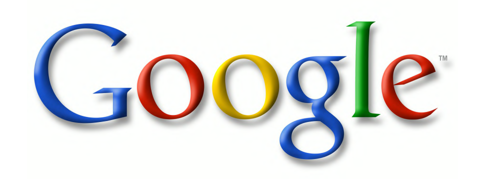


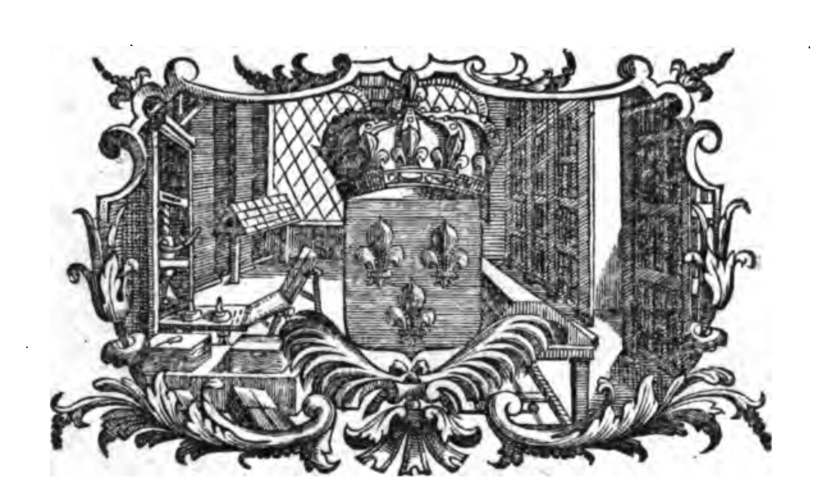


HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par Mr l'abbé FLEURY, ci-devant sous-precepteur du roi d'Espagne, de Monseigneur le duc de Bourgogne & de Monseigneur le duc de Berry.

TOME DOUZIEME.

Depuis l'an 925. jusques à l'an 1053.



A PARIS,

Chez PIERRE EMERY, Quay des Augustins, au coin de la ruë Gist-le-Cœur, prés l'hôtel de Luynes, à l'écu de France.

MDCCVI.

Avec privilege du roi, & approbation des docteurs.

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIE'ME.

I. HUGUES *enfant archev. de Reims.* II. *Mort de Jean* An. 925.
X. Leon VII. & Estiene VII. papes. III. *Bennon évêque* 926.
de Mets. IV. *S. Odon abbé de Clugny.* V. *Mort d'Estiene VI.*
Jean XI. pape. VI. *Rathier évêque de Verone.* VII. *Artaud ar-* 931.
chevêque de Reims. VIII. *Concile d'Erford.* IX. *S. Ulric évê-* 932.
que d'Augsbourg. X. *Eglise d'Espagne.* XI. *Alberic Maître de Rome.*
XII. *Theophylacte patr. de C.P.* XIII. *Etat de l'Orient.* XIV. 933.
Mort de Jean XI. Leon VII. pape. XV. *S. Odon à Rome.* XVI. 934.
Sarrasins en Italie. XVII. *Lettre du pape pour la Baviere.* XVIII. 936.
Mort d'Henry l'oiseleur. XIX. *Eglise du Nort.* XX. *Otton R. de* 937.
Germanie. XXI. *S. Venceslas.* XXII. *Hongrois en France.* XXIII.
Artaud chassé de Reims. XXIV. *Fin de S. Odon de Clugny.* XXV. 939.
S. Gerard de Brogne. XXVI. *S. Jean de Gorze.* XXVII. *Eglise de*
Normandie. XXVIII. *S. Odon de Cantorbery.* XXIX. *Commence-* 942.
mens de S. Dunstan. x[illegible] *Image miraculeuse d'Edesse.* XXXI. 944.
Simeon Metaphraste. XXXII. *Fin de Romain Lecapene.* XXXIII. 948.
Turcs convertis. XXXIV. *S. Luc le jeune.* XXXV. *Artaud rétabli à*
Reims. XXXVI. *Concile d'Ingelheim.* XXXVII. *Concile de Treves.*
XXXVIII. *S. Mayeul abbé de Clugny.* XXXIX. *Turquetul abbé*
de Croïland. XL. *S. Adaldague archevêque de Breme.* XLI.
Conversion des Sclaves. XLII. *Concile d'Augsbourg.* XLIII. *S.* 952.
Brunon Archevêque de Cologne. XLIV. *Rathier évêque de Liege.* 953.
XLV. *Augsbourg défendu par S. Ulric.* XLVI. *Sa regle de vie.* 955.
XLVII. *Eglise d'Espagne.* XLVIII. *Ambassade de Jean de Gorze.*
XLIX. *Suite de l'ambassade.* L. *Mort d'Agapit II. Jean XII. pape.*
LI. *Mort de Theophylacte. Polyeucte patriarche de C. P.* LII. *S.* 956.
S. Paul de Latre. LIII. *Fin de Constantin porphyrogenite.* LIV.

LIVRE CINQUANTE-SIXIE'ME.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIE'ME.

SOMMAIRE.

LIVRE CINQUANTE-HUITIE'ME.

1000. I. DERNIER *voyage d'Otton III. en Italie.* II. *S. Ber-
nouard d'Hildesheim à Rome.* III. *Concile en sa faveur.*
IV. *Autres conciles en Allemagne.* V. *S. Heribert de Cologne.* VI.
1002. *Mort d'Otton III. S. Henry R. de Germanie.* VII. *Conversion des
Hongrois.* VIII. *S. Estiene R. de Hongrie.* IX. *Fin de S. Nil.*
X. *Concile de Rome.* XI. *Mort de Silvestre II. Iean XVII. pape*
1003. XII. *S. Henry R. d'Italie.* XIII. *Mort de S. Abbon de Fleury.*
1004. XIV. *Concile de Poitiers, &c.* XV. *Hervé tresorier de Tours.*
XVI. *Eglise de Loches.* XVII. *Reforme de Fescamp.* XVIII. *Robert
archevêque de Roüen.* XIX. *Leutard fanatique.* XX. *Autre fana-
tique.* XXI. *Mort de Gisilier. Tagmon archevêque de Magdebourg.*
1007. XXII. *Vigbert évêque de Mersbourg.* XXIII. *Bamberg évêché.*
XXIV. *S. Ansfrid évêque d'Utrect.* XXV. *Religion du R. Robert.*
1009. XXVI. *S. Boniface martyr chez les Russes.* XXVII. *Mort de Iean
XVIII. Sergius IV. pape.* XXVIII. *Eglise du S. sepulcre abatuë.*
1010. XXIX. *Califes Fatimites.* XXX. *Eglises d'Orient.* XXXI. *Concile de
1012. Leon.* XXXII. *S. Elfege de Cantorbery.* XXXIII. *Son martyre.*
XXXIV. *Geron archevêque de Magdebourg.* XXXV. *Mort de Ser-
1013. gius IV. Benoist VIII. pape.* XXXVI. *Mort de S. Libentius. Unvan
archevêque de Breme.* XXXVII. *Eglise de Saxe affligée.* XXXVIII.
S. Henry couronné empereur. XXXIX. *Concile de Ravenne.* XL.
1014. *Religion de S. Henry.* XLI. *S. Meinverc de Paderborn.* XLII. *Le
1015. Pape repousse les Sarasins.* XLIII. *Normans en Italie.* XLIV.
1016. *Eglise d'Allemagne.* XLV. *Eglise de Pologne.* XLVI. *Le pape en
1019. Allemagne.* XLVII. *Concile de Pavie.* XLVIII. *L'empereur recon-
1020. cilié avec S. Heribert.* IL. *Victoires de l'empereur en Italie.* L. *Il
1022. va au Mont-Cassin.* LI. *Concile de Selingstat.* LII. *Bouchard de
Vormes. Son decret.* LIII. *Manichéens en France.* LIV. *Concile
d'Orleans.* LV. *Manichéens brûlez.* LVI. *Gauslin archevêque de
Bourges.* LVII. *Fulbert évêque de Chartres.* LVIII. *Guillaume D.
d'Aquitaine.* LIX. *Pieté du R. Robert.* LX. *Richard abbé de Verdun.*
LXI. *Enguerran abbé de S. Riquier.*

LIVRE CINQUANTE-NEUVIE'ME.

Approbation de Monsieur Courcier, docteur de la faculté de Sorbone, & Theologal de Paris.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit, qui est *le douziéme volume de l'Histoire Ecclesiastique de Monsieur l'Abbé Fleury.* Fait à Paris le 18. Mai 1706.

COURCIER, Theologal de Paris.

Approbation de Monsieur Pastel, docteur & professeur de Sorbonne.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit, qui a pour titre *le douziéme volume de l'Histoire Ecclesiastique de Monsieur l'Abbé Fleury.* Je n'y ai rien trouvé qui ne soit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs; & j'ai continué à y admirer la sincerité & l'exactitude de l'auteur, & le fonds d'érudition qu'on admire dans les volumes precedens. Fait à Paris le 18. Mai 1706.

PASTEL, Professeur de Sorbonne.

ERRATA.

Page 4. L'abbé Bennon, *lisez* Bernon.
P. 9. Adhegrin, *lisez* Adegrim.
P. 21. M. refusoient; *lisez* refusoit.
Caimbrianrilla, *lisez* Caimbiamrilla.
Bagda, *lisez* Bagdad.
P. 27. Les Sclaves, *lisez* chez les Scl.
P. 98. Le prince envoya, *lisez* le pape.
Marge 977. *lisez* 957.
P. 354. *marge*, liv. LVII. n. 45. *lisez* n. 40.
P. 485. nuptia le, *lisez* nuptiale.
P. 502. ne se couperont, *lisez* ne couperont.
P. 548. II, *lisez* Il.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIE'ME.

AN. 925.



SEULFE archevêque de Reims, mourut l'an 925. aprés trois ans, & cinq jours d'épiscopat ; & le bruit courut qu'il avoit eté empoisonné par les gens de Hebert comte de Vermandois. En effet il vint aussi-tôt à Reims & y fit venir Abbon évêque de Soissons, & Bovon de Chaalons : avec lesquels il traita de l'élection d'un archevêque, & rangea le clergé & le peuple à sa volonté ; leur faisant craindre que les biens

I. Hugues enfant archevêque de Reims.

Frod. Chr. an. 925. & IV. hist. c. 19.

Sup. liv. LIV. n. 57.

AN. 926. de l'archevêché ne fussent divisez & donnez à des étrangers. Hebert eut assez d'autorité pour faire élire archevêque de Reims son cinquiéme fils nommé Hugues, quoiqu'il n'eût pas encore cinq ans : puis ils allerent en diligence trouver le roi Raoul, pour avoir son agrement. Le roi par le conseil des deux évêques approuva l'élection de cet enfant, & donna au comte Hebert son pere l'administration de l'archevêché. Le comte Hebert envoya à Rome des deputez de l'église de Reims, avec Abbon évêque de Soissons, pour demander la confirmation de cette élection dont ils portoient le decret. Ils obtinrent du pape Jean X. ce qu'ils desiroient ; & il commit l'évêque Abbon, pour exercer les fonctions épiscopales dans l'archevêché de Reims.

II. Mort de Jean X. Leon VI. & Estienne VII. papes.

Frod. Chron. 926.

Sup. liv. LIV. n. 58.

Luitpr. III. c. 4

Tandis qu'ils étoient à Rome, ils furent témoins de la revolution qui y arriva. Car les Italiens ayant chassé Rodolfe roi de Bourgogne, aprés qu'il eut regné deux ans en Italie, appellerent en 926 Hugues comte d'Arles fils du comte Thibaut & de Berte fille du roi Lothaire & de Valdrade. Hugues vint par mer en Italie, & arriva à Pise, où se trouverent des deputez du pape Jean & de la plûpart des seigneurs, qui l'inviterent à accepter le gouvernement du païs ; & il fut reconnu roi à Pavie d'un commun consentement : puis le pape le vint trouver à Mantouë, où il fit alliance avec lui. Hugues regna vingt ans en Italie : il étoit brave, rusé, liberal, protegeant les lettres & la religion : mais adonné aux femmes.

Son royaume ne s'étendoit guere hors la Lombardie, & il n'étoit point maître de Rome. C'étoit Gui son frere uterin, qui y commandoit. Car Berte

ſa mere épouſa en ſecondes noces Adalbert marquis de Toſcane, & en eut ce fils, qui lui ſucceda. Il étoit donc maître de Rome avec Marozie : qu'il avoit épouſée, quoique de ſon pere Adalbert elle eût un fils nommé Alberic. Gui & Marozie reſolurent de ſe defaire du pape Jean : étant jaloux du pouvoir qu'il donnoit à Pierre ſon frere. Un jour donc que le pape étoit avec lui & quelque peu d'autres, dans le palais de Latran, des ſoldats de Gui & de Marozie entrerent, qui tuerent Pierre aux yeux du pape, le prirent lui-même, & le mirent en priſon : où il mourut quelque tems aprés en 929. ayant tenu le ſaint ſiege un peu plus de quatorze ans. On dit qu'on l'étouffa en lui mettant un oreiller ſur le viſage. Son ſucceſſeur fut Leon VI. qui mourut aprés ſept mois & cinq jours de pontificat : puis Eſtienne VII. tint le ſaint ſiege deux ans.

AN. 926.

Luitpr. III. c. 12.

Frod. Chr. an. 928.

Id verſ. p. 607.

III. Bennon évêque de Mets.

Cependant Vigeric évêque de Mets étant mort en 927. le roi Henri, ſans s'arrêter à l'élection des citoyens, donna l'évêché à un ermite, nommé Bennon, qui vivoit en grande reputation de ſainteté, ſur le mont Eccel prés de Zuric. Il avoit ſuccedé dans ce deſert à ſaint Meinard ou Meginrad tué par des voleurs en 861. Bennon quitta l'égliſe de Straſbourg, dont il étoit chanoine, pour paſſer à cette ſolitude, & y demeura prés de vingt ans : pendant leſquels il defricha le lieu, & en fit un monaſtere. Mais comme il avoit été pourvû de l'évêché de Mets, par l'autorité du roi, malgré les habitans : dés l'année ſuivante 928. des mechants le ſurprirent ſecrettement, lui arracherent les yeux & d'autres parties, & le mirent hors d'état d'exercer ſes fonctions. On tint un

Acta SS. Ben. ſæc. 5. p. 122.

Frod. Chr. 927. 28. 29.

AN. 926. concile à Duisbourg sur le Rein, pour ce sujet, où tous les auteurs du crime furent excommuniez, mais Bennon souffrit avec grande patience l'injure qui lui avoit été faite : il renonça volontairement à son siege, & on lui donna une abbaïe pour subsister.

Acta SS. Ben. sæc. 5. p. 379.

Par la permission du roi, on élût canoniquement Adalberon, qui fut ordonné évêque de Mets dans le même concile. Il étoit de race royale, frere de Frederic duc de Lorraine, & eut un grand zele pour la reformation des monasteres, dont il ôta les clercs seculiers qui les occupoient pour la plûpart, y mit des moines reglez, & leur fit rendre les biens usurpez. Il prit le même soin des monasteres de religieuses.

IV.
Saint Odon abbé de Clugni.
Sup. liv. LIV. n. 45.
Acta SS. Ben. sæc. 5. p. 86.
Boll. 13. Jan. to. 1. p. 828.

A Clugni l'abbé Bennon se voyant prés de sa fin, appella les évêques voisins, en presence desquels il se deposa de toute superiorité : reconnoissant avec larmes, qu'il en avoit toûjours été indigne. Et pour ne pas laisser les abbaïes qu'il gouvernoit vacantes & exposées à l'usurpation des seigneurs : il les partagea du consentement des moines, à deux de ses disciples Vidon ou Gui son parent & Odon ou Eude qu'il n'aimoit pas moins. Il les fit tous deux élire & ordonner abbez, pour en faire les fonctions aprés sa mort. C'est ce qui paroît par son testament, où il donne à Vidon les monasteres de Gigni, la Baume, Ethic, & la celle ou prieuré de saint Lautein. Il donne à Odon Clugni, Massay & Deols. Il les exhorte tous deux, & les freres qui leur sont soumis à l'union entr'eux, & à l'uniformité de l'observance. Vidon & Odon souscrivirent en qualité d'abbez à ce testament, qui est daté de la quatriéme année du regne de Raoul;

c'eſt-à-dire de l'an 926. Bernon mourut le treiziéme Janvier de l'année ſuivante. On voit par le partage qu'il fit de ſes monaſteres, qu'il ne penſoit point encore à former un corps de congregation ; & c'eſt Odon qui a proprement commencé celle, qui depuis a porté le nom de Clugni.

Il nâquit au païs du Maine l'an 879. ſon pere Abbon étoit un ſeigneur d'une pieté ſinguliere : qui ſavoit l'hiſtoire & le droit Romain, au moins les novelles de Juſtinien : car les ſeigneurs rendoient alors la juſtice en perſonne. Abbon s'en acquittoit ſi bien qu'on le prenoit pour arbitre de tous les differends ; & il étoit cheri de tout le monde, particulierement de Guillaume le pieux duc d'Aquitaine, qui fut le fondateur de Clugni. Abbon faiſoit toûjours lire l'évangile à ſa table, & obſervoit exactement les vigiles des fêtes, paſſant ces nuits ſans dormir, particulierement celle de Noël. Ce fut en celle-ci qu'il obtint par ſes prieres d'avoir ce fils, quoique ſa femme fût déja avancée en âge ; & comme il étoit au berceau il l'offrit à ſaint Martin. D'abord il le donna à un prêtre de ſa dependance, pour commencer à l'inſtruire des lettres : enſuite il le vit ſi bien fait, qu'il changea le deſſein de le conſacrer à l'égliſe ; & le mit au ſervice du duc Guillaume, pour apprendre les exercices des armes. Mais le jeune Odon commença bientôt à craindre qu'il ne fût pas dans la voye où Dieu le vouloit : la chaſſe n'étoit pour lui qu'une fatigue & il ne goûtoit point les divertiſſemens de ſon âge. Il avoit prés de ſeize ans, quand un jour de Noël il fut ſaiſi d'un mal de tête ſi violent, qu'il crût être à la mort ; & ce mal lui dura trois ans. On le ramena chez

Vita lib. 1. ſæc. 5. Ben. & bibl. Clun.

ſon pere, & pendant deux ans on lui fit inutilement toutes ſortes de remedes. Enfin ſon pere crut que S. Martin le redemandoit : lui-même en fut perſuadé, il ſe fit couper les cheveux, & ſe mit entre les chanoines de ſaint Martin de Tours, la dix-neuviéme année de ſon âge l'an 898. ſa reception fut ſolemnelle, & il y eut un grand concours de ſeigneurs, entre autres Foulques le bon comte d'Anjou, qui l'avoit nourri quelque tems ; & qui lui donna auſſi-tôt un logis auprés de l'égliſe, & une penſion ſur le revenu de l'abbaïe.

Odon commença alors à s'appliquer à la priere & à l'étude : priant la nuit, & liſant preſque tout le jour. Aprés avoir étudié la longue grammaire de Priſcien, il fut detourné de la lecture de Virgile, par un ſonge où il vit un vaſe tres-beau en dehors, mais plein de ſerpens ; & laiſſant les poëtes, il ſe donna tout entier à l'étude des interpretes de l'écriture ſainte. Les autres chanoines le trouvoient mauvais, demandant pourquoi il s'embaraſſoit de tant de lectures ; & voulant qu'il ſe contentât de ſavoir les pſeaumes par cœur. Mais il les laiſſoit dire, & joignoit à l'étude la pauvreté & la mortification. Car il donna aux pauvres tout ce qu'il avoit apporté avec lui, & couchoit ſur une natte tout vêtu. Entre ſes lectures fut celle de la regle de ſaint Benoît, qu'il commença dés lors à pratiquer, autant que ſon état le permettoit. Il jeûnoit frequemment, ne mangeant qu'une demie livre de pain avec une poignée de féves, & bûvant tres-peu.

Comme il y avoit un grand concours de devotion à ſaint Martin de Tours, enſorte que les rois mêmes

& les princes de diverses nations y venoient avec des offrandes : plusieurs personnes s'adressoient au chanoine Odon, tout jeune qu'il étoit ; & il leur donnoit à tous les avis convenables pour la correction de leurs mœurs. Ils lui offroient de grands presens, mais il les refusoit constamment ; & le comte Foulques l'ayant contraint à recevoir cent sols d'or, il les distribua aussi-tôt aux pauvres. Il alla ensuite à Paris, où il étudia sous Remi d'Auxerre, qui lui fit lire la dialectique de saint Augustin & le traité des arts liberaux de Marcien. On croit que cette pretenduë dialectique de saint Augustin est le traité des dix categories, qui lui étoit attribué dés le tems d'Alcuin. Remi, fameux docteur de ce tems-là, étoit un moine de saint Germain d'Auxerre : qui avoit eu pour maître Heric moine de la même communauté, disciple de Loup de Ferrieres & de Haimon d'Halberstat, qui tous deux l'avoient été de Raban, & celui-ci d'Alcuin. Car il est important de montrer la succession de la doctrine.

To. 1. S. August. edit. Bened. app. p. 11.

Mabill. pref. sæc. 5. n. 43. Item elog. Frod. n. 2. p. 125.

Odon étant revenu à Tours, s'appliqua à la lecture des morales de saint Gregoire sur Job, & y prit tant de plaisir, qu'il en fit un abregé, que nous avons. Les chanoines de saint Martin reduits à cent cinquante, au lieu de trois cent moines, gardoient encore beaucoup de regularité. Ils s'acquittoient fidelement des heures separées, ausquelles on avoit restraint la psalmodie perpetuelle. Les femmes n'entroient point dans le cloître ; & quelques années aprés, comme on s'étoit relâché de cette observance, le pape Leon VII. écrivit à Hugues le grand, comte de Paris & abbé de S. Martin, pour la faire rétablir.

Leon. epist. 1. to. 9. conc. p. 594.

Vita. n. 21. Par la lecture des peres, & particulierement de la regle de saint Benoît, Odon conçût un grand desir de pratiquer la vie monastique ; & il fut secondé en ce dessein par un chevalier, nommé Adhegrim, qui quitta le service du comte Foulques, & vint demeurer avec lui. Par tous les lieux de France où ils apprirent qu'il y avoit eu des monasteres celebres, ils y allerent eux-mêmes, ou y envoyerent, & n'en trouvant point où ils pussent vivre avec la regularité qu'ils cherchoient, ils revenoient tristes à leur cellule. En *Mabill. Elog. Od. n. 16.* effet depuis soixante ans les guerres civiles & les ravages des Normans avoient ruiné la plûpart des monasteres. Les moines avoient été partie tuez, partie mis en fuite, emportant leurs reliques, & le peu qu'ils pouvoient sauver de leurs livres & du tresor de leurs églises. Ils se retiroient aux lieux les plus sûrs, ou demeuroient errans, menant une vie vagabonde & meprisable. S'ils pouvoient respirer quelque part, ils y bâtissoient des cabanes, où ils cherchoient plutôt à subsister qu'à pratiquer leur regle. Quelques maisons abandonnées par les moines, furent occupées par quelques peu de clercs, qui ne laisserent pas de les garder quand les tems furent devenus meilleurs.

Vita n. 22. Les deux amis ne trouvant point en France de monasteres à leur gré : Adhegrim resolut d'aller à Rome. *Sup. liv. LIV. n. 45.* Mais en passant par la Bourgogne, il arriva à la Baume, ce nouveau monastere de l'abbé Bernon. Il y fut reçû selon la regle de saint Benoît, dans la maison des hôtes, & voulut y demeurer quelque tems, pour apprendre les mœurs & les usages de ce monastere. C'étoit les institutions de l'abbé Eutycus, c'est-à-dire Benoît d'Aniane. Adhegrim les ayant considerées en

donna

donna avis à Odon : qui aussi-tôt l'alla trouver, portant ses livres au nombre de cent volumes. Adhegrin se renferma dans une cellule par la permission de l'abbé Bernon & y demeura trois ans : Odon comme savant fut chargé de l'école, c'est-à-dire, de la conduite des enfans qu'on élevoit dans le monastere. Il avoit alors trente ans : ce qui montre que c'étoit l'an 909. Adhegrin suivant son attrait pour la solitude se retira avec permission en un desert & se logea dans une petite caverne. Il vêcut ainsi plus de trente ans, venant seulement les dimanches au monastere de Clugni, dont *n. 24.*
il n'étoit qu'à deux milles. Il y prenoit de la farine pour faire son pain & quelque peu de féves, & retournoit aussi-tôt à son desert. Souffrant les incommoditez du chaud & du froid, & quelquefois des tentations violentes d'ennui & de desespoir.

Pour Odon, il eut beaucoup à souffrir dans le monastere, de la part de quelques mauvais moines, qui *n. 29.*
pour ébranler sa vocation, se plaignoient de la dureté de l'abbé Bernon : ou lui faisoient à lui-même des reproches & des insultes, dont il ne se défendoit *n. 34.*
que par une extréme patience. Il les tiroit à part, leur demandoit pardon prosterné à leurs pieds ; & ne laissoit pas ensuite de leur enseigner ce qu'ils desiroient & leur faire tous les plaisirs qu'il pouvoit. Ayant un grand zele pour la conversion de ses parens, il obtint la permission d'aller chez son pere, & l'amena au monastere où il le fit recevoir. Il fit aussi prendre le voile à sa mere. L'abbé Bernon prévoyant qu'Odon seroit un jour un homme illustre, le fit ordonner prê- *n. 37.*
tre contre son gré par Turpion évêque de Limoges, prélat distingué par sa vertu & par sa science. Bernon

lui ayant envoyé Odon à quelque occasion, l'évêque eut avec lui un grand entretien sur la dignité du sacerdoce & sur l'état present de l'église. Odon s'étendit beaucoup à deplorer les desordres des prêtres, & Turpion fut si touché de ce discours, qu'il le pria de le lui donner par écrit. Odon refusa de le faire sans l'ordre de son abbé: mais l'évêque l'ayant facilement obtenu, il redigea ce discours en trois livres qui portent le titre de conferences.

Bibl. Clun. p. 160. *Vita n. 38.* Bernon se voyant, comme j'ai dit, prés de sa fin pria les freres de lui choisir un successeur; & ils lui amenerent Odon comme par force, criant tous qu'il devoit être leur abbé. Comme il ne se rendoit pas encore, il ceda à la menace d'excommunication des évêques qui étoient presens. Il reçut la benediction abbatiale étant âgé de quarante-huit ans, & aprés la mort de Bernon il vint s'établir à Clugni le principal des trois monasteres dont il avoit la conduite, & en acheva les bâtimens, avec des secours qu'il crut miraculeux, entr'autres trois mille sous qui lui vinrent de Gothie. Dés lors le monastere de Clugni commença à se distinguer de tous les autres, par l'exacte observance de la regle, l'émulation de vertu entre les freres, l'étude de la religion, & la charité envers les pauvres. *Vita lib. II. n. 1. 2.*

V. Mort d'Etienne VII. Jean XI. pape.

Flod. vers. p. 607. Luitpr. III. c. 12. Sup. liv. LIV. n. 42.

Cependant le pape Etienne VII. mourut en 931. ayant tenu le saint siege deux ans, un mois & douze jours. Alors la patricienne Marie ou Marozie se servit du pouvoir absolu qu'elle avoit à Rome avec Gui Marquis de Toscane son époux, pour faire ordonner pape un fils nommé Jean, qu'elle avoit eu du pape Sergius III. quoiqu'outre le vice de sa naissance il ne fût

âgé que d'environ vingt-cinq ans. Aussi n'eut-il aucune autorité ni aucun éclat, faisant seulement les ceremonies de la religion. Peu de tems aprés son ordination Gui mourut, & Marozie se trouvant veuve, envoya proposer à Hugues roi de Lombardie de l'épouser, promettant de le rendre maître de Rome. Il accepta la proposition, vint à Rome, prit possession du château S. Ange, & y épousa Marozie, qui y demeuroit pour sa seureté.

VI. Rathier évêque de Verone. *Chr. Lobiens. c. 19. Mabill. Sæc. 5. act. p. 478. Sup. liv. LIV. n. 56.*

Avant que le roi Hugues vînt à Rome, il avoit donné l'évêché de Verone à Hilduin, qui avoit pretendu à l'évêché de Liege, & ayant été obligé de ceder à Richer, s'étoit retiré auprés de ce prince. Rathier moine de Lobes un des plus savans hommes de son siecle avoit suivi Hilduin, pour lequel il s'étoit toujours declaré; & le roi Hugues en donnant à Hilduin l'évêché de Verone promit à Rathier de le lui donner, quand Hilduin seroit élevé à une plus grande place. Il devint en effet archevêque de Milan: & Rathier fut envoyé à Rome demander le pallium, qu'il lui apporta, avec des lettres du pape Jean, par lesquelles il prioit que Rathier fût ordonné évêque de Verone. Mais le roi Hugues avoit changé de disposition à son égard, & vouloit donner cet évêché à un autre: c'est pourquoi cette priere du pape lui fut tres-desagreable. Toutefois elle l'emporta à la sollicitation de l'archevêque Hilduin & des grands du royaume, & Rathier fut ordonné évêque de Verone: mais le roi jura qu'il ne s'en rejoüiroit de sa vie, & ne cessa de le persecuter depuis. Il lui envoya un état de ce qu'il devoit prendre comme évêque sur les revenus de son église; voulant qu'il s'engageât par serment à n'en jamais demander

davantage du vivant de Hugues & de Lambert son fils. Rathier refusa cet engagement comme indigne; & le roi sous quelque pretexte le mit en prison dans une tour à Pavie où il demeura deux ans & demi.

VII. Artaud archevêque de Reims. Le pape Jean XI. envoya aussi le pallium à Artaud nouvel archevêque de Reims. Le comte Hebert avoit joüi pendant plus de six ans du temporel de cette église sous le nom du petit Hugues son fils. Mais, quoiqu'il eût promis au roi Raoul, quand il obtint de lui cet archevêché, d'en bien user tant avec les clercs qu'avec les vassaux laïques, & de conserver à chacun ses droits : il disposa de tout comme il lui plût. Il dépoüilla plusieurs clercs de leurs benefices, c'est-à-dire, des fonds dont les évêques precedens leur avoient donné l'usufruit en consideration de leurs services, & il donna ces terres à qui bon lui sembla. Pour faire les fonctions spirituelles Hebert reçut en l'église de Reims Odalric archevêque d'Aix en Provence, qui avoit quitté son siege à cause des incursions des Sarrasins; & il lui donna l'abbaye de S. Timothée avec la prebende, c'est-à-dire la portion d'un clerc. C'étoit en 928. Cependant Hebert joüissoit de tout le temporel, logeant même dans l'évêché avec sa femme. Enfin la septiéme année de cette invasion qui étoit l'an 931. il se broüilla avec le roi Raoul; qui resolut de satisfaire aux plaintes des évêques; car ils lui témoignoient leur indignation de voir si long-tems cette église sans pasteur. Raoul envoya donc à Reims des lettres au clergé & au peuple pour proceder à l'élection d'un archevêque : mais ils répondirent qu'ils ne le pouvoient; puisqu'ils en avoient déja fait une qui subsistoit. Sur ce refus le roi Raoul avec Hugues

Sup. n. 1. Libell. Artaldi 9. Conc. p. 527. Frod. hist. 4. c. 20. c. 22. Frod. Chr. Id 4. c. c. 24.

comte de Paris, plusieurs autres seigneurs & quelques évêques vinrent assieger Reims en l'absence du comte Hebert. La troisiéme semaine du siege tous les clercs & les laïques du diocese qui étoient hors de la ville & une partie de ceux qui étoient dedans s'accorderent à élire Artaud moine de l'abbaye de saint Remi qui avoit quitté le parti de Hebert pour s'attacher au Comte Hugues. Alors les vassaux de l'église ouvrirent les portes au roi; & il fit ordonner Artaud par dix-huit évêques qu'il avoit assemblez tant de France que de Bourgogne. Il fut intronisé par les évêques de la province, & reconnu par le clergé & le peuple: puis il envoya à Rome demander le pallium, mais ses deputez ne revinrent qu'un an aprés son ordination, c'est-à-dire en 933. AN. 932.

En Allemagne le roi Henri fit tenir un concile à Erford le premier jour de Juin 932. la quatorziéme année de son regne indiction cinquiéme, par les conseils d'Hildebert archevêque de Mayence qui avoit succedé à Heriger mort en 925. Hildebert étoit auparavant abbé de Fulde où il avoit été nourri & instruit. C'étoit un prelat de grande vertu & d'un grand esprit naturel cultivé par l'étude. On lui attribuoit même le don de prophetie. Deux autres archevêques assisterent au concile d'Erford. Rutger ou Roger de Treves, qui mourut deux ans aprés & Unni de Hambourg. Il y avoit dix évêques, savoir ceux de Verden, de Constance, de Paderbon, d'Halberstat, d'Augsbourg, de Strasbourg, de Virsbourg, d'Osnabruc, de Munster & de Minden. On y fit cinq canons, qui portent, que l'on celebrera les fêtes des douze apôtres, & que l'on jeûnera les vigiles observées jusqu'alors. Mais il est

VIII. Concile d'Erford. *to. 4. Conc. p. 591.* *Mabill. sac. 5. Act. p. 19.* *c. 1.*

AN. 932. défendu de s'imposer un jeûne sans la permission de
c. 5. l'évêque : parce que c'étoit une superstition pour de-
c. 2. viner. L'on ne tiendra point les audiances ou assemblées seculieres les dimanches, les fêtes ou les jours de jeûne ; & le roi défend aux juges de faire citer personne à leurs audiances sept jours devant Noël, depuis la quinquagesime jusques à l'octave de pâque & sept
c. 3. jours devant la S. Jean. On ne sera sujet à aucun ban ou citation de la puissance publique allant à l'église y étant ou en revenant.

IX. S. Udalric évêque d'Augsbourg.

Vita sac. 5. Act. B. p. 415.

Sup. liv. LIV. n. 57.

L'évêque d'Augsbourg qui assista à ce concile étoit S. Udalric un des ornemens de son siecle. Il naquit l'an 893. d'une des plus nobles familles de la haute Allemagne & fut élevé dans l'abbaye de S. Gal, où il fit ses études. Les jours de fêtes il alloit visiter sainte Viborade la recluse, qui lui parlant par sa fenêtre lui donnoit de saintes instructions, particulierement pour conserver la pureté ; & pour marque de cette vertu elle lui donna sa ceinture avec une partie de son cilice pour lui servir d'oreiller en dormant. L'affection pour cette sainte qu'il nommoit sa nourrice, lui fit prolonger ses études : il la consulta s'il devoit se faire moine à S. Gal, comme il y étoit invité par les freres qui vouloient l'avoir pour abbé : mais elle lui dit, qu'il étoit destiné à être évêque sur un fleuve plus à l'Orient, & qu'il y souffriroit de grandes peines.

Vita S. Vibor. n. 17.

Udalric ayant achevé ses études à saint Gal, retourna chez ses parens ; & ils le mirent au service d'Adalberon évêque d'Augsbourg, qui remplissoit ce siege depuis l'an 887. Il étoit savant, particulierement en musique, & le roi Louis fils d'Arnoul lui donnoit grande part au gouvernement de l'état. Il donna à

Udalric entre autres bienfaits la charge de chambrier de son église : & c'étoit lui qui distribuoit les habits au clergé & aux pauvres. Dans ce tems-là Udalric alla en pelerinage à Rome, où le pape lui apprit la mort d'Adalberon son évêque, & lui predit qu'il lui succederoit un jour. C'étoit l'an 909. Hiltin fut alors ordonné évêque d'Augsbourg ; & Udalric ne le trouvant pas d'assez grande qualité pour demeurer à son service, se retira prés de sa mere devenuë veuve, pour prendre soin d'elle.

L'évêque Hiltin mourut quinze ans aprés, c'est-à-dire l'an 924. & alors à la sollicitation de Burchard duc d'Allemagne neveu d'Udalric & d'autres de ses parens il fut presenté au roi Henri pour être pourvû de cet évêché, que le roi lui accorda en consideration de sa doctrine. On l'amena à Augsbourg où il fut ordonné le jour des Innocens. Il s'appliqua d'abord à rebâtir son église brûlée sous son predecesseur : ce qu'il eut bien de la peine à executer, parce que les payens, c'est-à-dire les Hongrois, avoient brûlé & pillé les villes voisines, tué la plus grande partie des serfs de l'église, & laissé les autres dans une extréme pauvreté. Cependant l'évêque alloit de tems en tems à la cour rendre ses services au roi.

X. Eglise d'Espagne.

Sampir. p. 66, 67.

En Espagne Alphonse IV. ayant regné quelques années, resolut de quitter le monde & d'embrasser la vie monastique. Comme son fils Ordogne étoit en bas âge, il envoya querir son frere Ramir, lui decouvrit son dessein, lui ceda le royaume & se retira au monastere de S. Fagon. Mais quelque tems aprés ayant voulu reprendre la couronne, il fut pris par son frere qui lui fit crever les yeux. Alfonse le moine, car le nom lui

AN. 933. en est demeuré, regna en tout sept ans & sept mois. Ramir II. son frere recommença à regner l'an 933. Ere 971. Il consacra à Dieu sa fille Geloire ou Eluire & bâtit pour elle dans la ville de Leon un grand monastere en l'honneur de S. Sauveur. Il bâtit encore quatre autres monasteres; & à la fin de sa vie par les instantes prieres des évêques & des abbez il reçut la confession, c'est-à-dire l'habit monastique & mourut aprés avoir regné dix-huit ans & prés de trois mois. Son fils Ordogne III. lui succeda l'an 945. Ere 983.

V. Cang. gloss. confess.

Moral. XVII. c. 19.

XI. Alberic maître de Rome.

Luitpr. III. c. 12.

A Rome le roi Hugues croyant sa domination bien affermie commença à mepriser les Romains & particulierement Alberic, fils de Marozie sa nouvelle épouse & du marquis Adalbert. Comme par ordre de sa mere il donnoit à laver au roi son beau-pere, celui-ci lui donna un souflet, parce qu'il lui avoit trop versé d'eau. Alberic outré de cet affront assembla les Romains & les excita si violemment contre Hugues & contre sa propre mere, qu'ils choisirent Alberic même pour leur chef, & allerent aussi-tôt attaquer le château S. Ange pour ne pas donner le tems à Hugues d'assembler ses troupes. Il fut tellement épouvanté qu'il se sauva par l'endroit où la forteresse joignoit les murs de la ville. Alberic ainsi maître de Rome tint enfermez dans le château Marozie sa mere & le pape Jean son frere.

XII. Theophylacte patriarche de C. P.

Luitpr. legat.

Post Theoph. p. 254. n. 19.

Sim. Magist. n. 32.

On dit que tandis qu'il le tenoit ainsi captif dans une chambre, il l'obligea à accorder le pallium à Theophylacte patriarche de C. P. & à ses successeurs à perpetuité. Nicolas le mystique mourut l'an 925. indiction treiziéme le quinziéme jour de Mai, aprés avoir tenu le siege de C. P. quatorze ans depuis son retablissement

ment arrivé en 911. Etiene metropolitain d'Amasée qui étoit eunuque, fut reconnu patriarche au mois d'Août de la même année 925. mais il ne joüit de cette dignité que deux ans & onze mois; & mourut le quinziéme de Juillet l'an 928. Son successeur fut le moine Tryphon qui étoit en reputation de sainteté; & toutefois il souffrit contre les regles de n'être ordonné que pour un tems, jusqu'à ce que Theophylacte fils de l'empereur Romain Lecapene fût en âge de recevoir la dignité patriarchale, qui lui étoit destinée; & c'est le premier exemple illustre de cet abus, nommé depuis confidence.

An. 933.
Sup. liv. LIV. n. 47.

Tryphon fut ordonné patriarche de C. P. le quatorziéme de Decembre 928. & son tems étant expiré il fut deposé au mois d'Août de l'indiction quatriéme qui étoit l'an 931. Il se retira à son monastere où il mourut; & le siege de C. P. demeura vacant pendant un an & cinq mois, parce que Theophylacte étoit encore trop jeune. Enfin il fut ordonné le jour de la Purification second de Février l'an 933. indiction sixiéme; & cette ordination se fit du consentement du pape, qui avoit envoyé des legats avec une lettre synodique pour l'autoriser. Theophylacte tint le siege de C. P. vingt-trois ans. C'est Luitprand qui étoit à C P. trente-cinq ans aprés qui dit que le pape lui accorda le pallium à perpetuité: mais il ne paroît pas que jusqu'alors les patriarches ou les autres évêques d'Orient eussent reçû du pape le pallium.

Anon. n. 32. p. 261.
n. 34.
Sim. Mag. 43.

XIII.
Etat de l'Orient.

La même année 933. Christodule patriarche Melquite d'Alexandrie mourut aprés vingt-six ans de pontificat & fut enterré à Fostat capitale d'Egypte depuis la conquête des Musulmans. Son successeur fut Euty-

Eutych. to. 2. p. 514.
Sup. liv. LIV. n. 41.

AN. 933. chius medecin de la même ville. Il étoit âgé de soixante ans quand il fut ordonné patriarche le huitiéme jour du second mois Arabe l'an de l'hegire 321. de Diocletien 649. la premiere année du Calife Alcaher. Le nom Arabe de ce patriarche étoit Saïd qui signifie heureux, & le nom grec d'Eutychius en est la traduction. Nous avons de lui un abregé d'histoire universelle depuis la creation du monde jusqu'à son tems écrit en Arabe, qui étoit sa langue naturelle; cet abregé, bien qu'il ne soit pas exact, ne laisse pas d'être precieux; & c'est d'où j'ai tiré la suite des patriarches Melquites d'Alexandrie, que je ne pourrai plus continuer. Le pontificat d'Eutychius ne fut que de sept ans, pendant lesquels il fut presque toûjours en division avec son peuple, dont la plûpart étoient Jacobites. Mais Acchid fils de Taage qui commandoit alors en Egypte, exigea d'eux de si grosses sommes, & leur fit tant d'avanies, qu'il les mit d'accord avec leur patriarche, & les reduisit à s'assembler dans la même église. Eutychius mourut l'an 940. 328. de l'hegire.

Eutych. to. 2. p. 527.
Bibl. Or. p. 736.
Elmac. lib. 3. c. 1. p. 208.

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Gabriel ordonné l'an 916. aprés les quatorze ans de vacance. Il imposa un dinar d'or de tribut par an à chacun de ceux de son obeïssance tant hommes que femmes, & tint le siege vingt-un an & demi jusqu'en 938. Nous avons toute la suite de ces patriarches Jacobites d'Alexandrie. A Antioche le patriarche Melquite Elie mourut l'an 317. de l'hegire au sixiéme mois, c'est-à-dire l'an 929. Le siege vaqua quatre ans & la premiere année du Calife Radi 323. de l'hegire 935. de J. C. on ordonna patriarche Theodose autrement nommé Etienne. Il étoit cateb ou écrivain, & avoit été à Bagdad

Chr. Or. p. 111.
Eutych. p. 523.
p. 528.

avec l'eunuque Mounés tresorier du Calife. Le patriarche de Jerusalem étoit Christofle, qui avoit deux fils *p. 531.* & deux filles. De son tems les Musulmans ayant excité du tumulte dans l'église de Constantin en brûlerent les portes vers la fête de pâque l'an 325. 937. & pillerent l'église du saint Sepulchre.

Quant aux Califes, aprés Moctafi qui mourut l'an 295. 908. succeda son frere Jafar Aboulfadel, sous le *Elm. lib. 2. c. 19.* nom d'Almouctadir-billa. Il n'avoit que treize ans & en regna vingt-cinq, ce qui n'étoit encore arrivé à aucun Calife. De son tems commença la secte ou plûtôt le parti des Fatimites. En 298. 910. Mahomet *Id. p. 187.* autrement Obeïdalla Arabe sorti de la province d'Irac *Bibl. Orient. Fathemiah. p. 342. Mahadi. p. 531.* pretendant être de la race d'Ali & de Fatima fille du prophete vint en Afrique à Segelmesse & se fit reconnoître Emir-almoumenin, c'est-à-dire prince des fideles : se donnant le titre de Mehedi respecté parmi eux. Il se rendit maître de tout ce que les Musulmans avoient en Afrique & de la Sicile, ne reconnoissant point le Calife de Bagdad ; & cette puissance passa à sa posterité. En Arabie Aboutaher Carmatien, secte qui s'étoit élevée sous le Calife precedent, defit en 312. 924. la caravane de la Meque, ensorte que le pelerinage cessa pendant douze ans. Il prit même la ville de la Meque & enleva la pierre noire, l'objet de la devotion des Musulmans, qui fut rachetée une somme immense. En 315. 927. commença en Perse un nouveau royaume nommé Dilem. Ainsi se divisoit l'empire des Musulmans. Le Calife Mouctadir fut tué en 320. 932. âgé de trente-huit ans, & on mit à sa place Mahomet Aboulmansor sous le nom d'Alcaher-billa : mais il se gouverna si mal, qu'aprés dix-huit mois il fut de-

posé par les soldats qui pillerent Bagdad. Il vécut encore onze ans reduit à demander l'aumône dans la mosquée.

Son successeur fut son neveu Ahméd Aboulabas fils du Calife Mouctadir. On nomma celui-ci Arradi-billa, & il regna prés de sept ans depuis 322. 934. jusques en 329. 940. De son tems la puissance des Califes tomba entierement, & tout ce grand empire se divisa entre plusieurs seigneurs, qui faisoient porter à leur tresor l'argent des tributs, prenoient les armes & les quittoient quand il leur plaisoit, & ne laissoient au Calife que le nom de souverain. Car ils le reconnoissoient toûjours pour chef de la religion & de l'empire : ils le nommoient à la priere publique, & mettoient son nom sur la monnoye : enfin ils recevoient de lui l'investiture dont le signe étoit un étendart : mais ils ne la refusoient jamais à celui qui se trouvoit le plus fort. L'Egypte donc & la Syrie avoient un maître, le Diarbecre ou Mesopotamie un autre, l'Arabie un autre, la Perse un autre, & ainsi du reste. Bagdad même où le Calife residoit avoit un autre seigneur sous le titre d'Emir des Emirs. Il y avoit long-tems que les Musulmans d'Espagne étoient indépendans, & ceux d'Afrique commençoient aussi à l'être sous le fils de Mehedi qui prit le nom de Caïmbianrilla, c'est-à-dire établi par l'ordre de Dieu. Je ne nommerai donc plus ces fantômes de Califes qui residoient à Bagdad, & qui durerent encore plusieurs siecles : & si je suis obligé de parler de quelques-uns de ces princes Musulmans, je nommerai celui qui avoit l'autorité effective. Radi fut le dernier Calife de Bagda qui fit dans la mosquée la priere sur la tribune le vendredi, qui disposa des armées &

des finances, qui eut des officiers pour sa bouche & pour les autres services domestiques comme ses prédecesseurs; & il mourut, comme plusieurs d'entre eux, de debauches avec les femmes. An. 936.

XIV. Mort de Jean XI Leon VII. Pape. *Frod. vers p. 607.* *Id. Chr. 936.*

Jean XI. ne porta le nom de pape qu'environ deux ans. Soit qu'il ne fût plus regardé comme tel depuis sa prison, soit qu'il fût mort dés l'an 933. auquel cas il y auroit eu trois ans de vacance. Car Leon VII. son successeur ne fut ordonné qu'en 936. C'étoit un serviteur de Dieu: qui bien loin de rechercher cette dignité, fit ce qu'il put pour l'éviter, & y fut élevé malgré lui. Il continua sa maniere de vivre, appliqué à la priere & à la meditation des choses celestes: affable, sage & agreable dans ses discours. Frodoard qui le decrit ainsi l'avoit vû, mangé & conversé avec lui. Leon tint le saint siege trois ans & demi. Alberic étant toûjours maître de Rome, nonobstant les vains efforts de Hugues pour la reprendre.

XV. S. Odon à Rome. *Vita Od. lib. 1. n. 27.*

Le pape voulant les accorder, fit venir à Rome la même année 936. Odon abbé de Clugni dont le credit étoit grand auprés du roi Hugues. Odon visita en passant le solitaire Adhegrim son ancien ami: qui lui dit qu'à une telle heure d'un tel jour saint Martin lui avoit apparu, & lui avoit dit, qu'il venoit de Rome & alloit en France assister au sacre du roi Loüis, qui se devoit faire le même jour. Odon marqua le jour & l'heure, & trouva depuis que la revelation étoit veritable. Le roi Charles le Simple étoit mort dés l'an 929. le septiéme d'Octobre à Peronne où le comte Hebert le tenoit en prison: mais sa mort n'apporta aucun changement aux affaires, du vivant de Raoul, qui étoit reconnu pour roi. Celui-ci mourut le quinziéme

AN. 936. de Janvier 936. & alors les seigneurs rappellerent en France Louis fils de Charles le Simple : que sa mere Ogive avoit emmené en Angleterre prés du roi Edelstan son frere. Il fut sacré à Laon par Artaud archevêque de Reims en presence des seigneurs & de plus de vingt évêques, le dimanche dix-neuviéme de Juin 936. son sejour en Angleterre l'a fait depuis nommer Louis d'Outremer.

Chr. Frod. 936. & hist. c. 26.

L'abbé Odon étant arrivé à Rome procura la paix entre le roi Hugues & Alberic, à qui le roi donna sa fille en mariage. Le prince Alberic conçut tant de respect pour Odon, qu'il voulut faire couper les mains à un païsan qui avoit pensé le frapper : mais le saint abbé l'en empêcha. Le pape & tout le clergé de Rome l'obligerent à retablir le monastere de saint Paul comme il avoit été autrefois ; & il y faisoit ordinairement sa demeure tant qu'il fut à Rome. En ce voyage Odon fit paroître sa patience & sa charité repandant par tout des aumônes abondantes. Passant à Sienne où la famine étoit il vit dans la ruë trois hommes qui paroissoient de qualité ; & pour leur épargner la honte de recevoir l'aumône, il fit semblant d'avoir envie des grains de laurier qu'il trouva à leur porte, & les acheta bien cher.

Luitpr. IV. c. 1. Vita lib. II. n. 9. Lib. I. n. 27. Lib. II. n. 7.

XVI. Sarrasins en Italie. Luitpr. I. c. 1.

Depuis environ cinquante ans les Sarrasins s'étoient établis en Lombardie à Frassinet, sur le Po entre Casal & Valence. Ils ne furent d'abord que vingt, qui venant d'Espagne dans une barque, furent poussez en Italie malgré eux par le vent contraire. Ayant trouvé le lieu avantageux, ils firent venir cent autres des leurs ; & profitant de la division des habitans du pays, ils s'y maintinrent & s'y accrurent, de sorte qu'on

occupant les passages des Alpes, ils rendoient le chemin fort dangereux aux pelerins qui alloient à Rome, Cette année s'étant avancez jusqu'à Aqui à cinquante milles de Pavie ils furent batus : mais d'autres venant d'Afrique avec une grande flote surprirent Genes, tuerent tout excepté les femmes & les enfans ; & emporterent sur leurs vaisseaux tous les tresors des églises & les richesses de la ville. Cette même année 936. ils tuerent plusieurs pelerins en revenant d'une course qu'ils avoient faite pour piller la haute Allemagne. En 940. une troupe d'Anglois & de Gaulois qui alloient à Rome furent obligez de s'en revenir, quelques-uns d'entr'eux ayant été tuez par les Sarrasins qui avoient pris Agaune & brûlé le fameux monastere de S. Maurice. Enfin ils s'accorderent à laisser passer les pelerins en payant tribut.

Id. IV. c. 4.

Frod. Chr. 936. 940. 951.

Manassés archevêque d'Arles voulant profiter de la puissance du roi Hugues dont il étoit parent, abandonna son église & vint en Italie, où le roi pour affermir lui-même sa domination, lui donna les évêchez de Verone, de Mantoüe & de Trente, avec le gouvernement du Trentin : ce qui l'engagea à devenir guerrier plûtôt qu'évêque. Il pretendoit justifier cette pluralité d'évêchez, en disant que saint Pierre avoit passé d'Antioche à Rome, qui étoit alors la plus puissante ville du monde : qu'ensuite il avoit donné à S. Marc son disciple le gouvernement de l'église d'Antioche sans prejudice de celle d'Aquilée que le même S. Marc fonda, & de celle d'Alexandrie où il passa bientôt. Tant Manassés étoit savant dans l'histoire ecclesiastique.

XVII. Lettre du pape pour la Baviere.

Gerard archevêque de Lorc dont le siege fut depuis transferé à Juvave ou Salsbourg, étant venu à Rome,

consulta le pape sur plusieurs abus qui regnoient en Baviere & dans les païs voisins ; & rapporta une lettre adressée aux rois, aux ducs, aux évêques de Juvave, de Ratisbonne, de Frisingue & de Sebone ou Siben dont le siege fut depuis transferé à Brixen. Le pape Leon dans cette lettre répond ainsi aux consultations de l'archevêque Gerard : On demande si on doit mettre en penitence ceux qui ont fait mourir des devins, des enchanteresses ou des sorciers. Réponse. Quoique l'anciene loi les condamne à mort, le jugement ecclesiastique leur sauve la vie, pour faire penitence : mais s'ils ne s'y soumettent pas, ils sont sujets aux loix humaines, dont la rigueur sera innocemment exercée contre eux.

Epist. 3. to. 9. Conc. p. 596.

L'évêque doit-il dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum* ? vous devez suivre l'usage de l'église Romaine : où nous disons *Pax vobis* les dimanches & les fêtes : mais non aux jours de jeûne. Il défend de dire l'oraison dominicale à la benediction de la table, comme devant être reservée au sacrifice : mais l'usage contraire l'a emporté. L'archevêque Gerard nous a rapporté, continuë le pape, un desordre déplorable, que les prêtres se marient publiquement ; & a demandé si leurs enfans peuvent être promûs aux ordres. On voit combien ces mariages sont criminels par le concile de Nicée, qui défend aux prêtres de loger même avec des femmes ; & le concile de Neocesarée ordonne de déposer un prêtre qui se marie, ce que nous voulons qui soit executé : mais les enfans ne doivent point porter l'iniquité de leurs peres suivant le prophete. Les corévêques, il y en avoit donc encore, ne doivent ni consacrer les églises, ni ordonner des prêtres, ni donner la confirmation. Il est défendu

Ezech. XVIII. 20.

fendu d'épouser sa marraine ou sa filleule. Ceux qui étant parens au troisiéme ou au quatriéme degré se sont mariez sans le savoir, doivent être soumis à penitence. A la fin de la lettre le pape ordonne aux évêques d'obeïr à l'archevêque Gerard comme son vicaire, & il enjoint à Eberard duc de Baviere de lui prêter secours. AN. 936.

XVIII. Mort de Henri l'Oiseleur.

Regin. Contin. 934. Herm. Marian. &c. Vitiq. lib. 1.

La Germanie venoit de changer de maître par le decés de Henri l'Oiseleur, qui aprés avoir regné dix-sept ans, mourut le samedi second jour de Juillet 936. Deux ans auparavant il avoit remporté sur les Hongrois une insigne victoire, que l'on attribuë à sa pieté. Car avant que de leur declarer la guerre, pour s'affranchir du tribut qu'il leur payoit, il assembla son peuple, & dit : Je vous ai depoüillez jusqu'ici vous & vos enfans, pour remplir les tresors des Hongrois. Maintenant je suis obligé de depoüiller les églises & leurs ministres. Que me conseillez-vous ? Prendrai-je l'argent destiné au service de Dieu, pour le donner à ses ennemis, & nous racheter de leurs mains ; ou n'attendrons-nous d'être rachetez que de Dieu ? Le peuple s'écria, qu'il n'attendoit son salut que de Dieu, & levant les mains au ciel, il promit de servir en cette guerre. On refusa le tribut aux Hongrois, ils attaquerent la Saxe & la Turinge : ils furent défaits par tout ; & le roi Henri appliqua au service de Dieu & au soulagement des pauvres le tribut qu'on leur payoit.

Le grand étendart du roi Henri qu'il faisoit porter devant lui dans les combats, avoit le nom & l'image d'un ange ; & ce prince avoit grande confiance en une lance, que l'on disoit avoir été celle du grand Constan- Vita S. Ger.

vêque Unni étant mort deux mois aprés, elle obtint pour lui du roi Otton son fils l'archevêché de Breme. Elle fit porter le corps du roi Henri à Quedlimbourg prés d'Haberstat où elle avoit resolu avec lui de fonder un monastere de filles, ce qu'elle executa incontinent. C'étoient toutes personnes nobles, & Mathilde se retira avec elles pour y achever ses jours.

Acta sac. 5. Ben. p. 347.

Elle avoit été élevée dans son enfance au monastere d'Erford prés de son ayeule qui en étoit abbesse, pour y apprendre la religion & les ouvrages convenables à son sexe. Elle en fut tirée pour épouser Henri vers l'an 913. Depuis son mariage elle avança toûjours en vertu, ornée au dehors de soye & de pierreries, mais pleine de compassion & d'humilité. Pour prier la nuit elle se levoit d'auprés du roi son époux qui faisoit semblant de l'ignorer. Ils gardoient la continence les jours marquez par l'église suivant l'usage observé encore alors religieusement. Toutefois un jeudi saint le roi Henri ayant pris plus de vin qu'à l'ordinaire, obligea la reine malgré elle à violer cette regle : ce que les historiens ont remarqué comme une tache en la vie de ce prince; & de-là vint leur fils Henri duc de Baviere pour qui Mathilde eut une prédilection singuliere; mais ce fut la source de grands malheurs.

Vita. 21 n. 7.

XX. Otton R. de Germanie.

Car aprés la mort du roi Henri, la reine souhaitoit de faire reconnoître ce fils pour son successeur; & & il y avoit un pretexte de le preferer à Otton son aîné; en ce que celui-ci étoit né avant que le pere fût roi. Otton déja designé par le pere l'emporta suivant le suffrage des François Orientaux & des Saxons : mais Henri garda toûjours des pretentions, & se revolta plu-

sieurs fois. Ils avoient un troisiéme frere nommé Brunon qui dés l'enfance fut appliqué à l'étude, & destiné au service de l'église. AN. 936.

Le lieu du couronnement d'Otton fut marqué à Aix-la-Chapelle : où premierement les seigneurs lui prêterent serment de fidelité hors de l'église, dans laquelle Hildebert archevêque de Mayence l'attendoit avec tout le clergé. L'archevêque de Treves à cause de l'antiquité de son siege & celui de Cologne comme diocesain pretendoient faire cette ceremonie : mais ils cederent au merite de l'archevêque de Mayence. Celui de Cologne étoit Vicfred qui avoit succedé à Herman, mort en 925. L'archevêque de Treves étoit Robert oncle d'Otton & frere de la reine Mathilde sa mere, qui avoit succedé à Roger mort en 934. Quand Otton entra dans l'église, l'archevêque de Mayence s'avança & lui toucha la main droite, puis se tournant vers le peuple qui remplissoit les galeries hautes & basses, il dit : Voici Otton que je vous amene, Dieu l'a choisi, le roi Henri l'a designé depuis long-tems, tous les seigneurs viennent de le faire roi. Si cette élection vous est agreable, témoignez-le en levant les mains au ciel : tout le peuple leva la main, avec de grands cris, pour souhaiter au nouveau prince toute sorte de prosperité. *Vitiq. lib. ii*

Alors l'archevêque s'avança avec le roi qui étoit revêtu d'une tunique étroite à la Françoise, & le mena derriere l'autel sur lequel étoient les ornemens royaux savoir, l'épée avec le ceinturon, le manteau avec les bracelets, le bâton avec le sceptre & le diadéme. L'archevêque prit l'épée, & se tournant vers le roi, lui dit : Recevez cette épée pour repousser tous les ennemis de Jesus-Christ, barbares & mauvais Chrétiens,

AN. 937. France par la Champagne, ravagerent le plat païs, brûlerent plusieurs maisons & plusieurs églises, & emmenerent un grand nombre de captifs. Il y eut toutefois quelques églises qu'ils ne purent brûler, comme celle de sainte Macre à Fismes, & celle de S. Basle; & un moine d'Orbais qu'ils avoient pris ne put jamais être blessé de leurs fleches ni de leurs épées. Ce que Frodoard rapporte comme des miracles. De Bourgogne les Hongrois passerent en Italie, & vinrent jusques à Capoüe, à Benevent & à Nole. Ils enleverent plusieurs serfs de l'abbaye du mont Cassin; & pour les racheter on donna quantité de vases d'argent & d'ornemens d'étofes precieuses, dont le prix marqué montoit à plus de cent cinquante besans d'or. Mais étant entrez chez les Marses dans l'Abruze d'aujourd'hui, & y faisant les mêmes ravages: ces peuples avec les Peligniens en tuerent la plus grande partie, & retirerent un grand butin.

Chr. Cassin. l. 55.

XXIII. Artaud chassé de Reims.

Flod. Chr. an 940. hist. IV. c. 28.

Libel. Artaldi. to 9. Conc p. 628. C.

Aprés qu'Artaud eut gouverné l'église de Reims huit ans & sept mois, Hugues comte de Paris & Hebert comte de Vermandois indignez de son attachement au roi Louis, qu'il avoit sacré, vinrent assieger Reims avec Guillaume duc de Normandie & quelques évêques de France & de Bourgogne. Le siege ne dura que six jours; & Artaud abandonné de presque tous ses vassaux, fut obligé de se rendre. Le comte Hebert étant entré dans la ville, le fit venir à S. Remi devant les seigneurs & les évêques: où, partie par persuasion, partie par crainte, on le fit renoncer à l'administration de l'archevêché de Reims, se contenter des abbayes de S. Basle & d'Avenai; & demeurer à saint Basle. C'étoit l'an 940. Quelque tems aprés

Artaud

Artaud se retira auprés du roi Louis, avec quelques-uns de ses parens, à qui Hebert avoit ôté les benefices ou fiefs qu'ils tenoient de l'église. AN. 941.

L'année suivante 941. les comtes Hugues & Hebert assemblerent les évêques de la province de Reims, & firent tenir un concile à Soissons dans l'église de S. Crespin, pour regler le gouvernement de l'archevêché. Ils envoyerent Hildegaire évêque de Beauvais, qu'Artaud lui-même avoit ordonné en 933. avec quelques autres deputez vers Artaud, qui étoit à Laon à la cour du roi Louis: lui ordonnant de se rendre au concile. Il répondit qu'il ne pouvoit aller où ses ennemis étoient assemblez; & ils convinrent d'un autre lieu pour conferer ensemble. Là il se jetta à leurs pieds, les priant pour l'amour de Dieu, de lui donner un conseil convenable à eux & à lui. Ils le presserent de consentir à l'ordination de Hugues, promettant d'obtenir pour lui quelque partie des biens de l'archevêché. Artaud aprés avoir long-tems differé de répondre, les voyant fermes dans leur resolution, se leva, & leur declara tout haut, qu'il leur défendoit sous peine d'excommunication, d'ordonner un archevêque de Reims de son vivant: s'ils le faisoient, il appelloit au saint siege. Cette protestation les ayant irritez, pour se tirer de leurs mains & pouvoir retourner à Laon, il adoucit sa réponse, & les pria d'envoyer avec lui quelqu'un, qui pût leur rapporter la resolution qu'il prendroit avec la reine & son conseil: car le roi n'y étoit pas. Ils envoyerent Derolde évêque d'Amiens: mais quand Artauld se vit à Laon en seureté devant la reine & les seigneurs de sa cour, il reïtera la menace d'excommunication & d'appellation au pape: excommuniant

Libell. Artaldi.

Derolde lui-même, en cas qu'il ne fît pas un rapport fidele de ce qu'il venoit d'entendre.

AN. 941.

Le concile de Soissons ne laissa pas de passer outre. On pretendit qu'Artaud, ayant une fois renoncé avec serment à l'administration de son église, ne pouvoit plus y revenir. On fit valoir les plaintes du clergé & de la noblesse sur la vacance de ce siege: enfin l'on jugea, qu'on devoit ordonner archevêque Hugues fils du comte Hebert, qui y avoit été destiné depuis long-tems, & qui étoit demandé par le clergé & par le peuple, c'est-à-dire par une partie. Il n'avoit qu'environ vingt ans, & pendant les quinze années qui s'étoient passées depuis son élection, il avoit demeuré à Auxerre, & y avoit fait ses études auprés de l'évêque Gui, qui l'avoit ordonné diacre, & Gui évêque de Soissons l'ordonna prêtre trois mois aprés son retour à Reims; ce dernier Gui étoit fils de Foulques comte d'Anjou; & aprés avoir été chanoine de saint Martin de Tours, il fut ordonné évêque en 937. Suivant la resolution du concile de Soissons les évêques se transporterent à Reims, & en ordonnerent Hugues archevêque dans l'église de S. Remi.

Sup. n. 1.

Frod. Chr.

Baron. an. 940. Papebr. Conat.

Il envoya à Rome des deputez pour demander le pallium, & ils s'adresserent au pape Etienne VIII. car Leon VII. étoit mort en 939. ayant tenu le saint siege trois ans & demi. Comme Etienne étoit Alleman de naissance, les Romains le prirent en telle aversion, qu'ils lui decouperent le visage, & le defigurerent de sorte, qu'il n'osoit plus paroître en public. Il tint toutefois le saint siege trois ans & quatre mois. Il accorda le pallium à Hugues pour l'archevêché de Reims; & ses deputez vinrent en 942. avec un évêque nommé Damase que

le pape envoya legat en France. Il portoit des lettres aux ſeigneurs & à tous les habitans de France & de Bourgogne, pour reconnoître le roi Louis, & envoyer des deputez à Rome: avec menace d'excommunication, s'ils ne ſatisfaiſoient avant Noël, & s'ils continuoient de lui faire la guerre. Sur quoi les évêques de la province de Reims ayant conferé avec le comte Hebert: le prierent d'interceder auprés du comte Hugues, pour lui faire reconnoître le roi: car c'étoit ſon plus puiſſant adverſaire. AN. 942.

XXIV. Fin de ſaint Odon.

Elog. Odon. n. 38. ſæc. 5. Act. B. p. 141.

Vita per Jo. lib. III. n. 7.

La même année 942. le pape Etienne fit venir à Rome pour la troiſiéme fois ſaint Odon abbé de Clugni, afin de procurer la paix entre Hugues roi d'Italie & le patrice Alberic: car la guerre continuoit toûjours entre eux. Pendant que ſaint Odon fut à Rome Alberic lui donna le monaſtere de S. Elie à Suppenton prés de Nepi, pour y établir la reforme. Il y mit pour abbé un de ſes diſciples nommé Theodard, qui voyant ces anciens moines fort attachez à manger de la chair, leur faiſoit apporter à grands frais du poiſſon des lieux d'alentour. Mais un torrent qui paſſoit prés du monaſtere, forma un étang qui les exempta de cette peine. Ce qui fut regardé comme un miracle; & attribué aux prieres de S. Odon.

n. 11.

Etant à Rome il fut attaqué d'une fievre violente & continuë, qui le reduiſit à l'extremité; mais comme il ſouhaitoit ardemment de finir ſes jours au tombeau de ſaint Martin, où il avoit commencé de goûter la pieté : il vit en ſonge un perſonnage venerable qui lui dit: que ſa mort étoit proche, & que toutefois S. Martin lui avoit obtenu un delai, pour retourner en ſon pays. En effet il ſe porta mieux, & eut aſſez de

An. 942. force pour venir jusques à Tours, où il arriva prés le tems de la fête du saint. Il la celebra avec une devotion extraordinaire: le quatriéme jour la fievre le reprit, & il mourut le jour de l'octave dix-huitiéme Novembre 942. âgé de soixante quatre ans; la quinziéme année depuis qu'il fut abbé de Clugni. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. Il fut enterré dans l'église de S. Julien de Tours par l'archevêque Theotilon, qui par son secours avoit retabli ce monastere fondé par saint Gregoire son predecesseur, & ruiné par les Normans. Theotilon mourut trois ans aprés en revenant de Laon pour procurer la paix entre le roi & les princes; & fut enterré dans la même église de saint Julien.

Martyr. R. 18. Nov.

Frod. Chr. 945.

Mabill. elog. p. 153.

Sup. liv. LIV. n. 42.

Entre les monasteres reformez par saint Odon, les plus connus sont les suivans. Aurillac en Auvergne fondé depuis peu par saint Gerauld, Fleury sur Loire reformé à la sollicitation du comte Elisiard, qui obtint cette abbaye de Raoul roi de France, pour la donner à saint Odon; & alla avec deux autres comtes & deux évêques l'en mettre en possession, nonobstant la resistance des anciens moines, qui se défendirent à main armée. S. Odon reforma aussi le monastere de Sarlat en Perigord, & celui de Tulle en Limousin, depuis érigez en évêchez. S. Pierre le vif à Sens: S. Julien à Tours: Romans-Moustier au diocese de Lausane: Charlieu au diocese de Mâcon. On le reconnoissoit pour abbé de toutes ces maisons: mais il mettoit en chacune un abbé particulier, qui étoit comme son vicaire. En Italie il reforma le monastere de S. Paul à Rome, ceux de Soupenton, de Salerne, de S. Augustin à Pavie: établissant par tout le même ordre, c'est-

à-dire la même observance qui se pratiquoit à Clugni. Il ne negligeoit pas le temporel, dont le soin est une suite ordinaire de la regularité. De son tems le monastere de Clugni reçut des donations si considerables, qu'il en reste jusqu'à cent quatre-vingt-huit chartes.

Il reste aussi de lui plusieurs écrits, qui montrent sa science & sa pieté. L'abregé des morales de saint Gregoire sur Job ; des hymnes & des antiennes en l'honneur de saint Martin ; les trois livres du sacerdoce, depuis nommez ses occupations, & à present ses conferences. Etant abbé il écrivit en quatre livres la vie de saint Gerauld comte d'Aurillac. L'histoire du retour des reliques de saint Martin, rapportées de Bourgogne, qu'il composa à la priere de Foulques le bon comte d'Anjou, & plusieurs discours à la loüange de ce saint. Un entre autres sur l'incendie de son église arrivé de ce tems-là : pour montrer qu'elle ne doit scandaliser personne, ni diminuer la devotion des fideles envers saint Martin. On attribue encore à saint Odon la vie de saint Gregoire de Tours.

Mabill. elog. n. 46.
Sup. n. 4.
Bibl. Clun. p. 160.
Sup. liv. LIII. n. 56.

En plusieurs endroits de ses ouvrages, mais principalement dans ses conferences il deplore les mœurs corrompus des Chrétiens : entre autres l'impureté, la violence & le mépris manifeste de la justice. Il se plaint en particulier de l'abus de la sainte eucharistie par les communions indignes. Ce mystere, dit-il, n'étoit pas celebré si frequemment dans les commencemens de l'église : mais plus il étoit rare, plus on y apportoit de religion. Il dit que les reliques de sainte Valburge ayant été mises sur l'autel, les miracles cesserent ; & qu'elle apparut à un malade, & lui dit : Vous ne

II. Coll. c. 28.

gueriſſez pas, parce que mes reliques ſont ſur l'autel, qui ne doit ſervir que pour les divins myſteres. On ôta les reliques, & les miracles recommencerent. Parlant des moines, il traite d'apoſtaſie le mepris de la nourriture & de l'habit preſcrit par la regle, & la proprieté, ſous pretexte de laiſſer pour l'ornement de l'égliſe.

Elog. ſac. 5. Act. Ben. p. 316.

Le ſucceſſeur de ſaint Odon & le troiſiéme abbé de Clugni fut Aimard, qu'il avoit fait élire dés l'année 941. avant ſon dernier voyage de Rome. Aimard étoit de baſſe naiſſance, mais d'une grande vertu. Il fut tres-zelé pour l'obſervance, & augmenta conſiderablement le temporel : comme on voit dans les archives de Clugni, par 278. chartes de ſon tems, qui ne fut que de ſix ans.

XXV. S. Gerard de Brogne.

Vita ſac. 5. act. B. p. 248.

Du tems même de ſaint Odon, la diſcipline monaſtique fut retablie dans la Gaule Belgique par S. Gerard de Brogne né ſur la fin du neuviéme ſiecle d'une famille noble prés de Namur. Son pere deſcendoit du comte Haganon favori de Charles le Simple, & ſa mere étoit ſœur d'Etienne évêque de Tongres. Gerard fut d'abord au ſervice de Berenger comte de Lomage ; & dés ce tems il rebâtit l'égliſe de Brogne dans une terre à lui, voulant y fonder un monaſtere ; & en attendant il y établit des clercs, pour faire l'office. C'étoit l'an 918. Le comte Berenger l'ayant envoyé à Robert comte de Paris & depuis roi, il logea à l'abbaye de ſaint Denis, où il fut touché du deſir de quitter le monde. Etant de retour, il obtint la permiſſion du comte Berenger & de l'évêque Etienne ſon oncle & ſon paſteur, qui lui donna l'abſolution de ſes pechez. Il revint donc à ſaint Denis, prit l'habit monaſtique,

& demanda la permission de commencer ses études, c'est-à-dire d'apprendre à lire : ce qu'il fit avec l'humilité d'un enfant, quoiqu'il fût déja en âge d'homme. En peu de jours il eut appris le psautier, & s'avança dans la connoissance de l'écriture sainte, faisant en même tems un grand progrez dans l'obeïssance & les autres vertus. La seconde année de sa conversion il fut ordonné acolythe par Theodulphe évêque de Paris, la troisiéme année soudiacre, la quatriéme diacre par Fulrad son successeur, & la neuviéme année prêtre par Adelhelme successeur de Fulrad.

Aprés dix ans de sejour à S. Denis, il en sortit l'an 928. pour venir établir son monastere de Brogne, apportant des reliques de saint Eugene martyr. Le clergé de Tongres & l'évêque même s'opposerent d'abord au culte de ce saint, qu'ils ne connoissoient point ; mais l'évêque le permit enfin, & sa translation se celebre encore à Brogne. Gerard chassa les clercs qu'il y avoit mis, & y mit des moines qu'il gouverna quelque tems : mais ne pouvant souffrir le concours du peuple, il s'enferma dans une cellule prés de l'église, pour vaquer à la priere avec plus de liberté. *Molan. ad Usuard. 18. Aug.*

Quelque tems aprés l'évêque de Cambray l'obligea de prendre soin du monastere de saint Guislain en Hainault à la sollicitation de Gislebert duc de Loraine un des plus puissans seigneurs de ce tems-là, gendre du roi Henri l'Oiseleur. Le monastere de saint Guislain n'étoit alors occupé que par quelques clercs dereglez & interessez, à la place desquels Gerard établit une communauté de moines, dont il fut abbé, sans cesser de l'être de Brogne. Arnould le vieux comte de Flandres croyant avoir été gueri de la pierre par ses prie-

res, lui offrit de grands presens, & l'obligea enfin de recevoir la dîme de ses biens, pour la distribuer aux monasteres & aux pauvres, & de se charger du gouvernement de toutes les abbayes qu'il avoit sous sa puissance.

Gerard reforma entre autres le monastere de Blandinberg ou saint Pierre de Gand, fondé par saint Amand, & occupé depuis plus de cent ans par des clercs seculiers: que Gerard en chassa pour leur déreglement, sans avoir égard à la noblesse dont ils se vantoient, & mit à la place des moines tres-reguliers. Les clercs furieux attenterent à sa vie, & vinrent l'attaquer jusques dans l'église, comme il étoit à l'autel: mais il les étonna par sa constance, & leur pardonna. Il fit cette reforme l'an 941. & la communauté devint nombreuse en peu de tems. Trois ans aprés il fit apporter à saint Pierre de Gand les reliques de saint Vandrille, de saint Ansbert & de saint Vulfran, qui avoient été transportées à Bologne sur la mer en 858. pendant les ravages des Normans. Vicfrid évêque de Teroüanne voulut s'opposer à cette translation, & conserver ce tresor dans son diocese: mais il fut obligé de ceder à la volonté du comte Arnould. On nomme jusques à dix-huit monasteres que Gerard reforma, & dont les plus connus sont saint Pierre & saint Bavon de Gand, saint Martin de Tournai, Marchienne, saint Vaast d'Arras, saint Riquier, saint Bertin, saint Omer & saint Amand. D'ailleurs il est certain que Gerard gouverna les monasteres de saint Remi à Reims & de Mouson. Sur la fin de sa vie il mit des abbez ou d'autres superieurs dans tous ces monasteres, & se retira à Brogne, pour en prendre un soin

Hist. transl. sac. S. Bened. p. 200.

Mabill. obs. n. 6. p. 250.

soin particulier. Enfin il y mourut en 959. le troisiéme d'Octobre, jour auquel l'église honore sa memoire. *Martyrol. R. 5. oct.*

XXVI. S. Jean de Gorze. *Vita n. 9. p. 368.*

Un autre moine illustre du même tems étoit Jean, depuis abbé de Gorze. Il nâquit à Vendieres entre Mets & Toul, & étudia fort bien la grammaire, l'écriture sainte, les canons & les loix civiles. S'étant donné à Dieu, il fit une confession generale, & reçut la penitence que lui imposa Humbert reclus à Verdun, renommé pour sa vertu & sa science ; & depuis ce tems Jean ne mangea point de viande, & pratiqua des jeûnes tres-rigoureux. Ayant oüi parler d'un solitaire nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne, il alla le trouver, desirant ardemment de mener la vie d'ermite. Mais Lambert étoit un homme rustique & ignorant, dont la pieté consistoit à s'accabler de travail, quelquefois hors de raison : vivant d'une façon si extraordinaire, qu'il étoit difficile de le voir sans rire. Il ne se mettoit point en peine de couvrir son corps, même pour satisfaire à la pudeur. Pour sa nourriture il faisoit souvent un pain qui lui duroit deux mois, & dont il rompoit tous les jours à coups de cognée un morceau qu'il prenoit au poids. Il mangeoit quand il n'en pouvoit plus, aprés deux ou trois jours de jeûne, de jour ou de nuit, sans aucune heure reglée. Quand la fantaisie lui prenoit, il alloit dans les villes & les villages, puis tout d'un coup il se renfermoit dans sa cellule. Il commençoit quelquefois la messe à minuit, quelquefois le soir ou à la pointe du jour.

Jean de Vendieres ne laissa pas de vivre quelque tems avec ce solitaire, s'étant enfermé dans une cellule, où plusieurs personnes de Verdun le venoient voir pour s'édifier par ses discours. Ils lui conseillerent de quit-

ter cet extravagant; & de l'avis de Humbert il fit le voyage de Rome: alla jusques au mont Gargan, & visita en passant le mont-Cassin & les monasteres voisins de Naples. A son retour il demeura chez lui, ne trouvant point de lieu où il pût vivre à son gré en communauté; & pratiqua en son particulier la vie monastique: veillant, priant & jeûnant rigoureusement. Humbert le fit connoître à Einolde ou Eginolde, qui menoit à peu prés la même vie de son côté. Il avoit été primicier de l'église de Toul, puis archidiacre; & ayant donné tout son bien aux pauvres, il passa quelque tems dans une caverne. Enfin ils se joignirent sept, & resolurent de passer en Italie, pour y pratiquer la perfection de la vie monastique: vivant du travail de leurs mains, dans les pays fertiles, mais abandonnez, que Jean avoit remarquez aux environs de Benevent. Mais Adalberon évêque de Mets en ayant eu connoissance, leur donna l'abbaye de Gorze, qui avoit été ruinée par les Normans. Ils y entrerent l'an 933. & élurent pour abbé Einolde, & Jean pour cellerier.

Vita Jo. Gorz. n. 72.

Il étoit tres-propre à cette charge, entendant parfaitement le menage de la campagne & l'administration du temporel. Aussi dés le commencement voyant l'abbé Einolde embarassé de ces soins exterieurs, il offrit de l'en soulager, l'exhortant à s'appliquer uniquement à la vie interieure suivant son attrait. Jean quoique tres-ferme en ses resolutions, obeïssoit ponctuellement au moindre mot de l'abbé: qui l'éprouva plusieurs fois, en lui faisant changer exprés d'obedience. Il le fit prevôt du monastere, puis l'obligea à s'en demettre: ensuite il le fit doyen, puis cel-

lerier. Il lui donna la charge du vestiaire, de l'hospitalité de l'infirmerie, & le trouva prêt à tout. Il lui rendoit un compte exact de toute la dépense jusques à un obole, quoique l'abbé voulut s'en rapporter à lui.

Outre les études qu'il avoit faites avant sa conversion, il fit encore beaucoup de lectures dans le monastere. Premierement des morales de S. Gregoire, qu'il lut plusieurs fois de suite, ensorte que presque tous ses discours en étoient tirez. Il lut aussi ce qui lui tomba entre les mains de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Jerôme & des autres peres : mais les livres étoient alors difficiles à trouver, par le refroidissement des études. Il lut tout au long les traitez de S. Augustin sur S. Jean, sur les pseaumes & de la cité de Dieu. Enfin il travailla beaucoup sur les livres de la Trinité ; & à l'occasion de ce qui y est dit des relations des personnes divines, il se mit à étudier les categories, l'introduction de Porphyre, & toute la dialectique. Il s'y appliqua long-tems & fortement : mais l'abbé Einolde, qui savoit par experience, la difficulté & le peu de fruit de cette étude, trancha court, en lui défendant de s'y appliquer davantage ; & lui ordonnant d'étudier plûtôt l'écriture sainte. Il s'y mit tout entier, & étudia beaucoup S. Gregoire sur Ezechiel : car il aimoit singulierement ce saint docteur. Il lisoit les vies des peres pour les imiter, & savoit presque par cœur celle de S. Jean l'aumônier : sans que toutes ces études le détournassent de ses occupations exterieures. n. 8.

Comme sa charge de cellerier l'obligeoit à converser avec les seculiers, il se plaignoit que pour peu qu'il fût avec eux, il se relâchoit de son observance n. 11.

ordinaire ; & que les repas que la bienſeance obligeoit de leur donner, étoient toûjours de grande dépenſe à la maiſon. Car il en menageoit les biens avec tant de ſoin, qu'on l'accuſoit d'avarice : quoiqu'il n'employât jamais aucune mauvaiſe voye pour les augmenter. Il n. 92. jeûna long-tems au pain & à l'eau tous les jours, excepté les fêtes. Enſuite l'abbé voyant qu'il alteroit ſa ſanté, le reduiſit à ne jeûner ainſi que les deux carêmes avant Pâques & avant Noël : mais il commençoit ce dernier au treiziéme de Septembre. Outre l'abbaye de Gorze, l'évêque Adalberon reforma les monaſteres de S. Clement & de S. Arnould de Mets.

XXVII. Eglise de Normandie. Frod. Chr. 943.

Les Normans n'étoient pas ſi bien convertis, qu'il ne ſe trouvât encore chez eux des payens. Leur duc Guillaume Longue-épée ayant été tué en trahiſon par Arnoul Comte de Flandres en 943. Hugues le grand duc de France combattit ſouvent avec les Normans payens qui étoient entrez dans le pays, ou qui retournoient au paganiſme ; & ils tuerent grand nombre de ſon infanterie Chrétienne. Toutefois il prit Evreux malgré eux, à la faveur des Normans Chrétiens qui étoient dedans. Le roi de France Louis d'Outremer marcha vers Roüen, & combatit contre Tourmond Normand apoſtat, qui vouloit ramener les autres à l'idolâtrie, même le jeune duc Richard fils de Guillaume, & conſpiroit contre le roi avec un roi payen nommé Setric : mais ils furent vaincus, & Tourmond tué. L'archevêque de Roüen n'aidoit pas au progrés du Chriſtianiſme. C'étoit Hugues moine de S. Denis que le duc Guillaume avoit mis ſur ce grand ſiege en 942. Il étoit d'illuſtre naiſſance, mais il oublia tellement la ſainteté de ſa profeſſion, qu'il s'a-

Order. lib. 5. c. 43. Acta arch. Roth. tom. 2. Analect. p. 437.

bandonna à la débauche, & eut grand nombre d'enfans. Il dissipa les biens de l'église, & donna à Raoul son frere seigneur tres puissant une terre considerable du domaine de l'archevêché. Hugues tint le siege de Roüen quarante-sept ans, & ne mourut qu'en 989.

XXVIII. S. Odon de Cantorberi.

Sup. liv. LIV. n. 8.

Acta SS. Ben. Sac. 5. p. 40.

Vita ibid. p. 288.

En Angleterre Plegmond archevêque de Cantorberi mourut vers l'an 922. ayant tenu ce siege trente-quatre ans. Son successeur fut Athelme pendant trois ans, à qui succeda Vulfelme en 925. & à celui-ci saint Ode ou Odon en 942. Il étoit fils d'un seigneur Danois payen établi en Angleterre, qui lui voyant de l'inclination pour la religion Chrétienne, l'en détournoit autant qu'il pouvoit : ne voulant pas même souffrir qu'il nommât Jesus-Christ. Le jeune Odon ne laissoit pas de continuer à frequenter les églises, & de rapporter au logis les bonnes instructions qu'il y entendoit : de quoi son pere outré de colere, le desherita ; & le jeune homme ravi de perdre pour Dieu tout ce qu'il pouvoit esperer sur la terre, quitta ses parens, & se mit au service d'Athelme, un des principaux seigneurs & des plus pieux de la cour du roi Alfrede. Celui-ci voyant la bonne inclination d'Odon, le reçut avec une affection de pere, lui donna tous les secours necessaires & le fit bien étudier. Etant baptisé, il reçut la tonsure clericale & les ordres jusques au soûdiaconat : où il demeura quelques années, à cause de sa jeunesse : mais depuis qu'il fut ordonné prêtre, il fut en grande veneration au duc Athelme & aux autres seigneurs qui se confessoient à lui, & recevoient ses conseils.

Odon fit avec ce duc le voyage de Rome, pendant lequel il le guerit par ses prieres, lui faisant boire du

vin sur lequel il avoit fait le signe de la croix. Aprés la mort du duc Athelme & du roi Alfrede, il fut en grande estime auprés du roi Edoüard son fils & du roi Edelstan fils d'Edouard, qui le fit évêque de Schirburne, malgré sa resistance par le choix du clergé & du peuple; & Vulfelme alors archevêque de Cantorberi le consacra avec joye. Edelstan crut devoir à ses prieres une grande victoire qu'il remporta sur les payens l'an 938. quatorziéme de son regne. Ce prince mourut trois ans aprés en 941. Son frere Edmond lui succeda, & l'évêque Odon ne lui fut pas moins cher. Vulfelme archevêque de Cantorberi étant mort peu de tems aprés, le roi pressa Odon de prendre sa place: mais il s'en défendit par l'autorité des canons, qui condamnent les translations. Le roi lui representa que saint Pierre avoit été transferé d'Antioche à Rome, & plusieurs autres rapportez dans l'histoire, sans toutefois les nommer: enfin qu'en Angleterre même S. Mellit avoit passé de Londres à Cantorberi & S. Just de Rochester. Odon se rendit à ces exemples, mais il opposa une autre difficulté. Tous ceux, dit-il, qui ont rempli le siege de Cantorberi depuis la conversion des Anglois, ont été moines: je ne veux pas violer une si sainte & si ancienne coutume, aussi-bien desirai-je depuis long-tems d'embrasser la profession monastique. Le roi loüa son humilité & sa pieté; & l'on envoya en diligence au monastere de Fleury sur Loire, qui étoit alors en tres-grande reputation pour la regularité de l'observance; au lieu qu'elle étoit fort tombée en Angleterre. L'abbé de Fleury vint lui-même apporter à Odon l'habit monastique; & aprés l'avoir reçû, il prit possession du siege de Cantorberi vers l'an 942.

Quelque tems aprés il fit des constitutions pour la consolation du roi Edmond & l'instruction de son peuple, comprises en dix articles. Il y recommande l'immunité des églises, défendant de les charger d'aucun tribut: il marque les devoirs du roi & des seigneurs, particulierement l'obeïssance aux évêques. Les devoirs des évêques, sur tout la visite du diocese tous les ans: les devoirs des prêtres, des clercs & des moines, recommandant à ceux-ci la stabilité & le travail des mains. Le reste regarde tout le peuple. On trouve aussi une lettre synodale à ses suffragans, qui semble être du même tems.

To. 9. Conc. p. 609. c. 1. c. 2. c. 3. c. 4. 5. c. 6.

Le roi Edmond de son côté fit des loix dont plusieurs regardent la religion. Il y recommande la continence aux clercs, sous peine de perdre leurs biens temporels & la sepulture aprés leur mort. Il charge les évêques des reparations des églises, & promet seureté à ceux qui s'y refugient. C'est que les meurtres & les violences n'étoient pas moins frequens en Angleterre qu'en France: comme il paroît par ces mêmes loix.

Ibid. p. 612. c. 1. c. 5. p. 616.

XXIX. Commencemens de saint Dunstan.

Ce roi connoissant le merite de l'abbé Dunstan, le fit venir auprés de lui pour l'aider de ses conseils: mais quelque tems aprés sur de faux rapports il le chassa de sa cour. Au bout de trois jours étant à la chasse, il pensa tomber dans un precipice; & croyant que c'étoit une punition de sa faute, il promit à Dieu de rappeller Dunstan, & fut aussi-tôt delivré de ce peril. Il l'envoya querir, lui promit une amitié perpetuelle, & lui donna la terre de Gleston ou Glastemburi au pays d'Oüessex, aujourd'hui dans le comté de Sommerset. C'étoit un tres ancien monastere prés duquel Dunstan étoit né la premiere année du regne d'Edelstan, qui

Vita Dunst. n. 18. Act. Ben. sec. 5. p. 669.

Monast. Angl. to. 1. p. 1. Vita 3. p. 680.

& ap. Boll. 19. Maj. to. 7. p. 344.

fut l'an 914. Ses parens étoient de la premiere noblesse, & dés l'enfance ils le firent élever dans cette maison de Glastemburi, où demeuroient quelques Hibernois qui instruisoient la jeunesse. Mais il n'y avoit plus de moines, & les rois s'en étoient approprié les domaines. Dunstan y ayant commencé ses études & reçû les ordres mineurs, passa à Cantorberi auprés de l'archevêque Athelme son oncle paternel, qui le recommanda au roi Edelstan & le mit à son service. Comme il reüssissoit parfaitement en tout, son merite lui attira des envieux, qui l'accuserent auprés du roi d'être magicien, & d'avoir commencé avec les demons. On dit que le fondement de ce reproche fut qu'en une certaine occasion Dunstan ayant pendu sa harpe contre une muraille, elle joüa toute seule, & chanta une antienne.

Il quitta la cour de lui-même, sans attendre d'être congedié, & se retira prés d'Elfege évêque de Vinchestre son parent, qui l'exhorta à embrasser la vie monastique : mais le jeune homme y resista quelque tems, croyant devoir se marier. Une maladie qui le reduisit à l'extremité, le determina; & en étant revenu, il reçut l'habit monastique de la main de l'évêque, qui ensuite l'ordonna prêtre aprés les interstices canoniques, lui donnant pour titre l'église de Nôtre-Dame de Glastemburi. Car les moines non plus que les autres, n'étoient point ordonnez sans titre. Aprés avoir reçu quelque tems les instructions de l'évêque Elfege, pour se fortifier contre les tentations : il retourna à Glastemburi servir l'église de son titre, prés de laquelle il se fit une cellule, ou plûtôt une cave si étroite, qu'elle ressembloit à un sepulchre. Elle n'avoit que

Mabill. hic p. 666. n.

cinq

cinq pieds de long, deux & demi de large, & la hauteur necessaire pour y pouvoir être debout. La porte faisoit un des côtez, & avoit de petites fenêtres par où il recevoit du jour pour travailler. Il jeûnoit & prioit assiduement, & cette maniere de vie lui attira bien-tôt des visites de toutes sortes de personnes, qui publioient ses vertus.

Son pere & sa mere étant morts, il se trouva leur seul heritier: car en Angleterre comme ailleurs les moines n'étoient point exclus des successions. Dunstan donna à l'église de Glastemburi les terres les plus proches qui se trouverent être à lui, & du reste de son patrimoine il fonda en divers lieux cinq monasteres, où se formerent depuis par ses soins de grandes communautez. Le roi Edelstan lui ayant donné tout ce qui étoit de son domaine à Glastemburi, il commença peu de jours aprés à y jetter les fondemens d'une église plus magnifique, & à y bâtir des lieux reguliers. Quand tout fut achevé, il y assembla une grande communauté de moines, dont il fut le premier abbé & les conduisit à une grande perfection. La doctrine & la pieté reluisoient tellement dans ce monastere, que l'on en tira dans la suite un grand nombre d'évêques & d'abbez: ensorte que saint Dunstan fut le principal reparateur de la religion par toute l'Angleterre.

XXX. Image miracu d'Edesse.

Post Theoph. p. 268. n. 48.

Gr. Ap. Combef. Sur. 16. Aug.

En Orient l'empereur Romain Lecapene fit venir d'Edesse l'image miraculeuse de J. C. que l'on y gardoit, & il la fit apporter à C. P. Or nous voyons ce que l'on croyoit de cette image, par un discours de l'empereur Constantin Porphyrogenete, qui en raconte ainsi l'histoire. Abgar seigneur d'Edesse avoit un

serviteur nommé Ananias, qui passant par la Palestine pour aller en Egypte, vit Jesus-Christ, & fut touché de ses discours & de ses miracles. A son retour il s'en informa plus exactement, esperant qu'il gueriroit son maître affligé de la goutte & de la lepre noire. Sur son rapport Abgar écrivit une lettre à J. C. où il le prioit de venir chez lui, lui offrant sa ville pour retraite contre la mauvaise volonté des Juifs. Ananias fut chargé de la lettre, & comme il savoit peindre, Abgar lui ordonna que s'il ne pouvoit amener J. C. il apportât au moins son portrait. Ananias étant arrivé en Judée, trouva J. C. environné d'une si grande foule, qu'il ne put en approcher. C'est pourquoi il s'assit sur une pierre élevée, & commença à faire son portrait sur un papier. Jesus connoissant en esprit ce qui se passoit, le fit appeller par saint Thomas, & quand il fut devant lui, avant que d'avoir vû la lettre, il lui dit le sujet de son voyage. Puis il fit réponse à Abgar par une lettre où il promettoit de lui envoyer un de ses disciples pour le guerir.

Jesus ayant donné sa lettre à Ananias, vit qu'il étoit en peine d'accomplir l'autre commandement de son maître touchant le portrait. C'est pourquoi s'étant lavé le visage avec de l'eau, il l'essuya d'un linge où son image se trouva aussi-tôt imprimée, & il le donna à Ananias. En retournant il arriva à Hierapolis, où il logea hors de la ville, & cacha le linge dans un monceau de briques neuves : mais à minuit il y parut un grand feu qui sembloit menacer toute la ville. Les habitans allarmez ayant trouvé Ananias, l'obligerent à dire ce qu'il portoit, & on trouva sur une brique qui avoit touché le linge un portrait semblable qu'ils re-

tinrent, & que l'on gardoit encore à Hierapolis. Ananias continua son chemin, & apporta à Edesse la lettre & l'image. On comptoit encore la chose d'une autre maniere. On disoit que lorsque Jesus sua du sang avant sa passion, un de ses disciples lui donna ce linge dont il s'essuya, & y imprima son image, & le donna à garder à saint Thomas, de qui saint Thadée le reçut, & le porta à Edesse. Car on assuroit que Jesus aprés son ascension avoit envoyé S. Thadée à Edesse avec cette image; & qu'Abgar avoit été bien-tôt averti de son arrivée par le bruit de ses miracles. Quand l'apôtre vint devant lui, il portoit l'image miraculeuse attachée à son front, & il en sortoit une lumiere que les yeux ne pouvoient souffrir. Abgar étonné se leva de son lit & courut au devant ne se sentant plus de son mal. Il prit la sainte image, la mit sur sa tête, sur ses levres, sur ses yeux, sur tout son corps, & se trouva parfaitement gueri, excepté un peu de lepre qui lui resta sur le front: mais elle s'effaça, quand il reçut le batême. Il y avoit à la porte d'Edesse une idole que tous ceux qui y entroient étoient obligez d'adorer. Abgar la fit ôter, & mit à la place la sainte image collée sur une planche & ornée d'or; & elle y fut honorée pendant tout son regne & celui de son fils. Mais son petit fils étant retourné à l'idolâtrie, voulut ôter la sainte image & retablir l'idole. L'évêque pour conserver la sainte image, fit continuer la muraille devant la niche où elle étoit, aprés avoir mis dedans une lampe allumée & une tuile dessus: ainsi elle demeura plusieurs siecles cachée & inconnuë.

Environ cinq cent ans aprés le tems d'Abgar, Cosroës roi de Perse assiegea Edesse. Il l'alloit prendre *Sup. liv. XXXIII. n. 2.*

quand l'évêque nommé Eulalius apprit par revelation qu'il y avoit une image miraculeuse & le lieu où elle étoit. Il trouva la lampe encore allumée, & sur la tuile qui couvroit l'image, une autre image toute pareille. L'huile de cette lampe brûla les mineurs & les machines des Perses, & la presence de l'image tourna contr'eux le feu qu'ils avoient allumé contre la ville : enfin Cosroës fut contraint de lever le siege. Quelque tems aprés sa fille étant possedée, le demon dit qu'il ne sortiroit point, si on ne faisoit venir l'image d'Edesse. Cosroës en ayant écrit au gouverneur & à l'évêque, ils craignirent quelque surprise, & firent faire une copie fidelle de l'image, qu'ils envoyerent, gardant l'original. A peine fut-elle entrée en Perse, que le demon promit de sortir, pourvû qu'elle retournât: ainsi Cosroës la renvoya avec des presens. L'historien Evagre qui vivoit du tems de Cosroës, attribuë aussi à l'image miraculeuse la levée du siege d'Edesse; & c'est le premier qui parle de cette image. L'empereur Constantin ayant ainsi raconté l'origine & la decouverte de cette image, vient à ce qui s'étoit passé de son tems quatre cents ans aprés l'ancien Cosroës; & le raconte ainsi.

Evag. IV. hist. c. 27.

L'empereur Romain Lecapene desiroit passionnément de faire venir la sainte image à C. P. où étoient déja tant de precieuses reliques. Il avoit plusieurs fois envoyé à Edesse demander l'image & la lettre de N. S. offrant en échange deux cents Sarrasins captifs & douze mille pieces d'argent. Enfin l'an du monde 6452. qui est de J. C. 944. l'Emir d'Edesse envoya dire qu'il acceptoit ces conditions, demandant de plus une bulle d'or, par laquelle l'empereur promît que jamais

les Romains n'attaqueroient les quatre villes de Roha, Charres, Saroze & Samosate, & ne pilleroient leur territoire. L'empereur envoya Abraham évêque de Samosate pour recevoir la sainte image & la lettre; & de peur de surprise, il emporta l'image miraculeuse & ses deux copies: celle qui avoit été faite pour envoyer en Perse, & une autre que l'on honoroit dans l'église des Nestoriens: mais on les renvoya depuis, ne gardant que l'original. Les Chrétiens d'Edesse firent beaucoup de bruit, ne pouvant se resoudre à perdre ce tresor, qu'ils regardoient comme la sauve-garde de leur ville: mais l'Emir des Sarrasins les obligea partie de gré partie de force à tenir le traité.

L'histoire Orientale parle aussi de cette translation; & dit que sur la proposition des Romains les habitans de Rouha, c'est ainsi qu'ils nomment Edesse, écrivirent au Calife Moctafi qui regnoit alors; & qu'il ordonna au Visir d'assembler tous les cadis & les grands pour deliberer sur cette affaire. Quelques-uns dirent qu'il étoit honteux aux Musulmans de donner cette image aux Romains: d'autres soutinrent qu'il étoit loüable de racheter à ce prix des Musulmans captifs; & cet avis l'emporta. *Elmac. lib. III. c. 2. p. 213.*

L'empereur Constantin raconte ensuite comment la sainte image fut apportée à C. P. Elle y arriva le quinziéme d'Août l'an 944. & fut d'abord deposée dans l'église de Nôtre-Dame de Blaquernes, où l'empereur celebroit la fête de l'Assomption. Le lendemain on la porta solemnellement à sainte Sophie, & enfin elle fut mise dans l'église du Phare, la principale des chapelles du palais. Il raconte un grand nombre de miracles arrivez à cette occasion, tant pendant tout le voya- *Cang. C. P. lib. IV. c. n. 37.*

ge, qu'à C. P. & c'est le contenu de ce discours attribué à l'empereur Constantin Porphyrogenete. L'église Greque celebre la fête de cette translation le même jour seiziéme d'Août.

XX[illegible]. Simeon Metaphraste.

Boll. praef. gen. to. 1. c. 1. 6. 3

Psell. ap. Allat. de Simeon.

Item ap. Sur. 27. Novemb.

Ap. Sur. 10. Novemb.

C'est le tems de Simeon Metaphraste si fameux par son recueïl de vies des saints. Il naquit à C. P. d'une famille illustre, & ayant été élevé avec grand soin, fit beaucoup de progrés dans l'étude des belles lettres. Dans la suite il parvint aux grandes charges, il fut maître des offices & logothete ou grand tresorier, & employé à diverses negociations importantes. Etant encore jeune, il alla dans l'Isle de Crete à la suite d'Himerius grand capitaine sous le regne de Leon le philosophe, & vers l'an 900. & ce fut dans ce voyage qu'il apprit la vie de S. Theoctiste de Lesbos, assez semblable à celle de sainte Marie Egyptienne. Il l'apprit d'un saint moine nommé aussi Simeon, qui lui recommanda de l'écrire, & lui predit plusieurs choses qui lui arriverent ensuite. Ce fut donc par là qu'il commença à écrire les vies des saints.

Ensuite il entreprit d'en recueillir autant qu'il pourroit, & y fut exhorté par l'empereur même, apparemment Constantin Porphyrogenete. Simeon avoit toutes les commoditez necessaires pour un si grand dessein, entre autres de grands biens, pour ne manquer ni de livres ni de copistes. Mais il ne se contenta pas de rassembler les vies originales : il en changea le stile, & les refit pour la plûpart : les trouvant trop simples & trop éloignées du goût de son siecle, qui n'étoit pas celui du vrai & du naturel, mais du brillant & du merveilleux. Ainsi rapportant les actes des martyrs, il ne les donne pas dans leur premiere simplici-

té, mais il les abrege ou les amplifie : il fait dire aux saints, non pas ce qu'ils ont dit en effet, mais ce qu'il juge qu'ils devoient dire, & retranche souvent des paroles importantes. On en peut voir la difference en plusieurs actes dont les originaux ont été retrouvez de nos jours, comme ceux des martyrs Tharaque, Probus & Andronic. *Ap. Sur. 11. Octob. Ruinart. acta sinc. Sup. liv. IX. n. 1. 2. &c.*

Simeon ne s'est pas contenté de changer le stile des actes, il y a souvent ajoûté des miracles & d'autres faits qu'il a cru édifians, soit qu'il les ait inventez ou pris d'ailleurs. Nous en avons un exemple dans l'histoire de saint Demetrius de Thessalonique : en la comparant avec celle qu'Anastase le bibliotecaire & Photius en avoient données dans le siecle precedent. Ainsi comme il est difficile de démêler ce que Metaphraste a ajoûté du sien aux vies qui ont passé par ses mains, elles sont toutes suspectes aux habiles critiques ; & on ne peut s'y fier, qu'autant qu'elles sont appuyées par d'autres monumens plus certains. Or il a recueilli un tres-grand nombre de vies ; & comme il étoit devenu tres-celebre par cet ouvrage, on lui a encore attribué plusieurs autres vies ausquelles il n'avoit point travaillé. C'est de cet ouvrage que lui est venu le nom de Metaphraste, qui signifie traducteur, mais avec plus d'étenduë, & comprend aussi la glose & la paraphrase. *Ap. Sur. 8. Octob. Mabill. to. 1. Analect. p. 65. Phot. bibl. c. 255. v. Tillem. to. 5. p. 149.*

XXXII. Fin de Romain Lecapene.

Romain Lecapene qui avoit pris tant de soin de faire apporter cette image, ne la vit pas long-tems à C. P. car la même année 944. l'indiction troisiéme étant commencée le vingtiéme de Decembre l'empereur Étienne son fils ne pouvant souffrir sa severité, le fit enlever du palais & emmener dans l'isle Protè, où on *An. 944. Anon. post. Theoph. p. 270. 271. Luitp. IV. c. 9.*

AN. 945. lui coupa les cheveux, & on l'obligea à prendre la vie monaſtique tout vieux & infirme qu'il étoit. Il avoit regné vingt-ſix ans. On loüe ſa charité pour les pauvres, dont on rapporte des exemples remarquables : il avoit grande confiance aux moines, & fonda des monaſteres. Mais ces bonnes œuvres ſont obſcurcies par ſon ingratitude envers l'empereur Conſtantin ſon gendre, & l'intruſion irreguliere de ſon fils Theophylacte ſur le ſiege de C. P. Outre qu'on l'accuſoit de mauvais commerce avec l'imperatrice Zoé mere de Conſtantin, & qu'il laiſſa un bâtard nommé Baſile d'une concubine Bulgare.

p. 259. n. 27.

Cang. famil. Byz.

Romain fut vangé peu de tems aprés de ſes deux fils Etienne & Conſtantin. Car l'empereur Conſtantin Porphyrogenete averti qu'ils avoient auſſi conſpiré contre lui, & jugeant bien qu'ils l'épargneroient moins qu'ils n'avoient épargné leur pere. les fit arrêter le vingt-ſeptiéme de Janvier ſuivant l'an 945. comme ils étoient à table avec lui. Ils furent emmenez en exil dans les iſles voiſines, & on leur fit couper les cheveux comme à des clercs. Peu de tems aprés ayant obtenu permiſſion d'aller voir leur pere, ils vinrent à l'iſle Proté, & le voyant revêtu de l'habit monaſtique, ils furent ſenſiblement touchez. Le vieillard pleura, & dit ces paroles de l'écriture : Jai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont mepriſé. Il fut conſolé dans ſon exil par deux moines de grand merite Sergius & Polyeucte. Celui-ci fut depuis patriarche, Sergius étoit neveu du fameux Photius : mais plus illuſtre par ſa vertu que par ſa naiſſance, & ſa ſcience n'étoit pas moindre que ſa vertu. Il avoit un grand diſcernement, une grande fermeté, beaucoup d'agré-

Iſa. I. 2.

Anon. in Rom. n. 50. 51. p. 269.

ment

ment dans ses manieres & dans ses discours & une grande humilité. Romain étant encore empereur l'avoit toujours auprés de lui, & l'honoroit comme son pere spirituel.

Constantin son fils ayant voulu se revolter dans son exil, tua celui qui commandoit ses gardes, & fut tué lui-même. Ce que Romain ayant vû en songe le même jour, il envoya à tous les monasteres & à toutes les laures, jusques à Jerusalem & à Rome; & ayant assemblé trois cents moines au lieu où il étoit, le jeudi saint il se presenta dans l'église sans tunique & sans manteau lorsque le prêtre alloit faire l'élevation du pain sacré. Il tenoit un papier où étoient écrits tous ses pechez, & les declara devant tout le monde. Les moines crierent *Kyrie eleison* en versant des larmes; & Romain leur demanda l'absolution s'inclinant à chacun d'eux. Ils la lui donnerent, il communia; & comme ils alloient se mettre à table, il donna à un petit garçon une corde & un foüet dont il lui frapoit les pieds en disant: Entre mauvais vieillard; & il s'assit aprés tous les autres, pleurant & gemissant. Il envoya sa confession cachetée aux autres caloyers ou moines, particulierement à Dermocaïte abbé du mont Olympe avec deux cents livres d'or. Celui-ci fit jeûner tous ses moines pendant deux semaines, aprés lesquelles on pretend qu'il eut revelation que les pechez de Romain étoient effacez, & qu'ouvrant sa confession il ne trouva qu'un papier blanc. Il le montra à tous les moines, qui envoyerent à Romain une absolution par écrit, & elle fut enterrée avec lui.

n. 3. p. 272.

n. 4.

Nonobstant cette penitence, Romain ne laissa pas de consentir à une conjuration, que forma le patriar-

che Theophylacte son fils avec quelques autres pour le rétablir dans le palais. Mais la conjuration fut decouverte & les coupables punis. Enfin le vieux Romain mourut le quinziéme de Juin indiction sixiéme, qui est l'an 948. dans l'isle Proté lieu de son exil. Constantin Porphyrogenete regnoit seul depuis trois ans, c'est-à-dire depuis qu'il eut fait arrêter Etienne & Constantin; & il regna encore onze ans.

XXXIII. Turcs convertis. Cedr. to. 2. p. 636.

Vers ce tems-là un capitaine Turc nommé Boulosoudes ou plûtôt Boulogoudes vint à C. P. & feignant d'embrasser la foi Chrétienne fut baptisé & levé des fonds par l'empereur Constantin, qui lui donna la dignité de patrice & de grands biens : aprés quoi il retourna chez lui. Peu de tems aprés un autre capitaine Turc nommé Gylas vint à C. P. se fit baptiser & reçut les mêmes honneurs & les mêmes bienfaits. Il emmena avec lui un moine nommé Hierothée qui étoit en reputation de pieté, & que le patriarche Theophylacte avoit ordonné évêque pour la Turquie, où étant arrivé il convertit plusieurs infideles. Gylas persevera dans la foi; il ne fit plus de courses sur les Romains, il prenoit soin des Chrétiens captifs, il les rachetoit & les mettoit en liberté. Mais Boulogoudes apostasia, attaqua souvent les Romains & les Francs, qui le prirent, & le roi Otton le fit pendre.

L'emir de Tarse marchant contre les Romains, envoya des troupes fourager à une bourgade, où un prêtre nommé Themel celebroit le saint sacrifice. Voyant approcher les Sarrasins il quitta l'autel, & revêtu comme il étoit prit à ses mains le marteau qui sert aux Grecs de cloche; & s'en servit si bien qu'il blessa plusieurs des ennemis, en tua quelques-uns, & mit les autres en

fuite. Il fut interdit par son évêque, & ne pouvant obtenir l'absolution de cette censure, il passa chez les Sarrasins, abjura le Christianisme, & fit avec eux des courses en Cappadoce & dans les provinces voisines jusques à celle d'Asie proprement dite, & commit des maux incroyables.

XXXIV.
S. Luc le jeune.
Boll. 7. febr. to. 4. p. 83. Combef. auct. to. 2. p. 969.

C'est le tems de S. Luc le jeune solitaire fameux en Grece. Ses parens originaires de l'isle d'Egine passerent dans la terre ferme pour se garantir des incursions des Arabes, & il nâquit en Thessalie vers l'an 890. Dés l'enfance il pratiqua l'abstinence & le jeûne, ne mangeant ni chair, ni œufs, ni fromage, vivant ordinairement de pain d'orge & de legumes & ne beuvant que de l'eau. Son pere l'occupant à garder un troupeau, il donnoit aux pauvres sa nourriture & ses habits, ensorte qu'il revenoit quelquefois au logis tout nud. Il entra d'abord dans un monastere à Athenes & y prit le petit habit : mais sa mere l'en retira, & lui permit ensuite de vivre en solitude plus prés d'elle sur le mont de S. Joannice, & il s'y établit à l'âge de dix-huit ans. Ce fut là qu'il reçut le grand habit monastique, de deux moines venerables qui alloient à Rome en députation, & qu'il logea en passant, car il exerçoit volontiers l'hospitalité. Il augmenta ensuite ses jeûnes & ses autres exercices de pieté, & reçut le don des miracles & de prophetie : ensorte qu'il prédit l'incursion des Bulgares, qui ravagerent quelque tems aprés tout le pays.

Il dit un jour à ceux qui étoient avec lui : Il nous vient un homme qui porte un pesant fardeau & qui souffre beaucoup : puis il se retira sur la montagne. Incontinent aprés vint un homme seul qui ne portoit rien,

& demandoit Luc, disant avoir besoin de son secours. Il attendit sept jours, aprés lesquels le saint homme parut, & le regardant de travers, lui dit d'un ton rude: Qu'as-tu affaire en ce desert? pourquoi laisse-tu les pasteurs de l'église pour venir chercher des hommes rustiques & ignorans? Comment ose-tu paroître étant chargé de si grands crimes? Declare publiquement le meurtre que tu as commis, afin que Dieu te pardonne. Le pecheur effrayé dit: Homme de Dieu pourquoi me demandez-vous ce que vous savez déja, quoique je l'aye fait en secret? mais pour vous obeïr je dirai tout. Alors il declara toutes les circonstances de son crime, & se jetta aux pieds du saint, le priant de ne le pas dédaigner. Luc le releva, lui donna les avis & les regles qu'il crut convenables: lui ordonnant entre autres choses, d'aller à la sepulture du mort, y repandre beaucoup de larmes, lui faire celebrer honorablement le service du troisiéme, du neuviéme & du quarantiéme jour: y faire s'il pouvoit au moins trois mille genuflexions, sur tout de pleurer son peché tout le reste de sa vie, & l'avoir toujours devant les yeux. Nous avons vû dans le huitiéme concile que les pecheurs s'adressoient à des moines pour leur demander le remede de leurs pechez: mais ces penitences imposées par des laïques n'étoient que des preparations à l'absolution sacramentelle. Aussi Luc marque-t-il d'abord à ce meurtrier, qu'il devoit s'adresser aux prêtres.

Seff. 9.
sup. liv. L. n. 42.

Aprés qu'il eut passé sept ans au desert de S. Joannice, il fut obligé de quitter le pays avec tous les autres habitans, par la crainte des Bulgares, qui sous leur roi Simeon vinrent le ravager vers l'an 915. Luc se retira dans une isle, où les barbares étant encore passez, il s'en

ſauva à la nage, & vint à Corinthe. Là le deſir de lire l'écriture ſainte le fit aller à l'école avec les enfans, quoiqu'il eût de la barbe & fût âgé d'environ vingt-cinq ans : mais les mauvaiſes mœurs des écoliers le dégoûterent bien-tôt de l'étude, & il ſe mit auprés d'un Stylite qu'il ſervit dix ans : pêchant pour lui, portant du bois, & lui faiſant ſa cuiſine. La paix étant rétablie ſous Pierre roi des Bulgares, Luc revint au mont S. Joannice. Ayant appris que l'archevêque de Corinthe paſſoit par là, il alla le trouver, & lui porta des herbes de ſon jardin. L'archevêque s'étant informé qui il étoit, voulut voir ſa cellule, & fort édifié de ſa maniere de vivre, il lui fit donner une certaine quantité d'or. Le ſaint homme le refuſa diſant : Seigneur je n'ai point beſoin d'or, mais ſeulement de prieres & d'inſtruction. Toutefois voyant le prelat affligé de ſon refus, il prit une piece d'or. Puis il lui dit avec une grande humilité : Seigneur nous autres que nos pechez ont reduits à demeurer dans les deſerts & les montagnes, comment pouvons-nous participer aux myſteres terribles ſans avoir de prêtres ? L'archevêque répondit : Il faut avoir un prêtre autant qu'il ſe peut. S'il eſt abſolument impoſſible, il faut mettre le vaſe des préſanctifiez ſur la ſainte table ſi c'eſt dans un oratoire : ſi c'eſt dans une cellule ſur un banc tres-propre. Enſuite ayant déplié le voile vous mettrez deſſus les ſaintes particules. Vous ferez brûler de l'encens, puis vous chanterez les pſaumes des Typiques ou le Triſagion avec le ſymbole de la foi. Aprés avoir fait trois genuflexions, vous joindrez les mains, & vous prendrez avec la bouche le corps de Jeſus-Chriſt, en diſant *Amen*. Au lieu du precieux ſang, vous boirez du vin.

dans une coupe qui ne servira à aucun autre usage. Vous renfermerez avec le voile les autres particules dans le vase, & vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment, qui puisse être foulé aux pieds.

Luc fut encore obligé de changer quelquefois de demeure: mais enfin il se fixa dans l'Attique en un lieu nommé Soterion, c'est-à-dire salutaire, & par abregé Sterion, où il y avoit une fontaine & du bois qu'il defricha, & en fit un jardin agreable, mais il en éloigna sa cellule afin d'être plus caché. Ce fut là qu'il mourut saintement vers l'an 946. & y fut enterré: on changea sa cellule en oratoire & il s'y fit quantité de miracles, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'église Greque l'honore le septiéme de Février, & le nomme S. Luc le jeune, non par rapport à l'évangeliste, mais pour le distinguer d'un autre Luc abbé en Sicile prés le mont Ethna plus ancien au moins d'un siecle.

XXXIV. Artaud retabli à Reims.

En France l'archevêché de Reims étoit toujours disputé par Hugues & Artaud; & l'un ou l'autre prenoit le dessus selon que le prince qui le soutenoit étoit plus puissant. Car cette affaire regardoit autant l'état que l'église, à cause des grands biens de cet archevêché & de sa situation aux frontieres de France & de Lorraine. Le comte Hebert pere de l'archevêque Hugues mourut l'an 943. & le roi Louis reçut en ses bonnes graces les enfans de ce comte, à la priere de Hugues comte de Paris leur oncle maternel. Le premier qui se reconcilia avec le roi fut l'archevêque Hugues, & le roi consentit qu'il gardât le siege de Reims, à condition de rendre à Artaud les abbayes qu'il avoit

Frod. Chr. 943. & hist. IV. c. 30.

laissées & de lui procurer un autre évêché. On devoit aussi rendre à ses freres les fiefs qu'ils tenoient de l'église de Reims. Ainsi l'archevêque Hugues demeura pour lors en possession. AN. 946.

Mais l'année suivante 944. les enfans de Hebert se broüillerent de nouveau avec le roi Louis, qui fit piller par ses vassaux les terres de l'église de Reims. En 945. il vint assieger la ville amenant l'archevêque Artaud. Enfin par la mediation du comte de Paris, le c. 31.
roi convint de lever le siege, à condition que l'archevêque Hugues se representeroit à un parlement pour rendre compte au roi de tout ce qu'il lui demandoit. Le roi Louis fut ensuite pris par les Normans qui le tinrent prés d'un an prisonnier de concert avec le comte de Paris. Etant delivré en 946. il fit venir á son secours Otton roi de Germanie dont il avoit épousé la sœur Gerberge; & ils assiegerent ensemble la ville de c. 32.
Reims. L'archevêque Hugues vit bien qu'il ne pouvoit resister, & ses amis lui representerent que s'il laissoit forcer la ville, on ne pourroit empêcher les rois de lui c. 33.
faire arracher les yeux. Il se rendit donc aprés trois jours de siege, à condition de sortir sain & sauf, avec ceux qui le voudroient suivre. Alors les rois entrerent dans Reims, & Artaud fut remis dans son siege par deux archevêques Robert de Treves & Frideric de Mayence qui le tenoient par les deux mains.

L'archevêque Hugues se retira à Mouson, & tenta inutilement l'année suivante de reprendre Reims avec le secours du comte de Paris. Mais Derolde évêque d'Amiens étant mort, il ordonna à sa place un clerc de Soissons nommé Tetbauld. La même année 947. les deux rois Souis & Otton tinrent un parlement

AN 946. où l'affaire des archevêques de Reims fut examinée par les évêques. Hugues y produisit de pretenduës lettres d'Artaud au pape, portant qu'il renonçoit à l'archevêché : mais Artaud protesta qu'il ne les avoit jamais dictées ni souscrites. On ne put terminer l'affaire en cette assemblée, parce que ce n'étoit pas un concile, & on en indiqua un pour la mi-Novembre. Cependant on ordonna qu'Artaud demeureroit en possession du siege de Reims, & on permit à Hugues de demeurer à Mouson. Le concile se tint à Verdun : Robert archevêque de Treves y presida avec Artaud & Odolric archevêque d'Aix refugié à Reims : les évêques étoient Adalberon de Metz, Goslin de Toul, Hildebalde de Munster & Israël évêque dans la grande Bretagne : c'étoit sept en tout. Brunon abbé frere du roi Otton & deux autres abbez y assisterent. L'archevêque Hugues cité à ce concile par deux évêques n'y ayant pas voulu venir : on confirma à Artaud la possession du siege de Reims ; & on indiqua un autre concile pour le treiziéme de Janvier.

Libell. Artal. p. 630. B.

Frod. c. 34.

To. 9. Conc. p. 622.

Il se tint à S. Pierre prés de Mouson par Robert archevêque de Treves avec les évêques de sa province & quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues vint lui parler sans vouloir entrer dans le concile : mais il envoya aux évêques de pretenduës lettres du pape Agapit, par un de ses clercs qui les avoit apportées de Rome. Elles contenoient seulement un ordre de rendre à Hugues le siege de Reims & ne parurent point conformes aux canons. Les évêques ayant pris le conseil des abbez & des autres habiles gens qui étoient au concile répondirent : qu'ils avoient un autre ordre du pape apporté par Frideric archevêque de Mayence,

&

& reçu par Robert de Treves en presence des rois & des évêques de Gaule & de Germanie ; & qu'ils l'avoient déja en partie executé. Il n'est donc pas raisonnable, ajouterent-ils, d'avoir plus d'égard à des lettres surprises par l'adversaire d'Artaud ; & il faut achever la procedure canonique que nous avons commencée. On fit lire le canon dix-neuviéme du concile de Carthage touchant l'accusateur & l'accusé ; & en consequence on jugea qu'Artaud devoit conserver la communion ecclesiastique & la possession du siege de Reims : mais que Hugues, qui étant appellé à deux conciles avoit refusé d'y venir, devoit être privé de la communion & du gouvernement de l'église de Reims, jusques à ce qu'il vînt se justifier devant un concile general, qui étoit indiqué au premier jour d'Aoust. Les évêques firent écrire en leur presence le canon du concile de Carthage, y ajoutant leur decret ; & l'envoyerent à Hugues. Il renvoya le lendemain ce papier à Robert : lui mandant seulement de bouche, qu'il n'obeïroit point à leur jugement. L'archevêque Artaud envoya aussi ses plaintes à Rome par des ambassadeurs du roi Otton. Ils trouverent Agapit II. sur le saint siege. Car Etienne VIII. mourut en 943. aprés l'avoir tenu trois ans & quatre mois ; & Marin II. lui succeda. Pendant trois ans & demi que dura son pontificat il ne s'appliqua qu'aux devoirs de la religion ; à reparer les églises & à assister les pauvres. Il mourut en 946. & eut pour successeur Agapit qui tint le saint siege neuf ans & sept mois.

AN. 948.

Libell. Art. p. 631.

Papebr. Conat.

Frod. Chr.

XXXVI. Concile d'Ingelheim.

Ce pape envoya au roi Otton pour legat Marin évêque de Polymarthe ou Bomarzo en Toscane, afin d'assembler un concile general ; & il y appella par ses let-

AN. 948. tres quelques évêques de Gaule & de Germanie. Le concile se tint à Ingelheim dans l'église de saint Remi le septiéme de Juin 948. indiction sixiéme en presence des deux rois Otton & Louis. Le legat Marin y presidoit, & il y avoit trente-deux évêques lui compris, savoir cinq archevêques, Vicfred de Cologne, Frideric de Mayence, Robert de Treves, Artaud de Reims, Adaldague de Hambourg; & vingt-six évêques, dont les plus connus sont S. Udalric d'Ausbourg & Adalberon de Metz: la plûpart étoient d'au-delà du Rein. Il y avoit bon nombre d'abbez, de chanoines & de moines. Le legat lut la lettre de sa commission où le pape lui donnoit toute son autorité, & à laquelle les rois, les évêques & tous les assistans declarerent qu'ils étoient prêts d'obeïr.

To. 9. p. 623. Frod. c. 35.

Ensuite le roi Louis se leva d'auprés du roi Otton, & de son consentement proposa sa plainte au concile contre Hugues comte de Paris, disant: J'ai été appellé d'Angleterre par les deputez de Hugues & des autres seigneurs de France pour prendre possession du royaume qui m'étoit échû par la mort de mon pere. J'ai été reconnu & sacré roi par les suffrages & les acclamations de tous les seigneurs & de toute la noblesse de France. Hugues toutefois m'a chassé, m'a pris frauduleusement, & m'a retenu prisonnier un an entier; & je n'ai pû obtenir ma liberté, qu'en lui laissant la ville de Laon, qui restoit seule à la reine Gerberge pour y tenir sa cour avec mes serviteurs. Si on prétend que j'aye commis quelque crime qui meritât un tel traitement, je suis prêt à m'en purger au jugement du concile, & suivant l'ordre du roi Otton, ou par le combat singulier.

Aprés que le roi Louis eut fait sa plainte, l'archevêque Artaud se leva & fit lire la sienne en forme de lettre adressée au legat Marin & à tout le concile. Il y déduit tout au long ce qui s'étoit passé touchant l'archevêché de Reims depuis la mort d'Hervé & l'ordination de Seulfe: l'intrusion de Hugues, son ordination, son expulsion, la persecution qu'Artaud avoit soufferte jusques à être reduit à vivre vagabond & se cacher dans les bois: parce qu'il ne vouloit pas renoncer à son siege, & rendre son pallium. Enfin il rapportoit ce qui s'étoit fait aux deux conciles de Verdun & de Mouson. Aprés que ce libelle eut été lû & expliqué en langue Tudesque en faveur des rois, Sigebolde diacre de l'archevêque Hugues entra dans le concile avec des lettres qu'il avoit apportées de Rome, & déja presentées au concile de Mouson: disant qu'il les avoit reçûës à Rome du legat Marin qui étoit present. Marin montra les lettres que Sigebolde avoit portées à Rome & les fit lire devant le concile. Elles contenoient que Gui évêque de Soissons, Hildégaire de Beauvais, Raoul de Laon & les autres évêques de la province de Reims les avoient envoyées pour demander au pape le retablissement de Hugues & l'expulsion d'Artaud. Mais Raoul de Laon qui étoit nommé dans cette lettre & Fulbert de Cambrai soutinrent que jusques-là ils ne l'avoient jamais vûë, ni consenti à l'envoyer à Rome. Sigebolde ne put leur répondre rien de solide, quoiqu'il criât beaucoup & les chargeât de calomnies. Sur quoi le legat Marin demanda qu'il fût jugé canoniquement. Aprés qu'il eut été convaincu d'avoir avancé des faussetez, on lut les canons contre les calomniateurs, & le concile jugea qu'il devoit être deposé

AN. 948.

p. 627.

Sup. liv. LIV. n. 57.

p. 63

An. 948. du diaconat, & envoyé en exil. Au contraire Artaud qui s'étoit presenté à tous les conciles sans jamais fuïr le jugement, fut maintenu dans la possession de l'archevêché de Reims.

Le second jour du concile, Robert archevêque de Treves demanda que l'on jugeât l'usurpateur du siege de Reims, & le legat Marin l'ordonna. On lût les canons & les decrets des papes : en vertu desquels Hugues fut excommunié. On traita pendant les jours suivans plusieurs articles de discipline, & on dressa dix canons.

c. 1. Il est défendu suivant le concile de Tolede d'attaquer la puissance royale à force ouverte ou en trahison. C'est pourquoi Hugues, c'est le comte de Paris, sera excommunié, pour avoir attaqué les états du roi Louis, s'il ne se soumet au jugement d'un concile. Artaud archevêque de Reims a été canoniquement retabli dans son siege dont il avoit été chassé: Hugues qui l'avoit usurpé a été excommunié; & ceux qui l'ont ordonné ou qu'il a ordonnez, seront aussi excommuniez, s'ils ne viennent faire satisfaction au concile, qui se tiendra à Treves le sixiéme de Septembre. Le comte Hugues est encore menacé d'excommunication, pour avoir chassé de son siege Raoul évêque de Laon, parce qu'il étoit fidele au roi Louis.

c. 4. On renouvelle les défenses aux laïques, c'est-à-dire aux patrons, de mettre des prêtres dans les églises, ou de les en ôter, sans la permission de l'évêque. Souvent il y avoit de la simonie, & cet abus regnoit principalement au de-là du Rein. Défense aux laïques de se rien attribuer des oblations des fideles, ni des dîmes ; & la connoissance n'en appartient pas aux juges secu-

liers, mais au concile. On fêtera la semaine entiere à pâques, & à la pentecôte le lundi, le mardi & le mecredi. On jeûnera la grande litanie, c'est-à-dire le jour de S. Marc comme les Rogations. On les jeûnoit donc encore. AN. 948. c. 6.

XXXVII. Concile de Treves. Frod. Chr. & hist. IV. c. 36. To. 9. Conc. p. 632.

L'archevêque Artaud se rendit à Treves pour le concile avec Gui évêque de Soissons, Raoul de Laon & Vicfred de Teroüanne. Ils trouverent le legat Marin qui les y attendoit avec Robert archevêque de Treves: mais point d'évêques de Lorraine ni de Germanie. Quand ils furent assemblez, le legat demanda aux évêques de France comment depuis le concile d'Ingelheim, le comte de Paris s'étoit conduit à leur égard & à l'égard du roi Louis. Ils répondirent, qu'il leur avoit encore fait beaucoup de maux & à leurs églises. Le legat demanda si on avoit rendu au comte ses lettres de citation. Artaud répondit, qu'encore qu'il y en eût eu d'interceptées, il avoit été suffisamment appellé tant par lettres que de vive voix. On demanda s'il y avoit quelque deputé de sa part; & comme il ne s'en trouva point, on ordonna d'attendre jusqu'au lendemain.

Le lendemain il ne se trouva personne pour lui; & tous tant les clercs que les seigneurs laïques crioient qu'il le falloit excommunier: mais les évêques donnerent encore un délai de trois jours. On parla des évêques, qui étant appellez n'étoient pas encore venus, & de ceux qui avoient eu part à l'ordination de l'archevêque Hugues. Gui de Soissons se prosterna devant le legat Marin & l'archevêque Artaud, se declarant coupable; mais les deux archevêques Robert & Artaud intercederent pour lui auprés du legat, & il fut absous. On trouva que Vicfred de Teroüanne n'avoit

AN. 948. point eu de part à cette ordination. Un prêtre deputé de Transmar évêque de Noyon, declara qu'il n'avoit pû venir à ce concile, parce qu'il étoit grievement malade; & les évêques de France qui étoient presens, en rendirent témoignage.

Fr. c. 37. Enfin le troisiéme jour sur les pressantes instances de Ludolfe chapelain & deputé du roi Otton, Hugues comte de Paris fut excommunié mais seulement jusques à ce qu'il vînt à resipiscence, & qu'il fît satisfaction en presence du legat ou des évêques qu'il avoit offensez : sinon il devoit aller à Rome demander son absolution. On excommunia aussi deux prétendus évêques ordonnez par l'archevêque Hugues, savoir Tetbauld d'Amiens & Yves de Senlis. On excommunia un clerc de Laon accusé par son évêque d'avoir fait entrer dans l'église Tetbaud excommunié. Le legat Marin fit expedier des lettres pour citer Hildegaire évêque de Beauvais à comparoître devant lui, ou aller à Rome rendre compte de l'ordination de ces deux pretendus évêques, à laquelle il avoit assisté. On cita aussi Hebert frere de l'archevêque Hugues, pour venir à satisfaction des maux qu'il faisoit aux évêques. C'est ce qui fut fait au concile de Treves. Les évêques s'en retournerent chez eux, & le chapelain Ludolfe mena le legat au roi Otton son maître. Il consacra l'église de Fulde rebâtie de neuf aprés avoir été brûlée l'an Regin. Cont. Herm. 937. & quand l'hyver fut passé il retourna à Rome. A Frod. Chr. 949. son retour l'an 949. le pape Agapit tint un concile à S. Pierre; où il confirma la condamnation de l'archevêque Hugues prononcée au concile d'Ingelheim, & excommunia le prince Hugues son oncle jusques à ce qu'il satisfît au roi Louis.

Cependant Aimard abbé de Clugni ayant perdu la vûë, prit pour coadjuteur Mayeul né à Avignon, vers l'an *906*. Poucher son pere étoit de la premiere noblesse, & si riche qu'il donna au monastere de Clugni vingt terres avec les églises qui en dépendoient, situées dans les dioceses de Riés, d'Apt, d'Aix & de Sisteron. Mayeul étoit encore jeune quand il perdit son pere & sa mere ; & ses terres ayant été ravagées par les barbares, il fut obligé de quitter son pays & d'aller en Bourgogne, où il se retira à Mâcon. Ces barbares étoient les Sarrasins & les Hongrois : mais principalement les Sarrasins, qui de leur forteresse de Frassinet faisoient des courses dans tous les pays voisins. Le jeune Mayeul fut reçû à Mâcon par un seigneur de ses parens ; & aprés quelque sejour l'évêque nommé Bernon connoissant son beau naturel, le mit entre ses chanoines, & lui recommandoit en secret de se conserver dans la pureté, comme il fit. Ayant appris qu'il y avoit à Lyon un docteur fameux, Antoine abbé de l'Isle-Barbe, il alla étudier sous lui, & y profita beaucoup pour les mœurs aussi-bien que pour la doctrine. Car Lyon étoit alors l'école la plus celebre du pays : & on y étudioit serieusement les arts liberaux & la philosophie.

An. 948.

XXXVIII. S. Mayeul abbé de Clugni.

Elog. sæc. 5 Act. B. p. 322. p. 762.

Boll. 11. Maj. to. 15. p. 657.

Sup. n. 8.

Mayeul en étant revenu, fut promû par tous les degrez jusqu'au diaconat par l'évêque de Mâcon qui le fit même archidiacre. Dans cette dignité il fit paroître principalement sa charité envers les pauvres, s'appliquant aussi à instruire les clercs qui venoient le trouver de divers lieux. Sa reputation devint telle que l'archevêché de Bezançon venant à vaquer, il fut élû par un commun consentement du prince, du clergé

AN. 948. & du peuple : mais il le refusa constamment ; & conçut même deslors la pensée de quitter le monde. Comme le monastere de Clugni est dans le voisinage de Mâcon, Mayeul y faisoit de frequentes visites, du tems de l'abbé Aimard, & y avoit souvent des entretiens spirituels avec les moines : qui de leur côté le souhaitoient pour confrere, comme un homme capable de les gouverner un jour. Celui qui contribua le plus à l'y attirer, fut Hildebrand prevôt du monastere, qui refusa deux fois d'en être abbé. Enfin vers l'an 943. Mayeul embrassa la vie monastique dans cette sainte communauté.

Il ne s'y distingua que par ses vertus, sur tout l'obeïssance & l'humilité. L'abbé le fit bibliotequaire & apocrisiaire : la premiere charge lui donnoit l'intendance des études, & il s'en servoit pour détourner les moines de la lecture des poëtes profanes, même de Virgile. La fonction d'apocrisiaire comprenoit la garde du tresor de l'église & des offrandes, & le soin des affaires du dehors. Mayeul fut envoyé à Rome en cette qualité, & pendant ce voyage étant à Yvrée il guerit par l'onction de l'huile sainte le moine Heldric qui l'accompagnoit. Il avoit été des premiers de la cour du roi d'Italie : mais attiré par la reputation de Mayeul, il quitta sa femme, ses biens qui étoient grands & sa charge, & vint se rendre moine à Clugni.

La sixiéme année depuis que Mayeul y fut entré, c'est-à-dire l'an 948. l'abbé Aimard se sentant vieux & aveugle, & craignant que ses infirmitez ne fussent cause de quelque relâchement dans l'observance : le declara abbé du consentement de toute la communauté. Et afin que Mayeul ne pût s'en excuser, il prit le

conseil

conseil de quelques évêques & de quelques abbez. An. 948.
Nous avons l'acte autentique qu'il en fit dresser, où il declare, qu'il lui donne le gouvernement du monastere de Clugni avec toutes les abbayes & les autres lieux qui en dépendent. Cet acte fut souscrit par Mainbolde évêque de Mâcon & par deux autres évêques, par deux abbez, & par cent trente moines, soit de Clugni, soit des monasteres voisins. Letolde comte de Mâcon & avoüé ou protecteur de l'abbaye de Clugni donna ses lettres d'approbation. Par cet acte Aimard prenoit plutôt Mayeul pour coadjuteur que pour successeur : car on trouve Aimard nommé comme abbé dans plusieurs chartes des années suivantes jusques en 964.

XXXIX. Turquetul abbé de Croisland.

Vita sec. 5. Act. B. p. 507. ex Ing.

La même année 948. se tint un concile à Londres, où Turquetul fut fait abbé de Croiland pour retablir ce monastere. Il étoit neveu du roi Edouard le vieux fils d'Etelvard son frere, & nâquit l'an 887. Le roi son oncle lui proposa plusieurs mariages avec des filles de ducs & de comtes, qu'il refusa toutes par l'amour de la continence : c'est pourquoi le roi jugeant qu'il serviroit utilement l'église, le vouloit preferer à tous les autres pour remplir les principaux sieges d'Angleterre. Il lui offrit l'évêché de Vinchestre : mais Turquetul s'en declarant indigne, le fit donner à Fridestan son frere de lait. Le roi lui offrit encore l'évêché de Dorchestre par le conseil de l'archevêque Plegmond : mais il le refusa avec la même fermeté, & le fit donner à Ceolulfe son chapelain.

Le roi voyant donc que content de son patrimoine il étoit sans ambition & sans interêt, le fit son chancelier comme tres-capable par sa sagesse & sa fi-

AN. 948. delité de regler toutes les affaires temporelles & ſpirituelles du royaume; & ce fut par ſon conſeil qu'en un même jour il donna à ſept égliſes des évêques qui furent ſacrez enſemble par l'archevêque Plegmond. Aprés la mort d'Edouard Turquetul continua de ſervir le roi Edelſtan ſon fils, & même à la guerre, où il montra une valeur ſinguliere; & toutefois il fut aſſez heureux pour ne tuer perſonne. Il ſervit de même le roi Edmond; & ce fut par ſon conſeil qu'il rappella S. Dunſtan: car ce ſaint prêtre étoit l'ami intime & le confeſſeur du chancelier.

Sup. liv. LIV. 38.

Le roi Edmond fut tué le vingt-ſixiéme de Mai 946. aprés avoir regné ſix ans & demi, & eut pour ſucceſſeur ſon frere Edrede troiſiéme fils du roi Edouard. La ſeconde année de ſon regne il envoya le chancelier Turquetul à Yorc pour maintenir dans ſon ſervice la Northumbre, où il craignoit une revolte. Le chancelier logea en paſſant au monaſtere de Croiland ruiné par les Normans plus de ſoixante & quinze ans auparavant. Toutefois il reſtoit encore cinq des anciens moines, dont deux s'étoient retirez en d'autres communautez: les trois qui étoient demeurez à Croiland eſperoient toujours que Dieu leur envoyeroit quelqu'un pour retablir leur maiſon. Ils allerent donc au devant du chancelier; & comme le jour finiſſoit, ils le prierent d'entrer chez eux. Ils le menerent d'abord faire ſa priere au petit oratoire qu'ils avoient dreſſé en un coin de leur égliſe ruinée, lui montrerent les reliques de ſaint Gutlac, & lui conterent l'hiſtoire de leur deſolation, dont il fut ſenſiblement touché. Puis le menant à leur hoſpice, ils employerent toutes leurs proviſions à le traiter lui & toute ſa ſuite le mieux qu'il leur fut

Sup. n. 28.
Sup. liv. LI. n. 54.

possible: le priant d'interceder auprés du roi pour retablir cette maison, suivant la volonté du roi Edelstan son frere. Le chancelier le promit, & d'y donner même du sien. Depuis ce jour il leur fut uni d'une affection fort tendre, & publioit par tout leur charité. AN. 948.

Au retour d'Yorc il y logea encore, & leur donna vingt livres d'argent: puis ayant rendu compte au roi du succés de son voyage, il l'entretint aussi de ce monastere, & lui fit promettre de le retablir. Alors il declara devant tout le monde qu'il vouloit s'y rendre moine lui-même: de quoi le roi fort surpris, lui representa qu'étant déja avancé en âge, & ayant jusques là vêcu delicatement, il auroit de la peine à pratiquer une vie si austere: de plus qu'il lui étoit necessaire pour les affaires de son royaume. Le chancelier répondit: Seigneur j'ai servi les rois vos freres & vous avec la fidelité que je devois selon mon pouvoir, permettez que je serve Dieu du moins en ma vieillesse: tant que je vivrai mes conseils ne vous manqueront jamais: mais certainement je ne porterai plus les armes. Sa retraite étant resoluë, il fit crier par les ruës de Londres que ceux à qui il devoit se trouvassent tel jour en tel lieu pour être payez, & que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il le repareroit au triple. Aprés avoir satisfait tout le monde, il donna au roi soixante terres dont il étoit seigneur, à la reserve de six voisines de Croiland, qu'il donna au monastere pour offrir à Dieu la dîme de ses biens.

Il vint à Croiland avec le roi la veille de l'Assomption quatorziéme d'Août 948. Il fit avertir les deux anciens moines qui s'étoient retirez ailleurs, & qui étoient

An. 948. recommandables par leur ſcience & leur vertu. Ils revinrent avec joye; & le jour de ſaint Barthelemy le chancelier Turquetul quitta l'habit ſeculier, & ſe revêtit du monaſtique au milieu des cinq anciens. Auſſi-tôt le roi lui donna le bâton paſtoral, & Cedulfe évêque de Dorceſtre qui étoit le dioceſain, lui donna la benediction abbatiale. Le même jour le nouvel abbé & les cinq anciens qui faiſoient toute la communauté remirent le monaſtere entre les mains du roi, qui donna les ordres neceſſaires pour rebâtir l'égliſe & les lieux reguliers.

Enſuite le roi, l'abbé Turquetul & deux de ſes moines allerent à Londres, où l'on tint un concile le jour de la Nativité de la ſainte Vierge, & là le roi donna ſolemnellement au nouvel abbé le monaſtere de Croiland, afin de lui en aſſûrer la poſſeſſion à l'avenir. L'acte de cette donation eſt de l'an 948. ſouſcrit par les deux archevêques Vulſtan d'Yorc & Odon de Cantorberi, & par quatre évêques & deux abbez, dont l'un eſt ſaint Dunſtan. Turquetul ne voulut point retablir l'ancien droit d'immunité ou d'aſile de ce monaſtere: pour ne point participer aux crimes de ceux qui viendroient y chercher l'impunité. Pluſieurs hommes lettrez le ſuivirent dans ſa retraite & dix prirent l'habit monaſtique: les autres craignant l'auſterité de la régle garderent leur habit ſeculier, demeurant toutefois dans le monaſtere. Car ils ne pouvoient ſe reſoudre à quitter le ſaint abbé. Dans la ſuite il leur donna un logement ſeparé avec une chapelle, où ils faiſoient l'office du jour & de la nuit aux mêmes heures que les moines. Leur habit étoit uniforme & noir, mais ils n'obſervoient de la regle que la continence & l'obeïſſance. La plûpart finirent leurs jours dans cette communauté.

To. 9. Conc. p. 614.

En Saxe Adaldague ayant été choisi pour l'archevêché de Breme dés l'an 936. reçut le bâton pastoral du roi Otton & le pallium du pape Leon VII. mais il fut ordonné comme ses predecesseurs par l'archevêque de Mayence ; parce que son siege n'avoit point encore de suffragans. Il commença par obtenir du roi la liberté & l'immunité de la ville de Breme, contre l'oppression des seigneurs : ensuite il s'appliqua à la mission qu'il avoit reçûë du saint siege comme ses predecesseurs, pour la conversion des infideles. Son zele fut appuyé par celui du roi Otton auprés duquel il avoit un grand credit, ensorte qu'il le quittoit rarement : sans prejudice toutefois du service de son diocese & de sa mission.

AN. 948.
XL.
S. Adaldague archev. de Breme.
Sup.
Adam. lib. II. c. 1.

Les Danois s'étant revoltez contre Otton, ce prince leur fit la guerre avec avantage, & reduisit leur roi Harold à demander la paix, à condition de relever de lui son royaume, & de recevoir la religion Chrétienne en Dannemarc. Harold se fit aussi-tôt baptiser avec sa femme & son fils encore enfant dont le roi Otton fut parrain. On rapporte aussi un miracle qui contribua à la conversion du roi Harold. Dans un festin où il étoit, il y eut contestation sur le culte des Dieux. Les Danois disoient que Jesus-Christ à la verité étoit un Dieu, mais qu'il y en avoit de plus grands, parce qu'ils montroient aux hommes de plus grands prodiges. Un prêtre nommé Poppon qui fut depuis évêque, soutint que Jesus-Christ étoit le seul Dieu avec le pere & le saint Esprit. Le roi Harold lui demanda s'il vouloit donner en sa personne la preuve de cette creance. Il le promit, & le roi le fit garder. Le lendemain matin il fit rougir un fer tres-pesant, & com-

Vitiq lib. 3. p. 15.
Ditmar l. b. 2. p. 18.

An. 948. manda à Poppon de le porter en témoignage de la foi Chrétienne. Il le prit sans hesiter, aprés l'avoir beni, le porta autant que le roi voulut : puis montra à tout le monde sa main saine & entiere : Le roi Harold ordonna qu'on rejetteroit les idoles, & qu'on n'adoreroit que Jesus-Christ.

Alors le Jutland ou Danemarc de deça la mer fut divisé en trois évêchez soumis à l'archevêché de Hambourg ; mais le roi Otton les donnoit comme souverain du roi de Danemarc. Le pape Agapit confirma à l'église de Hambourg tous les privileges accordez par ses predecesseurs, & donna le pouvoir à l'archevêque Adaldague d'ordonner des évêques tant pour le Danemarc que pour le reste du Nort. L'archevêque ordonna donc les premiers évêques pour les trois églises de Slesvic, de Rippen & d'Arhus, & il leur recommanda les églises qui étoient au de-là de la mer Baltique en Finlande, en Zeelande, en Schonen & en Suede. C'étoit la douziéme année de son épiscopat c'est-à-dire l'an 948. & depuis cet établissement, la religion Chrétienne fit de grands progrez dans tout le Nort.

XLI. Conversion des Sclaves. *Regin. Contin.* 950. *Sigeb.* 950. *Adam.* II. c. 3. *Chr. Mss ap. Mabill. sæc.* 5. p. 574.

Vers le même tems, c'est-à-dire l'an 950. le roi Otton soumit Boleslas duc de Boheme aprés une guerre de quatorze ans. Ce qui produisit la conversion de la plûpart des Sclaves, qui promirent de payer tribut & de se faire Chrétiens ; & on bâtit chéz eux plusieurs nouvelles églises, & plusieurs monasteres d'hommes & de femmes. Le pays fut divisé en dix-huit cantons, qui embrasserent tous la foi Chrétienne, à la reserve de trois.

Hadumar abbé de Fulde étant allé à Rome en pele-

rinage, le pape Agapit apprit de lui le differend qui étoit entre Herolde archevêque de Salsbourg & Gerard archevêque de Lorc ou Laureac, dont chacun se pretendoit metropolitain de toute la Pannonie. Pour terminer cette querelle, le pape écrivit une lettre à Gerard, où il declare que son église de Laureac a toujours été metropolitaine, & seulement pour les deux Pannonies, jusques aux incursions des Huns, qui ruinerent cette ville, & obligerent l'archevêque à transferer son siege : que depuis Arnon fut établi premier archevêque de Salsbourg : mais que la tranquillité étant retablie dans le pays, l'un & l'autre doit garder sa dignité, ensorte que l'archevêque de Salsbourg ait jurisdiction sur la Pannonie Occidentale, & celui de Lorc sur l'Orientale avec le pays des Avares, des Moraves & des Sclaves convertis ou à convertir : sous peine à l'archevêque de Salsbourg de perdre sa jurisdiction, s'il ne se soumet à ce jugement.

AN. 948.

To. 9. Conc. p. 618.

Cet abbé de Fulde Hadumar étoit fort consideré du roi Otton, & par son ordre il retint en prison dans son monastere Frideric archevêque de Mayence coupable de conjuration. On crut que ce fut par ressentiment que lui & quelqu'autres évêques émeurent en 946. une forte persecution contre les moines : soutenant qu'il valoit mieux en avoir peu d'excellens, qu'un grand nombre de negligens. Ils attaquerent d'abord les petits monasteres, & vinrent ensuite aux grands. Plusieurs moines sentant leur propre foiblesse, quitterent l'habit & leurs maisons : mais cette entreprise n'eut pas de suite.

Mabill. Act. sec. 5. p. 120. Vitiq. lib. 2. p. 24.

XLII.
Concile d'Ausbourg.

Le même Frideric archevêque de Mayence presida à un concile que le roi Otton fit tenir à Ausbourg l'an

An. 948. 952. seiziéme de son regne, indiction dixiéme le septiéme jour d'Août. Vingt-quatre évêques y assisterent tant de Germanie que de Lombardie, dont Otton venoit de se rendre maître. Dés l'année 945. le roi Hugues abandonné des Italiens avoit cedé le royaume à son fils Lothaire, & s'étoit retiré avec ses tresors en Provence, où il mourut. Quatre ans aprés, c'est-à-dire l'an 950. Lothaire fut empoisonné, & Berenger son competiteur demeura maître de l'Italie. Mais Adelaïde veuve de Lothaire appella le roi Otton qui étoit aussi veuf, promettant de l'épouser. Il vint, il chassa Berenger, & son fils Adalbert épousa Adelaïde & joignit à ses états la Lombardie vers la fin de l'an 951. & c'est ainsi que les Allemans commencerent à regner en Italie.

To. 9. Conc. p. 635.

Frod. Chr. Luitpr. V. c. 13. &c.

Chr Cass. lib 1. c. 61.

A la tête du concile d'Ausbourg, on voit quatre archevêques, Frideric de Mayence, Herold de Juvave, ou Salsbourg, Manassés de Milan, qui avoit tant d'évêchez, & Pierre de Ravenne. Entre les évêques le plus illustre est S. Udalric de la ville même d'Ausbourg. Le roi fut prié d'assister au concile, & y fut reçu avec l'honneur convenable. L'archevêque de Mayence se leva de son siege, & proposa ce qui avoit été resolu, priant le roi de l'appuyer de son autorité, & il le promit avec un grand zele. On fit en ce concile onze canons, portant premierement défense à tous les clercs depuis l'évêque jusques au soudiacre de se marier ou d'user de leurs femmes, sous peine de deposition ; & à tous les clercs d'avoir chez eux des femmes sous-introduites : autrement permis à l'évêque de faire fustiger & tondre la femme suspecte. Enfin ce concile veut que tous les clercs étant venus en âge de maturité, soient

Sup. n. 18.

c. 1.

c. 11.

c. 4.

c. 11.

soient contraints, même malgré eux à garder la continence. Défense aux évêques & aux clercs d'avoir des chiens ou des oiseaux pour la chasse, ou de joüer aux jeux de hazard. Les moines ne se mêleront point d'affaires & ne sortiront point du cloître sans congé de l'abbé; & tous les monasteres seront sous la conduite de l'évêque diocesain : mais les évêques n'empêcheront point les clercs d'embrasser la vie monastique. En ce concile on cite souvent les anciens canons.

AN 948. *c. 2.* *c. 3.* *c. 5.* *c. 6.*

C'étoit aussi un parlement où assistoient les seigneurs de tous les états du roi Otton. Berenger s'y trouva avec son fils, se reconnut vassal du roi, & fut renvoyé pour gouverner l'Italie : mais il continua d'y maltraiter les évêques & les seigneurs comme auparavant.

Contin. Regin. an. 952.

L'année suivante 953. Brunon frere du roi Otton fut élu archevêque de Cologne, & devint un des grands ornemens de l'église d'Allemagne. Dés l'âge de quatre ans il fut envoyé à Utrect pour étudier sous la conduite de l'évêque Baudri. Aprés qu'il eut appris les premiers élemens de la grammaire, on lui fit lire le poëte Prudence, qu'il goûta merveilleusement : ensuite il parcourut tous les auteurs de la litteratute Greque & Latine. Ni les richesses ni la foule de ceux qui l'environnoient ne le détournerent point de l'étude ; & il aimoit tellement ses livres, qu'il ne souffroit point qu'on les gâtât, qu qu'on les maniât negligemment. Otton son frere étant devenu roi le fit venir à sa cour, où il fut un modele de doctrine & de vertu. Il renouvella l'étude des sept arts liberaux : il étudia les historiens, les orateurs, les poëtes & les philosophes, avec les hommes les plus savants Grecs & Latins, leur servant quelquefois d'interprete ; & le roi son frere étoit souvent

XLIII. S. Brunon archevêque de Cologne.

Vita ap. Sur. 11. Oct. p. 785. Mabill. sæc. 5. p. 334. Vita c. 4.

témoin de leurs doctes entretiens. Israël évêque Ecossois qui étoit un de ses maîtres, en parloit comme d'un saint : les Grecs qu'il faisoit venir pour l'instruire l'admiroient, & rapportoient chez eux les merveilles de sa conduite.

Il étoit fort occupé à secourir les malheureux qui sans cesse recouroient à lui, sans toutefois se détourner de ses études. Il composoit, il dictoit, il cultivoit l'élegance de la langue latine & l'inspiroit aux autres : mais sans faste & avec une gravité polie. Il s'appliquoit même aprés les repas, à la lecture & à la meditation, & menageoit tres-soigneusement les matinées. Il lisoit serieusement jusques aux comedies : ne s'attachant qu'au stile & comptant pour rien la matiere. Comme la cour du roi son frere étoit ambulante, il faisoit porter avec lui sa bibliotheque, & gardoit sa tranquillité au milieu de cette agitation : s'occupant même dans les marches. Il étoit tres-attentif
c. 8. aux divins offices ; & voyant son frere Henri s'entretenir pendant la messe avec Conrad duc de Lorraine, il prédit que leur amitié produiroit de grands maux. Tout ce qu'il y avoit en ce tems-là d'évêques ou d'hommes pieux qui avoient quelque grand dessein pour la religion, regardoient Brunon comme leur appui, & ne croyoient pas leur autorité suffisante pour faire le bien, sans le secours de la sienne.

c. 9. Son premier gouvernement ecclesiastique fut la conduite de quelques monasteres qu'il reçut étant encore fort jeune. Il s'en servit pour les reduire à l'observance reguliere, partie de gré, partie de force ; & pour les retablir dans leurs anciens privileges par l'autorité du roi son frere : ne se reservant rien du revenu pour

lui ou pour les siens que ce que les superieurs lui offrirent volontairement. Entre ces monasteres étoit celui de Loresheim, que le roi Henri avoit refusé à un seigneur qui le demandoit à contre-tems. Car dans la guerre que lui fit au commencement de son regne Gislebert duc de Lorraine soutenu par le roi de France, un comte tres-puissant & qui lui avoit amené de grandes troupes de ses vassaux, voyant le roi abandonné de plusieurs des siens, crut qu'en une telle occasion il ne lui pourroit rien refuser. Il lui envoya donc demander l'abbaye de Loresheim, dont les grands revenus lui aideroient à entretenir ses troupes. Le roi dit qu'il lui feroit réponse de bouche : le comte accourut croyant avoir obtenu ce qu'il demandoit. Le roi lui dit en presence de tout le monde : Les biens des monasteres ne sont pas destinez à entretenir des gens de guerre ; & d'ailleurs vôtre demande est plûtôt une menace qu'une priere : c'est pourquoi je ne vous accorderai jamais ni cette grace, ni aucune autre. Si vous voulez vous retirer avec ceux qui manquent à la fidelité qu'ils me doivent, retirez-vous au plûtôt. Le comte chargé de confusion se jetta aux pieds du roi, reçonnoissant la grandeur de sa faute.

Luitpr. IV. hist. c. 15.

Vicfrid archevêque de Cologne étant mort en 953. le clergé, les nobles & tout le peuple s'accorderent à desirer que Brunon lui succedât. Sa jeunesse étoit balancée par la maturité des moeurs : l'éclat de sa naissance par l'humilité & la douceur, sa science par la sagesse & la modestie, ses richesses par sa liberalité. Il fut donc élu tout d'une voix : mais on craignoit que cette place ne parût au dessous d'un si grand prince. L'élection se fit selon la coûtume avant que le predecesseur fût enterré, & on envoya

Chr. Fred. Vita c. 11.

AN. 953. au roi Otton quatre deputez du clergé de la cathedrale & quatre laïques pour lui demander son consentement, qu'il accorda, & envoya aussi-tôt Brunon son frere à Cologne. Il y fut reçu avec une joye extréme, ordonné évêque & intronisé dans son siege. Le roi lui donna en même tems le gouvernement du royaume de Lothaire. Les premiers soins de l'archevêque Brunon furent d'établir l'union entre toutes les communautez qui dépendoient de son siege : retrancher la superfluité des habits & la diversité des usages, & faire celebrer l'office divin avec toute la decence possible.

c. 12.

c. 19.

XLIV. Rathier évêque de Liege. Cependant l'évêché de Liege vint à vaquer ; & l'archevêque Brunon le donna à Rathier chassé de Verone, dont il faut reprendre l'histoire. Hugues roi d'Italie son persecuteur ayant été chassé en 945. il fut delivré de prison : puis arrêté de nouveau par Berenger alors maître de l'Italie à la poursuite de Manassés archevêque de Milan. On le tint trois mois & demi en prison, puis on le mena à Verone, où Milon qui y avoit été intrus à sa place & ordonné évêque, le reçut par artifice, pour exclure Manassés, craignant qu'il ne rappellât le roi Hugues. Milon feignoit de reconnoître Rathier pour legitime évêque de Verone, mais en effet il lui donnoit tous les chagrins qu'il pouvoit : protegeant contre lui les clercs, les vassaux & les serfs de l'église, ensorte que Rathier ne pouvoit ni tenir de synode, ni assister au chapitre, ni rien ordonner, ni seulement parler de rien corriger ; & étoit si meprisé, qu'un jour comme il faisoit une ordination, l'archidiacre & tout le clergé le laisserent seul, & s'en allerent dans une autre église. Enfin l'archevêque Manassés ordonna évêque de Verone un clerc de son dio-

Folcuin c. 21. Sup. n. 6. Mabill. sæc. 5. p. 479. Rath. epist. ad Jo. pap.

cese d'Arles. Milon qui étoit l'auteur de tous ces mauvais traitemens, feignoit cependant si bien d'être le protecteur de Rathier, que dans le royaume de Lombardie la plûpart le regardoient comme son meilleur ami.

Rathier souffrit deux ans cette persecution, qui lui sembloit plus rude que celle du roi Hugues : mais il craignoit d'abandonner son troupeau comme un pasteur mercenaire. Enfin le roi Lothaire lui envoya dire, qu'il sortît de la ville pour ceder la place à Manassés, qui vouloit envahir le siege de Verone, outre tant d'autres qu'il avoit déja. Le roi ajoutoit : Je vous avertis en ami de vous retirer, plûtôt que de vous exposer à être mutilé ou tué par la trahison de Milon, ou tout au moins arrêté & emmené où vous ne voudriez pas. Rathier quitta donc Veronne & se retira en Provence chez un seigneur nommé Rostaing dont il instruisit le fils, & composa pour lui une grammaire qu'il intitula *serva-dorsum* : voulant dire qu'elle garantiroit les écoliers du foüet. Pour recompense de ce service on donna à Rathier un évêché en Provence : mais il le quitta pour retourner à l'abbaye de Lobes vers l'an 941. Folcuin c. 20. c. 22.

Richer qui étoit alors évêque de Liege le reçut favorablement ; & quelque tems aprés le roi Otton l'appella pour servir à l'instruction de Brunon son frere. Il fut regardé comme le premier des savans de cette cour, & Brunon crut lui avoir tant d'obligation de ses instructions, qu'aprés la mort de Farabert il lui procura l'évêché de Liege en 953. vers le même tems qu'il fut lui-même ordonné archevêque de Cologne. Il crut que Rathier par sa doctrine & son éloquence seroit utile non-seulement à l'église de Liege, mais encore à plu- c. 22. Vita Brun. c. 38. Folc. c. 23.

AN. 953. sieurs autres des environs. Outre qu'en ces quartiers-là il y avoit des évêques, qui s'appuyant trop sur la puissance temporelle, scandalisoient le peuple par leurs divisions. Il sembloit donc que Rathier seroit inviolablement attaché au prince par un tel bienfait, & que d'ailleurs sa vie irreprochable fermeroit la bouche à la médisance. Mais Rathier n'avoit pas le talent de se faire aimer. Son peuple le prit en aversion, & ne cessa de le persecuter. Enfin comme il celebroit magnifiquement la fête de Noël dans l'abbaye de Lobes: il s'éleva à Liege contre lui une conspiration si violente, que Brunon, bien qu'il eût toute l'autorité temporelle dans le pays, fut obligé de ceder à la necessité des affaires & d'ôter Rathier de Liege, pour y mettre Baudri issu de la noblesse du païs. C'étoit l'an 956.

XLV. Ausbourg défendu par saint Udalric.

Regin. Contin. Herman, &c. Vita S. Udalr. c. 10. sac. 5. Act. Ben p. 436. n. 12.

Dés l'année 953. Liutolfe fils du premier lit du roi Otton s'étoit revolté contre lui, & avoit excité une guerre civile en Allemagne. Le plus grand effort fut en Baviere: Ausbourg fut pris & pillé, mais S. Udalric qui en étoit évêque, quoique beaucoup plus foible que les rebelles, fut toujours fidele au roi Otton; & comme l'armée de ce prince & celle de son fils étoient en presence & prêtes d'en venir aux mains: ce prelat prenant avec lui Harbert évêque de Coire, negocia la paix entr'eux si heureusement, qu'il les mit d'accord l'an 954.

L'année suivante les Hongrois inonderent l'Allemagne avec une armée innombrable, & ravagerent tout le pays depuis le Danube jusques à la forêt noire. Ils assiegerent Ausbourg qui n'avoit que des murailles basses sans tours: mais le saint évêque avoit dedans un grand nombre de tres-bonnes troupes de ses vassaux.

Ils combatirent avec avantage devant une des portes de la ville, ayant avec eux l'évêque : qui sans autres armes que son étole, ne laissoit pas de s'exposer aux coups de pierre & de trait, dont toutefois il ne fut point blessé. Le combat fini, aprés avoir donné les ordres pour la défense de la ville, il passa la nuit en prieres, & excita les femmes pieuses à se partager en deux troupes, dont l'une feroit le tour de la ville en dedans portant des croix & priant Dieu à haute voix: l'autre prosternée sur le pavé de l'église imploreroit le secours de la sainte Vierge. Il fit aussi apporter tous les enfans à la mammelle, & les fit étendre à terre au tour de lui devant les autels, afin que par leurs cris ils priassent à leur maniere.

AN. 955.

Aprés avoir pris un peu de repos, il celebra la messe au point du jour, donna la communion à tous les assistans, & les exhorta à ne mettre leur esperance qu'en Dieu. Le jour venu, comme les Hongrois étoient prêts à donner l'assaut, leur roi apprit que le roi Otton approchoit: ce qui l'obligea de quitter la ville, pour aller à lui, esperant la prendre sans resistance aprés l'avoir défait. L'évêque Udalric, le comte Tietbalde son frere & plusieurs autres sortirent la nuit & s'allerent joindre au roi Otton : qui pour se preparer au combat, se prosterna devant Dieu, se reconnoissant le plus coupable de tous ; & fit vœu de fonder un évêché à Mersbourg, si Dieu lui donnoit la victoire. S'étant relevé, il oüit la messe & communia de la main du saint évêque son confesseur : puis il prit le bouclier, & la sainte lance marcha contre les ennemis, & les défit par la victoire la plus signalée qui eût encore été remportée sur eux. C'étoit le jour de S. Laurent dixiéme d'Août 955.

Ditmar. lib. 2. p. 17.
Frodo. Chr. an. 955.

AN. 955.

XLVI. Regle de vie de S. Udalric.

Vita c. 3. n. 13.

Depuis la mort d'Henri l'Oiseleur saint Udalric s'étoit dispensé d'aller à la cour, & de mener ses troupes en personne au service du roi : s'étant dechargé de ce devoir sur Adalberon son neveu. Il se donnoit donc tout entier à ses fonctions spirituelles ; & voici le reglement de sa vie. Il disoit tous les jours l'office avec le clergé de sa cathedrale, & de plus l'office de la Vierge, celui de la croix, & un troisiéme de tous les saints : outre plusieurs autres psaumes & le psautier qu'il recitoit entier tous les jours, autant qu'il pouvoit. Il disoit tous les jours une, deux ou trois messes selon qu'il en avoit le tems.

Il gardoit toujours les observances monastiques, couchant sur une natte, ne portant point de linge & ne mangeant point de chair, quoiqu'il en fît servir abondamment à ceux qui mangeoient avec lui. Le premier service de sa table étoit pour la plus grande partie distribué aux pauvres : outre les invalides de toutes sortes qu'il faisoit nourrir tous les jours en sa presence. Il exerçoit l'hospitalité avec joie envers tout le monde, principalement les clercs, les moines & les religieuses ; & prenoit grand soin de l'éducation & de l'instruction de son clergé. Il écoutoit avec bonté les plaintes des serfs de sa dépendance, soit contre leurs seigneurs ses vassaux, soit contre les autres serfs ; & leur faisoit rendre justice avec fermeté. Il n'étoit jamais oisif : mais toujours occupé ou à regler ses chanoines & son école, ou à pourvoir à l'entretien de sa famille, ou à reparer & orner son église, ou à fortifier sa ville contre les insultes continuelles des Hongrois.

c. 4.

L'auteur de sa vie qui rapporte ce qu'il avoit vû de ses yeux, décrit au long sa maniere de passer le carême ;

me; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Tous les jours de carême aprés vêpres & avant dîner il lavoit les pieds de douze pauvres. Les trois premiers jours de la semaine sainte il tenoit son premier synode, au lieu de le tenir aprés la troisiéme semaine de Pâques. Car la regle étoit d'en tenir deux par an, ce premier, & un second le quinziéme d'Octobre. Tout le peuple communioit le jeudi, le vendredi & le samedi saint; & on gardoit le corps de Nôtre-Seigneur *n. 23.* dans un linge avec une pierre dessus, dans une autre église, d'où le jour de Pâques on le rapportoit solemnellement à la cathedrale. Le vendredi saint on ne *n. 21.* dressoit point de table pour l'évêque, seulement il prenoit le soir dans sa chambre du pain & de la biere, & en faisoit donner à ceux qui étoient avec lui. Il ne se baignoit que trois fois pendant le carême, le premier samedi, à la mi-carême & le samedi saint. Ce jour-là aprés la benediction des fonds il baptisoit trois enfans, & aprés la messe solemnelle il mangeoit en grande compagnie. Le jour de Pâques aprés la benediction de la table il distribuoit aux assistans de l'agneau & du lard, qui avoit été beni à la messe, suivant une formule que l'on voit dans les anciens sacramentaires. Aprés le dîner on chantoit trois répons, pendant lesquels on donnoit à boire, ce qui s'appelloit donner la charité. *V. Cang. gloss.*

Il faisoit regulierement la visite de son diocese dans un chariot traîné par des bœufs, non pas tant qu'il eût peine d'aller à cheval, que pour être seul avec un chapelain & chanter des pseaumes en liberté. Car il avoit toujours une grande suite de prêtres & d'autres clercs, de laïques d'entre ses vassaux, de serfs choisis

de sa famille & de pauvres, & il les défrayoit tous largement. Dans la visite il prêchoit, il écoutoit les plaintes, il examinoit les prêtres des lieux, il donnoit la confirmation; & continuoit quelquefois la nuit aux flambeaux, pour ne pas renvoyer le peuple. Telle étoit la vie ordinaire de S. Udalric.

XLVII. Eglise d'Espagne. *Sup. n. 10. Sampir p. 68.*

En Espagne Ordogne III. roi de Leon mourut l'an 955. aprés avoir regné cinq ans & sept mois. Il quitta sa femme Urraque, & épousa Eluire, dont il laissa un fils nommé Bermond: mais comme il étoit encore en bas âge, son oncle Sanche le gros frere d'Ordogne fut reconnu roi & regna douze ans. Il envoya à Cordouë Velasco évêque de Leon avec d'autres ambassadeurs, pour traiter de la paix & demander le corps de S. Pelage martyrisé en 924. *p. 69. Sup. liv. LIV. n. 54.*

Mabill. sec 5. act. p. 297. Du tems de ces rois vivoit Dulquite abbé d'Albelada monastere fondé en 924. par Sanche roi de Navarre prés la ville de Logrogne. Il avoit plusieurs monasteres sous sa conduite, & gouvernoit plus de deux cents moines. Godescalc évêque du Pui en Velai allant en pelerinage à S. Jacques en Galice, passa par le monastere de Hilde, un de ceux qui dépendoient de Dulquite, & obtint de lui une copie du livre de saint Hildefonse de Tolede sur la virginité de Marie. Cette copie fut écrite par un prêtre du monastere nommé Gomesan & l'évêque Godescalc l'emporta au mois de Janvier Ere 989. qui est l'an 951. *To. 3. act. B. p. 477. Sup. liv. XXXIX. n. 40*

Le successeur de Dulquite fut Salvus ou Salvius abbé d'Albelada homme savant & éloquent: qui dressa une regle pour les religieuses, par où l'on voit qu'il en avoit aussi sous sa conduite. Il composa des hymnes, des oraisons & des messes dont le stile inspiroit beau-

coup de devotion. Il étoit de petite taille & d'une foible complexion, mais d'un esprit fervent, d'une conversation fort agreable : plus distingué encore par ses bonnes œuvres que par sa science. Il mourut du tems de Garsias I. roi d'Arragon & de Theodemir évêque de Najare le dixiéme de Février Ere mille qui est l'an 962. Entre ses disciples on remarque un évêque nommé Velasco & un moine nommé Vigila qui en 976. écrivit un volume contenant soixante & un conciles, cent une decretales & quelques autres ouvrages.

XLVIII. Ambassade de Jean de Gorze.

Roderic. hist. Arab. c. 30.

Le prince des Musulmans d'Espagne étoit Abderame surnommé Almounacer-ledinilla qui regna cinquante ans, depuis l'an 300. de l'hegire 912. de Jesus-Christ jusqu'à 350. 962. Il passa les vingt premieres années en guerres continuelles & les trente autres en paix. En 955. il envoya à Otton roi de Germanie une ambassade dont le chef étoit un évêque qui fut reçu avec grand honneur & retenu long-tems à la cour d'Otton où il mourut. On delibera qui on envoyeroit à sa place pour porter en Espagne la réponse à la lettre d'Abderame. Car encore qu'il y demandât à Otton son amitié, il y avoit mis quelques termes injurieux à la religion Chrétienne : ce qui fit resoudre d'envoyer vers lui des hommes savans, pour ajouter de vive voix aux lettres d'Otton ce qu'ils jugeroient à propos; & convertir même le prince infidele, si Dieu leur en ouvroit le chemin.

Vitic.

Vita S. Jo. Gorz. n. 115. sæc. 5. Ben. p. 404.

Adalberon évêque de Mets se trouvoit alors à la cour; & l'archevêque Brunon frere du roi, qui avoit part à tous les conseils, crut que personne ne pouvoit mieux que cet évêque donner des gens propres pour

Sup. n. 26. l'ambaſſade d'Eſpagne. Il s'adreſſa à l'abbé de Gorze, qui lui donna deux de ſes moines, mais l'un ayant manqué, Jean de Vendieres s'offrit genereuſement, pour remplir la place, & fut agréé du roi. Etant arrivé à Barcelone avec ceux qui l'accompagnoient, ils attendirent quinze jours, pour envoyer à Tortoſe qui étoit la premiere ville de l'obeïſſance des Muſulmans. Auſſitôt le gouverneur leur manda de venir en diligence: les ayant reçus, il leur fournit abondamment toutes les choſes neceſſaires, & les retint un mois : juſqu'à ce que le prince eût donné ſes ordres pour les bien recevoir par tout où ils devoient paſſer. Quand ils furent à Cordouë, qui étoit ſa capitale, on les logea à une maiſon éloignée de deux milles du palais, où on les traita magnifiquement, mais on les fit encore attendre quelques jours.

Comme ils demanderent à ceux qui prenoient ſoin d'eux la raiſon de ce retardement; on leur répondit, que les ambaſſadeurs d'Abderame avoient été retenus trois ans par Otton : c'eſt pourquoi ils devoient être trois fois autant ſans voir Abderame, c'eſt à-dire neuf ans. Cependant il venoit des gens du palais pour les voir & s'informer du ſujet de leur voyage : mais quelque artifice qu'ils employaſſent, ils n'en purent tirer autre choſe, ſinon qu'ils diroient leur charge au roi en perſonne, & qu'il ne leur étoit pas permis de la dire à d'autres. Les Arabes diſoient : Nous ſavons déja tout, vous apportez au roi des lettres contraires à nos loix; & vous êtes menacez du dernier peril, car ces lettres ſont venuës à la connoiſſance du roi. Ils diſoient vrai. Car un prêtre qui avoit accompagné l'évêque Eſpagnol envoyé par Abderame; étant revenu avec les François,

avoit fait enſorte de prendre copie des lettres d'Otton, & étant arrivé devant à Cordoüe, les avoit fait connoître à la cour.

Les François apprirent que chez les Muſulmans le roi étoit ſoumis aux loix comme le peuple, & que la premiere étoit la défenſe de parler contre leur region. Si un étranger le faiſoit, il étoit puni de mort ſans remiſſion. Si le roi l'ayant oüi differoit la punition au lendemain, il étoit lui-même puni de mort. Donc Abderame craignant pour lui ſur le bruit de ces lettres, qu'il ſavoit être veritable, envoya aux ambaſſadeurs François un Juif nommé Haſdeu, qui s'adreſſa à Jean, parce qu'il étoit reconnu pour le porteur des ordres du roi ſon maître. Il commença par le raſſurer, en lui diſant, qu'ils ne ſouffriroient aucun mal, & qu'on les renvoyeroit avec honneur dans leur pays. Il leur donna pluſieurs avis touchant les mœurs de la nation, & la maniere de ſe conduire avec eux. Qu'ils empêchaſſent les jeunes gens de leur ſuite de faire ou dire aucune inſolence, parce que tout ſeroit auſſi-tôt rapporté au roi ; & qu'ils s'obſervaſſent ſur tout à l'égard des femmes : qu'ils n'excedaſſent en rien ce qui leur ſeroit preſcrit. L'ambaſſadeur Jean le remercia de ſes bons avis, & aprés pluſieurs diſcours, inſenſiblement le Juif entra en matiere, & demanda le ſujet de l'ambaſſade. Jean le lui decouvrit enfin & lui dit la ſubſtance de la lettre. Il eſt dangereux, dit le Juif, de la preſenter au roi : prenez garde même à ce que vous direz à ceux qui viendront de ſa part. Je croi que vous ſavez la ſeverité de la loi des Muſulmans.

Quelques mois aprés on leur envoya un évêque nommé Jean, qui leur propoſa de la part du roi de venir à

son audiance avec les presens seulement. Que deviendront donc les lettres de nôtre maître? dit l'ambassadeur Jean. N'est-ce pas principalement pour les apporter que je suis venu, & pour refuter les blasphêmes contenus dans celle de vôtre roi? L'évêque répondit : Il faut s'accommoder au tems & à la condition où nous sommes reduits pour nos pechez. L'apôtre nous défend de resister aux puissances, & nous devons d'autant moins le faire ici, qu'on nous permet de vivre selon nos loix. Les Arabes estiment même ceux d'entre nous qu'ils voyent fideles à observer nôtre religion, & mangent volontiers avec eux, au lieu qu'ils s'éloignent des Juifs avec horreur. Nous tenons donc pour maxime d'avoir de la complaisance pour eux en tout ce qui ne nuit point à la religion. C'est pourquoi vous devez plûtôt supprimer cette lettre, que de vous attirer de mauvais traitemens sans necessité. L'ambassadeur répondit avec quelque émotion : Ce discours conviendroit mieux à un autre qu'à vous qui paroissez évêque, & qui en cette qualité devez enseigner & défendre la foi. Un Chrétien doit plûtôt souffrir la faim que de manger avec les infideles au scandale des autres. J'apprens d'ailleurs que vous vous circoncisez comme eux & que vous vous abstenez par complaisance des mêmes viandes qu'eux contre les défenses expresses de l'apôtre. L'évêque répondit : La necessité nous y contraint, parce qu'autrement nous n'aurions pas la liberté de demeurer avec eux ; & nous tenons cet usage de nos ancêtres. Je n'approuverai jamais, reprit l'ambassadeur, que par crainte ou par respect humain on viole les ordonnances des apôtres. Et puisque vous avoüez que je ne suis point dans cette necessité, je suis resolu

Gal. V. 2.
1. Tim. IV. 3.

de ne me point écarter des ordres que j'ai reçus du roi mon maître. Je n'irai donc à l'audiance de vôtre roi qu'avec la lettre du mien, sans en ôter un seul trait; & s'il dit quelque chose contre la foi catholique, je lui resisterai en face, quand il m'en devroit coûter la vie.

Tout cela fut rapporté en secret à Abderame, & comme c'étoit le plus rusé de tous les hommes, il employa toutes sortes d'artifices pour ébranler l'ambassadeur. On ne lui permettoit d'aller à l'église que les dimanches & les principales fêtes; & on le menoit à la plus proche dediée à S. Martin, environné de douze gardes. Un dimanche donc comme il y alloit, on lui apporta une lettre du roi contenant quantité de menaces, & enfin celle-ci: Si tu m'obliges à te faire mourir, je ne laisserai pas un Chrétien en vie dans toute l'Espagne: penses de combien de vies tu répondras devant Dieu, s'ils perissent par ton obstination. Jean répondit, par une lettre, qu'il executeroit fidelement les ordres de son maître. Quand vous devriez, disoit-il, me faire demembrer peu à peu, me couper aujourd'hui un doigt, demain un autre, puis un bras, un pied, une jambe, & ainsi du reste de jour en jour: vous ne m'ébranlerez pas. Que si vous faites mourir à cause de moi les autres Chrétiens, ce ne sera point à moi que Dieu l'imputera, mais à vôtre cruauté, qui nous procurera par ce moyen une meilleure vie.

XLIX. Suite de l'ambassade.

Cette lettre loin d'irriter le roi, l'appaisa. Car il étoit bien informé de la puissance d'Otton, & ne vouloit pas s'attirer un tel ennemi. Il fit donc dire à Jean qu'il dît lui-même ce qu'il jugeoit à propos de faire; Jean répondit: A la fin vous avez pris le bon parti; si

vous aviez fait d'abord cette proposition, vous nous auriez épargné & à vous aussi bien du tems & du chagrin. L'expedient est facile : que vôtre roi envoye au nôtre demander ce que je dois faire : j'obeïrai ponctuellement.

La proposition fut acceptée, mais on avoit peine à trouver quelqu'un qui voulût entreprendre ce voyage, quoiqu'Abderame promît une grande recompense. Il y avoit à sa cour un Chrétien nommé Recemond savant dans les deux langues le Latin & l'Arabe, du nombre de ceux qui écrivoient les plaintes ou les demandes des particuliers au roi & ses réponses : car à cette cour tout se traitoit par écrit. Il s'offrit pour aller vers le roi Otton, & étant agréé, il vint trouver Jean & s'informa des mœurs de ce prince & de la nation. Jean l'assura qu'il seroit tres-bien reçu, & lui promit des lettres pour son abbé. En ce tems il vaquoit un évêché en Espagne, Recemond le demanda pour recompense, & l'obtint facilement : ainsi de laïque il devint tout d'un coup évêque.

En deux mois & demi il arriva à l'abbaye de Gorze, où il fut reçu avec joye : puis il alla à Mets & fut bien traité par l'évêque Adalberon, jusqu'à ce qu'il fût tems de le presenter au roi Otton, ce qui se fit à Francfort. On loüa la fermeté de l'ambassadeur Jean, & on lui renvoya des lettres plus douces avec ordre de supprimer les premieres, de conclure à quelque prix que ce fût un traité de paix & d'amitié avec Abderame pour arrêter les courses des Sarrasins, & de revenir au plûtôt. Recemond étant arrivé à Cordoüe avec un nouvel envoyé d'Otton nommé Dudon, ils demanderent audiance : mais Abderame dit qu'il vouloit auparavant la donner

donner aux premiers ambaſſadeurs & voir ce moine ſi opiniâtre. Ainſi au bout d'environ trois ans il fut reſolu que Jean auroit audiance.

On vouloit qu'il prît des habits magnifiques pour paroître devant le roi, ſuivant la coûtume de la nation ; & comme il s'en défendoit, le roi croyant que c'étoit par pauvreté, lui fit donner dix livres de monnoye. Jean les reçut avec action de graces, à deſſein de les donner aux pauvres : mais il dit qu'il ne quitteroit point ſon habit monaſtique. Je reconnois en tout ſa fermeté, dit le roi, qu'il vienne s'il veut revêtu d'un ſac, je ne l'en aimerai que mieux. Le jour de l'audiance étant venu, les François furent conduits & reçus au palais avec grand appareil. Le roi qui étoit ſeul dans ſa chambre aſſis ſur un tapis precieux, donna à Jean ſa main à baiſer en dedans, qui étoit le plus grand honneur, puis il lui fit ſigne de s'aſſeoir ſur un ſiege qui lui étoit preparé. Aprés quelque éclairciſſement ſur le long retardement de l'audiance, Jean donna les preſens de ſon maître, & demanda auſſi-tôt ſon congé. Abderame en fut ſurpris, & dit qu'aprés une ſi longue attente, il ne falloit pas ſe ſeparer ſi promptement. A une ſeconde audiance il lui parla beaucoup ſur la puiſſance & les actions du roi Otton : témoignant une grande eſtime pour lui, mais deſapprouvant l'autorité qu'il laiſſoit aux ſeigneurs. Là finit l'unique exemplaire qui eſt reſté de la vie de ſaint Jean de Gorze écrite dans le tems même par Jean abbé de S. Arnoul de Mets ſon diſciple, homme ſenſé & judicieux. On ſait d'ailleurs, que Jean au retour de cette ambaſſade fut abbé de Gorze vers l'an 960. & mourut l'an 973. qui étoit le quarantiéme de ſa profeſſion monaſtique. *Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 364.*

L. Mort d'Agapit III Jean XII pape. *Frod. Chr. 954.*

Le pape Agapit II. mourut l'an 956. aprés avoir tenu le saint siege prés de dix ans. Le patrice Alberic étoit mort dés l'an 954. & son fils Octavien quoique clerc lui avoit succedé en sa dignité & son autorité dans Rome. Aprés la mort d'Agapit les Romains l'exciterent à se faire élire pape; quoiqu'il ne fût âgé que de dix-huit ans au plus. Il prit le nom de Jean XII. & c'est le premier pape qui ait changé de nom; comme il avoit joint cette dignité à la puissance temporelle dés l'année suivante 957. il assembla une armée tant de ses troupes que des secours qu'il tira du duché de Spolete, & marcha contre Pandolfe prince de Capoüe: qui secouru par Gisulfe prince de Salerne, resista au pape Jean, & l'obligea à retourner chez lui. Le prince envoya ensuite demander la paix au prince de Capoüe, qui l'accepta, & ils firent alliance.

V. Baron an. 955.

Baron. ex Ms. an. 977.

LI. Mort de Theophylacte Polyeucte patriarche de C. P. *Ced. p. 638. C.* *Sup. n. 12.*

A C. P. le patriarche Theophylacte mourut le vingt-septiéme de Février indiction quatorziéme, l'an du monde 6464. de J. C. 956. ayant tenu le siege vingt-trois ans, & vêcu environ quarante. Car il fut mis en possession de cette dignité dés l'âge de seize ans. Tant qu'il demeura sous la conduite d'autrui, il parut sage & moderé: mais dés qu'il fut en âge d'agir par lui-même, il s'abandonna aux actions les plus criminelles & les plus honteuses. Il mettoit en vente tous les ordres de l'église & les promotions des évêques. Il étoit passionné jusques à la folie pour la chasse & pour les chevaux: dont il avoit plus de deux mille & ne les nourrissoit pas de foin & d'orge, mais de pignons, de noisettes, de pistaches, de dattes, de raisins secs & de figues trempées dans d'excellent vin avec les parfums les plus exquis. Un jour de jeudi saint

comme il celebroit la messe, celui qui avoit le soin de son écurie vint lui apporter la nouvelle qu'une telle cavale, celle qu'il estimoit le plus, venoit de mettre bas. Il en fut si ravi, qu'ayant achevé la liturgie le plus vîte qu'il put, il alla tout courant à l'écurie voir le nouveau poulain; & revint à la grande église achever le reste de l'office. Il introduisit la mauvaise coûtume de danser dans les églises aux grandes fêtes avec des contorsions indecentes, des éclats de rire & des chansons triviales. Enfin courant à cheval il se froissa contre une muraille & cracha du sang. Aprés avoir été à la mort, il se porta mieux, mais il ne se corrigea pas, & continua de vendre les évêchez, d'aimer ses chevaux, & mener une vie molle & indigne de son rang. Il traîna ainsi deux ans, & son mal se tourna en hydropisie dont il mourut. *Post Theoph. p. 176. n. 11.*

Son successeur fut Polyeucte eunuque né & élevé à C. P. Il embrassa dés l'enfance la vie monastique & la pratiqua long-tems avec reputation : aussi les motifs qui porterent l'empereur Constantin à le choisir pour patriarche, furent sa science non commune, sa vertu & son amour pour la pauvreté. Il fut ordonné le troisiéme jour d'Avril la même année 956. par Basile archevêque de Cesarée en Cappadoce, car l'empereur irrité pour quelque sujet contre Nicephore archevêque d'Heraclée, ne lui permit pas de faire cette ordination. On en blâma fort l'empereur, l'archevêque de Cesarée & même le patriarche Polyeucte, comme n'ayant pas dû souffrir d'être ordonné contre les regles. Car Byzance n'étoit originairement qu'un évêché suffragant d'Heraclée: c'est pourquoi quand il fut devenu siege patriarcal, l'archevêque d'Heraclée conserva son

AN. 956. droit d'ordination. Mais en cas que le siege d'Heraclée fût vacant, l'ordination du patriarche de C. P. appartenoit au metropolitain de Cesarée comme protothrone, c'est-à-dire évêque du premier siege. Car ceux qui étoient exarques avant l'érection du patriarcat de C. P. ne furent depuis que protothrones.

Cedr. p. 640. Le patriarche Polyeucte parla avec beaucoup de liberté contre l'avarice des parens du vieil empereur Romain: & le samedi S. comme l'empereur Constantin vint à l'église, il l'exhorta à en faire justice: ce qui ne lui plut pas comme étant gendre de Romain. Basile premier chambellan de l'empereur qui étoit fils de Romain & d'un esclave agit si fortement par le moyen de sa sœur l'imperatrice Helene, que Constantin se repentit d'avoir fait Polyeucte patriarche, & chercha quelque pretexte de le déposer: y étant d'ailleurs puissamment excité par Theodore archevêque de Cyzique. La premiere année de son pontificat Polyeucte mit dans les diptyques le nom d'Euthymius son predecesseur, qui avoit reçu à la communion l'empereur Leon le philosophe (Sup. liv. LIV. n. 40.) aprés son quatriéme mariage. Quelques évêques le trouverent mauvais, & peu s'en fallut qu'ils ne renonçassent à la communion de Polyeucte: mais ils se soumirent si promptement à la volonté de l'empereur, qu'ils se firent mocquer d'eux. Vers le même tems on apporta d'Antioche à C. P. une main de saint Jean-Baptiste derobée par un diacre nommé Job. Quand elle fut arrivée à Calcedoine, l'empereur envoya la galere imperiale avec les plus considerables du Senat; le patriarche Polyeucte alla aussi au devant avec tout le clergé, on porta le luminaire & l'encens, & on mit la relique dans le palais.

La même année 956. mourut S. Paul de Latre anacorete fameux & tres estimé de l'empereur Constantin. Il étoit né en Asie à Elée prés de Pergame : son pere Antiocus officier sur la flote ayant été tué à la guerre contre les Musulmans : sa mere Eudocie se retira en Bithynie prés de Marycate d'où étoit S. Joannice. Elle avoit deux fils Basile & Paul dont nous parlons. Elle maria Basile, mais sur le point des nôces il s'enfuit au mont Olympe & se fit moine dans la laure de S. Elie: puis se trouvant importuné des visites de ses parens & de ses amis, il se retira plus avant à Brachiane prés du mont de Latre. De-là il envoya chercher son frere, qui depuis la mort de leur mere étoit tombé dans une telle pauvreté, qu'il étoit reduit à garder les pourceaux. Il le mena au mont de Latre, & le mit entre les mains de Pierre abbé du monastere nombreux de Carye que lui-même avoit fondé. Cet abbé voyant les excellentes dispositions du jeune Paul, le retint pour le service de sa personne. Basile retourna au mont Olympe, & mourut abbé de la laure de S. Elie.

LII. S. Paul de Latre. *Ms. bibl. Reg. n. 2450. fol. 204.*

Sup. liv. XLVIII. n. 13.

Paul s'exerçoit à matter son corps, & particulierement à vaincre le sommeil. On ne le vit jamais couché pour dormir, il s'appuyoit seulement contre un arbre ou contre une pierre. On ne lui entendit jamais dire une parole oiseuse. Etant appliqué à la cuisine, le souvenir du feu de l'enfer lui faisoit verser des larmes. L'abbé Pierre lui refusa toujours à cause de sa jeunesse la permission de se retirer dans le desert, qu'il lui demandoit instamment : mais aprés la mort de l'abbé, Paul communiqua son dessein à Demetrius son ami, & ils se retirerent ensemble à la cime du mont de Latre prés la laure des Cellibares. Paul s'arrêta à une

grotte nommée de la mere de Dieu. Demetrius vouloit se mettre plus prés de la laure pour trouver de quoi subsister. Non, dit Paul, il faut demeurer ici. Et de quoi vivrons-nous, dit Demetrius? Du fruit de ces arbres, reprit Paul: montrant des chesnes chargez de gland. Des pourceaux n'en mangeroient pas, répondit-il, à present qu'ils ne sont pas meurs. Vous parlez, dit Paul, suivant la prudence de la chair. Aprés avoir été huit jours sans manger, ils essayerent de manger de ces glands qui les firent vomir jusqu'au sang. Hé bien mon pere, dit Demetrius, ne vous l'avois-je pas bien dit? Paul répondit: Ils nous ont delivré de nos mauvaises humeurs, nous ne serons plus malades.

Demetrius n'y pouvant tenir, se rapprocha de la laure, & se joignit à un vieil anacorete nommé Mathieu homme d'une grande sainteté. Il lui compta ce qui lui étoit arrivé avec Paul, & comme il étoit demeuré sans aucun secours humain, Mathieu lui dit: Demeurez ici mon fils, & portez lui dans le tems qu'il voudra quelque partie de la nourriture que Dieu nous donne. Demetrius ayant rapporté ce discours à Paul, il dit, pleurant de joye: Vous voyez, mon frere, que Dieu ne delaisse point ceux qui s'abandonnent à lui: Paul demeura donc huit mois dans cette caverne, pratiquant des veilles & des jeûnes extraordinaires, faisant des genuflexions sans nombre, & souffrant des tentations violentes du démon.

Ensuite Paul & Demetrius revinrent à leur monastere de Carye par ordre de l'abbé: mais peu de jours aprés il permit à Paul d'en sortir encore. Il retourna au mont de Latre, où il trouva Athanase, qui aprés

avoit gouverné un monastere vivoit en retraite prés la laure du Sauveur. Paul le pria de lui faire bâtir une colomne prés de la laure, & Athanase lui indiqua une colonne naturelle, c'est-à-dire une roche tres-élevée, au haut de laquelle étoit une grotte. Un autre Athanase du tems des Iconoclastes ayant quitté C. P. pour éviter la persecution, avoit passé vingt-deux ans dans cette caverne. Paul y entra sans aucune provision: mais un laboureur cherchant deux de ses chevres, trouva Paul, & prit soin de lui porter à manger avec les petits meubles necessaires, une lampe, une pierre à fusil, un peu d'huile. Ce laboureur s'étant retiré pour la recolte de ses fruits, Paul demeura plusieurs jours sans manger: enfin respirant à peine il ramassa ses forces & but l'huile & l'eau de sa lampe, ce qui le remit un peu. Ensuite Athanase se souvint de lui, & lui apporta la nourriture necessaire, car il n'en vouloit pas davantage; & Demetrius ayant appris comme il vivoit, prit aussi soin de lui. Paul demeura douze ans dans cette caverne, où il souffrit encore de grandes tentations des demons pendant trois ans. Comme il avoit un grand desir d'y faire celebrer le saint sacrifice, Athanase prepara une échelle, & un prêtre y monta avec quelques autres. Aprés l'élevation tous cederent à Paul l'honneur de communier le premier; & il arriva un tremblement de terre & un mouvement des roches qui effraya les assistans: mais ceux qui étoient demeurez en bas ne s'en apperçurent point. Paul ayant besoin d'eau fit sortir prés de sa caverne une fontaine qui coula toûjours depuis.

Dés lors il devint celebre: plusieurs venoient recevoir ses instructions, & il se forma une laure prés de

ſa caverne. Les uns y bâtirent des cabanes, les autres ſe logerent dans des cavernes voiſines : puis on bâtit un petit oratoire ſous le nom de S. Michel. Paul ſi peu ſoigneux de ſa ſubſiſtance, pourvût abondamment à celle de ſes diſciples, pour leur ôter tout pretexte de relâchement. Il diſtingua ceux qui devoient demeurer ſeuls ou vivre en communauté. Ils n'avoient rien de caché pour lui, n'alloient nulle part ſans ſon congé, n'oſoient cuire leur pain ou faire la moindre choſe ſans ſa benediction, & ne poſſedoient rien en propre.

Paul ayant demeuré douze ans dans cette caverne, & importuné des viſites de ſes diſciples & des autres, en ſortit ſecrettement, & ſe retira ſur le plus deſert de la montagne. Là n'ayant pour compagnie que les bêtes, il ſouffroit le chaud, le froid & toutes ſortes d'incommoditez. Il venoit de tems en tems à la laure encourager les freres, les avertiſſant ſur tout de ne ſe point confier en eux-mêmes : celui qui le ſervoit lui portoit de tems en tems quelque nourriture. Demetrius ſe plaignoit un jour à lui, qu'on ne voyoit plus de ces grands hommes & de ces graces merveilleuſes des derniers ſiecles. Paul lui répondit en ſouriant : Il ſemble que vous ne croyez pas que Dieu ſoit toûjours le même : puis il lui conta pluſieurs merveilles qui lui étoient arrivées. Un autre de ſes diſciples nommé Simeon lui demandoit pourquoi il paroiſſoit tantôt gay & tantôt triſte. Il répondit : Quand rien ne me détourne de la contemplation, je me vois environné d'une lumiere ſi agreable, que j'oublie la nourriture & toutes les choſes terreſtres : mais on m'afflige lorſqu'on m'interromp & qu'on m'oblige à parler. Auſſi quand il marchoit

choit avec ses disciples, il s'avançoit seul assez loin: pour chanter les loüanges de Dieu & penser continuellement à lui. Outre qu'il voyoit toujours son bon ange.

Le desir d'une plus grande retraite lui fit prendre le dessein de passer à l'isle de Samos. Etant prêt à s'embarquer, il vit dix soldats prisonniers pour desertion; & dit d'un ton ferme à l'officier qui les conduisoit de les laisser en liberté. Celui-ci voyant un petit homme mal vêtu, le prit d'abord pour un paisan: mais il fut touché de sa hardiesse & de la sagesse qui paroissoit sur son visage. Le saint homme lui dit: Dites au gouverneur que le moine Paul vous les a enlevez de force. Il delivra ainsi ces malheureux. Etant arrivé à Samos, il se retira au mont Cercés dans une caverne où on disoit qu'avoit vêcu le philosophe Pythagore. Comme il fut bien-tôt connu, on venoit de tous côtez recevoir ses instructions; & par ses exhortations on rétablit les trois laures de cette isle, que les Sarrasins avoient ruinées. Cependant les moines de Latre cherchoient Paul de tous côtez; & enfin ayant appris qu'il étoit à Samos, ils lui écrivirent par un des leurs, qui le ramena aussi-tôt, car il ne tenoit à rien. Depuis ce retour il avança encore dans la perfection.

Sa reputation s'étendoit de tous côtez & jusques à Rome. Le pape envoya exprés un moine avancé en âge pour le voir, examiner sa maniere de vivre & lui en faire le rapport. Pierre roi des Bulgares lui écrivoit souvent pour se recommander à ses prieres. L'empereur Constantin Porphyrogenete lui écrivit plusieurs lettres que l'on garda long-tems depuis dans sa laure. Ce prince voulant envoyer en Crete une armée navale

contre les Sarrasins, consulta le saint, qui lui fit réponse, que cette entreprise n'étoit pas agreable à Dieu: mais l'empereur ne voulant pas perdre la dépense de cet armement, suivit son dessein & s'en repentit : ce qui lui arriva plus d'une fois. L'empereur lui envoya un jour le patrice Photius un de ses principaux ministres, avec ordre de bien observer son visage & tout son exterieur : mais quand le patrice vouloit regarder le saint homme, il ne pouvoit soutenir l'éclat de son visage: ce qui arriva encore à d'autres. Toutefois cette lumiere n'étoit visible qu'à ceux que Dieu vouloit en favoriser. Paul pria ce patrice d'appliquer sur la sainte image d'Edesse un linge de même grandeur & le lui envoyer. Quand on l'eut apporté & déplié, le saint homme y vit clairement l'image semblable à l'original: mais les autres n'y virent rien. Il employa son credit auprés de l'empereur pour faire bannir loin de Cibyrreote & de Milet les plus considerables & les plus dangereux des Manichéens.

Paul avoit accoutumé de faire un festin le dimanche de l'octave de pâques, & d'y convier beaucoup de monde. L'économe de la laure se trouva une année fort embarassé, n'ayant ni farine ni vin ni legumes. Il en avertit le saint, qui lui reprocha son peu de foi; & dés le matin vinrent des mulets chargez de pain blanc, de vin, de fromage, d'œufs, & de quantité d'autres provisions, envoyées par les voisins, entre autres par l'évêque d'Amazone & son clergé. On voit par là quels étoient les mets délicieux de ces festins. Une des fêtes que Paul celebroit avec plus de solemnité, étoit celle de sainte Aecaterine martyre, que l'on croit être la même que Catherine; & c'est la preuve la plus

ancienne que l'on trouve de son culte. Il avoit une telle affection pour l'aumône, qu'il donnoit tout, jusqu'à sa nourriture & à ses habits; & enfin il voulut une fois se faire vendre comme esclave en pays inconnu, pour donner le prix aux pauvres. An. 956.

Sentant approcher sa fin, il appella son disciple, & lui dicta des regles pour les moines de la laure, puis il retourna à la montagne jusqu'au jour de saint Nicolas sixiéme de Decembre, qu'il revint à la laure & fit celebrer la messe plûtôt qu'à l'ordinaire. Puis il se coucha sur un lit contre sa coutume, & la fiévre le prit : mais il ne cessa point de prier Dieu & d'exhorter ses moines sans vouloir nommer son successeur, qu'il laissa à leur choix. Il mourut l'an du monde 6464. indiction quatorziéme, qui est l'an de grace 956. le quinziéme de Decembre, jour auquel l'église Greque honore sa memoire. Il étoit de petite taille, chauve, la barbe courte, le visage pâle, mais tres-agreable.

Un des moines ayant été délivré à son tombeau du demon qui le possedoit : Simeon indigné du tumulte qu'il avoit causé dans l'église, s'approcha du tombeau du saint, & lui dit, comme s'il eût été vivant : Est-ce là donc vôtre aversion pour la gloire humaine ? Vôtre amour pour la solitude & pour la tranquillité ? Vous allez nous jetter dans des troubles infinis. Ce lieu sera bien-tôt rempli d'hommes, de femmes & d'enfans : & quelle liberté aprés cela, quel repos aurons-nous ? Si vous pretendez nous troubler ainsi par vos miracles, faites-le nous sçavoir promptement : nous vous descendrons de la montagne & vous laisserons en bas faire ce qu'il vous plaira. Depuis cette remontrance le saint ne guerit en public aucun possedé, quoiqu'il fit plus-

sieurs miracles sur les malades & les autres qui l'invoquoient: comme il en avoit fait grand nombre durant sa vie.

LIII. Fin de Constantin Porphyrogenete.

Cedr. p. 635.

Constantin regna encore quinze ans depuis qu'il fut demeuré seul empereur delivré de Romain & de ses enfans; mais il ne remplit pas l'attente qu'on avoit conçûë de lui. Il étoit sujet au vin, fuyant le travail, difficile à appaiser dans sa colere, & punissant sans misericorde. Sa paresse lui faisoit donner sans choix les charges & les emplois: dequoi l'imperatrice Helene & son frere le chambellan Basile profitoient pour les vendre. Ce que Constantin eut de meilleur, fut l'amour des sciences & des arts tombez en decadence par la negligence de ses predecesseurs. Il s'appliqua donc à les retablir, chercha ceux qui y excelloient, & les chargea de les enseigner. Il donna l'intendance de l'école de philosophie à Constantin protospataire & mystique: celle de retorique à Alexandre metropolitain de Nicée: celle de geometrie au patrice Nicephore: celle d'astronomie au secretaire Gregoire. Il prenoit grand soin des étudians, s'entretenoit souvent avec eux, leur donnoit de l'argent, les faisoit même manger à sa table: ainsi les études firent en peu de tems un grand progrez. L'empereur ne negligeoit pas les arts: il avoit une telle connoissance de la peinture sans l'avoir apprise, qu'il corrigeoit les maîtres même, & ainsi les orfevres, les forgerons, les tailleurs de pierres, descendant jusqu'aux arts mecaniques. Il avoit beaucoup de religion, au moins exterieure, & jamais n'alloit à l'église aux jours solemnels sans donner de magnifiques offrandes, des vases d'or ornez de pierreries & des ornemens d'étofes precieuses.

Post. Theoph. p. 278. n. 14.

p. 280. n. 21.

Cedr p. 635.

Dés l'année 949. il avoit fait couronner empereur Romain son fils: qui dix ans aprés en ayant déja vingt

& s'ennuyant d'attendre, fit donner à son pere du poi- *p. 641.*
son dans une medecine : mais n'en ayant pris qu'une petite partie, il en fut seulement malade. Au mois de Septembre de l'an du monde 6468. de Jesus-Christ 959. l'indiction troisiéme étant commencée, l'empereur Constantin alla au mont Olympe en Natolie, sous pretexte de se recommander aux prieres des solitaires, avant que de marcher en Syrie contre les Musulmans: mais en effet pour prendre des mesures avec Theodore de Cyzique touchant la déposition du patriarche Polyeucte. Là il retomba malade; & sentant de grandes douleurs, il se fit reporter à C. P. où il mourut le neuviéme d'Octobre âgé de cinquante-quatre ans: dont il avoit regné quarante-huit depuis la mort de son oncle Alexandre. Son fils Romain lui succeda; & on le nomme Romain le jeune, pour le distinguer de son ayeul maternel.

LIV. Lettres d'Atton de Verceil.

En Italie Berenger & son fils Adalbert se rendoient de jour en jour plus odieux par leur gouvernement tyrannique; & prévoyant une revolte, ils voulurent obliger les évêques à leur donner des ôtages, pour s'assûrer de leur fidelité. Atton évêque de Verceil écrivit sur ce sujet à ses confreres, pour les prier de lui écrire leurs avis: parce qu'ils ne pouvoient conferer ensemble libremen. Je demande, disoit-il, si nous devons donner ces ôtages, s'ils doivent sçavoir à quoi ils s'obligent & y consentir; quelles sûretez nous devons prendre; & si cette convention doit se faire par écrit ou verbalement. Si on doit y mettre un terme; & si le prince a été prévenu contre nous par de faux rapports, comment nous pouvons-nous justifier. Je vous avoüe mon ignorance, jusques ici je n'ai trouvé dans les docteurs ecclesiastiques ni autorité

Att. epist. 11. to. 8. Spicil. p. 132.

ni exemple sur ce point : & si quelqu'un m'en peut montrer, je la suivrai inviolablement.

Je tiens que nous devons garder en tout la fidelité aux rois nos maîtres ; & que si nous y manquons, nous nous rendons coupables devant Dieu. Mais nous devons les servir comme ont fait nos predecesseurs ; sans rien ajouter de nouveau, si ce n'est pour quelque grande utilité : par l'autorité du pape & le conseil des plus sages évêques. Or l'écriture nous apprend, que chacun doit porter la peine de son peché, & que le fils ne doit pas souffrir de l'iniquité du pere. Comment donc exposerons-nous des ôtages à perir pour nôtre faute ? Celui qui les aura reçûs dira : Tout ce que je ferai à cet homme est sur le compte de celui qui me l'a donné. Il est vrai : mais vous n'en êtes pas dechargé pour cela : Vous êtes tous deux coupables, lui de l'avoir mal donné, vous de l'avoir mal reçu. Mais qu'a fait ce pauvre ôtage, pour être mis à mort ? S'il s'est offert par charité pour la liberté d'un autre, il est digne de loüange : s'il s'est exposé au peril par interêt, ils sont tous trois coupables. Je crains d'ailleurs que nous ne promettions plus que nous ne pouvons tenir ; & que par foiblesse, ou autrement, nous ne changions d'avis, aprés avoir engagé des innocens. Si on peut demander de telles seuretez, c'est à ceux qui n'ont point la crainte de Dieu : un homme sage & Chrétien ne fera pas pour des ôtages, ce qu'il ne fera pas pour la crainte de Dieu & le salut de son ame. Je crois donc que tous les Chrétiens doivent l'éviter : mais principalement des évêques, qui sont obligez à s'exposer eux-mêmes pour les autres. Enfin si les assurances que nos predecesseurs avoient données aux princes ne sont plus jugées suffi-

Ezech. XVIII. 18.

fantes : on dira que les princes ou les évêques sont devenus plus mauvais. Il conclut de prier pour la conservation des princes & la tranquillité publique.

Atton écrivit vers le même tems à Valdon que le roi Berenger avoit fait évêque de Come, & qui fut des premiers à se revolter contre lui. Atton l'exhorte à se reconcilier avec ce prince, par les passages de l'écriture qui ordonnent d'être soumis même aux mauvais princes. Il y joint l'autorité de saint Gregoire & des conciles de Tolede. Il fait souvenir Valdon de son serment de fidelité; & l'exhorte à retenir ses vassaux dans le devoir, sous peine de se rendre responsable de leur perte devant Dieu. *Luitpr. V. hist. c. 13. VI. c. 6. Att. ep. 1.*

LV. Lettres de discipline.

Nous avons quelques autres lettres d'Atton de Verceil sur divers sujets de discipline. Il défend à ses diocesains de croire aux augures, aux signes du ciel & aux predictions de quelques imposteurs, qu'ils nommoient prophetes. Il défend de fêter le vendredi: superstition, qui pouvoit venir du commerce avec les Musulmans. Il soutient que le filleul ne peut épouser la fille de son parrain; & applique à cette adoption spirituelle, ce que les loix disent de l'adoption civile. Sur quoi il cite les Institutes, le Code & les Novelles. Ambroise prêtre de Milan l'ayant consulté sur les noms de prêtresses & de diaconesses, qui se trouvent dans quelques canons: il répond, que dans les premiers tems le ministere des femmes étoit necessaire pour instruire plus familierement les autres femmes & les desabuser des erreurs du paganisme & de la philosophie. Qu'elles servoient aussi à leur administrer le baptême avec la bienseance convenable. Ce qui n'est plus necessaire depuis que l'on ne baptise que des enfans. Il ajoûte, que l'on *Epist. 2. 3. Ep. 4. Ep. 5. Ep. 8.*

a nommé prêtresses & diaconesses, les femmes que les prêtres & les diacres avoient épousées avant leur ordination.

Ep. 9. 10. Il y a deux lettres pour reprimer l'incontinence de son clergé. Quelques-uns, dit-il, sont tellement esclaves de ce vice, qu'ils ont chez eux des concubines, avec lesquelles ils mangent & demeurent publiquement. Elles gouvernent leur maison, & aprés leur mort heritent de ce qu'ils ont amassé des biens de l'église & des aumônes des fideles. La pauvreté leur fait feindre d'abord de garder la continence: puis quand ils sont reçus au service de l'église, ils entretiennent ces malheureuses aux dépens des pauvres. C'est une occasion aux officiers de justice d'entrer dans la maison des clercs sous pretexte d'en enlever ces femmes & leurs enfans; & les clercs tremblans leur promettent tout ce qu'ils veulent. C'est que les canons condamnoient ces concubines à la servitude. Ainsi, continuë Atton, le nom du Seigneur est blasphemé. Car quand ces femmes ou leurs bâtards prennent querelle avec quelqu'un du voisinage: les clercs viennent au secours, declarant ainsi leur infamie. De plus pour enrichir ces honteuses familles ils deviennent interessez, avares, pillards, usuriers & trompeurs. Ce qui refroidit la devotion du peuple à payer les dîmes ou apporter des offrandes, au préjudice de leurs ames; & les clercs viennent à une telle pauvreté, qu'à peine peuvent-ils subsister.

Conc Hispal. c. 3. Sup. liv. XXXV. n. 11.

Quand les évêques les reprennent de ce desordre, ils se revoltent contre eux, au mépris de leur serment, cherchent la protection des puissances seculieres, & souvent prennent le parti des ennemis de l'église.

Quelques

Quelques-uns disent pour excuse, que sans le secours de ces femmes ils ne pourroient subsister. Ce qui n'est qu'un vain pretexte: puisqu'elles-mêmes ont besoin du secours des hommes, & sont une charge & un embarras. Mais quand on en pourroit tirer quelque utilité, il faut preferer la sainteté de nôtre ministere & les regles de l'église. Evitez donc mes chers freres non-seulement le crime, mais tout ce qui vous y peut mener: c'est-à-dire toute attention à la beauté des femmes, à leur parure, à la douceur de leur entretien: en un mot tout commerce avec elles.

Atton fit aussi un capitulaire ou instruction generale à son clergé & à son peuple, distribuée en cent articles, & tirée principalement du capitulaire de Theodulfe & des conciles. Il ordonne à tous les prêtres, les diacres & les soudiacres de savoir par cœur la foi catholique: c'est-à-dire, suivant le stile du tems, le symbole attribué à saint Athanase. Il recommande les calendes, c'est-à-dire les conferences des curez & des clercs au commencement de chaque mois, pour s'instruire de leurs devoirs: ce qui semble n'avoir commencé qu'au siecle precedent, comme on voit par les statuts synodaux de Riculfe de Soissons. Les prêtres doivent proportionner les penitences à la qualité des personnes & des pechez. S'il s'est commis un peché public, le curé doit s'en informer avec soin, & mettre le fait par écrit. Il avertira le coupable de se soumettre à la penitence, & de venir pour cet effet devant l'évêque. Le curé ne manquera point d'y venir le mecredi des cendres avec sa relation par écrit. Si le penitent s'y trouve, le curé écrira la penitence qui lui sera imposée, & aura soin de lui, pour observer les marques qu'il

To. 8. Spicil. p. 1.

c. 4.

c. 29.

Sup. liv. LIV. n. 4.

c. 90.

donne de conversion. S'il lui voit accomplir sa penitence avec grande ferveur, ou s'il le trouve en peril, il aura recours à l'évêque, & en son absence aux cardinaux, c'est-à-dire aux prêtres de la cathedrale, pour obtenir son absolution. Regulierement il viendra le jeudi saint avec les penitens, pour apprendre & écrire ce qui leur sera ordonné à leur absolution. Le dernier article de ce capitulaire est le decret du pape Gelase touchant les livres approuvez ou apocryphes.

Sup. liv. XXX. *n.* 35.

LVI. Autres écrits d'Atton

p. 44.

Nous avons encore un traité d'Atton de Verceil touchant les souffrances de l'église, divisé en trois parties. La premiere est des jugemens des evêques, où il prétend qu'ils ne doivent avoir pour accusateurs ou pour témoins que des personnes irreprochables, ni pour juges que ceux qu'ils auront eux-mêmes choisis; & qu'ils ne peuvent être condamnez que par le pape, quoique l'instruction de leur procés puisse être faite par le concile de la province. Mais il n'établit ces maximes que sur les fausses decretales. Ensuite il se plaint de deux abus, c'est-à-dire des deux sortes de justification que l'on exigeoit des évêques au défaut de preuves, le serment & le duel. On les obligeoit non-seulement à jurer, contre la défense de l'évangile & la tradition de l'antiquité : mais à faire jurer avec eux un grand nombre de leurs confreres. Comme si un homme étoit coupable, faute de trouver quelqu'un qui jure de son innocence : ou comme s'il ne suffisoit pas pour absoudre un accusé qu'il n'y ait point contre lui de preuve. Quant au duel, quoiqu'on n'oblige pas les évêques à se battre en personne, mais seulement à donner un champion : cette voye de se justifier ne laisse pas d'être injuste. C'est tenter Dieu, qui n'est pas obli-

gé de faire des miracles pour donner toujours la victoire à la bonne cause : c'est rendre les évêques coupables du sang qu'ils font répandre, contre les canons, qui leur défendent de prendre part à la mort des hommes : & leur faire commettre un vrai crime, pour se décharger d'une fausse accusation. Les ecclesiastiques seront-ils donc impunis? Non; mais il faut les corriger selon les regles & par le ministere des évêques : ausquels seuls il appartient de les juger; & les laïques ne doivent s'en mêler, qu'à leur priere. Mais à present la puissance seculiere opprime souvent l'autorité de l'église; & il arrive par la faute des mauvais juges, que le crime ne fait point perdre la dignité épiscopale, & que cette dignité ne met point à couvert de l'accusation.

La seconde partie de ce traité est des ordinations des évêques. Celles qui se font selon les canons doivent être comptées comme venant de Dieu même : mais les princes peu religieux méprisant ces regles, veulent que leur seule volonté l'emporte; & trouvent tres-mauvais qu'un évêque soit élu par d'autres que par eux, quelque merite qu'il ait : ou que l'on rejette celui qu'ils ont choisi, quelque indigne qu'il soit. Ils n'y considerent que les richesses, la parenté, ou les services : l'une de ces qualitez leur suffit. S'ils ne vendent pas les évêchez pour de l'argent, ils les donnent à leurs parens, ou à ceux qui leur font la cour. D'autres sont tellement aveuglez, qu'ils élevent des enfans à l'épiscopat; & font juges & docteurs ceux qui ont encore besoin des premieres instructions. On ne les loüe que de leur chasteté, qui est encore sans merite. On oblige le peuple de rendre témoignage à un enfant,

p. 65.

p. 73.

dont l'indignité eſt connuë de tout le monde. La plûpart rient, les uns de joie pour l'honneur qu'ils reçoivent, les autres en ſe moquant d'une illuſion ſi manifeſte. On interroge le pauvre enfant ſur quelques articles, qu'il a appris par cœur, ou qu'il lit en tremblant dans un papier: plus par la crainte d'avoir le foüet, que de perdre l'épiſcopat. Ceux qui l'interrogent ſavent bien qu'il n'entend pas ce qu'il dit; & ne le font pas pour l'examiner, mais pour garder la
p. 86. forme canonique, & aſſûrer la fraude par l'apparence de la verité. Ces évêques ordonnez contre les regles, ſont auſſi accuſez ſans reſpect, opprimez injuſtement, chaſſez avec perfidie, & quelquefois cruellement mis
p. 90. à mort.

La troiſiéme partie eſt touchant les biens des égliſes. Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence, dit l'auteur, qu'aprés la mort ou l'expulſion d'un évêque les biens de l'égliſe ſont donnez au pillage à des ſeculiers. Car qu'importe qu'on les pille de ſon vivant ou aprés ſa mort? & à quoi ſert de garder le treſor de l'égliſe, ſi l'on pille les granges, les celliers & tout le reſte? On diſſipe tout ce qui ſe trouve en nature, on vend les fruits à recueillir, ſous le nom de l'évêque futur, on
p. 93. differe ſon ordination juſqu'à ce que l'on ait tout conſumé; & enfin on donne l'évêché à celui qui en offre le plus. Enſorte qu'il n'y a point de terres ſi ſouvent pillées & venduës, que celles de l'égliſe. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits d'Atton évêque de Verceil.

LIVRE CINQUANTE-SIXIE'ME.

LE pape Jean XII. ne pouvant plus souffrir la tyrannie de Berenger & d'Adalbert son fils, envoya en Allemagne deux legats l'an 960. Jean Cardinal diacre & Azon scriniaire de l'église Romaine, prier le roi Otton de les venir delivrer de leur oppression. Valbert archevêque de Milan y vint incontinent aprés ; se plaignant qu'ils avoient donné son église contre toute sorte de droit à Manassés archevêque d'Arles. Valdon évêque de Come le suivit, faisant une plainte pareille : il y vint aussi des laïques, & il n'y eut presque aucun évêque ni aucun comte en Italie qui n'envoyât à Otton des lettres ou des deputez. Il resolut donc de passer en Italie, & on rapporte un serment qu'il fit avant que de partir, où il promet au pape Jean de lui conserver la vie & les membres & sa dignité, de ne prendre à Rome aucune resolution qui regarde le pape ou les Romains sans sa participation, & de lui rendre tout ce qu'il aura conquis des terres de saint Pierre. Il assembla un parlement à Vormes en 961. où il fit élire roi Otton son fils du second lit, qui n'avoit encore que sept ans. De son premier mariage il avoit eu deux fils : Luitolfe, qui mourut en 957. & Guillaume qu'Otton fit ordonner archevêque de Mayence en 964. aprés la mort de Frideric. Ayant donc fait reconnoître roi le jeune Otton, il le laissa sous la conduite des archevêques de Cologne & de Mayence son oncle & son frere ; & entra en Italie, où il fut reçû sans resistance. Il passa l'hiver à Pavie, & envoya cependant à Rome Atton abbé de Fulde lui preparer les logis.

I. Otton empereur d'Occid.

Supl. Regin. Herm. &c. Luitpr. VI. hist. c. 6.

Dist. 63 c. 33.

Mar. Scot. Chr. an. 954.

AN 962.

Frod. Chr. Supl. Regin. an 962. Luitpr. VI. c. 6.

Le roi y marcha l'année suivante 962. & y fut reçu avec un grand appareil, aux acclamations du clergé & du peuple. Le pape Jean le couronna empereur avec l'onction sacrée; & lui fit serment sur le corps de S. Pierre avec tous les citoyens & les grands, de ne jamais renoncer à son obeïssance & ne donner aucun secours à Berenger ni à Adalbert. Otton de son côté rendit à l'église Romaine ce qui lui avoit été ôté dans toute l'Italie; & fit au pape en particulier de grands presens d'or & de pierreries. Il confirma par un acte autentique les donations de Pepin & de Charlemagne comprenant la ville de Rome, son duché, & ses dépendances: plusieurs villes de Toscane, l'Exarcat de Ravenne, la Pentapole, plusieurs autres places de Lombardie, plusieurs de Campanie, le duché de Spolete & celui de Benevent; l'isle de Corse, le patrimoine de Sicile: Si Dieu le met entre nos mains, dit l'empereur. Car elle étoit au pouvoir des Sarrazins. Cette donation est copiée presque mot à mot de celle de Louis le débonnaire: mais Otton y ajoute de son royaume de Lombardie Rieti, Amiterne & cinq autres villes. A la fin est la clause importante: Sauf en tout nôtre puissance & celle de nôtre fils & de nos descendans.

Sup. liv. XLIII. n. 18.

Liv. XLIV. n. 5. n. 42.

Liv. XLVI. n. 26. to. 7. conc. p. 1515. to. 9. p. 643 ap. Bar. an. 962.

On regle ensuite l'élection du pape. Tout le clergé & la noblesse de Rome s'obligera par serment à la faire canoniquement, & le pape élu ne sera point sacré, qu'il n'ait promis publiquement en presence des commissaires de l'empereur, de conserver les droits de tous. Personne ne troublera la liberté de l'élection, sous peine d'exil. Enfin il est dit qu'il y aura toujours des commissaires du pape & de l'empereur, qui lui rapporte-

ront tous les ans comment les ducs & les juges rendent la justice. Ils porteront premierement au pape les plaintes qu'ils recevront, & il choisira ou d'y faire remedier aussi-tôt, ou de souffrir qu'il y soit remedié par les commissaires de l'empereur. Cette clause montre bien que l'empereur se reservoit toujours la souveraineté & la jurisdiction en dernier ressort sur Rome & sur tout le contenu en cette donation, & la suite de l'histoire le fera voir. En cet acte l'empereur Otton parle tant en son nom que du roi son fils. Aprés sa souscription sont celles de dix évêques, sçavoir : Adaldague archevêque de Hambourg & sept évêques d'Allemagne, puis trois de Lombardie, Hatton abbé de Fulde, & un autre abbé Alleman : cinq comtes & quelques autres seigneurs. La date est du treiziéme de Février l'an 962. indiction cinquiéme, la vingt-septiéme année du regne d'Otton. L'original écrit en lettres d'or est gardé à Rome au château S. Ange.

AN. 962.

Baron. an. 962.

Dans le même tems l'empereur obtint du pape l'érection de Magdebourg en metropole. Il y avoit fondé un monastere comme nous avons vû dés l'an 937. & l'an 961. il y fit apporter le corps de saint Maurice & ceux de quelques-uns de ses compagnons. Dans la bulle d'érection le pape Jean XII. dit en substance. L'empereur Otton nous a representé qu'aprés avoir vaincu les Sclaves, il les a amenez à la foi Chrétienne : nous priant de ne les pas exposer à retomber faute de pasteur sous la puissance du demon. C'est pourquoi nous ordonnons que le monastere de Magdébourg bâti en Saxe sur l'Elbe, comme étant le plus proche de ces nations, soit érigé en siege archiepiscopal, qui puisse gouverner tout ce troupeau par ses suffragans.

II
Magdebourg metropole.

Sup. liv. LV. n. 20 Ditmar. lib. 2. p. 19.

Ap. Mabill. sec. 5. p. 575.

An. 962. Nous voulons aussi qu'en execution du vœu fait par l'empereur pour avoir défait les Hongrois, le monastere de Mersbourg soit érigé en siege épiscopal soumis à celui de Magdebourg : parce qu'un seul pasteur ne peut suffire pour tant de nations. Nous voulons que le cens & la dîme de tous les peuples que l'empereur a fait baptiser, ou qui le seront par les soins de ses successeurs, puissent être distribuez aux sieges de Magdebourg, de Mersbourg & à tel autre qu'ils voudront. Nous ordonnons aux archevêques de Mayence, de Treves, de Cologne, de Salsbourg & de Hambourg de favoriser de tout leur pouvoir ces deux érections. Et quand Dieu par le ministere de l'empereur & de ses successeurs aura amené au Christianisme les Sclaves voisins : nous voulons qu'ils établissent des évêchez aux lieux convenables, dont les évêques soient consacrez par l'archevêque de Magdebourg & deviennent ses suffragans. Cette bulle est du douziéme de Février indiction cinquiéme, la septiéme année du pontificat de Jean, la premiere de l'empereur Otton : qui est l'an 962. Mais elle ne fut executée que six ans aprés.

Sup liv. LV. n. 43.

III. S. Dunstan archev. de Cantorberi.

Vers le même tems S. Dunstan vint à Rome demander le pallium en qualité d'archevêque de Cantorberi. Aprés la mort du roi Edmond, qui fut assassiné l'an 946. Edrede son frere & son successeur, qui étoit un prince tres-pieux mit en l'abbé Dunstan sa principale confiance : lui donna la garde de ses tresors & de ses chartes, & gouverna le royaume par ses conseils. Il voulut lui donner l'évêché de Vincestre aprés la mort d'Elfege, & il l'en fit presser instamment par la reine sa mere : mais Dunstan demeura ferme à le refuser. Le roi Edrede étant mort, eut pour successeur en 655. son neveu Edui

Sup. liv. LV. n. 29.
Vita n. 21. 22. sæc. 5. act. Ben.
n. 23.
n. 25.

prince jeune & sans conduite, qui ne suivoit que ses passions & les conseils des jeunes gens. Il proscrivoit n. 25. les riches pour les dépoüiller de leurs biens, sur tout s'ils étoient vertueux : il pilloit les églises, meprisoit la religion, chargeoit les villes d'exactions. Il maltraitoit ses parens, même la reine son ayeule: & s'abandonnoit aux femmes avec excés. Dunstan ayant essayé de le n. 26. corriger & voyant ses avis meprisez, se retira à son monastere de Glastemburi.

Il assista toutefois au sacre du jeune roi : qui le jour même quitta brusquement les prelats & les seigneurs n. 27. avec lesquels il avoit dîné, pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenoit. Ils en furent honteux & affligez, & Odon archevêque de Cantorberi proposa *Vita Od. n. 12.* d'envoyer quelques-uns d'entr'eux pour ramener le roi. On choisit l'abbé Dunstan avec un évêque son parent: il alla trouver le roi, le tira par force d'entre les bras de cette malheureuse, & lui ayant remis la couronne sur la tête, l'amena devant l'archevêque Odon. La femme ne lui pardonna pas, & ne laissa point le roi en repos qu'il ne l'eut envoyé en exil. Il fit donc premierement un édit pour ôter les biens à tous les monasteres: ensuite on vint à Glastemburi, & aprés avoir fait l'inventaire de tout ce qui appartenoit à cette maison, on enleva Dunstan au milieu des plaintes des moines, de ses amis & des pauvres. Il s'embarqua & passa en Flandre, où le comte le reçût favorablement; & il se retira au monastere de saint Pierre de Gand, le plus estimé de tous, pour la pieté & les études.

L'archevêque Odon voyant que le jeune roi n'écou- *Vita Od. n. 13.* toit point ses remontrances : envoya des gens de guerre tirer par force de sa cour cette concubine, qu'il ai-

moit le plus ; & aprés qu'on l'eut defigurée au visage ; & marquée d'un fer chaud, il l'envoya en exil en Irlande. Elle en sortit quelque tems aprés & vint à Glocestre : mais les gens de l'archevêque la prirent, lui couperent les jarets, & peu de jours aprés la firent mourir miserablement. Telle étoit la puissance & la severité du prélat.

Vita Dunst. n. 23. Le roi Edui lui-même devenu insupportable pour sa mauvaise conduite fut chassé, & on reconnut pour roi son frere Edgar en 957. Peu de jours aprés son élection il tint une assemblée generale de tout son royaume, où il cassa toutes les loix injustes de son frere, & repara toutes ses violences. Il rappella glorieusement l'abbé Dunstan de son exil, & lui rendit plus d'honneur que les rois ses predecesseurs. Quelque tems aprés l'évêché de Vorchestre étant venu à vaquer, il l'obligea à l'accepter, & il vint à Cantorberi se faire sacrer. L'archevêque Odon le fit avec plaisir ; mais dans la ceremonie, au lieu de nommer Dunstan évêque de Vorchestre, il le nommoit archevêque de Cantorberi, comme s'il l'eut ordonné pour son église. Les assistans croyant que que c'étoit par megarde, le lui firent remarquer, & il leur repondit : Je sai, mes enfans, ce que Dieu opere en moi : de mon vivant il sera évêque de Vorchestre, mais aprés ma mort il gouvernera toute l'Angleterre. L'évêque de Londres étant mort, le roi Edgar, les Seigneurs & les habitans de la ville presserent Dunstan de prendre encore cette église. Il s'en défendoit par l'autorité des canons, qui ne permettent pas de donner deux églises à un même évêque : mais on lui representa que l'apôtre saint Jean avoit gouverné sept églises & leurs évêques, & que saint Paul avoit eu le soin de tou-

tes les églises. Dunstan se rendit à ces raisons : comme si la mission extraordinaire des apôtres devoit être tirée à consequence pour la conduite ordinaire de l'église. Il gouverna donc les deux églises de Londres & de Vorchestre, comme évêque de l'une & de l'autre.

L'archevêque Odon mourut l'an 961. le quatriéme de Juillet, aprés avoir tenu vingt ans le siege de Cantorberi ; & il est compté entre les saints. Le roi pria Dunstan de prendre sa place, & ne pût lui persuader. A son refus Elfin évêque de Vinchestre ayant gagné par argent les seigneurs les plus puissans de la cour du roi Edgar, se fit donner cette dignité, qu'il desiroit depuis long tems : mais comme il alloit à Rome querir son pallium, il mourut de froid, en passant les Alpes. Le roi pria encore Dunstan d'accepter le siege de Cantorberi, & il le refusa encore. On choisit donc pour le remplir Berthelin ou Birthelm évêque de Dorset : bon homme, mais si peu capable, qu'au bout de quelques jours le roi le renvoya à son évêché ; & revint pour la troisiéme fois à Dunstan. Tous les évêques se joignant au roi, ils lui persuaderent enfin de passer au siege de Cantorberi. Aussi-tôt il partit pour aller à Rome, où le pape Jean lui donna le pallium avec la lettre ordinaire, contenant les devoirs d'un évêque. Il lui donna la lettre de sa main, mais il lui fit prendre le pallium sur l'autel de saint Pierre.

Vita Od. n. 15.
Vita Dunst. n. 32.
Sac. 5. Act. Ben p. 658. to. 9. Conc. p. 641.

IV. Odalric archev. de Reims.

Frod. Chr. 961.

Le pape fut consulté vers le même tems, touchant la cause du siege de Reims. L'archevêque Artaud étant mort le dernier jour de Septembre 961. Hugues fils de Hebert de Vermandois, soutenu par ses freres, pretendit rentrer dans ce siege, & mit le roi Lothaire dans

Id. 954. ses interêts. Car le roi Loüis d'outremer étoit mort en 954. le quinziéme d'Octobre, aprés avoir regné dix-huit ans, & en avoir vécu trente-cinq, & son fils Lothaire âgé de treize ans lui avoit succedé. Sa mere Gerberge eut au commencement de l'an 962. une con-
Id. 962. ference avec Brunon archevêque de Cologne, dont elle étoit sœur; & il lui recommanda d'empêcher que Hu-
To. 9. conc. p. 647. gues ne rentrât dans l'archevêché de Reims. On tint pour ce sujet un concile dans le diocese de Meaux, où se trouverent treize évêques des deux provinces de Reims & de Sens, dont l'archevêque y presida. Hugues avoit quelques évêques pour lui : mais les plus opposez à son retablissement étoient Roricon de Laon & Gibuin de Chaalons, qui soutenoient qu'un homme excommunié par tant d'évêques ne pouvoit être absous par un moindre nombre. On convint de consulter le pape, qui la même année declara que Hugues avoit été excommunié, tant par lui que par tout le concile de Rome, & par un autre concile tenu à Pavie. Brunon archevêque de Cologne ayant fait savoir au clergé de Reims cette réponse du pape, on élût pour archevêque Odalric fils d'un comte, nommé Hugues, & cette élection fut approuvée & soutenuë par le roi Lothaire, la reine sa mere, & l'archevêque Brunon son oncle. Odalric fut donc ordonné à Reims par Guy évêque de Soissons, Roricon de Laon, Gibuin de Chaalons, Hadulfe de Noyon & Vicfred de Verdun.
Chr Hug Flavin. p. 134. Celui ci avoit été ordonné au concile de Meaux, quoique Berenger évêque de Verdun fut encore vivant & en possession; & cela sans la participation de l'archevêque de Treves son metropolitain, parce que ces évêques regardoient Berenger comme leur ennemi, qui ne vou-

loit point assister à leurs conciles. An. 963.

Le pape Jean XII. oubliant bien-tôt le serment qu'il avoit fait à l'empereur Otton, envoya à Adalbert, qui s'étoit retiré à Fressinet chez les Sarazins, & lui promit avec serment de l'aider contre l'empereur. L'empereur qui étoit à Pavie, extremement surpris de cette reconcilliation du pape, avec un homme qu'il haïssoit si fort auparavant; envoya à Rome pour en savoir la verité. Les citoyens Romains dirent tous d'une voix à ses envoyez: Le pape Jean haït l'empereur, qui l'a delivré d'Adalbert, par la même raison que le diable haït son createur. L'empereur ne cherche qu'à plaire à Dieu, & à procurer le bien de son église & de l'état, le pape Jean fait tout le contraire. Témoin la veuve de Rainier son vassal, à qui par la passion aveugle qu'il a pour elle, il a donné le gouvernement de plusieurs villes: & de plus des croix & des calices d'or de l'église de saint Pierre. Témoin Estienette qui vient de mourir, en se délivrant de l'enfant qu'elle avoit eu de lui. Le palais de Latran, autrefois l'habitation des saints est devenu un lieu infame, où il loge sa concubine, sœur de celle de son pere. Il n'y a plus de femmes étrangeres qui osent venir visiter l'église des apôtres: sachant que depuis quelques jours il a abusé par force de quelques-unes, mariées, veuves & vierges. Tout lui est bon, belles ou non, riches ou pauvres. Les églises des apôtres tombent en ruine, il pleut sur les autels, & ceux qui y entrent ne sont pas en sureté de leur vie. Voila pourquoi Adalbert convient mieux au pape que l'empereur.

V. Jean XII. se revolte contre l'empereur.

Luitpr. VI. c. 6.
Supl. Regin. an. 963.

Otton ayant appris cette réponse des Romains, dit en parlant du pape: Il est jeune, il pourra se corriger

AN. 963. par les exemples & les avis des gens de bien. L'empereur alla ensuite assieger Montefeltro, où Adalbert s'étoit enfermé. Le pape lui envoya Leon protoscriniaire de l'église Romaine, & Demetrius le premier des grands de Rome, promettant de se corriger de ce qu'il avoit fait par emportement de jeunesse; & se plaignant que l'empereur avoit reçû un évêque nommé Leon & un diacre cardinal nommé Jean, qui étoient infideles au pape. Il se plaignoit encore que l'empereur manquoit à sa promesse, en se faisant prêter serment à lui-même, & non au pape, dans les lieux qu'il reduisoit à son obéissance.

L'empereur répondit aux envoyez du pape: J'ai promis de rendre à l'église toutes les terres de saint Pierre, qui viendroient sous ma puissance; & c'est à cette fin que je veux chasser Berenger de cette forteresse. Quant à l'évêque Leon & au cardinal Jean, que le pape m'accuse d'avoir reçûs: j'ai appris qu'on les a arrêtez à Capouë, comme ils alloient à C. P. où le pape les envoyoit à mon préjudice. On a pris avec eux un Bulgare nommé Salec, élevé chez les Hongrois, ami tres-familier du pape, & Zachée méchant homme & ignorant, que le pape a depuis peu consacré évêque, & l'a envoyé chez les Hongrois, pour les exciter à nous attaquer. Je ne l'aurois pas crû si je n'avois pas vû les lettres du pape scellées en plomb avec son nom.

Aprés cette réponse l'empereur envoya Landohard évêque de Munster & Luitprand évêque de Cremone à Rome, avec les envoyez du pape, pour justifier auprés de lui la conduite de l'empereur: avec ordre aux vassaux de ces évêques qui les accompagnoient, de

prouver son innocence par le duel, si le pape ne recevoit pas ses excuses. Les deux évêques envoyez par l'empereur étant arrivez à Rome, virent bien à la reception que leur fit le pape, combien il étoit aliené de leur maître. Il ne voulut recevoir sa justification ni par le serment, ni par le duel; & huit jours aprés il renvoya avec eux Jean évêque de Narni & Benoît cardinal diacre, pour amuser encore l'empereur, pendant qu'il invitoit Adalbert à revenir. Celui-ci partit donc de Fressinet, vint à Centumcelles, & de-là à Rome, où le pape le reçût avec honneur. AN. 963.

L'empereur ayant passé tout l'été au siege de Montefeltro, vint à Rome, où la plûpart des seigneurs l'appelloient: s'étant saisis du château de saint Paul, & lui avoient même donné des ôtages. Le pape & Adalbert craignant sa venuë s'enfuirent, emportant une grande partie du tresor de saint Pierre; & Rome se trouva divisée, car quelques-uns tenoient le parti du pape: mais ils dissimulerent à tous, reçûrent l'empereur avec l'honneur convenable, & se soumirent à lui. Il entra donc à Rome avec tous les siens: les citoyens lui promirent fidelité, & jurerent de ne jamais élire ou faire ordonner de pape sans son consentement, ou celui du roi son fils.

VI. Concile de Rome.

To. 9. Conc. p. 643.

Trois jours aprés, à la priere des évêques Romains & du peuple on tint un grand concile dans l'église de S. Pierre. L'empereur y assista avec environ quarante évêques. Angelfrid patriarche d'Aquilée étant tombé malade à Rome où il mourut quelque temps aprés, un diacre tenoit sa place. Valbert archevêque de Milan y étoit en personne, avec Pierre de Ravenne & Adaldague de Breme, qui avoit suivi l'empereur. Aprés ces trois

AN. 963. archevêques étoient trois évêques Allemans: les autres étoient des diverses parties d'Italie. Il y avoit treize cardinaux prêtres, trois cardinaux diacres, plusieurs autres clercs officiers de l'église Romaine; & quelques laïques des plus nobles, avec toute la milice des Romains. Quand on eut fait silence l'empereur dit: Il seroit bien seant au pape Jean d'assister à un si venerable concile: dites-nous donc pourquoi il l'a évité. Le concile répondit: Nous sommes surpris que vous nous demandiez, ce que personne n'ignore pas, même aux Indes. Ses crimes sont si publics qu'il n'use d'aucun détour pour les cacher. L'empereur dit: Il faut proposer les accusations en particulier.

Luitpr. VI. c. 7.

Alors Pietre cardinal prêtre se leva & dit, qu'il l'avoit vû celebrer la messe sans communier. Jean évêque de Narni & Jean cardinal diacre dirent, qu'ils l'avoient vû ordonner un diacre dans une écurie & hors des tems solemnels. Benoît cardinal diacre lût une accusation au nom de tous les prêtres & les diacres, portant que le pape Jean faisoit les ordinations des évêques pour de l'argent, & qu'il avoit ordonné pour évêque à Todi un enfant de dix ans. Ils dirent savoir certainement, qu'il avoit abusé de la veuve de Rainier, d'Estienette concubine de son pere, d'une autre veuve nommée Anne & de sa niece: qu'il avoit fait du sacré palais un lieu de debauche: qu'il avoit été publiquement à la chasse: qu'il avoit fait crever les yeux à Benoît son pere spirituel, qui étoit mort aussi-tôt: qu'il avoit fait mourir Jean cardinal soûdiacre, aprés l'avoir fait eunuque: qu'il avoit fait faire des incendies; & avoit paru l'épée au côté, portant le casque & la cuirasse. Tous tant clercs que laïques déclarerent, qu'il

avoit

avoit bû du vin pour l'amour du diable : qu'en joüant aux dés il avoit invoqué le secours de Jupiter, de Venus & des autres faux dieux : qu'il n'avoit dit ni matines, ni les heures canoniales, & n'avoit point fait sur lui le signe de la croix. AN. 963.

Comme les Romains n'entendoient pas la langue Saxone que parloit l'empereur, il fit dire à l'assemblée par Luitprand évêque de Cremone : Il arrive souvent, & nous le savons par experience, que ceux qui sont constituez en dignité sont calomniez par leurs envieux, ce qui me rend suspecte cette accusation qui vient d'être lûë par le diacre Benoît. C'est pourquoi je vous conjure au nom de Dieu qu'on ne peut tromper, & de sa sainte mere, & par le corps de saint Pierre dans l'église duquel nous sommes, que l'on n'avance rien contre le pape qu'il n'ait effectivement commis, & qui n'ait été vû par des hommes tres-dignes de foi. Les évêques, le clergé & le peuple de Rome dirent tous d'une voix : Si le pape Jean n'a pas commis ce que le diacre Benoît vient de lire, & encore plusieurs autres crimes & plus honteux ; que saint Pierre ne nous délivre point de nos pechez, que nous soyons chargez d'anathême, & mis à la gauche au dernier jour. Si vous ne nous croyez pas, croyez au moins vôtre armée, qui l'a vû il y a cinq jours l'épée au côté, portant le bouclier, le casque & la cuirasse. Il n'y avoit que le Tibre entre deux, qui empêcha qu'il ne fût pris en cet équipage. L'empereur dit : Il y en a autant de témoins que de soldats dans mon armée. c. 8.

On envoya au pape une lettre, au nom de l'empereur, en ces termes : Etant venus à Rome pour le service de Dieu, comme nous demandions aux évêques c. 9.

An. 963. & aux cardinaux la cause de vôtre absence ; ils ont avancé contre vous des choses si honteuses, qu'elles seroient indignes de gens de theatre. Tous tant clercs que laïques vous ont accusé d'homicide, de parjure, de sacrilege, d'inceste avec vos parentes & avec deux sœurs, d'avoir bû du vin pour l'amour du diable, & d'avoir invoqué dans le jeu Jupiter, Venus & les autres demons. Nous vous prions donc instamment de venir vous justifier sur tous ces chefs. Si vous craignez l'insolence du peuple, nous vous promettons avec serment qu'il ne se fera rien que selon les canons. La
c. 10. date étoit du sixiéme de Novembre. Le pape ayant lû cette lettre, répondit par écrit, s'adressant aux évêques : Nous avons oüi dire que vous voulez faire un autre pape : si vous le faites, je vous excommunie de la part de Dieu tout-puissant, ensorte que vous n'ayez le pouvoir d'ordonner personne ni de celebrer la messe.

Cette réponse fut lûë dans la seconde session du concile tenuë plus de quinze jours aprés la precedente, savoir le vingt-deuxiéme de Novembre : où se trouverent Henri archevêque de Treves & les évêques de Modene, de Tortone & de Plaisance, qui n'avoient pas été à la premiere session. De leur avis on écrivit une seconde lettre au pape, portant en substance : Vous n'avez rien répondu de solide à nôtre premiere lettre, ni envoyé des deputez, comme vous deviez, pour dire vos raisons. Si vous venez au concile vous justifier, nous defererons à vôtre autorité : mais si vous refusez de venir, sans avoir d'empêchement ni d'excuse legitime, nous mépriserons vôtre excommunication, & la retournerons contre vous-même. Judas avoit

reçû avec les autres apôtres le pouvoir de lier & de delier, mais aprés son crime il ne put lier que lui-même. Si les évêques vouloient dire que le pape eût perdu par ses crimes le pouvoir des clefs, c'est une erreur manifeste. Adrien cardinal prêtre, & Benoît cardinal diacre furent chargez de cette seconde citation; & étant arrivez au Tibre ils ne trouverent plus le pape Jean, qui s'en étoit allé dans la plaine, portant un carquois; & personne ne put leur dire où il étoit. AN. 963.

VII. Jean deposé. Leon VIII. pape.

Ils rapporterent donc la lettre au concile assemblé pour la troisiéme fois. On devoit selon les regles envoyer une troisiéme citation, mais peut-être la regarda-t-on, comme une formalité inutile, ne sachant où l'adresser. Quoiqu'il en soit l'empereur parla ainsi: Nous l'avons attendu pour proposer nos plaintes contre lui en sa presence. Mais comme nous savons certainement qu'il ne viendra point, nous vous prions de considerer sa perfidie. Etant opprimé par Berenger & Adalbert revoltez contre nous, il nous a envoyé des deputez en Saxe, nous priant pour l'amour de Dieu de venir en Italie, & de le delivrer de leurs mains. Vous voyez ce que j'ai fait avec l'aide de Dieu. Cependant oubliant la fidelité qu'il m'avoit jurée sur le corps de saint Pierre, il a fait venir à Rome le même Adalbert, il l'a soutenu contre moi, a fait des seditions, & à la vûë de mes troupes il est devenu chef de guerre, & s'est revêtu d'une cuirasse & d'un casque. Que le concile déclare ce qu'il ordonne.

Le concile dit: Il faut un remede extraordinaire pour un tel mal. Si par ses mœurs corrompuës il ne nuisoit qu'à lui-même, on devroit le tolerer: mais combien son exemple en a-t-il perverti d'autres? Nous

AN. 963. vous prions donc que ce monstre soit chassé de la sainte église Romaine, & qu'on mette à sa place un homme qui nous donne bon exemple. Nous le voulons, dit l'empereur, & rien ne nous sera plus agréable que de pouvoir trouver un digne sujet pour mettre sur le saint siege. Ils dirent tous d'une voix, & par trois fois : Nous choisissons pour pasteur le venerable Leon protoscriniaire de l'église Romaine, homme d'un merite éprouvé. L'empereur y consentit : ils menerent Leon au palais de Latran avec les cardinaux, selon la coûtume : il fut ordonné pape au mois de Decembre, en un jour convenable dans l'église de saint Pierre, & ils lui jurerent fidelité. C'est Leon VIII. qui tint le saint siege un an & quatre mois. Il étoit Romain fils de Jean protoscriniaire comme lui. Il fit une ordination dans le même mois de Decembre 963. où il ordonna sept prêtres & deux diacres. Au reste nous n'avons pas les actes du concile, où il fut élû, mais seulement le recit qui s'en trouve à la fin de l'histoire de Luitprand.

c. 11.

Vita Joan. XII. ap. Papebr.

VIII. Mort de Romain. Niceph. Phocas empereur.

Cedr. p. 645.

p. 642.

En orient l'empereur Romain le jeune mourut le quinziéme de Mars, la même année 963. du monde 6471. indiction sixiéme, ayant regné trois ans & quatre mois; pendant lesquels il ne songea qu'à son plaisir, & se laissa gouverner. Il reprit à son service un clerc eunuque nommé Jean, que l'empereur Constantin son pere avoit chassé pour quelques actions honteuses, & qui avoit pris l'habit monastique : mais Romain lui fit reprendre l'habit clerical. Le patriarche Polyeucte le trouva mauvais, & pressa l'empereur de le chasser de son service, comme un moine apostat : mais il soutint qu'il avoit seulement feint d'embrasser

p. 641.

la vie monaſtique par la crainte de l'empereur Conſtantin, ſans avoir reçu la benediction d'aucun prêtre. Il trompa ainſi le patriarche, & vêcut en ſeculier juſqu'à la mort de Romain, aprés laquelle il reprit l'habit monaſtique ſans changer de mœurs. AN. 963.

Romain, à la ſuggeſtion de ſa femme, chaſſa du palais l'imperatrice Helene ſa mere & ſes ſœurs, qu'il ſepara d'elle, & les fit raſer comme religieuſes. Helene en mourut de deplaiſir: mais ſi-tôt que Romain fut mort, ſes ſœurs quitterent l'habit monaſtique & mangerent de la chair, comme n'étant point religieuſes. Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, ou de poiſon, ou pour s'être épuiſé par les plaiſirs infames; & laiſſa deux fils, Baſile & Conſtantin, qui ne regnerent pas ſi-tôt, à cauſe de leur bas âge. On reconnut empereur Nicephore Phocas grand capitaine, qui avoit remporté des avantages conſiderables ſur les Sarazins. Il fut couronné dans la grande égliſe de C. P. par le patriarche Polyeucte le dimanche ſeiziéme d'Août de la même année 963. indiction ſixiéme. Le vingtiéme de Septembre ſuivant il épouſa Theophanie veuve de Romain, qu'il avoit feint d'éloigner; & recommença à manger de la chair, dont il s'étoit abſtenu depuis la mort de Bardas ſon fils du premier lit, qu'il avoit perdu par un accident funeſte. La celebration de ſon ſecond mariage ſe fit dans l'égliſe neuve du palais: mais comme il vouloit entrer dans le ſanctuaire, le patriarche Polyeucte le prit par la main, & le retint prés du baluſtre, diſant qu'il ne lui permettroit point de paſſer outre, qu'il n'eût reçu la penitence des ſecondes nôces. Cette oppoſition fit de la peine à Nicephore, & il en voulut du mal au patriarche toute ſa vie. D'ailleurs on publia que

p. 645.

p. 648. D.

AN. 963. Nicephore avoit levé des fonts un des enfans de Theophanie; & sur ce bruit Polyeucte voulut l'obliger à quitter sa femme, ou à ne point entrer dans l'église. Nicephore prit ce dernier parti, tant il étoit attaché à Theophanie. Il assembla les évêques qui se trouverent à C. P. & des senateurs choisis, pour examiner l'affaire. Ils dirent tous que c'étoit une loi de Copronyme, qu'il ne falloit point observer, & donnerent à Nicephore des lettres d'absolution. Comme Polyeucte faisoit encore difficulté de communiquer avec l'empereur : le cesar Bardas pere de l'empereur assura qu'il n'avoit été parrain d'aucun des enfans de l'imperatrice, & Stylien protopape du palais, c'est-à-dire, premier prêtre, que l'on disoit avoir été l'auteur de ce bruit, jura qu'il n'avoit ni vû ni oüi dire que Bardas ou Nicephore eussent été parrains. Alors Polyeucte, quoiqu'il seût bien que Stylien avoit fait un faux serment, n'insista plus sur cette affinité spirituelle. On ne voit point pourquoi ces évêques attribuoient à une loi de Copronyme, ce qui étoit de l'ancienne discipline de l'église.

IX. Jean XII. depose Leon.

Supl. Regin. Luitpr. VI. c. 11.

L'empereur Otton celebra à Rome la fête de Noël 963. & comme il avoit renvoyé la plus grande partie de ses troupes, pour n'être pas à charge aux Romains : ils conjurerent de nouveau contre lui, à la suscitation du pape Jean, & voulurent même le faire mourir. Mais ayant decouvert leur dessein, il les prévint, & en fit tuer un grand nombre le troisiéme de Janvier 964. Ils lui jurerent encore fidelité : mais huit jours aprés il sortit pour aller à Spolete, & leur rendit leurs ôtages à la priere du pape Leon. Alors ils firent rentrer le pape Jean : Leon se sauva à peine auprés de l'empereur, & Jean fit couper la main droite à Jean cardinal diacre, la

langue, le nez & deux doits à Azon protoscriniaire. AN. 964.

Incontinent aprés son retour & le vingt-sixiéme de Février 964. indiction septiéme, il tint un concile dans l'église de saint Pierre avec seize évêques tous d'Italie & des terres de l'église, & douze prêtres cardinaux. Les uns & les autres avoient assisté pour la plûpart au concile, où il fut deposé trois mois auparavant. En celui-ci le pape ouvrit la premiere session, en disant : Vous savez, mes chers freres, que j'ai été chassé de mon siege pendant deux mois, par la violence de l'empereur. C'est pourquoi je vous demande, si selon les regles on peut appeller concile celui qui a été tenu dans mon église en mon absence le quatriéme de Decembre par l'empereur Otton avec ses archevêques & ses évêques ? Le concile répondit : C'est une prostitution en faveur de Leon l'adultere & l'usurpateur. Nous devons donc le condamner, dit le pape. Nous le devons, dit le concile, par l'autorité des peres. Le pape le condamna, puis il dit : les évêques ordonnez par nous ont-ils pû faire une ordination dans nôtre palais patriarcal ? Non, répondit le concile. Le pape reprit : Que jugez-vous de Sicon, que nous avons sacré évêque il y a long-tems, & qui dans nôtre palais a ordonné Leon officier de cour neophyte & parjure envers nous : le faisant portier, lecteur, acolyte, soudiacre, diacre, & tout d'un coup prêtre : enfin il a osé le consacrer dans nôtre siege apostolique, sans aucune épreuve, contre toutes les ordonnances des peres. Le concile dit : Il faut deposer & l'ordinateur & celui qu'il a ordonné. Le pape dit : On ne sait où il est caché. Qu'on le cherche soigneusement, dit le concile, jusqu'à la troisiéme seance : si on ne le trouve pas, qu'il soit condamné selon les canons.

Tom. 9. Conc. p. 653.

AN. 964. Le pape ajouta : Que jugez-vous donc de ces deux évêques que nous avons ordonnez, Benoist de Porto & Gregoire d'Albane, qui ont prononcé les oraisons sur l'usurpateur ? Le concile répondit: Qu'ils soient punis de même, cependant nous les laissons à vôtre discretion, jusques à la troisiéme seance. Qu'ordonnez-vous donc, dit le pape, touchant l'usurpateur de nôtre siege? Le concile dit: Qu'il soit absolument condamné, afin que desormais aucun des officiers de cour, des neophytes, des juges ou des peniteus publics, ne soit assez hardi pour aspirer au degré supréme de l'église. Alors le pape Jean prononça la sentence contre Leon, le declarant deposé de tout honneur sacerdotal & de toute fonction clericale : avec menace d'anathême perpétuel, s'il continuoit d'en faire aucune, ou s'efforçoit de rentrer dans le saint siege ; & pareille menace contre ceux qui lui donneroient aide ou conseil. Le pape ajouta : Que jugez-vous de ceux qu'il a ordonnez ? Le concile répondit : Qu'ils soient deposez. Alors le pape ordonna qu'ils entrassent dans le concile revêtus de chasubles & d'étoles, & fit écrire par chacun d'eux dans un papier : Mon pere n'avoit rien à lui, & ne m'a rien donné. Ainsi il les remit au rang qu'ils tenoient auparavant.

A la seconde session du concile tenuë le lendemain le pape dit que l'on avoit cherché avec soin l'évêque Sicon sans le trouver, & le concile ordonna que sa condamnation seroit differée jusques à la troisiéme session. Alors le pape appella deux évêques qui avoient ordonné Leon, savoir Benoist de Porto & Gregoire d'Albane, & leur fit lire à chacun dans un papier : Moi tel du vivant de mon pere j'ai consacré à sa place Leon officier de cour neophyte & parjure, contre les ordonnances

ordonnances des peres. Puis leur jugement fut remis à la troisiéme session. Le pape ajoûta; Que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au Neophyte, pour acheter la grace de Dieu, qui ne se peut vendre? Le concile dit; si c'est un évêque, un prêtre, ou un diacre, qu'il perde son rang : si c'est un moine, ou un laïque, qu'il soit anathematisé. Quant aux abbez dépendans du pape, qui avoient assisté au concile precedent, on les laissa à son jugement. Puis il dit: Ordonnez que jamais l'inferieur n'ôtera le rang à son superieur, sous peine d'excommunication; & que les moines, sous la même peine, demeurent dans les lieux où ils ont renoncé au siecle. Le concile l'ordonna. AN. 964.

A la troisiéme session le pape prononça par contumace sentence de deposition contre Sicon évêque d'Ostie, un des ordonnateurs de Leon, sans esperance de restitution; & remit en leur premier rang ceux que Leon avoit ordonnez, comme n'ayant rien reçu de lui: alleguant l'exemple du pape Etienne III. contre ceux qui avoient été ordonnez par Constantin. Enfin on défendit à aucun laïque de se tenir pendant la messe au tour de l'autel, ou dans le sanctuaire. Tel est ce concile, dont la procedure semble encore moins reguliere que celle du precedent, puisque Leon absent y est condamné dés la premiere session, sans avoir été cité une seule fois; sans qu'il paroisse contre lui d'accusateur ni de témoins. Il est toutefois remarquable, que ce concile, comme tous les autres, allegue souvent les canons & l'autorité des peres. *Sup. liv. XLIII. n. 58.*

X.
Mort de Jean XII. Benoît V. pape.

Le pape Jean XII. ne survêcut pas trois mois à ce concile: car comme il étoit une nuit hors de Rome, abandonné à son plaisir avec une femme mariée: il fut *Luitpr. VI. hist. c. 11.*

AN. 964. frappé dans les temples si rudement, qu'il mourut au bout de huit jours, sans recevoir le viatique. C'étoit le quatorziéme de Mai; & il avoit tenu le saint siege en tout huit ans & prés de deux mois. Alors les Romains craignant l'empereur Otton, & oubliant les sermens qu'ils lui avoient faits, à lui & au pape Leon: élurent & firent ordonner pape Benoist cardinal diacre de l'église Romaine: lui promettant avec serment de ne le jamais abandonner, & de le défendre contre l'empereur. On le nomme Benoist V.

Supl. Regin. an. 964.

A ces nouvelles Otton assembla ses troupes & vint assieger Rome, n'en laissant sortir personne sans le mutiler de quelque membre. Le pape Benoist animoit les Romains à la défense; & monta lui-même sur la muraille, pour menacer d'excommunication l'empereur & ses serviteurs. Mais l'empereur pressa si vivement le siege, que la famine contraignit les Romains de lui ouvrir les portes la veille de S. Jean, vingt-troisiéme de Juin 964. Ils lui abandonnerent Benoît, & reçûrent pour pape Leon VIII. que Jean avoit deposé.

To. 9. Conc p. 659. ex Luitpr.

Alors on tint un concile dans l'église de Latran, où presida le pape Leon: l'empereur Otton y assistoit avec les évêques Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le clergé & le peuple de Rome. Le pape Benoît revêtu d'ornemens pontificaux fut amené par les mains de ceux qui l'avoient élû & Benoît cardinal archidiacre lui dit: De quelle autorité, de quel droit, ô usurpateur, t'es-tu attribué ces ornemens pontificaux pendant la vie du venerable pape Leon, que nous voyons ici, & que tu as choisi avec nous, aprés avoir rejetté Jean? Peux-tu nier que tu n'ayes promis par serment à l'empereur ici present, que jamais toi ni les autres Romains n'éliriez ou n'ordonne-

riez de pape, sans son consentement, ou du roi Otton son fils. Benoist répondit : Si j'ai failli, ayez pitié de moi. L'empereur fondant en larmes, pria le concile qu'on ne portât aucun préjugé contre Benoist : & qu'il répondît s'il pouvoit aux questions qu'on lui avoit faites, & s'il se reconnoissoit coupable, qu'on lui fît grace pour la crainte de Dieu. Benoist se jetta aux pieds du pape Leon & de l'empereur, criant qu'il avoit peché, & qu'il étoit usurpateur du saint siege. Ensuite il ôta son pallium, & le rendit à Leon avec la ferule ou bâton pastoral qu'il avoit à la main. Le pape Leon rompit la ferule en plusieurs pieces, qu'il montra au peuple. Il fit asseoir à terre Benoist, lui ôta la chasuble & l'étole, & dit aux évêques : Nous privons de tout honneur du pontificat & de la prêtrise Benoist usurpateur du saint siege : mais en consideration de l'empereur, qui nous y a rétablis, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre : à la charge qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il ira en exil. AN. 964.

On trouve un decret de ce concile, par lequel le pape Leon avec tout le clergé & le peuple de Rome accorde & confirme à Otton & à ses successeurs la faculté de se choisir un successeur pour le royaume d'Italie : d'établir le pape, & de donner l'investiture aux évêques ; ensorte qu'on ne pourra élire ni patrice, ni pape, ni évêque, sans son consentement. Le tout sous peine d'excommunication, d'exil perpetuel & de mort. C'est qu'en ce concile la puissance temporelle étoit jointe à la spirituelle, puisque le peuple Romain y assistoit aussi-bien que le clergé. Le decret porte que c'est à l'exemple du pape Adrien, qui accorda à Charlemagne avec la dignité de patrice l'ordination du saint siege & l'inves-

Ivo. Pann lib. VIII. c. 136. Grat. dist. 63. c. 23.

AN. 964. titure des évêques; mais il n'en est point fait mention dans les auteurs de ce tems-là, quoiqu'il soit certain que depuis Charlemagne, comme devant, le consentement des empereurs étoit necessaire pour l'ordination du pape.

V. Marca VIII. conc. c. 12. & c. 19. n. 6.

Supl. Regin an. 964.

Aprés que l'empereur Otton eut passé à Rome la fête de S. Jean & celle de S. Pierre & S. Paul; il en sortit, & demeura le reste de l'année en Italie, où son armée fut attaquée d'une peste violente. Elle emporta plusieurs seigneurs, entre autres, Henri archevêque de Treves, dont le successeur fut Thierri diacre de la même église. L'empereur ayant celebré à Pavie la fête de Noël, repassa en Allemagne, demeura en Franconie pendant tout le carême de l'an 965. & celebra la pâque à Ingelheim. Ensuite il retourna en Saxe, emmenant avec lui le pape Benoist, qui venoit d'être deposé, & qu'il mit à la garde d'Adaldague archevêque de Breme & de Hambourg. Ce prelat avoit suivi l'empereur en Italie, & apporta de Rome plusieurs reliques, qu'il distribua dans son diocese : Il fit garder le pape Benoist à Hambourg, le traitant avec grand honneur : car Benoist étoit savant & vertueux, & digne d'être pape, si son élection eût été plus reguliere. Il édifia les Saxons par son bon exemple & ses instructions; & l'empereur étoit prêt à le rendre aux Romains, qui le demandoient, quand il mourut à Hambourg le cinquiéme de Juillet 965. On y voit encore son tombeau dans la cathedrale, mais fait plusieurs siecles aprés.

Ibid. an. 965. 22.

Adam. lib. II. c. 6.

Ditm. lib. II. p. 21.

Apud Pasebr. conat.

XI. Jean XIII. pape.

Supl. Regin.

Le pape Leon VIII. étoit mort dés le commencement du mois d'Avril, aprés un an & quatre mois de pontificat. Alors les Romains envoyerent à l'empereur Otton Azon protoscriniaire & Marin évêque de Sutri, qui le

vinrent trouver en Saxe, pour ordonner pape celui qu'il voudroit. L'empereur les reçût honorablement ; & renvoya avec eux Oger évêque de Spire, & Linzon évêque de Cremone, qui étant arrivez à Rome, on élût d'un commun consentement Jean évêque de Narni, & on l'intronisa dans le saint siege, qu'il tint prés de sept ans, sous le nom de Jean XIII. Il étoit Romain & fils d'un évêque nommé aussi Jean : mais dés le commencement de son pontificat, il traita les premiers de Rome avec tant de hauteur, qu'il s'attira leur inimitié. Rofrede comte de Campanie & le prefet Pierre, aidez des chefs du peuple, l'arrêterent & l'enfermerent au château saint Ange : puis ils l'envoyerent en Campanie, où il demeura onze mois.

AN. 965.

MS. ap. Papebr.

XII. Fin de S. Brunon archevêque de Cologne.

Sup. n. 1. vita Brun. c. 40.

c. 25.

Quand le roi Otton passa en Italie, il laissa, comme j'ai dit, l'Allemagne & le jeune Otton son fils sous la conduite de son frere Brunon archevêque de Cologne & duc de Lorraine ; c'est-à-dire gouverneur du Royaume de Lothaire. Mais les occupations temporelles n'empêcherent jamais Brunon de s'appliquer aux exercices de religion & à la lecture qu'il aimoit passionement, & y excitoit tous ceux qui étoient auprés de lui : ensorte qu'il avoit moins de confiance en ceux qui n'avoient point d'affection pour l'étude. Il haïssoit le luxe & les divertissemens, dont les grands s'occupent ; & s'il y donnoit quelque peu par complaisance, il lui en coutoit ensuite beaucoup de larmes. Degouté de la vie presente & de tout ce qu'elle a de plus flateur, il n'aspiroit qu'au bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendoit souvent soupirer dans son lit. Souvent il ne mangeoit point dans les repas où il paroissoit plus gay que les autres. Au mi-

AN. 965. lieu de ses officiers & de ses vassaux ornez de pourpre & d'or, il portoit un habit simple & des fourures communes; & il se baignoit rarement, quoique accoutumé dés le berceau à la propreté & la délicatesse convenable à sa naissance.

c. 26. 27. &c. Il eut grand soin de chercher des reliques pour en enrichir son diocese : il bâtit ou repara grand nombre d'églises & de monasteres : il eut un soin particu-
c. 32. lier des reclus, pour les attacher à certaines églises, & pourvoir à leur subsistance : il prêchoit la parole de Dieu, & expliquoit les écritures avec beaucoup d'étenduë & de subtilité. Dans la partie occidentale du
c. 37. royaume de Lorraine, le clergé étoit tombé dans un grand desordre, envieux, indocile & incapable de con-
c. 38. duire les peuples, Brunon s'appliqua à y établir des évêques habiles & vertueux. Il pacifia le royaume de Lorrai-
c. 39. ne, & y adoucit les esprits : il soûtint le roi de France Lothaire son neveu contre les entreprises des seigneurs.

L'empereur Otton, aprés son retour d'Italie, la tren-
c. 41. tiéme année de son regne, c'est-à-dire l'an 965. celebra la fête de la pentecôte à Cologne avec l'archevêque son frere; & ce fut la plus grande assemblée & la plus solemnelle qu'on eut vû depuis long tems. En se separant ils s'embrasserent avec beaucoup de larmes, & l'archevêque vint à Compiegne, pour remettre la paix entre ses neveux, le roi Lothaire & les enfans de Hugues le grand. Tandis qu'il y travailloit, il tomba malade & se fit porter à Reims, s'occupant de lectu-
c. 42. re pendant tout le chemin. Odalric archevêque de Reims le reçût avec grand honneur, & lui donna tous les soulagemens possibles. Brunon appella deux évêques qui l'avoient suivi, Theodoric de Metz son ne-

veu, qui avoit ſuccedé à Adalberon mort l'année precedente, & Vicfrid de Verdun. Il les prit pour temoins de ſon teſtament, par lequel il diſpoſa de tous ſes biens : marquant dans un état ſeparé, ce qu'il laiſſoit pour les bâtimens des égliſes. Enſuite il ſe confeſſa aux mêmes évêques, & ayant fait apporter le ſacrement du corps & du ſang de nôtre ſeigneur ; il ſe proſterna de tout le corps pour le recevoir. Il conſola les évêques, les ſeigneurs & les autres qui ſe lamentoient autour de lui : dit vêpres avec les aſſiſtans, & quand la nuit fut bien avancée il dit complies. Enfin il mourut, univerſellement regretté, l'onziéme d'Octobre, âgé ſeulement de quarante ans le douziéme de ſon pontificat. Son corps fut reporté à Cologne, & enterré ſuivant ſon ordre au monaſtere de ſaint Pantaleon, qu'il avoit fondé. Son ſucceſſeur fut Folcmar diacre & économe de la même égliſe ; qui fit écrire ſa vie lorſque la memoire en étoit encore récente.

AN. 965.
Sigeb. Chr. an. 964. & 965.
c. 43. & 44.
c. 45. & 46.
Prolog.

XIII.
Converſion des Polonois.

On rapporte à cette année 965. la converſion de de Miſeco ou Miciſlas duc de Pologne. Il avoit épouſé la ſœur de l'ancien Boleſlas duc de Boheme, car ces deux peuples Bohemiens & Polonois étoient Sclaves. Cette princeſſe nommée Dobrave, c'eſt-à-dire bonne, étoit chrétienne, & voyant le duc ſon époux, encore payen, elle ſongea comment elle pourroit le convertir. Le premier carême qui ſuivit ſon mariage elle ceda à ſes prieres, & mangea de la viande ; & le gagna ſi bien par ſa complaiſance & par ſes exhortations continuelles, qu'il reçût le batême. Pluſieurs de ſes ſujets ſe convertirent, & leur premier évêque nommé Jourdain travailla beaucoup avec le duc & la ducheſſe pour l'établiſſement de la religion. Ils eurent un fils

Ditmar. lib. 4. p. 45.

An. 966. nommé Boleslas qui succeda à son pere. Mais ce prince aprés la mort de Dubrave épousa une religieuse Allemande nommée Oda fille du marquis Thierri. Cette action déplût fort à tous les évêques, & principalement à Hillibart d'Halberstat dans le diocese duquel elle étoit religieuse : mais il n'en fit point d'éclat, de peur de rompre la paix & nuire au païs. Oda repara en quelque façon sa faute, en procurant l'accroissement de la religion, & délivrant quantité de captifs. Elle eut trois fils du duc son mari, qui mourut l'an 992.

XIV. Frodoard & ses écrits.

Elog sac. 5. Bened. p. 325.

Sup. liv. LV n. 4. n. 14.

En France Flodoard ou Frodoard mourut l'an 966. & l'église Gallicane perdit en lui son plus grand ornement pour ce siecle. Il nâquit vers l'an 894. à Epernay sur Marne, fut instruit dans l'école de Reims par les disciples de Remi & d'Hubauld, dont j'ai parlé en leur lieu, & fut chanoine de Reims & curé de Cormicy. Il alla à Rome vers l'an 936. & le pape Leon VII. lui donna des marques particulieres d'estime. Comme Flodoard n'approuvoit pas l'instrusion du jeune Hugues dans le siege de Reims, il fut maltraité, & même retenu quelque tems comme prisonnier chez les chanoines de Reims, par le comte Hebert. Au contraire il fut toûjours attaché à l'archevêque Artaud, assista avec lui au concile de Verdun en 947. & eut part à l'élection d'Odalric en 962. Il avoit été lui-même élû évêque de Noyon : mais il fut obligé de ceder à Foucher doyen de saint Medard, comme il paroît par une lettre d'Adaldague archevêque de Breme. Frodoard vécut soixante & treize ans, & mourut l'an 966. le vingthuit de Mars, aussi estimé pour sa pureté & ses autres vertus que pour sa doctrine.

Ses

Les écrits imprimez sont son histoire & sa chronique : l'histoire de l'église de Reims divisée en quatre livres en comprend toute la suite depuis sa fondation jusques au tems de l'auteur, qui l'a tirée de ses archives dont il étoit gardien, des actes des martyrs & des autres saints, des actes des conciles, des lettres des papes & des autres pieces originales. Elle est dediée à un évêque, que l'on croit être Raoul de Laon. La chronique comprend tout ce qui s'est passé de plus memorable de son tems en France & dans les païs voisins rangé par années : elle commençoit à l'an 917. & finissoit en 965. mais nous ne l'avons que depuis 919. avec une continuation jusqu'en 978. Frodoard avoit écrit en vers des histoires des saints, qui se trouvent manuscrites & dont on a donné il y a quelques années, ce qui regarde les papes depuis Gregoire II. jusques à Leon VII. An. 966. *Tom 4 act. SS. Ben. p. 569.*

XV. Jean XIII. rétabli.

L'empereur Otton vint en Italie pendant l'automne de l'année 966. & envoya prisoniers en Allemagne Sigolfe évêque de Plaisance, & quelques comtes Italiens, qui l'année precedente s'étoient déclarez contre lui pour Adalbert. Alors les Romains craignant l'arrivée de l'empereur, rappellerent le pape Jean XIII. demandant pardon du passé à l'empereur, qui celebra la fête de Noël à Rome, & fit pendre douze des premiers de la ville qui avoient été les auteurs de l'expulsion du pape. Quant à leur chef Pierre prefet de Rome, il l'abandonna au pape, qui lui fit couper la barbe & le fit pendre par les cheveux au cheval de Constantin, pour l'exposer en spectacle. Ensuite on le dépoüilla & on le mit à rebours sur un âne, qui avoit une clochette au cou : le patient portant une outre sur sa tête & deux à ses cuisses. On le promena ainsi par *Supl Regin. 966. MS. ap. Baron. & Papebr.*

AN. 967.

toute la ville de Rome, le foüettant & s'en joüant : on le mit en prison où il demeura long tems, enfin on l'envoya de-là les monts. L'empereur fit deterrer les os du comte Rofrede qui avoit fait arrêter le pape, & d'Estienne Vestiaire.

XVI. Concile de Ravenne.

Tom. 9. conc. p. 674.

Ensuite l'empereur alla à Ravenne, où il celebra avec le pape la fête de Pâque de l'an 967. qui étoit le trente-uniéme de Mars. Il y fit tenir un concile dans l'église de saint Severe, où se trouverent plusieurs évêques d'Italie, de Germanie & de Gaule ; & on y regla plusieurs choses pour l'utilité de l'église. L'empereur y rendit au pape la ville & le territoire de Ravenne, qui lui avoit été ôté, ou plutôt en confirma la restitution. Il reste deux actes de ce concile de Ravenne : le premier est la déposition d'Herolde archevêque de Salsbourg. On lui avoit fait perdre la vûë en punition de ses crimes, pour avoir dépoüillé les églises, & donné leurs tresors aux payens : avoir conspiré avec eux pour tuer & piller les chrétiens, & s'être revolté contre l'empereur. Les papes precedens l'avoient déposé, & fait ordonner à sa place Frideric, sur le choix de tous les nobles de Baviere, clercs & laïques. Cependant Herold aveugle & deposé continuoit de celebrer la messe & de porter le pallium. C'est pourquoi le pape Jean en ce concile confirma sa deposition & l'ordination de Frideric, excommuniant tous les adherans de Herold. Cet acte est daté du vingt-cinquiéme d'Avril, indiction dixiéme, qui est l'an 967. & est souscrit par cinquante-sept évêques, le pape compris. L'empereur souscrivit aprés le pape, puis Rodoalde patriarche d'Aquilée, Pierre archevêque de Ravenne ; Valpert de Milan, Landuard évêque de Minden, Otker de Spire : les au-

tres sont d'Italie. L'autre acte de ce concile est l'érection de la metropole de Magdebourg : ou plutôt la confirmation de ce qui avoit été fait à Rome pour cet effet en 962. & qui fut alors executé. AN. 967. *Sup. liv. LV. n. 48.*

XVIII. S. Adalbert archevêque de Magdebourg.

Mabill. act. sæc. 5. p. 576.

Les premiers qui travaillerent à la conversion des Sclaves furent des moines de la nouvelle Corbie, qui ayant parcouru plusieurs de leurs provinces passerent jusques à l'isle de Rugen, qu'ils convertirent toute entiere, & y fonderent une église en l'honneur de S. Vitus leur patron. C'étoit du tems de l'empereur Loüis le Germanic. Mais le plus fameux apôtre des Sclaves fut saint Adalbert premier archevêque de Magdebourg, qui prêcha aussi aux Russes. Olga reine de cette nation étant allée à Constantinople du tems de l'empereur Constantin Porphyrogenete, y reçût le batême & le nom d'Helene. Elle envoya des ambassadeurs en 959. au roi Otton pour lui demander un évêque & des prêtres : ce qu'il accorda avec plaisir, & choisit pour leur évêque Libutius moine de saint Alban de Mayence, qui l'année suivante 960. fut sacré par Adaldague archevêque de Breme pour être évêque des Rugiens ou Russiens, car on leur donne l'un & l'autre nom. Le voyage de Libutius fut retardé jusques à l'année suivante, & il mourut sans être parti le quinziéme de Février 961.

Sup. liv. XLVII. n. 56.

On choisit à sa place Adalbert moine de saint Maximin de Treves, car ce monastere ayant été rétabli sous le roi Henri l'oiseleur, fut pendant long tems une école celebre pour les lettres & pour la pieté, & il en sortit en ce siecle plusieurs grands évêques. Adalbert en fut tiré par le conseil de Guillaume archevêque de Treves, qui vouloit l'éloigner, étant peut-être jalous

Mabill. sæc. 5. Ben. p. 342.

AN. 968. de son merite. Le roi Otton lui donna liberalement tout ce qui étoit necessaire pour son voyage : il fut ordonné évêque des Rugiens, & partit pour executer sa mission. Mais voyant qu'elle étoit sans aucun fruit & qu'il se fatiguoit inutilement, il revint dés l'an 962. Il y eut de ses gens tuez au retour, il échapa lui-même à grande peine ; & il parut ainsi que les Russes n'avoient pas demandé sincerement une mission. Adalbert à son retour fut reçû avec beaucoup d'amitié par le roi Otton & par l'archevêque Guillaume son fils : qui le traita comme un frere, pour reparer le mal qu'il lui avoit fait en lui attirant ce facheux voyage.

Trois ans aprés, c'est-à-dire en 966. mourut Ercambert abbé de Vicembourg au diocese de Spire, & par le choix des moines, Otton leur donna pour abbé l'évêque Adalbert : mais il ne gouverna ce monastere que deux ans. Car l'empereur voulant executer l'érection de la metropole de Magdebourg, choisit pour ce siege Adalbert, & l'envoya à Rome demander le pallium. Le pape Jean XIII. le lui accorda aussi-tôt l'an 968. le jour de saint Luc dix-huitiéme d'Octobre, indiction douziéme, lui permettant de garder son abbaye de Vicembourg.

Il accorda en même tems plusieurs privileges au nouvel archevêque de Magdebourg : le declarant le premier des archevêques de Germanie, & l'égalant à ceux des Gaules, c'est à dire de Cologne, de Mayence & de Treves. Il lui donna rang entre les évêques cardinaux de Rome, & pouvoir d'ordonner douze prêtres, sept diacres & vingt-quatre cardinaux, suivant l'usage de l'église Romaine. Il l'établit métropolitain de toute la nation des Sclaves, au delà des fleuves Elbe & Sala,

& ordonna que l'on fonderoit des évêchez dans les villes où la superstition des barbares avoit été le plus en vigueur, sçavoir Cizi, Misni, Mersebourg, Brandebourg, Havelberg, Poznam: dont les évêques seroient suffragans du nouvel archevêque. Tout cela fut ordonné par le pape en concile. Ensuite il renvoya l'archevêque Adalbert accompagné de deux legats, Gui évêque de sainte Rufine & bibliotecaire de l'église Romaine, & Benoist cardinal, pour l'introniser avec Hildivard évêque d'Halberstad. L'empereur Otton les reçut avec grande joie, & les envoya avec ses lettres de recommandation à Magdebourg: où tous les évêques, les marquis & les seigneurs de Saxe s'assemblerent par ordre de l'empereur. Ils élurent de nouveau l'archevêque par leurs acclamations, & en élevant les mains: il y eut un grand concours de peuple, & la joie fut generale. Les évêques & les seigneurs y celebrerent la fête de Noël avec l'archevêque Adalbert, qui en leur presence ordonna trois nouveaux évêques, Boson à Mersbourg, Burchard à Misne ou Meissen, & Hugues à Cize ou Ceits, dont le siege fut depuis transferé à Naümbourg. De plus deux anciens évêques, Dudon de Havelberg & Dudelin de Brandebourg auparavant suffragans de l'archevêque de Mayence, passerent de son consentement & à la priere de l'empereur sous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, qui eut ainsi cinq suffragans. Quelques-uns y ajoûtent Jourdain évêque de Poznanie, qui seroit le sixiéme: Les moines de Magdebourg furent transferez prés d'une église de S. Jean hors la ville.

AN. 968.

Boson premier évêque de Mersbourg avoit été moine à saint Emmeran de Ratisbone, d'où il fut appel-

Sæc. 5. act. Ben. p. 112.

lé au service du roi. Pour recompense le roi lui donna l'église de Cize, prés de laquelle il fonda un monastere; & comme par ses predications continuelles à l'Orient de la Saxe il avoit converti & baptisé grand nombre d'infideles; l'empereur lui donna le choix des trois nouveaux évêchez, dont il choisit celui de Mersbourg; mais il ne le gouverna qu'un an, & mourut le premier de Novembre 970. Son successeur fut Gisiler nommé par l'empereur à la recommandation d'Annon évêque de Vormes.

XVIII. Evêché de Prague. *Chr. Sax. ap. Mabill. sæc. 5 p. 833.*

L'évêché de Prague fut érigé vers le même tems. Boleslas le cruel duc de Boheme, qui avoit tué son frere S. Venceslas, mourut en 967. laissant pour successeur son fils nommé aussi Boleslas, que sa vertu fit surnommer le bon. Il étoit sincerement chrétien d'une foi pure & d'une grande charité, protecteur des veuves & des orfelins, des clercs & des étrangers: il fonda jusques à vingt églises, & leur donna tout ce qui leur étoit necessaire. Il avoit une sœur nommée Mlada vierge consacrée à Dieu, & savante, qui alla en pelerinage à Rome, & fut favorablement reçuë par le pape Jean XIII. Elle y apprit la discipline monastique; puis le pape en faveur de la nouvelle église de Boheme, du conseil des cardinaux, lui donna la benediction d'abbesse, changeant son nom en celui de Marie, & lui mettant en main la regle de S. Benoist & le bâton pastoral. Il lui donna aussi une lettre pour le duc Boleslas son frere, où il dit: Vôtre sœur nous a demandé entre autres choses de vôtre part, nôtre consentement pour l'érection d'un évêché dans vôtre principauté. Nous en avons rendu graces à Dieu, qui étend & glorifie son église chez toutes les nations. C'est pourquoi nous accordons & autorisons qu'à l'église des

martyrs S. Vitus & S. Venceslas on fasse un siege épiscopal, & à l'église de S. George un monastere de religieuses sous la regle de S. Benoist & la conduite de nôtre fille Marie vôtre sœur. Toutefois vous ne suivrez pas le rit des Bulgares ou des Russes, & n'userez pas de la langue Sclavone; mais vous prendrez pour évêque un clerc bien instruit des lettres latines, & capable de cultiver ce nouveau champ de l'église. C'est que le pape ne vouloit pas que les Bohemiens suivissent le rit grec, comme les Bulgares & les Russes, mais le rit latin qu'ils ont en effet suivi.

En execution de cette bulle on choisit pour premier évêque de Prague un moine de Saxe nommé Ditmar, qui étoit prêtre savant & éloquent, & qui étant venu à Prague par devotion, avoit gagné l'amitié du duc; & on le choisit principalement, parce qu'il savoit en perfection la langue Sclavone. Le duc Boleslas envoya des deputez pour l'amener: puis ayant assemblé le clergé & les grands du pays, il fit ensorte par ses prieres & ses exhortations qu'ils l'élurent pour évêque. Alors il l'envoya à l'empereur Otton avec des lettres, par lesquelles il le prioit de le faire ordonner: ce que l'empereur accorda en faveur de la nouvelle église, par le conseil des seigneurs & des évêques. Ditmar fut donc consacré par l'archevêque de Mayence, & ensuite reçu à Prague avec les acclamations du clergé & du peuple. Il dedia plusieurs églises bâties en divers lieux par les fideles, & baptisa un grand nombre de payens.

La même année 968. mourut la reine Mathilde mere de l'empereur Otton. Aprés la mort du roi Henri l'Oiseleur son époux, elle se retira au monastere de Quedlimbourg, qu'elle avoit fondé. Là elle observoit toute

XIX.
Sainte Mathilde reine.
Sup. liv. LV. n. 18.
Vita n. 14. 49.

Boll. 14. Mart. tom. 7. p. 362. Mabill. sæc. 5. act. p. 348.

la discipline, & conservant une dignité merveilleuse dans ses actions & ses discours, elle ne laissoit pas de montrer une modestie & une pudeur, qui l'auroit fait passer pour une vierge, si on n'avoit vû les princes ses enfans. La nuit, outre l'office où elle assistoit, elle prioit long-tems devant & aprés. Jamais elle n'approcha de l'autel les mains vuides, soit du vivant du roi son époux, soit aprés sa mort. Tous les jours elle presentoit au prêtre son offrande de pain & de vin pour le salut de toute l'église: mais depuis qu'elle fut veuve, elle ne cessa point de faire offrir le saint sacrifice pour les pechez du roi son époux, en quoi elle surpassa toutes les femmes de son tems. Elle observa toute sa vie le huitiéme jour de la mort de ce prince, le trentiéme & l'aniversaire.

Luitpr. IV. hist. c. 7.

Vers l'an 946. elle soutint une rude persecution de la part des princes ses enfans. Comme elle faisoit de grandes aumônes, on leur rapporta qu'elle avoit consumé des sommes immenses des revenus de l'état; & la chose alla si loin, que le roi Otton envoyoit des espions pour arrêter ceux par qui la reine sa mere envoyoit ses liberalitez, les leur ôter, & les maltraiter. On vouloit qu'elle abandonnât les terres qu'elle avoit reçuës en doüaire, & qu'elle prît le voile de religieuse. Pour comble d'affliction le prince Henri qu'elle aimoit uniquement, s'accordoit avec le roi Otton contr'elle. Comme elle vit augmenter de jour en jour leurs mauvais traitemens, elle laissa tout ce que le roi Henri lui avoit donné pour son doüaire, & se retira dans l'Angrie, qui faisoit partie de la Vestfalie d'aujourd'hui. Mais quelque tems aprés le roi Henri ayant eu de mauvais succés à la guerre, ceda aux exhortations de la reine Edithe son épouse, des évêques & des seigneurs; rappella la reine sa mere, lui demanda

manda pardon, & lui rendit les terres qu'il lui avoit ôtées. Le prince Henri se reconcilia aussi avec elle, & elle ne l'aima pas moins que devant.

La reine Mathilde étant retablie dans sa premiere autorité, s'appliqua plus qu'auparavant aux aumônes & à toutes sortes de bonnes œuvres ; & avec le secours du roi son fils, elle fonda plusieurs églises & cinq monasteres, entr'autres celui de Palide ou Polden dans le duché de Brunsvic, où elle assembla trois mille moines. Le roi Otton confirma cette donation par ses lettres de l'an 955.

La même année arriva la mort de Henri duc de Baviere, dont la reine Mathilde sa mere fut si affligée, qu'elle quitta le peu d'ornemens qu'elle avoit gardez pendant sa viduité, & ne parut plus qu'en habit de deüil. Elle ne voulut plus entendre aucune chanson profane, ni voir aucun jeu : elle n'écoutoit que des cantiques tirez de l'écriture sainte, ou des vies des saints. Elle faisoit donner à manger aux pauvres deux fois par jour, & leur en distribuoit encore pendant son repas. Dans ses voyages elle faisoit porter des cierges pour distribuer aux églises, & de la nourriture pour les pauvres ; & avoit chargé une religieuse qui la servoit nommée Richburge, de n'en laisser passer aucun sans aumône. En toutes les villes où elle sejournoit l'hiver, elle faisoit allumer un grand feu pour les pauvres, qui duroit toute la nuit. Elle redoubloit ses charitez le samedi, parce que c'étoit le jour de la mort du roi son époux : le matin elle faisoit preparer un bain pour les pauvres & les passans, & quelquefois elle les servoit de ses propres mains : puis elle les faisoit entrer dans une chambre où elle leur donnoit de la nourriture ou des habits,

An. 968. selon leur besoin. Elle observoit exactement de faire tous les jours quelque ouvrage de ses mains.

En 967. le 22. de Decembre la reine Mathilde partit de Northause en Turinge, où elle avoit fondé un monastere, pour aller à celui de Quedlimbourg. Y étant arrivée, elle tomba malade; & voyant que sa mort étoit proche, elle fit appeller Richburge alors abbesse de Northause, afin qu'elle l'assistât jusques à la fin. Quantité de personnes vinrent la visiter pendant cette maladie, entre autres Guillaume archevêque de Mayence son petit fils, qu'elle reçut avec une grande joie, & lui dit: Je ne doute pas que Dieu ne vous envoye ici: puisque personne n'est plus propre que vous à m'assister à la mort, aprés la perte de mon fils Brunon: maintenant commencez par entendre ma confession & me donner l'absolution, puis vous irez à l'église dire la messe pour mes pechez, pour l'ame du roi Henri mon seigneur, & pour tous les fideles.

Aprés que l'archevêque eut dit la messe, il revint la trouver, lui donna une seconde absolution, puis l'onction de l'huile sainte, & le viatique. Il demeura encore trois jours auprés d'elle, & voyant qu'elle n'étoit pas si prés de sa fin, il lui demanda la permission de s'en retourner. Comme elle avoit tout donné, elle ne trouva point d'autre present à lui faire, qu'un drap mortuaire de ceux qu'elle avoit reservez pour sa propre sepulture, disant qu'il en avoit plus besoin qu'elle, parce qu'il entreprenoit un voyage difficile. En effet l'archevêque Guillaume étant en chemin mourut subitement.

La reine Mathilde lui survecut douze jours, & le samedi de la premiere semaine de carême dés le point du jour elle fit appeller les prêtres & les religieuses; &

comme une grande multitude de l'un & de l'autre sexe étoit accouruë pour la voir, elle ordonna de laisser entrer tout le monde; elle leur donna plusieurs avis salutaires, & particulierement à Mathilde abbesse de Quedlimbourg fille de l'empereur son fils. Ensuite elle fit approcher les prêtres & les religieuses pour oüir sa confession, & demander à Dieu la remission de ses pechez. Elle ordonna que l'on celebrât la messe, & qu'on lui apportât le corps de N. S. Elle se fit coucher à terre sur un cilice, se mit de la cendre sur la tête de ses propres mains, & mourut ainsi ce même jour quatorziéme de Mars 968. jour auquel l'église honore sa memoire. Elle fut enterrée au monastere de Quedlimbourg dans l'église de S. Servais. AN. 968. *Martyr. R. 14. Mart.*

XX. Ambassade de Luitpr. à C. P.

Cependant l'empereur Otton étoit en Italie, où il avoit fait venir le jeune Otton son fils, que le pape Jean XIII. avoit couronné empereur à Rome le jour de Noël 967. L'année suivante il envoya Luitprand évêque de Cremone à C. P. demander à l'empereur Nicephore Phocas pour le jeune Otton Anne fille de l'empereur Romain le jeune & de l'imperatrice Theophanie, que Nicephore avoit épousée. Luitprand écrivit la relation de son ambassade, où l'on voit plusieurs particularitez curieuses.

Il arriva à C. P. le quatriéme de Juin 968. & on l'enferma dans un palais comme en prison: sans communication avec personne. Le septiéme du mois qui fut le jour de la pentecôte, il eut sa premiere audiance de l'empereur Nicephore; & voici le portrait qu'il en fait. Il étoit de tres-petite taille, la tête grosse, les yeux petits, le teint fort brun, la barbe large, les cheveux longs, le ventre gros, les jambes courtes. A sa gauche, mais

AN. 968. plus bas, étoient assis les deux jeunes princes Basile & Constantin ses beaux fils. L'empereur Nicephore dit à Luitprand : J'aurois voulu vous recevoir dignement, mais le mauvais procedé de vôtre maître ne l'a pas permis. Il a pris Rome comme une ville ennemie, fait mourir, contre toute justice, Berenger & Adalbert : fait perir plusieurs Romains par le fer ou par la corde, ôté les yeux aux uns, banni les autres : il s'est efforcé de se soumettre par force plusieurs villes de mon empire ; & n'y ayant pû réüssir, il vous envoye nous épier sous pretexte de paix.

L'évêque Luitprand répondit : Mon maître n'a point usurpé la ville de Rome par violence, au contraire il l'a delivrée du joug des tyrans. N'étoit-elle pas sous la puissance des hommes effeminez & des femmes prostituées ? Je pense que vos predecesseurs étoient alors endormis, eux qui portoient le nom d'empereurs Romains, sans l'être en effet. Les papes n'ont-ils pas été les uns releguez, les autres maltraitez ; ensorte qu'ils manquoient du necessaire, & qu'on ne le leur donnoit pas même par aumône ? Adalbert n'a-t'il pas envoyé des lettres injurieuses à Romain & à Constantin vos predecesseurs ? N'a-t-il pas pillé les églises des saints apôtres ? Qui de vous autres empereurs a été poussé de zele pour venger cet attentat, & remettre l'église en son premier lustre ? Vous l'avez negligée, mais mon maître n'en a pas usé de même. Il est venu des extremitez de la terre delivrer Rome des mechans, & rendre tout l'honneur & toute la puissance aux successeurs des apôtres. Ensuite quand il s'est élevé des rebelles contre lui & contre le pape ; il les a punis comme des parjures & des sacrileges suivant les loix de Justinien, de Valentinien, de Theodose, & des autres

empereurs. S'il ne l'avoit fait, il feroit lui-même un tyran injuste & cruel. Il est clair que Berenger & Adalbert étoient devenus ses vassaux, & qu'ils avoient reçu de lui le royaume d'Italie avec un sceptre d'or en presence de vos serviteurs. Nicephore se plaignit ensuite de ce qu'Otton avoit attaqué les terres de son empire en Italie, c'est-à-dire les dépendances de Benevent & de Capouë: à quoi Luitprand répondit; & fit la proposition du mariage entre le jeune empereur Otton & la princesse Anne. Mais Nicephore differa d'y répondre, & dit que la seconde heure étoit passée, & qu'il étoit tems d'aller à la procession. AN. 968.

Elle se fit ainsi. Depuis le palais jusques à l'église de sainte Sophie une grande multitude de marchands & de gens du petit peuple étoient rangez en haye des deux côtez; armez de dards & de petits boucliers, & nuds pieds pour la plûpart. Les grands qui accompagnoient l'empereur en cette procession avoient des habits de ceremonie, mais si vieux & si usez, qu'ils auroient été mieux au gré de Luitprand en leurs habits ordinaires. Il n'y avoit que l'empereur qui portât de l'or & des pierreries: mais les ornemens imperiaux dont il étoit chargé lui seioient mal, ayant éte faits pour des hommes de grande taille. Quand il passa des chantres placez à un lieu élevé commencerent à chanter: Voici venir l'étoile du matin, l'aurore se leve, la mort des Sarasins, le prince Nicephore: longues années à Nicephore. Peuples adorez-le, servez-le, soumettez-vous à sa puissance. Ce jour-là l'empereur fit manger l'ambassadeur avec lui; & entre autres discours il lui dit: Vous n'êtes pas des Romains, vous n'êtes que des Lombards. Luitprand répondit: Nous autres Lombards,

AN. 968. Saxons & Francs n'avons pas de plus grande injure à dire à un homme, que de l'appeller Romain. Ce nom signifie parmi nous tout ce qu'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, d'avarice, d'impureté & de fourberie.

L'ambassadeur eut ensuite une conference avec Leon curopalate frere de l'empereur & quelques autres officiers: qui lui dirent que pour parvenir à l'alliance qu'il proposoit, il falloit qu'Otton remît à Nicephore Ravenne, Rome & tout le reste de l'Italie vers la Grece: ou que s'il vouloit avoir son amitié sans faire de mariage, il laissât Rome en liberté, & abandonnât les princes de Capouë & de Benevent. Luitprand répondit: Qui tient Rome en servitude? à qui paye-t-elle tribut? L'empereur Constantin fondateur de cette ville a donné à l'église Romaine quantité de biens, non-seulement en Italie, mais dans tout l'Occident & l'Orient: en Grece, en Judée, en Perse, en Mesopotamie, en Chaldée, en Egypte & en Lybie, comme témoignent ses lettres, que nous avons. Pour ce qui est en Italie, en Saxe, en Baviere, dans tous les royaumes de mon maître appartenant à l'église Romaine, il a tout remis au pape; & s'il en retient aucune ville ou village ou vassaux ou serfs, je ne suis pas chretien. Pourquoi l'empereur vôtre maître n'en use-t-il pas de même, en remettant à l'église Romaine les biens qui sont dans ses états, pour la rendre plus libre & plus riche? Basile un des commissaires Grecs répondit: Il le fera, quand il disposera à sa volonté de Rome & de l'église Romaine.

Une autrefois Luitprand mangeant encore à la table de l'empereur avec plusieurs évêques & le patriarche: L'empereur lui proposa diverses questions de l'écriture: puis il lui dit. Quels conciles recevrez-vous? Luitprand

répondit: Ceux de Nicée, de Calcedoine, d'Ephese, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre, de C. P. L'empereur reprit en riant: Vous avez oublié de nommer celui de Saxe: mais il est si nouveau, que nous ne l'avons pas encore dans nos livres. Luitprand répondit: Comme on applique le remede sur la partie malade, il a fallu tenir ici les conciles, parce que les heresies y ont pris naissance. Il est vrai que la foi est nouvelle en Saxe, aussi y est-elle vigoureuse & soutenuë par les œuvres: ici il semble que la vieillesse l'ait affoiblie & renduë meprisable. Dans un autre repas où étoit Luitprand, l'empereur Nicephore fit lire une homelie de S. Jean Chrysostome sur les actes. An. 968.

XXI. Nonces du pape maltraitez à C. P.

Menol. 20. Jul.

Le vingtiéme de Juillet les Grecs celebrerent la fête du prophete Elie, c'est-à-dire son enlevement au ciel; & la celebrerent, dit Luitprand, par des jeux de theatre. Il dit que ce jour étoit un lundi, ce qui marque l'an 968. A la fête de l'Assomption de la sainte Vierge arriverent à C. P. des nonces du pape Jean, avec des lettres, par lesquelles il prioit l'empereur Nicephore de faire avec l'empereur Otton le traité d'alliance & le mariage proposé. Les Grecs furent extremement irritez de ce que le pape dans ses lettres donnoit à Otton le titre d'empereur des Romains, & ne qualifioit Nicephore qu'empereur des Grecs. Quelle insolence, disoient-ils, à un miserable barbare? comment la mer a-t-elle souffert un tel blasphême, sans abîmer le vaisseau qui le portoit? Mais que ferons-nous à ces malheureux nonces? ce sont des gueux couverts de haillons, des esclaves rustiques: nous nous deshonorerions de tremper nos mains dans un sang si abject. On les mit donc en prison, jusques au retour de l'empereur, qui étoit absent.

AN. 968.

On retenoit toûjours Luitprand, quoiqu'il eût eu son congé dés la fin de Juillet ; & à peine pût-il obtenir d'aller adorer la vraye croix le jour de l'Exaltation. Enfin le dix-septiéme de Septembre il eut audiance du patrice Christofle eunuque, qui lui dit : Vous ne devez pas trouver mauvais si nous vous retenons. Le pape de Rome, si on doit nommer pape un homme qui a communiqué avec le fils d'Alberic, tout apostat, adultere & sacrilege qu'il étoit : le pape dis-je a écrit des lettres à l'empereur, où il le traite d'empereur des Grecs ; & il n'y a pas de doute qu'il l'a fait par le conseil de vôtre maître. Mais le pape est si impertinent, qu'il ne sait pas que quand Constantin transfera ici l'empire il y amena tout le senat & la noblesse Romaine, & ne laissa à Rome que de vils esclaves, des pêcheurs, des cuisiniers & une semblable populace. Luitprand répondit : Le pape loin d'offenser l'empereur a crû lui faire plaisir. Comme vous avez changé la langue, les mœurs & l'habit des Romains, il a crû que le nom de Romains vous déplaisoit aussi ; mais il changera à l'avenir la suscription de ses lettres. Luitprand appaisa les Grecs par cette réponse ; & ils lui donnerent deux lettres, une de l'empereur Nicephore à l'empereur Otton, une autre du frere de l'empereur scellée d'argent, en disant : Nous ne jugeons pas vôtre pape digne de recevoir des lettres de l'empereur, le curopalate lui écrit une lettre qui lui convient : & l'envoye non par ses pauvres nonces, mais par vous. S'il ne se corrige, il doit savoir qu'il est perdu sans ressource.

XXII. Retour de Luitprand.

En racontant son retour en Italie, Luitprand se plaint du peu de secours qu'il reçût dans cette route des

des évêques Grecs. Je n'ai point trouvé, dit-il, chez eux d'hospitalité. Ils sont eunuques pour la plûpart, riches par l'argent qu'ils gardent dans leurs coffres, & pauvres par leur maniere de vivre. Ils mangent seuls à une petite table nuë. Leur repas est un biscuit de mer avec quelques laituës & de l'eau chaude dans de petits verres. Eux-mêmes vendent & achetent, ouvrent & ferment leurs portes. Ils sont eux-mêmes leurs maîtres d'hôtel & leurs palfreniers. Je croi qu'ils vivent ainsi, parce que leurs églises sont tributaires. L'évêque de Leucate me jura que la sienne payoit tous les ans à l'empereur Nicephore cent sous d'or, & les autres à proportion.

Luitprand qui fit cette ambassade pour l'empereur Otton étoit avant son épiscopat diacre de l'église de Pavie ; & il ne prend que cette qualité dans l'histoire qu'il écrivit à la priere de Raymond évêque d'Eliberis en Espagne. Il y raconte les évenemens qui s'étoient passez de son tems & à ses yeux, principalement en Italie, commençant à la prise de Fressinet par les Sarasins en 891. & finissant au concile de Rome, où le pape Jean XII. fut deposé en 963. Le stile de Luitprand témoigne plus d'esprit & d'érudition que de jugement. Il affecte d'une maniere puerile de montrer qu'il savoit le Grec. Il mêle souvent des vers à sa prose : il est par tout extremément passionné, chargeant les uns d'injures, les autres de loüanges & de flatteries. Il fait quelquefois le plaisant & le bouffon aux dépens même de la pudeur : comme quand il raporte les plaintes d'une femme Greque contre Thibaud marquis de Spolete : & la prise de Guille femme de Boson. Cependant c'est un diacre qui parle, dans une histoire

Sup. liv. LV. n. 16.

n. 7.

Lib. IV. hist. c. 4. & 5.

qu'il dedie à un évêque. La relation de l'ambassade est du même stile que l'histoire, & nous n'avons que ces deux ouvrages qui soient veritablement de Luitprand.

XXIII. Conquêtes de Niceph. Phocas.

L'empereur Nicephore ne survêcut à cette ambassade, qu'environ dix-huit mois. Il étoit homme de guerre & remporta des avantages considerables sur les Musulmans, par lui-même & par ses capitaines. Avant que d'être empereur & sous le regne de Romain le jeune, il reprit l'isle de Crete, & la ville de Candie que les infidelles en avoient fait la capitale. La seconde année de son regne au mois de Juillet indiction septiéme, qui est l'an 964. il passa en Cilicie & prit Anazarbe, Rosse & Adane : puis Mopsuestre & Tarse, & apporta à C. P. les portes de l'une & de l'autre. Il rapporta aussi de Tarse des croix, autrefois prises sur les Romains, & les mit à sainte Sophie. La même année 964. les Romains reprirent l'isle de Chipre, & en chasserent les Sarasins, sous la conduite du patrice Nicetas. L'année suivante 965. troisiéme de son regne, l'empereur Nicephore passa en personne en Syrie. Il eut pû prendre Antioche ; mais il ne voulut pas, à cause d'une opinion répanduë dans le peuple, que si-tôt qu'elle seroit prise l'empereur mourroit. Car tous ces Grecs étoient étrangement frapez des predictions. Il ne laissa pas de faire de grands progrés en Syrie & en Phenicie ; il alla jusques au mont Liban, prit Laodicée & Alep, & mit Tripoli & Damas à contribution. Il laissa une garnison au mont Taurus, commandée par le patrice Michel Bourtze, avec ordre de tenir Antioche bloquée, sans l'attaquer. Mais le patrice ne put se resoudre à perdre une si belle occasion, & se rendit

Post. Theoph p. 30. Cedr. p. 643.

maître d'Antioche. Les Sarasins furent tellement irritez de ces conquêtes, qu'ils firent mourir Christofle patriarche d'Antioche, & brûlerent Jean patriarche de Jerusalem : croyant que Nicephore avoit marché contr'eux à sa persuasion. Ils brûlerent aussi la belle église du saint Sepulcre.

L'empereur Nicephore au lieu de savoir gré au patrice Michel de la conquête d'Antioche:le chargea d'injures, lui ôta sa charge, & lui ordonna de demeurer chez lui. Cette injustice mit le comble à la haine que l'on avoit déja conçûë pour diverses causes contre l'empereur. Voici celles qui sont de mon sujet. Il retrancha entierement les pensions que les empereurs avoient données aux églises & aux maisons de pieté; & fit une loi pour défendre aux églises d'accroître leurs immeubles : disant que les évêques employoient mal le bien des pauvres, & que l'on manquoit de fonds pour les troupes. Ce qui parut de pire fut une loi à laquelle souscrivirent quelques évêques flateurs : qu'aucun évêque ne seroit élû ni ordonné sans ordre de l'empereur. Quand un évêque étoit mort, il envoyoit un homme pour regler les frais funeraires, & il appliquoit le reste à son profit. Il vouloit faire une loi pour déclarer martyrs les soldats morts à la guerre ; & pressa le patriarche & les évêques d'y consentir. Mais quelques uns d'entr'eux y resisterent courageusement, & lui representerent le canon de saint Basile, qui conseille à ceux qui ont tué des ennemis à la guerre de s'abstenir de la communion pendant trois ans.

Cedr. p. 661. D.

Cedr. p. 658.

Basil. ad Amphil c. 13. sup. liv. XVII. n. 14.

XXIV. Mort de Nicephore. Jean Zimisqués empereur.

Enfin l'imperatrice Theophanie ne pouvant plus souffrir Nicephore son époux, appella Jean Zimisqués grand capitaine, qui en qualité de Domestique avoit

An. 969. remporté plusieurs victoires sur les Sarasins. Mais Nicephore sur quelque soupçon lui avoit ôté cette dignité, avec ordre de demeurer chez lui, sans en sortir. L'imperatrice obtint une lettre pour le rappeller ; & quoique Nicephore eût ordonné qu'il demeura à Calcedoine : elle le fit venir à C. P. la nuit de l'onziéme de Decembre, indiction treiziéme, l'an du monde 6478. de J. C. 969. il aborda lui sixiéme au port qui étoit sous le palais, & on les y monta dans une corbeille. Ils trouverent Nicephore endormi, le tuerent, lui couperent la tête, & la montrerent par une fenêtre à ceux qui venoient à son secours. Ainsi mourut l'empereur Nicephore Phocas, aprés avoir regné six ans trois mois & vingt-six jours.

Jean Zimisqués fût aussi-tôt reconnu empereur, avec les deux jeunes princes Basile & Constantin fils de Romain le jeune, encore enfans. Zimisqués rappella ceux que Nicephore avoit exilez ; & premierement les évêques qui n'avoient pas voulu souscrire à la loi qu'il avoit faite, au mépris de l'église. La même nuit que Nicephore eût été tué, Jean Zimisqués alla avec peu de suite à la grande église, voulant recevoir le diadême des mains du patriarche Polyeucte. Mais le patriarche dit : Qu'il étoit indigne d'entrer dans le temple de Dieu, ayant les mains encore dégoutantes du sang tout fumant de son parent : qu'il fît penitence, & qu'ensuite il pourroit être reçû dans la maison du Seigneur. Zimisqués reçût modestement la reprimande, & promit de faire avec soumission tout ce qui lui seroit ordonné. Mais il representa, qu'il n'avoit point mis la main sur Nicephore, & que tels & tels l'avoient tué, par ordre de l'imperatrice. Le patriarche ordonna, qu'elle

fût chassée du palais & releguée dans une isle : que les meurtriers de Nicephore fussent bannis, & la loi qu'il avoit dressée au préjudice de l'église cassée. Tout cela fut executé ; & Zimisqués promit encore de donner aux pauvres, pour l'expiation de ses pechez, tous les biens qu'il avoit comme particulier. Ainsi il fut couronné le jour de Noël.

Le patriarche Polyeucte ne survêcut que trente-cinq jours, & eut pour successeur Basile Scamandrin moine qui étoit en reputation d'une vertu parfaite. Pour remplir le siege d'Antioche, qui étoit aussi vacant, l'empereur Zimisqués nomma un moine de grande vertu, nommé Theodore : qui lui avoit predit l'empire, & l'avoit prié de transporter en occident les Manichéens qui infectoient tout l'orient, répandant leur détestable superstition, & de les mettre dans des lieux deserts. Ce que l'empereur executa depuis, & les mit en Thrace prés de Philippopolis au grand malheur de l'occident.

XXV. Commencemens de saint Nicon d'Armenie.

La conquête de l'isle de Crete sur les Sarasins donna lieu d'y rétablir la religion chrêtienne, & ce fut principalement par les travaux de saint Nicon surnommé *Metanoïte*, parce qu'il avoit toûjours à la bouche ce mot, qui signifie en Grec : Faites penitence. Il étoit né dans le Pont, de parens considerables ; mais dés qu'il fut un peu grand, il s'enfuit à leur insçû au monastere de la pierre d'or, dans les confins du Pont & de la Paphlagonie. L'observance y étoit exacte, & Nicon y demeura douze ans, pratiquant parfaitement la vie monastique. Ensuite son abbé ayant eu revelation qu'il étoit appellé à la conversion de plusieurs peuples : le fit sortir du monastere, & l'envoya en Orient,

Vita ap. Baron. an. 961.

où il fit de grands fruits, particulierement chez les Armeniens, qu'il délivra de plusieurs erreurs.

Depuis il fut inspiré de passer en l'isle de Crete, qui bien que délivrée de la domination des Sarasins, étoit encore pleine de leurs superstitions, qui avoient pris racine pendant les cent trente ans qu'ils en avoient été les maîtres. Saint Nicon commença par y crier à son ordinaire : Faites penitence : mais les insulaires étonnez & choquez de cette nouvelle maniere de prêcher, s'irriterent furieusement contre lui, & étoient prêts à le maltraiter. Il changea donc de methode, & prenant en particulier les plus sensez & les plus dociles, il les appaisa premierement par des paroles douces, puis il les toucha, en leur découvrant leurs pechez, & leurs actions les plus secretres. Alors leur colere se tourna en veneration : ils le regarderent comme un apôtre envoyé de Dieu, sa réputation se répandit par toute l'isle : on venoit à lui de tous côtez. Ils embrasserent la foi qu'il leur proposoit, & reçûrent tous le batême. On rebâtit par tout des églises, on établit des prêtres, des diacres & des portiers, & on regla les saintes ceremonies. Aprés plus de deux ans de sejour, saint Nicon s'embarqua & passa à Epidaure.

Sup. liv. XLVII. n. 16.

XXVI. Nouveaux archevêchés en Italie.

Luitpr. legat.

L'empereur Nicephore, par jalousie contre les Latins ordonna au patriarche Polyeucte d'ériger Otrante en archevêché, & de ne plus permettre qu'on celebrât en Latin les divins misteres dans la Poüille & la Calabre : mais seulement en Grec : disant que les papes de ce tems-là n'étoient que des marchands & des simoniaques. Polyeucte envoya donc à l'évêque d'Otrante des lettres par lesquelles il le faisoit archevêque, & lui

donnoit pouvoir de consacrer des évêques à Acirentola, Turcico, Gravina, Maceria & Tricario. AN. 969.

Le pape Jean XIII. de son côté érigea deux nouveaux archevêchez dans cette partie meridionale de l'Italie, qui jusques-là n'avoit point eu d'autre metropole que Rome. Car ce pape étant chassé de Rome, se retira à Capoüe, & ensuite, à la priere de Pandolfe, qui en étoit prince, il érigea ce siege en archevêché, & en consacra premier archevêque Jean frere du même prince l'an 968. L'année suivante dans un concile tenu à Rome en presence de l'empereur Otton, le même pape Jean XIII. érigea aussi en archevêché le siege de Benevent, à la priere du même Pandolfe, qui en étoit seigneur; & en consideration du corps de saint Barthelemy qui y reposoit. Le pape accorda donc à Landolfe déja évêque de Benevent le pallium & le droit de consacrer ses suffragans au nombre de dix, savoir les évêques de sainte Agathe, Avellino, Quintodecimum, autrement Eclane, Ariano, Ascoli, Bovino, Volturara, Larina, Telese & Alifa. A la charge toutefois que l'évêque de Benevent viendroit à Rome recevoir la consecration & le pallium. La bulle est souscrite par le pape, l'empereur & vingt-trois évêques, & datée du vingt-sixiéme de Mai 969. indiction douziéme, la quatriéme année du pontificat de Jean XIII.

Chr. Cass. lib. II. c. 9.

To. 9. conc. p. 1238.

Ital. sac. tom. 8. p. 92.

Dans le même tems un seigneur cheri de l'empereur Otton, fut saisi du demon en presence de tout le monde, ensorte qu'il se dechiroit lui-même à belles dents. L'empereur le fit mener au pape pour lui mettre au tour du cou la chaîne de saint Pierre; mais des clercs le tromperent, & lui mirent jusqu'à deux fois une autre chaîne, qui ne fit aucun effet. Enfin on ap-

Chr. Saxo. an. 968. Sigib. an. 969.

AN. 969. porta la veritable ; & quand on l'eut mise au cou du furieux, il fut delivré du demon écumant & jettant de grands cris. Thierri évêque de Mets qui étoit present, se saisit de la chaîne, & dit qu'il ne la quitteroit point, si on ne lui coupoit la main. Enfin l'empereur termina le different, & obtint du pape que l'on separeroit un chaînon pour le donner à Thierri. Cet évêque parent de l'empereur & cheri de lui plus que tous les autres, l'accompagna trois ans, le servant à sa guerre d'Italie ; & à son retour il emporta de divers lieux plusieurs corps saints & d'autres reliques dont il enrichit son église, & les mit à l'abbaye de S. Vincent qu'il avoit fondée.

XXVII. Fermeté de S. Dunstan. Sup. n. 3. Vita n. 34. sec. 5. Ben. p. 679.

En Angleterre depuis que S. Dunstan fut placé sur le siege de Cantorberi, il visitoit toutes les villes du royaume & de ses dépendances : pour prêcher la foi à ceux qui ne la connoissoient pas, s'il en trouvoit encore quelques-uns ; & instruire les fideles de la pratique des bonnes œuvres. Il n'étoit pas aisé de lui resister, tant il y avoit dans ses discours de sagesse & d'éloquence. Quand il avoit quelque repos, il le donnoit à la priere & à la lecture de l'écriture, dont il corrigeoit les exemplaires : enfin il étoit continuellement occupé de ses devoirs. Tantôt il jugeoit des differends ; tantôt il appaisoit les hommes emportez ; il refutoit les erreurs des heretiques, il separoit les mariages illegitimes ; il reparoit les anciens bâtimens, ou en faisoit de nouveaux, il employoit les revenus de l'église à assister les veuves, les orfelins & les étrangers. Un comte trespuissant avoit épousé sa parente, & ne vouloit point s'en separer, quoique S. Dunstan l'en eût averti jusques à trois fois : Il lui défendit l'entrée de l'église, &

Alia vi. n. 31. p. 702.

le

le comte alla trouver le roi, implorant sa protection contre la severité excessive de l'archevêque. Le roi lui manda de laisser le comte en paix, & de lever la censure. Dunstan étonné qu'un roi si pieux se fût ainsi laissé seduire, s'efforça de faire entendre raison au comte & de l'exciter à penitence, lui representant qu'il avoit ajoûté à son premier crime une calomnie auprés du prince : mais voyant qu'il ne faisoit que s'emporter davantage, il prononça contre lui l'excommunication, jusques à ce qu'il se corrigeât. Le comte outré de colere envoya à Rome, & par ses largesses ayant gagné quelques Romains, il obtint des lettres du pape, par lesquelles il étoit enjoint à l'archevêque de reconcilier absolument ce comte à l'église. Saint Dunstan répondit : Quand je le verrai se repentir, j'obeïrai au pape : mais à Dieu ne plaise que demeurant dans son peché, il s'exempte de la censure de l'église, & nous insulte encore : ou qu'aucun homme mortel n'empêche d'observer la loi de Dieu.

Le comte voyant Dunstan inflexible, touché de la honte de l'excommunication & du peril qu'elle attiroit quelquefois : se rendit enfin, renonça à son mariage illicite, & reçut la penitence : & comme saint Dunstan tenoit un concile general de tout le royaume, le comte vint au milieu de l'assemblée nuds pieds, ne portant que des habits de laine & tenant des verges à la main. Il se jetta aux pieds de l'archevêque en gemissant. Tous les assistans en furent attendris & Dunstan plus que les autres : mais il le dissimula quelque tems, & montra un visage severe jusques à ce que cedant aux prieres de tout le concile, il laissa couler ses larmes, pardonna au comte penitent, & leva l'excommunication,

au grand contentement de tous.

Le roi Edgar avoit une entiere confiance en l'archevêque Dunſtan, & recevoit ſes paroles comme des oracles celeſtes. Par ſon conſeil il chaſſa de ſon royaume tous les larrons, les ſacrileges, les parjures, les empoiſonneurs, ceux qui avoient conſpiré contre l'état, les parricides, les femmes qui avoient fait mourir leurs maris : en un mot tous ceux qui pouvoient attirer la colere de Dieu. Par ſon conſeil il punit ſeverement tous les miniſtres de l'égliſe, qui au mepris de leur profeſſion s'adonnoient à la chaſſe ou à des emplois lucratifs, ou vivoient dans l'incontinence ; & s'ils ne ſe corrigeoient, il les chaſſoit de leurs égliſes. Cette exactitude dans la diſcipline releva tellement en Angleterre l'état eccleſiaſtique, que pluſieurs des plus nobles l'embraſſoient ; & chacun s'étudioit à l'envi d'avancer dans la vertu, comme le ſeul moyen d'arriver aux dignitez.

XXVIII. Penitence du roi Edgar. *Alia vi, n.* 38.

L'autorité de l'archevêque ſur le roi parut ſenſiblement en cette occaſion. Ce prince étant allé à un monaſtere de filles ſitué à Vilton, fut épris de la beauté d'une perſonne noble, qui y étoit élevée entre les religieuſes, ſans avoir reçu le voile. Il voulut l'entretenir en particulier ; & comme on la lui amenoit, elle qui craignoit ce qui arriva, prit le voile d'une religieuſe & le mit ſur ſa tête, eſperant que ce lui ſeroit une ſauve-garde. Le roi la voyant ainſi voilée, lui dit: Vous êtes bien-tôt devenuë religieuſe. Il lui arracha le voile malgré ſa reſiſtance ; & enfin il abuſa d'elle. Le ſcandale fut grand, & d'autant plus, dit l'hiſtorien, que le roi étoit marié. Saint Dunſtan l'ayant appris, en ſentit une douleur amere, & vint trouver le roi,

qui s'avança à son ordinaire, lui tendant la main pour le faire asseoir sur son thrône. L'archevêque retira sa main, & regardant le roi d'un œil terrible, lui dit: Vous osez toucher la main qui immole le fils de la Vierge avec vôtre main impure, aprés avoir enlevé à Dieu une vierge qui lui étoit destinée. Vous avez corrompu l'épouse du createur, & vous croyez appaiser par une civilité l'ami de l'époux. Je ne veux pas être ami d'un ennemi de Jesus-Christ.

Le roi qui ne croyoit pas que Dunstan eût connoissance de son peché, fut frappé de ce reproche, comme d'un coup de foudre. Il se jetta aux pieds du prelat, avoüant son crime avec larmes, & lui demandant humblement pardon. Dunstan étonné de sa soumission, le releva fondant en larmes comme lui. Il adoucit son visage, entretint familierement le roi du salut de son ame, lui exagera la grandeur de son peché; & l'ayant disposé à toute sorte de satisfaction, il lui imposa une penitence de sept ans, pendant lesquels il ne porteroit point la couronne, il jeûneroit deux jours de la semaine, & feroit de tres-grandes aumônes. De plus il lui ordonna de fonder un monastere de filles, pour rendre à Dieu plusieurs vierges au lieu d'une, de chasser des églises les clercs mal vivans, & mettre des moines à leur place: de faire des loix justes & agreables à Dieu, qui seroient observées par tout son royaume. Le roi accomplit exactement tout ce qui lui étoit prescrit; & la septiéme année, sa penitence étant finie, il assembla tous les seigneurs, les évêques & les abbez de ses états, & en leur presence & de tout le peuple, S. Dunstan lui remit la couronne sur la tête avec une allegresse publique. C'étoit l'an 973. Roger. p. 426.

Loix du roi Edgar. Nous avons plusieurs loix du roi Edgar touchant
Tom. 9. conc. p. 680. les matieres ecclesiastiques, qui semblent être celles
qu'il fit en cette occasion. Elles contiennent entre
autres des canons ou regles de conduite pour les pasteurs, au nombre de soixante-sept: où je remarque
n. 15. ce qui suit. Il est ordonné de baptiser les enfans dans
les trente-sept nuits aprés leur naissance: d'abolir avec
n. 16. grand soin les restes d'idolâtrie, comme la necromantie, les divinations, les enchantemens, les honneurs
n. 37. divins rendus à des hommes: défendu à tout prêtre
n. 53. de dire plusieurs messes par jour, sinon trois tout au
plus: défense à tout chrétien de manger du sang:
ordonné aux prêtres de chanter des pseaumes en distri-
n. 56. buant aux pauvres les aumônes du peuple. Suivent les
p. 687. regles touchant la confession, tant pour les confesseurs, que pour les penitens, un formulaire de confession generale & des canons penitentiaux. Pour
n. 6. 20. l'homicide volontaire & pour l'adultere on ordonne sept années de jeune, trois ans au pain & à l'eau, les quatre autres à la discretion du confesseur, puis on ajoute: Aprés ces sept ans il doit encore pleurer son peché autant qu'il lui sera possible, puisqu'il est inconnu aux hommes de quelle valeur sa penitence a été devant Dieu. Pour la volonté de tuer, sans execution, trois années de penitence, dont une au pain & à l'eau. On appelle profonde penitence celle d'un
p. 694. n. 10. 11. laïque, qui quitte les armes, va en pelerinage au loin marchant nuds pieds, sans coucher deux fois en un même lieu, sans couper ses cheveux ni ses ongles, sans entrer dans un bain chaud ni dans un lit mollet: sans goûter de chair, ni d'aucune boisson qui puisse enyvrer; allant à tous les lieux de devotion, sans

entrer dans les églises : le tout accompagné de prieres ferventes & de contrition.

On marque ainsi comment un malade pouvoit racheter le jeûne qui lui étoit prescrit. Un jour de jeûne est estimé un denier : c'étoit apparemment de quoi nourrir un pauvre, selon la monnoye du tems. On peut aussi racheter un jour de jeûne par deux cent vingt pseaumes ou soixante genuflexions & soixante paters. Une messe vaut douze jours de jeûne. Ainsi l'on commençoit à commuer & à racheter les penitences. Un homme puissant pouvoit se faire aider en sa penitence, faisant jeûner pour lui autant d'hommes qu'il en falloit pour accomplir en trois jours les jeûnes de sept ans : mais on lui prescrit d'ailleurs plusieurs œuvres penibles & de grandes aumônes. *n. 17.*

XXX.
Concile d'Angleterre.
Reg. Hoved. p. 426.
Tom. 9. conc. p. 696.

En 969. l'archevêque Dunstan convoqua par l'autorité du pape un concile general de tout le royaume. Le roi Edgar y assista, & fit ce discours aux évêques touchant le dereglement du clergé. Je ne parle point de la tonsure qu'ils ne portent pas assez grande, mais leurs habits dissolus, leur geste indecent, leurs paroles sales, montrent que le dedans n'est pas reglé. Quelle est leur negligence pour les divins offices ? A peine daignent-ils assister aux vigiles, & ils semblent venir à la messe pour badiner & pour rire plûtôt que pour chanter. Je dirai ce qui fait pleurer les bons & rire les mechans. Ils s'abandonnent aux debauches de la table & du lit, ensorte que l'on regarde les maisons des clercs comme des lieux infames & des rendez-vous de farceurs. C'est-là que l'on joüe aux jeux de hazard, que l'on danse, que l'on chante & que l'on veille jusqu'à minuit, avec un bruit scandaleux.

Voila comment on employe les patrimoines des rois & des particuliers qui se sont épuisez pour donner de quoi soulager les pauvres.

Pour exciter le zele des évêques contre ces abus, il ajoûte : J'ai en main le glaive de Constantin, & vous celui de Pierre. Joignons les ensemble, pour purger le sanctuaire. Il s'adresse en particulier à Dunstan, & finit en lui disant : Vous avez ici Ethelvolde évêque de Vinchestre, & Osuald évêque de Vorchestre, je vous donne à tous trois cette commission : afin que joignant ensemble l'autorité épiscopale & la royale, vous chassiez des églises les prêtres qui la deshonorent par leur vie honteuse, pour en mettre à la place de bien reglez. En ce concile donc S. Dunstan ordonna par un decret solemnel, que tous les chanoines, les prêtres, les diacres & les soudiacres gardassent la continence ou quittassent leurs églises, & en donna l'execution aux deux évêques que le roi lui avoit marquez, & qui furent avec lui les restaurateurs de la discipline monastique en Angleterre.

Vita S. Osual. n. 7 sæc. 5. act. SS. Ben. p. 730.

XXXI. S. Ethelvolde de Vinchestre.

Vita sæc. 5. SS Ben. p. 609.

Ethelvolde étoit né à Vinchestre de parens chrétiens & vertueux du tems du roi Edouard le vieux. Il fut élevé à la cour du roi Edelstan, qui le donna à S. Elfege évêque de Vinchestre ; & ce prelat quelques années aprés l'ordonna prêtre en même tems que S. Dunstan, & leur predit à l'un & à l'autre qu'ils seroient évêques & de quels sieges. S. Ethelvolde se retira à Glastemburi sous la conduite de S. Dunstan, & reçut de lui l'habit monastique. Là il étudia la grammaire & ensuite l'écriture sainte & les peres, & pratiqua la regle avec une telle ferveur, que l'abbé Dunstan l'établit doyen.

Sup. liv. LV. n. 28.

Du tems du roi Edrede S. Ethelvode voulut passer

la mer, c'est-à-dire venir en France, pour se perfectionner dans la science des écritures & l'observance monastique : mais la reine Edgive mere du roi lui conseilla de ne pas laisser sortir de son royaume un homme d'un si grand merite ; & de lui donner pour le retenir un lieu nommé Abbendon, où il y avoit un petit monastere ancien, mais pauvre & negligé. Ethelvolde en fut donc établi abbé du consentement de Dunstan vers l'an 944. & fit venir de Corbie en France des hommes parfaitement instruits de la discipline monastique. Ensuite il envoya le moine Osgar qui l'avoit suivi de Glastemburi, pour apprendre dans l'abbaye de Fleuri sur Loire l'observance reguliere & l'apporter à Abbendon. Enfin le siege de Vincheste étant venu à vaquer, le roi Edgar choisit pour le remplir l'abbé Ethelvolde, qui fut sacré par l'archevêque Dunstan le premier dimanche de l'Avent vingt-huitiéme de Novembre 963. n. 11. vide m

Il trouva une grande corruption dans les chanoines de la cathedrale, qui étoient glorieux, insolens & debauchez : ensorte que non-seulement ils prenoient des femmes contre les loix de l'église, mais ils les quittoient pour en prendre d'autres : s'adonnant sans cesse au vin & à la bonne chere. Le saint évêque commença par eux à executer le decret du concile & l'ordre du roi. Car aprés les avoir avertis plusieurs fois de se corriger, voyant qu'ils promettoient toûjours sans effet : il fit venir des moines d'Abbendon pour mettre à leur place. Comme ils étoient à la porte de l'église prêts à entrer, la messe finissoit, & l'on chantoit pour la communion ces paroles du second pseaume : Servez le seigneur en crainte, & ce

qui ſuit. Car c'étoit le ſamedi avant le premier dimanche de carême, où nous chantons encore cette communion. Les moines d'Abbendon la prirent pour un bon augure, principalement à cauſe de ces mots: Recevez la diſcipline, de peur que vous ne periſſiez de la voye juſte. Ils crurent que Dieu même les exhortoit à entrer. Le roi avoit envoyé avec l'évêque un de ſes officiers, qui ordonna aux chanoines de choiſir l'un des deux, ou de quitter la place aux moines, ou de prendre l'habit monaſtique. Cette propoſition les effraya, & refuſant avec horreur de ſe faire moines, ils ſe retirerent auſſi-tôt: mais trois revinrent & embraſſerent la vie reguliere. Il n'y avoit alors en Angleterre de regularité parfaite qu'aux deux monaſteres de Glaſtemburi & d'Abbendon.

Le monaſtere de la cathedrale de Vincheſtre s'augmenta conſiderablement de ceux que le bon exemple des moines y attiroit. Ce que les clercs qui en avoient été chaſſez ne pouvant ſouffrir, ils firent donner du poiſon à l'évêque Ethelvolde, comme il mangeoit avec les hoſtes. Il ſe leva & ſe jetta ſur ſon lit, ſe croyant frappé à mort. Puis il dit en lui-même: Où eſt ta foi? Jeſus-Chriſt n'a-t-il pas dit de ceux qui croiroient en lui: S'ils boivent un poiſon mortel, il ne leur nuira point? Dés lors il ne ſentit plus de mal, il ſe trouva gueri, & pardonna à celui qui l'avoit empoiſonné.

XXXII. S. Oſuald de Vorcheſtre. *Vita ſæc. 5. Act. SS. Ben. p. 728.*

Saint Oſuald étoit tres-noble, fils du frere de S. Odon archevêque de Cantorberi, à qui ſes parens le donnerent à inſtruire dans les lettres & la pieté. Il le fit chanoine de Vincheſtre, & peu de tems aprés il en fut doyen, mais voyant qu'il travailloit inutilement

ment à corriger les mœurs dereglées des chanoines ; il renonça à sa dignité, & resolu de quitter le monde, passa en France ; & vint à Fleuri sur Loire, chargé de lettres & de presens de l'archevêque son oncle, qui y étoit fort connu. C'étoit alors la coutume des Anglois qui vouloient suivre l'observance la plus exacte, de la chercher en ce monastere qu'ils en regardoient comme une source. Osuald y prit donc l'habit monastique, & fit un grand progrés dans la vertu & dans la pratique de l'oraison mentale. S. Odon son oncle l'ayant appris, en rendit à Dieu de grandes actions de graces, & envoya beaucoup de presens à l'abbé & aux moines de Fleuri pour les en remercier. Il declara aussi à son neveu, qu'il desiroit ardemment de le revoir : tant parce que son âge avancé lui faisoit connoître que sa mort étoit proche, que parce qu'il se proposoit de se servir de lui pour instruire les Anglois de la discipline monastique. Les moines de Fleuri renvoyerent Osuald à regret : lui-même écrivit plusieurs fois à son oncle, s'excusant sur le peu de tems qu'il avoit passé dans l'observance monastique ; & il n'y eut que la nouvelle de la maladie de son oncle qui le determina à partir. Il apprit sa mort à Douvres, & s'en seroit retourné aussi-tôt à Fleuri : si ceux qui l'accompagnoient ne lui eussent representé qu'il devoit son secours à sa famille. Il revint donc en Angleterre l'an 961.

Sup. liv. LV. n. 17.

Aprés avoir rendu les derniers devoirs à S. Odon, il se retira auprés d'Osquetil évêque de Dorchestre, dont il étoit aussi parent ; & qui charmé de ses vertus, le retint avec lui plusieurs années. Mais Osquetil ayant été transferé à l'archevêché d'Yorc, S. Dunstan fit con-

noître le merite de S. Osuald au roi Edgar, qui le prit en amitié, & lui donna l'évêché de Vigorne, c'est-à-dire de Vorchestre. Osuald étant évêque, établit premierement un monastere de douze moines à Vestburi, où il se retiroit souvent lui-même, ensuite un autre plus considerable à Ramsei, dont l'église fut dediée l'an 974. Tel étoit donc saint Osuald, qui en execution du concile où presidoit saint Dunstan, établit dans son diocese sept monasteres, mettant des moines à la place des clercs mal vivans. Il reforma de même hors de son diocese l'église de saint Alban & celle d'Eli, & visitoit souvent toutes ces communautez. Enfin il mourut le vingt-neuviéme de Février 992. la trentiéme année de son épiscopat.

XXXIII. Demission de S. Udalric. *Vita sac. 5. Ben. n. 21. p. 447. Sup. liv. LV. n. 44.*

Cependant saint Udalric évêque d'Ausbourg fit son dernier voyage de Rome, quoiqu'il sentît ses forces diminuer de jour en jour : ensorte qu'aprés avoir fait un peu de chemin en chariot à son ordinaire, il fallut le mettre sur une espece de litiere où il étoit couché. Ayant fait ses prieres à Rome, reçu des indulgences & pris congé du pape, il passa à Ravenne; & sachant que l'empereur Otton y étoit, il envoya l'avertir de son arrivée, & sans attendre la réponse, il vint à la porte de la chambre. L'empereur courut le recevoir, n'ayant qu'un pied chaussé, & fit appeller l'imperatrice Adeleïde. Ils s'entretinrent quelque tems familierement; & l'évêque profitant de cette occasion, pria l'empereur de donner à son neveu Adalberon l'administration du temporel de son évêché d'Ausbourg pendant ce qui lui restoit de vie; afin qu'il eût plus de liberté de s'appliquer à la priere & à ses fonctions spirituelles : le priant de donner à ce neveu

aprés sa mort le titre même & la chaire épiscopale. An. 972.
L'empereur lui accorda ce qu'il demandoit, lui donna plusieurs livres d'or, & pourvût à la commodité de son voyage jusques à la frontiere de la province. Adalberon accompagnoit l'évêque son oncle, & quand c. 22. ils furent arrivez à Ausbourg, il assembla tous les vassaux & les serfs de l'évêque, & se fit prêter serment de fidelité en sa presence. Saint Udalric commença dés lors à porter un habit semblable à celui des moines, dont il pratiquoit déja la regle : mais Adalberon portoit publiquement la ferule ou bâton pastoral, pour ôter toute esperance à ceux qui pretendoient à cet évêché.

L'empereur Otton étant revenu d'Italie, on tint un concile à Ingelheim l'an 972. où saint Udalric fut ap- c. 23. pellé avec son neveu Adalberon. Les évêques furent indignez de savoir qu'il portoit publiquement le bâton pastoral, & disoient que s'étant attribué contre les canons les honneurs de l'épiscopat du vivant de l'évêque, il s'étoit rendu indigne de l'être jamais. Adalberon l'ayant appris, n'entra point dans le concile le premier jour; & Udalric y étant, on examina son affaire. Comme il avoit la voix trop foible pour se faire entendre, on fit venir un de ses clercs nommé Gerard, à qui on demanda ce que desiroit son maître. Il répondit en latin, car on ne parloit point autrement dans le concile, quoique composé d'Allemans; & parla ainsi : Le desir de mon maître est d'attendre la mort en menant la vie contemplative & pratiquant la regle de saint Benoît, comme vous pouvez connoître par son habit. Il ajoûta d'autres discours pour expliquer les intentions de saint Udalric, & enfin se prof-

An. 972. terna aux pieds de l'empereur & des évêques, les priant de ne le pas refuser. Quelques évêques prenoient le parti d'Adalberon, & toutefois aprés de longues disputes, ils convinrent tous, qu'il seroit exclus de l'épiscopat, s'il ne juroit qu'il n'avoit point seu que c'étoit une heresie d'en usurper la puissance en prenant le bâton. Ils appelloient heresie le mepris formel des canons.

Le lendemain Adalberon vint au concile avec son oncle, & fit le serment qu'on lui demandoit. Gerard demanda réponse au nom de son maître sur la demande de faire ordonner évêque son neveu, & d'embrasser la vie monastique. Quoique cette proposition ne plût pas aux évêques; ils ne voulurent pas la rejetter ouvertement dans le concile. Mais par un commun avis, les plus habiles d'entre eux prirent Udalric en particulier, & lui dirent : Vous qui savez si bien les canons & qui avez toujours vêcu sans reproche, vous ne devez pas donner occasion à un tel abus, que du vivant d'un évêque, on en ordonne un autre à sa place : autrement plusieurs bons évêques seront exposez à de grands inconveniens de la part de leurs neveux & de leurs clercs. Il vaut mieux que vous demeuriez en place. A l'égard d'Adalberon, nous vous promettons qu'aprés vôtre decés, nous n'ordonnerons point d'autre évêque d'Ausbourg. Udalric se rendit à leurs avis & du consentement de tous les évêques, l'empereur chargea Adalberon de prendre soin de son oncle, & de gouverner sous lui l'évêché.

c. 24. Ce concile fut tenu en automne, & l'année suivante 973. aprés la fête de pâques, qui fut le vingt-troisiéme de Mars, le saint évêque accompagné d'Adal-

beron alla passer quelques jours à Dilingue chez le An. 973.
comte Rivin son neveu. Là Adalberon s'étant fait seigner, & ayant ensuite soupé avec l'évêque, mourut subitement la même nuit. Il fut regreté non seulement de son oncle, mais de tout le diocese pour ses bonnes qualitez. Car il étoit instruit, appliqué au service de Dieu, liberal & bienfaisant.

XXXIV. Mort d'Otton I. Otton II. empereur. *Vitic. lib. 3. in fi.*

Peu de tems aprés S. Udalric aprit la mort de l'empereur Otton arrivée le mercredy d'avant la Pentecôte septiéme jour de May 973. Il avoit assisté à matines & à la messe & fait ses aumônes à l'ordinaire. Estant à vêpres, aprés le magnificat il se trouva mal : les Seigneurs qui étoient presens le firent asseoir sur un banc. Il pencha la tête comme s'il fût déja passé : on le fit revenir : on lui donna le corps & le sang de notre seigneur, & aprés l'avoir receu il expira tranquillement. Il avoit regné trente-six ans comme roi de Germanie & onze ans comme empereur, & est connu sous le nom d'Otton le grand. Le lendemain matin son fils Otton II. déja couronné empereur par le pape fut de nouveau élu par tout le peuple, qui lui fit serment de fidelité, puis il fit porter le corps de son pere à Magdebourg où il fut enterré.

XXXV. Mort de saint Udalric.

Pendant deux mois que S. Udalric lui survécut, il fit beaucoup d'aumônes & de prieres pour ce prince, & continua de dire la messe tous les jours, tant que ses forces lui permirent de se tenir debout : quand il ne put plus dire la messe, il se faisoit mener tous les jours *Vita c. 26.* à l'église pour l'entendre. Puis étant assis dans sa chambre aprés avoir achevé l'office & tout le psautier, il se faisoit lire les vies des peres & les dialogues de saint Gregoire par Gerard prevôt de son église, & s'en en-

AN. 973. tretenoit avec lui. Un jour il dit comme s'éveillant d'un profond sommeil : Helas ! helas ! je voudrois n'avoir jamais veu mon neveu Adalberon : parce que j'ai consenti à son desir, ils ne veulent pas me recevoir en leur compagnie, que je n'en aye été puni.

Le jour de la saint Jean, il se fit habiller dés le matin & revêtir des ornemens, & alla à l'église où il celebra deux messes de suite, ce qu'il regarda comme un miracle. La veille de saint Pierre, qui étoit un dimanche, avant que l'on commançât vêpres, s'étant baigné & revêtu des habits qu'il avoit preparez pour ses funerailles, il attendoit la mort : mais elle n'arriva que le vendredi suivant. La sentant aprocher, il fit étendre de la cendre en croix & jetter dessus de l'eau benite, puis y demeura couché jusques à ce qu'il expirât. C'étoit le quatriéme de Juillet 973. il avoit quatre-vingt-trois ans & cinquante ans d'épiscopat. Il fut enterré à sainte Afre, & saint Volfang évêque de Ratisbone officia à ses funerailles. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau & l'église honore sa memoire le jour de sa mort. Il est connu sous le nom de S. Ulric.

c. 26. *Sup. liv. LV. n. 9.* *Martyr. R. 4. Iul.*

XXXVI. Mort de Jean XIII. Benoist VI. Benoist VII. papes. *Epitaph. ap. Baron.* *Papebr. in Bened. VI.*

Le pape Jean XIII. étoit mort l'année precedente 972. le sixiéme de Septembre, aprés avoir tenu le saint siege prés de sept ans. Son successeur fut Benoist VI. Romain de naissance fils d'Hildebrand. On croit qu'il fut ordonné le dimanche 22. de Septembre 972. & il tint le saint siege dix-huit mois. Ce pape étant devenu odieux aux Romains fut pris par Centius ou Crescentius fils de la fameuse Theodora & du pape Jean X. on enferma Benoist au Château S. Ange ; & on ordonna pape de son vivant Francon fils de Ferrutius & diacre de l'église Romaine ; mais quelque tems aprés Benoist

VI. fut étranglé dans sa prison. Aprés sa mort on chassa Francon, qui avoit pris le nom de Boniface VII. & il s'enfuit à C. P. Alors on élut Donus II. que quelques uns mettent devant Benoist; & que d'autres ne comptent point entre les papes; car son pontificat est tres-obscur. Enfin le 28. de Decembre 975. on mit dans le saint siege Benoist VII. évêque de Sutri, parent d'Alberic seigneur de Rome, & il tint le saint siege huit ans & demi. AN. 975.

XXXVIII. Fin d'Aimard abbé de Clugni.

On rapporte à ce tems de trouble dans l'église Romaine, le refus que fit saint Mayeul abbé de Clugni de la dignité de pape, que l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adleide sa mere le presserent d'accepter. Nous avons vû que dés l'an 948. Aimard troisiéme abbé de Clugni, étant devenu aveugle prit Mayeul pour coadjuteur, & le fit reconnoître abbé, sans cesser de l'être lui-même. Il arriva quelque tems aprés qu'Aimard étant logé à l'infirmerie, comme un simple moine, envoya celui qui le servoit demander du fromage. Le cellerier occupé à plusieurs choses, le refusa durement, se pleignant qu'il ne pouvoit souffrir tant d'abbez & tant de maîtres. Aimard sentit vivement ce mépris, & le lendemain matin il se fit mener au chapitre, & dit à Mayeul : Mon frere je ne vous ai pas mis au dessus de moi pour me maltraiter, mais pour compatir à mes infirmitez, comme un fils. Etes-vous pas mon moine? Oüi répondit Mayeul, je le suis autant que je l'ai jamais été. Si vous l'êtes, reprit Aimard, quittez vôtre chaire, & reprenez la place que vous aviez auparavant. Mayeul obéit aussi-tôt, & reprit son ancienne place de simple moine. Alors Aimard se mit dans la chaire abbatiale, & proclama le

Sup. liv. LV. n. 36.
Sæc. 5. Ben. p. 324.

cellerier, qui s'étant prosterné, il lui fit une forte reprimande, & lui imposa la penitence qu'il voulut. Puis il quitta le siege, & ordonna à Mayeul de le reprendre: à quoi il obéit aussi-tôt. On voit en cet exemple la vigueur d'Aimard, qui passoit pour homme simple, & l'humilité de Mayeul.

XXXVIII. Saint Mayeul abbé. *Vita per Syr. lib. III. c. 3.*

Aimard mourut comme l'on croit l'an 965. & Mayeul gouverna seul l'abbaye de Clugni pendant prés de trente ans. La lecture des livres saints faisoit ses delices, en voyage même & a cheval il avoit le plus souvent un livre à la main. Il ne méprisoit pas toutefois les philosophes & les auteurs profanes, pour en tirer ce qu'il y trouvoit d'utile. Il ne cedoit à personne dans la connoissance de la discipline monastique, des canons & des loix. Il joignoit à la doctrine une grande facilité de parler; & on l'écoutoit avec plaisir quand il faisoit quelque discours de morale. Comme il avoit gardé la virginité, il avoit grand soin de conserver la pureté de ses moines. Il reprenoit les fautes avec zele, mais ensuite il adoucissoit la correction par tous les moyens possibles. Plusieurs hommes riches & puissans touchez de ses exhortations; embrasserent la vie monastique & augmenterent considerablement la communauté de Clugni: sans que l'union y fût alterée par la diversité des nations. L'abbé Mayeul cherchoit toûjours la retraite, même dans les voyages; & prioit avec une telle componction, que le plus souvent on trouvoit la terre trempée de ses larmes. Il déploroit ses moindres fautes comme des crimes.

Il avoit aussi le don des miracle. Etant allé par devotion au Puy en Vellai visiter l'église de nôtre Dame, entre plusieurs pauvres qui lui demandoient l'aumône,

il vint un aveugle, qui dit avoir eu revelation de ſaint Pierre, qu'il recouvriroit la vûë, en lavant ſes yeux de l'eau dont l'abbé Mayeul auroit lavé ſes mains. L'abbé le renvoya avec une forte reprimande; & ſachant qu'il avoit demandé de cette eau à ſes domeſtiques, il leur défendit avec menaces de lui en donner. L'aveugle ne ſe rebuta point, mais aprés avoir été refuſé pluſieurs fois il attendit l'abbé ſur le chemin, prit ſon cheval par la bride, & jura qu'il ne le quitteroit point qu'il n'eût obtenu ce qu'il demandoit. Et afin qu'il n'y eût point d'excuſe, il portoit de l'eau dans un vaiſſeau pendu à ſon cou. Le ſaint en eut pitié, il deſcendit de cheval, benit l'eau ſelon l'uſage de l'egliſe, en fit le ſigne de la croix ſur les yeux de l'aveugle, puis avec les aſſiſtans ſe mit à genoux, & pria la ſainte Vierge avec larmes. Avant qu'il ſe fût relevé, l'aveugle recouvra la vûë. Syrus auteur de la vie du ſaint dit avoir apris ce miracle de ceux qui en furent témoins. Dans une terre de l'abbaye de Clugny un païſan s'étant fait donner ſecretement de l'eau dont l'abbé avoit lavé ſes mains, en lava les yeux de ſon fils aveugle, qui recouvra la vûë auſſi-tôt. Le ſaint homme l'ayant ſçeu faiſoit depuis repandre en ſa preſence l'eau dont il s'étoit lavé : mais on ne laiſſoit pas de lui en dérober qui gueriſſoit les malades. On raconte de lui pluſieurs autres miracles.

Il augmenta conſiderablement les biens temporels de Clugny, & en étendit l'obſervance à pluſieurs monaſteres, qu'on le chargea de reformer en France & ailleurs. L'empereur Otton le grand connoiſſant ſon merite par le raport de pluſieurs perſonnes deſiroit ardemment de le voir. Car les ſoins de l'état ne l'empêchoient *Elog. Maj. ſæc. 5. Ben. n. 21. &c. p. 769.*

Vita per Syr. lib. 2. c. 20. pas d'avoir une grande affection pour les monasteres; & il gemissoit souvent de voir les moines mener une *Sup. liv. LV. n. 38.* vie seculiere. Heldric, qui comme j'ai dit, aprés avoir été un seigneur considerable en Italie avoit tout quitté pour se rendre moine à Clugny, procura à l'empereur la connoissance particuliere de l'abbé Mayeul. Ce prince le fit donc venir prés de lui; & le prit tellement en affection qu'il voulut lui donner le gouvernement de tous les monasteres qui dépendoient de lui en Italie & en Germanie. L'imperatrice auroit voulu le servir comme la moindre femme : il étoit respecté & aimé de tous les seigneurs : c'étoit le confident de l'empereur, & tous ceux qui avoient des affaires auprés du prince recherchoient sa mediation. En ce tems-là, c'est à dire vers l'an *966.* il reforma l'abbaye de Classe prés de Ravenne dediée à S. Apollinaire & y mit un abbé; & à la priere de l'imperatrice il rétablit le monastere de S. Sauveur prés de Pavie nommé du ciel d'or, fondé *Sup. liv XLI. n. 40.* par le roi Luitprand & fameux par les reliques de S. Augustin.

XXXIX. S. Mayeul pris par les Sarasins.

S. Mayeul fit un autre voyage à Rome en *973.* & à son retour il prédit aux freres qui l'accompagnoient, *Syr. lib. III. c. 10.* que l'empereur Otton le grand mourroit cette même *ibid. c. 1.* année. Au passage des Alpes il fut pris par les Sarasins de Fressinet, avec une grande troupe de gens de divers païs, qui se croyoient en seureté à la suite d'un si saint homme. Les Sarasins mirent aux fers tous ceux qu'ils prirent, & le saint abbé en voyant un qui du haut d'une roche lançoit un dard sur un de ses serviteurs : mit la main au devant, receut le coup, & en porta la cicatrice toute sa vie. Il ne craignoit point la mort : mais il étoit sensiblement affligé de ne pou-

voir secourir tant de captifs arrêtez à son occasion. Toutefois il obtint par ses prieres envers Dieu, qu'ils n'en firent mourir aucun. Comme ils le menoient à leur logement, les principaux d'entr'eux lui rendoient honneur, d'autres s'en mocquoient & parloient avec mépris de la religion chrétiene.

Alors le saint abbé commença à leur montrer par de fortes raisons l'excellence de notre religion & la fausseté de la leur : ce qui les irrita à tel point qu'ils lui mirent les fers aux pieds, & l'enfermerent dans une grotte affreuse. Là il demandoit à Dieu la grace du martyre : mais il eut un songe, qui lui fit croire qu'il seroit delivré; & il trouva sur lui le traité de l'assomption de la sainte Vierge, attribué dés lors à saint Jerôme, que les Sarrasins lui avoient laissé par mégarde, en lui ôtant les autres livres. Il compta combien il restoit de jours jusques à l'assomption, & il trouva qu'il y en avoit vingt-quatre, c'est-à-dire que c'étoit le vingt-troisiéme de Juillet. Alors il pria la sainte Vierge d'interceder auprés de son fils, afin qu'il celebrât cette fête avec les chrétiens, aprés quoi il s'endormit, & à son reveil il se trouva libre de ses fers. Les infideles étonnez de ce miracle n'oserent l'attacher d'avantage & commencerent à le respecter. Ils lui demanderent s'il étoit assez riche en son païs, pour se racheter lui & les siens. Il répondit, qu'il ne possedoit rien en ce monde qui lui fût propre, mais qu'il commandoit à des gens qui avoient de grandes terres & beaucoup d'argent. Alors ils l'exhorterent eux-mêmes à envoyer un des siens pour apporter sa rançon, & la taxerent à mille livres pesant d'argent, afin que chacun d'eux en eût une livre. L'abbé Mayeul envoya

donc un de ses moines avec une lettre de sa main qui ne contenoit que ces mots : A mes seigneurs & mes freres de Clugny frere Mayeul malheureux captif. Les torrens de Belial m'ont environné, les filets de la
Ps. XVII. 5. 6. mort m'ont prévenu. Maintenant donc envoyez, s'il vous plaît, la rançon pour moi & pour ceux qui sont avec moi. Cette lettre ayant été apportée à Clugni, y causa une extrême affliction & dans tout le païs. On vendit tout ce qui servoit à l'ornement du monastere ; plusieurs gens de bien contribuerent de leurs liberalitez, & on amassa promptement la somme promise.

Cependant le saint abbé s'attiroit de plus en plus la veneration des barbares. L'heure du repas étant venuë, ils lui offrirent de ce qu'ils mangeoient, c'est-à-dire de la chair & du pain tres-rude. Il répondit : Si j'ai faim, c'est au seigneur à me nourrir : ce que vous m'offrez n'est pas à mon usage. Alors un d'eux en eut compassion : il releva ses manches, lava ses mains & un bouclier, sur lequel il paîtrit un pain assez proprement en presence de l'abbé, le fit promptement cuire & le lui apporta. L'abbé le receut, fit sa priere & le mangea avec action de graces. Un autre Sarasin voulant polir un bâton, mit le pied sur une bible que Mayeul portoit toûjours avec lui. Le saint homme en gemit ; & les autres reprirent leur camarade, disant qu'il ne falloit pas traiter ainsi les paroles des grands prophetes. Le même jour ce Sarasin ayant pris querelle avec d'autres, ils lui couperent le pied dont il avoit foulé la bible. Enfin la rançon étant venuë S. Mayeul fut delivré, & tous ceux qui avoient été pris avec lui, & il celebra la fête de l'assomption chez les chrétiens, comme il l'avoit demandé. Les Sarasins ne demeurerent

pas long-tems ſans être entierement chaſſez de leur poſte de Freſſinet par les troupes de Guillaume duc d'Arles : ce qui fut regardé comme une punition divine de la priſe du S. Abbé. On lui renvoya ſes livres qui furent trouvez dans leur bagage.

XL. S. Mayeul refuſe d'être pape. *Vita per Syr. lib. 3. c. 8.*

Quelque tems aprés le retour de S. Mayeul à Clugni, l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adeleïde ſa mere l'ayant fait venir, le prierent inſtamment d'accepter le ſaint ſiege de Rome, qui étoit vacant. On croit que c'étoit aprés la mort de Benoiſt VI. & de Donus, pour empêcher la faction de Francon de le rétablir. L'abbé Mayeul refuſa conſtamment cette dignité, diſant qu'il vouloit vivre pauvre & ne quitter jamais ſon petit troupeau. Comme l'empereur & l'imperatrice le preſſoient fortement, il demanda du tems pour y penſer. Il ſe mit en priere & ſe trouva enſuite fortifié dans ſa reſolution. Il dit donc aux ſeigneurs & aux évêques qui vouloient lui perſuader de ſe rendre au deſir de l'empereur : Je ſai que je manque des qualitez neceſſaires à une ſi haute dignité ; & les Romains & moi nous ſommes autant éloignez de mœurs que de païs. Enfin il demeura ferme dans ſon refus ; & ce n'eſt peut être pas le moindre de ſes miracles.

XLI. S. Adeleïde imperatrice. *Vita per Odil. Bibl. Clun. p. 354. Elog. ſæc. 5. Ben. p. 889.*

On vit un exemple illuſtre de ſon autorité dans la reconciliation du roi Otton II. avec l'imperatrice Adeleïde ſa mere, que ſa vertu fait compter entre les ſaintes de ce ſiecle. Elle étoit fille de Raoul II. roi de Bourgogne & ſœur du roi Conrard le pacifique & de Bouchard évêque de Lauſane, depuis archevêque de Lion. Dés l'âge de ſeize ans elle épouſa Lothaire fils de Hugues roi d'Italie, & en eut Emme qui épouſa Lothaire roi de France. Adeleïde demeura veuve aprés trois

ans de mariage & fut cruellement perſecutée par Berenger nouveau roi d'Italie & Guille ſa femme. On lui coupa les cheveux, elle fut ſouvent battuë à coups de pied & de poing, & enfermée dans une obſcure priſon, avec une ſeule ſervante. S'en étant ſauvée de nuit comme par miracle, elle fut conduite au roi Otton I. qui étant veuf de ſon côté l'épouſa, & elle ne lui ſervit pas peu à conquerir le royaume d'Italie. Depuis elle remercioit Dieu ſouvent de lui avoir envoyé ces perſecutions, pour la preſerver des tentations, que ſon état de veuve eût pu lui attirer dans une ſi grande jeuneſſe.

Aprés la mort d'Otton le grand, elle gouverna avec beaucoup de ſageſſe & de bonheur pendant le bas âge de ſon fils Otton II. Mais lorſqu'il fut devenu grand, des gens mal intentionnez lui donnerent de la jalouſie de l'imperatrice ſa mere: qu'ils lui repreſenterent comme une princeſſe ambitieuſe, qui ſe vouloit attribuer toute l'autorité, & ne ſavoit pas en uſer. Elle crut devoir ceder à l'envie, & ſe retira en Bourgogne chez le roi Conrard ſon frere, qui faiſoit ſa reſidence à Vienne. Tous les gens de bien étoient affligez de ſa diſgrace; & enfin le roi Otton ſon fils ſe repentit de l'avoir ainſi traitée; & envoya au roi Conrard ſon oncle & à l'abbé Mayeul les prier de le reconcilier avec ſa mere, & de l'amener à Pavie pour cet effet. Elle y vint par leur conſeil, le ſaint abbé l'accompagna, & repreſenta au roi Otton le devoir d'honorer ſes parens, par l'exemple de J. C. même. Le jeune prince en fut ſi touché, qu'il ſe jetta aux pieds de ſa mere: elle ſe proſterna de ſon côté, ils répandirent beaucoup de larmes, & demeurerent toûjours unis.

XLII. S. Volfang évêque de Ratisbone.

Vita. sæc. 5. Bened. p. 812.

La seconde année du regne d'Otton II. c'est-à-dire l'an 974. saint Volfang une des lumieres de ce siecle fut ordonné évêque de Ratisbonne. Il nâquit en Suave de parens mediocres, & fut nommé au batême Volfgang, qu'il traduisoit en latin *Lupambulus*, c'est-à-dire Pas-de-loup. Aprés avoir commencé ses études au monastere de Richenou, il passa à Virsbourg avec Henri frere de Poppon, qui en étoit évêque, & qui avoit fait venir d'Italie un tres-habile maître nommé Estienne. Peu de tems aprés, c'est-à-dire l'an 956. le roi Otton I. donna l'archevêché de Treves à Henri qui étoit son parent, & le nouveau prelat emmena avec lui son ami Volfang. Il voulut le combler de biens & d'honneurs, & lui donner aprés lui la plus grande autorité dans le diocese : mais Volfang ne voulut point d'autre emploi que d'instruire la jeunesse : encore le faisoit-il gratuitement, refusant même ce qu'on lui offroit, & nourrissant à ses dépens les écoliers pauvres. Il n'avoit pas moins soin des mœurs de ses disciples, que de leur instruction ; & lui-même s'abstenoit de la chair, jeûnoit, veilloit & prioit beaucoup, & ne portoit point d'habits precieux. Il refusa des abbayes, dont l'archevêque Henri voulut lui donner la conduite ; & accepta seulement d'être doyen de quelques chanoines, qu'il reduisit à la vie commune & à l'étude.

L'archevêque Henri étant mort en 964. Volfang avoit resolu de se retirer en son païs, pour quitter le monde entierement, comme il desiroit depuis longtems. Mais Brunon frere de l'empereur & archevêque de Cologne le fit venir auprés de lui, & lui offrit toutes sortes d'avantages. Volfang les refusa constamment:

toutefois il demeura quelque tems auprés de ce prince, & témoigna souvent depuis qu'il n'avoit guéres vû de vertu pareille à la sienne. Enfin Brunon lui permit de suivre son inclination : il retourna en Suabe, il fut reçû avec une tres-grande joie par ses parens, qui le regardoient comme le soûtien de la famille, & lui offroient toutes les commoditez temporelles : mais il les quitta, pour aller se cacher dans le monastere d'Ensidlen au fond d'une obscure forêt ; & y embrassa la vie monastique, sous la conduite de l'abbé Gregoire Anglois de naissance, qui avoit tout quitté pour y venir servir Dieu.

V. Mabill sæc. 5. act. p. 241. & 841.

La reputation de Volfang lui attira bien-tôt plusieurs disciples, qui venoient des monasteres voisins, recevoir ses instructions ; & saint Udalric étant venu visiter à son ordinaire les moines d'Ensidlen, gouta tellement le merite de Volfang, qu'il le prit en affection singuliere, & quelque tems aprés l'ordonna prêtre malgré sa resistance. Un jour comme Volfang étoit en priere, saint Otmar à qui il se recommandoit souvent, lui apparut, & lui dit : Vous sortirez pauvre de cette province, & dans une autre, où vous serez exilé pour la cause de Dieu, vous serez pourvû d'un assez riche évêché. Si vous y faites vôtre devoir, vous entrerez dans la vie éternelle au bout de vingt-deux ans, & vous sortirez de cette vie dans un lieu où on honore ma memoire.

Encouragé par cette vision & poussé du zele de la conversion des infideles, il sortit du monastere avec la permission de l'abbé, & passa dans la Pannonie, pour prêcher les Hongrois en 972. Mais Piligrim évêque de Passau, voyant qu'il n'y faisoit point de fruit, le retira de

de cette entrepriſe, & le retint quelques jours auprés de lui. Pendant ce ſejour il reconnut ſi bien le merite de Volfang, qu'il diſoit à ſes confidens: O qu'heureuſe ſera l'égliſe qui aura un tel évêque! Je veux demander pour lui l'évêché de Ratiſbone. On lui répondit: Comment cet homme pauvre & inconnu pourra-t-il obtenir cette dignité preferablement à tant de perſonnes illuſtres & connuës de l'empereur? Les jugemens de Dieu, reprit l'évêque, ſont bien differens de ceux des hommes. Je m'adreſſerai au marquis, en qui l'empereur a grande confiance, & je le prierai de faire enſorte, que ſans avoir égard aux brigues & en vûë de la recompenſe éternelle, on mette en cette place cet homme ſi digne, de quelque condition qu'il ſoit. La choſe fut ainſi executée. L'empereur Otton II. par le conſeil du marquis envoya ordre d'élire Volfang pour évêque de Ratiſbone, & enſuite le lui amener bon gré malgré à Francfort, où il devoit paſſer la fête de Noël.

Les envoyez de l'empereur trouverent encore Volfang auprés de l'évêque de Paſſau, mais il ne ſongeoit qu'à partir pour retourner en ſon pays. Ayant appris l'ordre du roi, il vit bien que cette affaire étoit l'ouvrage de l'évêque. Il ſe rendit à Ratiſbone avec les envoyez, où le clergé & le peuple d'un conſentement unanime l'élurent canoniquement, & l'envoyerent à la cour avec une deputation de leur part. Etant en preſence de l'empereur il ſe proſterna à ſes pieds, proteſtant de ſon indignité, mais le prince malgré ſa repugnance l'inveſtit de l'évêché par le bâton paſtoral. Volfang retourna à Ratiſbone, où il fut introniſé par le clergé & le peuple, & ſacré par ſon metropo-

AN. 974. litain Frideric archevêque de Salsbourg accompagné de ses suffragans. S. Volfang garda l'habit & la vie monastique dans l'épiscopat.

XLIII. Plaintes de Rathier contre son clergé.

Rathier évêque de Verone tant de fois chassé & retabli, mourut enfin en cette année 974. Ayant été obligé de quitter Liege en 956. il demeura deux ans en repos, & en 958. il retourna en Italie : où quelque tems aprés l'archevêque Brunon, par l'autorité de l'empereur Otton I. son frere, lui procura son retablissement dans le siege de Verone. Rathier écrivit en ce tems-là un traité qu'il intitula Phrenesie, parce qu'il s'y emportoit furieusement contre Baudri son successeur dans la chaire de Liege. Car Rathier ne feignoit pas de se traiter lui-même d'insensé, & de se dire des injures. Nous n'avons plus ce traité, mais nous en avons deux autres de Rathier écrits dans le même tems: l'un du mepris des canons, adressé à Hubert évêque de Parme; l'autre est la conclusion prise à Liege, c'est-à-dire une protestation contre son expulsion de cette église, où il rapporte ses raisons de n'y pas renoncer volontairement. Le premier traité est divisé en deux parties. Dans la premiere Rathier se plaint que le clergé de Verone l'a autrefois chassé, le voulant reduire pour toute fonction à la consecration & l'application du saint chrême. Il rapporte plusieurs canons, pour montrer que l'évêque doit gouverner le temporel de l'église aussi-bien que le spirituel, & soutient qu'il doit pourvoir à la subsistance de son clergé, pour en être le vrai pasteur, & avoir moyen de s'en faire craindre ou aimer. Ce sont, dit-il, les clercs qui partagent entr'eux les revenus de l'église, mais à leur gré, selon qu'ils sont les plus puissans. Il n'y a que les prêtres

Spicil tom. 2. p. 161. & 194.

p. 163

& les diacres qui y ont part, pour avoir dequoi s'enrichir & se revolter contre l'évêque: pour se rendre maîtres des autres, & les obliger à se ranger de leur parti, sous peine de les chasser de l'église. Cependant les soudiacres, les acolythes & les autres moindres clercs n'ont pas de quoi vivre, de quoi servir & garder l'église, de quoi étudier; & ils s'en consolent, en ne faisant point leurs fonctions, & esperant à leur tour traiter de même les autres, quand ils seront devenus diacres ou prêtres. On voit ici comment les fonctions des moindres ordres ont commencé à s'aneantir faute de retribution, parce que le clergé superieur s'est attribué tout le revenu des églises.

Rathier s'objecte: Est-ce donc le ministere d'un évêque de mesurer du bled & du vin, & de distribuer de l'argent à des clercs? Il répond, qu'il n'est pas necessaire qu'il le fasse par lui-même: & qu'il doit le faire par des prêtres ou des diacres, suivant l'ancienne institution. Il cherche ensuite d'où vient ce mépris si general des canons, depuis le moindre laïque jusques à l'évêque; & en trouve la cause dans le refroidissement de la charité & la corruption des mœurs, qui fait regarder comme impossible l'observation des regles. Il rapporte plusieurs exemples de la corruption du clergé. Quand je fus, dit-il, transferé à Liege, un évêque m'objectoit les canons contre les translations, & lui-même étoit adonné au vin & au jeu, avoit des chiens & des oiseaux pour la chasse, & n'observoit point la residence. J'en ai vû deux se reprocher mutuellement, que l'un portoit les armes & l'autre avoit une concubine: que l'un avoit commis un adultere avant son ordination, & que l'autre aprés p. 170.

l'ordination s'étoit marié. Et enſuite : Suppoſez qu'un homme bigame avant la clericature, aprés le ſacerdoce abandonné à pluſieurs femmes, guerrier, parjure, chaſſeur, yvrogne, ſoit mis ſur le ſiege apoſtolique de Rome, comme Dieu le peut permettre : ſi je vais me plaindre à lui de quelque injuſtice, & qu'il écrive pour ma défenſe à celui qui m'a fait tort : celui-ci ne lui dira-t-il pas qu'il voit une paille dans l'œil de ſon frere, & ne voit pas une poutre dans le ſien? Mais un tel pape ne le fera pas, il n'oſera condamner celui dont les ſentimens ſont conformes aux ſiens. Voila d'où vient ce mepris general des canons & de l'évangile même. On croit inutile d'obſerver les moindres preceptes, quand on ſe ſent coupable d'avoir violé les plus grands. Que gagnera-t-on à n'avoir point de chiens de chaſſe, ſi on a pluſieurs concubines ? Si on s'abſtient de donner des coups de poing ou de bâton ; & que l'on tuë les ames par des abſolutions injuſtes, ou par le ſcandale ?

Matth. VII. 3.

p. 177.

Il releve enſuite le malheur de ceux qui non-ſeulement negligent le miniſtere de la predication, mais ſe l'interdiſent eux-mêmes par leurs crimes, ſuivant le reproche de l'écriture. Enſuite il ajoute : Faut-il aprés cela nous étonner, que les ſeculiers ne ſoient point frapez des menaces que nous tirons de l'écriture ou des canons : quand ils voyent que nous rions en les liſant, & que nous nous obſtinons à les mepriſer. C'eſt auſſi pourquoi ils font peu de cas de nos excommunications & de nos abſolutions, parce qu'ils voyent que nous ſommes nous-mêmes excommuniez par les canons.

Pſ. XL. IX. 16.

p. 185.

Dans la ſeconde partie de ce traité, Rathier inſiſte

p. 187.

ſur l'incontinence du clergé, comme ſur la principale cauſe du mepris des canons. Car à peine, dit-il, trouve-t-on quelqu'un digne d'être élû évêque, ou d'impoſer les mains à celui qui eſt élû. Ne voulant pas quitter ce vice d'incontinence, ils comptent le reſte pour rien; & de-là vient que de toutes les nations baptiſées, ce ſont les Italiens qui mepriſent le plus les canons : parce qu'ils ſont les plus impudiques, & fomentent ce vice par l'uſage des ragouts & l'excés du vin : enſorte que les clercs n'y ſont diſtinguez des laïques, qu'en ce qu'ils ſe raſent la barbe & le haut de la tête, & font à l'égliſe quelque ſervice, pour plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu.

Rathier étant retabli à Verone, n'y demeura pas en repos. Il ne pouvoit s'empêcher de reprendre, ſuivant le devoir de ſa charge, ſon clergé, qui ne vouloit pas ſe corriger : car il n'y en avoit aucun qui ne fût concubinaire public, ou encore pis. Ils étoient choquez de ſon premier traité adreſſé à l'évêque de Parme; & comme Rathier les preſſoit de quitter leurs femmes, ſuivant les canons & l'ordre de l'empereur : la plûpart alleguoient leur pauvreté, qui leur rendoit ce ſecours neceſſaire, parce que l'égliſe ne leur donnoit point de gages. Pour y remedier Rathier prit connoiſſance des biens de l'égliſe de Verone; & il trouva qu'ils étoient ſuffiſants, s'ils euſſent été bien partagez. Mais ceux qui rendoient le moins de ſervice à l'égliſe en avoient de reſte, tandis que ceux qui ſervoient le plus en recevoient peu ou rien. Et ſi quelqu'un vouloit s'en plaindre, ils lui diſoient : J'ai attendu la mort de mes predeceſſeurs pour joüir de ce que j'ai maintenant : attendez auſſi la mienne. Il avoit p. 221.

beau leur citer les canons, ils oppofoient leur coûtume.

XLIV. Synode de Rathier. It.mer.p 270.

C'eſt ce qui l'embaraſſoit, quand il voulut tenir un ſynode. Car, dit-il, parlant à ſon clergé, on tient les ſynodes pour corriger ce qui s'eſt fait contre les canons : & quand je les regardois, je trouvois que vous n'en obſerviez aucun. Je voyois parmi vous des bigames, des concubinaires, des conſpirateurs, des parjures, des yvrognes, des uſuriers. Les enfans même étoient irreguliers comme bâtards. En un mot la cauſe de la perte de tout mon peuple eſt le clergé. Car comment oſerois-je dans mon ſynode reprendre un laïque d'adultere, de parjure, ou de quelqu'autre crime, le ſouffrant dans mes eccleſiaſtiques? Vous ſavez que j'avois convoqué un ſynode, où pendant deux jours l'archiprêtre & l'archidiacre devoient examiner en mon abſence ceux qui viendroient, & le troiſiéme jour me rapporter tout ce qu'il y auroit à corriger. Je trouvai qu'on ne les avoit examinez que ſur les pſeaumes, & qu'on avoit trouvé qu'ils ne les ſavoient pas mal, & la plûpart mieux que moi. Voila le fruit du ſynode.

Je les interrogeai ſur leur creance, & je trouvai que pluſieurs ne ſavoient pas même le ſymbole des apôtres. C'eſt ce qui m'obligea d'écrire la lettre ſynodique à tous les prêtres, où je leur ordonne d'apprendre les trois ſymboles, celui des apôtres, celui que l'on chante à la meſſe & celui de ſaint Athanaſe. Nous avons

p. 156. To. 9. conc. In fi.

cette lettre ſynodique de Rathier : où il recommande l'obſervation du dimanche; & montre la ſignification morale de la paraſceve & du ſabbat, c'eſt-à-dire du vendredi & du ſamedi. Il dit dans cette lettre : Je veux ſavoir

de chaque prêtre s'il est né libre ou de condition servile. S'il est né ou ordonné dans mon diocese, & pour quel titre. S'il a été serf, qu'il montre sa lettre d'affranchissement : s'il est d'un autre diocese, qu'il montre son dimissoire. Chacun de vous aura s'il se peut une explication du symbole & de l'oraison dominicale suivant la tradition des peres, pour en instruire le peuple. C'est ce que nous appellons un catechisme. Ensuite entre les formules de l'administration des sacremens comprise aujourd'hui dans le rituel, il marque l'ordre de la reconciliation des penitens, suivant la mesure reservée aux prêtres par les canons : ce qui montre qu'il y avoit des cas reservez à l'évêque; & il dit ensuite expressement, que les prêtres peuvent donner la penitence pour les pechez secrets: mais quant aux pechez publics, ils doivent en faire leur rapport à l'évêque. Sachez, ajoûte-t-il, que nous n'ordonnerons personne qui n'ait passé quelque tems dans un monastere ou auprés d'un homme savant, & ne soit un peu instruit. p. 269.

XLV. Autres écrits de Rathier.

Une autre plainte du clergé de Verone contre Rathier, c'est qu'il avoit employé la part des revenus ecclesiastiques destinée aux pauvres à rebâtir les églises brûlées par les payens ou tombées en ruine par la negligence des mauvais évêques. C'est à quoi il répond dans le livre intitulé apologetique; & il soutient que les pauvres pouvant alors se passer de ce secours, il a dû employer les biens de l'église à un besoin plus pressant. Cette division avec son clergé arriva aprés la mort de Jean XII. par l'ordre duquel il avoit eté retabli, par consequent aprés l'an 974. Et c'est en ce tems qu'il écrivit l'itineraire, où il declare à son clergé,

p. 265. qu'il veut aller à Rome pour se trouver au concile qui s'y doit assembler, & le consulter touchant la conduite qu'il doit tenir avec eux. Car, dit-il, où
p. 267. pourrois-je m'instruire mieux qu'à Rome. Que sait-on ailleurs touchant les dogmes ecclesiastiques qui soit ignoré à Rome? C'est-là que les souverains docteurs de tout le monde & les princes de l'église universelle ont brillé. Là sont les decretales des papes, là on examine les canons, on approuve les uns, & on rejette les autres : ce qui y est cassé ne subsiste nulle part, & l'on ne casse nulle part ce qui subsiste. Ajoûtez que Dieu nous a donné un empereur très-juste & tres-sage, qui a institué à Rome le pape Jean tres-digne de cette place, c'est Jean XIII. Je crois, ajoûte-t-il, qu'ils assemble-
p. 277. ront cet automne un concile universel. Il témoigne la peine où il se trouve pour son clergé, qui étant coupable tout entier, devroit tout entier faire penitence publique : aprés laquelle il ne lui seroit plus permis de faire aucune fonction, ainsi le peuple demeureroit sans sacremens. Puis il ajoûte : Que ferai-je donc de vous, mes freres? Si vous ne confessez pas vos pechez, je crains que vous ne soyez pas sauvez : si vous les confessez, il ne vous sera plus permis d'offrir le saint sacrifice.

p. 236. Une petite abbaye nommée Magonzian, ayant été brûlée par les Hongrois, il n'y étoit resté que l'abbé, qui loin de pratiquer la regle, ne vouloit pas même quitter sa femme, & avoit offert de l'argent à Rathier pour se maintenir en possession. Rathier donna cette abbaye à des prêtres seculiers, ordonnant qu'il y en eût au moins trois, afin que l'on y celebrât tous les jours la messe : qu'il y eût un diacre, un soudiacre &

quelques

quelques petits clercs. Pour leur subsistance, il leur assigne non pas des terres, mais certaine quantité de bled, de vin & de legumes; & ordonne qu'ils chanteront tout l'office divin aux heures reglées. Un des clercs p. 238. de Verone avoit marié son fils en carême, & le mariage s'étoit fait la nuit du dimanche: en violant doublement les canons. L'évêque Rathier leur impose & à tous ceux qui avoient commis des fautes semblables une penitence de quarante jours: declarant qu'il l'accomplira avec eux, pour ne les avoir pas repris plûtôt. Il exhorte ses clercs, puisqu'il ne peut les resoudre à quitter leurs femmes, à ne pas engager leurs fils dans la clericature & marier leurs filles à des laïques: afin de ne pas perpetuer le desordre dans l'église.

Nous avons quelques sermons de Rathier, dont le p. 281. id. epist. Synod. p. 264. premier & le plus grand est sur le carême. Il y blâme ceux qui alternativement passoient un jour sans manger & un sans jeûner: ou qui jeûnant tous les jours jusques au soir, se donnoient la liberté de manger n. 6. 9. la nuit avec excez: ou qui mangeant avant none, qui étoit l'heure prescrite, croyoient jeûner pourveu qu'ils ne fissent qu'un repas. Il deffend le samedi saint de donner le batême solemnel avant la dixiéme heure: c'est-à-dire quatre heures du soir. Il reprend l'erreur n. 19. de ceux qui disoient que tous les batisez seroient sauvez; & refute amplement & solidement ceux qui s'imaginoient Dieu corporel, renouvellant l'heresie des n. 29. Anthropomorphites. Vous fabriquez, dit-il, des idoles Sup. liv. XXI. n. 1. dans vôtre cœur, & oubliant l'immensité de Dieu, Rath. n. 32. vous vous le figurez comme un grand roi assis sur un throne d'or, & les anges comme des hommes aîlez & vêtus de blanc, tels que vous les voyez peints con-

n 33. tre les murailles. Ensuite il refute ceux qui croyoient que saint Michel celebroit la messe devant Dieu le lundi, & par cette raison alloient à son église ce jour-là plutôt qu'un autre de la semaine.

XLVI. Fin de Rathier. *Chr. Laub. tom. 6. spicil. Sup. liv. LV. n. 42.*

Enfin Rathier ne pouvant vivre en repos à Verone, & ne s'y croyant pas en sûreté: la quitta pour la derniere fois, & revint à l'abbaye de Lobes prés de Liege, où il avoit passé ses premieres années. Baudri évêque de Liege étoit mort dés l'an 959. & Brunon archevêque de Cologne avoit mis à sa place Euracre Doyen de Bonne. L'abbé de Lobes étoit Folcuin, qui nous en a laissé la cronique. Rathier lui envoya un écrit contenant les raisons qui le faisoient douter s'il retourneroit à Lobes: mais en même tems il demandoit des chevaux & des gens pour l'y conduire. On lui en envoya, il vint, & quelque tems aprés il obtint du roi de France Lothaire l'abbaye de S. Amand : où ayant à peine demeuré une nuit, il revint à une terre que l'évêque lui avoit donnée. Ensuite il obtint l'abbaye d'Haumont, & y donna ce qu'il avoit d'ornemens & de meubles precieux. Il se broüilla avec l'abbé Folcuin, qui dans son histoire l'accuse de legereté, & même de simonie; & la chose vint à tel point que Rathier étant soutenu par l'évêque de Liege, Folcuin fut obligé de quitter la place. Mais l'évêque étant mort en 971. Notquer son successeur rétablit l'abbé Folcuin & Rathier se reconcilia avec lui. Enfin étant à Namur avec le *Sigeb. chr.* 974. comte en 974. il y mourut, & fut enterré à Lobes solemnellement en évêque.

Spic. tom. 2. p. 199. Dans les derniers tems de sa vie il fit son portrait dans un écrit, qu'il appelle Conjecture. C'est une ironie perpetuelle, où il se loüe en effet, rapportant &

feignant d'approuver les reproches que lui faisoient ses ennemis. On y peut remarquer ce qui suit. Il étoit fils d'un charpentier, c'est pourquoi il aimoit tant à bâtir ou à reparer des églises. Il étoit trop pauvre pour avoir ni chapelain ni valet. Il étoit mal propre en ses habits & en sa chaussure. Il couchoit le plus souvent à terre ou sur un banc. Il faisoit manger avec lui toutes sortes de gens ; & jeûnoit souvent jusques à none, afin de faire penitence pour les autres. Il ne souffroit point qu'on lui baisât les pieds. Il ne se mettoit point en peine des médisances, & donna une fois douze sous d'argent à un homme qui lui avoit dit des injures. Il étoit tout occupé de la lecture, fuïoit la multitude, aimoit la solitude, & ne dédaignoit pas les travaux serviles. Il n'alloit point voir le roi ou les grands, ne leur demandoit rien, & refusoit même leurs presens. Il reprenoit tout le monde, & mettoit par écrit les défauts principalement du clergé. Ce sont les principaux traits du tableau que Rathier fait de lui-même. Il dit qu'il y a environ quarante ans qu'il a commencé à rechercher la puissance, c'est-à-dire l'épiscopat, & fait l'éloge de l'empereur Otton, ce qui convient à l'an 972.

Nous avons une lettre importante de Rathier à un nommé Patric au sujet de l'eucharistie. Vous demandez, dit-il, si j'ai dit la messe pendant une telle semaine : je laisse à l'apôtre à juger, qui de nous deux s'expose à un plus grand danger, en recevant indignement l'eucharistie : moi tres-rarement, vous tous les jours. On m'a dit aussi que vous êtes scandalisé, de ce que j'ai pris le bain la veille de la circoncision, comme si on ne devoit pas se purifier autant qu'il est pos- *Spicileg. to. 12. p. 37.*

ſible, pour toucher les choſes ſaintes. Mais ce qui m'afflige, c'eſt que vous connoiſſiez ſi peu un ſacrement, que vous celebrez ſi ſouvent, & que vous le preniez pour une ſimple figure. Croyez moi mon frere comme à Cana de Galilée l'eau fut changée en vin veritable & non figuratif: ainſi ce vin devient de vrai ſang, & ce pain de vraie chaîr. Que ſi le goût & la couleur, qui demeurent vous perſuadent autre choſe: ne croyez-vous pas à l'autorité de l'écriture,
Gen. III. 19. qui dit, que l'homme fut formé du limon de la terre? L'homme toutefois n'a point la figure de la terre & du limon, il n'en a que la ſubſtance. Croyez ici que c'eſt le contraire, & qu'encore que la couleur & la ſaveur demeurent, ce que vous prenez eſt de vraie chair & de vrai ſang. Mais vous demandez de quel corps eſt cette ſubſtance, d'où elle eſt tirée, & ſi le pain eſt ôté inviſiblement ou changé en chair: car voila ce qui frappe la curioſité humaine. Interrogeons l'évangile.
Math. XXVI. 26. Il rapporte les paroles de l'inſtitution de l'euchariſtie,
1. Cor. XI. 24. & conclut: Voila de quel corps eſt cette chair & ce ſang, d'autant plus certainement que nous l'apprenons par la bouche de la verité même. Ne vous mettez point en peine du reſte, puiſqu'on vous dit, que c'eſt un myſtere & un myſtere de foi. Si c'eſt un myſtere, on ne peut le comprendre, s'il eſt de foi, on doit le croire & non pas l'examiner.

XLVII. Egliſe d'Eſpagne. *Sampir, p. 70.*

En Eſpagne le roi Sanche le gros mourut aprés douze ans de regne en 967. & Ramir III. ſon fils lui ſucceda. Mais comme il n'avoit que cinq ans, ſa tante Eluire princeſſe pieuſe & prudente, qui s'étoit conſacrée à Dieu gouverna pour lui. Il eut paix
Sup. liv. LV. n. 46. avec les Saraſins; & retira d'eux le corps du martyr S.

Pelage, que son pere leur avoit demandé, & l'enterra à Leon avec les évêques. Les comtes de Galice, de Leon & de Castille ennuyez du gouvernement foible de Ramir reconnurent pour roi Bermond ou Veremond son cousin fils d'Ordogne III. ce qui causa une guerre civile : mais Ramir mourut la quinziéme année de son regne, & Bermond II. demeura seul roi en 982. Ce roi donna à l'église de Compostelle les biens d'un martyr tué par les Sarasins. Car les infideles ayant pris Simanca dans le royaume de Leon, passerent au fil de l'épée la plûpart des habitans, & emmenerent captif le peu qui restoit, les chargerent de chaines, & les tinrent en prison deux ans & demi : pendant lesquels ils loüoient Dieu, & demeurant fermes dans la foi, ils furent enfin mis à mort par ordre du roi, & souffrirent le martyre. Un d'eux nommé Sarasin & au batême Dominique, avoit quelques heritages à Zamora; & comme il n'avoit point d'heritiers le roi Ramir s'en empara. Mais le roi Bermond les donna à l'église de Compostelle, par une charte datée du mois de Février Ere 1013. l'an 975. & cinq évêques souscrivirent.

Baron. an. 975. ex Ambr. Mor.

XLVIII. S. Rudesinde.

Boll. 1. Mart. to. 6.

Act. SS. Ben. sæc. 5. p. 522.

Du tems de ces rois vivoit saint Rudesinde ou Rosende évêque de Dume. Il étoit de la plus haute noblesse fils de Gutiere Mendés & petit fils d'Ermenegilde parent du roi Alfonse le grand. La mere de Rudesinde étoit Ilduara ou Aldara, illustre par sa pieté comme par sa naissance. Dans son épitaphe son fils la nomme Confesse, c'est-à-dire religieuse, suivant le stile du tems; où l'on nommoit aussi les moines confesseurs. Rudesinde nâquit l'an 907. & fut instruit dans les lettres & la pieté par Savaric évêque de Dume : qui mourut vers l'an 920. Aprés Rodrigue son successeur

Rudesinde fut ordonné évêque du même siege, quoiqu'il n'eût encore dit-on que dix-huit ans. Il fonda l'an 935. le monastere de Celle-neuve en Galice, & y mit pour abbé Franquilan, qui avoit déja gouverné un autre monastere. Rudesinde fit depuis ce tems sa residence à celui de Celle-neuve, dont on croit que les moines étoient son clergé, & le soulageoient dans ses fonctions.

Sisenand parent de Rudesinde, étoit alors évêque d'Iria, dont le siege fut depuis transferé à Compostelle. Comme il negligeoit ses fonctions ne s'adonnant qu'aux jeux & aux vanitez du siecle, ses desordres le rendirent odieux, non seulement à son clergé & à son peuple, mais aux grands & au roi Sanche le gros : qui aprés l'avoir averti plusieurs fois le mit enfin en prison, & du consentement du clergé & du peuple lui substitua Rudesinde. C'est-à-dire qu'il l'obligea à prendre soin de cette église, & à suppléer à l'absence de son pasteur : mais Rudesinde n'en fût jamais évêque titulaire, & dans tous les actes qui restent de lui, il ne se nomme qu'évêque de Dume. La Galice étant alors attaquée par les Normans, & le Portugal par les Arabes : Rudesinde en l'absence du roi assembla des troupes, marcha contre les ennemis, chassa les Normans de Galice, & repoussa les Arabes dans leurs frontieres. Aprés quoi il rentra victorieux à Compostelle aux acclamations du peuple.

Le roi Sanche étant mort, l'évêque Sisenand rompit ses fers, sortit de sa prison ; & la nuit de Noël vint trouver Rudesinde comme il dormoit, le menaçant l'épée à la main de le tuer s'il ne quittoit la ville & ne lui cedoit la place. Rudesinde le reprit avec

beaucoup de gravité, & lui predit qu'il mourroit bientôt de mort violente. Pour lui il sortit sur le champ de Compostelle, & se retira au monastere de saint Jean de Cabrere qu'il avoit fondé. Cependant la cinquiéme année du regne de Ramir III. c'est-à-dire l'an 971. cent bâtimens Normans, sous la conduite de leur roi Gondrede aborderent en Galice, y firent de grands ravages au tour de Compostelle, & tuerent l'évêque Sisenand. Rudesinde eut soin de lui faire donner un successeur. *Sampir. p. 70.*

Il continua de vivre dans son monastere de Celle-neuve : où l'on dit même qu'il renonça à sa dignité, prit l'habit monastique, & se soumit à l'obéïssance de l'abbé Franquilan : aprés la mort duquel il fut lui-même élû abbé de ce monastere. Il en gouverna plusieurs autres en Galice & en Portugal ; & ayant établi Mamillan pour son successeur à Celle-neuve, il mourut âgé de soixante & dix ans le jeudi premier jour de Mars 977. On raconte un grand nombre de miracles faits à son tombeau. *Vita n. 6.*

Segnotine sa parente étoit abbesse de Baste au diocese de Brague. Elle avoit été élevée à Vicira par Godine sa tante, qui en étoit abbesse, & se consacra à Dieu, refusant la recherche d'un comte qui la vouloit épouser. Etant abbesse elle transfera le monastere à Baste, & vêcut en grande liaison avec saint Rudesinde, dont on dit même qu'elle apprit la mort, aussi-tôt par revelation. Elle mourut à cinquante-huit ans le 22. d'Avril 982. *Boll. 22. Apr. to. 11. Act. SS Ben. sac. 5. p. 584.*

XLIX. Fin de Zimisqués. Basile & Constantin empereurs.

En Orient l'empereur Jean Zimisqués ayant remporté de grandes victoires sur les Bulgares & les Russes, revint à C. P. où le patriarche avec le concile, j'en- *Cedren. p. 68*

AN. 975. tends les évêques qui se trouvoient presens, vinrent au devant de lui, & toutes les personnes constituées en dignité : chantant des cantiques de joie. Ils lui presentoient des couronnes, & le prioient de monter sur un char magnifique, attelé de quatre chevaux blancs, qu'ils avoient preparé pour son triomphe. Mais il se contenta de recevoir les couronnes, & de monter sur un cheval blanc, pour faire son entrée : faisant marcher devant lui le char de triomphe, où on avoit mis par son ordre les habits des rois des Bulgares, & au dessus une image de la sainte Vierge, comme patrone de C. P. Ensuite il suspendit dans la grande église la couronne qu'il avoit ôtée au roi des Bulgares. Zimisqués fut le premier qui fit mettre l'image du Sauveur sur la monnoye, avec cette inscription : Jesus-Christ roi des rois ; & il reste encore de ces monnoyes.

Enfin au retour d'une campagne en Syrie, passant dans la Cilicie, & voyant quantité de belles terres, il demanda à qui elles appartenoient ; & ayant appris que c'étoit à l'eunuque Basile, accubiteur ou premier chambellan, il jetta un profond soupir, & dit : Il est triste de voir le trésor épuisé, les armées Romaines souffrir, l'empereur obligé à faire de grands voyages ; & que le fruit de tant travaux soit d'enrichir un seul eunuque. Basile ayant appris ce discours, ne le pardonna pas à l'empereur. Mais ayant gagné l'officier qui lui servoit à boire, il le fit empoisonner. Ainsi étant de retour à C. P. il mourut aprés avoir regné six ans & demi : laissant pour successeurs Basile & Constantin fils de Romain le jeune, qui commencerent à regner au mois de Decembre l'an du monde 6484. indiction

diction quatriéme, c'est-à-dire l'an de J. C. 975. Basile étoit âgé de vingt ans, & Constantin de dix-sept; & ils regnerent ensemble cinquante ans. Mais dans ces commencemens c'étoit l'accubiteur Basile qui gouvernoit avec l'imperatrice Theophanie leur mere, qu'il fit revenir de son exil.

Quelque tems auparavant le patriarche Basile ayant été accusé de quelque crime, fut deposé dans un concile, & Antoine Studite ordonné à sa place patriarche de Constantinople: mais il renonça à sa dignité pendant la revolte de Bardas, surnommé Sclerus, c'est-à-dire Dur, grand capitaine maltraité par l'eunuque Basile; & le siege de C. P. demeura quatre ans sans pasteur. Enfin aprés la mort d'Antoine, & vers l'an 980. on ordonna patriache Nicolas Chrysoberge, c'est-a-dire Verge-d'or, qui tint le siege de C. P. douze ans & demi. La même revolte de Sclerus fut cause qu'Agapius évêque d'Alep ayant reduit Antioche à l'obeïssance de l'empereur en devint patriarche. Mais Sergius metropolitain de Damas en étant chassé se retira à Rome: où trouvant l'église de S. Boniface & S. Alexis presque abandonnée, il la demanda au pape Benoît VII. pour y établir un monastere; & l'ayant obtenuë, il y mit des moines vivant selon la regle de S. Benoît. Il s'y retira avec eux, y vêcut quatre ans, & mourut l'onziéme de Novembre 981. âgé de soixante & quatorze ans.

L. Eglise de C. P. *Cedr. p. 683.* *p. 694.* *Elmac. lib. III. c. 5. p. 244.* *Petr. Dam. opusc. 19. p. 192.* *Epitaph ap. Baron. an. 977.*

En Angleterre le roi Edgar étant mort en 975. son fils Edouard lui succeda, malgré la resistance de la reine sa belle-mere & de quelques seigneurs, qui vouloient faire regner Ethelrede fils de cette princesse. Mais S. Dunstan, faisant porter à l'ordinaire sa croix devant lui, vint au milieu de l'assemblée, leur presenta Edouard,

LI. Eglise d'Angleterre.

le fit élire, le sacra & lui tint lieu de pere tant que ce jeune prince regna, qui ne fut que deux ans & demi. Alors les clercs qui avoient été chassez des églises cathedrales pour leur vie scandaleuse, renouvellerent leurs plaintes : disant qu'il étoit bien rude de se voir chassez de leurs anciennes demeures par des nouveaux venus; & que chacun avoit sujet d'en craindre autant. Ils étoient appuyez de plusieurs seigneurs, entre autres d'Alfier tres-puissant dans le pays des Merciens, qui renversa presque tous les monasteres qu'avoit établis S. Ethelvolde évêque de Vinchestre. On attaquoit principalement S. Dunstan, comme l'auteur de cette reforme.

Sup. n. 28.
Vilb. Malmesb. II. reg. c. 9.

Pour appaiser ce trouble, on assembla un concile à Vinchestre, & S. Dunstan y presida. Les clercs y perdirent leur cause; & ne pouvant soutenir leur pretention par aucun droit, ils en vinrent aux prieres ; & faisant interceder pour eux le jeune roi & les seigneurs, ils supplierent S. Dunstan de les retablir. Le saint homme demeura quelque tems en suspens sans leur répondre : mais il fut determiné par un miracle. Il y avoit un crucifix attaché contre la muraille au fond du refectoir où se tenoit le concile. On dit que ce crucifix parla, & dit distinctement : Il n'en sera rien, il n'en sera rien. Le roi & les seigneurs saisis de frayeur jetterent de grands cris, & commencerent à loüer Dieu : les clercs furent confondus.

Vita S. Dunst. n. 36.
To. 9. conc. p. 721.

LII. Fin de l'abbé Turquetul.

La même année 975. mourut Turquetul abbé de Croiland. Neuf ans auparavant, c'est-à-dire en 966. il fit un dernier voyage à Londres, où il fut reçu avec une joye incroyable par saint Dunstan son éleve & son ancien ami, & par Osquetul son parent arche-

Sup. liv. LV. n. 37.
Vita Turq. n. 17. act. SS. Ben sec. 5. p. 511.

vêque d'Yorc. En ce voyage il obtint deux privileges pour la liberté & la seureté de son monastere, l'un du roi Edgar pour le temporel, l'autre des deux archevêques pour le spirituel. Osquetul archevêque d'Yorc mourut six ans aprés en 972. & eut pour successeur S. Osuald évêque de Vorchestre. Le roi Edgar & l'archevêque Dunstan l'obligerent à prendre cette dignité; & ce saint voulut qu'il gardât son évêché, afin que les moines qu'il avoit mis dans la cathedrale perseverassent dans leur profession : outre que les Danois avoient ravagé le Northumbre. *Vita Os. n. 12.* *Vita Turq. n. 19.*

Depuis ce voyage de Londres, l'abbé Turquetul ne sortit plus de Croiland: mais il s'entretenoit tous les jours avec les cinq anciens touchant le premier état de cette maison; & sur leur rapport il en fit écrire l'histoire, que nous avons, recueillie & continuée par Ingulfe. Il établit dans son monastere un reglement digne de servir de modele à d'autres. Il divisa toute la commmunauté en trois ordres : les jeunes depuis *n. 20.* l'entrée jusques à la vingt-quatriéme année de profession, les autres jusques à la quarantiéme année, les anciens jusques à la cinquantiéme. Les jeunes portoient tout le travail du choeur du refectoir & des autres offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes graces des superieurs : que s'il s'en trouvoit quelqu'un de rebelle ou de contentieux, il étoit separé & severement puni. Ceux du second ordre étoient dispensez de la plûpart des offices, & appliquez principalement aux affaires & au gouvernement de la maison. Les anciens étoient dechargez des fonctions du choeur, excepté les messes, & dispensez d'aller au cloître ou au refectoir, & de toutes les obe-

diences exterieures, comme de proviseur, de procureur, de cellerier: mais pour ceux qui avoient cinquante ans de profession & que l'on nommoit Sempectes, on leur donnoit à chacun une chambre dans l'infirmerie, avec un garçon pour les servir, & un jeune frere, qui mangeoit avec le pere tant pour son instruction que pour la consolation du vieillard; & celui-ci alloit au chœur, au refectoir & par toute la maison quand & comme il lui plaisoit. On ne lui parloit d'aucune affaire fâcheuse, & on lui laissoit attendre en paix la fin de sa vie.

Tels étoient les cinq qui avoient vû la ruine du premier monastere de Croiland, & qui vêcurent plus de cent ans, le premier même nommé Clerembault, alla jusques à cent quarante-huit; & tous eurent la consolation de mourir entre les bras de l'abbé Turquetul. Il les suivit de prés, & sur la fin il n'étoit plus occupé que de priere & d'œuvres de charité. Toutefois il visitoit tous les jours les jeunes enfans nobles que l'on élevoit chez les clercs dépendans du monastere; & pour encourager ces enfans il faisoit porter des figues, des raisins secs & d'autres fruits, dont il leur donnoit de petites recompenses. Enfin il mourut l'onziéme de Juillet 975. laissant sa communauté de quarante-sept moines & quatre freres convers.

LIII. S. Edouard martyr. Vita ap. Boll. 18. Mart. to. 7. p. 638.

Le jeune roi Edouard étant un jour à la chasse, s'écarta de ses gens, & se trouva seul prés d'un château, où la reine Elfrithe sa belle-mere faisoit alors sa residence avec son fils Ethelred. Edouard ayant grande soif, s'approcha de la maison pour demander à boire: Elfrithe vint au devant & lui en presenta avec de grandes caresses, mais tandis qu'il buvoit,

elle le fit frapper d'un couteau dans le ventre. Se sentant blessé il piqua son cheval pour s'éloigner, & tomba mort peu de tems aprés. Elfrithe le fit d'abord enterrer dans un lieu caché : mais on pretend qu'il fut decouvert par une lumiere celeste, & qu'il y arriva plusieurs miracles. Ce qui le fit transporter à une sepulture plus honorable & compter entre les martyrs. L'église en fait memoire le jour de sa mort dix-huitiéme de Mars. C'étoit l'an 978. Edoüard avoit quinze ans & en avoit regné deux & demi. La passion de faire regner Ethelrede porta Elfrithe à ce crime: mais elle en fit une rude penitence, portant le cilice pendant plusieurs années, couchant sur la terre & pratiquant d'autres austeritez ; & de plus elle fonda deux monasteres de filles. *Martyr. R. 18. Mart.*

Le roi Edouard avoit une sœur, qui est aussi honorée comme sainte, savoir Edite ou Edgite fille du roi Edgar & de Vilfrede dont il abusa, quoiqu'elle eût pris le voile pour s'en garantir, comme il a été dit. Si-tôt qu'elle eut fait ses couches, elle se retira dans le monastere de Vilton, où elle reçut l'habit de la main de S. Ethelvolde, & fut depuis abbesse. Elle prit soin de l'éducation de sa fille Edithe, & du consentement du roi, lui donna l'habit monastique. Edithe ne se distingua dans le monastere que par ses vertus : elle refusa trois abbayes, que le roi son pere lui voulut donner, & mourut à l'âge de vingt-trois ans, le seiziéme de Septembre 984. L'église honore sa memoire le jour de sa mort, & on compte pour saintes trois autres princesses du même nom, qui vécurent en Angleterre dans le même siecle. *Act. S. Ben. sec. 5. p. 636. Sup. n. 26. Martyr. R. 16. Sept.*

Aprés la mort de S. Edouard, son frere Ethelrede

fut reconnu roi. S. Dunstan repugnoit fort à cette élection, tant à cause du crime qui y avoit donné lieu, qu'à cause de la jeunesse de ce prince : toutefois il ne voulut pas s'y opposer, parce que c'étoit le plus proche heritier : mais le jour du sacre lui mettant la courone sur la tête, on dit qu'il lui fit cette prediction : Parce que vous avez aspiré au royaume par le meurtre de vôtre frere, le glaive ne cessera point de fraper dans vôtre maison, & de detruire vôtre race : jusqu'à ce que vôtre royaume passe à des étrangers, dont vos sujets ne connoissent ni les mœurs ni la langue. Ce furent les Danois, comme on verra dans la suite.

Sous ce regne, qui fut de plus de trentesept ans, les enfans des clercs qui avoient été chassez des églises d'Angleterre, renouvellerent la prétention de leurs peres qui étoient morts. Ils avoient à leur tête un évêque Ecossois hardi & grand parleur, avec lequel ils vinrent trouver S. Dunstan. Le saint archevêque affoibli par l'âge & par les grands travaux qu'il avoit soufferts pour l'église, ne s'appliquoit plus qu'à la priere. Il leur dit : Puisque vous renouvellez cette querelle aprés un si long-tems, & venez m'attaquer lorsque je ne cherche que le repos & le silence : je ne veux point disputer contre vous, je laisse à Dieu à juger la cause de son église. Aussi-tôt la maison croula, le planché de la chambre manqua sous leurs pieds, ces seditieux tomberent, plusieurs furent écrasez par les poutres : mais l'endroit où Dunstan étoit avec les siens ne fut point endommagé.

LIV. Saint Harold martyr. *Adam. Brem. lib. 2. 18.*

En Danemarc le roi Harold avoit soutenu & étendu la religion chrétienne : mais son fils Suen, qui étoit demeuré payen, le voyant vieux & affoibli par l'âge, cher-

cha les moyens de le priver du royaume ; & prit conseil de ceux que son pere avoit contraints à embrasser le christianisme. La conjuration éclata tout d'un coup ; & les Danois renonçant à la religion chrétienne, reconnurent Suen pour leur roi, & declarerent la guerre à Harold. Quelque repugnance qu'il eût à prendre les armes contre ses sujets, & contre son fils, il resolut de se défendre, mettant sa confiance en Dieu, comme il avoit toûjours fait. Toutefois il fut vaincu & blessé dans le combat ; & s'étant embarqué, il se sauva à une ville des Sclaves, qui bien que payens, le reçurent, contre son esperance : & quelques jours aprés il mourut de sa blessure, toûjours fidele dans la foi de Jesus-Christ. Il avoit regné cinquante ans, il fut le premier qui établit le christianisme chez les Danois, & remplit le Septentrion d'églises & de predicateurs de l'évangile. Sa mort arriva le jour de la Toussaints 980. son corps fut reporté dans son royaume à Roschild & enterré dans l'église de la sainte Trinité, qu'il avoit bâtie : la cause de sa mort le fit regarder comme martyr. *Epitaph. ap. Baron.*

LV. Mort de saint Adalbert arch. de Magdebourg. *Sup. n. 16.* *Act. Bened. sæc. 5. p. 581.*

L'année suivante 981. mourut saint Adalbert premier archevêque de Magdebourg : c'étoit la treiziéme année de son pontificat ; & il avoit obtenu de l'empereur Otton II. un privilege par lequel les moines qui composoient le chapitre de Magdebourg, avoient la permission d'élire l'archevêque. Aprés la mort de saint Adalbert le clergé & le peuple élut tout d'une voix pour archevêque le moine Othric, fameux pour son savoir, qui étoit au service de l'empereur : quoique saint Adalbert eût declaré publiquement qu'il ne seroit point son successeur. Car il ne s'accommodoit

point de ses manieres : ce qui fit que plusieurs se retirerent de la communauté, parce qu'Ochtric étoit maître de l'école. Les deputez du chapitre de Magdebourg allerent en Italie trouver l'empereur Otton II. & s'adresserent à Gisiler évêque de Mersbourg, qui avoit grand credit auprés de ce prince : ils lui dirent le secret de leur deputation, & il leur promit ses bons offices. Mais ayant dit à l'empereur la nouvelle de la mort de saint Adalbert : il se jetta à ses pieds, & lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, comme la recompense qu'il attendoit depuis si long tems pour ses services. L'empereur lui accorda aussitôt.

Quand il fut sorti Ochtric & les autres deputez lui demanderent ce qu'il avoit fait dans l'affaire qu'ils lui avoient confiée. Il leur répondit, qu'il avoit bien de la peine à faire les siennes propres, tant la cour étoit corrompuë par l'interêt, & principalement les Romains. Enfin il leur dit la chose en secret. Ensuite il poursuivit publiquement sa pretention devant le pape Benoît VII. pour faire autoriser sa translation. Le pape assembla un concile, & demanda si Gisiler pouvoit passer à l'archevêché de Magdebourg, attendu qu'il n'avoit point de siege, & que celui de Mersbourg lui avoit été ôté par l'évêque Hildevard. Les juges, qui étoient gagnez, prononcerent qu'il le pouvoit : ainsi il eut l'archevêché ;& l'évêché de Mersbourg fut supprimé, & réuni à celui d'Halberstat. Ochtric étant ensuite allé à Benevent y tomba malade & y mourut, avec un grand regret d'avoir quitté son monastere, pour satisfaire à son ambition.

LVI. Saint Adalbert

Le plus illustre disciple de saint Adalbert de Magdebourg

debourg fut saint Adalbert de Prague. Il nâquit en Boheme, & son pere nommé Slaving étoit comte & seigneur de plusieurs grandes terres. Le fils fut nommé au batême Voytiech, nom qui signifioit en Sclavon la consolation de l'armée. Ses parens l'ayant voüé à Dieu dans une maladie, qui lui survint en son enfance, son pere l'envoya à Magdebourg, pour être instruit par les soins de l'archevêque Adalbert ; & il eut pour maître le moine Octric, qui avoit quantité de disciples. C'étoit environ l'an 973. & il fut neuf ans dans cette école. L'archevêque lui changea de nom à la confirmation, & le nomma Adalbert comme lui. Pendant ses études il se deroboit la nuit pour visiter les pauvres, & leur faisoit de grandes aumônes, & donnoit à la priere le tems des recreations. Il se rendit fort savant dans la philosophie humaine.

An. 983.

évêque de Prague.

Aprés la mort du saint archevêque, il retourna en Boheme, rapportant beaucoup de livres, & entra dans le clergé de Prague sous l'évêque Dithmar, qui mourut peu de tems aprés, savoir l'an 983. le second jour de Janvier. Le jeune Adalbert, qui n'étoit encore que soudiacre, servoit avec les autres aux funerailles de l'évêque. On s'assembla pour l'élection du successeur prés de la ville de Prague, & le duc de Boheme Boleslas le pieux y assistoit avec les seigneurs du païs : tous convinrent qu'ils ne pouvoient choisir d'évêque plus digne qu'Adalbert leur compatriote ; & malgré sa resistance ils l'élûrent le dix-neuvième de Février la même année 983. Ils envoyerent des deputez à l'empereur qui étoit à Verone, au retour de la guerre contre les Sarasins, pour lui demander la confirmation de cette élection. Adalbert étoit avec eux, & ils portoient la demande

Chr. Magd. Sac. 5. act. Ben. p. 834.

An. 983.

du clergé & du peuple avec les ordres du duc. L'empereur leur accorda ce qu'ils demandoient, & donna à Adalbert l'anneau & le bâton pastoral : puis il le fit sacrer par Villegise archevêque de Mayence, dont il étoit suffragant, & qui se trouva present. Etant de retour il entra à Prague nuds pieds, & fut intronisé avec une grande joie de tout le peuple.

LVII. Mort d'Otton II. Otton III. empereur. *Ditm. lib. 3.*

La suppression de l'évêché de Mersbourg fut regardée par quelques-uns comme la cause des malheurs qui arriverent cette année à l'empereur Otton; on prétendit que saint Laurent patron de cette église en vangeoit le deshonneur, & qu'il s'en étoit expliqué à un saint personnage, à qui il avoit apparu. Ce qui est certain, c'est que l'empereur ayant livré bataille en Calabre aux Grecs & aux Sarasins venus à leur secours, fut défait & eut grande peine à se sauver.

Vita S. Udalr. n. 78. n. 84 sæ. 5. act. Ben. p. 456. &c.

En ce combat perit Henri évêque d'Augsbourg, fils du comte Bouchard, qui aprés la mort de saint Udalric lui procura cet évêché par de mauvaises voyes. Il n'y fut jamais paisible, étant continuellement attaqué par les seigneurs voisins, qui usurpoient le temporel de son église. Enfin pour s'attirer la protection de l'empereur, il s'attacha à son service, jusques à le suivre dans ses voyages de guerre. Il fit donc avec lui cette campagne; mais il ne parut plus aprés le combat, & on ne put savoir s'il avoit été tué ou pris par les Sarasins. L'empereur aprés cette défaite revint en Lombardie, & tint une assemblée à Verone, où il fit élire empereur son fils Otton III. qui étoit en Allemagne, & qui fut couronné à Aix-la-chapelle le jour de Noël la même année par Villegise archevêque de Mayence & Jean archevêque de Ravenne.

AN. 983.

Cependant l'empereur Otton II. retourna à Rome, où il tomba malade & se sentant à l'extremité, il partagea en quatre tout son argent. Il en donna un quart aux églises, un aux pauvres, un à sa chere sœur Mathilde, & le quatriéme à ses serviteurs. Ensuite il fit sa confession en latin devant le pape & les prêtres ; & ayant reçû d'eux l'absolution, il mourut le vendredi septiéme de Decembre, ayant regné dix ans & sept mois, depuis la mort de son pere. Il fut enterré dans le parvis de l'église de saint Pierre, & devant son sepulcre, qui est de porphyre, on peignit en mosaique un Christ debout, qui donnoit sa benediction à ceux qui entroient dans l'église. Ce prince étoit fort inferieur en merite à l'empereur Otton I. son pere.

LVIII. Bernoüard precepteur d'Otton III. *Vita sæc. 6. act. Ben. p. 202.*

Otton III. n'avoit que quatre ans quand il fut couronné roi de Germanie ; & quelque tems aprés l'imperatrice Theophanie sa mere lui donna pour precepteur le prêtre Bernoüard. Il étoit de la premiere noblesse de Saxe, neveu de Folcmar, qui fut évêque d'Utrect en 977. & tint ce siege douze ans. Cet oncle donna le jeune Bernoüard à Osdag évêque d'Hildesheim, qui le mit sous la conduite de Tangmar chef de son école : celui-ci cultiva avec grand soin le beau naturel du jeune homme, en qui il trouva une merveilleuse ouverture pour les sciences & pour toutes sortes d'arts. Car il écrivoit bien, il peignoit, il entendoit les bâtimens, il étoit propre aux affaires, c'étoit un genie universel. Villegise archevêque de Mayence le tint quelque tems auprés de lui, & lui donna les ordres, même la prêtrise. Aprés quoi Bernoüard retourna auprés d'Adalberon comte Palatin son ayeul maternel, qui bien qu'il eût beaucoup d'enfans, avoit pour lui une affec-

tion particuliere, Bernoüard étoit jour & nuit auprés de ce vieillard, lui rendant tous les ſervices que demandoient ſes infirmitez & ſon grand âge ; & l'aſſiſta ainſi juſques à la fin.

Aprés ſa mort il vint à la cour du roi Otton, qui avoit alors ſept ans ; & gagna tellement les bonnes graces de l'imperatrice Theophanie, que du conſentement de tous les grands, elle mit ſous ſa conduite le jeune prince. Bernoüard s'en acquitta ſi bien, que le roi fit en peu de tems de grands progrés. Tous les autres le flatoient & l'excitoient aux divertiſſemens, auſquels il n'étoit que trop porté par ſon âge : l'imperatrice elle-même, craignant de perdre l'affection de ſon fils, avoit une complaiſance exceſſive pour toutes ſes inclinations. Bernoüard étoit le ſeul qui s'y oppoſoit, & retenoit ſon diſciple par la crainte : mais avec tant d'art, qu'il ne perdoit rien de ſon amitié ; & qu'aprés la mort de l'imperatrice Theophanie, le jeune Otton la lui donna toute entiere, comme à celui qui lui tenoit lieu de pere & de mere. Bernoüard lui faiſoit examiner les conſeils que lui donnoient ſes flateurs, l'accoutumant de bonne heure à découvrir les artifices de la diſſimulation. Auſſi le prince avoit en lui ſa principale confiance, & lui faiſoit rendre par tous les autres le reſpect que meritoit ſa vertu.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIE'ME.

CEpendant s'élevoient en Italie deux grands solitaires, Romuald en Lombardie, & Nil en Calabre. Romuald nâquit à Ravenne de l'illustre famille des ducs; & dans sa premiere jeunesse cedant au penchant de l'âge, & abusant de la commodité des richesses il s'abandonna à l'impureté. Toutefois ayant la crainte de Dieu il s'efforçoit souvent de se relever, & se proposoit de faire quelque chose de grand. Quand il étoit à la chasse, s'il trouvoit dans le bois un lieu agreable, il disoit en lui-même : Que des ermites seroient bien ici! qu'ils y seroient en repos & à couvert des agitations du siecle! Son pere nommé Sergius étoit homme du monde, & fort attaché à ses interêts. Il avoit pris querelle avec un de ses parens pour un pré qu'ils se disputoient; & voyant que son fils Romuald mollissoit dans cette affaire, & avoit une extrême horreur de faire mourir ce parent : il le menaça de le desheriter. Enfin on en vint aux mains, & le parent fut tué de la main de Sergius. Quoique Romuald n'eût eu autre part au meurtre que d'y avoir été present : il en voulut faire penitence pendant quarante jours, & se retira pour cet effet au monastere de saint Apollinaire de Classe.

I. Commencement de S. Romuald.

Vita per Petr. Dam Act. Ben. sæc. 6. p. 281. Boll 7. Febr. to. 4 p. 101.

Là touché par les exhortations d'un frere convers, il resolut de se donner entierement à Dieu, & demanda l'habit monastique : mais les moines craignant la dureté de son pere, n'osoient le lui accorder. Romuald s'adressa donc à Honestus archevêque de Ravenne,

qui avoit été abbé de Classe. Ce prelat l'exhorta à suivre son saint desir, & commanda aux moines de le recevoir sans hesiter : ce qu'ils firent appuyez d'une telle autorité. Romuald avoit alors vingt ans, & Honestus étoit entré dans le siege de Ravenne l'an 971. d'où il s'ensuit que Romuald ne pouvoit être né plûtôt que vers l'an 951. Il demeura environ trois ans au monastere de Classe : mais voyant que l'observance y étoit relâchée, il commença à reprendre severement les moines, leur mettant la regle devant les yeux. Indignez de la hardiesse de ce jeune homme, ils resolurent sa mort ; & comme il se levoit la nuit avant les autres pour prier, ils vouloient le precipiter d'une terrasse. Mais étant averti par un des complices, il évita le peril.

Vita num. 101.
Rub. hist. Rav. p. 262.
Vita n. 7.

Comme il avançoit de plus en plus dans le desir de la perfection, il apprit qu'il y avoit prés de Venise un ermite nommé Marin d'une haute spiritualité. Ayant donc demandé le consentement de l'abbé, & des moines de Classe, qui lui fut facilement accordé : il s'embarqua pour l'aller trouver, & se mit sous sa conduite. Marin étoit un homme d'une grande simplicité & d'une grande pureté, mais qui n'avoit point eu de maître dans la vie solitaire. Il recitoit tous les jours le pseautier, & comme Romuald ne savoit rien quand il quitta le monde, à peine pouvoit-il encore lire en ce tems-là. Marin lui donnoit des coups de baguette sur la tête du côté gauche pour le corriger, & Romuald aprés l'avoir long-tems souffert, lui dit enfin : Mon maître frappez-moi s'il vous plaît du côté droit, car je n'entends presque plus de l'oreille gauche. Marin admira sa patience, & le traita plus doucement.

Pierre Urseole alors duc de Venise, étoit monté à cette dignité par le crime. Vital Candidien son predecesseur étant devenu suspect aux Venitiens, ils conspirerent contre lui & resolurent de l'attaquer dans son palais & le tuer avec toute sa famille. Mais comme il se tenoit sur ses gardes, ils s'aviserent de brûler la maison de Pierre Urseole contiguë au palais, & l'y firent consentir, en lui promettant de le faire duc: ce qui fut executé. Pierre ayant ainsi satisfait à son ambition, fut touché du remords de son crime; & demanda conseil à un abbé nommé Guerin, qui étoit venu de Catalogne, allant en divers lieux faire des pelerinages de devotion. Il consulta aussi Marin & Romuald; & tous trois convinrent, que Pierre devoit renoncer, non seulement à sa dignité mal acquise, mais au monde, & embrasser la vie monastique. Il se deroba donc secrettement à sa femme & à sa famille, avec un de ses amis nommé Jean Gradenic: ils allerent joindre les trois autres, & s'étant embarquez tous cinq, ils arriverent en Catalogne au monastere de saint Michel de Cusan, que Guerin gouvernoit dés l'an 973. Pierre Urseole, & Jean Gradenic s'y rendirent moines, mais Marin & Romuald demeurerent prés du monastere, continuant à mener la vie éremitique, à laquelle ils étoient accoûtumez, & au bout d'un an les deux autres se joignirent à eux.

II. Conversion de Pierre Urseole.

Acta SS. Ben. sæc. 5. p. 877. sæc. 6. p. 312.

Romuald se distingua tellement par son zele, qu'il devint bientôt leur maître, & Marin lui-même se soumit à sa conduite. Pendant un an Romuald ne prit pour nourriture par jour qu'une poignée de poix chiches cuits; & pendant trois ans lui & Jean Gradenic vêcurent du bled qu'ils recueilloient en labourant à la

III. S. Romuald en Catalogne.

main, redoublant ainsi par leur travail la rigueur du jeûne. Romuald ayant lû dans la vie des peres, que quelques uns jeûnoient toute la semaine, hors le samedi & le dimanche : entreprit de les imiter, & vêcut ainsi plus de quinze ans. Ensuite il remit au jeudi le soulagement qu'il prenoit le samedi : tant pour se conformer à l'usage de l'église Romaine, que pour rendre le jeûne plus supportable, n'étant que de deux ou trois jours de suite. Il fit depuis la regle des ermites de jeûner tous les jours, hors le jeudi & le dimanche, ausquels ils pouvoient manger des herbes & user de toute sorte de boisson : mais pendant les deux carêmes de l'année ils jeûnoient toute la semaine. Il défendoit aux autres de passer un jour entier sans manger, quoiqu'il le fit souvent lui-même ; & disoit que quiconque aspire à la perfection, doit manger tous les jours, ensorte qu'il aye tous les jours faim.

Vita Rom. n. 18. Le comte Oliban à qui le monastere de Cusan avoit appartenu, étoit un seigneur de Catalogne chargé de grands pechez. Il vint un jour voir S. Romuald, & lui raconta toute sa vie, comme en confession aprés quoi le saint homme lui dit, qu'il ne pouvoit se sauver qu'en embrassant la vie monastique. Le comte en fut surpris, & dit, que les hommes spirituels à qui il s'étoit déja confessé, ne lui avoient jamais conseillé une si rude penitence. Il fit venir des évêques & des abbez qui l'avoient accompagné, & aprés avoir deliberé tous ensemble, ils vinrent à l'avis de Romuald : avoüant que la crainte les avoit empêchez jusques-là de donner au comte ce conseil. Alors Oliban convint avec Romuald d'aller au mont Cassin, sous pretexte de pelerinage, & d'y embrasser la vie monastique.

Cependant

Cependant Sergius pere de Romuald se fit moine au monastere de saint Severe prés de Ravenne, mais quelque tems aprés il s'en repentit & voulut retourner au monde. Les moines en donnerent aussi-tôt avis à Romuald, qui resolut d'aller au secours de son pere; & chargea l'abbé Guerin & Jean Gradenic de conduire le comte Oliban au mont Cassin. Les Catalans aprenant que Romuald songeoit à quitter leur païs, en furent extremement affligez; & aprés avoir cherché un moyen de prevenir cette perte, ils n'en trouverent point de plus seur, que d'envoyer des gens le tuer: afin d'avoir au moins ses reliques, pour la protection du pays. Romuald en étant averti, se rasa entierement la tête, & comme les meurtriers approchoient de sa cellule, il se mit à manger dés le grand matin. Ils crurent qu'il avoit perdu l'esprit, & se retirerent sans lui faire aucun mal.

S'étant ainsi sauvé de leur devotion brutale, il partit nuds pieds un bâton à la main, & arriva à Ravenne; où trouvant son pere resolu au retour au siecle, il lui mit les pieds dans des entraves, le chargea de fers & le frapa rudement: jusques à ce qu'en maltraitant son corps il eût gueri son ame, & l'eût fait revenir à sa premiere resolution. Il y persevera & mourut saintement quelque tems aprés.

Pour le comte Oliban, ayant laissé ses terres à son fils, il partit pour l'Italie avec l'abbé Guerin, Jean Gradenic & Marin, car Pierre Ursceole étoit déja mort. Oliban menoit avec lui quinze mulets chargez de son tresor: mais étant arrivé au mont Cassin, il renvoya ses gens fort surpris & fort affligez. Marin s'en alla peu de tems aprés en Poüille, & y demeura dans

IV. Conversion du comte Oliban.

Chr. Cass. lib. II. c. 19.

la solitude, où il fut enfin tué par des coureurs Arabes. L'abbé Guerin accoutumé aux pelerinages, resolut d'aller à Jerusalem & Jean Gradenic avec lui : mais Oliban l'ayant appris, les pria avec larmes de ne le pas abandonner, puisque Romuald le leur avoit recommandé. Ils partirent toutefois, mais à peine entroient-ils dans la plaine, quand le cheval de Guerin rompit la jambe à Gradenic; qui fut ainsi obligé de revenir au mont Cassin, & s'étant fait bâtir une cellule prés du monastere, y vêcut prés de trente ans, & y finit saintement. Oliban fut dans la suite abbé de Cusan, puis évêque d'Alzone, qui n'est plus qu'un village entre Carcassone & S. Papoul.

Act. SS. Ben. sac. 6. p. 313.

V.
Commencement de S. Nil de Calabre.

Vita interpr. Caryoph. p. 3.

Saint Nil vint aussi au mont Cassin vers l'an 980. Il étoit né à Rossane capitale de la Calabre, la seule ville que les Grecs y avoient conservée, le reste du pays étant desolé par les courses des Sarasins. Son beau naturel fut cultivé par l'étude : il lisoit continuellement l'écriture sainte, & prenoit un plaisir singulier aux vies des peres. Ce qui lui inspira une grande aversion du vice & des mauvaises curiositez : comme des caracteres & des paroles superstitieuses contre divers accidens. Ayant perdu ses parens, il demeura sous la conduite d'une sœur aînée, qui étoit aussi tres-pieuse : mais étant arrivé à la fleur de la jeunesse, il attira les desirs de toutes les filles par sa beauté & l'agrément de sa voix; & de son côté il fut épris de la plus belle d'entre elles, quoiqu'elle fût de basse naissance, & le premier fruit de leur union fut une fille. Toutefois la pensée de la mort & des supplices éternels commença à le relever de cette chute; & ces sentimens devinrent bien plus vifs dans une fiévre violente dont il fut attaqué.

p. 5.

Un jour donc, sans avoir rien dit à personne, il alla chez des gens qui lui devoient de l'argent, & leur dit qu'il avoit trouvé une tres belle vigne, & qu'il vouloit l'acheter. Il prit d'eux ce qu'ils avoient ; & nonobstant sa fiévre il partit accompagné d'un moine nommé Gregoire, qui le conduisoit à son monastere. En passant une riviere il fut tout d'un coup delivré de sa maladie : ce qu'il prit pour une marque assûrée, que ce voyage étoit agreable à Dieu. Il arriva donc aux monasteres de Mercure, & entre autres grands personnages il y trouva Jean, Fantin & Zacarie. Il fut surpris de leur exterieur & de la pauvreté de leur habit ; & son zele pour la perfection en fut plus ardent. Eux de leur côté, voyant la sagesse de ce jeune homme, la douceur de sa voix dans la lecture & la penetration de son esprit : jugerent dés lors que non-seulement il feroit un grand progrés dans la vertu, mais qu'il seroit utile au salut de plusieurs autres.

Mais peu de tems aprés il vint des lettres menaçantes de la part du gouverneur de la province, portant que si quelqu'un étoit assez hardi pour imposer les mains à ce jeune homme, il auroit le poing coupé, & le monastere seroit confisqué. Les superieurs resolurent donc de l'envoyer sous une autre domination, pour recevoir le saint habit ; & il se determina à entrer dans le monastere de Saint Nazaire. En chemin il rencontra un Sarasin, qui lui demanda qui il étoit, d'où il venoit & où il alloit. Nil p. 10.
lui dit simplement la verité, & le Sarasin fut surpris de lui voir prendre une telle resolution étant si jeune : car il n'avoit pas trente ans, & il portoit encore son habit seculier, qui étoit tres-riche. Tu devois at-

tendre, dit-il, à la vieilleſſe pour t'engager dans la vie monaſtique, ſi tu l'as reſolu. Non, répondit-il, Dieu ne veut pas que nous ſoyons bons par neceſſité : un vieillard n'a plus la force de le ſervir, non plus que de porter les armes pour ſon prince. Je veux ſervir Dieu dans ma jeuneſſe, afin qu'il honore ma vieilleſſe. Le Saraſin touché de ce diſcours, lui montra le chemin & le quitta en lui donnant des benedictions, & l'encourageant à ſuivre ſon deſſein. Nil fut ſaiſi de crainte, ſongeant au peril qu'il avoit évité ; & ſa peur augmenta, quand il entendit le Saraſin revenir en courant, & criant qu'il l'attendît. Celui-ci l'ayant joint, lui donna des pains fort blancs qu'il avoit apportez, voyant qu'il n'avoit aucunes proviſions, & lui fit excuſe de n'avoir rien de meilleur à lui donner : mais en même tems il blâma ſa crainte & la mauvaiſe opinion qu'il avoit de lui.

p. 33. Etant prés du monaſtere il rencontra un cavalier qui voulut le detourner d'y entrer, diſant mille maux des moines : les traitant d'avares, de glorieux, de gourmans. Je tiendrois, dit-il, tout entier avec mon cheval dans une des chaudieres de leur cuiſine. Nil vouloit lui répondre ; mais il s'enfuit ſans l'écouter ; & Nil entra enfin dans le monaſtere de S. Nazaire. L'abbé & les moines le reçûrent avec grande charité, & le voyant fatigué du chemin, ils lui donnerent du poiſſon & du vin : mais il ſe contenta de pain & d'eau. Il pria qu'on lui donnât l'habit monaſtique, à condition toutefois qu'au bout de quarante jours il retourneroit au monaſtere, où il avoit d'abord été reçu. L'abbé vouloit auſſi-tôt qu'on l'eut fait moine, lui donner le gouvernement d'un autre monaſtere : mais

Nil trouva cette propoſition ſi étrange, que dés lors il fit ſerment de n'accepter jamais aucune dignité.

Le tems étant accompli, il retourna au monaſtere de Mercure, où les peres le reçurent avec une grande joye : particulierement Fantin, avec lequel il lia une amitié tres-étroite. On en parla quelque tems aprés à Jean ſuperieur de tous ces monaſteres, qui ayant éprouvé ſon obeïſſance en pluſieurs manieres, en demeura tres-ſatisfait, & le retint quelque tems auprés de lui. Enſuite, du conſentement des peres, il ſe retira prés du monaſtere dans une caverne où étoit un autel dedié à S. Michel. Là il s'impoſa cette maniere de vie. Depuis le matin juſqu'à Tierce il s'appliquoit à écrire, car il écrivoit bien & vîte. Depuis Tierce juſques à Sexte, il ſe tenoit devant la croix, recitant le pſautier & faiſant mille genuflexions. Depuis Sexte juſques à None, il demeuroit aſſis, liſant & étudiant l'écriture ſainte & les peres. Aprés avoir dit None & Vêpres, il ſortoit de ſa cellule pour ſe promener & ſe relâcher : ſans toutefois ſe détourner de Dieu, qu'il conſideroit dans ſes creatures, meditant quelques paſſages des peres. Aprés le ſoleil couché il ſe mettoit à table & mangeoit ou du pain ſec, ou ſans pain des herbes cuites, ou du fruit ſelon la ſaiſon. Sa table étoit une groſſe pierre & ſon plat un morceau de pot de terre, il ne beuvoit que de l'eau & par meſure. Il eſſayoit d'imiter toutes les manieres de vivre qu'il liſoit dans les anciens. Ainſi il paſſa juſques à vingt jours ſans manger que deux fois, & fit trois fois cette experience. Pendant un an il ne but qu'une fois le mois, quoiqu'il ne mangeat que du pain ſec : mais il quitta cette pratique, pour ne ſe pas deſſecher le poul-

VI.
Vie eremitique de S. Nil.
p. 18.
p. 25.
p. 28.

mon : car la soif ne l'incommodoit que les premiers huit jours. Toutefois il passoit souvent le carême sans boire & sans manger, ne prenant que la sainte communion. La nuit il donnoit une heure au sommeil, pour la digestion : ensuite il recitoit le psautier, faisant cinq cents genuflexions, puis il disoit les prieres des nocturnes & des matines. Car il étoit persuadé qu'un ermite doit faire beaucoup plus d'exercices de pieté que celui qui vit en communauté. Son habit étoit un sac de poil de chevre, qu'il portoit un an : & sa ceinture étoit une corde, qu'il n'ôtoit qu'une fois l'année, souffrant patiemment la vermine qui le rongeoit. Il n'avoit ni lit ni siege, ni cofre ni sac : son encrier étoit de la cire appliquée sur du bois. Tel étoit son amour pour la pauvreté.

p. 37. Un des freres le pria de trouver bon qu'il demeurât avec lui, & l'ayant obtenu à grande peine, il lui dit : Mon pere, j'ai trois pieces d'argent, que voulez-vous que j'en fasse ? Nil lui dit : Donnez-les aux pauvres, & ne gardez que vôtre psautier. Il le fit : mais aprés avoir demeuré quelque tems avec le saint homme, il s'ennuya de cette vie si austere, & commença à chercher querelle pour le mettre en colere. Nil lui dit doucement : Mon frere, le seigneur nous a appellez en paix. 1. Cor. VII. 15. Si vous ne pouvez plus me souffrir, allez à la bonne heure où il vous plaira. Car je vois que vous ne pouvez vous défaire de l'ambition & du desir du sacerdoce. L'autre lui dit tout en colere : Rendez-moi mes trois pieces d'argent, & je m'en irai. Qu'avois-je affaire de les donner aux pauvres ? Nil lui répondit : Mon frere, écrivez sur un morceau de papier que j'en recevrai la recompense dans le ciel, & le mettrez sur

l'autel, & je vous les rendrai aussi-tôt. L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avoit pas une obole, accompliroit sa promesse, & fit ce qu'il desiroit. Nil ayant reçu son écrit, descendit au monastere de Castel, & y emprunta trois pieces d'argent qu'il lui donna. Le mauvais moine se retira, suivit ses desirs, & mourut quelque tems aprés. Mais Nil étant rentré dans sa caverne, écrivit en douze jours trois psautiers & acquitta sa dette.

Quelques années aprés le bienheureux Fantin tomba dans une espece d'égarement d'esprit, qui parut surnaturel à ceux qui connoissoient sa vertu. Car il sortit de son monastere & alloit de côté & d'autre, faisant des lamentations continuelles sur les églises, les monasteres & les livres. Il disoit que les églises étoient pleines d'anes & de mulets, qui les profanoient par leurs ordures; les monasteres brûlez & perdus, les livres moüillez & devenus inutiles, ensorte qu'on n'auroit plus de quoi lire. Quand il rencontroit un des freres de son monastere, il le pleuroit comme mort; & disoit : C'est moi qui t'ai tué mon enfant. En parlant ainsi il ne vouloit ni loger sous un toit, ni prendre de nourriture ordinaire, mais errant par les deserts il vivoit d'herbes sauvages. On crut que c'étoit une prediction de l'incursion des Sarasins, qui desolerent le pays peu de tems aprés : ou plutôt de la decadence des monasteres & du relâchement de la discipline. Nil sensiblement affligé de voir l'abbé Fantin en cet état, le suivoit & s'efforçoit de lui persuader de rentrer dans le monastere : mais Fantin l'assura qu'il n'y retourneroit point, & qu'il mourroit bien-tôt, comme il arriva en effet.

p. 45.

Nil étant revenu à sa caverne, les peres du monastere de Fantin vinrent le prier, de vouloir bien venir & leur choisir un abbé. Car ils le connoissoient assez pour n'oser lui proposer de l'être lui-même. Il entra dans le monastere & assembla la communauté dans l'église : mais aprés la priere, Luc frere du défunt abbé de Fantin prit Nil par les pieds, le conjurant au nom de la sainte Trinité & de tout ce qu'il y a de plus saint, d'être leur abbé. Nil retourna contre Luc ses propres conjurations, & le fit élire abbé : car quoiqu'il ne fût pas fort savant dans les saintes écritures, il avoit le talent de gouverner & une grande vertu. C'est ainsi que Nil évita cette tentation.

VII. Premiers disciples de saint Nil. p. 49. p. 54.

Pendant qu'il étoit encore dans sa caverne, il lui vint un disciple nommé Etienne, homme d'une grande simplicité, mais d'une patience & d'une obeïssance merveilleuse. Les Sarasins ayant couru pendant un an toute la Calabre : le bruit se répandit qu'ils viendroient aussi au canton de Mercure, & qu'ils n'épargneroient ni monasteres ni moines. Tous se refugierent dans les Châteaux les plus proches ; & Estienne se trouvant au monastere de S. Fantin, suivit les moines, n'ayant pas le tems de retourner à la caverne. Nil lui-même voyant déja la poussiere qui marquoit la marche des ennemis, ne voulut pas tenter Dieu, & se cacha dans un lieu détourné : puis il revint le jour suivant à sa caverne, d'où ils avoient emporté le cilice qu'il avoit pour changer. Etant descendu au monastere, il trouva qu'ils y avoient tout ravagé ; & croyant qu'ils avoient enlevé Estienne il resolut de se rendre esclave avec lui. Mais il apprit qu'il s'étoit sauvé avec les moines; & aprés que les Sarasins furent passez, Nil & Estienne retournerent

retournerent à leur caverne, & reprirent leur premiere façon de vivre.

Quelque tems aprés Nil ayant envoyé Estienne à Rossane pour acheter du parchemin : il en revint accompagné d'un vieillard nommé George des principaux de la ville, qui croyoit être appellé de Dieu à mener la vie solitaire, & s'offrit à Nil pour faire ce qui lui plairoit. Nil lui répondit : Mon frere, ce n'est pas pour nôtre vertu que nous demeurons dans ce desert : mais parce que nous ne pouvons porter la regle de la vie commune, nous nous sommes separez des hommes, comme des lepreux. Vous faites bien de chercher vôtre salut : allez donc à quelque communauté, où vous trouverez le repos de l'ame & du corps. Mais George demeura ferme & ne voulut point quitter le saint, qui conçût pour lui une affection filiale. p. 58. p. 60.

Enfin comme les Sarasins revenoient de tems en tems en ces quartiers là, & que la caverne étoit sur leur passage : Nil & ses disciples jugerent qu'ils ne pouvoient y demeurer. Il vint donc s'établir auprés de Rossane en un lieu qui étoit à lui, où il y avoit un oratoire de S. Adrien. Là il lui vint encore quelques disciples, & par la suite du tems ils se trouverent jusques à douze & plus : ensorte que ce lieu devint un monastere. Il y avoit deux freres dans le voisinage, qui touchez d'envie commencerent à médire de saint Nil, & le traiter d'hypocrite & d'imposteur : mais il ne s'en défendit qu'en leur donnant des benedictions & des loüanges ; & un jour qu'ils l'avoient extremément maltraité, il vint les trouver comme ils mangeoient, se mit à genoux & leur demanda pardon. Enfin il les gagna tellement que l'aîné en mourant lui donna tout son bien, & p. 65.

lui recommanda son frere. Il ne vouloit point que son monastere eût rien au de-là du necessaire, disant que ce surplus n'étoit qu'avarice. Trois de ces moines
p. 69. ayant un jour mangé hors de la maison, il leur dit : Etes-vous mes esclaves, pour vous cacher ainsi de moi ? Vous êtes mes freres, nôtre pain est vôtre travail ; & personne ne vous contraint à rien faire contre vôtre volonté. Sa communauté croissant il ne voulut jamais
p. 71. prendre le titre d'abbé ou d'hegumene, pour mieux observer le precepte de l'évangile de ne point se nom-
Math. XXIII. 8. mer maître : mais il donna le titre d'hegumene à d'autres, dont le premier fut Proclus, homme tres-savant dans les auteurs sacrez & profanes, & qui laissa lui-même plusieurs écrits.

p. 72. Un grand tremblement de terre qui arriva dans la
v. Chr. Cass. lib. II. c. 11. Campanie & la Calabre, ayant presque renversé la ville de Rossane : S. Nil voulut aller voir ce desastre de sa patrie. Mais pour se déguiser, il mit au tour de sa tête une peau de renard, qu'il avoit trouvée en chemin, & portoit sur l'épaule son manteau pendu à son bâton. Les enfans lui jettoient des pierres, & crioient aprés lui : Au caloyer Bulgare, d'autres l'appelloient Franc ou Armenien. Le soir s'étant remis en son état ordinaire il entra dans la grande église, pour prier la sainte Vierge sa patrone, & fut reconnu de quelques prêtres, qui se jetterent à ses pieds, fort surpris de son arrivée. Aprés les avoir consolez par ses discours de pieté, il demeura avec un nommé Caniscas, dont il avoit été disciple : l'exhortant à quitter le monde, car il avoit toûjours mené une vie fort pure. Mais il ne put le persuader, à cause de l'avarice qui le dominoit ; & il mourut quelque tems aprés, avec un repentir inuti-

le de ne l'avoir pas écoûté.

Il faisoit souvent reflexion sur la douceur de la solitude, & le degagement de la parfaite pauvreté, sans soins comme sans biens ; & il trouvoit qu'en vivant avec les autres, loin d'avancer dans la vertu on recule; leur conversation même lui étoit à charge, parce qu'elle le détournoit de la contemplation & de l'occupation interieure. A ces pensées il opposoit ce precepte de l'apôtre : Que personne ne cherche son avantage, mais celui des autres, pour leur salut. Il resolut donc d'éprouver ses disciples par quelque commandement déraisonnable ; & s'ils y obéissoient sans examen, prendre le parti de demeurer avec eux. Un jour aprés l'office du matin, il leur dit : Mes peres nous avons planté trop de vignes, & ce n'est qu'avarice d'avoir plus que le necessaire : venez en couper une partie. Ils y consentirent, & ayant pris la coignée sur son épaule, il les mena à la plus belle de leurs vignes & du plus grand rapport. Ils le suivirent tous, & se mirent à couper depuis le matin jusques à tierce. Alors voyant leur obéissance, il promit à Dieu de ne les quitter de sa vie. Mais le bruit de cette action s'étant répandu d'un côté jusques au mont Athos, & de l'autre jusques en Sicile, personne n'y pouvoit rien comprendre, & on l'interpretoit diversement.

p. 78.

1. Cor. x. 24.

VIII. Il est visité par Theophylacte, & Leon.

Un jour comme il étoit à Rossane un peu indisposé, Theophylacte metropolitain de Calabre & le domestique Leon, tous deux gens d'esprit & savans vinrent le voir avec des magistrats, des prêtres & une grande partie du peuple : à dessein de lui faire des questions sur l'écriture, plutôt pour l'éprouver que pour s'instruire. Aprés qu'ils se

p. 82.

furent saluez & assis, Nil donna au domestique un livre qu'il avoit à la main, & lui fit lire cette sentence: que de dix mille ames, à peine s'en trouve-t-il une dans le tems present, qui sorte entre les mains des anges. Ils commencerent à dire tout d'une voix: A Dieu ne plaise, cela n'est pas vrai: celui qui l'a dit est heretique. C'est donc en vain que nous avons été batisez, que nous adorons la croix: que nous communions & portons le nom de chrêtiens. Nil voyant, que le metropolitain & le domestique ne disoient rien à ceux qui parloient ainsi, répondit doucement: Que direz-vous si je vous montre que S. Basile, S. Chrysostome, S. Ephrem, S. Theodore Studite, S. Paul même, & l'évangile, disent la même chose? Dieu ne vous a point d'obligation de ce que vous venez de dire. Vous n'oseriez faire profession d'aucune heresie, le peuple vous lapideroit. Mais sachez, que si vous n'êtes vertueux & tres vertueux, vous n'éviterez point la peine éternelle. Ils furent touchez de ce discours, & commencerent tous à soupirer & à dire: Malheur à nous pecheurs que nous sommes.

Nicolas protospataire lui dit: Mon pere pourquoi l'évangile dit-il: Celui qui donnera à un de ces moindres un verre d'eau froide ne perdra pas sa
Math. X. 42. récompense? Il répondit: Cela est dit pour ceux qui n'ont rien, afin que personne ne s'excuse sur ce qu'il n'a pas de bois pour faire chauffer l'eau. Un autre lui dit; Mon pere je voudrois savoir si Salomon est sauvé ou damné. Nil sachant que c'étoit un débauché lui dit: Et moi je voudrois savoir, si vous serez sauvé ou damné. Que nous importe à vous & à moi que Salomon le soit? C'est pour nous qu'il est
Math. V. 28. écrit: Quiconque regarde une femme pour la desirer a

déja commis l'adultere. Quant à Salomon, nous ne trouvons nulle part dans l'écriture, qu'il se soit repenti, comme nous le trouvons de Manasses.

Un prêtre se leva ensuite & dit : Mon pere de quel arbre Adam mangea-t-il dans le paradis ? il répondit : D'un pommier sauvage. Tous se prirent à rire, & Nil leur dit : N'en riez pas, la réponse est conforme à la demande. Comment vous dirions nous ce que l'écriture ne nous a point decouvert ? Au lieu de penser comment vous avez été formé, comment vous avez été mis dans le paradis, les preceptes que vous avez reçûs & que vous n'avez pas gardez, ce qui vous a fait chasser du paradis & comment vous pourrez y rentrer : au lieu de tout cela vous me demandez le nom d'un arbre & quand vous l'auriez appris, vous demanderiez ensuite quelle en étoit la racine, ou les feüilles ou l'écorce, & s'il étoit grand ou petit. Aprés quelques autres entretiens, ils se retirerent, & le metropolitain lui-même dit que ce caloyer étoit un grand personnage.

Eupraxius gouverneur de Calabre avoit fondé à Rossane un monastere de filles, qui étant tombé en décadence, lorsqu'Eupraxius fut retourné à C. P. saint Nil avoit pris soin de le rétablir. Toutefois des gens mal intentionnez dirent à Eupraxius, que Nil avoit pillé ce monastere : ce qui lui fit écrire des lettres menaçantes contre le saint. Il revint en Calabre comme gouverneur, & tous les abbez de la province vinrent avec des presens le complimenter & lui demander sa protection. Il n'y eut que Nil qui n'y alla point, & demeura en paix dans son monastere, priant Dieu pour le salut du gouverneur. Ce qui augmenta beaucoup

IX.
Conversion d'Eupraxius.
p. 80.
p. 91.

ſon indignation, & il cherchoit les moyens de la ſatisfaire. Mais il lui vint un ulcere, qui le tourmenta pendant trois ans, & lui conſuma les parties que l'on ne nomme point, avec une infection inſupportable. Il reconnut que c'étoit la punition de ſes débauches; ſe répentit de ſes emportemens contre le ſaint abbé, & l'envoya prier de le venir voir & lui donner ſa benediction. Le ſaint homme ſe fit prier long tems pour l'humilier à ſon tour, & n'y alla qu'au bout des trois ans, lorſqu'il ſût que le mal attaquoit déja les parties nobles.

Le gouverneur lui embraſſa les pieds fondant en larmes, & Nil l'ayant relevé, il lui fit la confeſſion de tous ſes pechez, & le conjura de lui donner l'habit monaſtique; diſant qu'il avoit fait vœu d'être moine. Le
p. 95. ſaint lui répondit: Tous ceux qui ont peché aprés le batême ſont obligez ſans aucun vœu à embraſſer la penitence: mais quant à vous donner l'habit, je ne ſuis qu'un ſimple moine ſans aucun ordre eccleſiaſtique. Voici un metropolitain, c'étoit celui de ſainte Severine, voici des évêques & des archimandrites, c'eſt à eux d'accomplir vôtre ſouhait. Toutefois Eupraxius le pria tant, qu'il lui coupa les cheveux de ſa main, & le revêtit de l'habit monaſtique en preſence des évêques & des abbez. Alors le gouverneur les pria à manger, & les ſervit à table lui-même, tant il ſe trouva de force. Puis il diſtribua de ſa main aux pauvres tout ce qu'il avoit, ou le legua aux égliſes: il affranchit tous ſes eſclaves, & mourut trois jours aprés plein de componction & d'eſperance. Il avoit fait Nil executeur de ſon teſtament: mais le ſaint homme ne voulut point s'embaraſſer dans tant d'affaires & s'en déchargea ſur le metropolitain.

Il délivra plusieurs possedez, en leur faisant faire l'onction de l'huile par les prêtres, ou les envoyant à Rome aux tombeaux des apôtres : mais il ne vouloit pas leur faire le moindre signe de croix de sa main. Quelque repugnance qu'il eût à venir dans le monde, & en voir le tumulte, il ne laissoit pas dans l'occasion d'interceder pour le peuple auprés des magistrats: afin de sauver les malheureux opprimez, & quelquefois les coupables. Et il ne craignoit point de souffrir pour cet effet la fatigue de marcher à pied & les incommoditez des saisons. Plusieurs des officiers, qui venoient en Italie, lui offroient de grandes sommes d'argent, pour la subsistance de sa communauté, ou pour les pauvres : mais il leur disoit : Mes freres seront heureux, suivant le pseaume, s'ils vivent du travail de leurs mains ; & les pauvres crieront contre vous, comme retenant leur bien, & m'admireront comme possedant tout sans rien avoir.

X. Autres actions de saint Nil.

p. 101.

p. 102.

p. 109.

Psal. 127.

Un eunuque de la chambre de l'empereur l'ayant prié de le venir voir lui dit : Je n'ai point de parens, & j'ai de grands biens : j'ai resolu de les donner à Dieu & de fonder un monastere. Venez avec moi à C. P. je prendrai le saint habit de vôtre main, & je vous ferai converser familierement avec les empereurs, comme vous êtes ici avec moi. Nil fit selon sa coûtume le signe de la croix sur sa poitrine, & répondit à l'eunuque: Vôtre dessein est beau & agreable à Dieu, mais il ne me convient pas de quitter mon desert & les pauvres qui souffrent avec moi, pour me promener dans les villes & me charger d'affaires. Manque-t-on à C. P. de moines & d'abbez, pour donner l'habit à ceux qui veulent quitter le monde ? Que si vous vou-

p. 111.

lez abſolument que je vous le donne, venez marcher dans la voie étroite avec nous. L'eunuque inſiſtoit à accomplir ſon deſſein, & le ſaint abbé l'ayant quitté remercioit Dieu de l'avoir delivré de ce piege de l'ennemi.

p. 115. L'archevêque de Roſſane étant mort, tous s'accorderent qu'il falloit ſurprendre l'abbé Nil, & le forcer à remplir cette place. Les magiſtrats & les principaux du clergé marchoient déja pour executer leur deſſein: mais quelqu'un les prevint, croyant porter au pere une agreable nouvelle. Il le remercia & lui fit même donner un preſent: mais il ſe retira au fonds d'une montagne avec un des moines, & ſe cacha ſi bien qu'on ne pût jamais le trouver. Les prêtres & les magiſtrats qui étoient venus au monaſtere, aprés avoir bien cherché & long tems attendu, s'en retournerent fort affligez, & furent contraints d'élire un autre archevêque.

p. 116. Quelque tems aprés les Saraſins ayant fait une incurſion dans la Calabre, ſaint Nil ſe retira dans la forteresſe avec ſes moines; excepté trois, qui étant demeurez dans le monaſtere furent pris & emmenez en Sicile. Saint Nil ſongea à les retirer, & ayant amaſſé cent tarins d'or des revenus du monaſtere, il les envoya à Palerme par un frere fidele: avec un mulet qu'on lui avoit donné, & une lettre adreſſée à l'écrivain de l'emir, qui étoit chrêtien & pieux. Il lût la lettre à l'emir ſon maître, qui admira la ſageſſe & la vertu du ſaint abbé; & ayant fait venir les moines, il les traita avec honneur, & retint ſeulement le mulet pour ſe ſouvenir d'eux: mais il les renvoya avec l'argent & pluſieurs peaux de cerf, les chargeant d'une lettre où

où il disoit : C'est ta faute de ce que tes moines ont été maltraitez; si tu t'étois fait connoître à moi, je t'aurois envoyé une sauvegarde, avec laquelle tu n'aurois pas eu besoin de sortir de ton monastere; & si tu voulois bien venir chez moi, tu pourrois t'établir dans tout le païs, & je te traiterois avec toute sorte d'honneur & de respect.

Le saint homme prevoyant que toute la Calabre alloit être ravagée par les Sarasins, resolut d'en sortir: mais il ne voulut pas aller en Orient, craignant la grande opinion que l'on avoit de lui : car sa reputation étoit venuë jusques aux empereurs. Il aima donc mieux demeurer chez les Latins, où il croyoit être inconnu : mais il étoit par tout regardé comme un apôtre. Car étant venu à Capouë, il fut reçu avec tres-grand honneur par le prince Pandolfe & les premiers de la ville, jusques-là qu'ils vouloient le faire leur évêque, & l'eussent fait, si le prince ne fût mort. Mais ils appellerent Aligerne abbé du mont Cassin, & lui enjoignirent de donner au saint abbé un des monasteres de la dépendance du sien tel qu'il voudroit.

XI. Saint Nil se retire au mont-Cassin. p. 113.

Saint Nil étant donc allé voir le fameux monastere du mont Cassin, toute la communauté vint au-devant de lui jusques au pied de la montagne, les prêtres & les diacres revêtus de leurs ornemens comme un jour de fête, portant des cierges & des encensoirs. Il guerit toutes leurs maladies corporelles & spirituelles, & admira le bel ordre & la regularité de cette maison, qu'il trouva au dessus de celle des Grecs. Ensuite l'abbé Aligerne & les principaux d'entre les moines le conduisirent au monastere qui lui étoit destiné : savoir S. Michel en Valdeluce, où il demeura

quinze ans. L'abbé & les moines le prierent de venir avec toute sa communauté au grand monastere, & d'y celebrer l'office en Grec. D'abord il s'en excusoit par humilité, mais enfin il l'accorda. Il composa un hymne en l'honneur de S. Benoît, comprenant tous ses miracles; & prenant toute sa communauté, qui étoit de plus de soixante moines, il monta au mont Cassin, & y celebra les vigiles d'un chant fort harmonieux, car il y en avoit plusieurs qu'il avoit instruits à lire & à chanter parfaitement.

Aprés l'office tous les moines Latins vinrent le trouver avec la permission de leur abbé, & lui firent diverses questions, sur les devoirs des moines & sur des passages de l'écriture; & il leur répondit en latin. Un lui demanda : Si une fois l'année je mange de la
p. 131. viande par condescendance pour mon corps, quel mal y aura-t-il? S. Nil répondit : Si vous vous portez bien toute l'année, & qu'une seule fois vous tombiez & vous rompiez une jambe, quel mal y aura-t-il? Ils l'interrogerent aussi touchant le jeûne du samedi. Il répondit : Que celui qui mange ne méprise point ce-
Rom. XIV. 3. lui qui ne mange pas, & que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange. Si vous nous reprenez de ce que nous ne jeûnons pas le samedi, prenez garde de ne pas combattre les colomnes de l'église, S. Athanase, S. Basile, S. Gregoire, S. Chrysostome & les conciles mêmes. Nous faisons bien de ne pas jeûner le samedi, pour nous opposer aux Manichéens, qui s'affligent ce jour-là en haine de l'ancien testament; mais nous ne nous abstenons pas du travail, pour ne nous pas conformer aux Juifs. Vous avez aussi raison de jeûner ce jour là, pour vous preparer au dimanche.

Aligerne abbé du mont Cassin avoit succedé à Majelpot en 949. & gouverna pendant trente-sept ans. Il étoit de Naples, & avoit été moine à saint Paul de Rome sous l'abbé Baudoüin. Il s'appliqua à rétablir le monastere, qui ne s'étoit pas encore relevé de la desolation arrivée sous l'abbé Berthier. Aligerne fit revenir plusieurs terres usurpées par des seigneurs voisins, ce qui lui attira des mauvais traitemens : mais il fut protegé par Landolfe prince de Capoüe. Il repeupla les terres desertes, rebâtit l'église & les lieux reguliers, ensorte que le mont Cassin fut comme renouvellé de son tems. Il mourut l'an 986.

An. 984.
Act. SS Ben. sæc. 5. p. 645.
Sup. liv. LIII. n. 47.

XII. Mort de Benoît VII. Jean XIV. Jean XV. papes.
Baron. an. 984.
Papebr. cona. p. 167.

A Rome le pape Benoît VII. mourut le dixiéme de Juillet 984. indiction douziéme, aprés huit ans & demi de pontificat, & fut enterré à sainte Croix de Jerusalem. Son successeur fut Pierre évêque de Pavie, qui avoit été chancelier de l'empereur Otton II. Il changea de nom par respect, comme l'on croit, pour S. Pierre, & prit celui de Jean XIV. Il ne tint le siege que huit mois: car Francon, qui s'étoit fait ordonner pape dix ans auparavant sous le nom de Boniface VII. revint de C. P. sur la nouvelle de la mort de Benoît VII. Sa faction étant la plus puissante, Jean XIV. fut arrêté & mis au château S. Ange, puis deposé; & au bout de quatre mois il mourut de faim & de misere dans cette prison le vingtiéme d'Août 985. Ainsi Boniface fut reconnu pape & tint le siege onze mois, au bout desquels il mourut subitement. Les siens mêmes le haïssoient tellement, qu'aprés sa mort ils le percerent à coups de lances, le traînerent par les pieds, & le laisserent tout nud dans la place devant le cheval de Constantin. Mais le lendemain matin quelques

Sup. liv. LVI. n. 36.
Ms. ap. Papebr.

AN. 986.

clercs ramasserent ce cadavre dechiré, & l'ensevelirent. On élut ensuite Jean Romain de naissance, fils de Robert, qui tint le S. siege quatre mois sans être sacré; c'est pourquoi il n'est point compté entre les papes. Enfin on élût Jean XV. aussi Romain fils de Leon prêtre, qui fut sacré le vingt-cinquiéme d'Avril 986. & tint le saint siége dix ans.

XIII. Fin de S. Dunstan.

Vita Dunst. n. 38. sac 5. Ben. p. 682.

De son tems mourut S. Dunstan la lumiere de l'Angleterre. Quatre ans auparavant saint Ethelvolde de Vinchestre étant venu à Cantorberi avec l'évêque de Rochestre, Dunstan les reçut avec grande joye, parce que c'étoit par ses soins qu'ils avoient été nourris, instruits & élevez aux premiers honneurs de l'église. Aprés avoir passé plusieurs jours ensemble en douces conversations, l'archevêque les conduisit hors la ville; & quand il fallut se separer, il commença à fondre en larmes, ensorte qu'elles lui coupoient la parole. Les deux évêques étonnez lui en demanderent la cause. C'est que je sai, dit-il, que vous devez mourir bientôt. En effet l'évêque de Rochester étant à peine rentré dans sa ville, fut attaqué d'une maladie violente, qui l'emporta en peu de jours; & l'évêque de Vinchestre tomba malade avant même que d'arriver chez lui. Il mourut le premier jour d'Août l'an 984. la vingt-deuxiéme année de son épiscopat. L'église honore sa memoire le jour de sa mort; & on lui attribuoit plusieurs écrits que nous n'avons plus.

Sac 5. Bened p. 607. 622.

Martyr. R. 1. Aug.

Vita S. Elfegi n. 8.

Sac. 5. Ben. p. 116.

Sup. liv. LVI. n. 30.

Aprés la mort de S. Ethelvolde, il y eut une grande division pour l'élection du successeur, entre les clercs qui avoient été chassez de l'église de Vinchestre pour leurs dereglemens, & les moines qui avoient été mis à leur place: car chaque parti en vouloit un de son

corps. Saint Dunſtan s'étant mis en priere pour demander à Dieu de lui faire connoître celui qui étoit digne de remplir ce ſiege : ſaint André lui apparut, & lui ordonna de prendre Elfege abbé de Bath, & le ſacrer évêque de Vincheſtre. C'étoit un grand perſonnage ; & il fut depuis archevêque de Cantorberi. AN. 988.

Vita n. 42.

Le jour de l'Aſcenſion 17. de Mai 988. aprés la lecture de l'évangile, S. Dunſtan prêcha à ſon ordinaire : puis il continua la meſſe & donna la benediction ſolemnelle avant la communion. Il exhorta encore ſon peuple à ſe détacher des choſes de la terre ; & aprés avoir donné le baiſer de paix, il ne put ſe contenir davantage, & leur dit de ſe ſouvenir de lui, & que le jour étoit proche où Dieu l'appelleroit. Alors il s'éleva de grands cris, on vit couler des torrens de larmes ; & un prêtre nommé Elgar docte & vertueux, qui fut depuis évêque ; declara que le matin même il avoit vû des anges dire à Dunſtan qu'il ſe tînt prêt pour partir le ſamedi.

Aprés le dîné l'archevêque revint à l'égliſe & marqua le lieu de ſa ſepulture. Comme il remontoit pour aller ſe repoſer, ainſi qu'il avoit accoutumé pendant l'été : ceux qui le ſuivoient en grand nombre le virent élevé de terre & monter en l'air. Ils en furent effrayez, & étant revenu à bas, il leur dit : Vous voyez où Dieu m'appelle ; & perſonne ne doit deſeſperer de venir au ciel en ſuivant mes traces. Cherchez en tout à pratiquer la volonté de Dieu. Ne vous mettez pas en peine de paroître bons, mais de l'être : ni de ne paroître pas mechans, mais de ne l'être pas. Je vous predis que la nation Angloiſe ſouffrira beaucoup & long-

An. 988. tems de la part des étrangers : mais à la fin la misericorde de Dieu se répandra sur elle. En parlant ainsi, le saint prelat sentit que les forces de son corps diminuoient peu à peu. Neanmoins il continua tout ce jour là & le vendredi suivant à instruire & consoler tous ceux qui venoient se recommander à lui, & lui demander sa benediction.

Le samedi dix-neuviéme de Mai il fit celebrer devant lui les saints mysteres, & ayant reçu le viatique, il fit une fervente priere d'action de graces aprés laquelle il expira. Il fut enterré dans l'église de S. Sauveur sa cathedrale, au lieu qu'il avoit marqué devant les degrez de l'autel. Les regrets de son peuple furent extrêmes ; & il se fit depuis à son tombeau un grand nombre de miracles, dont nous avons une histoire fidelle, par le moine Osberne qui vivoit dans le siecle suivant, & qui écrivit le premier la vie du saint. Saint Dunstan retablit les lettres en Angleterre aussi-bien que la discipline monastique : on lui attribuë plusieurs écrits, dont il reste peu qui soient certainement de lui. L'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Sæc. 5. p. 689.

Martyr. R. 19. Maj.

XIV. S. Adalbert quitte Prague.

Sup. liv. LVI. n. 56.

Vita. n. 11. sæc. 5. act. Ben. p. 853

L'année suivante 989. S. Adalbert de Prague vint à Rome, consulter le pape comment il se devoit conduire, attendu l'indocilité de son peuple. Depuis qu'il étoit évêque il avoit mené une vie exemplaire, & s'étoit parfaitement acquitté de tous ses devoirs. Il partagea en quatre les revenus de l'église selon les canons: la premiere pour les reparations & les ornemens de l'église, la seconde pour les chanoines, la troisiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour lui. Il distribuoit de grandes aumônes à toutes les fêtes, & nourissoit tous les jours douze pauvres. Il avoit un lit de

parade, mais il couchoit sur la terre & tout au plus sur un cilice, dormant peu & passant la plûpart de la nuit en prieres. Il observoit comme les moines le silence depuis complies jusqu'à prime : aprés prime il donnoit audiance, puis il travailloit de ses mains, ou lisoit l'écriture sainte avec ses chapelains. Il visitoit soigneusement les prisonniers & les malades. Il prêchoit assiduëment & mêloit dans sa conduite la severité & la douceur. AN. 989.

Mais son peuple profitoit peu de ses instructions: la plûpart sembloient affecter de commettre les desordres dont il vouloit les retirer, & s'obstiner à leur perte. Voyant donc, que loin de leur être utile, il se nuisoit à lui-même : il resolut de les quitter, principalement pour trois sortes de pechez : la pluralité des femmes, les mariages des clercs, la vente des esclaves Chrétiens aux Juifs. Dans le même tems qu'Adalbert étoit prêt à partir pour Rome, il se rencontra que le moine Straquaz vint à Prague. Il étoit fils de Boleslas le cruel & frere de Boleslas le pieux, qui regnoit alors en Boheme. Le pere pour expier la mort de S. Venceslas, donna ce fils à S. Emmeran de Ratisbone, où il embrassa la vie monastique. Il étoit donc venu aprés plusieurs années, par la permission de son abbé, voir son païs, ses parens & le duc son frere. L'évêque Adalbert l'ayant pris en particulier, lui fit de grandes plaintes de la malice de son peuple, des mariages incestueux & des divorces, de la desobeissance & de la negligence du clergé, de l'arrogance & de la puissance intolerable des seigneurs. Enfin il lui decouvrit son dessein d'aller à Rome consulter le pape, & ne jamais revenir à ce peuple indocile. n. 14. Chr. Magdeb. ap. Mabill. p. 869.

Il se rencontre heureusement, ajouta t-il, que vous

AN. 989. êtes frere du duc, ils vous obeïront plutôt qu'à moi, vous pourrez les reduire par l'autorité de vôtre frere: vôtre noblesse, vôtre science & la sainteté de vôtre profession vous rendent digne de l'épiscopat, je vous le cede volontiers; & je solliciterai le pape de vous l'accorder de mon vivant. En parlant ainsi, il lui mit entre les bras le bâton pastoral qu'il tenoit. Mais Straquaz le jetta par terre avec indignation, & dit: Je ne suis ni digne ni capable de l'épiscopat; je suis moine & mort au monde. L'évêque lui répondit: Sachez mon frere, sachez que ce que vous ne voulez pas faire maintenant à propos, vous le ferez ensuite, & ce sera à vôtre perte.

XV. S. Adalbert à Rome.

Adalbert vint à Rome en 989. & le pape Jean XV. lui conseilla de quitter son peuple rebelle, plutôt que de se perdre avec lui. Ayant donc resolu de passer le reste de sa vie en païs étranger, il commença par distribuer tout son argent aux pauvres. L'imperatrice Theophanie mere d'Otton II. qui regnoit alors, se trouva dans le même tems à Rome; & sachant que l'évêque Adalbert vouloit aller en pelerinage à Jerusalem, elle le fit venir secretement & lui donna tant d'argent, que le jeune Gaudence frere d'Adalbert le pouvoit à peine lever de terre. Elle l'obligeoit à le prendre pour la dépense de son voyage: mais le saint évêque le distribua tout aux pauvres la nuit suivante.

Ayant renvoyé ses gens en Boheme, il changea d'habit, acheta un asne, pour porter le bagage, & se mit en chemin avec trois personnes seulement, pour aller à Jerusalem. Il passa au mont Cassin, & y fut reçu avec honneur, sans être connu. Quelques jours aprés comme il en vouloit partir, l'abbé Manson successeur

d'Aligerne

d'Aligerne le vint trouver avec les principaux du monastere, & lui dit : Vous entreprenez un long voyage & plein de grandes distractions: il est bon de quitter le monde, mais il n'est pas avantageux de changer de place tous les jours. Il vaut mieux se fixer en un lieu, suivant les maximes de nos peres. Adalbert reçut ce conseil comme venu du ciel, & resolut de s'arrêter au mont Cassin, pour y passer le reste de sa vie. *Chr. Cass. lib. II. c. 17.*

Mais un des principaux du monastere lui dit un jour, avec plus d'affection que de discretion : Mon pere, vous ferez tres-bien de prendre ici l'habit monastique, & demeurer avec nous : car comme vous êtes évêque, vous consacrerez nos églises, & ordonnerez nos clercs. Adalbert voyant qu'il étoit découvert, fut sensiblement affligé de ce discours ; & aussi-tôt il alla à Valdeluce consulter S. Nil, sur ce qu'il avoit à faire. S. Nil connut d'abord par quel mouvement il agissoit, & dit depuis, qu'il n'avoit jamais vû personne plus fervent dans l'amour de Dieu que ce jeune homme. Mais il lui dit : Je vous recevrois mon fils dans ma communauté, si ce n'étoit lui nuire sans vous servir. Vous voyez à ma barbe & à mon habit que je suis Grec & étranger ; & le lieu que nous habitons appartient à ceux que vous quittez : si je vous reçois ils me chasseront, & vous serez encore plus incertain du lieu de vôtre retraite. Je vous conseille de retourner à Rome, & d'aller trouver de ma part l'abbé Leon : avec une lettre par laquelle je le prierai de vous garder chez lui, ou du moins de vous recommander à l'abbé de saint Sabas.

Adalbert étant revenu à Rome, s'informa du monastere de l'abbé Leon, & apprit que c'étoit celui de S. Alexis. Leon voulant l'éprouver le rebuta d'abord,

& lui parla durement : mais le voyant ferme, il le mena au pape, pour ne rien faire que de ſon conſentement, & de l'avis des cardinaux. Enfin il lui donna l'habit le Jeudi ſaint l'an 990. ſans ſavoir qui il étoit. Deux de ceux qui avoient ſuivi Adalbert l'abandonnerent, voyant qu'il vouloit ſe faire moine : il n'y eut que ſon frere Gaudence, qui lui demeura fidele, & embraſſa la même profeſſion. Adalbert s'exerçoit à l'obéiſſance & à l'humilité, ſervant aux travaux les plus bas dans le monaſtere.

Chr. Magdeb. Mſ. ap. Mabill.

XVI. Libentius archev. de Breme.

Act. SS. Ben ſec. 6. ex Adam. lib. II. c. 19.

Adaldague archevêque de Breme étoit mort dés l'an 988. indiction premiere le vingt-huitiéme d'Avril, aprés cinquante-trois ans d'épiſcopat ; & Libentius lui avoit ſuccedé. Ce prelat tres-ſavant & tres-vertueux, étoit venu d'Italie avec l'évêque Adaldague, & le pape Benoît V. lorſqu'il fut relegué en Saxe ; & Adaldague ne trouva que Libentius, à qui il pût confier le gouvernement du dioceſe de Hambourg. Il reçût le pallium du pape Jean XV. & le bâton paſtoral de l'empereur Otton III. & fut le premier archevêque de Breme conſacré par ſes ſuffragans. Car juſques là cet archevêque étoit ſacré par celui de Mayence : mais Adaldague ayant obtenu du pape Agapet le pouvoir d'ordonner des évêques en Danemarc & dans les autres païs ſeptentrionaux : ſes ſucceſſeurs furent ordonnez par les évêques de leur dépendance.

Adam. c. 50. 51.

Mabill. p. 128.

Libentius ſe trouve auſſi nommé Lievizo, par une corruption de ſon nom, venuë apparemment de la prononciation des barbares. Sa pureté étoit telle, qu'il ne ſe laiſſoit voir aux femmes que rarement : ſes jeûnes le rendoient toûjours pâle, ſon humilité le faiſoit paroître dans le cloître comme un ſimple moine : car c'étoit

des moines qui servoient l'église de Breme, comme les autres qu'ils avoient fondez. Il se contentoit des biens de son église, & n'alloit guére à la cour pour les augmenter. Il demeuroit en repos chez lui, tout occupé à gouverner son diocese & à gagner des ames ; & tenoit dans une exacte discipline toutes les communautez de sa dépendance. Il prenoit soin par lui-même des hôtes & des malades, & les servoit en personne : quoiqu'il eut chargé son neveu Libentius du gouvernement de l'hôpital. Tant que le païs des Sclaves fut en paix, il visita souvent les peuples de de-là l'Elbe, & s'acquitta fidellement de sa mission chez les payens.

Cependant comme Suen roi de Danemarc persecutoit violemment les Chrêtiens, l'archevêque Libentius lui envoyoit souvent des deputez avec des presens pour l'appaiser : mais il demeura inexorable. Quelque tems aprés faisant la guerre aux Sclaves, il fut pris par deux fois, & emmené chez eux ; & les Danois le racheterent par deux fois. Ensuite Heric roi de Suede entra en Danemarc avec une armée innombrable, & Suen lui ayant livré un combat naval, fut vaincu, depoüillé de son royaume, & reduit à s'enfuir. Tous ces malheurs furent regardez comme une punition divine de son parricide, & de la persecution qu'il avoit faite aux Chrêtiens. Heric étant ainsi maître des deux royaumes de Danemarc & de Suede, Poppon évêque de Slesvic alla vers lui en ambassade de la part de l'empereur & de l'archevêque de Hambourg, pour traiter de la paix. C'étoit un saint homme ; & comme les barbares lui demandoient un miracle à leur ordinaire, on dit que sans hesiter il prit un fer chaud avec

Sup. liv. LVI. n. 14.

la main, & n'en fut point brûlé. Pour les persuader encore mieux, il se revêtit d'une chemise cirée, & se tenant au milieu du peuple, il y fit mettre le feu. Ensuite levant les yeux & les mains au ciel, il la laissa brûler entierement, & d'un visage gay assura qu'il n'en avoit pas même senti la fumée. Plusieurs milliers de payens se convertirent à ce miracle, & le nom de Poppon demeura celebre chez les Danois.

Un autre missionaire illustre de Danemarc fut Odincar l'ancien, qui prêcha en Finlande, en Zelande, en Schonen & en Suede, & convertit plusieurs infideles. Odincar le jeune son neveu & son disciple, étoit de la race des rois de Danemarc, & si riche en fond de terre, que de son patrimoine il fonda l'évêché de Ripen en Jutland. Comme il étudioit à Breme l'archevêque Adaldage le bâtisa de sa main; & son successeur Libentius l'ayant ordonné évêque pour la conversion des Gentils, il mit son siege à Ripen. La sainteté de sa vie le rendoit agreable à Dieu & aux hommes, & il soûtint courageusement la religion en Danemarc. D'autres saints personnages allerent jusques en Norvege, & y firent plusieurs Chrétiens.

XVII. Conversion des Russes.

Voy. d'Olear. p. 156.
Cedr. 699. C. 719. A.
Ditm. lib. 7. p. 104.

On rapporte à ce tems-là, c'est-à-dire à l'an 989. la conversion de Vladimer ou Vlodomir prince des Russes premier Chrêtien. Il épousa Anne sœur des empereurs Basile & Constantin, que Ditmar nomme Helene, & il ajoute, que Vlodomir embrassa la foi chrêtienne, par les exhortations de cette princesse: mais que ses mœurs ne répondirent pas à sa creance, & qu'il ne laissa pas d'être fort adonné aux femmes & fort cruel. Il eut trois fils, dont un épousa la fille de Boleslas duc de Pologne, & avec elle ce duc envoya en Russie un

ſaint homme nommé Reinbern évêque de Colberg en Pomeraine, qui n'avoit pas moins de doctrine que de vertu. Il brûla les temples des idoles, & pour abolir la ſuperſtition d'une mer conſacrée aux demons, il y jetta de l'eau benite, & quatre pierres, ſur leſquelles il avoit fait l'onction du ſaint chrême. Il pratiquoit une grande abſtinence & beaucoup de veilles, & gardoit un grand ſilence. Mais Vlodomir ayant avis que ſon fils vouloit ſe revolter, pouſſé par le duc de Pologne ſon beau-pere : le fit arrêter avec la princeſſe ſa femme, & l'évêque Reinbern, qui mourut dans ſa priſon continuellement appliqué à la priere.

Le roi Vlodomir fit de grandes aumônes pour racheter ſes pechez, & aprés être arrivé à une extrême vieilleſſe, il mourut & fut enterré dans la grande ville de Kiovie en l'égliſe de ſaint Clement prés de la reine ſon épouſe, & leurs tombeaux étoient élevez au milieu de l'égliſe. Les Moſcovites qui ſont les Ruſſes, comptent ce prince entre leurs ſaints, & honorent ſa memoire le quinziéme de Juillet : le regardant comme l'apôtre de leur nation. Car encore que la religion chrêtienne fut entrée chez les Ruſſes dés le ſiecle precedent ſous Ignace patriarche de C. P. on trouve que vers l'an 940. ils exercerent de grandes cruautez contre les chrêtiens : particulierement les prêtres à qui ils perçoient la tête avec des clous. Auſſi on ne compte l'établiſſement ſolide du chriſtianiſme, & la converſion entiere de la nation que depuis le regne de Vlodomir & la fin du dixiéme ſiecle. Ils ont toûjours gardé le rit Grec dans les ceremonies de la religion.

Ephemer. ap. Boll. to. 12.

Sup. liv. L. n. 56. LII. n. 19.

Cedr. p. 630. B.

XVIII. Hugues Capet roi de France.

En France il étoit arrivé depuis peu d'années une grande revolution. Le roi Lothaire mourut le ſecond

Chr. Alberic 986. 987.

jour de Mars 986. à l'âge de quarante-cinq ans, aprés en avoir regné trente-un, depuis la mort de son pere. Il laissa pour successeur Loüis son fils âgé d'environ dix-huit ans, qui mourut aprés quinze mois de regne le vingt-deuxiéme de Juin 987. sans laisser d'enfans. Il est connu sous le nom de Loüis le faineant, parce qu'il ne fit rien de memorable. Il laissa un oncle nommé Charles fils de Loüis d'outremer, que la couronne regardoit selon le droit de la succession: mais il étoit odieux aux seigneurs, parce qu'il avoit quitté la France, pour s'attacher à l'empereur Otton. C'est pourquoi ils aimerent mieux reconnoître pour roi Hugues Capet comte de Paris, fils de Hugues le grand, petit-fils de Robert, qui avoit regné du tems de Charles le simple, & arriere petit-fils de Robert le fort. Ainsi la seconde race des rois & la posterité de Charlemagne cessa de regner en France; & on vit commencer la troisiéme race, qui regne encore aujourd'hui. Hugues Capet avoit environ quarante-sept ans, quand il fut élû roi à Noyon, & sacré à Reims le troisiéme de Juillet 987. par l'archevêque Adalberon, & il regna dix ans. Le premier de Janvier de l'année suivante 988. il fit aussi couronner son fils Robert âgé de dix-huit ans, pour lui assûrer la succession.

Chr. Virdun. p. 137.

Sup. lib. LIV. n. 57.

XIX. Arnould archev. de Reims. *Chr. Virdun. p. 137.*

Le roi Lothaire avoit laissé un fils naturel nommé Arnoul, qui étoit clerc de l'église de Laon. Ce prince indigné de l'élection de Hugues Capet, rappella en France Charles son oncle, & lui livra la ville de Laon & Adalberon qui en étoit évêque. Arnoul fut condamné pour ce sujet dans un concile des évêques de Gaule: mais l'évêque de Laon s'étant sauvé de prison vint trouver Hugues, & reconcilia Arnoul avec

lui : ensorte que le roi pour le gagner lui donna l'archevêché de Reims, qui vint à vaquer par le decés de l'archevêque Adalberon. L'élection d'Arnoul se fit dans les formes, par les évêques de la province assemblez avec le clergé & le peuple de la metropole, & du consentement des rois Hugues & Robert : ausquels il prêta serment de fidelité même par écrit. AN. 990. To. 9. conc. p. 734. Gerb. ep. 1. bu.

Mais peu de tems aprés le prince Charles son oncle surprit la ville de Reims, par la trahison d'un prêtre nommé Adalger, & emmena prisonnier Arnoul lui-même : qui fut soupçonné d'être d'intelligence, & s'être fait prendre exprés. Pour se justifier, il publia une excommunication accompagnée de maledictions terribles contre ceux qui avoient pillé l'église & la ville de Reims, jusques à ce qu'ils fissent restitution. Les évêques de la province de Reims suivirent son exemple, & s'étant assemblez à Senlis en 990. ils publierent un decret, par lequel ils mirent en interdit les églises cathedrales de Reims & de Laon : car celle-ci avoit aussi été pillée, & l'évêque maltraité. Ils prononcerent anathême nommément contre le prêtre Adalger, les auteurs & les complices de sa trahison, jusques à ce qu'ils vinssent à penitence ; & ils envoyerent ce decret aux évêques des autres provinces. To. 9. p. 735.

Mais Adalberon évêque de Laon livra à son tour cette ville au roi Huges, avec le duc Charles & l'archevêque Arnoul, qui s'y étoient renfermez. Alors Hugues entreprit de faire juger canoniquement Arnoul par les évêques de la province ; & sachant que Hebert III. comte de Vermandois avoit envoyé à Rome en faveur d'Arnoul : il y envoya aussi au mois d'Août de l'année 990. Hebert s'interessoit en cette affaire, Conc. Rom. c. 27. to. 9. conc. p. 737.

An. 990. parce que sa cousine Agnés avoit épousé le duc Charles. Le roi Hugues écrivit donc au pape, se pleignant de la perfidie d'Arnoul, qui au préjudice du serment qu'il m'a prêté, dit-il, & fait prêter par tous les nobles & les citoyens, a ouvert lui-même les portes aux ennemis : comme il est prouvé par des témoins tres-veritables, & a livré le clergé & le peuple, qui lui étoit confié, à la captivité & au pillage. Que s'il prétend avoir été pris lui-même ? pourquoi oblige-t-il ses diocesains à fausser leur serment ? pourquoi prend-il les armes contre nous, & fortifie-t-il la ville & les châteaux ? S'il est prisonnier, qu'il permette qu'on le délivre : s'il est en liberté, qu'il revienne à ma cour, où je l'appelle. Les évêques ses confreres l'invitent à venir avec eux, & il dit qu'il ne leur doit rien. Vous donc qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas : de peur que vôtre silence & nôtre juste douleur ne nous oblige à ruiner la ville, & mettre en feu toute la province.

p. 738. Les évêques de la province de Reims écrivirent aussi au pape, apparemment par ordre du roi. Ils s'excusent sur leur éloignement & sur la multitude des tyrans, qui les oppriment, de n'avoir pas consulté plûtôt l'église Romaine, touchant la décadence de l'épiscopat. Venant à l'archevêque Arnoul, ils disent : Quoiqu'il soit fils de l'église de Laon, il en a surpris l'évêque par fraude, & envahi son église. Puis il a rendu captive sa propre église de Reims, avec son clergé & son peuple. Il méprise nos invitations & celles des archevêques ses confreres, il ne tient compte de ses sermens. Par sa faute plusieurs églises demeurent sans pasteurs, & un nombre infini de peuple perit sans recevoir la confirmation

confirmation ni la benediction épiscopale. Condamnez donc saint pere, celui que toute l'église a déja condamné : appuyez de vôtre autorité la déposition de cet apostat, & l'ordination d'un nouvel archevêque. On voit par cette lettre, qu'ils ne prétendoient pas que le pape dût juger cette cause à Rome, où les parties n'étoient pas : mais seulement qu'il la laissât juger sur les lieux, suivant les canons.

Un grand acteur dans toutes ces affaires, étoit l'abbé Gerbert, qui pretendoit avoir été designé par Adalberon pour lui succeder dans l'archevêché de Reims. Il étoit de basse condition, né en Aquitaine, c'est-à-dire en Auvergne; & avoit été élevé à Aurillac dans le monastere de saint Gerauld, où il avoit eu pour maître Raimond, qui en fut depuis abbé. Aprés qu'il eut appris la grammaire, Gerauld de saint Serein cinquiéme abbé d'Aurillac l'envoya à Borel comte de Barcelone, qui le mit auprés d'un évêque nommé Haïton, pour étudier les mathematiques, où il se rendit tres-savant. Il suivit l'évêque & le comte Borel dans un voyage qu'ils firent à Rome; & le comte le fit connoître à l'empereur Otton. L'archevêque Adalberon, qui se trouva en Italie l'emmena avec lui à Reims, & l'année suivante il le ramena pour aller à Rome. Ils trouverent à Pavie l'empereur, accompagné d'Otric, fameux alors pour sa science chez les Saxons. Gerbert & lui eurent une grande conference de science, en presence de l'empereur & par son ordre, avec plusieurs autres savans.

XX. Commencement de Gerbert.
Gerb. epist. 152.
Chr. Virdun. p. 137.
Glab. I. *c.* 4.
Chr. Aurilias. to. 2. *Analect. p.* 241.
Sup. liv. LVI. *n.* 55.

L'empereur Otton II. donna à Gerbert la celebre abbaye de Bobio, fondée par saint Colomban; & cette donation fut approuvée par le clergé & le peuple, &

Sup. l. XXXVII. *n.* 8.
Gerb. epist. 13.

autorisée par les évêques & par le pape, duquel il reçût la benediction abbatiale. Mais il trouva les grands biens de cette abbaye dissipez par des concessions libellatiques, ou par les usurpations des seigneurs voisins; ensorte que les moines étoient reduits à la mendicité. Il se plaint entre autres de Pierre évêque de Pavie, qui pilloit les biens de l'abbaye, en même tems qu'il disoit du bien de l'abbé à l'empereur, dont il étoit chancelier. Toutefois cet évêque étant devenu pape sous le nom de Jean XIV. il lui porta aussi ses plaintes.

Epist 14. *Epist. 1. 2. 3. 4.* *Ep. 5.* *Ep. 14. 23.*

Aprés la mort d'Otton III. voyant que l'Italie étoit sans maître, & qu'il falloit, ou se soumettre à une honteuse servitude sous plusieurs petits tyrans; ou lever des troupes, fortifier des places & faire la guerre: il quitta le païs sans renoncer à son abbaye, où il laissa la plûpart de ses meubles, & vint en France se retirer à Reims prés l'archevêque Adalberon. Il étoit toûjours attaché à l'empereur Otton III. à sa mere Theophanie & son ayeule Adelaïde; & il aidoit l'archevêque à soutenir les interêts du jeune empereur, contre les entreprises de Henri duc de Baviere & de Lothaire roi de France: comme l'on voit par les lettres, qu'il écrivoit partie en son nom, partie au nom d'Adalberon à Norger évêque de Liege, à Thierri évêque de Mets, à Ecbert archevêque de Treves, à Villigise archevêque de Mayence, & à d'autres.

Ep. 9. bis. *Ep. 34. 35.* *Ep. 20.* *Ep. 35. 52. &c.*

Au milieu de tant d'affaires, il ne laissoit pas de cultiver les sciences. Il gouvernoit l'école de Reims, & le jeune Robert depuis roi fils de Hugues Capet y fut envoyé par sa mere, pour étudier sous un si grand maître. Il amassoit des livres de tous côtez, & travailloit

Helgald. vita Rob. init.

depuis long-tems à faire une bibliotheque. A Rome *Ep. 24. 44. 72.*
& dans le reste de l'Italie, dans la Germanie & dans la Belgique, où il se trouvoit alors, il employoit beaucoup d'argent à payer des écrivains & acheter des exemplaires des bons auteurs, avec l'aide de ses amis. Les auteurs qu'il nomme en diverses lettres, sont Pline, *Ep. 7. 4. 8. 17. 25. 40. 96. 113. 130. 148.*
Eugraphius, Jules Cesar, Suetone, Q. Aurelius, Ciceron, Victorin le reteur, Stace, Claudien, la dialectique & l'astrologie de Boëce, Manilius, un Espagnol nommé Joseph, qui avoit écrit de l'arithmetique, un medecin nommé Demosthene touchant les maladies des yeux. Il avoit lui-même composé un livre de retorique, *Ep. 92.*
& faisoit des spheres de sa main : ce qu'il marque comme un grand ouvrage. Il entendoit aussi la medecine. *Ep. 134. ep. 17. bis.*

Entre les lettres de Gerbert, on en trouve une écrite au nom de l'archevêque Adalberon à l'imperatrice, où il lui demande un évêché pour Gerbert, comme serviteur tres-fidele de cette princesse. Cette lettre fait juger que Gerbert n'étoit pas sans pretentions; & dans une autre il dit expressement, qu'Adalberon l'avoit designé son successeur, du consentement de tout le clergé, de tous les évêques & de quelques-uns des vassaux. Il ne laissa pas de s'attacher d'abord à l'archevêque Arnoul, au nom duquel on a quelques lettres de lui. Il parut prendre l'interêt du duc Charles son oncle, jusques à dire, qu'il étoit l'heritier legitime du roi Lothaire, & se plaindre qu'il fut chassé du royaume. Il fut même d'intelligence avec l'archevêque Arnoul pour livrer à Charles la ville de Reims : mais il s'en repentit ensuite, & renonça solemnellement à l'amitié d'Arnoul : par une lettre où il declare qu'il passe *Ep. 117.* *Epist. alia 1. 5.* *Ep. 10.* *Ep. 13. 18.* *Ep. 24.*

AN. 991.

ſous l'obéiſſance d'un autre prince, c'eſt-à-dire du roi Hugues ; & qu'il prétend ſe reſerver les maiſons qu'il avoit fait bâtir à Reims avec leurs meubles. Auſſi trouve-t-on pluſieurs lettres de lui, écrites au nom du roi Hugues. Tel étoit l'abbé Gerbert, que nous verrons monter aux premieres dignitez de l'égliſe.

Ep. 107. 111. 119.

XXI. Concile de Reims.

Edit. Francof. 1600.

C'eſt lui qui a écrit l'hiſtoire du concile tenu prés de Reims, pour juger l'archevêque Arnoul l'an 991. indiction quatriéme, la cinquiéme année du regne de Hugues & de Robert. Il s'y trouva ſix évêques de la province de Reims, ſavoir Guy de Soiſſons, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Goteſman d'Amiens, Ratbod de Noyon, Odon de Senlis : de la province de Bourges l'archevêque Dâbert : de la province de Lion Gauthier évêque d'Autun, Brunon de Langres, Milon de Mâcon : de la province de Sens l'archevêque Seguin, Arnoul évêque d'Orleans, & Hebert d'Auxerre : c'étoit en tout treize évêques.

Patriarch. Bisur. c 56.

Daïbert ou Dâbert étoit archevêque de Bourges depuis l'an 987. & tint ce ſiege vingt-cinq ans. Il eſt loüé pour ſa ſcience & pour ſa vertu. De ſon tems pluſieurs égliſes, qui étoient d'anciens monaſteres uſurpez par les ſeigneurs & ruinez, furent rétablies & converties en chapitres de chanoines ſeculiers : comme ſaint Urſin, ſaint Ambroiſe, ſaint Pierre le puellier, & N. Dame de Sales.

Chr. S. Ben. Tom. I. ſpicil. p. 4. 89.

Elog. to. I. bibl. Lab. p 657.

Brunon évêque de Langres étoit fils de Renaud comte de Roucy & d'Albrade ſœur de Lothaire roi de France. Il étoit clerc de l'égliſe de Reims, quand le roi ſon oncle lui donna l'évêché de Langres, & il fut ſacré par Bouchard archevêque de Lion l'an 981. n'ayant encore que vingt-quatre ans. Il s'acquitta de tous les

devoirs d'un bon pasteur, & entre autres choses il prit grand soin du rétablissement des monasteres. Il gouverna cette église trente-cinq ans. AN. 991.

Hebert évêque d'Auxerre étoit frere du roi Hugues, fils naturel du duc Hugues le grand, & d'une concubine nommé Raingarde. Il vivoit en grand seigneur, adonné à la chasse & aux autres plaisirs, & fit dans les terres de son église deux forteresses, qui firent depuis beaucoup de mal au païs. Toutefois il traita bien le clergé, & encore mieux les moines. Il tint le siege d'Auxerre vingt-cinq ans. *Hist. episc. Autiss. c. 47. ibid. p. 446.*

Au concile de Reims assisterent aussi plusieurs abbez. La presidence fut donnée à Seguin archevêque de Sens, comme le plus ancien; & Arnoul évêque d'Orleans, comme le plus savant & le plus éloquent évêque des Gaules, fut chargé de conduire la procedure du concile, & de faire les propositions, c'est-à-dire qu'il en fut le promoteur. Le lieu de la seance fut l'église du monastere de saint Basle, à quatre lieuës de Reims; & le premier jour fut le dix-septiéme de Juin. Aprés que l'on eut oüi les excuses des évêques qui n'avoient pû se trouver au concile, l'évêque Arnoul exhorta les assistans à agir sans passion, mais avec toute liberté: puis il proposa ainsi le sujet du concile. Lorsque je travaillois à procurer la paix de mon église, je fus surpris d'une étrange nouvelle. Que la celebre ville de Reims avoit été prise par trahison & pillée, sans épargner les choses saintes. On disoit que l'archevêque Arnoul avoit été l'auteur de ces maux, lui qui devoit les empêcher; & on en prenoit occasion d'insulter à tous les évêques. Maintenant, puisque nous sommes assemblez par le zele du serenissime roi Hu- *Conc. Rem. c. 2.*

An. 961. gues nôtre maître : nous devons voir si nôtre confrere Arnoul peut se purger des crimes dont on le charge, particulierement de celui de leze majesté. Car la honte de cette trahison retombe sur nous tous. Si les évêques, dit-on, se gouvernent par de justes loix, & s'ils sont fideles à leur prince : que ne punissent-ils selon leurs loix un homme si coupable ? On voit bien qu'ils veulent s'attribuer l'impunité. Dieu nous garde, mes freres, de tels sentimens ; & de vouloir défendre ou condamner personne contre les loix. Ecoutons ceux qui savent comment la chose s'est passée, ou qui ont quelque plainte à faire : puis ayant oüi les parties nous jugerons selon les canons.

c. 3. Alors Seguin archevêque de Sens dit : Je ne souffrirai point que l'on examine la cause d'un évêque, accusé de leze majesté, si on ne promet de l'exempter du supplice, en cas qu'il soit convaincu. Surquoi il fit lire le trente & Sup. l. XXXVI. n. 49. uniéme canon du quatriéme concile de Tolede : qui défend aux évêques, sous peine de déposition, de prendre connoissance du crime de leze majesté, par ordre du prince : s'il ne promet de faire grace du supplice, c'est-à-dire de la vie. Dabert archevêque de Bourges appuya cet avis. Mais, dit Hervé évêque de Beauvais, prenez garde de donner occasion aux seculiers, de ne pas attendre les jugemens ecclesiastiques, & de nous trainer à leurs tribunaux. Car ils ne souffriront pas que les crimes demeurent impunis.

XXII. Plaintes contre l'archevêque Arnoul.

Brunon évêque de Langres dit : Personne n'est plus interessé que moi en cette affaire. C'est moi qui en reçois plus de reproches. On dit que j'ai precipité Arnoul dans ces malheurs, parce que contre l'avis de tous les gens de bien je me suis rendu sa caution, tant j'a-

vois d'obligation au roi Lothaire, tant j'étois touché de la parenté. Et quoique je sûsse qu'Arnoul avoit surpris Laon, & étoit l'auteur de toute la faction : j'essayai de le ramener à son devoir, en lui procurant cette dignité, c'est-à-dire l'archevêché de Reims. Mais voyez comme il m'a rendu le mal pour le bien. Par sa prison feinte il a fait veritablement prisonniers le comte Gilbert mon frere unique, le comte Guy mon cousin, & les autres dont l'amitié me faisoit honneur : il m'a laissé en peril de mort, & a encore l'impudence de nier ce qu'on ne peut cacher. Il est certain qu'il s'est obligé par serment en presence des évêques, du clergé & du peuple, de servir les rois selon son pouvoir contre Charles : de ne donner aucun secours à leurs ennemis, & de ne violer ce serment pour aucun serment precedent. Charles n'étoit-il pas ennemi, lui qui s'efforçoit d'envahir le royaume? Roger & Manassés n'étoient-ils pas ennemis, eux qui avoient pris à main armée son clergé & son peuple dans son église ? Il en a fait ses confidens & les premiers de ses amis : il les a enrichis des biens de ceux qui l'avoient élû & fait archevêque. AN. 991.

Godesman évêque d'Amiens pria Brunon de s'expliquer ; sur ce qui avoit été dit du peril de se rendre coupables du sang d'Arnoul, si on le condamnoit. Brunon répondit : J'ai encore une raison particuliere de l'épargner, que vous taisez par discretion, c'est qu'il est fils du roi Lothaire mon oncle. Il conclut qu'il falloit examiner le procés ; & qu'il seroit aisé d'obtenir grace des princes pour éviter l'effusion du sang. Qu'on fasse donc entrer, ajouta-t-il, le prêtre qui a ouvert les portes de Reims, & qu'il dise comment la chose s'est passée. c. 6.

AN. 991. XXIII. Preuves contre Arnoul. c. 7. c. 8. c. 11. Ratbod évêque de Noyon demanda qu'on examinât d'abord le serment de fidelité d'Arnoul: parce que plusieurs disoient qu'il suffisoit pour sa condamnation, & que d'ailleurs les Lorrains le revoquoient en doute. Il fut donc lû dans le concile. Ensuite le prêtre Adalger étant entré, dit: C'est Dudon vassal de Charles, qui m'a engagé dans cette trahison. Je lui demandai pourquoi entre tant d'autres, on choisissoit un prêtre comme moi, pour trahir mon seigneur & mon évêque, à cause de Charles, avec lequel je n'avois aucune liaison. Il me dit, que je connoissois la foiblesse & la sotise de la plûpart des hommes, me flattant d'avoir de l'esprit & du courage. Enfin, que c'étoit mon maître, c'est-à-dire l'archevêque Arnoul, qui le vouloit & qui le lui avoit ordonné. Je voulus m'en éclaircir par moi-même, & l'apprendre de la bouche de l'archevêque; & c'est son commandement & mon affection pour lui, qui m'ont precipité dans ce malheur. Pour donner un pretexte honête à ma conduite, je fis serment à Charles: mais ce fut par ordre de l'archevêque, que je pris les clefs de la ville & que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un de vous ne m'en veut pas croire, qu'on fasse l'épreuve par le feu, l'eau boüillante, ou le fer chaud.

c. 12. Alors sur la requisition d'Odon évêque de Senlis, on lût dans le concile l'acte d'excommunication prononcé par l'archevêque Arnoul contre ceux qui avoient c. 14. pillé la ville & l'église de Reims. Guy évêque de Soissons dit ensuite: Nous nous étions assemblez à Senlis, nous tous qui sommes suffragans de Reims, pour nous plaindre de la desolation de l'église nôtre mere. On disoit que nôtre métropolitain étoit en la puissance des

ennemis

ennemis avec son clergé & son peuple : toutefois on parloit beauçoup de la trahison, dont on l'accusoit. Ainsi d'un commun accord nous prononçâmes anathême contre les coupables. On lût encore cet acte dans le concile de Reims, puis Seguin archevêque de Sens dit : Cet écrit est-il venu à la connoissance d'Arnoul ? On répondit qu'oüi ; & Seguin ajouta : S'est-il abstenu de la communion de ceux, qu'il savoit être si justement condamnez ? Au contraire, dit-on, il les a admis à tout ce qui est de la communion des fideles.

An. 991.

Sup. n. 19.

c. 15.

Seguin reprit : Je ne puis assez admirer son audace. Il a lui-même excommunié ceux qui l'avoient pillé, jusques à ce qu'ils fissent restitution & s'humiliassent devant l'église de Reims. Cependant quelques-uns de nos freres m'ont dit, qu'on n'a point fait, ou tres-peu de restitution ; & qu'on n'a fait aucune penitence publique. Or on ne la peut faire secrete pour un peché public. Ensuite il cita le chapitre dixiéme du douziéme concile de Tolede, contre ceux qui violent la franchise des églises. Il dit encore : Soit, Arnoul les a absous, comment l'a-t-il pû faire sans son clergé, qui étoit present, quand il les excommunia ? Car il est écrit dans le concile de Carthage chapitre vingt-troisiéme : Que l'évêque n'examine aucune affaire qu'en presence de son clergé, autrement sa sentence sera nulle. Arnoul donc coupable de tant de crimes a bien osé celebrer les saints mysteres, dans l'église que nos confreres avoient interdite. On lira, s'il vous plaît, les canons sur ce sujet, afin qu'on voye, que ce n'est pas nous, mais les peres, qui le condamnent.

To. 6. conc. p. 1234.

Conc Carth. IV. tom 2. conc. p. 1201.

On lût le quatriéme canon du concile d'Antioche, & deux d'un autre concile de Carthage, contre ceux

c. 16.

Tom. 2. conc. p. 576.

AN. 991. qui font leurs fonctions étant interdits, ou qui méprisent l'excommunication, & contre les évêques, qui contreviennent à leurs promesses solemnelles.

XXIV. Défenses d'Arnoul.

Ensuite Arnoul évêque d'Orleans dit, que si quelqu'un vouloit défendre l'archevêque Arnoul, il étoit raisonnable de l'entendre ; & Seguin archevêque de Sens ordonna au nom de tout le concile de parler pour lui en toute liberté. Cette proposition ayant été approuvée de tous les évêques, étonna plusieurs des assistans, qui croyoient que le concile étoit déterminé à condamner Arnoul ; & quelques-uns conçûrent une grande esperance de le sauver. Trois hommes distinguez par leur science & leur éloquence se déclarerent pour lui : Jean Scolastique d'Auxerre, Ranulfe ou Romulfe abbé de Sens, & Abbon de Fleury. Les défenseurs d'Arnoul produisirent la fausse lettre des évêques d'Afrique au pape Damase avec sa réponse, pour montrer, que toutes les grandes affaires de l'église doivent être reservées au pape, principalement les jugemens des évêques. Ils lûrent ensuite des extraits de plusieurs autres fausses decretales, touchant les mêmes jugemens ; & ils reduisirent la défense d'Arnoul à quatre propositions. Qu'étant spolié il devoit avant toutes choses être rétabli: qu'il devoit être appellé juridiquement : que sa cause devoit être signifiée au pape : que les accusateurs, les témoins & les juges devoient être examinez en un grand concile. On répondoit de l'autre part : que l'accusateur, c'est-à-dire le prêtre Adalger, n'étoit point auparavant ennemi d'Arnoul, & n'avoit pû être porté à l'accuser ni par crainte ni par interêt, mais seulement par zele de religion. Qu'Arnoul avoit été appellé au concile par lettres canoniques & par deputez depuis plus d'un

c. 17. c. 18. c. 19. c. 20. 21. Tom. 2. conc. p. 869. 870. c. 23.

an. Qu'aprés ce terme il ne devoit plus être écouté, suivant le titre douziéme du concile d'Afrique ; & par consequent qu'il seroit inutile de le rétablir. Pour justifier son emprisonnement ils rapportoient l'exemple d'Hildeman évêque de Beauvais, qui fut gardé dans le monastere de saint Vaast en attendant le concile, sous Loüis le debonnaire ; & d'Ebbon archevêque de Reims, qui fut mis dans l'abbaye de Fulde. Et pour montrer que les évêques rebelles pouvoient être contraints par la puissance seculiere, ils alleguerent le recueil des conciles d'Afrique, titres trente-huit & quarante-trois.

AN. 991.

Frod. II hist. c. 20.

sup. l. XLVII. n. 47.

c. 24.

Pour montrer que la cause avoit été portée au pape, on lût la lettre du roi Hugues à Jean XV. & celles des évêques que j'ai rapportées. Les défenseurs d'Arnoul, demanderent le tems de l'envoi de ces lettres, & le rapport des deputez. On répondit, qu'il y avoit onze mois qu'elles avoient été envoyées ; & que les deputez les ayant renduës au pape, avoient été d'abord reçûs honêtement. Mais ajoutoient-ils aprés que les deputez du comte Hebert eurent presenté au pape un beau cheval blanc avec d'autres presens : on nous tint trois jours à la porte du palais, sans nous laisser entrer, ensorte que fatiguez de ce traitement nous sommes revenus sans rien faire. Les clercs de Brunon évêque de Langres ajoutoient, qu'ils avoient été se plaindre au pape de son emprisonnement & demander une excommunication contre les coupables : mais que ses officiers leur avoient demandé dix sous d'or. Nous nous moquâmes d'eux, continuoient-ils, & leur dîmes, que si nôtre évêque pouvoit être delivré par de l'argent, il ne tiendroit pas à mille marcs ; & enfin le pape lui-même nous répondit : que celui pour qui il avoit été pris y donnât ordre. On concluoit

c. 25. 26.

Sup. n. 19.

c. 27.

AN. 991.

que la consideration du pape ne devoit pas empêcher de passer outre au jugement de l'archevêque Arnoul ; & on alleguoit l'exemple des évêques d'Afrique dans un concile de 217. évêques, entre lesquels étoit saint Agustin, qui s'étoient opposez au faste de Rome. C'étoit dans l'affaire du prêtre Apiarius.

Conc. Carth. VI. an. 419. Sup. liv. XXIV. n. 11 & 35.

XXV. Discours d'Arnoul d'Orleans.

c. 28.

Arnoul évêque d'Orleans parla beaucoup sur ce sujet, tant à tout le concile qu'en particulier à ceux qui étoient proche de lui : mais tout se reduisit à ce qui suit : Nous croyons qu'il faut toûjours honorer l'église Romaine, en memoire de saint Pierre, & nous ne pretendons point nous opposer aux decrets des papes : sauf toutefois l'autorité du concile de Nicée & des autres canons, qui doivent être éternellement en vigueur. Car nous devons prendre garde, que ni le silence du pape ni ses nouveaux decrets ne prejudicient aux anciens canons. Derogerons-nous donc au privilege du pape ? Point du tout. S'il est recommandable par sa science & par sa vertu, nous n'avons rien à craindre de sa part, & nous le devons encore moins craindre s'il s'égare par ignorance ou par passion : ou s'il est opprimé par la tyranie qui regne dans Rome, comme nous avons vû de nôtre tems.

Mais que Rome est à plaindre ! qui aprés avoir produit tant de grandes lumieres de l'église vient de répandre des tenebres monstrueuses, dont on parlera dans les siecles à venir. Nous avons eu autrefois des Leons & des Gregoires, un pape Gelase, un pape Innocent, dont la sagesse & l'éloquence étoit au dessus de toute la philosophie humaine. Et toutefois dans ces tems heureux les évêques d'Afrique s'oposoient aux prétentions de Rome : plûtôt, comme je croi, par la crainte

des maux que nous souffrons aujourd'hui, qu'en vûë du fafte de ceux qui presidoient alors. Car que n'avons-nous point vû de nôtre tems ? Nous avons vû Jean surnommé Octavien, c'est-à-dire Jean XII. plongé dans les sales voluptez, conjurer même contre Otton qu'il avoit fait empereur ; & aprés l'avoir chassé on fait pape Leon neophyte.* C'est Leon VIII. Mais l'empereur Otton étant sorti de Rome, Octavien y rentre, chasse Leon, fait couper le nez, les doigts de la main droite & la langue au diacre Jean, fait mourir plusieurs des premiers de Rome, & meurt peu de tems aprés. Les Romains mettent à sa place le diacre Benoît, surnommé le gramairien, c'est Benoît V. mais le neophyte Leon avec son empereur l'attaque peu de tems aprés, l'assiege, le prend, le depose & l'envoye en exil perpetuel en Germanie.

AN. 991.

Sup. LVI. n. 5. 7. 9. 10.

A l'empereur Otton succede un autre Otton, c'est Otton II. & à Rome succede dans le pontificat Boniface monstre terrible, le plus méchant de tous les hommes, soüillé même du sang de son predecesseur. C'est Francon, autrement Boniface VII. Il fut aussi chassé & condamné dans un concile : mais aprés la mort de l'empereur Otton il revient à Rome, depose sur la foi de ses sermens ce grand pape Pierre auparavant évêque de Pavie, c'est Jean XIV. & le fait perir en prison. Est-il donc ordonné que tant d'évêques distinguez par leur science & par leur vertu, qui se trouvent dans tout le monde, seront soumis à de tels monstres, pleins d'infamie devant les hommes, & vuides de la science des choses divines & humaines ? A qui nous en devons nous prendre, de ce que le chef des églises autrefois si élevé & couronné d'honneur & de gloire,

Sup. LVI. 36.

Sup. n. 12.

AN. 991. eſt maintenant tellement abaiſſé & chargé *de honte* & d'ignominie ? C'eſt nôtre faute, ouï la nôtre : c'eſt que nous ne cherchons que nos interêts & non ceux de Jeſus-Chriſt.

Car ſi dans tous ceux que l'on choiſit pour l'épiſcopat, on examine la gravité des mœurs, la vertu & la ſcience : que ne doit-on point chercher en celui, qui veut paroître le docteur de tous les évêques ? Pourquoi donc met-on dans le premier ſiege celui qui ne meriteroit pas la derniere place dans le clergé ? Qui penſez-vous que ſoit cet homme aſſis ſur un throne élevé, éclatant par l'or & la pourpre, dont il eſt revêtu ? S'il eſt deſtitué de charité & ſeulement enflé par la ſcience, c'eſt un Antechriſt aſſis dans le temple de Dieu, & ſe montrant comme s'il étoit Dieu. Que s'il n'a ni charité, ni ſcience, il eſt dans le temple de Dieu comme une idole, & le conſulter c'eſt conſulter le marbre. Attendons tant que nous pourrons la converſion de nos ſuperieurs, & cependant voyons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Quelques-uns de cette ſainte aſſemblée ſont témoins que dans la Belgique & la Germanie, provinces ſi proches de nous, on trouve des évêques excellens dans la religion. C'eſt pourquoi, ſi la diviſion entre les rois ne nous en empêchoit, ce ſeroit plûtôt là qu'il faudroit chercher le jugement des évêques, qu'à Rome où tout eſt venal, & où les jugemens ſe rendent au poids de l'or. Si quelqu'un dit, ſuivant Gelaſe, que l'égliſe Romaine juge de toute l'égliſe, & que perſonne ne la juge elle-même : qu'il nous mette à Rome un pape dont le jugement ne puiſſe être reformé. Encore les évêques d'Afrique l'ont-ils jugé impoſſible, quand

2. *Theſſ.* II. 4.

ils ont dit : Peut-on croire que Dieu inspire la justice à quelqu'un d'entre nous, & qu'il la refuse à une infinité d'évêques assemblez en concile ? Mais à present qu'à Rome, il n'y a dit-on presque persone qui étudie : de quel front oseront-ils enseigner, ce qu'ils n'ont pas appris ? Quand même on pourroit en quelque façon tolerer l'ignorance dans les autres évêques, elle est intolerable dans un pape : qui doit juger de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques : en un mot de l'église universelle. Saint Gregoire dit : Si quelque évêque se trouve en faute, je n'en sai point qui ne soit soumis au saint siege : mais quand ils font leur devoir, l'humilité demande qu'ils soient tous égaux.

AN. 991.

Epist. conc. Afr. to. 2. p. 1675. D.

VII. epist. 65. Sup. l XXXVI. n. 15.

Mais supposons qu'il y ait maintenant à Rome un Damase, qu'a-t-on fait contre son decret ? Il parle de la pretenduë lettre de ce pape aux évêques d'Afrique, & continuë ainsi : Son premier article, si je m'en souviens bien, étoit que les causes des évêques & toutes les grandes affaires de l'église doivent être portées au pape. Celle-ci lui a été portée, non seulement par les évêques, mais par nôtre prince ; & on a donné au pape toute la liberté de s'instruire de la verité, & d'en rendre son jugement, pendant un tres-long espace de tems. Nous n'avons entrepris de juger la cause, que quand nous n'avons plus esperé qu'il la jugeât : pressez de l'obligation de satisfaire aux besoins du peuple par l'ordination d'un archevêque. Il est vrai que Damase ne laisse aux metropolitains que l'examen des causes majeures, & s'en reserve la decision : mais saint Gregoire ayant appris la deposition de Paul évêque de Tiete, ne se plaint point qu'on l'ait deposé sans sa participation. Arnoul apporte encore d'autres autoritez sem-

c. 10.

AN. 991. blables de saint Gregoire, pour montrer qu'il approuvoit, que les évêques coupables fussent jugez sur les lieux, sans avoir recours au saint siege. En effet le lecteur a pû voir dans toute cette histoire, que c'étoit l'ancien droit; & qu'il n'avoit été troublé que par les fausses decretales. Mais Arnoul ne les savoit pas distinguer des vrayes; & de là venoit son embaras.

p. 69. Il continuë: Ne parlons point des cas où persone ne se plaint. Que ferons-nous si les seigneurs, qui ont les armes à la main, découvrent que l'on corrompe leurs femmes? Si les rois irritez convainquent un évêque du crime de leze majesté? & qu'ils voyent, que par collusion nous employons de longues procedures & des chicanes embarassées pour les joüer? Employeront-ils de l'argent, pour se faire rendre justice à Rome: & le coupable manquera-t-il d'offrir aux Romains des montagnes d'or, s'il espere par là se tirer d'affaire? Il apporte ensuite les exemples de Gilles archevêque de Reims, sous le roi Childebert, & d'Ebbon sous Loüis le debonnaire, deposez sans la participation du pape; & il conclut que les causes évidentes, & où il n'y a point d'appel au saint siege, doivent être terminées par le concile de la province. Sur ce que la pretenduë lettre de Damase dit, qu'il n'est pas permis de tenir un concile sans l'autorité du saint siege, il dit: Quoi donc si les armes des barbares ôtent la liberté d'aller à Rome: ou si Rome sujette à quelque barbare suit la passion de son maître, pour être alienée de quelque royaume: il ne se tiendra point de conciles, où tous les évêques du monde attendront, au préjudice de leurs princes, les ordres de leurs ennemis? Le concile de Nicée, si respecté même par l'église Romaine, ordonne de tenir

tenir les conciles deux fois l'année, sans faire mention de l'autorité du pape. AN. 991.

Mais pour ne point disputer, honorons l'église Romaine plus que ne faisoient les évêques d'Afrique ; & la consultons, si l'état des royaumes le permet, comme on a fait en cette cause d'Arnoul. Si son jugement est juste nous le recevrons en paix : s'il ne l'est pas, nous suivrons ce que l'apôtre ordonne, de ne pas écouter un ange même contre l'évangile. Que si Rome se taît, comme elle fait à present, nous consulterons les loix. Car où nous adresserions-nous, puisque Rome semble abandonnée de tout secours divin & humain, & s'abandonner elle-même ? Depuis la chute de l'empire elle a perdu l'église d'Alexandrie & celle d'Antioche ; & pour ne rien dire de l'Afrique & de l'Asie, l'Europe même commence à la quitter, l'église de C. P. s'est soustraite, le dedans de l'Espagne ne connoît point ses jugemens. C'est donc cette revolte dont parle l'apôtre, non seulement des nations, mais des églises. Car on voit les approches de l'Antechrist, dont les ministres ont déja envahi les Gaules, & nous accablent de toutes leurs forces. Il finit en disant qu'on doit consulter les canons, pour voir combien il faut d'évêques pour en juger un ; & comment on doit juger celui qui ne veut pas se défendre.

Gal. 1. 8.

2. *Thess.* II. 3.

XXVI.
Reflexion sur ce discours.

Ce discours d'Arnoul d'Orleans pris à la rigueur, contient sans doute quelques propositions excessives, & qui semblent tendre au mépris du saint siege. Mais nous ne trouvons guere en ce tems là d'écrivains parfaitement exacts dans leurs expressions, ni même dans leurs pensées ; & il est juste d'expliquer favorablement les paroles d'un évêque venerable par son âge & son

AN. 991. ſavoir, qui étoit comme l'ame de ce concile. Au fonds loin de conſeiller le ſchiſme, il commence par declarer, qu'il faut reſpecter l'égliſe Romaine, & obeïr aux decrets du pape; & ailleurs il dit expreſſement qu'il appartient au pape de juger de toute l'égliſe. Tous les
p. 63. gens de bien ne pouvoient manquer d'être indignez des affreux deſordres qui regnoient à Rome depuis un ſiecle, & cette indignation diminuoit le reſpect pour la perſonne des papes & pour leurs conſtitutions. Car encore que l'autorité ne dépende point abſolument des qualitez perſonnelles, elles ne ſont pas indifferentes; & on obeït plus volontiers à un prelat, plus on le croit vertueux & éclairé. Quant au titre odieux d'Antechriſt, ce n'eſt qu'une comparaiſon; & Arnoul dit ſeulement, qu'un prelat ſans charité eſt un Antechriſt, comme un prelat ignorant reſemble à une idole. Du moins il eſt clair qu'il ne veut pas dire que quelqu'un des papes ait été l'Antechriſt: puiſqu'il en marque un autre à la fin
p. 74. de ſon diſcours, dont il dit qu'on voit les approches, en ce que ſes miniſtres ont déja envahi les Gaules. Car il parle ſans doute de quelques barbares, ſoit les Hongrois, ſoit d'autres, que l'on regardoit comme les precurſeurs de l'Antechriſt. Que ſi l'on veut attribuer ce diſcours à Gerbert, qui le rapporte: il ſera encore plus fort, puiſque Gerbert eſt devenu pape, ſans qu'il paroiſſe s'être retracté.

XXVII. Arnoul de Reims au concile.

c. 19.
c. 30.

Aprés qu'Arnoul d'Orleans eut parlé, on lût quelques canons d'Afrique, touchant les jugemens des évêques: puis les défenſeurs d'Arnoul de Reims firent des excuſes au concile, & tous convinrent qu'il pouvoit y être jugé. On le fit donc venir & aſſeoir entre les évêques. Arnoul d'Orleans lui repreſenta doucement les

bienfaits qu'il avoit reçûs du roi, & le mal qu'il lui avoit fait. Arnoul de Reims dit, que loin d'avoir rien fait contre le service du roi : c'étoit pour lui avoir été fidele, qu'il avoit été pris par les ennemis dans sa propre ville, sans que le roi l'eût secouru. Arnoul d'Orleans lui répondit, que le prêtre qui avoit ouvert les portes par son ordre étoit present. Arnoul de Reims pretendit, que c'étoit un témoin faux & suborné. Mais le prêtre Alger dit : Personne ne m'a poussé à vous accuser, j'aurois pû m'enfuir, je vous ai toûjours été tres-fidele ; & je ne vous ai accusé que pour me justifier de la trahison, parce que je n'ai fait que vous obeir.

AN. 991.

Arnoul de Reims dit, qu'il étoit entre les mains de ses ennemis, qu'il n'avoit jamais vû un évêque ainsi traité, & qu'il ne pouvoit répondre. Guy de Soissons lui demanda, pourquoi il avoit refusé de répondre, ayant été tant de fois appellé par le roi & par les évêques. Moi-même, ajouta-t-il, je vous ai offert une escorte suffisante ; & sur ce que vous me dites, que vous étiez prisonnier de Charles, & que vous lui aviez fait serment : je vous fis voir la collusion de vôtre emprisonnement, & que vous étiez plus obligé aux sermens que vous aviez prêtez volontairement à Hugues vôtre roi, qu'à ceux que vous pretendiez avoir faits par force à Charles vôtre ennemi.

On fit venir ensuite Rainier, qui avoit été son confident, & qui lui dit : Ne savez-vous pas ce que vous me dîtes prés la riviere d'Aisne, avant la prise de la ville ? que personne ne vous étoit plus cher que Loüis fils de Charles, & que si je voulois vous faire plaisir je songeasse à le sauver. Allez donc confesser vos crimes aux évêques, pour sauver au moins vôtre ame. Sinon

AN. 991. je les publierai devant les évêques & devant tout ce peuple, qui est à la porte. Et afin qu'on me croye, j'en ferai serment, & je donnerai un homme qui marchera sur des fers rouges. Quelques abbez dirent, qu'il falloit permettre à l'archevêque Arnoul de se retirer, & de consulter qui il lui plairoit : ce qui lui fut accordé. Il se leva donc, & prenant avec lui Seguin archevêque de Sens, Arnoul évêque d'Orleans, Brunon de Langres & Gotesman d'Amiens, ils allerent au fonds de la chapelle souteraine, dont on ferma bien les portes.

XXVIII. Confession d'Arnoul & sa renonciation. c. 31. 32. 33 &c. c. 40.

En leur absence on produisit dans le concile plusieurs canons du concile de Tolede contre les évêques infideles à leur prince. Enfin les évêques qui s'étoient enfermez avec l'archevêque Arnoul, appellerent les autres, & leur dirent, qu'il s'étoit jetté à leurs pieds, & avec larmes leur avoit declaré ses crimes en confession: disant, qu'il vouloit renoncer à l'épiscopat, pour avoir exercé indignement. Les évêques que l'on venoit d'appeller, voulurent oüir cette declaration de sa bouche; & le conjurerent au nom de Dieu, que la crainte ne lui fit rien dire de faux contre lui-même. Puis ils firent venir environ trente des plus savans & des plus pieux d'entre les abbez & les clercs, pour resoudre avec eux ce qu'il falloit faire. On convint premierement, qu'il n'y avoit plus lieu de se plaindre, que l'on eût méprisé le saint siege: puisqu'Arnoul de Reims avoit choisi des juges, & par consequent ne pouvoit plus se pourvoir devant aucun autre tribunal. On demanda ensuite, quelle forme on devoit suivre dans sa deposition, celle des canons ou de la coutume. Celle des canons ne consistoit que dans la prononciation de la sentence,

c. 41. 42. 43.

qui declaroit le coupable privé du sacerdoce : la coû- An. 991.
tume y avoit ajouté la ceremonie d'ôter les ornemens c. 44.
sacerdotaux, ce que depuis on appella degradation.
On declara donc qu'Arnoul devoit rendre l'anneau, c. 45.
le bâton pastoral & le pallium, sans lui déchirer ses ha- c. 47.
bits, comme il se pratiquoit à Rome ; & que de plus
il donneroit un libelle, pour approuver lui-même sa
deposition. Ainsi finit la premiere seance du concile
de Reims.

Le lendemain les évêques s'assemblerent encore dans
l'église de saint Basle ; & ne regardant plus Arnoul de
Reims, que comme condamné ; les uns avoient pitié
de sa noblesse ; les autres de sa jeunesse ; & tous étoient
touchez de l'opprobre de leur confrere. Alors les deux c. 50.
rois Hugues & Robert entrerent dans le concile avec
les principaux de leur cour ; & remercierent les évêques
de la fidelité qu'ils leur avoient témoignée en cette oc-
casion. Puis ils demanderent, qu'on leur fit un rapport
sommaire de ce qui s'étoit passé dans le concile. Ar-
noul d'Orleans dit : que l'archevêque de Reims avoit
d'abord voulu nier son crime ; mais que se voyant c. 51.
convaincu, il avoit pris conseil, & enfin tout avoüé.

On le fit venir ; & en même tems on laissa entrer c. 52.
tout le peuple ; & aprés qu'on eut fait silence, Arnoul
d'Orleans exhorta Arnoul de Reims à parler. Comme
il parloit confusement & peu intelligiblement, Ar-
noul d'Orleans lui demanda s'il étoit encore de même
avis que le soir precedent, & s'il vouloit renoncer à
l'épiscopat. Arnoul de Reims en convint, & qu'il
avoit manqué de fidelité au roi : mais il pria Arnoul
d'Orleans d'expliquer sa cause. Le comte Brochard
vouloit qu'Arnoul de Reims avoüât publiquement sa

An. 991. trahison : mais Arnoul d'Orléans soutint, que c'étoit assez qu'il se fût confessé aux évêques en secret, & qu'en
c. 53. public il se declarât indigne du sacerdoce. Puis il exhorta Arnoul de Reims à se prosterner devant les rois, & leur demander la vie. Il le fit & se prosternant en forme de croix, avec de grands gemissemens ; il tira les larmes de tous les assistans. Dabert archevêque de Bourges se jetta aussi aux genoux des rois, pour leur demander la grace d'Arnoul. Ils l'accorderent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort. Quand il fut relevé, on lui demanda s'il vouloit faire sa renonciation solemnellement selon les canons : ce qu'il laissa aux choix des évêques. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçû de lui : c'est-à-dire, comme je croi, l'anneau & le bâton pastoral ; & il rendit aux évêques les autres marques de sa dignité, pour les garder au futur successeur. Puis il lût au milieu de l'assemblée l'acte de renonciation, dressé sur le modéle de celle d'Ebbon ;
c. 54. & portant en substance, que pour les pechez qu'il avoit confessez secretement aux évêques, il se reconnoissoit indigne de l'épiscopat, y renonçoit, & consentoit qu'un autre fut ordonné à sa place : promettant de ne jamais reclamer contre cet acte. Les évêques presens y souscrivirent, & Arnoul de Reims déchargea le clergé & le peuple du serment qu'ils lui avoient fait.

XXIX. Adalger déposé.
c. 55.
Ensuite le prêtre Adalger se prosterna aux pieds des rois, se plaignant qu'il demeuroit excommunié pour avoir obéi à son archevêque, à qui il ne pouvoit resister. Mais comme il avoüoit d'avoir ouvert les portes de Reims, & d'être entré hostilement dans l'église : les évêques ne jugerent pas que sa condition dût être meil-

seule que celle de son évêque, & lui donnerent le choix, ou de souffrir un perpetuel anathême, ou de consentir à sa déposition. Aprés avoir long-tems deliberé, il choisit la deposition ; & les évêques l'ayant revêtu des habits sacerdotaux, les lui ôterent l'un aprés l'autre, le deposant de tous les ordres ; jusques au soudiaconat : puis l'ayant reconcilié ils lui accorderent la communion laïque, & le mirent en penitence. Enfin ils renouvellerent l'anathême contre ceux qui avoient livré la ville de Reims, & n'étoient point venus à satisfaction. Ainsi finit ce concile, suivant le recit que nous en a laissé Gerbert. AN. 991.

XXX. Gerbert archevêque de Reims.

Deux autres historiens proches du tems en parlent autrement. L'un dit, que l'on donna le choix à l'archevêque Arnoul de se confesser parjure, ou d'avoir les yeux crevez. L'autre dit, que le roi Hugues voulant exterminer la race du roi Lothaire, fit degrader Arnoul, sous pretexte qu'il étoit né d'une concubine ; & le fit ensuite mettre en prison à Orleans, où il gardoit déja le prince Charles son neveu. Cependant Seguin ne vouloit consentir ni à la degradation d'Arnoul ni à l'ordination de Gerbert, au contraire il en reprit fortement le roi, dont il s'attira l'indignation. Les autres évêques donnerent leur consentement, malgré eux, & par la crainte du roi. Ce recit est tiré d'une chronique de Hugues moine de Fleury sur Loire, dont l'abbé étoit alors Abbon, l'un des défenseurs d'Arnoul de Reims. Mais la suite fera voir, que la renonciation de ce prelat étoit forcée, ou qu'il s'en repentit bien-tôt.

Chr. Vird. p. 137.
Frag. Chr. to. 4. Duchesne p. 142. a. Aimoin. c. 64.

Gerbert qui n'étoit encore que diacre fut donc élû & sacré archevêque de Reims. Nous avons l'acte de l'élection, suivi de sa profession de foi, où il ne fait

Tom. 9. conc. p. 739.

AN. 991.

mention que de quatre conciles generaux. Il tint quelque tems aprés un concile avec les évêques de sa province, dont il ne nous reste qu'une monition contre ceux qui pilloient les biens des églises. Il y a une lettre de Gerbert, sur ce même sujet, à Fouques évêque d'Amiens un de ses suffragans : jeune homme emporté, qui dans son propre diocese, sous pretexte de poursuivre ses droits, avoit pillé des biens ecclesiastiques, & étoit entré dans une église à main armée. L'archevêque Gerbert lui en fait une severe reprimande. Il étoit déja vieux, quand il fut mis en cette place, comme il le dit dans une lettre à l'abbé & aux moines de saint Gerauld d'Aurillac, où il gemit des embaras & des chagrins que lui attire sa dignité.

Ibid. p. 740. Gerbert ep. 40. bis. Ibid. & Gerb. ep. 47. bis. Epist. 35. bis.

XXXI. Commencemens d'Abbon de Fleury.

Vita sac. 6. Ben. p. 38.

Abbon de Fleury défenseur d'Arnoul de Reims, étoit un des grands personages du tems. Il nâquit dans le territoire d'Orleans, de parens, non pas nobles, mais libres de race & craignants Dieu. Ils le lui offrirent suivant la regle de saint Benoît, dés l'enfance, dans l'abbaye de Fleury : où sa mere avoit deux parens, & dont l'abbé étoit Vulfade, depuis évêque de Chartres. Il donna l'habit au jeune Abbon, & le mit aux écoles : où il fit de grands progrés dans les lettres & la pieté, cherchant autant qu'il pouvoit la compagnie des anciens. Il devint si savant, qu'on lui donna la charge d'instruire les autres, & il l'exerça pendant quelques années. Etant suffisament instruit dans la grammaire, l'arithmetique & la dialectique, & voulant y joindre les autres arts liberaux : il alla aux écoles fameuses de Paris & de Reims, écouter ceux qui professoient la philosophie ; & il apprit sous eux de l'astronomie, mais non pas tant qu'il desiroit. Il revint à Orleans, où il

apprit

apprit la musique, pour beaucoup d'argent en cachette, à cause des envieux. Ainsi se trouvant instruit de cinq des sept arts liberaux, il voulut apprendre les deux autres ; pour la retorique, il lût Victorin, & il prit quelque teinture de Geometrie. Il composa alors quelques écrits, sur la forme des syllogismes, sur le compas & les calculs astronomiques, & sur le cours des planetes.

Cependant n'étant encore que diacre, il fut appellé en Angleterre par saint Osuald évêque de Vorchestre ; & il arriva au monastere de Ramsei, fondé par ce saint prelat, dont l'abbé nommé Germain avoit été tiré de Fleury sur Loire. Abbon y demeura prés de deux ans, & instruisit quelques moines. Il salua le roi, dont il reçût des paroles d'honêteté, & le duc Heloüin fondateur du monastere de Ramsei, qui lui fit de grands presens. Il gagna l'amitié non seulement de saint Osuald alors archevêque d'Yorc ; mais encore de saint Dunstan : qui eurent ensemble une dispute charitable, à qui le retiendroit. *Sup. liv. LVI. n. 32.*

Mais l'abbé de Fleury lui ayant écrit une lettre pleine de tendresse, par laquelle il le prioit de revenir : il prit congé des deux prelats, qui le chargerent de presens. Dunstan lui donna de l'argenterie magnifique, pour offrir à saint Benoît. Osuald l'ordonna prêtre, & lui donna tout ce qui étoit necessaire pour en exercer les fonctions, entre autres un calice d'or, & de plus beaucoup d'argent. Oïlbold abbé de Fleury mourut peu de tems aprés le retour d'Abbon, que la plûpart de la communauté élût pour lui succeder. Il y eut toutefois de l'opposition de la part de quelques moines, qui élurent un mauvais sujet, & eurent assez de credit pour

le mettre en possession. On le voit par plusieurs lettres de Gerbert écrites vers l'an 987. au nom des abbez du diocese de Reims, de l'archevêque Adalberon & au sien, tant aux moines de Fleury qu'à saint Majole abbé de Clugny, & à Ecbert ou Evrard abbé de saint Julien de Tours. Toutes ces lettres tendent à faire rejetter l'usurpateur : mais heureusement il mourut peu de tems aprés. Ainsi la plus grande & la plus saine partie de la communauté l'emporta pour Abbon, son élection fut confirmée par le consentement du roi Hugues, & il commença à gouverner l'abbaye de Fleury l'an 988.

Mabill. sæc. 5. p. 776. 777. Gerb. epist. 70. 81. 87. 88. 89. 95.

Vita Abb. n. 7.

Il recommandoit l'étude à ses moines, comme utile à la pieté, aprés l'oraison & le jeûne ; & lui-même ne cessoit point de lire, d'écrire, ou de dicter. Aprés la dialectique & l'astronomie, il s'appliqua aussi à l'étude de l'écriture sainte & des peres ; & en tira plusieurs sentences, dont il fit un recueil, pour avoir toûjours en main de quoi se défendre contre les pretensions d'Arnoul évêque d'Orleans. Ce prelat soutenoit que l'abbé de Fleury, outre la jurisdiction spirituelle, devoit encore lui faire serment de fidelité, comme son vassal : ce qu'Abbon refusa toute sa vie, pretendant que son monastere, pour le temporel ne dépendoit que du roi. Ce fut une querelle generale, qui s'émût alors entre les évêques & les abbez ; & qui n'avoit pas commencé plûtôt, parce que les monasteres étoient entre les mains des seigneurs laïques, ou d'autres évêques, qui auroient bien sû se défendre d'une telle pretension. Elle semble être venuë du serment que les évêques exigeoient des prêtres à leur ordination, & qui fut défendu au second concile de Challon en 813. Car c'étoit à

Mabill. præf. sæc. 6. 3.

Conc. Cabill. c. 13.

la ceremonie de la benediction des abbez, que les évêques leur faisoient prêter ce serment de fidelité. AN. 993. Sup. liv. XLVI. n. 5.

XXXII. Canonisation de S. Udalric. Le pape Jean XV. tint vers le même tems un concile, où saint Udalric fut mis au nombre des saints, vingt ans aprés sa mort. Ce concile se tint à Rome Tom. 9. conc. p. 741. au palais de Latran, le dernier jour de Janvier 993. indiction sixiéme. Liutolfe évêque d'Ausbourg se leva Acta SS. Ben. sac. 5. p. 471. au milieu de l'assemblée, & dit : On lira s'il vous plaît devant vous l'écrit, que j'ai entre les mains, de la vie & des miracles d'Udalric, jadis évêque d'Ausbourg, afin que vous ordonniez ce qu'il vous plaira. On croit que ce sont les deux livres, que nous avons encore, Ibid. p. 415. composez par le prêtre Gerard disciple du saint. Aprés qu'ils eurent été lûs dans le concile, il ordonna que la memoire de saint Udalric seroit honorée : declarant que l'honneur que l'on rend aux saints & à leurs reliques, retourne au Seigneur, qui a dit : Qui vous reçoit, me reçoit ; & que cet honneur a pour but, que Math. X. 40. nous soyons aidez par leurs prieres & leurs merites. La bulle qui en fut expediée, est souscrite du pape Jean, de cinq autres évêques des environs de Rome, de neuf prêtres cardinaux, & de trois diacres. C'est le premier acte autentique, qui reste de canonisation faite par Mabill. praef. sac. 5. n. 99. le pape, quoiqu'on ne se servit pas encore de ce nom.

XXXIII. Lettres de Gerbert contre Arnoul. Ce fut peut être en ce même concile de Rome, que le pape Jean XV. cassa la deposition d'Arnoul archevêque de Reims, & l'ordination de Gerbert. Car il est certain, que l'ayant appris, il trouva l'un & l'autre Frag. Chr. Dubh. to. 4. fort mauvais, & interdit tous les évêques qui y avoient eu part. Mais Gerbert ne crut pas devoir obéir à ce Tom. 9. conc. p. 744. post conc. Rem. p. 146. decret, & en écrivit ainsi à Seguin archevêque de Sens :

Nos adversaires disent, que pour la deposition d'Arnoul, il falloit attendre le jugement de l'évêque de Rome. Pourront-ils montrer que son jugement soit plus grand que celui de Dieu ? C'est qu'il suppose que le jugement canonique des évêques, est le jugement de Dieu : mais la question étoit si celui-ci devoit passer pour canonique. Il continuë : Je dis hardiment que si l'évêque de Rome lui-même peche contre son frere, & étant averti plusieurs fois n'obéit pas à l'église : cet évêque de Rome, suivant le commandement de Dieu, doit être regardé comme un payen, & un publicain. Plus le rang est élevé, plus la chute est dangereuse.

Que s'il nous croit indignes de sa communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'évangile, il ne pourra pas pour cela nous separer de la communion de J. C. ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que dit saint Gregoire : que le troupeau doit craindre la sentence du pasteur, soit qu'elle soit juste ou injuste. Car les évêques ne sont pas le troupeau, c'est le peuple. Vous n'avez donc pas dû être suspendu de la communion, pour un crime que vous n'avez point confessé, & dont vous n'êtes point convaincu ; & on n'a pû vous traiter de rebelle, puisque vous n'avez jamais évité les conciles. Il ne faut pas donner occasion à nos ennemis de dire, que le sacerdoce, qui est un par toute l'église, soit tellement soumis à un seul, que s'il se laisse corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, personne ne puisse être évêque, sans se soutenir auprés de lui par de tels moyens. La loi commune de l'église, est l'écriture, les canons & les decrets du saint siege,

qui y sont conformes. Quiconque se sera écarté de ces loix par mépris, soit jugé suivant ces loix : qui les observe soit toûjours en paix. Gardez-vous donc de vous abstenir des saints mysteres : ce seroit vous rendre coupable.

Gerbert écrivit plus amplement sur ce sujet à Vilderode évêque de Strasbourg, qui l'avoit prié de l'instruire de son affaire. Il la raconte ainsi : Arnoul, qu'on dit être fils du roi Lothaire, aprés avoir circonvenu son évêque, & l'avoir livré avec sa ville, c'est l'évêque de Laon : aprés beaucoup de sang répandu, des pillages & des incendies, a été condamné dans un concile des évêques de toute la Gaule. Ensuite aprés la mort de l'archevêque Adalberon, ayant été reconcilié par le seul évêque de Laon, il a obtenu le siege de Reims, en vûë de la paix, en faisant aux rois serment de fidelité, avec des paroles terribles. Mais à peine y avoit-il six mois depuis son ordination, quand il livra la ville à l'ennemi : qui profana & pilla le sanctuaire, & reduisit le clergé & le peuple en captivité. Arnoul prononça anathême contre ces pillards, & en fit prononcer autant par les évêques : mais il ôta les terres de l'église à ses vassaux, qui lui en avoient porté la foi, pour les donner aux ennemis, & fit marcher des troupes contre son roi, sous les enseignes de Charles. Cependant on avertit le pape par des deputez & par des lettres synodiques de remedier aux troubles de l'église : mais il n'y donne aucun ordre. Ainsi par deliberation des évêques, Arnoul est averti de se purger canoniquement, sans le vouloir faire pendant dix-huit mois. Enfin se sentant abandonné par ses plus grands protecteurs, il vint trouver le roi, & lui ayant fait de nouveaux sermens, il fut admis à sa table. Alors il se

Post. conc. Rem. p. 113.

Sup. n. 12.

crut justifié, & faussa de nouveau ses sermens. Ceux qui y avoient interêt, ne pouvant souffrir d'être trompez tant de fois, prennent la forteresse de Laon : Arnoul pris entre les ennemis du roi, est presenté à un concile, & pressé de rendre compte de tant de crimes. Aprés avoir long-tems consulté en lui-même, & avec ses amis, il confesse volontairement ses pechez, & renonce à sa dignité.

Gerbert ayant ainsi posé le fait continuë : On convient assez entre les parties de ces crimes d'Arnoul, mais ses défenseurs se partagent en deux. Les uns disent, que le roi lui a pardonné, & que depuis il n'a rien fait que de pardonnable. Les autres soûtiennent que l'on a fait injure au pape, en deposant Arnoul sans son autorité. Pour y répondre, Gerbert distingue entre la loi & la coûtume. Ce qui fait loi en matiere ecclesiastique, c'est l'écriture sainte, les canons des conciles & les
p. 128. écrits des peres. Si tous les évêques, ajoûte-t-il, gardoient inviolablement les canons, la paix & la concorde regneroient par toutes les églises : il n'y auroit point de differends, ni sur les biens, ni sur les ordinations, ni sur les privileges. Il traite ensuite de la difference des crimes & de l'ordre judiciaire ; & soûtient
p. 132. que les pechez d'Arnoul étant manifestes, les évêques n'ont fait qu'executer contre lui les loix établies ; & que la contumace d'une année auroit suffi pour le condamner sans l'entendre.

Quant au pape, continue-t-il, on ne lui a point fait d'injure : puisqu'étant invité pendant dix-huit mois, par lettres & par députez, il n'a point voulu répondre. Son silence ou ses nouvelles constitutions ne doivent pas préjudicier aux loix déja établies. Vous qui

voulez garder à vos rois la foi que vous leur avez promise, qui loin de trahir vôtre peuple & vôtre clergé, avez horreur de ces crimes : soyez favorable à ceux qui obéissent à Dieu, plûtôt qu'aux hommes. On dit qu'Arnoul étant évêque n'a dû être jugé que par le pape : mais aprés sa confession les évêques ont dû le deposer, suivant le concile de Nicée, & cela quand même sa confession seroit fausse, puisqu'il seroit au moins coupable de faux témoignage contre lui-même. *p. 139.*

Quant à ceux qui alleguoient le pardon du roi pour la défense d'Arnoul : Gerbert leur répond, que le pouvoir des rois ne s'étend pas sur les ames, mais celui des évêques, ausquels il appartient de lier & delier : c'est-à-dire d'imposer les peines spirituelles, comme la deposition & l'excommunication. Ainsi la grace des rois ne donnoit pas à Arnoul la remission de ses pechez, & il ne s'étoit rendu que trop coupable depuis, par ses parjures & ses sacrileges. Gerbert finit en priant Vilderode de ne pas ajoûter foi aux calomnies, dont on le charge, d'avoir usurpé le siege de Reims & fait prendre Arnoul. Au contraire il le prie de le justifier auprés des évêques & auprés de son roi, c'est-à-dire Rodolfe III. roi de la haute Bourgogne. *p. 143.*

Le roi Hugues écrivit au pape sur le même sujet en ces termes : Nous vous avons écrit mes évêques & moi par l'archidiacre de Reims, pour vous expliquer l'affaire d'Arnoul. Nous ajoûtons ceci, pour vous prier, de me faire justice à moi & aux miens ; & ne pas recevoir pour certain, ce qui ne l'est pas. Nous n'avons rien fait contre vôtre sainteté. Si vous voulez vous en éclaircir en presence, vous pouvez venir à Grenoble, qui est aux confins de l'Italie & de la Gaule, & où les *Tom. 9. conc p. 743. post conc. Rem. inst.*

papes ont accoûtumé de venir trouver les rois de France. Mais si vous voulez venir chez nous, nous vous recevrons avec grand honneur, & vous traiterons de même pendant le sejour & le retour.

XXXIV. Fin de S. Mayeul de Clugny.

Vers le même tems le roi Hugues pria saint Mayeul abbé de Clugny, pour lequel il avoit une veneration singuliere, de venir reformer l'abbaye de saint Denis. Il y avoit au moins trois ans que le saint abbé s'étoit donné un coadjuteur. Car se sentant chargé d'années & d'infirmitez : il eut le même soin que ses predecesseurs, de prevenir la vacance de l'abbaye, en faisant élire son successeur de son vivant. Il choisit Odilon né en Auvergne, de la famille des seigneurs de Mercœur. Dés son enfance il fut mis dans le clergé de saint Julien de Brioude : mais étant arrivé à un âge plus meur, il fut touché d'un grand desir de quitter le monde ; & saint Mayeul étant venu en Auvergne, on lui amena ce jeune homme, dont il conçût de grandes esperances. Dés lors ils se lierent d'une telle affection, que peu de tems aprés Odilon quitta Brioude, & vint à Clugny prendre l'habit monastique. Il fit si promptement de si grands progrés dans la perfection, que saint Mayeul le jugea digne de lui succeder. Ce fut vers l'an 991. comme il paroît par plusieurs chartes des années suivantes, où il est nommé comme abbé. L'acte de son élection est semblable à celui de S. Mayeul, & marque la resistance que l'on craignoit de la part d'Odilon. Cet acte est souscrit par saint Mayeul, puis par Rodolfe roi de Bourgogne, par Bouchard archevêque de Lion, Hugues évêque de Geneve, Henri de Lausanne, Hugues de Mâcon, Vaultier d'Autun, & quelques autres prelats ou seigneurs, & cent soixante & dix-sept moines : tant

Mabill. sæc. 5. Ben. p. 780. c. 8.

Mabill. elog. S. Odil. sæc. 6. p. 633.

Vita. ibid. p. 681.

To. 6. Spicil. p. 425.

tant étoit nombreuse la communauté de Clugni. Cet usage de faire assister aux élections des abbez tant de persones constituées en dignité, avoit quelque fondement dans la regle de saint Benoît, & servoit à rendre ces actes plus autentiques. Saint Mayeul ne laissa pas d'être regardé comme abbé jusques à sa mort, ce qui paroît par plusieurs chartes. AN. 994.

Loin de se relâcher dans sa vieillesse, il s'excitoit à servir Dieu avec une nouvelle ferveur. Deux ans avant sa mort, sentant diminuer ses forces, il ne vouloit plus paroître en public, & se tenoit enfermé dans le monastere, ou dans quelqu'une des maisons qui en dépendoient. Là il ne laissoit pas de donner aux freres des avis salutaires; mais il s'occupoit principalement à la priere ou à la lecture, souvent il pleuroit quand il pensoit aux hommes spirituels qu'il avoit connus, qui faisoient fleurir la religion, & combatoient vigoureusement pour la défense de l'église. Par ce souvenir il se trouvoit destitué de toute consolation en ce monde, & desiroit plus ardemment d'être avec J. C. Il étoit en cet état quand le roi Hugues le pressa de venir à saint Denis; & quoiqu'il sentît sa fin tres-proche, il ne laissa pas de se mettre en chemin, croyant ne pouvoir mieux achever sa course, que dans une si bonne œuvre. Mais étant en Auvergne à un monastere de son ordre, nommé alors Silviniac aujourd'hui Souvigny à deux lieuës de Moulins, & du diocese de Clermont, il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea mortelle; & mourut tranquillement le vendredi lendemain de l'Ascension onziéme de Mai l'an 994. aprés avoir gouverné l'abbaye de Clugni quarante & un an. Il y fut enterré dans l'église de saint Pierre, le roi Hugues assista à ses fune-

Vita. c. 19.

Sup. liv. LV. n. 36.

tailles, & fit de grands presens à son tombeau, où il se fit quantité de miracles : depuis on y dressa un autel, & on leva le corps. L'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Martyr. R. 11. Maj.

XXXV. Monasteres reformez par S. Mayeul.

Saint Mayeul servit utilement l'église, par le grand nombre de ses disciples & des monasteres où il rétablit l'observance ; & ce fut pour cet effet qu'il profita de l'amitié des princes & des seigneurs. Car il fut cheri particulierement de l'empereur Otton, de l'imperatrice Adelaïde & d'Otton II. leur fils : de Conrard roi de Bourgogne frere de cette imperatrice & de Mathilde sa femme : de Henri duc de Bourgogne, de Guillaume duc d'Aquitaine & de Richard duc de Normandie : des princes d'Italie, de Guillaume duc de Provence, & d'Archembauld seigneur de Bourbon bienfacteur de Souvigny. L'empereur Otton le grand mit sous la disposition de saint Mayeul les monasteres qui lui étoient soumis comme royaux, tant en Italie qu'en Germanie. En Italie, il reforma le monastere de saint Apollinaire prés de Ravenne, celui du Ciel-d'or prés de Pavie & de saint Paul à Rome. En France, il rétablit l'observance à Marmoutier, à saint Germain d'Auxerre, à saint Benigne de Dijon, à Fescam, à saint Maur des fossez. Ses quatre principaux disciples furent Odilon son successeur, Guillaume de Dijon, Teuton de saint Maur & Heldric d'Auxerre. Ce dernier ayant vêcu à la cour du grand Otton en Italie, quitta sa femme & ses grands biens, pour se rendre moine à Clugni ; ensuite Henri duc de Bourgogne frere de Hugues Capet donna à saint Mayeul l'abbaye de saint Germain d'Auxerre, qui depuis long-tems étoit sans abbé, gouverné par des prevôts. L'ayant reformée, il y mit Hel-

Elog. c. 6. p. 773. c. 9. p. 785.

dric pour abbé l'an 989. sa vertu le fit aimer cherement du duc Henri & de Hebert évêque d'Auxerre son frere, fils naturel de Hugues le grand.

Ce fut aussi Bouchard comte de Paris, qui procura la reforme du monastere de S. Maur. Mainard qui en étoit alors abbé, étoit un homme de qualité, qui menoit une vie tres-seculiere. Il étoit fort adonné à la chasse, & quand il sortoit, il quittoit l'habit monastique, pour prendre des fourures de grand prix, & un riche habillement de tête. Ses moines suivoient son exemple. Un d'eux toutefois nommé Adic, touché de ce scandale, alla secretement trouver le comte Bouchard, & le pria d'y remedier: le comte s'adressa au roi Hugues, & lui demanda cette abbaye, qui étoit royale, seulement pour la reformer. L'ayant obtenuë il alla à Clugni, & pria instament S. Mayeul de venir rétablir ce monastere. Le saint abbé lui répondit : Vous avez dans vôtre royaume tant de monasteres, que n'y cherchez-vous le secours que vous desirez, plûtôt que de venir chercher si loin des inconnus comme nous? C'est que Clugni étoit dans le royaume de Bourgogne, & que la difference des dominations rendoit le commerce difficile. *Vita Burch. com.*

Saint Mayeul toutefois se laissa vaincre aux instances du comte, qui se jetta plusieurs fois à ses pieds, & enfin il le suivit avec les plus parfaits de ses moines. Quand ils furent arrivez sur la Marne prés de S. Maur, le comte ordonna à toute la communauté de le venir trouver au de-là de la riviere : ils obéirent sans se douter de rien, & il leur dit, que ceux qui vouloient demeurer avec l'abbé Mayeul, & se soumettre à lui, pouvoient retourner au monastere : mais que ceux qui le refuse-

roient s'en allassent où ils voudroient, sans rien emporter que leurs habits. Ils aimerent mieux quitter, & Mainard fut fait abbé de Glanfeüil, alors dependant de S. Maur, où S. Mayeul laissa pour abbé Teuton, qu'il avoit amené avec lui.

Acta SS. Ben. sæc. 6. p. 322. L'abbé Guillaume disciple de S. Mayeul étoit né en Italie, & ayant été voüé à Dieu par ses parens, qui étoient nobles & riches, il fut élevé dans le monastere de S. Janvier de Locedia, prés de Verceil. Sa mere étant morte, il persuada à son pere d'entrer dans la même communauté, où il mourut saintement. L'évêque de Verceil voulant ordonner diacre Guillaume, il refusa de lui prêter serment, soûtenant que c'étoit un abus & une espece de simonie. Sur ce qu'il avoit appris de la regularité, qui s'observoit à Clugni, il avoit déja un grand desir d'y aller, quand S. Mayeul vint à Locedia. Guillaume se découvrit à lui secretement, & le saint abbé lui promit de le prendre à son retour de Rome. Ainsi Guillaume quittant son païs, sa famille & le voisinage de leurs grandes terres, suivit S. Mayeul à Clugni: où il fit un tel progrés, qu'au bout d'un an le saint abbé voulut le faire ordonner prêtre: mais il s'en jugea indigne.

S. Mayeul l'envoya ensuite reformer le monastere de S. Saturnin sur le Rhone, aujourd'hui S. Saurin. Mais dix-huit mois aprés il le rappella, pour l'envoyer à Dijon. Car Brunon évêque de Langres voulant reformer le monastere de S. Benigne, alla trouver S. Mayeul, qui lui envoya douze des principaux de ses moines, & Guillaume à leur tête. Henri duc de Bourgogne lui donna ensuite le monastere de Versi & celui de Beze, pour y mettre la reforme.

La même année que mourut S. Mayeul, mourut aussi S. Volfang évêque de Ratisbone, aprés vingt ans d'épiscopat. Il rétablit dans son diocese l'observance reguliere chez les chanoines, les moines & les religieuses. Voyant à Ratisbone même le relâchement des moines de S. Emmeran, il disoit souvent : Si nous avions des moines, le reste ne nous manqueroit pas. Et comme on lui disoit, qu'il n'y avoit par tout que trop de moines : il repondit avec larmes : A quoi sert la sainteté de l'habit sans les œuvres ? Les moines reglez ressemblent aux bons anges, les relâchez aux mauvais. Le desordre venoit de ce que depuis long-tems les évêques de Ratisbone étoient aussi abbez de S. Emmeran ; & s'approprioient les revenus de ce monastere, reduisant les moines à pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Pour y remedier S. Volfang fit venir de S. Maximin de Treves un saint moine nommé Ramuold, qui avoit été avec lui chapelain de l'archevêque Henri, & le fit abbé de S. Emmeran.

XXXVI. Fin de S. Volfang de Ratisbone.

Vita sæc. 5. Bened. c. 15. p. 819.

Vita S. Ramu. sæc. 6. p. 3.

Quelques-uns du conseil de l'évêque trouvoient mauvais, qu'il ôtât à ses successeurs un revenu, dont ses predecesseurs avoient joüi : mais il leur répondit : Je ne veux pas me charger au de-là de mes forces, c'est bien assez d'être évêque, sans vouloir encore faire les fonctions d'abbé : loin de dissiper les biens de S. Emmeran, je veux les employer aux usages pour lesquels ils ont été donnez. Ainsi l'abbé Ramuold rétablit la regularité dans ce monastere, ayant de quoi fournir abondamment, non seulement à la subsistance des moines, mais à l'hospitalité & aux aumônes. S. Volfang rétablit de même la regularité chez les religieuses & chez les chanoines.

c. 17. 18.

c. 19. Il prêchoit souvent son peuple, qui venoit l'écouter avec un grand empressement. Son discours étoit simple & intelligible, mais fort & touchant : il penetroit au fond des cœurs, & faisoit couler des ruisseaux de larmes. Quand il visitoit son diocese, il avertissoit
c. 23. soigneusement les curez de leurs devoirs, entre autres de conserver la pureté de vie ; & de ne pas s'imaginer, comme quelques-uns, que la sainte communion les purifiât de leurs pechez, sans penitence precedente. Ayant
c. 24. appris, qu'il y en avoit, qui faute de vin celebroient la messe avec de l'eau pure, ou avec quelque autre boisson : il les en reprit severement, & pour leur ôter tout pretexte, leur fit fournir du vin de son cellier pour cet usage.

c. 29. L'empereur Otton II. pour affermir la foi dans la Boheme, voulut établir un évêché dans un lieu de cette province, qui dependoit du diocese de Ratisbone ; & pour cet effet, il envoya des deputez à S. Volfang, le prier de prendre des terres en Boheme, en recompense de cette diminution de son diocese. S. Volfang assembla son conseil, qui s'opposoit à la demande de l'empereur : mais le saint homme ne fut pas du même avis, & ne voulut pas perdre une occasion si precieuse d'affermir une église naissante. Non seulement il accorda l'échange, mais il en dressa lui-même les lettres. On ne dit pas quel étoit cet évêché, mais ce
Sup. liv. LVI. n. 17. n'étoit pas celui de Prague, érigé dés l'an 969. six ans avant que S. Volfang fut évêque.

c. 38. Enfin comme il étoit en chemin pour aller dans la Baviere orientale, la fievre le prit ; & étant arrivé à un lieu nommé Pupping le long du Danube, il fut obligé de s'y arrêter, & se fit porter dans un oratoire de S.

Otmar. Là s'étant trouvé un peu mieux, il se confessa, puis reçût le viatique, & demeura étendu par terre. Les officiers de l'église, & ceux de sa chambre vouloient faire sortir tout le monde, excepté sa famille : mais il leur dit : Ouvrez les portes, & laissez entrer ceux qui voudront : nous ne devons rougir à la mort, que de nos mauvaises œuvres. J. C. qui ne devoit rien à la mort n'a pas eu honte de mourir nud sur la croix. Que chacun voye en ma mort ce qu'il doit craindre & éviter dans la sienne. Dieu veüille avoir pitié de moi miserable pecheur, qui vais souffrir la mort, & quiconque la regardera avec crainte & humilité. Ayant ainsi parlé il ferma les yeux, & mourut en paix le dernier jour d'Octobre l'an 994. il fut transporté à Ratisbone, & enterré à S. Emmeran par Hartuic archevêque de Salsbourg & il se fit plusieurs miracles à son tombeau, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'église honore sa memoire le jour de sa mort.

AN. 994.

Martyr. R. 31. Octob.

XXXVII. Concile de Mouson.

Tom. 9. conc. p. 747.

Le pape Jean XV. voulant terminer l'affaire de l'archevêché de Reims, envoya pour legat en France Leon abbé de S. Alexis & S. Boniface à Rome, qui indiqua de sa part un concile dans le diocese de Reims. Il s'assembla à Mouson dans l'église de N. Dame le second jour de Juin indiction huitiéme ; & il ne s'y trouva que Liutolfe archevêque de Treves & trois évêques, Aimon de Verdun, Notger de Liege & Sigefroi de Munster, tous du royaume de Germanie. Le legat Leon prit seance au milieu d'eux ; & l'archevêque Gerbert vis-à-vis, comme devant rendre compte de son ordination. Il y avoit plusieurs abbez & Godefroi duc de Lorraine y assistoit avec quelques autres laïques. Quand l'on eut fait silence, Aymon évêque de Verdun se leva & parla

c. 19. Il prêcho
ter avec un
simple & in
troit au fon
c. 23. de larmes. C
soigneusem
de conserve
comme que
rifiât de leur
c. 24. appris, qu'il
messe avec
son : il les
pretexte, l
usage.

c. 29. L'empe
Boheme,
te provin
& pour c
le prier d
pense de
sang asse
de de l'e
même av
cieuse d
il acco
Sup. liv. LVI. n. 17. lettres.
n'étoit
avant c

c. 38. Enfi
Baviere
lieu nor
gé de s'y

des Gau-
à venir à
province
que l'on
d'Arneul
une
tout le monde.

toûjours
desiré,
, par le
salut d'un per-
laquelle je
avec plaisir des
avois tant
grande
& vôtre
avoit été le fer
Dieu m'a fait
j'ai toûjours
peu de mots ce

je resolus de ne
aiberon : qui à
à en mourant
de persones
fut preferé ;
es qu'il n'é-
airement sa
je l'aban-
donnai

..nai avec ses complices, sans autre esperance ni autre .rêt que de ne point participer à ses crimes. Aprés qu'il · été long tems poursuivi & contumacé suivant les loix !'église, comme il ne restoit que de le punir par les loix · prince, & le chasser de son siege comme rebelle : ..s confreres & les grands me presserent encore de ..endre soin d'un troupeau dispersé & dechiré. Je dif..rai long-tems, & ne cedai qu'avec peine, sachant bien .es maux qui me menaçoient. Voila devant Dieu quelle .a eté la simplicité de ma conduite. AN. 995.

On m'accuse d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis ..n prison & usurpé son siege. Etoit-il mon maître, lui ..qui je n'ai jamais prêté aucun serment? Si je l'ai ..rvi pour un tems, je l'ai fait par ordre de mon pere ..dalberon, qui me dit de demeurer dans l'église de ..eims, jusqu'à ce que je visse la conduite de celui qui en ..roit évêque. Pendant que je l'observois, je devins la ..roye des ennemis, & je perdis tout ce que je tenois de ôtre liberalité & de celle des seigneurs: encore les en..emis m'ayant dépoüillé, eurent regret que je leur eusse échapé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle, je n'ai eu aucun commerce avec lui; & n'avois garde de le livrer, puisque je ne savois où il étoit. Quant à la prison, j'ai depuis peu prié le roi mon maître en presence de témoins dignes de foi, de ne le pas garder un moment en prison à mon sujet. Car si vôtre jugement dépendoit de moi, Arnoul seroit reduit en état de ne me pas nuire: si vous jugiez contre moi, ce qu'à Dieu ne plaise, que m'importeroit qu'Arnoul ou un autre fût archevêque de Reims.

Gerbert répond foiblement au reproche d'usurpation, disant qu'Arnoul ne doit pas être appellé l'époux d'une

AN. 995. église qu'il a pillée d'abord pour satisfaire à ses passions simoniaques. Il demande comment un étranger sans credit comme lui a pû se rendre maître d'une ville si grande & si peuplée ? Il s'objecte ensuite, qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être jugée sans consulter le saint siege. A quoi il répond, que le pape a été instruit de tout, & qu'on a attendu ses ordres pendant dix-huit mois. Qu'ensuite les évêques de Gaule ont encore eu ce respect pour le saint siege, de ne juger Arnoul que sur sa propre confession ; aprés laquelle il n'étoit pas possible de le tenir pour innocent. Il revient à dire, que les évêques de Gaule l'ont chargé malgré lui de l'archevêché de Reims ; & que si toutes les regles n'ont pas été observées en cette affaire, il faut s'en prendre au malheur du tems & aux hostilitez publiques, dont les évêques même n'étoient pas à couvert.

Ce discours de Gerbert étoit plus éloquent que sincere, comme on peut juger par ce que j'ai rapporté, sur tout de ses lettres. Aprés qu'il l'eut prononcé, il le donna par écrit au legat, de qui il reçut la lettre du pape. Alors les évêques sortirent du concile & tinrent conseil avec le duc Godefroi. Puis ils appellerent Gerbert, & le prierent de faire conduire avec honneur aux rois de France Jean moine de l'abbé Leon. Gerbert le promit, & ils dénoncerent un concile que l'on devoit tenir à Reims le premier de Juillet. Celui de Mouson sembloit fini quand des évêques vinrent dire à Gerbert de la part du legat Leon, qu'il eût à s'abstenir de l'office divin jusqu'au concile de Reims. Comme il s'en défendoit, ils vinrent trouver le legat ; & Gerbert lui representa qu'aucun évêque ou patriarche, ni le pape même, n'avoit le pouvoir d'excommunier personne, s'il n'étoit

convaincu par sa propre confession ou autrement, ou s'il ne refusoit de comparoître : qu'on ne pouvoit rien lui reprocher de semblable, & qu'il étoit même le seul des évêques de Gaule qui fût venu au concile : enfin, que ne se sentant point coupable, il ne pouvoit se resoudre à se condamner lui-même.

Nonobstant ces raisons, Gerbert ceda aux remontrances de Liudolfe archevêque de Treves, dont il connoissoit la probité & la modestie. Ce prelat l'exhorta fraternellement, à ne point donner à ses ennemis occasion de scandale, comme s'il vouloit resister aux ordres du pape: lui conseillant de s'abstenir par obéïssance de la celebration de la messe, jusqu'au premier de Juillet, où l'on devoit tenir l'autre concile. Gerbert y consentit, & on se separa ainsi aprés le concile de Mouson : mais celui de Reims ne se tint pas si-tôt ; & tant que le roi Hugues vêcut, Gerbert demeura archevêque de Reims, & Arnoul prisonnier à Orleans.

XXXVIII. Adalberon II. évêque de Mets.

Vita bibl. Labbe. to. 1. p. 670. Mabil. sac. 6. Ben. p. 29.

L'évêque de Mets étoit alors Adalberon II. fils de Frideric duc de Lorraine & de Beatrix sœur du roi Hugues Capet. Il fit ses études à l'abbaye de Gorze, & aprés la mort de l'évêque Thierri, sa mere Beatrix obtint pour lui l'évêché de Mets de l'imperatrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. Il fut élû le seiziéme d'Octobre 984. & sacré le dimanche vingt-huitiéme de Decembre jour des Innocens par Ecbert archevêque de Treves. Il se fit aimer de tout le monde, même des Juifs ; & aima tellement les moines, que les seculiers se plaignoient qu'il leur donnoit tous ses soins. Il rétablit le monastere de S. Symphorien & quelques autres, & l'hôpital de Mets, où il mit des religieuses.

Il fit le voyage de Rome ſous le pontificat de Jean XV. qui le reçut avec grand honneur. Jamais il ne celebroit la meſſe & n'adminiſtroit les ſacremens, ſans porter un cilice ſous ſes ornemens. Aux vigiles des grandes fêtes il ne prenoit aucune nourriture, & paſſoit le carême avec des moines, ordinairement dans l'abbaye de Gorze, attiré par la regularité de l'obſervance & la trenquillité du lieu. La maladie des ardens qui regnoit en Bourgogne, lui donna occaſion d'exercer ſa charité, en aſſiſtant ceux qui en étoient affligez, & quelquefois il en lavoit & penſoit de ſes mains juſques à cent par jour.

En un concile tenu au commencement du regne de S. Henri, il dénonça hardiment Conrard duc d'Auſtraſie ſon parent, pour avoir épouſé ſa proche parente : s'expoſant à un grand peril, par le reſſentiment de ce ſeigneur. Il pourſuivoit vigoureuſement ceux qui pilloient les biens des égliſes & des pauvres ; & quand ils mepriſoient les cenſures eccleſiaſtiques, il employoit les armes materielles, faiſant ravager leurs terres & abattre leurs châteaux. Il ne faiſoit point de difficulté de promouvoir aux ordres les enfans des prêtres, quand il les en jugeoit dignes ; & ordonna plus de mille prêtres, ſans les clercs inferieurs. Aprés avoir ainſi gouverné vingt ans l'égliſe de Mets, il mourut le quinziéme de Decembre 1005. & fut enterré à S. Symphorien.

XXXIX. Saint Bernoüard évêque d'Hildesheim.

Vita n. 6. Act. Ben. ſæc. 6. p. 204. Sup. liv. LVI. n. 58.

En Saxe Gerdag évêque d'Hildesheim étant mort, Bernoüard precepteur du roi Otton III. fut élû d'un commun conſentement pour lui ſucceder ; & preferé à pluſieurs autres nobles, qui ſervoient dans le clergé du palais. Il fut ſacré par Villegiſe archevêque de

Mayence ſon metropolitain le quinziéme de Janvier de l'année 993. indiction ſixiéme. Quoiqu'il fût encore jeune, il paſſoit les vieillards en gravité, donnoit à la priere la plus grande partie des nuits, & aſſiſtoit aſſiduëment aux offices divins. Aprés la meſſe ſolemnelle il donnoit audiance, puis ſon aumônier venoit, & il faiſoit diſtribuer à plus de cent pauvres de la nourriture & quelquefois de l'argent. Il viſitoit les ouvriers qu'il faiſoit travailler ſur differentes matieres : à None il ſe mettoit à table avec beaucoup de clercs & de laïques: mais en ſilence pour écouter la lecture, & gardant une exacte frugalité.

Comme il avoit grand talent pour les arts, il les cultiva avec ſoin lorſqu'il fut évêque. Il faiſoit écrire des livres, non-ſeulement dans le monaſtere de ſa cathedrale, mais en pluſieurs autres lieux : enſorte qu'il aſſembla une nombreuſe bibliotheque, tant de livres eccleſiaſtiques que de philoſophiques. Il cherchoit à perfectionner la peinture, la moſaïque, la ſerrurerie, l'orfevrerie: recuëillant avec ſoin ce que les étrangers envoyoient au roi d'ouvrages les plus curieux ; & faiſant élever des jeunes gens de beau naturel pour les former à ces arts. Quoique tres-appliqué à ſes fonctions eccleſiaſtiques, il ne laiſſoit pas de ſervir ſi bien le roi & l'état, qu'il attiroit l'envie des autres ſeigneurs. La Saxe étoit depuis long-tems expoſée aux courſes des pirates & des barbares. Il les avoit ſouvent repouſſez, tantôt par ſes ſeules troupes, tantôt avec le ſecours des autres : mais ils étoient maîtres des deux côtez de l'Elbe & de la navigation de cette riviere : enſorte qu'ils ſe repandoient par toute la Saxe, & venoient preſque juſques à Hildesheim. Pour les arrêter, il fit bâtir deux

forteresses en deux divers endroits de son diocese, & y ayant mis garnison, il procura la seureté du pays.

Nonobstant ces dépenses, il enrichit son église par l'acquisition de plusieurs terres, cultiva les anciennes, & les orna de beaux bâtimens. Quant à son église cathedrale, il decora de peintures exquises les murailles & les lambris, il donna quantité d'argenterie pour le service, entre autres un calice d'or du poids de vingt livres: il enferma le cloître de murailles & de tours. Enfin il bâtit une chapelle magnifique, pour y garder un morceau de la vraye croix, que le roi Otton III. lui avoit donné, & que l'on crut avoir fait plusieurs miracles. Bernoüard fit la dedicace de cette chapelle l'an 996. quatriéme de son ordination, le dixiéme de Septembre.

XL. S. Adalbert rappellé en Boheme.

Act. SS. Ben. sæc 5. p. 870. Boll. 23. Apr. to. 11. p. 183. Sup.

En Boheme le duc Boleslas voyant le desordre où cette église étoit tombée depuis l'absence de saint Adalbert, tint conseil avec son clergé, & envoya dire à Villegise archevêque de Mayence: Ou renvoyez-nous Adalbert nôtre pasteur, ce que nous aimons mieux, ou nous ordonnez un autre. L'archevêque craignant que ce peuple nouvellement converti ne retombât dans ses anciennes erreurs, envoya à Rome deux deputez, savoir, Radla disciple du saint & Zraquas moine, tous deux freres du duc, avec des lettres, par lesquelles il prioit le pape de renvoyer Adalbert. Le pape Jean XV. tint un concile à Rome pour ce sujet l'an 994. Il y eut grande contestation entre les deputez, qui redemandoient leur évêque, & les Romains, qui le vouloient retenir. Enfin les deputez l'emporterent, & le pape dit: Nous vous le rendons, à condition que son peuple le conservera, profitant de ses instructions; mais s'ils de-

Vita n. 25. p. 858.

meurent dans leurs pechez, il pourra les quitter en seureté.

Les deputez ramenerent donc Adalbert, aprés qu'il eut mené cinq ans la vie monastique ; & quand il arriva à Prague, tout le peuple vint au devant de lui, & le reçut avec une extréme joye, promettant de suivre en tout ses avis. Mais ils retomberent bien-tôt dans leur premiere negligence & dans tous leurs vices. La femme d'un homme noble étant accusée d'avoir commis adultere avec un clerc, les parens du mari vouloient la decapiter, suivant la coutume. Elle s'enfuit à l'évêque, qui pour lui sauver la vie, l'enferma dans un monastere de religieuses dedié à S. Georges, & donna à un homme fidele la clef de l'église où elle étoit. Ceux qui poursuivoient la femme, vinrent à la maison de l'évêque pendant la nuit : se plaignant qu'il vouloit empêcher l'execution des loix, & demandant la coupable avec menaces. Il embrassa les freres qui étoient avec lui, se recommandant à leurs prieres, & se jetta au milieu de ces furieux, en disant : Si c'est moi que vous cherchez, me voici. Un d'entre eux lui dit : Tu te flates en vain de la gloire du martyre : mais si on ne nous rend promptement cette malheureuse, nous avons tes freres, & nous nous vangerons sur leurs femmes, sur leurs enfans & leurs terres. Cependant un traître leur ayant decouvert celui à qui l'évêque avoit confié la garde du lieu où étoit la femme : ils l'intimiderent tellement, qu'il leur en donna l'entrée; ils arracherent la femme de l'autel, & lui firent couper la tête.

Depuis son retour S. Adalbert commença à travailler à la conversion des Hongrois voisins de la Boheme : il y envoya des missionnaires, & y alla lui-même ; & y établit un foible commencement de christianisme. Leur *Alia. vita. n. 16. p. 807.*

duc étoit alors à Geisa, dont il batisa le fils Estiene, depuis illustre par sa sainteté.

Le saint évêque affligé de l'indocilité de son peuple, le quitta une seconde fois, & retourna à Rome, dans son monastere de S. Alexis & S. Boniface sous la conduite de l'abbé Leon, le même qui fut legat en France. En ce monastere il y avoit des Grecs qui suivoient la regle de S. Basile, & des Latins qui suivoient celle de S. Benoît ; & de chacune des deux nations, on en remarque quatre distinguez par leur merite. Les quatre Grecs, étoient l'abbé Gregoire, le pere Nil; j'entends S. Nil de Rossane, Jean infirme, Stratus homme d'une simplicité Angelique. Les quatre Latins étoient Jean remarquable par sa sagesse, Theodore par son silence, Jean par son innocence, Leon simple, mais toûjours prêt à prêcher. Ce dernier avoit été abbé de Nonantule en Lombardie ; & aprés avoir gouverné ce monastere deux ans, l'avoit remis à l'empereur Otton, lui rendant son bâton pastoral. Il étoit venu à Rome se rendre simple moine à S. Boniface, où il finit ses jours ; & il est compté entre les saints. Il ne faut pas le confondre avec Leon abbé du même monastere.

V. Mabill. sæc. 5. p. 898. 903.

XLI. Manson abbé de mont Cassin.

Sup. n. 11. Chr Cass. lib. II. c. 12. Mabill. sæc. 5. p. 652.

Aligerne abbé du mont Cassin étant mort en 986. Manson lui succeda & gouverna ce monastere pendant dix ans. Il étoit abbé de S. Magne prés de Fondi, & fut élû abbé de mont Cassin, plûtôt par le credit de Pandolfe prince de Capoüe son cousin, que par le consentement des moines : ensorte que quelques-uns des principaux aimerent mieux sortir, que de demeurer sous sa conduite. De ceux-là deux furent depuis abbez de mont Cassin, trois allerent à Jerusalem, cinq en Lombardie, où ils fonderent cinq monasteres de leur observance

servance. L'abbé Manson prit grand soin du temporel de l'abbaye, & en augmenta les biens par plusieurs donations faites de son tems : mais il vivoit plûtôt en seigneur qu'en moine. Il avoit plusieurs cavaliers à son service, & plusieurs domestiques vêtus de soye, & alloit souvent à la cour de l'empereur.

Un jour S. Nil l'étant venu voir, le trouva au monastere de S. Germain, qui étoit au bas de la montagne, dans une situation agreable, & environné de belles eaux. Là Manson aprés s'être baigné dînoit avec les principaux du grand monastere ; & comme saint Nil l'attendoit dans l'église, il oüit joüer de la harpe dans la sale du festin, & dit à ses compagnons: Souvenez-vous de ce que je vous dis, mes freres, la colere de Dieu ne tardera pas à venir sur ces gens-ci. Allons sortons de ce lieu. L'année n'étoit pas encore passée, quand on vit l'accomplissement de sa prediction. *Vita Nili p. 145.*

Car l'abbé Manson se rendit si odieux aux habitans de Capoüe, principalement à cause d'une forteresse qu'il avoit fait bâtir: qu'ils resolurent sa perte, prétendant qu'il vouloit s'attribuer la principauté. Ils furent appuyez dans ce dessein par Adalberic évêque des Marses, qui ayant donné son évêché à un fils bâtard qu'il avoit, vouloit avoir pour lui-même l'abbaye du mont Cassin. Il traita donc avec quelques méchans moines & avec quelques citoyens de Capoüe, & leur promit cent livres d'argent monnoye de Pavie, s'ils le rendoient maître de l'abbaye de mont Cassin, aprés avoir fait perdre la vûë à Manson. Il devoit leur payer comptant la moitié de la somme, & l'autre moitié quand ils lui mettroient dans la main les yeux de l'abbé. *Chr. c. 16.*

Pour executer cette convention, ils allerent trouver Manson, & le prierent de venir à Capoüe: pour terminer par les voyes de la justice les differends qu'il pouvoit avoir avec eux. Comme il refusoit d'y aller, se défiant d'eux, ils lui jurerent sur les évangiles, qu'ils le meneroient à Capoüe, & le rameneroient sain & sauf à saint Benoît. On nommoit d'ordinaire ainsi le monastere du mont Cassin, mais ils entendoient une église de saint Benoît dans Capoüe. Trompé par cet équivoque il les suivit : mais quand ils l'eurent mené à cette église, ils lui arracherent les yeux ; & les ayant envelopez soigneusement dans un linge, ils les envoyerent aux gens de l'évêque Alberic, qui se mirent en chemin pour les porter à leur maître. Mais comme ils s'étoient arrêtez pour manger & se reposer, un passant à qui ils demanderent s'il y avoit quelque nouvelle, leur dit : L'évêque de ce païs est mort. Ils s'en moquerent d'abord, & n'en voulurent rien croire : mais il leur dit la chose si affirmativement, & leur marqua si precisement le jour & l'heure : que n'en pouvant plus douter, ils enterrerent sur le lieu les yeux qu'ils portoient, & montant à cheval ils arriverent en diligence à la maison de l'évêque, qui n'étoit pas loin ; & trouverent qu'il étoit mort à la même heure, que l'on arrachoit les yeux à l'abbé. Il mourut environ trois mois aprés qu'il eût perdu la vûë, savoir le huitiéme de Mars 996.

XLII. Eglise de Constantinople. *Cedr. tom. 2. p. 702.* *Sup. liv. LIV. n. 55.*

A Constantinople le patriarche Nicolas Chrysorberge mourut aprés douze ans & huit mois de pontificat. Plusieurs prêtres & plusieurs moines, nonobstant la réunion faite en 920. s'étoient encore separez des autres, à cause des quatriémes noces de l'empereur Leon le philosophe : mais ils se réunirent sous ce patriarche, dans un

concile, dont il ne reste que des acclamations. En voici les principales. Longues années aux empereurs orthodoxes Basile & Constantin. Longues années à Nicolas tres-saint patriarche écumenique. Ensuite on souhaite une memoire éternelle aux défunts empereurs & aux défunts patriarches, au nombre desquels on nomme Photius entre Ignace & Estiene. On anathematise tout ce qui a été fait contre la tradition des peres ; & ceux qui calomnioient l'église, comme ayant approuvé les quatriémes noces & soüillé la pureté de sa discipline : à cause de la dispense accordée à l'empereur Leon, & de la réunion precedente. Aprés la mort de Nicolas, Sisinnius maître des offices fut ordonné patriarche de C. P. l'an du monde 6503. de J. C. 995. indiction huitiéme. Il étoit savant, & excellent medecin, & tint le siege trois ans. Son successeur fut Sergius abbé du monastere de Manuel de la famille de Photius, qui tint le siege vingt ans.

Jus Græco Rom. lib. 2. p. 108.

Cedr. ibid.

p. 717. C.

XLIII.
Fin de S. Nicon d'Armenie.

Sup. liv. LVI. n. 15.

Vita ap. Baron. an. 981.

Les premieres années de son pontificat furent les dernieres de S. Nicon d'Armenie. Depuis qu'il eût quitté l'isle de Crete pour passer en Epire, il se retira à Lacedemone. Là il s'acquit une telle reputation, que vers l'an 981. Basile Apocauque gouverneur de la province le pria de venir le trouver à Corinthe : pour le consoler dans la maladie, dont il étoit affligé, & dans l'alarme où il étoit, à cause des Bulgares, qui ayant ravagé l'Epire menaçoient le Peloponese. S. Nicon vint à Corinthe, & guerit le gouverneur, non seulement de sa maladie, mais de sa crainte : l'assurant que les Bulgares avoient tourné leur marche d'un autre côté.

Ibid. an. 982.

Peu de tems aprés le S. homme s'étant retiré à Amycles autre ville du Peloponese : plusieurs des principaux de Lacedemone l'allerent trouver, le priant instamment de ve-

nir secourir leur ville affligée de la peste. Nicon y consentit, mais à condition qu'ils chasseroient les Juifs de leur ville, & il leur promit même à ce prix de passer chez eux le reste de sa vie. La chose fut executée, & on voyoit tous les jours les malades venir en troupes de tout le Peloponese chercher le saint homme, qui en les guérissant les exhortoit à penitence. Un nommé Jean Aratus étoit le seul qui se plaignoit de l'expulsion des Juifs, & il murmuroit hautement contre Nicon. Il osa même en faire entrer un dans la ville, sous pretexte de quelque ouvrage : mais Nicon s'y opposa vigoureusement, & ayant pris un bâton qu'il rencontra, il en maltraita le Juif, & le mit dehors: car il ne pouvoit souffrir cette nation. Aratus furieusement irrité de cette action commença à charger Nicon d'injures : mais il lui dit sans s'émouvoir : Reviens à toi, pleures tes pechez, tu sentiras bien-tôt quel est le fruit de l'arrogance. La nuit suivante Aratus eut un songe terrible, où il se vit foüetté & mis en prison, pour avoir injurié le serviteur de Dieu. A son reveil la fievre le prit, il demanda pardon à Nicon, & mourut le troisiéme jour. Cet exemple répandit une grande crainte à Lacedemone, & accrut beaucoup l'autorité de S. Nicon.

Ibid. an. 957. Un dimanche pendant les vêpres le gouverneur nommé Gregoire joüoit à la paume au tour de l'église, ensorte que les cris des joüeurs & des spectateurs troubloient le service. Nicon sortit, & les reprit avec beaucoup de liberté. Gregoire, qui aimoit le jeu & perdoit, le chargea d'injures, & le fit chasser de la ville. Mais si-tôt qu'il voulut lever la main pour recevoir la balle, il fut frappé de paralysie par tout le corps avec de cruelles douleurs,

N'y trouvant point de remede il appella S. Nicon, par le conseil de l'évêque, & lui demanda pardon. Le saint homme sans lui faire aucun reproche lui pardonna, & le guerit; & depuis ce tems Gregoire fut un de ses meilleurs amis. S. Nicon mourut vers l'an 998. le vingt-sixiéme de Novembre, jour auquel l'église, tant Greque que Latine, honore sa memoire. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau dans son monastere de Lacedemone, & l'on y gardoit son portrait, fait par miracle, à ce que l'on croyoit, & sur lequel l'auteur de sa vie le décrit ainsi. Il étoit de grande taille, le poil noir, les cheveux negligez, vêtu d'un habit d'ermite fort usé, tenant à la main un bâton, terminé en haut par une croix. Cette vie fut écrite environ cent cinquante ans aprés la mort du saint par un abbé du même monastere.

Martyr. R & Menolog. 26. Nov.

Ap. Baron. an. 998.

XLIV. Apologie d'Abbon.

En France, le differend entre Arnoul évêque d'Orleans, & l'abbé de Fleury Abbon, pour le serment que l'évêque lui demandoit, s'échauffoit de plus en plus. Comme Abbon alloit à Tours pour la fête de S. Martin, des gens de l'évêque l'attaquerent de nuit, & lui firent insulte, jusques à blesser à mort des gens de sa suite. L'évêque voulant faire satisfaction à l'abbé, lui amena quelques-uns des coupables, pour être battus de verges en sa presence : mais l'abbé ne voulut pas prendre vengeance de cette injure.

Vita Abb. c. 8.

Vers le même tems on tint un concile de plusieurs évêques à S. Denis en France, où on parla d'ôter les dîmes aux laïques & aux moines qui les possedoient, & les rendre aux évêques : Abbon y resista fortement, & excita contre le évêques, les moines de saint Denis & leurs serfs. La sedition fut telle, que les évêques furent contraints de se sauver, sans avoir rien fait. Se-

c. 6.

Tom. 9. conc. p. 771.

guin archevêque de Sens, venerable par son âge & sa dignité, fuyant comme les autres reçût un coup de coignée entre les épaules, & eut peine à se sauver tout couvert de boüe. Comme tout le monde rejettoit sur Abbon la cause de cette violence, il écrivit pour s'en justifier une apologie adressée aux deux rois Hugues & Robert.

Post Cod. canon. Pithœi. p. 396. Il se plaint, que parce qu'il s'efforce de soûtenir les interêts de l'ordre monastique, on en veut même à sa vie; & declare qu'il se soumet suivant les canons au jugement des evêques. Il distingue trois ordres entre les Chrêtiens, les laïques, les clercs & les moines : mais il ne compte pour clercs que les diacres, les prêtres & les évêques ; & pretend que ceux des ordres inferieurs, ayant la liberté de se marier, ne sont nommez clercs qu'abusivement. Enfin il soûtient que l'état des moines est le plus parfait, parce qu'ils ne sont occupez qu'à vaquer, comme Marie, à l'unique necessaire. *Luc. X. 42.* Il dit que l'église n'étant qu'à Dieu, persone ne doit dire qu'une église lui appartient : par où il veut sans doute combattre la pretension des évêques, & conclure qu'il n'importe que les églises soient servies par des clercs ou par des moines. De-là il prend occasion de parler contre la simonie; & de refuter la mauvaise defaite de ceux qui disoient, qu'ils n'achetoient pas la grace de l'ordination, mais les biens temporels de l'église. C'est, dit-il, comme qui voudroit avoir le feu sans la matiere qui le nourrit.

Venant ensuite aux plaintes formées contre lui, il *p. 400.* dit : On m'accuse d'avoir eu des sentimens contraires aux canons, d'avoir excité les moines contre les évêques, d'avoir fait perdre vos bonnes graces à mon pro-

pre évêque, & d'avoir communiqué avec des excommuniez. Mais à quel canon ai-je contredit, dans ce concile, où à peine ai-je vû ouvrir un livre ? Il parle du concile de S. Denis. Qu'avoient fait les évêques contre moi en particulier, pour me donner ſeulement la penſée de leur nuire ? Vû que celui qui a été le plus en peril m'étoit le plus affectionné, & celui à qui j'avois le plus d'obligation. C'eſt Seguin archevêque de Sens.

Il vient à Arnoul d'Orleans, & dit : Par quels diſcours vous ai-je ſeduits, pour ôter vos bonnes graces à ceux qui les meritent ? Suis-je Dieu, qui change les cœurs ? C'eſt vous-mêmes qu'il accuſe d'ingratitude : c'eſt vous-mêmes qu'il a offenſez en uſurpant nos biens, dont vous êtes les protecteurs & les maîtres. Quant à ce qu'il dit, que j'ai communiqué avec des excommuniez : il m'en a donné l'exemple, puiſqu'il a reçû les méchans, qui m'avoient attaqué de nuit, aprés qu'ils furent anathematiſez par Seguin ſon archevêque, par Eudes évêque de Chartres, & par d'autres perſonnages de grande vertu. Abbon s'étend enſuite ſur les regles de l'excommunication, ſe plaignant de l'abus que l'on en faiſoit, & exhortant les rois à y apporter remede. Car, dit-il, à peine ſe trouve-t-il quelqu'un dans vôtre royaume qui ne ſoit excommunié, pour avoir mangé avec un excommunié, ou lui avoir donné le baiſer de paix.

Il les avertit encore de quelques autres abus. Premierement, dit-il, dans le ſymbole de S. Athanaſe, au lieu de dire que le S. Eſprit n'eſt ni fait, ni creé, ni engendré, quelques-uns diſent ſeulement qu'il n'eſt ni fait ni creé : ſous pretexte que dans la lettre ſynodique de Saint Gregoire, il eſt dit que le S. Eſprit n'eſt ni

engendré ni non engendré. Secondement touchant la fin du monde, en ma premiere jeunesse j'ai oüi prêcher devant le peuple dans l'église de Paris, qu'aussi-tôt que les mille ans seront finis l'Antechrist viendra, & peu de tems aprés le jugement universel. Je me suis opposé de toute ma force à cette opinion, par les évangiles, l'Apocalypse & le livre de Daniel; & l'abbé Richard d'heureuse memoire, ayant reçû des lettres de Lorraine sur ce sujet, m'ordonna d'y répondre. Car le bruit s'étoit répandu presque par tout, que quand l'Annonciation arriveroit le vendredi saint, le monde finiroit infailliblement. Richard étoit abbé de Fleury dés l'an 962. & cette rencontre de l'Annonciation avec le vendredi saint arriva l'an 992. Pâque étant le vingt-septiéme de Mars. Abbon remarque pour troisiéme abus, qu'encore que l'Avent ne doive avoir que quatre semaines, quelques-uns le commençoient avant le vingt-septiéme de Novembre.

XLV. Recueil des canons d'Abbon. *To. 2. Analect. p. 248.*

Aprés cette apologie Abbon dedia aux rois Hugues & Robert un recueil de canons, contenant les devoirs des rois & ceux des sujets : pour affermir la nouvelle domination de ces princes, & les droits de l'ordre monastique dont ils étoient les défenseurs. Il est certain que le roi Hugues eut toûjours grande devotion à S. Benoît & grande affection pour les moines. Il leur rendit plusieurs monasteres occupez par des chanoines seculiers, & les rétablit dans la liberté d'élire leurs abbez. Le recueil des canons est divisé en cinquante-deux articles, où je remarque ce qui suit. *Ibid. p. 341.*

Les Avoüez de l'église, en latin *Advocati*, étoient des gentilshommes, à qui les évêques ou les abbez avoient donné en fief des terres de leurs églises à la charge de

les

les proteger & les défendre, contre ceux qui les attaquoient. Abbon en raporte l'origine, tirée des conciles d'Afrique, qui avoient ordonné de demander aux empereurs des ſcholaſtiques, c'eſt-à-dire, des avocats, pour ſoutenir les interêts de l'égliſe devant les tribunaux ſeculiers ; & on les nommoit défenſeurs des égliſes. Mais depuis la chûte de l'empire François, & les hoſtilitez univerſelles, ces défenſeurs ou avoüez, ne défendoient plus l'égliſe que par les armes ; & Abbon ſe plaint, qu'au lieu de la défendre ils la pilloient. Ils laiſſent, dit-il, ſes biens en proye aux ennemis, ſans leur reſiſter même de paroles ; & aprés que les ennemis ſe ſont retirez, ils achevent de conſumer le reſte : agiſſant, non en protecteurs, mais en maîtres, reduiſant en pauvreté ceux qui cultivoient ces terres, & maltraitant les clercs & les moines. De là vient que nous voyons tant d'égliſes détruites & de monaſteres ruinez : parce que pluſieurs ſe preſentent pour être leurs avoüez, & prendre ſous ce pretexte la plus grande partie de leurs revenus.

art. 2.
Sup. liv. XXII n. 14.

Pour montrer la fidelité que les ſujets doivent à leur ſouverain, il raporte l'autorité du quatriéme concile de Tolede, & il marque les devoirs de tous ceux qui portent les armes. Il ſoutient, que la neceſſité diſpenſe des loix ; & en apporte pour exemple les tranſlations d'évêques, qui commençoient à devenir frequentes. Il ne manque pas de raporter des canons contre les entrepriſes des évêques, ſur la liberté des monaſteres & ſur les droits des autres évêques. Il met auſſi des autoritez pour la continence des clercs. Il en raporte de S. Gregoire & d'autres, touchant la frequente celebration du ſaint ſacrifice, la frequente communion, & les diſpoſitions ne-

art. 4. 10.
Conc. Tol. IV. c. ult.
Sup. liv. XXXVII. n. 50.
art. 50. 51.
art. 9.
a. 15. 23.
a. 28.
a. 39. 40.
a. 43. 49.

AN. 996.

cessaires à ce sacrement : en quelques-uns de ces passages il est dit, que l'on ne differe point la communion aux moines, comme aux autres penitents. Il cite quelquefois le livre des loix, c'est-à-dire, les Novelles de Justinien.

XLVI. Mort de Jean XV. Gregoire V pape.

Vita c. 11.

Abbon fit le voyage de Rome avec un équipage convenable à sa dignité, pour faire renouveller & confirmer les privileges de son monastere. C'étoit sous le pape Jean XV. qu'il ne trouva pas tel qu'il devoit être, mais interessé & prêt à tout vendre. Il en eût horreur, & ayant visité les lieux saints, il acheta des étofes de soye, pour faire des ornemens d'église, & revint chez lui. Le pape Jean XV. mourut d'une fievre violente l'an 996. vers la fin d'Avril aprés dix ans de pontificat. Le roi Otton III. étoit alors en Italie, & aprés avoir celebré à Pavie la fête de pâque, qui fut le douziéme d'Avril, il étoit logé prés de Ravenne. Là il reçut des députez du Senat & des premiers de Rome, qui témoignoient le desir qu'ils avoient de l'y voir : car il n'y avoit point encore été depuis la mort de son pere ; & ils demandoient ses ordres touchant le pape qu'ils devoient élire. Le roi Otton avoit dans le clergé de sa chapelle son neveu Brunon, fils de sa sœur Judith & d'Otton marquis de Verone. Il étoit d'un beau naturel, bien instruit des lettres humaines, & parloit les trois langues, l'Alleman, le Latin litteral & le vulgaire, mais il n'avoit gueres que vingt-quatre ans. Le roi resolut de le faire pape, & l'ayant fait élire par le clergé & le peuple, il le fit conduire à Rome par Villegise archevêque de Mayence, & un autre évêque nommé Adelbalde. Il y fut reçu avec honneur & ordonné pape sous le nom de Gregoire V. C'est le premier Alleman qui ait été élevé sur le S. siege ; mais tout jeune qu'il étoit il ne le tint que deux ans &

Chr. Hild. to. 3. Duchesne p. 516. Chr. Saxo. Vita S. Adalb. Prag. n. 30.

Epitaph. apud Bar. an. 989.

neuf mois. Le roi Otton vint ensuite à Rome, & y fut couronné empereur par le nouveau pape le jour de l'Ascension vingt-cinquiéme de Mai la même année 996. Puis ayant tenu conseil avec les Romains, il resolut d'exiler le senateur Crescence, qui avoit souvent maltraité le pape precedent : mais à la priere du pape Gregoire, il lui pardonna. AN. 996.

Herlouïn élu évêque de Cambray, n'avoit pû se faire sacrer par l'archevêque de Reims son metropolitain, à cause de la division entre Arnoul & Gerbert, qui se disputoient ce siege. Il vint à Rome, où il fut ordonné évêque par le pape Gregoire V. & s'étant plaint dans un concile, des seigneurs qui pilloient les biens de son église, il obtint du pape une lettre menaçante contre eux, datée du mois de Mai de cette année 996. *To. 3. conc. p. 1245.*

XLVII. S. Adalbert renvoyé en Boheme.

Pendant ce sejour de Rome, l'empereur voyoit souvent S. Adalbert de Prague, qui étoit toûjours au monastere de S. Boniface. L'empereur le tenoit auprés de lui familierement & l'écoutoit volontiers : mais l'archevêque de Mayence renouvelloit son ancienne plainte, de ce qu'Adalbert, son suffragant, avoit quitté l'église de Prague, & le pressoit instamment d'y retourner. Même dans un concile que tint le pape, il allegua les canons pour autoriser sa plainte ; & soutint publiquement, qu'il n'étoit pas juste, que cette église fût la seule privée de son pasteur. Etant parti pour retourner en Allemagne, il ne cessa pendant le voyage d'écrire sur ce sujet, jusques à ce que le pape lui eût accordé ce qu'il desiroit. S. Adalbert étoit fort affligé de quitter son monastere, sachant bien qu'il n'y avoit rien à gagner sur son peuple de Boheme : mais il se consoloit dans l'esperance qu'il avoit, d'accomplir sa mission pour les infideles étrangers.

AN. 996. Ayant donc quitté son cher monastere, non sans beaucoup de larmes, il passa les Alpes avec Notcher, évêque de Liege, homme fort sage; & aprés environ deux mois, ils arriverent à Mayence, où l'empereur s'étoit arrêté au retour d'Italie. S. Adalbert y demeura assez long-temps, vivant avec ce prince dans une grande familiarité & attaché à lui jour & nuit comme les officiers de sa chambre. Il lui disoit avec une sainte liberté: Ne songez pas que vous êtes un grand empereur, mais que vous êtes un homme qui mourrez; & que ce beau corps sera reduit en poussiere & en corruption. Car l'empereur Otton III. étoit tres-bien fait de sa personne. Sur ce fondement S. Adalbert l'exhortoit à mépriser cette vie, aspirer aux biens éternels, & pratiquer toutes sortes de bonnes œuvres. Cependant, pour s'éxercer lui-même à l'humilité, il rendoit tous les services possibles à ceux qui logeoient dans le palais, jusques à netoyer la nuit pendant qu'ils dormoient, leurs bottines & leurs souliers.

Durant ce temps là il passa en France pour visiter les lieux de dévotion. Il vint à Paris prier sur le tombeau de S. Denis, à Tours sur celui de S. Martin & à Fleury sur celui de Saint Benoist. Puis il retourna trouver l'empereur, & l'ayant embrassé pour la derniere fois, il prit le chemin de son diocese. Mais avant que d'y arriver, il apprit que les Bohemiens, en haine de lui, avoient massacré ses freres. Il en avoit six, dont le plus jeune nommé Gaudence l'accompagnoit, l'aîné étoit à la guerre au service de l'empereur avec le duc de Pologne : les quatre autres étoient demeurez dans le païs, & les Bohemiens leur avoient juré sûreté. Mais comme ils étoient à la messe dans une

ville nommée Lubic où ils celebroient la fête de S. Venceslas le vingt-huitiéme de Septembre : ces perfides entrerent dans l'église & tuerent tout indifferemment hommes & femmes, entr'autres les quatre freres d'Adalbert qu'ils décolerent devant l'autel : puis ayant mis le feu à la ville ils s'en retournerent chargez de butin. AN. 996. Chr. Magd. 995.

Le S. évêque ayant appris ce desastre, alla trouver Boleslas duc de Pologne, auprés duquel étoit son frere aîné, & le pria de faire sonder les Bohemiens s'ils voudroient le recevoir. Ils répondirent aux envoyez du duc : Nous sommes des pécheurs endurcis, c'est un saint & un ami de Dieu, nous ne pouvons compatir ensemble. Mais encore pourquoi revient-il nous chercher, aprés nous avoir quittez tant de fois ? Nous voyons bien ce qu'il pretend sous cette apparence de charité : il veut vanger ses freres, & nous ne voulons point le recevoir. S. Adalbert ayant reçu cette reponse, se regarda comme déchargé du soin de son église, & tourna toutes ses pensées à la conversion des infideles. S'étant déterminé à aller en Prusse, comme à un païs plus voisin & plus connu du duc de Pologne : il s'embarqua dans un bâtiment que le duc lui donna avec trente soldats d'escorte, & arriva premierement à Dantzic. Là il baptisa un grand nombre de personnes, & ayant celebré la messe & communié les nouveaux baptisez, il garda ce qui restoit de la sainte eucharistie pour servir de viatique.

XLVIII. Martyre de S. Adalbert.

Le lendemain ayant pris congé d'eux, il s'embarqua sur la mer, & aprés quelques jours de navigation il mit pied à terre, renvoya le vaisseau & l'escorte, & demeura avec deux moines : dont l'un nommé Benoist étoit prêtre, l'autre étoit son jeune frere Gaudence.

AN. 997. Ils entrerent dans une petite isle que formoit une riviere, & commencerent à y prêcher Jesus-Christ avec une grande confiance : mais les maîtres du lieu survinrent & les chasserent à coups de poing. L'un d'eux ayant pris un aviron d'une barque, s'approcha de S. Adalbert, comme il chantoit des pseaumes, & lui donna un grand coup entre les épaules. Le livre lui échappa des mains, & il tomba étendu par terre. Je vous rends graces, dit-il, Seigneur, de ce que j'aurai du moins souffert un coup pour celui qui a été crucifié pour moi. Il passa de l'autre côté de la riviere & s'y arrêta le samedi : le soir le maître du village l'y amena : Le peuple s'assembla de toutes parts, ils jettoient des cris furieux, & attendoient ce que l'on feroit de lui, ouvrant la bouche comme pour le dévorer. On lui demanda qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Il répondit : Je suis Sclave de nation nommé Adalbert, moine de profession, autrefois évêque, maintenant vôtre apôtre. La cause de mon voyage est vôtre salut : afin que vous laissiez vos idoles sourdes & muettes, & que vous reconnoissiez vôtre createur, qui est le seul Dieu ; & que croyant en son nom vous ayez la vie, & receviez pour recompense une joye éternelle dans le ciel. Les barbares s'étant retenus avec peine, s'écrierent en lui disant des injures & le menaçant de mort. Ils frappoient la terre avec des bâtons, puis les approchoient de sa tête, grinçant les dents & lui disant : Tu es bien heureux d'être demeuré impuni jusques à present : retournes promptement si tu veux sauver ta vie. Tout ce royaume dont nous sommes l'entrée, n'a qu'une loi & une maniere de vivre : pour vous qui avez une autre loi inconnuë, si vous ne vous retirez cette nuit, demain vous

perdrez la tête. On les embarqua la nuit même, & on les fit retourner jusques à un certain bourg, où ils demeurerent cinq jours. Alors S. Adalbert dit à ses deux compagnons : Nôtre hàbit ecclesiastique choque ces Payens. Laissons-nous croître les cheveux & la barbe, & nous habillons comme eux. On ne nous connoîtra point, nous converserons familierement avec eux, & nous vivrons du travail de nos mains. Il avoit même resolu de passer chez les Lutiziens, où il vouloit aller d'abord, dont il savoit la langue, & où il n'étoit point encore connu. Le lendemain ils partirent chantant des pseaumes le long du chemin, & aprés avoir traversé des bois, ils vinrent dans une plaine sur le midi. Là Gaudence celebra la messe, ils communierent, puis ils mangerent ; & ayant encore un peu marché ils se sentirent fatiguez, s'arrêterent pour se reposer & s'endormirent. AN. 997.

Cependant les Payens survinrent, & s'étant jettez sur eux ils les lierent. S. Adalbert exhortoit ses compagnons à souffrir courageusement pour J. C. quand Siggo chef de la troupe & sacrificateur des idoles, s'avança en furie, & lança de toute sa force un dard, dont il lui perça le cœur. D'autres le frapperent à son exemple, & il reçut dans son corps jusques à sept dards. Son sang couloit à grands flots : il levoit les yeux au ciel, & quand on l'eut delié, il étendit les mains en croix & prioit à haute voix pour son salut & pour celui de ses persecuteurs. Aprés qu'il fut mort, les barbares accoururent, lui couperent la tête, la planterent sur un pieu & s'en retournerent avec de grands cris de joye. S. Adalbert souffrit ainsi le martyre le vendredi vingt-troisiéme d'Avril 997. & l'église honore sa memoire le même jour.

AN. 997. Boleslas duc de Pologne racheta sa tête & son corps, que les Payens avoient jetté dans un lac ; & l'empereur ayant appris sa mort à Rome, rendit graces à Dieu d'avoir couronné ce martyr durant son regne.

XLIX. Jean XVI. antipape.

L'empereur étoit retourné à Rome pour châtier la revolte de Crescence. Car sitôt qu'il fut repassé en Allemagne, Crescence chassa de Rome le pape Gregoire V. qui s'enfuit dépoüillé de tout ; premierement en Toscane, puis en Lombardie. A sa place Crescence fit élire pape un Grec nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVI. Il étoit né à Rossane en Calabre de basse condition, & avoit embrassé la vie monastique. Il s'insinua dans les bonnes graces de l'empereur Otton II. par l'entremise de l'imperatrice Theophanie son épouse qui étoit Greque. D'abord on le nourrissoit par charité, peu à peu il eut l'adresse de se mettre au rang des premiers courtisans, & il s'y maintint jusques à la mort d'Otton II. Il eut encore plus de credit pendant le bas âge d'Otton III. ensorte que l'évêque de Plaisance étant mort, il fit chasser un bon sujet que l'on avoit élu pour remplir ce siege, & se le fit donner avec le titre d'archevêché : le tirant injustement de la dépendance de l'église de Ravenne. L'empereur Otton III. l'avoit envoyé à C. P. avec un évêque, pour demander en mariage la fille de l'empereur Grec : Car Philagathe avoit grand credit en l'une & l'autre cour. Il revint à Rome en 997. Crescence le reçut avec grand honneur ; & gagné par ses presens, car il apportoit de C. P. de grandes richesses, il le fit élire pape.

Chr. Saxo. Petr. Dam. 1. ep. ult. ad Cadal.

Greg. V. ep. 1.

Chr. Hildes.

Le pape Gregoire V. tint cette année 997. un grand concile à Pavie, où il excommunia Crescence, & quand on eut appris l'élection de Jean XVI. il fut excommu-

nié par tous les évêques d'Italie, de Germanie, de France & de Gaule. L'empereur Otton voulant donc remedier aux desordres de Rome, partit pour l'Italie, & laissa le gouvernement de son royaume de Germanie à sa tante Mathilde abbesse de Quedlinbourg, qui s'en aquitta avec une prudence au dessus de son sexe. L'empereur rencontra à Pavie le pape Gregoire, ils marcherent ensemble à Rome, d'où l'antipape Jean s'enfuit, & Crescence s'enferma au château S. Ange : mais quelques serviteurs de l'empereur poursuivirent l'antipape & le prirent : puis craignant que s'ils le menoient à l'empereur il ne le laissât impuni, ils lui couperent la langue & le nez, & lui arracherent les yeux ; & on le mit en prison en cet état.

AN 997.

Chr. Saxo.

L.
S. Nil à Rome.
Vita S. Nili. p. 151.

S. Nil en ayant appris la nouvelle, vint au secours de ce malheureux qui étoit son compatriote. Dés qu'il sçut qu'il avoit envahi le saint siege, il lui écrivit pour l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devoit être rassasié, puis qu'il étoit parvenu au comble des grandeurs ; & de retourner au repos de la vie monastique. Philagathe disoit toûjours qu'il s'y preparoit, jusques à ce qu'il fut pris & traité comme il vient d'être dit. Alors S. Nil ayant le cœur saisi de douleur, se crut obligé d'aller à Rome nonobstant son grand âge, sa maladie & la circonstance du tems ; car c'étoit en carême. L'empereur Otton & le pape Gregoire, ayant appris son arrivée, allerent au devant de lui ; & le prenant chacun par une main, le menerent au palais patriarcal & le firent asseoir au milieu d'eux, lui baisant les mains chacun de leur côté. Le saint homme gemissoit de ce traitement, & le souffroit toutefois, dans l'esperance d'obtenir ce qu'il desiroit. Il leur dit donc :

AN. 998.

Epargnez-moi pour Dieu, je suis le plus grand pécheur de tous les hommes, un vieillard demi mort & indigne de ces honneurs : c'est plûtôt à moi à me prosterner à vos pieds, & à honorer vos dignitez suprémes. Ce n'est pas le desir de la gloire ou des biens qui m'a fait venir à vous. C'est pour celui qui vous a tant servi & que vous avez si maltraité : qui vous a levez l'un & l'autre des fonts de baptême, & à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous supplie de me le donner, afin qu'il se retire avec moi, & que nous pleurions ensemble nos pechez.

A ce discours l'empereur répandit quelques larmes : car il n'approuvoit pas tout ce qui s'étoit passé, & il répondit à S. Nil : Nous sommes prêts d'accomplir tout ce que vous desirez, si de vôtre côté vous avez égard à nôtre priere; & si vous voulez bien prendre dans cette ville un monastere tel qu'il vous plaira, & demeurer toûjours avec nous. Comme le saint vieillard refusoit de demeurer dans la ville, l'empereur lui proposa le monastere de S. Anastase, comme hors du tumulte & de tout tems affecté aux Grecs. S. Nil l'avoit accepté par le desir d'obtenir ce qu'il demandoit: mais le pape, non content de ce que Philagathe avoit souffert, le fit promener par toute la ville de Rome, revêtu d'un habit sacerdotal, que l'on avoit déchiré sur lui, & monté à rebours sur un âne dont il tenoit la queüe entre ses mains.

Petr. Dam. lib. 1. Epist. ultim. ad Cadal.

S. Nil en fut si affligé, qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur. Ce prince lui envoya un archevêque de sa suite, qui étoit un beau parleur, & le saint vieillard lui dit : Allez dire à l'empereur & au pape : Voici ce que dit ce vieux radoteur : Vous m'avez accor-

de cet aveugle, non par la crainte que vous aviez de moi, ni à cause de ma grande puissance, mais pour le seul amour de Dieu : ainsi ce que vous lui avez fait souffrir de plus, ce n'est pas à lui, c'est à moi que vous l'avez fait : ou plûtôt, c'est Dieu même à qui vous avez fait injure. Sachez donc, que comme vous n'avez point eu pitié de celui que Dieu avoit livré entre vos mains, vôtre pere celeste n'aura point pitié de vos pechez. Comme l'archevêque ne cessoit point de parler, pour excuser l'empereur & le pape ; le saint vieillard baissa la tête feignant de s'endormir, & le prelat voyant qu'il ne l'écoutoit point se retira. S. Nil monta aussi-tôt à cheval avec les freres qui l'avoient suivi, & marchant toute la nuit, il retourna à son monastere.

LI. Monast. de S. Nil prés Gaëte. *Sup. n. 11. Vita. p. 146.*

Ce n'étoit plus Valdeluce auprés du mont Cassin, il l'avoit quitté aprés y avoir demeuré environ quinze ans. Ce monastere étant devenu nombreux, opulent & renommé, le S. abbé voyoit les moines se relâcher de leur premiere observance : à quoi contribuoit la mauvaise conduite de Manson abbé du mont Cassin, homme interessé & ennemi de la pieté. S. Nil sortit donc de Valdeluce, & chercha un lieu où les moines ne pussent subsister que par le travail, & où la disette les retînt dans le devoir. C'est ce qui lui fit refuser les offres de plusieurs villes des environs, qui vouloient lui donner de leurs biens, & même des monasteres tout preparez : mais il n'y trouvoit point ce qu'il cherchoit, la solitude, le repos, & l'éloignement des hommes. Car, disoit-il, la vie commode & sans aucun soin ne convient pas aux moines de ce temps : ils n'employent pas leur loisir à la priere, la meditation & la lecture de l'écriture : mais à de vains discours, de mauvaises pensées

& des curiositez inutiles. La distraction que cause le travail détourne ces pensées & une infinité de maux; & rien n'est tel que de manger son pain à la sueur de son visage. Quelques-uns des moines ne pouvant goûter cette severité du saint abbé demeurerent à Valdeluce: mais ils tomberent dans la division, l'indépendance & le desordre; & enfin on les en chassa entierement.

Cependant S. Nil avec Estiene & les autres qui le suivirent, trouva prés de Gaëte un lieu desert, aride & étroit dont il fut charmé, & s'y logea. D'abord ils y manquoient de tout: mais bientôt plusieurs freres se joignirent à eux, & ils furent dans l'abondance par leur travail assidu: accompagné de psalmodie continuelle, de frequentes genuflexions, d'une abstinence volontaire & d'une obéïssance sans contrainte. Le saint vieillard croissoit en ferveur à mesure que ses forces corporelles diminuoient; & ne relâchoit rien de ses austeritez, ni pour ses infirmitez, ni pour son grand âge, car il vécut jusques à quatre-vingt-quinze ans. Jamais il ne but ni mangea avant l'heure reglée, jamais il ne mangea de chair, ni ne se baigna. Son abstinence étoit tellement tournée en habitude, qu'il n'auroit pû la rompre quand il auroit voulu. Souvent il avoit des abstractions d'esprit, qui l'empêchoient de voir ceux qui étoient presens; & cependant il recitoit quelques pseaumes, ou quelques paroles de la liturgie, comme le *Sanctus*. Quand il étoit revenu & qu'on lui demandoit ce qui lui étoit arrivé; il répondoit: Je suis vieux, mon enfant, je radote, je suis obsedé du demon, & je ne sçai ce que je fais.

La princesse de Gaëte pria son mari qu'ils allassent

ensemble voir le saint abbé. Faisons-lui savoir auparavant, dit le prince, de peur qu'il ne le trouve mauvais, qu'il ne s'enfuïe & que nous ne le perdions. Car on savoit qu'il évitoit avec grand soin la rencontre des femmes, & que jamais aucune n'entroit dans son monastere. Il répondit à celui qui vint de la part du prince : Pour Dieu ayez compassion de moi ; quand j'étois dans le monde j'ai été agité du demon : j'ai été gueri depuis que je suis moine, mais si je vois une femme, le demon revient aussi-tôt me tourmenter. Cette réponse ne fit qu'enflammer davantage le desir de la princesse ; & elle fit tant, qu'il lui permit de le venir voir, mais à condition qu'elle ne seroit suivie d'aucune autre femme. Le saint homme aprés l'avoir un peu entretenuë de la pureté, de l'aumône & de la crainte de Dieu, la renvoya avec joye. La rencontre des grands de la terre lui étoit fort à charge, il l'évitoit soigneusement comme une source de vanité ; & il n'avoit de commerce avec eux, même par lettres, que pour les secourir dans leurs besoins & leurs mauvaises affaires. AN. 998.

LII. S. Romuald prés de l'empereur. *Chr. Saxo. an.* 998.

L'empereur Otton celebra à Rome la fête de pâques, qui cette année 998. fut le dix-septiéme d'Avril ; & aprés l'octave il fit attaquer avec des machines & des échelles, la forteresse où Crescence s'étoit enfermé, c'est-à-dire, le château S. Ange, qui passoit pour imprenable. L'empereur craignant de la manquer, employa un Alleman nommé Thamme, qu'il cherissoit jusques à le faire manger à son plat & le vêtir de ses habits. Celui-là par ordre de l'empereur, & de concert avec le pape, promit sûreté à Crescence avec serment : mais quand il fut sorti de sa forteresse, l'empereur lui fit

Vita S. Rom. n. 35.

AN. 998. couper la tête, & aprés l'avoir jetté du haut de la tour, on le pendit par les pieds. Toutefois l'empereur prit ensuite sa femme pour concubine.

Les Tiburtins s'étoient aussi revoltez contre l'empereur & avoient tué Mazolin leur duc: mais S. Romuald fit leur paix, étant venu trouver l'empereur à l'occasion que je vais dire. Ce prince voulant reformer l'abbaye de Classe, donna le choix aux moines d'un tel abbé qu'ils voudroient: ils choisirent tout d'une voix Romuald; & l'empereur craignant que le saint homme ne voulût pas venir à la cour, alla le trouver lui-même, coucha sur son lit, & le lendemain l'amena à son palais où il le pressa d'accepter cette abbaye. Comme il refusoit absolument, l'empereur le menaça de le faire excommunier par tous les évêques, & l'obligea enfin à accepter. Il s'appliqua à rétablir en ce monastere l'observance exacte de la regle, sans donner aucune dispense en faveur de la noblesse ou de la doctrine. Cette severité fit repentir les moines de l'avoir choisi, ils commencerent à murmurer fortement contre lui: en sorte que voyant qu'il ne pouvoit les convertir, & se sentoit déchoir de la perfection, il vint trouver l'empereur devant Tibur, & en sa presence & de l'archevêque de Ravenne, jetta le bâton pastoral & renonça à l'abbaye.

Vita S. Rom. n. 31.

n. 54. Il sembloit que la providence l'eût envoyé pour sauver les habitans de Tibur. Car il les fit convenir de se rendre à l'empereur, faisant abattre une partie de leurs murailles & lui donnant des ôtages; & de livrer le meurtrier du duc à sa mere, qu'il obligea à lui pardonner. Ce fut aussi à Tibur qu'il convertit Thamme, qui avoit trompé Crescence. Il lui representa si fortement

l'énormité de sa supercherie & de son parjure, qu'il lui persuada de quitter le monde ; & l'empereur qui aimoit l'ordre monastique lui en accorda volontiers la permission. AN. 998.

L'empereur lui-même s'étant confessé de ce crime à S. Romuald, fit par penitence nuds pieds le pelerinage de Rome à S. Michel du mont Gargan. Il demeura dans le monastere de Classe pendant tout le carême suivant de l'an 999. jeûnant & psalmodiant autant qu'il le pouvoit, portant un cilice sur la chair, quoique pardessus il fût vêtu d'or & de pourpre, & ayant un lict de parade il couchoit sur une natte de jonc. Enfin il promit à S. Romuald de quitter l'empire & prendre l'habit monastique : mais il n'accomplit pas cette promesse.

LIII. L'empereur visite S. Nil. *Vita S. Nili. p. 155.*

En revenant du mont Gargan, l'empereur passa au monastere de S. Nil. Quand il en fut proche, voyant de la hauteur les cabanes des moines dressées autour de l'oratoire, il dit : Voilà les tabernacles d'Israël dans le desert : voilà les citoyens du royaume des Cieux, ils ne demeurent point ici comme habitans, mais comme passagers. S. Nil faisant brûler de l'encens, s'avança au devant de lui avec toute sa communauté, & le salua avec toute sorte d'humilité & de respect. L'empereur soutenant de sa main le saint vieillard, entra avec lui dans l'oratoire, & aprés la priere il lui dit ; Avant que d'aller au ciel ayez soin de vos enfans, de peur qu'aprés vous l'incommodité de ce lieu ne les oblige à se separer. Je leur donnerai un monastere & des revenus en tel lieu de mon empire que vous ordonnerez. Le saint répondit ; S'ils sont de vrais moines, celui qui a pris soin d'eux avec moi jusques à present,

en aura encore plus de soin sans moi. Aprés plusieurs autres discours, l'empereur se leva pour s'en aller; & se retournant vers le saint il lui dit : Demandez-moi comme à vôtre fils tout ce qu'il vous plaira. S. Nil portant la main sur la poitrine de l'empereur répondit: Je ne demande autre chose à vôtre majesté, que le salut de son ame. Tout empereur que vous êtes vous mourrez comme un autre homme, & vous rendrez compte de toutes vos actions. A ces mots l'empereur répandit des larmes, & mettant sa courone entre les mains du saint, il reçut sa benediction avec ceux de sa suite & poursuivit son chemin. Les moines murmuroient contre le saint vieillard, de ce qu'il n'avoit pas reçu la grace que le prince leur vouloit faire de leur donner un monastere : mais S. Nil leur dit : J'ai parlé comme un insensé, je l'avoüe, mais vous verrez dans peu de tems si vous avez raison. Quand ils apprirent ensuite la mort de l'empereur Otton, ils admirerent la discretion du saint.

LIV. Francon & Bouchard évêques de Vormes. *Vita Burch. Vorm. Ditm. lib. 4. p. 47.*

En ce second voyage d'Italie, l'empereur Otton avoit amené avec lui Francon, à qui il avoit donné depuis peu l'évêché de Vormes aprés la mort d'Hildebalde. Francon étoit jeune, mais de grand merite, l'empereur avoit en lui une confiance particuliere, & ne prenoit guere de resolution sans le consulter. Pendant le sejour qu'il fit à Rome, il s'enferma secrettement avec cet évêque dans une grotte de l'église de S. Clement ; & ils y passerent quatorze jours nuds pieds & revêtus de cilices, dans les jeûnes, les veilles & les prieres.

L'évêque y eut revelation de sa mort qui étoit proche, & il le dit à l'empereur, qui le pressa avec beaucoup

coup de larmes, de lui nommer celui qu'il desiroit pour successeur. Francon lui nomma son frere Bouchard, & l'empereur promit avec serment de lui donner l'évêché de Vormes ; & pour s'en souvenir, il s'en fit donner une requête par Francon, & la mit dans le sac des memoires destinez pour son testament.

Francon mourut en effet comme il l'avoit prédit, & fut enterré à Rome, n'ayant tenu le siege de Vormes guere plus d'un an, qu'il avoit passé en Italie prés de l'empereur. Aprés sa mort, l'empereur oublia sa promesse, & cedant aux importunitez de ceux qui lui demanderent cet évêché, le donna de suite à deux autres: dont l'un vécut seulement trois jours aprés sa nomination, & l'autre quatorze. L'empereur étant de retour en Saxe, raconta cet évenement à Villegise archevêque de Mayence, qui l'étoit venu voir accompagné de Bouchard son éleve. L'empereur connoissoit aussi Bouchard, & l'avoit souvent fait venir prés de lui & chargé de presens. L'ayant donc vû à la suite de l'archevêque, il l'appella, lui dit ce qu'il avoit promis à son frere, & le pressa d'accepter l'évêché de Vormes; mais Bouchard ne pût s'y resoudre, qu'aprés avoir consulté l'archevêque, qui le sacra quelques jours aprés. C'étoit environ l'an mille.

Bouchard étoit né dans la province de Hesse de parents nobles, qui le mirent premierement à Coblents pour le faire instruire : de là il passa en divers lieux pour continuer ses études, entre-autres à l'abbaye de Lobbes & à Liege, où on dit qu'il fut chanoine. Enfin il s'attacha à Villegise archevêque de Mayence, qui l'éleva dans les ordres sacrez jusques au diaconat ; & lui donna le gouvernement d'une

église tres-pauvre, que Bouchard rétablit magnifiquement, & pour le temporel & pour le spirituel : enfin l'archevêque le fit maître de sa chambre, & le premier de la ville de Mayence.

LV.
Abbon de Fleury à Rome.
Vita Abb. c. 11.

Abbon de Fleury fit un second voyage à Rome sous le pape Gregoire V. qui menaçoit de jetter un anathême sur tout le royaume de France, si on ne rétablissoit Arnoul dans le siege de Reims, prétendant qu'il en avoit été privé sans jugement legitime. Le roi Hugues étoit mort dés l'an 996. le vingt-quatriéme d'Octobre, aprés avoir regné neuf ans & prés de cinq mois; & le roi Robert son fils, avoit épousé Berthe veuve d'Eudes I. comte de Blois & de Chartres. Elle étoit fille de Conrard roi de Bourgogne, & de Mathilde sœur de Lothaire roi de France, dont la mere Gerberge étoit sœur d'Advige ayeule de Robert : ainsi ils étoient cousins issus de germains. Le roi Robert, dans l'esperance de faire confirmer ce mariage, avoit promis à Leon abbé de S. Boniface de Rome, de rétablir Arnoul dans l'archevêché de Reims. Ce fut donc principalement pour ce sujet, que le roi Robert pria Abbon d'aller à Rome.

Mabill. praef. sec. 6. §. 6.

Gerb. ep 159. Mabill. Ibid. §. 7.

Quand il y fut arrivé il n'y trouva pas le pape, & il alla le chercher vers Spolete. Il le salua de la part du roi ; & le pape lui témoigna, que sur sa reputation il desiroit de le voir depuis long-temps. Dans leurs entretiens le pape lui demanda comment le corps de S. Benoist avoit été transferé en France, & quelle histoire on en avoit par deçà, le priant de la lui envoyer: ce qu'Abbon executa à son retour. Le pape le tint environ huit jours avec lui, le faisant souvent manger à sa table ; & le renvoya, aprés lui avoir accordé



tout ce qu'il demandoit. Loin de lui demander de l'argent, comme son predecesseur, il lui donna de l'encens & une chasuble pour s'en servir à la messe. Il lui accorda un privilege pour l'abbaye de Fleury: portant entre autres choses, que l'évêque d'Orleans n'y viendroit point sans être invité, & qu'aucun évêque ne pourroit la mettre en interdit, quand même on y mettroit toute la Gaule. AN. 998.

LVI. Gerbert arch. de Ravenne.

Quand il fut de retour en France, il rétablit Arnoul, que le roi avoit délivré de prison; & lui donna le pallium qu'il avoit reçu pour lui de la main du pape. Il rendit compte au pape par une lettre, de la fidelité avec laquelle il avoit executé ses ordres, & de la soumission du roi Robert: le priant d'exhorter Arnoul à réunir son clergé, & faire rendre à son église les biens qu'elle avoit perdus, à l'occasion de son different avec Gerbert. Abbon se dit en cette lettre, ami de l'un & de l'autre. *Abbo. ep. 1.*

Gerbert ainsi dépoüillé de l'archevêché de Reims, se retira prés de l'empereur Otton; & étant avec lui à Magdebourg, il y fit une horloge dont il regla la position sur l'étoile polaire. Ensuite l'empereur le fit archevêque de Ravenne; & en cette qualité, le pape Gregoire V. lui envoya le pallium avec une lettre, par laquelle il faisoit de grandes donations à cette église, & lui confirmoit tous ses anciens privileges. Cette lettre est datée du mois d'Avril indiction onziéme, qui est l'an 998. L'année precedente, le même pape avoit rendu à Jean archevêque de Ravenne, prédecesseur de Gerbert l'église de Plaisance, que le pape Jean XV. lui avoit ôtée injustement, pour en faire un archevêché en faveur de Philagathe: Gregoire V. lui *Greg. V ep. 2. to. 9. conc. p. 753.* *Greg. V. ep. 1.*



AN. 998. ſoumet auſſi l'évêché de Montefeltro. Le premier jour de Mai de la même année 998. indiction onziéme, l'archevêque Gerbert tint un concile à Ravenne, où aſſiſterent avec lui neuf évêques, tous ſes ſuffragans. On y fit trois canons, dont le premier condamne la mauvaiſe coutume introduite à la conſecration des évêques, qu'un ſoudiacre leur vendoit le corps de N. S. c'eſt-à-dire, l'hoſtie qu'ils recevoient en cette ceremonie. On défend auſſi de vendre le ſaint chrême aux archiprêtres. On recommande l'obſervation des canons, touchant les irregularitez qui doivent empêcher l'ordination. On défend de rien exiger pour les ſepultures.

to. 9. conc. p. 766.

c. 3.

LVII. Concile de Rome.

To. 9. conc. p. 772.

On raporte à la même année 998. un concile que le pape Gregoire V. tint à Rome en preſence de l'empereur Otton III. Vingt-huit évêques y aſſiſterent, preſque tous d'Italie, dont les deux premiers ſont le pape & Gerbert, comme archevêque de Ravenne. On y fit huit canons, dont le premier porte, que le roi Robert quittera Berte ſa parente, qu'il a épouſée contre les loix, & qu'il fera ſept ans de penitence, ſuivant les degrez preſcrits par l'égliſe : le tout ſous peine d'anathême ; & le même eſt ordonné à l'égard de Berte. Archembauld archevêque de Tours, qui leur a donné la benediction nuptiale, & tous les évêques qui y ont aſſiſté, ſont ſuſpendus de la communion, juſques à ce qu'ils viennent faire ſatisfaction au ſaint ſiege.

c. 2.

c. 5.

Eſtiene évêque du Puy en Velai, eſt déposé pour avoir été élû par Gui ſon oncle & ſon predeceſſeur, ſans le conſentement du clergé & du peuple ; & ordonné aprés ſa mort par deux évêques ſeulement, &



qui n'étoient pas de même province. C'étoit Daibert archevêque de Bourges, & Rodene évêque de Nevers: qui sont suspendus de la communion, jusques à ce qu'ils viennent faire pour ce sujet satisfaction au saint siege. Le peuple & le clergé de Velai, a le pouvoir d'élire un autre évêque, & il sera consacré par le pape. Le roi Robert ne donnera aucune protection à l'évêque Estiene déposé : au contraire, il favorisera l'élection du clergé & du peuple, sans préjudice de l'obéissance qui lui est duë. Ainsi on ne croyoit pas que la penitence imposée au prince, ni l'anathême dont il étoit menacé, donnassent aucune atteinte à sa souveraineté. AN. 998. c. 6. c. 7. c. 8.

Dans le même concile, on ordonna le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, érigé dans un concile par le pape & par l'empereur Otton I. & supprimé sans concile par l'empereur Otton II. Et comme Gisilier avoit quitté le siege de Mersbourg pour passer à celui de Magdebourg, qui en étoit la metropole : il fut dit que, s'il pouvoit prouver canoniquement, qu'il eût été transferé à l'instance du clergé & du peuple, il demeureroit dans la metropole : s'il l'avoit fait sans y être invité par eux, & toutefois sans ambition & sans avarice, il retourneroit à Mersbourg : mais s'il ne peut se justifier d'ambition & d'avarice, il perdra l'un & l'autre siege. c. 3. c. 4.

Le roi Robert n'obéit pas sitôt à l'ordonnance de ce concile, & garda Berte encore deux ou trois ans. Il demeura donc excommunié, & la censure ecclesiastique fut si exactement observée, que personne ne vouloit avoir aucun commerce avec lui, excepté deux serviteurs pour les choses necessaires à la vie : encore

AN. 998.

Epist. 5. ad Desid. Cass.

jettoient-ils au feu tous les vases dont il s'étoit servi pour boire ou manger. C'est ainsi que le raconte Pierre Damien, qui écrivoit environ soixante ans aprés. Il dit aussi que de ce mariage vint un monstre, qui avoit la tête & le cou d'un oye.

To. 9. conc. p. 774.

La même année de ce concile, c'est-à-dire, le vingtiéme de Septembre indiction douziéme, & la troisiéme année du pontificat de Gregoire V. qui est 998. l'empereur étant à Pavie, fit une constitution par laquelle il reprime l'abus des emphyteoses, des contrats libellatiques & autres semblables : qui servoient de pretexte aux ecclesiastiques, pour ne point faire de réparations, & ne point rendre au prince le service qu'ils lui devoient à cause de leurs fiefs. Il ordonne donc que ces contrats n'auront effet, que pendant la vie de celui qui aura fait la concession, & n'obligeront point son successeur.

LVIII. Eglise d'Espagne.

Sup. liv. LVI. n. 43. Pelag. Ovet. p. 71.

En Espagne Bermond II. gouvernoit le royaume de Leon depuis l'an 982. Il fit arrêter sans sujet Goudeste évêque d'Oviedo, & le tint en prison trois ans : mais on attribua à cette injustice une grande secheresse qui survint, & qui attira la famine; le roi en étant touché, délivra l'évêque, & la pluye vint aussitôt. Bermond écouta aussi les raports de trois serfs de l'église de Compostelle, qui accuserent leur évêque Athaülfe d'un crime abominable. Le roi le fit exposer à un taureau furieux, mais on dit qu'il laissa ses cornes entre les mains de l'évêque. Ce roi quitta sa femme legitime pour en épouser une autre, & de plus, entretenoit deux concubines qui étoient sœurs.

Roderic. lib. V. p. 4.

On regarda comme la punition de tous ces pechez l'irruption des Arabes dans ses états, sous la conduite



de Mahomet Almansor premier ministre d'Issem, prince faineant qui regnoit à Cordoüe. Almansor étoit accompagné de quelques comtes, que le roi Bermond avoit exilez. Sur la nouvelle de sa marche, on enleva les reliques de Leon & d'Astorga, & même les corps des rois qui y étoient enterrez, pour les mettre en sûreté. Almansor assiegea Leon prés d'un an, la prit & en abattit les portes & les tours. Il prit aussi Astorga & plusieurs autres villes, enleva tous les tresors des églises, & pilla entr'autres celle de S. Jaques. Enfin pendant douze ans qu'il fit la guerre aux Chrétiens, il les mit plus bas qu'ils n'avoient été depuis le tems du roi Rodrigue & l'entrée des Arabes. Toutefois à la fin Bermond roi de Leon, secouru par Garcia le trembleur roi de Navarre & Garcia Fernandes comte de Castille, gagna contre les Arabes une grande victoire, dont Almansor mourut de regret l'an de l'hegire 393. de J. C. 1003. Le roi Bermond II. mourut de la goutte aprés l'an mille, laissant pour successeur son fils Alfonse V. âgé de cinq ans, qui en regna vingt-neuf. *Roder. hist. Arab. c. 31.*

Du tems de Bermond II. l'évêque de Leon étoit Froïlan, illustre par sa sainteté. Il naquit à Lugo en Galice, où sa mere Froïla est honorée comme sainte. Dés l'âge de dix-huit ans il embrassa la vie monastique, & quelques années aprés il se retira dans un desert : mais plusieurs disciples s'étant attachez à lui, il fonda un monastere où S. Attilian fut prieur sous lui. Celui-ci né à Taracone de parens nobles vers l'an 939. les quitta dés l'âge de quinze ans pour entrer dans un monastere, d'où il sortit quelque tems aprés, attiré par la reputation de S. Froïlan. Le roi Ramir III. fit *Acta SS. Ben. sæc. 6. p. 58. & 82.*

venir Froïlan à Leon, & lui donna beaucoup d'argent, avec permiſſion de choiſir tel lieu qu'il lui plairoit de ſon royaume, pour y bâtir un monaſtere, où l'on priât Dieu pour la tranquillité de l'état, qui n'étoit pas moins troublé au dedans par les chrétiens rebelles, que par les infideles au dehors. Froïlan fonda donc le monaſtere de Tabare, puis celui de Morcruele, où il aſſembla au moins deux cent moines & en rétablit pluſieurs autres.

L'évêque de Leon étant mort, le roi Bermond II. lui donna Froïlan pour ſucceſſeur malgré ſa reſiſtance : il gouverna ce ſiege environ ſeize ans, & mourut l'an 1006. le troiſiéme d'Octobre, jour auquel l'Eſpagne l'honore comme ſaint. En ce même tems où ſaint Froïlan fut fait évêque de Leon, ſaint Attilan ſon diſciple le fut de Zamora, & on dit qu'ils furent ſacrez enſemble le jour de la pentecôte. Attilan quitta ſon ſiege au bout de dix ans, & alla en pelerinage par eſprit de penitence : deux ans aprés il revint, gouverna ſon égliſe encore huit ans, & mourut le cinquiéme d'Octobre 1009. âgé de ſoixante & dix ans. Il eſt honoré comme ſaint par toute l'Egliſe.

Martyr. R. 5. Oct.

LIX. Mort de Gregoire V. Silveſtre II. pape. *Papebr. Conat. Epitaph. Greg.*

Le pape Gregoire V. tout jeune qu'il étoit, ne tint le ſiege que deux ans & neuf mois, & mourut le dix-huitiéme de Février 999. Il fut enterré à S. Pierre prés S. Gregoire le grand. L'empereur Otton fit élire pape à ſa place ſon maître Gerbert, aprés qu'il eût tenu le ſiege de Ravenne environ un an. Il prit le nom de Silveſtre II. & comme il étoit fort âgé, il ne garda guere que quatre ans le ſiege de Rome. Peu de tems aprés qu'il y fut placé, l'empereur Otton à ſa priere donna

ap. Baron. an. 999. in f.

donna à sa priere à l'église de Verceil, la ville même de Verceil, son comté & le comté de sainte Agathe avec toute la puissance publique : défendant à qui que ce soit de troubler l'évêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. La donation est du septiéme de Mai 999. indiction douziéme à Rome ; & c'est la premiere où j'aye remarqué la puissance publique donnée si expressément à une église. AN. 999.

Quoiqu'Arnoul archevêque de Reims eût été rétabli par l'autorité de Gregoire V. nous avons une lettre de Silvestre II. par laquelle il lui permet de faire ses fonctions, de porter le pallium, de sacrer les rois de France & les évêques ses suffragans, & d'exercer toute l'autorité dont jouissoient ses predecesseurs : avec défense à qui que ce soit, de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été déposé. Peut-être Arnoul fut-il bien aise d'être confirmé dans le siege de Reims par celui même qui le lui avoit disputé ; & peut-être Gerbert, pour effacer le reproche d'avoir usurpé le siege de Reims, voulut laisser un témoignage autentique, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été revoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le pape ; comme il le dit expressément en cette lettre.

LX. Fin de sainte Adeleïde. *Chr. Saxo. an.* 999.

La même année de la mort du pape Gregoire, l'empereur Otton III. déja fort affligé de cette perte, en fit encore deux autres, qui lui furent plus sensibles. La premiere fut de sa tante Mathilde sœur d'Otton II. abbesse de Quedlimbourg ; qui en l'absence de l'empereur son neveu, avoit eu grande part au gouvernement du royaume de Germanie. L'autre perte fut de l'imperatrice Adeleïde, ayeule de l'un & de l'autre.

AN. 999. Aprés la mort de son fils-unique l'empereur Otton II. elle eut beaucoup à souffrir de la part de sa bru l'imperatrice Theophanie Greque & emportée, mais qui mourut devant elle. Adeleïde signala sa pieté par la fondation d'un grand nombre de monasteres : car elle en bâtit autant qu'elle posseda de royaumes avec les trois empereurs son époux, son fils & son petit fils. En Saxe elle donna de grands biens aux monasteres de filles, par les conseils de l'abbesse Mathilde sa fille-unique ; & environ douze ans avant sa mort, elle fonda la ville & le monastere de Salse ou Schlen dans le diocese de Strasbourg ; & elle y mit pour abbé Eccemagne, qu'elle avoit continuellement auprés d'elle, pour lui enseigner les saintes lettres. Elle fit de grandes liberalitez à quantité d'autres communautez de chanoines & de moines ; & au lieu d'employer l'or & les pierreries à se parer, elle en ornoit des croix & des évangiles, ou en faisoit des aumônes.

Vita. bibl. Clun. p. 356.

La derniere année de sa vie, elle alla dans le royaume de Bourgogne, pour mettre la paix entre les vassaux du roi Raoul son neveu. Etant à S. Maurice en Valais, elle apprit que Francon évêque de Vormes étoit mort à Rome ; & elle le regretta pour sa vertu, craignant même pour l'empereur son petit-fils, auprés duquel il étoit. De là elle alla à Geneve, puis à Lausane, & enfin à Orbe, d'où elle envoya des presens à quantité d'églises : à S. Benoist sur Loire, à Clugny, à S. Martin de Tours, pour retablir l'église brûlée depuis peu. Elle se recommanda aux prieres d'Odilon abbé de Clugny dont elle baisa l'habit, & lui déclara qu'elle ne le verroit plus : ensuite elle retourna

Sup. n. 54.

à Salſe, & y étant attaquée de la fievre, elle mourut aprés avoir reçu l'extrême-onction & le viatique le ſeiziéme de Decembre 999. âgée d'environ cinquante-huit ans. Elle fut enterrée au même lieu, & ſa vie fut écrite par l'abbé Odilon, avec un livre ſeparé de ſes miracles.

AN. 1000.

LXI. Archevêché de Gneſne. *Ditm. lib. 4. p. 43. Fragm. ſæc. 5. act. Ben p. 871.*

L'empereur Otton reçut encore en Italie cette triſte nouvelle ; & à ſon retour ayant appris les miracles qui ſe faiſoient au tombeau de S. Adalbert de Prague, il reſolut d'y aller faire ſes prieres. Ce ſaint martyr étoit enterré à Gneſne alors capitale de la Pologne, dont le duc Boleſlas avoit racheté ſes reliques. Il vint au devant de l'empereur, & le reçut avec tout l'honneur poſſible. L'empereur voyant de loin la ville de Gneſne, ſe mit nuds pieds pour y arriver ; & fut reçu par l'évêque Ungar, qui le mena dans l'égliſe, où il implora l'interceſſion du ſaint martyr avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage il érigea à Gneſne un archevêché, au lieu qu'elle n'étoit pas même ville épiſcopale, mais du dioceſe de Poſnanie.

L'empereur y mit pour premier archevêque Gaudence frere de S. Adalbert, & lui donna trois ſuffragans, ſçavoir les évêques de Salſ-Colberch, de Cracovie & de Vrotiſla, ou Breſlau en Sileſie. Mais comme Ungar évêque de Poſnanie ne conſentit point à cette erection, il le laiſſa ſous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, dont il étoit ſuffragant. Cette erection eſt marquée par les auteurs du tems comme irreguliere, étant faite ſans le conſentement de l'évêque dioceſain & du metropolitain.

Quant à l'évêché de Prague, dés l'année 997. incontinent aprés la mort de S. Adalbert; Boleſlas duc de Bo- *Act. Ben. p. 870.*

AN. 1000. heme, envoya prier l'empereur, de donner un évêque à cette église desolée, de peur qu'elle ne retombât dans le paganisme, dont elle venoit de sortir : declarant qu'il n'y avoit personne en toute la Boheme digne de remplir cette place. L'empereur & toute sa cour, jetterent les yeux sur un de ses chapelains nommé Thietdag, qui bien que Saxon de naissance, sçavoit parfaitement la langue Sclavone. L'empereur l'envoya donc à l'archevêque de Mayence, lui ordonnant de le sacrer évêque de Prague, ce qui fut fait le septiéme de Juillet 998. son clergé & son peuple le reçurent avec joye, & il fut intronisé au coin de l'autel de S. Vitus patron de la cathedrale.

Au retour de Pologne, l'empereur Otton vint à Magdebourg, où il celebra le dimanche des Rameaux l'an mille de N. S. Le lendemain lundi il tint un concile avec les évêques, où il pressa Gisilier de renoncer à l'archevêché de Magdebourg, & se contenter de Mersbourg son premier siege. Ce prelat employa l'argent au défaut des raisons, & fit remettre l'affaire à l'assemblée plus nombreuse, qui se devoit tenir à Quedlimbourg pour la fête de pâque. Mais la maladie l'empêchant de s'y trouver, il envoya s'excuser par un de ses clercs nommé Rotman, & par Valtard prevôt de l'église de Magdebourg; & fit encore remettre l'affaire au concile, qui se tiendroit à Aix la Chapelle en presence de l'empereur. Gisilier y vint en effet avec ceux qui le favorisoient; & le legat du pape archidiacre de l'église Romaine, le pressa encore jusques à trois fois de faire juger sa cause : mais il eut l'adresse de la faire remettre à un concile general, qui devoit se tenir à Rome; car l'empereur se preparoit d'y aller.

Chr. Saxo. 1000. Ditm lib. 4. p. 43.



Tandis que ce prince étoit à Aix la Chapelle, il eut la curiosité de faire ouvrir le tombeau de Charlemagne, d'où il tira la croix d'or qui pendoit à son col, une partie des vétemens qui se trouverent encore entiers, & remit le reste avec beaucoup de respect. AN. 1000. *Dit. p. 44.*



AN. 1000. # LIVRE CINQUANTE-HUITIE'ME.

I. Dernier voyage d'Otton III. en Italie.

L'Empereur Otton III. passa les Alpes l'an 1000. & fit quelque séjour à Pavie. Alors par le conseil de saint Romuald, il fonda prés de Ravenne un monastere en l'honneur de saint Adalbert ; & comme saint Romuald le pressoit d'embrasser la vie monastique, suivant la promesse qu'il lui en avoit faite à l'autre voyage : l'empereur lui assura qu'il le feroit, aprés qu'il auroit soûmis Rome revoltée contre lui, & qu'il seroit revenu victorieux à Ravenne. Mais saint Romuald lui dit : Si vous allez à Rome, vous ne verrez plus Ravenne. Il lui declara nettement que sa mort étoit proche, & ne pouvant le détourner de son entreprise, il se retira.

Vita Rom. n. 52.

Sup. liv. LVII. n. 52.

L'empereur Otton étant arrivé à Rome y celebra la fête de Noël, & fit bâtir dans l'isle du Tibre une église en l'honneur de saint Adalbert de Prague, dont il avoit apporté les mains ornées d'or & de pierreries ; & voulant enrichir cette église de plusieurs autres reliques, il en fit chercher par tout. On lui dit, qu'il y avoit plusieurs corps de martyrs dans l'église des saints Abundius & Abundantius, prés du mont Soracte : il y envoya des évêques, des clercs & des moines, & les fit apporter avec grande solemnité à l'église de saint Adalbert.

Chr. Hildesh.

Fragm. sæc. 5. act. Ben. p. 873.

On dit qu'il y voulut aussi mettre le corps de l'apôtre S. Barthelemi : & que l'ayant demandé aux citoyens de Benevent, comme ils n'osoient le lui refuser ouvertement, ils le tromperent ; & lui donnerent à la place le corps de saint Paulin de Nole. Quoiqu'il en soit on croit à

Chr Cass. lib. II. c. 24.

Rome avoir l'un & l'autre dans cette même église, qui depuis long-tems a pris le nom de saint Barthelemi, aussi-bien que l'isle où elle est bâtie. AN. 1000.

Otton fit aussi rapporter de Hambourg à Rome les os du pape Benoît V. suivant sa prediction. Car on dit que pendant son éxil il avoit dit : Je dois mourir en ce païs, ensuite il sera désolé par les armes des payens, & deviendra l'habitation des bêtes sauvages. Il n'aura point de paix solide avant ma translation : mais quand je serai retourné chez moi, j'espere que par l'intercession des saints apôtres, les payens demeureront en repos. L'évenement fut conforme à cette prediction : car les Sclaves ravagerent long-tems les églises de Saxe. Celui qui prit soin de la translation de Benoît, par ordre de l'empereur, fut Racon de Breme, un des chapelains de ce prince, qu'il voulut faire évêque, & lui donna le bâton pastoral, comme il étoit au lit griévement malade : mais il mourut avant que d'être sacré.

Ditm. lib. IV. p. 47.

II. Saint Bernoüard d'Hildesheim à Rome.

Comme l'empereur Otton III. étoit à Rome, Bernoüard évêque d'Hildesheim y arriva le quatriéme de Janvier l'an mille un. L'empereur ravi de la venuë de ce prelat, qui avoit été son precepteur, alla au devant de lui jusques à saint Pierre, à deux milles de son palais. L'ayant embrassé tendrement il l'entretint long-tems, & pendant les six semaines qu'il demeura auprés de lui, il le fit défrayer liberalement. Le sujet du voyage de l'évêque étoit un differend avec l'archevêque de Mayence son métropolitain, pour un monastere de filles, nommé Gandensem : où l'évêque d'Hildesheim avoit toûjours été reconnu pour diocesain, jusques à ce que Sophie fille de l'empereur Otton II. étant prête à s'y consacrer à Dieu, dédaigna de pren-

Vita Ber. n. 21. sæc. 6. Act. Ben. p. 213.

n. 13. 14. &c.

dre le voile de la main d'un prelat, qui ne portoit pas le pallium ; & desira que ce fût Villigise archevêque de Mayence. L'évêque s'y opposa autant qu'il lui fut possible : mais enfin à la priere de l'imperatrice Theophanie mere de la religieuse, il consentit que l'archevêque & lui fissent la ceremonie en commun : ensorte que l'on vit, ce qui parut tres-nouveau, deux évêques revêtus pontificalement assis des deux côtez d'un même autel. L'évêque ne laissa pas de demander au roi Otton III. qui étoit present, s'il consentoit à l'engagement de sa sœur ; puis il lui demanda à elle-même, si elle lui promettoit obéïssance à lui & à ses successeurs ; & protesta publiquement que l'archevêque n'avoit aucun droit dans cette église. Les choses demeurerent en cet état sous cet évêque & son successeur, & les sept premieres années de Bernoüard. Mais Sophie se regardant plus comme princesse que comme religieuse, sortit du monastere malgré l'abbesse, pour aller à la cour, où elle demeura un an ou deux, aux dépens de sa reputation. Bernoüard l'avertit doucement de rentrer dans son devoir ; & comme il continuoit, elle évita sa rencontre, & chercha l'appui de l'archevêque de Mayence : disant que c'étoit de lui qu'elle avoit reçû le voile, que le monastere étoit dans son diocese, & qu'elle ne dépendoit en rien de l'évêque d'Hildesheim. Etant de retour à Gandesem elle sema ces discours parmi les religieuses, & réussit si bien à les aliener de l'évêque, que quand il y vint il fut reçû avec indifference comme un evêque étranger, & ses remontrances ne furent pas écoûtées. Enfin pour faire la dedicace de l'église du monastere, les religieuses appellerent l'archevêque Villigise, & l'évêque Bernoüard

noüard fut seulement averti d'y assister. AN. 1001.

Il y envoya Ecquehard évêque de Slesvic, qui étant chassé de son siege par les guerres, s'étoit retiré auprés de lui, & le servoit dans ses fonctions. Il déclara que Bernoüard étoit retenu par le service de l'empereur, & pria l'archevêque de ne point entreprendre de faire cette dedicace à son préjudice. Villigise vouloit passer outre, étant jaloux de son côté de la faveur de Bernoüard auprés de l'empereur : mais les protestations réiterées de celui-ci l'arrêterent. Bernoüard fut conseillé de porter sa plainte au pape & à l'empereur ; & telle fut la cause de son voyage à Rome. Henri duc de Baviere, & proche parent de l'empereur, auprés duquel il se trouvoit alors, prenoit aussi les interêts de l'évêque, & pressoit le jugement de ce differend, pour rétablir la paix dans l'église. n. 24.

III. Concile en faveur de S. Bernoüard.

Le pape Silvestre assembla donc un concile de vingt évêques, dix-sept d'Italie, & trois d'Allemagne. L'empereur & le duc Henri y assisterent, avec tout ce qu'il y avoit à Rome de personnes constituées en dignité. Aprés qu'on eut lû l'évangile & quelques canons, le pape donna la benediction, on s'assit, on fit silence : puis l'évêque Bernoüard expliqua son affaire, se plaignant principalement, que depuis son depart l'archevêque de Mayence avoit tenu un synode dans son diocese, c'est-à-dire dans le monastere de Gandesem, malgré ses protestations. Le pape demanda au concile, si l'on devoit tenir pour synode une assemblée, que cet archevêque avoit tenuë avec ceux qu'il avoit amenez, dans une église, que les évêques d'Hildesheim avoient toûjours possedée ; vû principalement que l'évêque étoit absent, & s'étoit venu plaindre au saint siege, pour



An. 1001.

le même sujet. Le concile demanda permission de déliberer en particulier ; & le pape l'ayant accordée, les évêques Romains sortirent seuls. Puis le concile déclara, que ce synode étoit un acte schismatique, & qu'on devoit rejetter, selon les canons, ce qui y avoit été fait.

Alors le pape prononça ainsi : Par l'autorité des apôtres & des peres, nous cassons ce qui en l'absence de nôtre confrere Bernoüard, a été fait à Gandesem, dans son diocese, par l'archevêque Villigise & ses complices. Puis il ajoûta : Nôtre frere Bernoüard, demande-t-il qu'on lui rende l'investiture, que l'archevêque lui a ôtée ? Le concile répondit : Il n'est point necessaire, mais puisqu'il le demande instamment, rendez-lui s'il plaît à l'empereur. Le pape donna donc à l'évêque sa ferule ou bâton pastoral, disant : Je vous rends & vous confirme la possession du monastere de Gandesem, avec ses dépendances ; & je défens à qui que ce soit de vous y troubler, sinon en tant que les canons le permettent.

Enfin on resolut d'écrire à l'archevêque de Mayence, pour le blâmer d'une telle entreprise, & l'exhorter à se désister de sa prétension. On convint aussi d'indiquer un concile des évêques de Saxe, & d'envoyer un legat du pape pour y presider. Le lieu fut marqué à Polden prés de Brandebourg, & le jour au vingt-uniéme de Juin : on nomma pour legat Frideric prêtre cardinal de l'église Romaine, & depuis archevêque de Ravenne, Saxon de naissance & jeune, mais d'une grande probité. Avant que de partir pour retourner en Saxe, l'évêque Bernoüard avec le pape reduisit à l'obéissance de l'empereur la ville de Tibur, qui s'étoit en-



core revoltée. Y étant entrez ils persuaderent aux habitans de se rendre à discretion, & à l'empereur de leur pardonner. Mais les Romains indignez de ce que les Tiburtins avoient fait leur paix, se revolterent à leur tour, poussez par un nommé Gregoire, que l'empereur cherissoit, & qui le voulut prendre en trahison. On ferma donc les portes de Rome, on ne laissoit entrer ni sortir personne : & il y eut même quelques-uns des amis de l'empereur de tuez. L'évêque Bernoüard fit confesser les gens du palais, & leur donna le viatique à la messe : puis les ayant exhortez, il marcha à leur tête, portant la sainte lance, que les empereurs Allemans regardoient comme leur sauve-garde. Mais les rebelles jetterent les armes, & demanderent la paix : l'empereur leur fit une harangue, où il leur reprocha leur ingratitude, & la sedition fut appaisée. L'empereur & le pape ne laisserent pas de sortir de Rome le dimanche de la Sexagesime, qui cette année 1001. étoit le seiziéme de Février, & camperent assez proche. L'évêque Bernoüard prit congé de l'empereur, avec beaucoup de larmes de part & d'autre ; & il s'en retourna chez lui chargé de presens & de reliques.

AN. 1001.

Ditmar. lib. 4. p. 44.

Sup. liv. LV. n. 18.

IV.
Autres conciles en Allemagne.
n. 28.

Le cardinal Frideric arriva aussi en Allemagne revêtu des ornemens du pape avec les chevaux enharnachez d'écarlate, pour montrer qu'il le representoit. On tint le concile à Polden le vingt-deuxieme de Juillet : mais l'archevêque de Mayence & ceux de son parti, qui n'y étoient qu'à regret, y firent beaucoup de bruit. Le legat assis entre Lievezon archevêque de Hambourg & l'évêque Bernoüard, exhorta d'abord doucement les évêques à la paix ; & ayant enfin obtenu du silence, il

AN. 1001. fit lire la lettre du pape à l'archevêque de Mayence : qui demanda conseil aux évêques ses confreres, & principalement à l'archevêque de Hambourg. Celui-ci lui conseilla de satisfaire l'évêque d'Hildesheim, au jugement du concile. Là dessus on ouvrit les portes de l'église, plusieurs laïques entrerent faisant grand bruit, criant aux armes, & menaçant terriblement le legat & l'évêque Bernoüard. Ils ne s'émeurent ni l'un ni l'autre; & quoiqu'ils eussent des troupes plus nombreuses, s'ils eussent voulu en venir aux armes, ils se contenterent d'appaiser doucement le tumulte, & les autres évêques furent d'avis de remettre l'affaire au lendemain; se rendant cautions pour l'archevêque de Mayence, qu'il y viendroit & executeroit ce qui seroit juste. Mais il se retira secretement dés le grand matin ; & le legat l'ayant demandé en plein concile, le suspendit de toute fonction épiscopale, jusques à ce qu'il se representât devant le pape, au concile, qui se devoit tenir à Rome à Noël, & qu'il dénonça à tous les évêques.

Le cardinal étant retourné en Italie, rendit compte de sa legation au pape & à l'empereur : qui fort indignez de ce qui s'étoit passé, ordonnerent à tous les évêques d'Allemagne de se rendre auprés d'eux vers Noël, non seulement pour le concile, mais pour servir l'empereur à la guerre, avec tous leurs vassaux. Peu de tems

Pet. Dam. Opusc. XVII. c. ult. aprés le cardinal Frideric obtint l'archevêché de Ravenne, vaquant par la démission de Leon ou Neon, qui avoit succedé à Gerbert, & qui peu aprés étoit tombé en paralysie. Frideric lui assigna de grandes terres pour sa subsistance.

Vita S. Bern. n. 30. En Allemagne l'archevêque de Mayence ayant insulté de nouveau l'évêque d'Hildesheim : on tint un concile



à Francfort, aprés l'assomption de la sainte Vierge, où se trouverent les trois archevêques de Mayence, de Cologne & de Tréves, avec quatre évêques. Mais dans ce concile on ne jugea rien définitivement, à cause de l'absence de Bernoüard, qu'une indisposition avoit empêché de s'y trouver. On convint seulement que ni lui ni Villigise n'exerceroient aucun droit sur l'abbaye de Gandesem, jusques à l'octave de la Pentecôte, où les évêques s'assembleroient à Frislar. AN. 1001.

Cependant l'évêque Bernoüard desiroit ardemment de retourner en Italie, tant pour satisfaire à l'ordre du pape que pour voir l'empereur, qu'il aimoit tendrement. Ne pouvant y aller, il y renvoya le prêtre Tangmar doyen de son monastere, qui l'y avoit accompagné l'année precedente, & qui depuis sa jeunesse avoit été occupé à instruire les enfans, & avoit été maître de l'évêque même. Il trouva l'empereur vers Spolete, & eut ordre d'attendre le concile qui se tint dans la ville de Todi, le jour de saint Jean l'évangeliste, indiction quinziéme cette même année 1001. & fut composé d'environ trente évêques, ayant à leur tête le pape & l'empereur.

Le prêtre Tangmar y fut introduit par un soûdiacre oblationaire, & le pape lui ayant demandé ce qu'il desiroit: il se prosterna aux pieds du pape & de l'empereur, & s'étant relevé, raconta ce qui s'étoit passé au concile de Francfort: se rapportant du surplus à l'archevêque de Ravenne, qui étoit present. L'archevêque fit le recit de sa legation; & le procedé de l'archevêque de Mayence fut desapprouvé par tous les évêques Romains. Toutefois on resolut d'attendre l'archevêque de Cologne & les autres évêques, qui devoient arriver incessamment: mais comme ils tardoient



AN. 1002. le prêtre Tangmar demanda son congé, & partit l'onziéme de Janvier chargé des presens de l'empereur pour son maître, entre autres de médicamens & d'épiceries.

V. Saint Heribert de Cologne.

Vita ap. Boll. 16. Mart. tom. 7. p. 467.

Heribert archevêque de Cologne arriva enfin, & fut reçû avec grande joye par l'empereur, dont il étoit un des principaux confidens. Il étoit né à Vormes de parens nobles, & avoit été élevé dans l'abbaye de Gorze : le roi Otton III. le prit auprés de lui, pour être son chancelier, & on voit par diverses lettres qu'il exerçoit cette charge, tantôt pour Villigise archevêque de Mayence archichancelier de Germanie, tantôt pour Pierre évêque de Come archichancelier d'Italie, selon les lieux où l'empereur se trouvoit. L'évêché de Virsbourg étant venu à vaquer en 995. ce prince voulut obliger Heribert à le prendre : mais il le fit donner à Henri son frere cadet, & demeura attaché à l'empereur qu'il accompagnoit en ses voyages. L'archevêque de Cologne étant mort le quatorziéme de Juillet 998. le clergé & le peuple demeurerent assez long-tems divisez, au sujet de l'élection : enfin un des élûs renonça à son droit, & proposa d'élire le chancelier Heribert. Tous en convinrent ; on envoya une députation en Italie, pour le demander à l'empereur, qui l'accorda avec joie, & lui en écrivit de sa main : car il l'avoit laissé à Ravenne, pour appaiser une sedition. Il obéit avec peine, & ayant reçû du pape le pallium, il se rendit à Cologne, où il fut sacré la veille de Noël l'an 999. Tel étoit donc Heribert archevêque de Cologne.

Ditmar lib. 4. p. 44.

L'empereur consolé de son arrivée & de celle de ses autres serviteurs, qui lui amenoient du secours, témoignoit de la joye à l'exterieur, mais il gemissoit en se-



cret pensant à ses pechez; & dans le silence de la nuit il veilloit en priere & répandoit beaucoup de larmes: souvent il jeûnoit toute la semaine, excepté le jeudi; & il faisoit de grandes aumônes. En marchant avec l'archevêque, ils s'entretenoient de ce qu'ils pourroient faire pour le salut de leur ame : ils convinrent que celui des deux qui retourneroit sain & sauf en Allemagne, fonderoit un monastere en l'honneur de la sainte Vierge; & l'empereur donna pour cet effet plusieurs terres à l'archevêque, qui depuis executa ce dessein, par la fondation de la celebre abbaye de Duit prés de Cologne.

AN. 1002.

Vita Herib. c. 2. n. 11.

VI.
Mort d'Otton III. S. Henri R. de Germ.

L'empereur Otton III. étoit malade depuis quelque tems, & comme l'on croit, du poison que lui avoit donné la veuve de Crescence, qu'il avoit prise pour concubine. Enfin il mourut le vingt-huitiéme de Janvier l'an 1002. âgé d'environ vingt-trois ans, dont il avoit regné dix-neuf comme roi, & cinq comme empereur. Il mourut à Paterno petite ville d'Italie dans la Campagne de Rome, & l'archevêque de Cologne prit soin de transporter son corps à Aix la Chapelle. On laissa ses entrailles à Augsbourg, où elles furent inhumées dans l'oratoire de S. Udalric; & le corps arriva à Cologne la semaine sainte. On le porta les trois premiers jours à differentes églises, & le jeudi saint à S. Pierre, qui est la cathedrale: où aprés que les penitens eurent été introduits selon la coutume, & eurent reçu l'absolution; l'archevêque la donna aussi à l'ame du défunt empereur en presence de son corps, & recommanda aux prêtres d'en faire memoire. Le vendredi matin on partit pour porter le corps à Aix la Chapelle, où le jour de pâques cinquiéme d'Avril, il fut

Ditm. lib. 4 p. 45

AN. 1002. enterré dans l'église de Nôtre-Dame au milieu du chœur.

Henri duc de Baviere fut élu roi de Germanie le sixiéme de Juin suivant. Il étoit petit fils de Henri frere d'Otton premier, & par consequent le plus proche parent d'Otton III. qui étoit mort sans enfans; on le nomme Henri II. par raport à Henri l'Oiseleur, on le nomme aussi le boiteux : mais il est plus connu par le titre de saint, qu'il reçut aprés sa mort. La dignité royale lui avoit été prédite par S. Volfang évêque de Ratisbone. Car le duc Henri, pere de celui-ci, lui ayant amené ses enfans, pour recevoir sa benediction : le saint évêque nomma Henri roi, Brunon son frere évêque, Gisele sa sœur aînée reine, & il nomma abbesse la cadette qu'il avoit baptisée. La prediction fut accomplie de point en point. Brunon fut évêque d'Augsbourg, & Gisele reine de Hongrie. Aprés la mort de S. Volfang, le jeune duc Henri étant venu prier à son tombeau, le saint lui apparut en songe & lui dit : Regardez attentivement ce qui est écrit sur la muraille. Henri n'y put lire que ces deux mots : Aprés six. Etant éveillé, il crut que c'étoit à dire, qu'il mourroit six jours aprés, & donna beaucoup aux pauvres. Au bout des six jours, voyant qu'il se portoit bien, il crut que c'étoit six mois ; & au bout des six mois il crut devoir mourir aprés six ans : mais la septiéme année il fut élu roi, & connut le sens de la prediction. Il fut couronné à Mayence par l'archevêque Villigise le huitiéme dimanche aprés la Pentecôte dix-neuviéme jour de Juillet, & on lui donna la sainte lance, comme la marque de son pouvoir. Le dixiéme d'Aoust jour de S. Laurent Cunegonde épouse du roi Henri, fut couronnée

Ditm. lib. 5. p. 54.

Vita S. Volf. c. 30.

c. 42.

Vita S. Bern. n. 34. 35.

Chr. Saxo.

ronnée reine à Paderborn par le même archevêque de Mayence; elle a été mise aussi au nombre des saintes. Le roi Henri vécut avec elle en continence parfaite, comme si elle eût été sa sœur; & Dieu permit que pour rendre public cet exemple si rare de vertu, Cunegonde fut exposée à une rude épreuve. Sa reputation fut attaquée, & Henri lui-même entra en soupçon de sa fidelité. Elle offrit de se justifier par le fer chaud, suivant les loix du pays; & marcha nuds pieds sur des coutres de charuë rougis au feu, sans en sentir aucun mal.

AN. 1002.

Vita S. Cuneg. sæc. 6. Act. B. p. 456. Boll. 3. Mart.

VII. Conversion des Hongrois.

Glab. III. c. 1. Vita per Charth. ap. Sur. 20. Aug.

Gisele sœur du roi Henri, fut aussi épouse d'un saint, sçavoir d'Estiene roi de Hongrie. Il étoit fils de Geisa quatriéme duc des Hongrois depuis leur entrée en Pannonie: prince severe envers les siens jusques à la cruauté, mais humain & liberal à l'égard des autres, particulierement des Chrétiens. Il leur permit même par un édit public d'entrer dans ses états, ordonnant d'exercer envers eux l'hospitalité; il trouvoit bon que les clercs & les moines vinssent devant lui, & les écoutoit volontiers. Enfin il se convertit lui-même avec sa famille, il reçut le baptême, & promit de faire embrasser le Christianisme à tous ses sujets.

Comme il étoit en peine de ce qu'il devoit faire pour abolir le paganisme, & affermir la vraye religion par de nouveaux évêchez; il vit la nuit en songe, un jeune homme d'une beauté merveilleuse, qui lui dit: Ce que tu penses ne s'executera point par toi, tes mains sont soüillées de sang humain: mais tu auras un fils qui accomplira ton dessein, il sera du nombre des élus de Dieu; & aprés avoir regné sur la terre, il regnera éternellement. Cependant reçois avec honneur un homme

qui viendra exercer prés de toi une ambassade spirituelle, & profite de ses instructions. Cet ambassadeur celeste fut S. Adalbert de Prague, qui vint en Hongrie peu de tems aprés; & par son conseil le duc Geisa assembla par tout ses sujets : le saint évêque les prêcha, un grand nombre furent baptisez, on bâtit des églises en plusieurs lieux.

Sup. liv. LVII. n. 45.

La duchesse eut aussi une vision. Car étant devenuë grosse & prête d'accoucher, elle vit S. Estiene le premier martyr: qui lui dit, qu'elle auroit un fils, qui seroit le premier roi de sa nation, & lui ordonna de le nommer comme lui. L'enfant étant né, S. Adalbert le baptisa & le nomma Estiene. Il naquit à Strigonie, y apprit la grammaire, & fut élevé avec soin. Quand il fut hors de l'enfance, le duc son pere assembla les grands & les autres ordres de son royaume : & de leur consentement le déclara son successeur, & lui fit prêter serment. Le duc Geisa déja avancé en âge, mourut ensuite l'an 997.

VIII. S. Estiene R. de Hongrie.

Le jeune duc Estiene songeant aux moyens d'achever la conversion de son peuple, commença par établir la paix avec tous ses voisins : mais ses sujets payens avec les seigneurs à leur tête se revolterent, pilloient ses villes & ses terres, tuoient ses officiers & lui insultoient à lui-même. Le duc assembla des troupes, & portant à ses enseignes S. Martin & S. George, il marcha contre les rebelles, qui assiegeoient Vesprim. Les ayant vaincus, il consacra à Dieu leurs terres, & en fonda un monastere en l'honneur de S. Martin de Tours, que la Pannonie où il naquit a toûjours honoré. Le duc fonda ce monastere en un lieu nommé le mont sacré, où l'on tenoit que S. Martin étant dans le pays alloit faire ses prieres.

Aprés cette victoire, le duc Estiene ne songeoit qu'à la propagation de l'évangile; & pour attirer le secours de Dieu, il faisoit de grandes aumônes, & prioit souvent avec larmes, prosterné sur le pavé de l'église. Il envoyoit de tous côtez pour appeller des ouvriers évangeliques: ce qui lui attira des prêtres & des clercs zelez, des abbez & des moines, qui renoncerent volontiers à leur pays pour une si bonne œuvre. Le plus celebre fut Astric, autrement nommé Anastase. C'étoit un des six moines que S. Adalbert de Prague amena du monastere de S. Boniface de Rome, quand il revint la derniere fois en Boheme; & il le fit abbé du monastere de Breunove que fonda le duc Boleslas le pieux. Mais la revolte des Bohemiens ayant obligé S. Adalbert à quitter le pays, Astric passa en Hongrie avec ses moines; & le duc Estiene les ayant tresbien reçus, leur bâtit un monastere en l'honneur de S. Benoist, & prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec eux. Ils lui furent d'un grand secours pour la conversion de ses sujets; & il fit si bien, tant par persuasion que par crainte, qu'il bannit entierement l'idolatrie de ses états. Il vint aussi de Pologne deux saints personnages, l'un nommé Zoërard ou Suirad & surnommé André, l'autre nommé Benoist: qui embrasserent la vie eremitique. Benoist ayant été tué par des voleurs, fut tenu pour martyr: André fit plusieurs miracles.

Sup. liv. LVII. n. 44.
Elog. Anast. sæc. 6. Ben. p. 72.
Elog. sæc. 6. act. B. p. 75.

Cependant le duc Estiene voyant bien que cette église naissante ne pouvoit subsister sans pasteurs, divisa tout le pays en dix évêchez, dont il voulut que Strigonie fût la metropole; & il y mit pour archevêque Sebastien, moine de grande vertu du monastere

Chart. c. 7.

de S. Martin. Quant à l'abbé Astric, il le fit élire évêque de Colocza, & lui donna le nom d'Anastase. Puis la quatriéme année aprés la mort de son pere, c'est-à-dire, l'an mille : il le renvoya à Rome, pour demander au pape la confirmation de ces évêchez, & la courone royale pour le duc, afin que cette dignité lui donnât une autorité plus grande, pour l'execution de ses bons desseins. Anastase étant arrivé à Rome, raconta au pape tout ce que le duc Estiene avoit fait dans ses états pour la religion ; & le pape lui accorda volontiers la couronne, y ajoutant une croix pour porter devant le nouveau roi comme un signe de son apostolat. Car, dit-il, je suis l'apostolique, mais il merite le nom d'apôtre, puisqu'il a acquis un si grand peuple à J C. Depuis plusieurs siecles l'on donnoit au pape le titre d'Apostolique.

L'évêque Anastase ayant apporté en Hongrie les lettres du pape, avec la couronne & la croix : les prelats, les seigneurs, le clergé & le peuple s'assemblerent, & le duc Estiene fut reconnu roi, sacré & couronné solemnellement. Ensuite il fit un édit, pour empêcher les violences & les oppressions, & pour établir la paix & les bonnes mœurs dans son royaume. Il fit aussi couronner reine Gisele son épouse, sœur de l'empereur Henri : princesse tres-pieuse, qui de son côté fit de grands biens aux églises & aux monasteres : entre autres à l'église de Vesprim, qu'elle bâtit de fond en comble, & l'enrichit d'ornemens & de vases sacrez. Le roi donna de grands revenus à la metropole & aux autres cathedrales qu'il avoit établies : leur assignant de grands dioceses, & leur donnant de dignes prelats. Il donna aussi aux abbayes des terres & des familles de

ſerfs avec une magnificence royale : augmentant ſes liberalitez pendant toute ſa vie, afin qu'aucun beſoin temporel ne détournât les moines du ſervice de Dieu. Cependant il s'informoit avec ſoin, tantôt par lui-même, tantôt par d'autres, de leur vie & de leur conduite : reprenant les negligens, & donnant aux plus fervens des marques d'amitié. Quant aux chanoines, il les recommandoit à la conduite des évêques.

Sebaſtien archevêque de Strigonie, étant devenu aveugle ; le roi, du conſentement du pape, lui donna pour ſucceſſeur Anaſtaſe évêque de Colocza : mais au bout de trois ans, Sebaſtien recouvra la vuë ; & Anaſtaſe lui cedant la place retourna à ſon égliſe, gardant toutefois le pallium avec l'approbation du pape. Le roi Eſtiene, par un vœu particulier, mit ſa perſone & ſon royaume ſous la protection de la ſainte Vierge, & fit bâtir en ſon honneur une égliſe magnifique à Albe-Royale. Les murailles du chœur étoient ornées de ſculptures, le pavé étoit de marbre : il y avoit pluſieurs tables d'autel d'or pur, enrichies de pierreries ; & ſur l'autel un ciboire ou tabernacle pour l'euchariſtie d'un ouvrage merveilleux. Le treſor étoit plein de vaſes d'or & d'argent, de criſtal & d'onyx, & de riches paremens. Le roi voulut que cette égliſe ne dépendît que de lui ſeul, ſans être ſoumiſe à aucun évêque. Aux jours auſquels il faudroit y donner l'abſolution aux penitens, ou y faire le ſaint chrême, le roi devoit choiſir un évêque, pour faire ces fonctions ; auſſi-bien que pour y celebrer la meſſe en ſa preſence. En l'abſence du roi aucun évêque ne pouvoit y exercer aucune fonction, ſans la permiſſion du prevôt & des moines : qui prenoient auſſi les dîmes ſur le peu-

ple dépendant de cette église, sans qu'aucun évêque les pût prétendre. Je n'ai point encore observé jusques à ce tems d'exemption semblable ; & je doute que ce saint roi l'eût établie, s'il eût été suffisamment instruit de la discipline ecclesiastique.

Son zele ne se renfermoit pas dans son royaume. A Jerusalem il fonda un monastere, & lui donna des revenus suffisans en terres & en vignes : à Rome il fonda une collegiale de douze chanoines ; & des maisons d'hospitalité, pour les Hongrois qui alloient en pelerinage à S. Pierre : enfin il bâtit une tres-belle église à C. P. La reputation de sa pieté fit, que la plus-part des pelerins d'Italie & de Gaule qui alloient à Jerusalem, quitterent le chemin ordinaire, qui étoit par mer, & passerent par la Hongrie. Le roi Estiene les recevoit comme ses freres & leur faisoit de grands presens : ce qui attira une grande multitude, tant des nobles que du peuple, à faire ce pelerinage.

Glab. lib. III. c. I.

IX. Fin de S. Nil. *Vita p. 159.*

En Italie S. Nil perdit Estiene son cher disciple, qui lui servoit de modele ou d'instrument, si l'on peut parler ainsi, pour corriger les autres. Car si quelqu'un s'endormoit dans l'église pendant qu'il parloit, c'est sans doute Estiene qui ronfle, disoit-il, & il le mettoit dehors : souvent il le faisoit lever de table comme mangeant indécemment : enfin il se prenoit à lui de tout ce que faisoient les autres, afin de les instruire en exerçant la vertu d'Estiene. Il fut sensiblement touché de sa mort, & lui fit faire un sepulcre double des autres, pour y être enterré avec lui quand il mourroit. Mais le prince de Gaëte qui étoit fort pieux, & avoit une grande foi au merite de S. Nil, ayant appris la raison de ce double sepulcre, dit à ceux

qui étoient presens : Pensez-vous quand ce pere mourra que je le laisse là, & que je ne l'apporte pas dans ma ville pour lui servir de sauve-garde ? S. Nil ayant appris ce discours, en fut fort affligé, & resolut de changer de demeure pour aller en un lieu où il ne fût connu de personne ; car il eut mieux aimé mourir miserablement, que d'être estimé saint par qui que ce fût. Au contraire, il affectoit de paroître colere & emporté, jusques à scandaliser en effet plusieurs ignorans. Voulant donc quitter le monastere de Serperis, où il avoit demeuré environ dix ans, il monta à grand peine sur un cheval, tant il étoit affoibli de vieillesse, & s'en alla vers Rome. Comme les freres s'affligeoient de son départ, il leur dit : Je vais preparer un monastere, où je rassemblerai tous mes enfans dispersez.

Il arriva à Tusculum à douze milles de Rome, qui font quatre lieües, prés d'un petit monastere de Grecs nommé de sainte Agathe. Il choisit ce lieu pour sa derniere demeure, & il ne fut plus possible de l'en arracher : quelques efforts que fissent les freres qui l'accompagnoient, & les grands de Rome, qui le venoient voir, & le conjuroient d'y venir du moins à cause des Apôtres. Il répondoit : Je ne suis pas digne de nommer les SS. Apôtres : mais quand on a tant soit peu de foi, on peut aussi-bien les honorer ici. Je n'y suis venu que pour mourir. Gregoire comte de Tusculum, fameux par sa tyrannie & ses injustices, mais homme d'esprit & de sens, vint trouver S. Nil, se jetta à ses pieds & lui dit : Mes grands pechez me rendent indigne de recevoir sous mon toit un serviteur de Dieu comme vous : toutefois puisque à l'exemple de vôtre maître vous m'avez preferé aux justes, tout pecheur

que je suis, voilà ma maison, ma ville & tout son territoire devant vous, ordonnez-en comme il vous plaira. S. Nil lui demanda un lieu pour prier en repos, & Gregoire le lui accorda volontiers. C'étoit un petit reste de la maison de campagne de Ciceron, nommée la Grotte ferrée.

V. Kircheri Lat. p. 57.

Mais les freres qui étoient demeurez au monastere de Serperis, ayant appris au bout de deux mois, que le pere Nil ne reviendroit plus chez eux : prirent leurs manteaux, leurs peaux de mouton & le reste de leurs petits meubles, & vinrent au lieu destiné pour le nouveau monastere, c'est-à-dire à la Grotte ferrée. S. Nil l'ayant appris s'en réjouit en esprit & leur manda : C'est assez, mes freres, que vous ayez pris la peine de venir jusques là pour l'amour de moi : demeurez-y jusques à ce que j'aille vous trouver. Il se disposoit en effet à y aller à pied de sainte Agathe, qui en étoit à trois mille, quand il se sentit prés de sa fin. Il appella donc les freres qui l'avoient suivi, & Paul destiné depuis long-tems à être leur superieur : il leur distribua ses haillons, qui étoient tout son bien, & les pria de lui faire recevoir les saints mysteres : puis il leur dit : Je vous prie, si je meurs, de ne point tarder à couvrir mon corps de terre : ne m'enterrez pas dans une église, & ne faites sur moi ni voute ni aucune décoration. Il leur donna sa benediction, puis s'étendit sur son lict, & demeura deux jours sans parler ni ouvrir les yeux, seulement il paroissoit prier, car on lui voyoit remuer les levres, & faire de la main droite le signe de la croix.

Le comte Gregoire ayant appris qu'il étoit à l'extremité, accourut, lui amenant Michel excellent medecin.

cin. Gregoire se jetta sur le saint fondant en larmes & disant: Mon pere, mon pere, pourquoi m'abandonnez-vous si-tôt ? c'est que vous avez horreur de mes pechez. Et lui baisant les mains il ajoutoit : Vous ne m'empêchez plus de vous baiser les mains, comme vous faisiez auparavant, en disant : Je ne suis ni évêque, ni prêtre, ni diacre, je ne suis qu'un pauvre petit caloyer. Gregoire parlant ainsi, répandoit tant de larmes, qu'il en tiroit des yeux de tous les assistans. Le medecin tâtant le poux du saint vieillard, assuroit qu'il n'avoit ni fievre ni aucun signe de mort.

Aprés qu'ils se furent retirez, & que l'heure des vêpres fut venuë, les freres resolurent de porter le saint homme dans l'église. Car c'étoit la fête de S. Jean l'Evangeliste, que les Grecs celebrent le vingt-sixiéme de Septembre ; & ils sçavoient quelle dévotion il avoit pour les fêtes des saints, & qu'il disoit toûjours qu'un moine doit mourir dans l'église. Ils le firent donc, & l'office des vêpres étant fini & le soleil couché, le saint expira. Ils passerent toute la nuit à chanter les pseaumes & les prieres des funerailles ; & le matin ils prirent le lict où étoit le corps, & l'emporterent avec les cierges & l'encens, jusques au lieu où les autres freres l'attendoient, c'est-à-dire, à la Grotte ferrée. La rencontre des deux troupes de moines renouvella leur douleur ; & le comte Gregoire avec les gens du pays qui étoient accourus en foule, suivoient le convoi en pleurant. Toute la communauté avec l'abbé Paul demeura auprés du tombeau de S. Nil, travaillant de leurs mains & gagnant leur pain avec peine, à cause de la pauvreté du lieu : mais il devint bientôt un celebre monastere. L'église honore la me-

p. 168.

Martyrol. R. 26. Sept.

AN. 1002. moire de S. Nil le jour de sa mort, & sa vie a été fidellement écrite en Grec par un de ses disciples.

X. Concile de Rome. *To. 9. conc. p. 1246.*

Sur la fin de l'an 1002. c'est-à-dire le troisiéme de Décembre indiction premiere, le pape Silvestre II. tint un concile à Rome dans le palais de Latran, où Pierre scriniaire dit : Seigneur, vôtre abbé de S. Pierre prés de Perouse, qui est ici present, se plaint que l'évêque Conon l'a fait tirer à main armée de sous l'autel de vôtre monastere, & mettre hors de l'église & de la maison : que tout ce qui y étoit pour l'utilité des moines a été abandonné au pillage, & que l'évêque y a part. L'évêque Conon répondit : Je suis prêt à montrer que cette violence ne s'est faite, ni par mon ordre, ni de mon consentement : mais vous m'avez confié l'église de Perouse, & fait jurer que je n'en diminuerois point les droits : or ce monastere appartient à mon église; & si on l'examine juridiquement, vôtre sainteté n'y a aucun droit particulier. Le pape soutint qu'il avoit trouvé ce monastere dans le domaine de son église, & fit lire pour le prouver les privileges des papes. L'évêque de Perouse prétendit, que le premier avoit été fait sans le consentement de son predecesseur : mais tout le clergé de l'église Romaine déclara, qu'il avoit vu la lettre du predecesseur, par laquelle non seulement il consentoit à la chose, mais la demandoit instamment. Aprés quoi l'évêque, suivant le jugement du concile, renonça au monastere de S. Pierre en faveur du pape, & donna à l'abbé le baiser de paix.

Mabill. sec. 6. p. 70.

Cet abbé de S. Pierre de Perouse nommé aussi Pierre, étoit le premier qui avoit établi ce monastere du consentement de l'évêque Honestus, dans l'église qui étoit

l'anciene cathedrale. Il mourut l'an 1007. le dixiéme de Juillet, & est compté entre les saints. AN. 1003.

XI. Mort de Silvestre II. Jean XVII. pape.

Le pape Silvestre II. mourut l'année suivante 1003. le douziéme de Mai, aprés avoir tenu le saint siege plus de quatre ans. Il fut enterré à S. Jean de Latran; & comme on rebâtissoit cette église en 1648. on le trouva dans un cercueil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix, & il en sortit une odeur agreable. Mais si-tôt qu'il eût pris l'air tout fut réduit en cendres; & il ne resta qu'une croix d'argent & l'anneau pastoral. Outre les lettres dont j'ai parlé, on a de lui un discours fait aux évêques depuis qu'il fut pape, où il leur represente leurs devoirs, & parle fortement contre la simonie. Il y fait dire à un nouvel évêque: J'ai été ordonné par l'archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent sous d'or; mais si je suis assez heureux pour vivre, j'espere bien les regagner, en ordonnant pour de l'argent des prêtres, des diacres & d'autres ministres de l'autel: j'en userai de même pour la benediction des abbez & des églises. Il marque que le peuple crioit à l'ordination d'un évêque: Il est digne & juste. Le successeur de Silvestre fut Jean XVII. autrement nommé Sicco, qui ne tint le saint siege qu'environ cinq mois, & mourut le dernier d'Octobre 1003. il fut enterré au monastere de S. Sabas. Le saint siege vaqua ensuite quatre mois & demi; & le dix-neuviéme de Mars 1004. fut ordonné pape Jean XVIII. autrement nommé Fasan, Romain de naissance comme le precedent; & il tint le siege cinq ans. On trouve dans un auteur du même siecle, qu'il y avoit dans Rome vingt monasteres de religieuses, quarante de moines, soixante de

Epitaph. ap. Baron. Raspon. p. 75.

Mabill. Anal. to. 2. p. 16. p. 230.

Arnulf com to. 2. antiq. lect. Canis. p. 114.

AN. 1004. chanoines ; sans ceux qui étoient hors de la ville.

XII. S. Henri R. d'Italie. Muratori Anecd. to. 2. p. 204.

Depuis la mort d'Otton III. Henri n'étoit point encore reconnu pour roi en Italie. Au contraire, un seigneur Lombard nommé Ardoüin ou Harduic, avoit été couronné roi à Pavie dés le dimanche quinziéme de Février 1002. trois semaines aprés la mort d'Otton. C'est ce qui obligea le roi Henri à passer les monts au printems de l'an 1004. Il campa dans la plaine de Verone, & y celebra la feste de pâques, qui cette année étoit le dix-septiéme d'Avril : puis il passa la Brenta pour attaquer Ardoüin campé de l'autre côté, qui s'enfuit sans oser l'attendre. A Bresse Henri fut reçu par l'archevêque de Ravenne & ses suffragans : à Bergame il reçut le serment de l'archevêque de Milan : qui l'ayant suivi à Pavie, le conduisit à l'église de S. Michel, où les grands du pays ayant à leur tête le même archevêque, élurent Henri pour roi & le couronnerent à la mi-Mai, aprés qu'Ardoüin eut regné deux ans & deux mois. Mais son parti n'étant pas encore éteint, excita une violente sedition, où la plus grande partie de Pavie fut brûlée ; & le roi Henri ayant soumis les rebelles, revint si promptement en Allemagne, qu'il celebra la S. Jean à Strasbourg.

Ditm lib. 6. p. 61. Chr. Saxo. 1004.

XIII. Mort de S. Abbon de Fleury. Vita c. 16. 17. &c. Glab. III. c. 3.

En France Abbon de Fleury fit un second voyage en Gascogne, pour reformer le monastere nommé en latin *Regula*, en langue vulgaire, la Reole. Il fut reçu avec honneur par les abbez & les seigneurs qui se trouverent sur le chemin ; & arriva sur le lieu vers la S. Martin. Ses gens ayant pris querelle avec les Gascons pour la nourriture des chevaux, il les reprit fortement de leur imprudence, dans un lieu où ils n'étoient pas les plus forts ; & les exhorta à attendre le comte de Bour-

deaux & le vicomte, qui étoit l'avoüé de ce monastere. Car ils devoient arriver incessamment, & lui prêter main-forte, pour l'établissement de la reforme. Ensuite il visita les lieux, & voyant la situation avantageuse de ce monastere, il dit en riant: Je suis maintenant plus puissant que le roi de France nôtre maître, ayant une telle maison en un lieu où personne ne craint son pouvoir. AN. 1004.

Le lendemain lundi treiziéme de Novembre 1004. l'abbé fit une reprimende à un des moines Gascons, d'avoir mangé sans son congé hors du monastere. Il ne répondit rien à l'abbé; mais il témoigna son dépit à ceux qui étoient présens, & il s'éleva un cri de femmes, comme pour exciter sedition. Cependant les Gascons & les François se disoient des injures, & un des François impatient, donna à un Gascon un tel coup de bâton, qu'il l'abbatit à terre. Ils commencerent à se jetter des pierres de part & d'autre, l'abbé sortit du monastere pour les appaiser: mais un des Gascons lui porta un tel coup de lance au côté gauche, qu'il traversa les côtes. Il ne cria point, & dit sans s'émouvoir: Celui-ci y va tout de bon. Le moine Aimoin qui le suivoit & qui a écrit sa vie, voyant le sang couler en abondance de sa playe, devint pâle & tremblant; mais l'abbé lui dit d'un visage serein: Que feriez-vous donc si vous étiez blessé vous-même? Il mourut le même jour, & il y en eût encore quelques-uns des siens de tuez & de blessez. Il fut enterré dans l'église du même lieu, & honoré comme martyr: on rapporte même quelques miracles faits à son tombeau. Bernard duc de Gascogne, fit punir les coupables de ce meurtre, dont les uns furent pendus, les autres brûlez; & adju- *Ademar. Chr.*

AN. 1004. gea au monastere de Fleury celui de la Reole, qui lui appartenoit de droit, mais dont la possession étoit disputée.

XIV. Concile de Poitiers & autres.

Tom. 9. conc. p. 780.

Vers le même tems, mais on ne sait pas l'année, il se tint un concile à Poitiers le treiziéme de Janvier. Il fut convoqué par Guillaume V. surnommé le grand comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, prince illustre par sa pieté. Cinq évêques y assisterent, savoir Seguin de Bourdeaux, Gislebert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Angoulême, Islo de Saintes & douze abbez. On y fit trois canons, dont le premier touchant la paix fut reçû par le duc & les seigneurs, qui promirent de l'observer, sous peine d'excommunication, & en donnerent des ôtages.

Il porte que pour toutes les choses qui ont été usurpées depuis cinq ans, ou qui le seront à l'avenir, on viendra demander justice au prince, ou au seigneur particulier. Celui qui ne voudra pas s'y soumettre, le prince ou le seigneur en fera justice, ou perdra son ôtage. Que s'il ne peut en faire justice, il assemblera les seigneurs & les évêques, qui ont assisté au concile : ils marcheront contre le rebelle, & feront le dégat chez lui, jusques à ce qu'il se soumette à la raison. Les ôtages furent donnés, & l'excommunication prononcée conformément aux trois canons du concile de Charroux, tenu dans la même province en 989. Ils portoient anathême contre ceux qui briseroient les églises, pilleroient les pauvres ou frapperoient les clercs desarmez ; & par ces deux conciles, on voit clairement jusques où s'étendoient les pillages & les hostilitez, contre lesquelles il falloit de tels remedes. Les deux autres canons du concile de Poitiers défendent aux évêques de

Tom. 9. conc. p. 733.

rien prendre pour la penitence, ou pour la confirmation, & aux prêtres ou diacres d'avoir des femmes chez eux.

On tint vers le même-tems plusieurs autres conciles en Italie & en Gaule. On défendit aux évêques d'ordonner des jeûnes entre l'Ascension & la Pentecôte, excepté la veille de la Pentecôte : mais on permit les jeûnes de devotion. On se plaignit que les moines chantoient le *Te Deum* pendant l'Avent & le Carême, contre l'usage de l'église Romaine : mais ils répondirent, qu'ils le faisoient suivant la regle de saint Benoît, approuvée par saint Gregoire : & les évêques les laisserent dans leur usage. On mit aussi en question, si la fête de l'Annonciation, que l'on celebroit dés-lors le vingt-cinquiéme de Mars, ne devoit pas être plutôt celebrée hors du Carême, & quelques-uns proposoient de la mettre au dix-huitiéme de Decembre, à l'exemple des Espagnols : mais l'ancienne coûtume l'emporta.

Dans ce commencement de l'onziéme siecle, on rebâtit les églises, principalement en Italie & en Gaule, quoique la plûpart n'en eussent pas besoin : mais les peuples à l'envi se picquoient d'en avoir de plus belles. On renouvella donc presque toutes les cathedrales, les monasteres, & jusques aux moindres oratoires des villages. Entre les autres l'église de saint Martin de Tours fut abbatuë, & rebâtie par les soins d'Hervé son trésorier. *Glab. III. c. 4.*

XV. Hervé trésorier de Tours. *Glab. ibid.*

Il étoit des plus nobles d'entre les François, & ayant commencé d'étudier les arts liberaux, le desir d'assurer son salut, le fit entrer secretement dans un monastere : mais les moines à cause de sa noblesse, craignant

le ressentiment de ses parens, n'oserent le recevoir ; & lui promirent seulement de le faire, s'ils n'en étoient empêchez par violence. Son pere ayant appris où il étoit, vint tout furieux l'arracher du monastere ; & aprés lui avoir fait de grands reproches, le mena par force à la cour du roi Robert, qu'il pria de le détourner de ce dessein, par les promesses de ses bienfaits. Mais le pieux roi l'exhorta au contraire à perseverer dans sa bonne resolution, & le fit tresorier de saint Martin de Tours : se proposant de le faire ensuite évêque, ce qu'il tenta plusieurs fois, mais Hervé refusa toûjours l'épiscopat.

Il eut même de la peine à accepter la tresorerie de saint Martin ; & quoiqu'il portât l'habit blanc de chanoine, il pratiquoit autant qu'il pouvoit la vie monastique. Il avoit un cilice sur la chair, jeûnoit continuellement, veilloit & prioit avec assiduité, & faisoit de grandes aumônes. Enfin il forma le dessein de rebâtir l'église de saint Martin plus grande & plus magnifique, & l'ayant commencée dés les fondemens, il l'acheva. Il invita plusieurs évêques à venir en faire la dédicace, & quelques jours auparavant, on dit qu'il pria Dieu de faire quelque miracle, tel qu'il en avoit fait autrefois en pareille occasion. Comme il étoit prosterné, faisant sa priere, saint Martin lui apparut, & lui dit : Vous pourriez, mon fils, obtenir de Dieu de plus grandes choses : mais les miracles des siécles passez doivent suffire pour ce tems-ci, où la fin du monde approche. Il ne faut demander que le salut des ames ; & c'est à quoi je ne manque pas, priant particulierement pour ceux qui servent cette église. La dédicace se fit le jour de la translation de saint

Martin,

Martin, quatriéme de Juillet, & ce bâtiment subsiste encore aujourd'hui.

Hervé se retira ensuite dans une cellule, prés de l'église, redoublant ses austeritez & ses prieres. Quatre ans aprés, il sçût que sa mort étoit proche, & tomba malade. Plusieurs personnes le venoient voir, s'attendant qu'à sa mort il se feroit quelque miracle : mais il leur dit, qu'ils n'en verroient point, & qu'ils ne songeassent qu'à prier Dieu pour lui ; ainsi il mourut saintement l'an 1024.

XVI. Eglise de Loches.

Glab. lib. II. c. 4.

Foulques comte d'Anjou, touché de la crainte de l'enfer, pour avoir répandu beaucoup de sang en divers combats, fit le pelerinage de Jerusalem ; & au retour resolut de bâtir un monastere dans une de ses terres, où les moines priassent jour & nuit pour le salut de son ame. Il fonda donc le monastere de Beaulieu, à mille pas de Loches ; & l'église qui étoit tres-belle, ayant été promptement achevée, il envoya prier Hugues archevêque de Tours, dans le diocese duquel elle étoit, de venir en faire la dedicace. L'archevêque répondit : Je ne puis offrir à Dieu les vœux d'un homme qui a pris à mon église plusieurs terres & plusieurs serfs : qu'il commence par rendre aux autres, ce qu'il leur a ôté injustement.

Le comte fort indigné de cette réponse, fit de grandes menaces contre l'archevêque, & prenant quantité d'or & d'argent, il s'en alla à Rome ; & ayant exposé l'affaire au pape Jean, il lui fit de grands presens, & le pria de faire dedier son église. Le pape envoya avec lui un cardinal, nommé Pierre, avec ordre de faire hardiment ce que le comte desiroit. Les évêques des Gaules blâmerent cet attentat, & trouverent fort indecent, que le pape donnât l'exemple de violer les canons, qui

défendent à un évêque de rien entreprendre dans le diocese d'un autre, sans son consentement. Le jour de la dedicace fut marqué dans le mois de Mai, il s'y trouva un peuple innombrable : mais il n'y eut d'évêques, que ceux de la domination du comte, & malgré eux. La ceremonie étant faite, le jour même, vers l'heure de none, le tems qui étoit fort beau changea tout à coup; & il vint un orage si furieux, qu'aprés avoir long-tems secoué la nouvelle église, il en emporta le toit avec toute la charpente. Cet accident fut regardé de tout le monde comme une punition de l'attentat, contre la discipline de l'église. Car encore que la dignité du siege apostolique rende le pape le plus respectable de tous les évêques du monde, il ne lui est permis en rien de violer les canons; & comme chaque évêque est l'époux de son église, dans laquelle il represente le Sauveur : il ne convient à aucun évêque, sans exception, de rien entreprendre dans le diocese d'un autre. Ce sont les paroles de Raoul Glaber historien du tems, qui toutefois étant moine de Clugni ne reconnoissoit pour superieurs que son abbé & le pape.

XVII. Reforme de Fescam.

Sup. l. XXXIX. n. 30.

Vita Guill. act. SS. Ben sec. 6. p. 341. 351.

Richard I. duc de Normandie entreprit de rétablir l'abbaye de Fescam, fondée pour des religieuses dans le septiéme siecle, puis ruinée par les Normans payens, & alors occupée par des chanoines dereglez. Le duc Richard envoya donc à Clugni prier saint Mayeul, qui en étoit alors abbé, de venir rétablir ce monastere. Le saint abbé répondit, qu'il entreprendroit ce voyage, à condition que le duc aboliroit par tout son duché le droit de pânage, qui se prend pour mener les porcs paître dans les forêts, & qu'il ne permettroit à aucun des seigneurs ses vassaux de l'exiger. Le duc ne jugea

pas à propos d'accepter cette condition, & l'affaire demeura pour lors.

Aprés la mort de saint Mayeul, le duc Richard ayant oüi parler du merite de Guillaume son disciple, abbé de saint Benigne de Dijon : lui envoya des députez, pour lui faire la même priere, de venir à Fescam établir un monastere selon la regle de saint Benoît. L'abbé Guillaume répondit : Mes enfans, nous avons oüi dire, que les ducs des Normans sont des hommes barbares & feroces, qui loin de bâtir des églises & des monasteres, les abattent & dispersent les moines. Retournez donc à vôtre duc, & lui dites, que nous n'avons aucuns preparatifs pour une telle entreprise ; & que nous manquons de chevaux, pour nous monter, nous & nos freres, & pour porter nôtre bagage.

Sur cette réponse, le duc craignant de manquer son dessein, envoya quantité de chevaux, & l'abbé considerant sa perseverance, partit avec un grand nombre de ses moines pour l'aller trouver. Le duc le reçût, comme s'il eût reçû Jesus-Christ même, & le servit de ses propres mains. Il chassa de Fescam les chanoines seculiers, & donna ce monastere dedié à la sainte Trinité à l'abbé Guillaume & à ses moines. C'étoit l'an 1001. le duc Richard le vieux, mourut l'année suivante, & fut enterré dans l'église de ce monastere. *Dudo. p. 198.* Son fils Richard II. lui succeda, & n'eut pas moins d'affection pour l'abbé Guillaume, & pour la maison de Fescam. Souvent il servoit à table les moines, & s'asseoit ensuite auprés d'eux à la derniere place. Pour les mettre plus en liberté de maintenir leur observance, il assembla à Fescam les évêques & les seigneurs de toute la Normandie ; & fit déclarer ce monastere exempt

de toute sujetion aux évêques. La charte de cette exemption fut souscrite par Robert archevêque de Roüen, dans le diocese duquel est Fescam, & par tous les autres évêques & les seigneurs. Cette exemption fut depuis confirmée par le roi Robert & par le pape Benoît VIII.

XVIII. Robert archevêque de Roüen.

Sup. liv. LV. n. 27. Order. Vit. lib. V. c. 44. Mabill. Anal. tom. 3. p. 438.

Robert archevêque de Roüen donna la même exemption à douze autres églises, en consideration de la memoire du duc son pere, & suivant la volonté du duc son frere. Car il étoit fils de Richard I. qui en 989. aprés la mort de Hugues, lui donna cet archevêché avec le comté d'Evreux : aussi vivoit-il en prince, & non en évêque, étant tout occupé de ses affaires temporelles & de ses plaisirs, & continuant le scandale qu'avoit donné son predecesseur. Il épousa une femme nommée Herleve, avec laquelle il vivoit publiquement, & en eut trois fils, Richard, Raoul & Guillaume, ausquels il distribua le comté d'Evreux, & d'autres grandes dignitez. Robert est toutefois loüé pour sa liberalité envers les églises, principalement sa cathedrale, qu'il commença à rebâtir dés les fondemens, & en fit une grande partie : il tint l'archevêché de Rouen quarante-huit ans, c'est-à-dire, jusques à l'an 1037. & fit penitence à la fin de ses jours.

XIX. Leutard fanatique.

Glab. lib. II. c. 11.

Vers la fin de l'an mille, un homme du peuple, nommé Leutard, du bourg de Vertus, au diocese de Chaalons, s'érigea en prophete & seduisit plusieurs personnes. Il étoit un jour dans les champs à travailler : s'étant endormi de lassitude, il s'imagina sentir un grand essain d'abeilles lui entrer dans le corps par en bas, & sortir par sa bouche, avec un grand bruit : puis ces abeilles le piquoient & l'agitoient, & aprés l'avoir

tourmenté long-tems, lui parloient & lui commandoient de faire plusieurs choses impossibles aux hommes. Fatigué de cette vision, il vint chez lui, & quitta sa femme, prétendant suivre un precepte de l'évangile. Il sortit comme pour aller faire sa priere, & étant entré dans l'église, il prit la croix & la brisa avec l'image du crucifix. Ceux qui le virent en furent effrayez, & le crurent insensé : mais comme c'étoit des païsans simples & credules, il leur persuada qu'il faisoit tout cela en vertu d'une merveilleuse revelation, qu'il avoit reçûë de Dieu.

Il parloit beaucoup, & vouloit paroître un grand docteur ; mais ses discours avoient aussi peu de solidité que de verité. Il disoit qu'il ne faloit croire qu'une partie de ce qu'avoient dit les prophetes, & que le reste étoit inutile. Il disoit aussi qu'il étoit superflu de donner les dîmes. Il s'acquit la reputation d'un saint homme, & s'attira en peu de tems une grande partie du peuple. Gebouin alors évêque de Chaalons, vieillard tres-savant, le fit venir, & l'interrogea sur tout ce qu'il avoit ouï dire de ses discours & de ses actions. Leutard voulut cacher ses erreurs & employer des autoritez de l'écriture, qu'il n'avoit pas étudiée : mais l'évêque le convainquit de contradiction & d'extravagance, & desabusa le peuple qu'il avoit seduit. Le malheureux Leutard, se voyant confondu & abandonné, se precipita dans un puits.

XX. Autre fanatique. Glab. II. c. 12.

Vers le même tems de Leutard, il parut à Ravenne un autre fanatique, nommé Vilgard grammairien de profession, suivant l'usage des Italiens, qui preferoient alors cette étude à toutes les autres. Une nuit, il crut voir en songe les trois poëtes Virgile, Horace & Juvenal, qui lui rendoient graces de l'affection qu'il avoit pour leurs

écrits, & du succés avec lequel il publioit leurs louanges : lui promettant qu'il auroit part à leur gloire. Enflé de cette vision, il commença à debiter plusieurs dogmes contraires à la foi ; & à soûtenir, qu'il falloit croire en tout ce qu'avoient dit les poëtes. Enfin étant convaincu d'heresie, il fut condamné par l'archevêque de Ravenne. On en trouva plusieurs autres en Italie infectez de cette erreur, qui perirent par le fer ou par le feu. Vers le même tems sortirent des heretiques de l'isle de Sardaigne, fertile en semblables maux, qui corrompirent une partie des Chrétiens d'Espagne, & furent aussi exterminez par les Catholiques. Ce débordement d'erreurs, parut être l'accomplissement de la prophetie de saint Jean, qui a dit que satan seroit lâché aprés mille ans.

Apoc. XX. 7.

XXI. Mort de Gisilier. Tagmon archevêque de Magdeb.

Chr. Sax. 1004. Ditm. lib. 5. p. 57.

En Allemagne le roi Henri s'appliquoit à regler les affaires, que la jeunesse de l'empereur Otton & sa mort precipitée l'avoient empêché de terminer. Une des principales étoit le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, supprimé par Otton. Le roi Henri ayant donc celebré à Polden la fête de Noël, la seconde année de son regne : vint à Dornbourg, d'où il envoya à Magdebourg Villigise archevêque de Mayence, avec d'autres hommes sages, vers Gisilier archevêque de Magdebourg, dangereusement malade depuis long-tems. Le roi lui mandoit de rentrer en lui-même, de reconnoître la main de Dieu, qui le châtioit si visiblement, de quitter le siege de Magdebourg, qu'il avoit usurpé, de reprendre celui de Mersbourg qui lui appartenoit legitimement, & de reparer tout le mal qu'il avoit fait en le détruisant. Il étoit si éloigné de le faire, qu'il avoit peine même à en écouter la proposition : toutefois il

répondit en peu de mots, que dans trois jours il iroit rendre au roi une réponse certaine. Il se fit donc monter sur un chariot, la seule voiture dont il usoit depuis long-tems, & se fit mener à sa maison de Tribur, où consumé de maladie il mourut au bout de deux jours, le vingt-cinquiéme de Janvier l'an 1004. AN. 1004.

Le roi Henri l'ayant appris, s'y rendit pour accompagner le corps jusques à Magdebourg ; & y envoya devant Vipert son chapellain, avec ordre de faire élire Tagmon pour archevêque. Cependant Valthard prevôt de l'église de Magdebourg, assembla le clergé, pour leur déclarer que l'archevêque étoit mort, & que le roi venoit les visiter : leur demandant en même-tems leur avis sur l'élection d'un successeur. Ils déclarerent tout d'une voix qu'ils l'élisoient lui-même, quoiqu'il le refusât humblement. Le corps de l'archevêque Gisilier étant arrivé à Magdebourg, & le roi ensuite, il envoya le lendemain Arnoul évêque d'Halberstad, pour persuader au clergé & aux vassaux de l'église vacante, d'élire Tagmon. Le prevôt Valthard répondit, qu'il renonçoit volontiers à l'élection faite en sa faveur : mais qu'il prioit le roi au nom de tous, de leur laisser la liberté d'une élection canonique, & de ne pas souffrir que la dignité de leur église, fût avilie de leur tems. Sur cette réponse le roi fit venir le prevôt & les principaux de l'église de Magdebourg separément ; & fit si bien par prieres & par promesses, qu'ils élurent Tagmon : à qui aussi-tôt il donna le bâton pastoral de l'évêque Arnoul, pour signe de l'investiture de cette église ; & l'instala dans la chaire pontificale, avec les acclamations ordinaires. Ensuite on celebra les funerailles de Gisilier.

AN. 1004.

Ditm. lib. 5. p. 58.

sup. liv. LVI. n. 42. LVII. 36.

Tagmon étoit disciple de saint Volfang évêque de Ratisbone, qui l'avoit élevé dés l'enfance, comme son fils; & quand il fut plus avancé, lui donna l'intendance de tous ses biens. Il le mit si bien dans l'esprit de l'empereur & du duc de Baviere, qu'il ne doutoit point qu'il ne fût un jour son successeur. Mais étant prêt de mourir, il le fit venir & lui dit: Mettez vôtre bouche sur la mienne, & recevez du seigneur le soufle de mon esprit, pour temperer en vous l'ardeur de la jeunesse par celle de la charité. Si vous êtes maintenant privé de ma dignité, sachez que dans dix ans vous en recevrez une plus grande. Saint Volfang mourut en 994. & Tagmon étant élû tout d'une voix pour lui succeder au siege de Ratisbonne, vint trouver l'empereur: mais il n'obtint pas son consentement, & ce prince donna l'évêché de Ratisbone à Gebehard son chapelain. Celui-ci traita honêtement Tagmon, que l'empereur lui avoit recommandé: mais la diversité de leurs mœurs, ne permit pas qu'ils demeurassent long-tems ensemble, & Tagmon s'attacha à Henri alors duc de Baviere, qui l'aima particulierement, à cause de la pureté de sa vie; & qui étant devenu empereur, le fit archevêque de Magdebourg, au bout de dix ans, suivant la prédiction de saint Volfang. Il fit de grands presens au roi & à la reine, & à ceux qui les servoient avec lui, pour témoigner sa reconnoissance.

XXII. Vigbert évêque de Mersbourg.

Le roi Henri passa ensuite à Mersbourg, pour consoler cette église veuve depuis si long-tems, & la rétablir dans sa premiere dignité. Ce fut là que Tagmon fut sacré archevêque de Magdebourg le jour de la purification second de Février l'an 1004. Il fut sacré par Villigise archevêque de Mayence, du consentement

ment des suffragans de l'un & de l'autre qui se trouverent présens, & du legat du pape, qui y assista. Il auroit dû être ordonné par le pape même : mais l'état des affaires ne lui permettoit pas d'aller à Rome. En même tems le roi donna l'évêché de Mersbourg à Vigbert son chapellain : lui rendant tout ce que Gisilier avoit injustement ôté à cette église ; & pour signe d'investiture, il lui mit en main publiquement le bâton pastoral de l'archevêque Tagmon : qui sacra le nouvel évêque ce jour là même, assisté de quatre de ses suffragans. Pour recompenser l'église de Magdebourg de cette distraction, le roi lui donna une terre de son domaine, & une partie considerable des reliques de S. Maurice, qu'il tira de sa chapelle. On les transfera solemnellement du mont S. Jean dans la ville; & quoique l'hyver fût tres-rude & la terre couverte de nege, le roi porta lui-même cette relique nuds pieds. AN. 1004.

Vigbert évêque de Mersbourg, naquit dans la Turinge, & fut instruit par Otric dans l'école de Magdebourg. Son beau naturel étant cultivé par une bonne éducation, l'archevêque Gisilier le prit à son service, le tint long-tems auprés de lui dans une intime confiance, & le fit archiprêtre. Enfin ayant écouté de mauvais raports contre lui, il aliéna tellement Vigbert, qu'il quitta tous les avantages qu'il avoit auprés de lui, & s'attacha au roi Henri, dont il gagna les bonnes graces. Vigbert étoit bien fait & de belle taille, la voix tres-belle : de bon conseil, éloquent, agreable en conversation, d'une liberalité sans bornes. Il enrichit son église de plusieurs terres, de quantité de livres & d'autres meubles necessaires au service divin. *Ditm. lib. 6. p. 68.*

AN. 1005. Quant à l'archevêque Tagmon, il étoit d'une vie tres-pure, plein de justice & de charité ; doux, mais ferme & prudent : sous l'habit de chanoine il menoit la vie d'un moine. Aucun évêque de son tems n'étoit plus familier avec son clergé, il les aimoit & les loüoit devant le peuple. Il disoit tous les jours la messe & le psautier, s'il n'en étoit empêché par maladie, & ne pouvant jeûner, il y suppléoit par de grandes aumônes. Ses veilles étoient grandes. Il étoit tres-serieux avant la messe, & plus gai ensuite : il aimoit les nobles, sans mépriser ceux qui ne l'étoient pas. Il acquit à son église trois villes, & une terre, & des ornemens épiscopaux magnifiques.

Ibid. p. 75.

XXIII. Bamberg évêché. *Ibid. p. 66.*

Le Roi Henri desiroit depuis long-tems, d'ériger un évêché à Babemberg ou Bamberg en Franconie. Il aimoit dés l'enfance cette ville qui étoit de son patrimoine ; & quand il fut roi, il commença à y bâtir une église, & y amasser peu à peu tout ce qui étoit necessaire pour le service divin. Comme Bamberg étoit du diocese de Virsbourg, le roi pria l'évêque de la lui ceder avec son territoire, lui offrant d'autres terres en échange. L'évêque y consentit, à condition qu'il deviendroit archevêque, & que le nouvel évêque de Bamberg lui seroit soumis. Le roi donc celebrant la pentecôte à Mayence le vingt-cinquiéme de Mai, la sixiéme année de son regne, qui étoit l'an 1007. déclara son dessein touchant l'erection de cet évêché. N'esperant point d'enfans, puisqu'il gardoit la continence avec la reine, il vouloit faire Dieu même heritier de son patrimoine ; & contribuer à la destruction du paganisme chez les Sclaves, dont Bamberg se trouvoit proche. Pour lui faire un diocese, il reçut de Henri évê-

To. 9. Conc. p. 785.

que de Virsbourg un comté, & partie d'un autre territoire, lui donnant en échange cent cinquante manses ou familles. Ce traité se fit du consentement des évêques, qui assisterent à l'assemblée de Mayence ; sçavoir l'archevêque Villigise, Bouchard de Vormes, & quatre autres de ses suffragans: Liudolfe de Treves & ses suffragans: Theodoric de Mets & les évêques de Toul & de Verdun: Heribert archevêque de Cologne, & Notquer évêque de Liege son suffragant, & Erluin de Cambrai: Tagmon archevêque de Magdebourg, & Hidolfe évêque de Mantoüe. AN. 1007.

Ensuite le roi Henri envoya à Rome deux de ses chapellains, Alberic & Louis, chargez de ses lettres & de celles de l'évêque de Virsbourg, pour obtenir du pape la confirmation de cette érection. Le pape Jean XVIII. l'accorda dans un concile, & en écrivit à tous les évêques de Gaule & de Germanie. Dans ses lettres il marque, que la nouvelle église dédiée à S. Pierre, sera sous la protection particuliere de l'église Romaine, & toutefois soumise à l'archevêque de Mayence son metropolitain. La date est du mois de Juin indiction cinquiéme, qui est la même année 1007.

Les chapellains du roi étant revenus en Allemagne, il tint un grand concile à Francfort le premier de Novembre de la même année. L'évêque de Virsbourg y fut appellé ; mais sachant qu'il n'avoit pas obtenu le titre d'archevêque, il refusa d'y venir & d'accomplir sa promesse. Les évêques étant assemblez, le roi se prosterna devant eux jusques à terre; mais il fut relevé par Villigise archevêque de Mayence, dans le diocese duquel le concile se tenoit. Le roi expliqua son intention touchant le nouvel évêché, ajoutant qu'il avoit

To. 9. Conc. p. 784.

Ditm. p. 67.

AN. 1007. le consentement de la reine son épouse, à qui il avoit donné Bamberg pour son douaire, & de son frere son heritier présomptif. Il pria que l'absence de l'évêque de Virsbourg ne lui nuisît pas, offrant quand il se presenteroit d'en passer par l'avis du concile.

Alors Berniger chapellain de l'évêque de Virsbourg & son député dit, que la crainte du roi avoit empêché son maître de venir au concile; qu'il n'avoit jamais consenti au dommage de l'église qui lui étoit confiée, & qu'il conjuroit les assistans de ne pas permettre qu'elle en souffrît en son absence. Puis on fit lire à haute voix les privileges de cette église. Les évêques s'étant mis à déliberer, le roi se prosternoit toutes les fois qu'il voyoit balancer leurs avis. Enfin l'archevêque de Mayence demandant ce qu'il falloit décider, Tagmon archevêque de Magdebourg répondit le premier, que l'on pouvoit legitimement accorder ce que le roi desiroit: tous les autres s'y accorderent & souscrivirent la lettre de confirmation donnée par le pape. On y voit les noms de trente-cinq évêques: premierement de Villigise archevêque de Mayence avec ses suffragans: de Liudolfe archevêque de Treves, Hartung de Juvave ou Salsbourg, Heribert de Cologne, Tagmon de Magdebourg, Bouchard de Lion, Badolfe de Tarantaise & Anastase archevêque des Hongrois, c'est-à-dire de Strigonie: ces trois derniers sans suffragans. Le roi Henri donna le nouvel évêché de Bamberg à Eberard son chancelier, qui fut sacré le même jour par l'archevêque de Mayence; & dans la suite Heribert archevêque de Cologne, remit l'évêque de Virsbourg dans les bonnes graces du roi. Outre l'église cathedrale dediée à S. Pierre & à S. George, le roi bâtit à

Bamberg, un monastere de chanoines du côté du midi AN. 1007.
en l'honneur de S. Estiene, & au septentrion un monastere de moines en l'honneur de S. Michel & de S. Benoît.

XXIV. S. Aufrid év. d'Utrect.

Mabill. sæc. 6. Ben. p. 85. Boll. 3. Mai. to. 12. p. 428.

Entre les évêques suffragans de Cologne qui assisterent au concile de Francfort, on trouve Ansfrid évêque d'Utrect, que d'autres nomment Aufrid. Il étoit tres-noble, & fut élevé par son oncle paternel Robert archevêque de Treves. Ensuite ayant embrassé la profession des armes selon sa naissance, il servit Brunon archevêque de Cologne, & l'empereur Otton le grand, qui avoit en lui une confiance particuliere. Comme il étoit fort instruit des loix divines & humaines, il avoit une grande autorité, soit dans les jugemens, soit dans les dietes ou assemblées: mais les ignorans voyant qu'il employoit à la lecture ses heures de loisir, disoient qu'il menoit la vie d'un moine. Il fut comte de Louvain, & employoit les armes pour reprimer les pillages frequens en Brabant comme ailleurs.

Il fonda avec Hilsuinde son épouse, le monastere de Thoren; dont leur fille Benedicte fut la premiere abbesse, & la mere s'y retira & y mourut saintement. Alors le comte Aufrid se trouvant libre, avoit resolu d'embrasser la vie monastique: mais Baudri évêque d'Utrect, étant mort l'an 995. l'empereur Otton III. lui donna cet évêché. Il s'en défendoit sur ce qu'il étoit avancé en âge, & avoit passé sa vie dans l'exercice des armes: mais enfin ne pouvant resister aux instances de l'empereur, il prit son épée, la mit sur l'autel de la Vierge, c'étoit à Aix la Chapelle, & dit: Jusques ici j'ai employé ma puissance temporelle contre les ennemis des pauvres; desormais je recommande à la sainte

Vierge, & ma nouvelle dignité & mon salut. Sur la fin de sa vie il devint aveugle, & se retira dans un monastere qu'il avoit fondé ; mais quoiqu'il eût pris l'habit, il ne laissoit pas d'assister aux conciles & aux dietes. Il mourut l'an 1010. le troisiéme jour de Mai, & est compté entre les saints, aussi-bien qu'Hilsuinde son épouse.

XXV. Religion du R. Robert.

Mabill. præf. 1. sæc. 6. §. 7.

En France le roi Robert, touché des censures ecclesiastiques, & des exhortations d'Abbon de Fleury, renvoya la reine Berthe dés l'an 1001. puis il délibera longtems sur le choix d'une autre épouse, & enfin vers l'an 1006. il prit Constance fille de Guillaume comte d'Arles. Ce roi fit tenir un concile à Chelles en son palais l'an 1008. le dix-septiéme de Mai, où assisterent treize évêques. Les plus connus sont Leutheric archevêque de Sens, & Hugues de Tours, Fulbert évêque de Chartres depuis l'année precedente 1007. & Adalberon de Laon, qui devoit être fort âgé. Il ne reste de ce concile qu'une charte en faveur de l'abbaye S. Denys, où le roi dit, que depuis le regne de l'empereur Charles III. c'est Charles le Gros, ce monastere avoit été tellement negligé, que les moines en étoient venus à la pompe seculiere ; ce qui avoit causé la dissipation de leurs biens, & la diminution de leurs privileges. C'est pourquoi le roi Hugues y avoit établi un abbé capable nommé Vivien, à qui le roi Robert accorda quelques nouveaux droits.

to. 9. conc. p. 787.

Helgald. to. 4. Duchesne p. 64.

Leutheric archevêque de Sens, étoit dans l'erreur touchant le corps de N. S. & s'en servoit quelquefois pour éprouver les coupables, suivant un abus qui avoit cours en ce tems là. Le roi Robert lui en écrivit en ces termes : Puisque le corps de N. S. doit être le salut de l'ame & du corps de celui qui le reçoit, suivant les pa-

roles que prononce le prêtre en le donnant : comment avez-vous la temerité de dire : Reçois-le si tu en es digne, puisque personne n'en est digne ? pourquoi attribuez-vous à la divinité les souffrances corporelles ? Je jure par la foi que je dois à Dieu, que si vous ne vous corrigez, vous serez privé de l'honneur du sacerdoce. L'archevêque profita de cette reprimande, & cessa d'enseigner sa mauvaise doctrine, qui commençoit à s'étendre dans le monde. Nous ne voyons point clairement quelle étoit cette erreur : mais nous voyons par la lettre du roi, que l'on usoit de paroles differentes des nôtres en administrant l'eucharistie ; & qu'au lieu que nous disons : Que le corps de N. S. J. C. conserve ton ame pour la vie éternelle, on disoit : Que le corps de N. S. J. C. soit pour toi le salut de l'ame & du corps.

XXVI. S. Boniface martyr chez les Russes. *Acta SS. Ben. sæc. 6. p. 79. Ditm. lib. 6. p. 82.*

Cependant Brunon, autrement nommé Boniface, alla prêcher chez les Russes. Il étoit de la premiere noblesse de Saxe & parent des rois. Sa mere l'envoya à Magdebourg étudier sous Giddon le philosophe ; & aprés S. Adalbert de Prague, il gouverna cette école. L'empereur Otton III. l'ayant fait venir auprés de lui, il servit quelque tems à sa chapelle, & l'empereur l'aimoit si tendrement, qu'il l'appelloit son ame. Mais Brunon quitta bientôt la cour & embrassa la vie monastique vers l'an 997. Il vivoit du travail de ses mains, & souvent ne mangeoit que deux fois la semaine, le dimanche & le jeudi : il alloit toûjours nuds pieds, & quelquefois se rouloit dans des orties ou des épines : témoignant une grande ardeur pour le martyre.

Vita S. Romualdi. n. 39. 40.

En quittant l'empereur Otton, il s'attacha à S. Romuald, qu'il suivit d'abord au mont Cassin, puis à Perée prés de Ravenne ; & aprés avoir long-tems mené la

AN. 1009. vie eremitique, voulant prêcher aux infidelles, il alla à Rome en demander la permission au pape. Il fit ce voyage, non seulement à pied, mais nuds pieds, marchant loin devant les autres, & chantant continuellement des pseaumes. Il mangeoit tous les jours, pour soutenir le travail du voyage : mais seulement un demi pain, y ajoutant les jours de fête des fruits ou des racines, & ne buvoit que de l'eau. Le pape lui accorda la permission, non seulement de prêcher, mais de se faire consacrer archevêque, lui donnant par avance le pallium. En retournant en Allemagne il alloit à cheval, mais toûjours nuds pieds, même par les plus grands froids : en sorte qu'il falloit quelquefois de l'eau chaude, pour détacher son pied collé à l'étrier.

Ditm. p. 82. Il vint à Mersbourg trouver le roi Henri, & par sa permission Tagmon archevêque de Magdebourg le sacra & lui donna le pallium, que lui-même avoit apporté. Depuis sa consecration il recitoit tous les jours l'office monastique & l'office canonique ; & continuoit de mortifier son corps par les jeûnes & les veilles, nonobstant ses grands voyages. Boleslas duc de Pologne, & les autres seigneurs, lui firent de grands presens ; mais il donna tout aux églises, à ses amis & aux pauvres, sans se rien reserver.

Enfin la douziéme année de sa conversion il alla prêcher en Prusse, mais sans effet. Il s'avança sur les confins de la Russie, & commença à y annoncer l'évangile, sans s'arrêter à la défense des habitans, qui l'en vouloient empêcher. Enfin comme il continuoit toûjours, ils le prirent & lui couperent la tête avec dix-huit des siens, le quatorziéme de Février l'an 1009. Les corps de ces martyrs demeurerent sans sepulture, jusques à ce

que

que Boleslas les acheta, pour être la protection de sa maison. L'église honore ce saint martyr, sous le nom de Brunon, le quinziéme jour d'Octobre. AN. 1009. *Martyr. R. 15. Oct.*

La même année 1009. le dix-huitiéme de Juillet mourut le pape Jean XVIII. aprés avoir tenu le saint siege cinq ans & quatre mois. De son tems l'église de C. P. étoit unie à l'église Romaine, & l'on y recitoit à la messe le nom de ce pape, avec ceux des autres patriarches. Le saint siege vaqua environ trois mois : puis on élut Pierre évêque d'Albane, Romain de naissance, qui prit le nom de Sergius IV. & fut couronné le dimanche second jour d'Octobre 1009. C'est le premier pape Romain de naissance, que je trouve avoir changé de nom : soit par respect pour saint Pierre, soit parce qu'il se nommoit aussi Bouche de porc, comme Ditmar le témoigne. Il avoit été cinq ans évêque d'Albane, & fut pape deux ans & neuf mois.

XXVII. Mort de Jean XVIII. Sergius IV. pape. *Papebr. conat.* *Epist Pet Antioch to 2. Monum. Cotel. p. 148. C.* *Epitaph. ap. Bar. 1012.* *Ditm. lib. 6. p. 84.*

La même année 1009. mourut saint Ardoüin prêtre de Rimini. Aprés la mort de son pere, il s'attacha au prêtre Venerius recteur de l'église de saint Gregoire, homme de vie exemplaire, avec lequel il s'appliqua à la priere, & à tous les exercices de pieté. Pour y vacquer plus librement, ils se retirerent hors de la ville à saint Apollinaire, où ils joignoient le travail à la priere. Ardouin ayant été ordonné prêtre, plusieurs venoient lui demander ses instructions & ses conseils ; & il reprenoit hardiment les pecheurs, même Rodolfe comte de Rimini. On lui faisoit beaucoup de presens, mais il donnoit tout aux pauvres. L'évêque Jean ayant donné à Venerius l'abbaye de saint Gaudence, Ardouin s'y retira avec lui, & y finit saintement ses jours le quinziéme d'Août 1009. & il se fit

Mabill. sac. 6. p 81. *P. t Dam. Opusc. VI. c. 26.*

AN. 1010.

à son tombeau un grand nombre de miracles.

XXVIII. Eglise du saint sepulcre abatuë.

Glab. III. hist. c. 7.

V. Chr. Ademari. p. 175.

On apprit peu de tems aprés que le prince de Babylone avoit fait abattre l'église du saint sepulcre à Jerusalem ; & il passa pour constant en France, que c'étoit à la poursuite des Juifs. Voici comme le moine Glaber le raconte. Les Juifs étoient indignez de voir une multitude innombrable de Chrétiens aller en pelerinage au saint sepulcre. Il y avoit grand nombre de Juifs à Orleans, où le roi Robert faisoit souvent son séjour, & c'étoient les plus fiers & les plus hardis de tous. Ils gagnerent donc par argent un nommé Robert serf fugitif du monastere de Melleray, qui couroit le monde en habit de pelerin ; & l'envoyerent avec des lettres écrites en caracteres hebraïques, & enfermées dans un bâton, adressées au prince de Babylone : qui portoient, que s'il ne faisoit promptement détruire cette maison, si venerable aux Chrétiens, ils le dépoüilleroient bientôt de son royaume. Le prince allarmé, envoya des gens à Jerusalem, qui renverserent l'église de fond en comble. Ils s'efforcerent même de rompre avec des masses de fer la grote du saint sepulcre, mais ils ne purent. C'est la seconde fois que cette église fut ruinée : la premiere fut au mois de Juin 613. quand elle fut brûlée par les Perses.

Sup. liv. XI. n. 54.

Liv. XXXVIII. n. 10.

Chr. Pasc. p 385.

On sçût ensuite par tout le monde, que ce desastre étoit arrivé par la malice des Juifs ; & les Chrétiens resolurent d'un commun consentement de les bannir de toutes leurs terres. Ainsi la haine publique éclatant contre eux, on les chassa des villes, plusieurs furent noyez ou tuez par le fer, & par d'autres genres de mort ; & quelques-uns se tuerent eux-mêmes : ensorte qu'il en paroissoit peu dans la Chrétienté. Les évêques firent

défenſe à tous les Chrétiens d'avoir avec eux aucun commerce d'affaires : ordonnant toutefois de recevoir ceux qui voudroient ſe convertir. Ainſi pluſieurs ſe firent baptiſer, par la crainte de la mort, & revinrent peu aprés à leur ancienne façon de vivre. AN. 1010.

Le porteur de la lettre, qui avoit cauſé tant de mal, revint à Orleans, & fut reconnu par un pelerin, qui avoit voyagé avec lui en levant ; & qui le trouva encore en grande liaiſon avec les Juifs, dont il avoit reçû de grandes récompenſes. Il fut pris & foüetté ſi rudement, qu'il confeſſa ſon crime ; & auſſi-tôt les officiers du roi le condamnerent au feu, & il fut brûlé hors la ville, à la vûë de tout le peuple. Cinq ans aprés la ruine de cette égliſe, les Juifs qui s'étoient cachez en divers lieux, recommencerent à paroître, & ſe rétablirent comme auparavant. La même année la mere du prince de Babylone, qui étoit chrétienne, & ſe nommoit Marie, commença à rebâtir l'égliſe du ſaint Sepulcre ; & une multitude incroyable de gens de tout païs allerent à Jeruſalem, & donnerent de grandes ſommes pour contribuer à ce bâtiment. Tel eſt le recit de Glaber. Peu de tems aprés, c'eſt-à-dire l'an 1012. le roi Henri fit auſſi chaſſer les Juifs de Mayence. *Chr. Saxo. 1012.*

Les Grecs comptent la choſe ainſi : L'an du monde 6518. indiction huitiéme, c'eſt l'an de J.C. 1010. Aziz qui commandoit en Egypte, ayant rompu les traitez avec les Romains, pour un tres-petit ſujet, renverſa le temple magnifique du ſaint ſepulcre à Jeruſalem, ruina les monaſteres, & en chaſſa les moines, qui s'enfuirent de toutes parts. *Cedr. p. 706.*

Mais les hiſtoires Orientales nous apprennent, que ce deſtructeur du ſaint ſepulcre, fut le troiſiéme des XXIX. Califes Fatimites.

AN. 1010. Califes Fatimites Haquembiamrilla, & non pas son pere Aziz : ce qu'il faut reprendre de plus haut. J'ai marqué le commencement de la puissance des Fatimites en Afrique, & les deux premiers princes de cette race, Mahomet le Mehedi & son fils Caïm. Il eut pour successeur son fils Almansor, & celui-ci son fils Moëzlidinilla; qui conquit l'Egypte en 358. de l'hegire 969. de J. C. & y fut reconnu Calife : faisant cesser la priere, qui se faisoit au nom du Calife Abbaside, residant à Bagdad : ce qui produisit un schisme entre les Musulmans. Car une partie reconnoissoit toûjours le Calife Abbaside, & l'autre le Calife Fatimite ; & ce schisme dura environ deux cens ans. En 362. 971. Moëz fit bâtir une nouvelle ville, qui devint sa capitale, & qui fut nommée Alcaïra, c'est-à-dire la victorieuse, parce qu'elle fut fondée sous l'ascendant de la planete de Mars : c'est le grand Caire. Moëz mourut en 365. 975. & eut pour successeur son fils Azizbilla.

Sup. liv. LV. n. 13.

Elm. lib. 3. p. 227.

Bibl. Or. Moëz. p. 595.

Celui-ci avoit épousé une chrétienne, dont il eut une fille, & en sa consideration il fit patriarches ses deux freres Jeremie de Jerusalem & Arsene d'Alexandrie, tous deux Melquites. Arsene obtint du Calife l'église de Nôtre-Dame, occupée jusques là par les Jacobites, & elle devint l'église patriarcale des Melquites. Aziz mourut en 386. 996. & eut pour successeur son fils Haquembiamrilla, âgé d'onze ans, qui en regna vingt-cinq.

Elm. p. 247.

Elm. p. 243.

Il fut méchant, impie, extravagant, inconstant en ses resolutions, & cruel : jusques à faire brûler une grande partie du Caire, & massacrer grand nombre des habitans. Il persecuta les Chrétiens & les Juifs, & ruina leurs

Elm. p. 259.

Abulfarag. p. 221.

Bibl. Or. Hakembemrilla p. 411.

églises & leurs synagogues, ce qui en fit apostasier plusieurs, pour se rendre Musulmans : mais ensuite il leur permit de retourner à leur religion, & de rebâtir leurs oratoires. Enfin il vouloit se faire adorer : & avoit une liste de ceux qui le reconnoissoient pour dieu, où il en comptoit jusques à seize mille. Il fut aidé dans ce dessein, par un imposteur Persan, nommé Mahomet fils d'Ismaël, & surnommé Darari, qui vint en Egypte l'an 408. 1017. Il se mit au service de Haquem, gagna ses bonnes graces, & s'attira ses bienfaits, en publiant que ce prince étoit Dieu le createur de l'univers. Le peuple en fut tellement irrité, qu'il resolut la perte de Darari, & un Turc le tua dans le chariot même du Calife : puis sa maison fut pillée, on ferma les portes du Caire ; & dans le tumulte, qui dura trois jours, il y eut quelques Datariens de tuez. Car cet imposteur avoit fait des sectateurs.

Elm. p. 264. Bibli. Orient. Dararioun. p. 287.

Il eut même un successeur Persan comme lui, nommé Hamza fils d'Ahmed, & surnommé Alhadi, c'est-à-dire le directeur. Il eut grand nombre de disciples, & établit des docteurs dans l'Egypte & la Syrie. Car elle étoit comprise dans la domination des Califes Fatimites, qui s'étendoit même bien avant dans l'Arabie. Hamza prêchoit le libertinage, permettant aux siens d'épouser leurs sœurs, leurs filles & leurs meres : dispensant de tous les exercices de religion, du jeune, de la priere, du pelerinage. Ses sectateurs étoient en grand nombre : le Calife Haquem le protegeoit ouvertement, & suivoit lui-même ses maximes, negligeant ses fonctions de Calife, & de chef de la religion : qui étoient de faire la priere, & prêcher dans la mosquée le vendredi. Il ne jeûnoit point le Ramadan ; ne celebroit

point les deux fêtes des Musulmans, & fit même cesser le pelerinage de la Meque, pendant quelques années.

XXX. Eglises d'Orient. Ce tyran persecuta cruellement Zacarie patriarche Jacobite d'Alexandrie : mais il faut reprendre la suite de

Chr. Orient. p. 132. ces patriarches. Gabriel qui mourut l'an 938. eut pour

Sup. liv. LV. n. 13. successeur Cosme, qui tint le siege douze ans, puis Macaire pendant vingt ans, puis Theophane élû l'an 345.

Elmac. p. 229. de l'hegire 956. de Jesus-Christ. Il se fit renegat, c'est pourquoi les évêques de sa communion s'éleverent contre lui, & l'ayant mis dans une barque, le tuerent & jetterent son corps dans la mer. Il avoit tenu le siege quatre ans & demi, & on le compte pour le soixantiéme patriarche. Son successeur fut Menas, ordonné l'an

p. 230.

p. 246. 350. 961. puis Ephrem Syrien fut ordonné l'an 367. 977. & apres trois ans & demi de pontificat, il fut empoisonné par un écrivain chrétien, à qui il ne vouloit pas souffrir d'entretenir une concubine. Ce patriarche donna tout son bien aux pauvres, & abolit l'usage simoniaque, de prendre de l'argent pour les ordinations. Sa vertu le fit aimer du Calife Moëz, qui le faisoit souvent venir à son palais, & lui rendoit beaucoup d'honneur.

Elm. p. 246. Du tems de ce patriarche, vivoit Severe fils d'Elmocfah évêque d'Asmonin, un des plus celebres docteurs entre les Jacobites. Ils le regardoient comme un grand theologien, il étoit tres-savant dans la langue Coptique ou Egyptiene, & tres-éloquent en Arabe. Par cette raison le patriarche Ephrem le choisit pour disputer contre un Juif Afriquain : qui avoit demandé au Calife Fatimite Moüaz la permission d'avoir en sa presence une conference avec les Chrétiens, où il se vantoit de les

confondre : mais Severe le confondit lui-même publiquement. Il fut aussi en grande liaison avec Vaza fils de Reja, qui ayant été converti par un miracle, attribué à saint Mercure, embrassa la vie monastique dans le monastere de saint Macaire, écrivit plusieurs ouvrages, entre autres sa vie, & souffrit enfin le martyre.

Severe d'Asmonin est principalement connu par ses ouvrages, qui se trouvent manuscrits dans les bibliotheques, particulierement dans celle du roi. Un des principaux est l'histoire des patriarches d'Alexandrie, depuis saint Marc jusques à Dioscore, & depuis Dioscore jusques à son tems ; mais dans cette seconde partie, il ne fait mention que des Jacobites. Il dit que pour cet ouvrage, il s'étoit servi des anciens livres Grecs, Coptes & Arabes, qui étoient dans le monastere de saint Macaire. C'est dans cette histoire qu'il rapporte l'apparition d'un enfant dans l'eucharistie : que Vaza fils de Reja rapporte aussi dans sa vie, disant l'avoir apprise de Severe. *Perpetuit. to. 3.*

Les autres ouvrages de Severe, sont partie de theologie, partie de morale. Une exposition abregée de la foi selon les Jacobites. Une réponse au traité du patriarche Melquite Eutyquius contre les Jacobites, sur le mystere de l'incarnation. Un traité de l'unité de Dieu contre les Juifs & les Motazales ou Epicuriens Mahometans. Refutation d'un ouvrage d'Ebn-Obeïd metropolitain Nestorien de Damas sur le symbole. Des réponses canoniques, & quelques autres traitez de discipline. Ces ouvrages sont citez avec éloge par la plûpart des auteurs, qui ont écrit depuis : même par les Melquites, quoiqu'orthodoxes. Car ils se servent quelquefois des écrits de Severe sur l'eucharistie & les autres ma-

tieres, qui ne sont point controversées avec les Jacobites, & peuvent être utiles à tous les Chrétiens. Mais alors ils citent ces écrits sans nommer l'auteur.

Aprés Ephrem, Philothée fut mis sur le siege d'Alexandrie l'an 371. 981. & le tint vingt-quatre ans. Il aimoit l'argent & la bonne chere, & étoit toûjours dans le bain. Il rétablit la simonie dans les ordinations: & mourut de frayeur, d'une vision qu'il eut en celebrant la messe dans l'église de saint Marc. De son tems Arsene fut patriarche des Melquites, comme j'ai dit: & c'est le seul que je trouve depuis Eutyquius.

Elm. p. 263. Le successeur de Philothée fut Zacarie, ordonné patriarche des Jacobites l'an 393. 1003. qui étoit la septiéme année du Calife Haquem, & il tint le siege vingt-huit ans. Ce tyran le fit exposer à des lyons affamez, qui toutefois ne lui firent aucun mal: mais il se tint *Chr. Or.* caché pendant neuf ans. Les églises demeurerent long-tems fermées, sans que personne osât celebrer la messe, que dans l'église de saint Maurice; & le Calife obligea les Chrétiens à porter une croix penduë au cou, & les Juifs la tête d'un veau. Enfin ce tyran fut tué par l'ordre de sa sœur, qu'il vouloit faire mourir l'an 411. de l'hegire, 1020. de Jesus-Christ.

XXXI. Concile de Leon. *Pelag. Ovet. p. 64. To. 9. conc. p. 817.*

En Espagne le roi Alfonse V. vint à Leon capitale de son royaume, avec la reine Eluire son épouse, & y assembla tous les évêques, les abbez & les seigneurs; le jour de saint Jacques vingt-cinquiéme de Juillet Ere 1050. qui est l'an 1012. & de ce concile, il nous reste sept canons. Le premier porte qu'à l'avenir dans tous les conciles on commencera par juger les causes de l'église. C'est que ces conciles étoient aussi des assemblées politiques, où on traitoit des affaires temporelles. Aprés

la cauſe de l'égliſe, ajoûte le concile, on traitera celle du roi, puis celle des peuples. Les abbez & les moines demeureront ſous la juriſdiction de leurs évêques, & les uns ne recevront point ceux des autres. Le reſte de ces canons regarde la conſervation du temporel des égliſes ; & l'on y voit qu'on les pilloit en Eſpagne, comme ailleurs. Le roi Alfonſe rebâtit & repeupla la ville de Leon, qu'Almanſor & ſon fils Abdelmelic avoient détruite. Il rétablit les loix Gotiques, & y en ajoûta d'autres. Aprés avoir regné vingt-neuf ans, il fut tué d'un coup de fléche prés Viſeu en Portugal, & enterré à Leon l'an 1028. Son fils Veremond III. lui ſucceda. *c. 6.* *c. 3.*

XXXII. Saint Elfege de Cantorbery.

Vita. ſæc. 6. Ben. p. 115.

Boll. 19. Apr. to. 10. p. 630.

En Angleterre ſaint Elfege quatriéme archevêque de Cantorbery depuis ſaint Dunſtan, s'efforçoit de rétablir la diſcipline de l'égliſe, déchuë aprés la mort de ce grand homme. Elfege étoit né vers l'an 955. de tres-noble race ; mais dés ſa jeuneſſe il quitta le monde, pour embraſſer la vie monaſtique ; & aprés avoir paſſé quelques années ſous l'obéïſſance, il fonda le monaſtere de Bath, & en fut abbé. Aprés la mort de ſaint Ethelvolde arrivée en 984. il fut ordonné évêque de Vincheſtre par ſaint Dunſtan, de la maniere que j'ai rapportée, & ſe rendit recommandable par toutes ſortes de vertus. L'hyver par le plus grand froid il ſe levoit la nuit nuds pieds, en chemiſe, & ſortoit dehors pour prier : quelquefois il ſe mettoit dans la riviere juſques à la ceinture, pendant ſa priere. Il ne mangeoit jamais de chair, s'il n'étoit malade. Il avoit un ſi grand ſoin des pauvres, qu'il ne ſouffroit point qu'aucun de ſon dioceſe mandiât publiquement, ni qu'aucun pauvre étranger en ſortît les mains vuides ; & quand les autres fonds lui manquoient, il leur fai-

Sup. liv. LVII. n. 13.

ſoit diſtribuer le tréſor de l'égliſe.

Saint Dunſtan ſe voyant prés de ſa fin, pria Dieu inſtamment de lui donner Elfege pour ſucceſſeur, & il l'obtint: car aprés ſaint Dunſtan Ethelgar fut archevêque de Cantorbery pendant un an : puis en 989. Siric auparavant évêque de Vilton ; & en 996. Alfric, qui lui avoit ſuccedé en ce ſiege, lui ſucceda auſſi en celui de Cantorbery. Il le tint dix ans, & eſt loué non ſeulement pour ſa vertu, mais pour ſa doctrine. Il compoſa une grammaire & un dictionaire, & traduiſit en Saxon, c'eſt-à-dire en Anglois, les premiers livres de l'écriture & quelques autres ouvrages. Il en compoſa auſſi pluſieurs en cette langue : entre autres une hiſtoire de ſon égliſe, & cent quatre-vingts ſermons. Nous avons entre les conciles une lettre d'Alfric à un évêque nommé Vulfin, avec un modele d'inſtruction pour ſon clergé : comme pour des gens peu inſtruits, même des premiers devoirs de leur profeſſion. Il inſiſte principalement ſur l'obligation de la continence. Alfric mourut l'an 1006. aprés avoir tenu dix ans le ſiege de Cantorbery, & eſt compté entre les ſaints.

Vvilhelm. de geſt. Pontif. p. 203.

Mabill. ſæc. 6. Ben. p. 61.

Tom. 9. conc. p. 1003.

Ce fut donc aprés ſa mort, qu'Elfege ayant gouverné vingt-deux ans l'égliſe de Vinceſtre, fut transferé à Cantorbery, à l'âge de cinquante-deux ans. Il alla à Rome recevoir du pape le pallium ; & y apprit par revelation la mort de Quenulfe ſon ſucceſſeur dans le ſiege de Vinceſtre, qui avoit acheté cette dignité. A ſon retour, le roi Ethelrede, par ſon conſeil & par celui d'Oulſtan archevêque d'Yorc, convoqua un concile en un lieu nommé Enham, où tous les évêques & les ſeigneurs Anglois furent appellez, & on y fit trente-deux canons, pour la reformation des mœurs & de la diſci-

Tom. 9. conc. p. 789.

pline, particulierement des moines & des religieuses. Les prêtres méprisoient tellement les canons, que quelques-uns avoient deux femmes ou plus, & cet abus *c. 2.* avoit passé en coûtume : le concile leur ordonne de les quitter, promettant que ceux qui garderont fidellement la continence, seront traitez comme les nobles. On ordonne d'abolir les superstitions payennes; & de *c. 4.* chasser du païs les devins, les enchanteurs & les sorcieres. Défense de vendre un Chrétien, pour l'envoyer *c. 6.* hors du païs, principalement chez les infideles. Défense de se marier dans le sixiéme degré de parenté, ou *c. 8.* du vivant de la premiere femme. On recommande de payer toutes les redevances dûës à l'église, particulierement le denier saint Pierre : d'observer les fêtes & *c. 9. 10. 11. 15. 16. 17.* le jeûne du vendredi, se confesser souvent, & com- *c. 20.* munier au moins trois fois l'année. Les amendes des *c. 31.* crimes commis contre Dieu, quoique decernées par le juge seculier, sont appliquées à l'église.

XXXIII. Martyre de S. Elfege.

Cependant les pirates Danois attaquoient l'Angleterre, qui n'étoit pas en état de leur resister. Elfege s'efforçoit de les arrêter par ses exhortations, & mê- *Vita. n. 6.* me de les convertir : il rachetoit les captifs, & nourrissoit le peuple reduit à la famine, qui le chargeoit de benedictions, tandis que les infideles s'en mocquoient. Enfin l'an 1011. les Danois assiegerent Cantorbery, & *Roger. Hoved. p. 431.* la prirent de force; tout passa par le fer & par le feu, sans épargner les femmes ni les enfans. Saint Elfege s'échapant des mains de ses moines, qui le retenoient dans l'église, accourut au milieu des corps morts, & se presentant aux ennemis, s'écria : Epargnez ces innocens, il n'y a point de gloire à les massacrer. Tournez plutôt vôtre colere contre moi, qui vous ai sou-

AN. 1011. vent reproché vos crimes, qui ai nourri, revêtu & racheté ceux que vous teniez captifs. Ils le prirent aussitôt, lui serrerent la gorge, pour l'empêcher d'en dire davantage, lui lierent les mains, lui déchirerent le visage de leurs ongles, lui donnerent dans les côtez des coups de poing & de pied. Ils brûlerent l'église, & passerent le peuple & le clergé au fil de l'épée, ne reservant que le dixiéme; ensorte qu'il ne resta que quatre moines & quatre-vingts hommes seculiers. Ils laisserent aller Elmer abbé de saint Augustin, mais ils prirent Godoüin évêque de Rochestre, & Leofrune abbesse de sainte Mildrithe.

Ils tinrent saint Elfege sept mois dans une étroite prison: mais la maladie se mit dans leurs troupes, & en peu de tems il en mourut deux mille, avec de grandes douleurs d'entrailles. Excitez par les Chrétiens, qui regardoient ce mal comme une punition divine, ils vinrent demander pardon à l'archevêque, & le tirerent de prison. Il leur dit: Quoique vous ne meritiez point de grace, nous devons imiter l'exemple du sauveur, qui lava les pieds, même au disciple qui l'alloit trahir, releva ceux qui venoient le prendre aprés les avoir terrassez, & pria pour ceux qui l'avoient crucifié. Ayant ainsi parlé, il benit du pain, dont il leur donna à manger à tous, & ils furent délivrez de cette calamité. Alors ils lui envoyerent quatre de leurs chefs, qui le remercierent de la grace qu'il leur avoit faite: mais ils ajoûterent, que s'il vouloit joüir de la vie & de la liberté, il leur payât trois mille marcs d'or. Comme il le refusa, ils le lierent de nouveau, & lui donnerent la question avec des tourmens inouïs, le propre jour de Pâque treiziéme d'Avril 1012. puis le remirent en prison.

Le ſamedi ſuivant ils l'en tirerent; & l'ayant mis ſur un cheval, le menerent avec une troupe de gens armez, pour le juger. Ils lui dirent : Payes-nous l'or que nous demandons, ſi tu ne veux être aujourd'hui donné au monde en ſpectacle. Il répondit : Je vous propoſe l'or de la ſageſſe, qui eſt de quitter vôtre ſuperſtition, & vous convertir au vrai Dieu. Si vous vous obſtinez à mépriſer mon conſeil, vous perirez plus malheureuſement que Sodome, & ne prendrez pas racine en ce pays. Alors ils ſe jetterent ſur lui, l'abbatirent à terre: le frappant du dos de leurs haches, le chargeant de pierres, d'os & de têtes de beuf. Il ſe mit à genoux & pria pour eux: puis étant tombé il ſe releva & recommanda ſon égliſe au bon paſteur. Enfin un Danois qu'il avoit confirmé la veille, par une compaſſion barbare, pour l'empêcher de languir davantage, lui donna ſur la tête un coup de hache dont il mourut. C'étoit le ſamedi de la ſemaine de Pâque dix-neuviéme d'Avril l'an 1012. Il avoit été ſix ans archevêque de Cantorberi, & en avoit vécu cinquante-huit. Les chefs des Danois vouloient faire jetter ſon corps dans la riviere; mais ceux qu'il avoit convertis, & qui étoient en grand nombre, vinrent à main armée le revendiquer; & il fit pluſieurs miracles. Les habitans de Londres l'ayant appris, le racheterent pour une groſſe ſomme d'argent, & l'enterrerent chez eux: mais dix ans aprés il fut transferé à Cantorberi. L'égliſe l'honore comme martyr le jour de ſa mort.

AN. 1012.

Vita n. 13.

Martyr. R. 19. Apr.

XXXIV.

La même année 1012. l'égliſe cathedrale de Bamberg étant achevée, le roi Henri la fit dédier ſolemnellement le jour de ſa naiſſance ſixiéme de Mai. Il s'y trouva plus de trente-ſix évêques avec Jean patriarche d'Aquilée

Geron arch. de Magdeb.

Ditm lib. 6. p. 74.

Chr. Saxo, an. 1012.

AN. 1012. lée qui fit la ceremonie. Les deux abbesses Sophie & Adelaïde sœurs de l'empereur Otton III. y assisterent; & en cette joye publique le roi accorda le pardon à plusieurs coupables, & le promit à plusieurs autres. Il celebra la Pentecôte de la même année à Mersbourg, où Tagmon archevêque de Magdebourg devoit chanter la messe le jour de la fête; mais il tomba malade, & Ditmar évêque de Mersbourg eut ordre de faire cette fonction. Tagmon mourut le huitiéme de Juin, aprés huit ans & quatre mois de pontificat; & le roi en ayant été averti, envoya Henri évêque de Virsbourg, pour apprendre l'intention du chapitre & des vassaux, touchant le choix du successeur, sans qu'ils fissent d'élection en forme. Ils témoignerent tous d'une voix souhaitter pour archevêque le prevôt Valtherd, que le roi manda, le fit entrer seul dans sa chambre, & l'entretint long-tems. En sortant, Valtherd montra à ceux qui l'avoient accompagné, l'anneau qu'il portoit à la main, disant: Voilà le gage de la grace que le roi m'a faite. Ensuite ils vinrent tous devant le roi, qui s'étendit sur les loüanges de Valtherd: ils l'élurent en forme, & aussi-tôt le roi lui donna le bâton pastoral. Aprés lui avoir prêté serment, il fut mené à l'église, & les assistans chanterent les loüanges de Dieu.

C'est Ditmar qui raporte ces circonstances ausquelles il fut present, & on y voit tout ce qui s'observoit en Allemagne sous le saint roi Henri pour remplir les évêchez. Sitôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit avis au roi, on attendoit son agrément pour proceder à l'élection, il la confirmoit en donnant à l'élu l'anneau & le bâton pastoral; & il recevoit son serment avant qu'il prît possession. Nous verrons sous les

regnes suivans l'importance de ces faits. AN. 1012.

Le samedi suivant Arnoul évêque d'Halberstad, intronisa Valtherd par ordre du roi, & le dimanche vingt-deuxiéme de Juin, il fut sacré par ses cinq suffragans. Mais il ne remplit le siege de Magdebourg que sept semaines, & mourut le douziéme d'Aoust la même année 1012. Il étoit severe en apparence, mais doux en effet, juste & ferme dans ses resolutions, & courageux à défendre les droits de l'église. Quand on le vit prêt à rendre l'ame, on le tira de son lict, on le mit sur un cilice avec de la cendre dans les mains, une croix sur sa poitrine & des cierges allumez. Il avoit amassé quantité de livres qui furent pillez à sa mort avec le reste des meubles. Thierri neveu de l'évêque Ditmar, avoit été élu archevêque de Magdebourg : mais le roi fit élire Geron son chapelain, & prit Thierri à sa place. Geron fut ordonné le jour de S. Maurice vingt-deuxiéme de Septembre 1012.

Ditm. p. 77. 78

p. 79.

Aprés la S. Martin le roi Henri vint à Coblents, & y tint un grand concile pour la condamnation de Thierri évêque de Mets & des autres rebelles de Lorraine. Thierri étoit frere de la reine Cunegunde, & dés l'an 1010. il s'étoit revolté contre le roi son beau-frere : parcequ'il avoit donné à l'église de Bamberg les terres du doüaire de sa sœur. Le roi avoit fait des plaintes contre lui au concile de la dédicace de Bamberg ; & en celui de Coblents, il fut suspendu de la celebration de la messe, jusques à ce qu'il se fût justifié.

Chr. Saxo. 1012.

Id. 1010.

Ditm. lib. 6. p. 54. p. 80.

XXXV. Mort de Sergius IV. Benoît VIII. pape.

Le roi Henri celebra à Polden en Saxe la fête de Noël 1012. Là vint le nouveau pape Benoît VIII. avec tout l'appareil de sa dignité, & raconta devant tout le monde d'une façon lamentable, comment il avoit été

Chr. Saxo. 1013.

Ditm. p. 84.

AN. 1012. chassé. Le pape Sergius IV. étoit mort la même année 1012. le treiziéme de Juillet, aprés avoir tenu le saint siege deux ans & neuf mois. Il fut enterré à S. Jean de Latran, & aprés sa mort les Romains se partagerent; les uns élurent un nommé Gregoire, les autres Jean évêque de Porto, fils de Gregoire comte de Tusculum. Celui-ci l'emporta, & étant reconnu pape, il prit le nom de Benoît VIII. & tint le saint siege prés de douze ans. Toutefois la faction de Gregoire s'étant relevée, Benoît fut obligé de sortir de Rome, & d'aller implorer le secours du roi Henri.

Papebr. conat.

Chr. Cass. lib. 11. c. 27.

XXXVI. Mort de S. Libentius. Unuan. archev. de Breme.

Sup. liv. LVII. n. 16.
Mabill. sæc. 6. p. 129.
Ditm. lib. 6. p. 80.
Sup. liv. LVI. n. 11.

Au commencement de l'année suivante 1013. mourut S. Libentius ou Liévize archevêque de Breme & de Hambourg, aprés une longue maladie. La nuit de devant sa mort, il dit à ceux qui étoient auprés de lui: Mes enfans, apprenez par mon exemple à ne vous jamais défier de la bonté divine. J'ai suivi le pape Benoît exilé en ces quartiers, quoique l'on fit pour m'en détourner. Je l'ai servi tant qu'il a vêcu, & aprés sa mort j'ai rendu toutes sortes de services à mon seigneur Adaldague. Il me donna le soin de ses pauvres, puis il me fit son camerier: je lui ay succedé, tout indigne que je suis, par vôtre choix & par la grace du roi. Remettons-nous de bon cœur toutes les fautes que nous avons faites les uns contre les autres. Je vous conseille d'élire pour gouverner nôtre église Otton vôtre confrere, & de prier Dieu que le roi l'ait agreable. Ils promirent tous de suivre ce conseil.

Le saint prelat mourut le lendemain dimanche quatriéme de Janvier, aprés vingt-cinq ans de pontificat. Le roi Henri en ayant appris la nouvelle, le regretta & témoigna une grande confiance en ses prie-

res : mais quand Otton vint se presenter à lui avec les députez de l'église vacante ; il refusa de confirmer son élection, donna l'archevêché de Hambourg à Unvan son chapellain, & y fit consentir les députez, quoiqu'avec repugnance. Puis prenant Otton par la main, il promit de lui faire quelque autre grace. Il donna donc à Unvan le bâton pastoral, & le fit sacrer en sa presence par Geron archevêque de Magdebourg, assisté de deux évêques. Unvan reçut ensuite le pallium du pape Benoît VIII. & tint le siege de Breme & Hambourg pendant seize ans. Il étoit d'une grande noblesse, riche & liberal, particulierement envers son clergé, & se faisoit aimer de tout le monde.

AN. 1013.

Chr. Saxo. 1013.

Adam. lib. II. c. 33.

XXXVII.
Eglise de Saxe affligée.
Ibid. c. 30.

Pendant les dernieres années de l'archevêque Libentius, la basse Saxe souffrit beaucoup de la part des Sclaves. Car aprés la mort de l'empereur Otton III. ces peuples prenant avantage de la division qui fut entre les Saxons pour la succession du royaume, secouerent le joug, & prirent les armes pour recouvrer leur liberté. Ils y furent encore poussez par la dureté des gouverneurs Chrétiens. Car Bennon duc de Saxe, homme distingué par sa vertu & protecteur des églises, étant mort, son fils Bernard mit le pays en trouble, par sa revolte contre le roi Henri, & attaqua toutes les églises ; particulierement celles qui n'avoient pas voulu suivre son parti. D'ailleurs oubliant la prudence avec laquelle son pere & son ayeul avoient ménagé les Sclaves ; il les opprima par avarice, & les traita si cruellement, qu'il les mit au desespoir : tandis que le marquis Theodoric ne les traittoit pas mieux dans la Saxe orientale.

Helmod. lib. I. c. 16.

Ces peuples donc encore barbares & foibles dans

la foi, renoncerent en même tems au Christianisme & à l'obéïssance des Saxons. Ils ravagerent premierement par le fer & par le feu le pays qui est au nord de l'Elbe. Ils brûlerent toutes les églises, & les ruinerent jusques aux fondemens : ils firent mourir par divers supplices les prêtres & les autres ministres des autels : enfin ils ne laisserenr au delà de l'Elbe aucune trace de Christianisme. A Hambourg ils emmenerent plusieurs captifs, tant du clergé que des habitans, & en tuerent encore plus en haine de la religion. A Aldinbourg, qui étoit la ville la plus peuplée de Chrétiens, aprés avoir tué le reste comme des bêtes, ils garderent soixante prêtres pour s'en joüer cruellement ; & aprés leur avoir coupé en croix la peau de la tête, ils leur ouvrirent l'os, en sorte que la cervelle paroissoit : puis ils les promenerent par toutes les villes des Sclaves, les mains liées derriere le dos, les frappant & les tourmentant jusques à la mort. On eût fait un livre entier des martyrs qui souffrirent en cette occasion. C'est ainsi que tous les Sclaves d'entre l'Elbe & l'Eider, renoncerent au Christianisme, aprés l'avoir conservé plus de soixante & dix ans, c'est-à-dire, durant tout le tems des Ottons.

XXXVIII.
S. Henri couronné empereur.
Chr. Saxo.
Ditm. lib. 7. init.
Muratori Anecd. to. 2 p. 204.

Cependant le roi Henri passa en Italie, & celebra à Pavie la feste de Noël de l'an 1013. Le pape Benoît VIII. étoit déja de retour à Rome, & le roi y étant aussi arrivé, y fut couronné empereur le vingt-deuxiéme de Février 1014. jour de la chaire de S. Pierre : ce qui se passa ainsi. Henri étoit accompagné de la reine Cunegonde son épouse, & entouré de douze senateurs, dont six avoient la barbe rase à la Romaine, six de longues moustaches à la Françoise, & des bâtons à la

main. Il arriva ainsi à l'église de S. Pierre où le pape l'attendoit, & avant qu'il y entrât, il lui demanda s'il vouloit être le protecteur & le défenseur de l'église, & fidelle en tout à lui & à ses successeurs. Le roi le promit, & alors le pape le sacra & le couronna empereur avec la reine son épouse; & fit suspendre devant l'autel de S. Pierre la couronne que Henri portoit auparavant. Le même jour le pape donna un grand souper à l'empereur & à l'imperatrice dans le palais de Latran. C'est ainsi que le raconte l'évêque Ditmar. AN. 1014.

Le moine Glaber ajoute, que le pape avoit fait faire une pomme d'or ornée de deux cercles de pierreries croisez, avec une croix d'or plantée dessus. La pomme representoit le monde, la croix figuroit la religion dont l'empereur doit être le protecteur, & les pierreries les vertus dont il doit être orné. La pomme pour figurer le monde n'étoit pas une invention nouvelle: on en voit à la main des empereurs dans les médailles antiques. Le pape donna cette pomme en presence de tout le peuple à l'empereur Henri, qui la reçut avec plaisir; & dit au pape: Vous voulez, saint pere, m'apprendre par là comment je dois gouverner. Puis en regardant la pomme, il ajouta: Ce present ne peut mieux convenir à personne, qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour suivre plus librement la croix; & il l'envoya au monastere de Clugny, estimé alors le plus regulier de tous, & auquel il avoit déja fait de riches presens. Glaber dit au même endroit: Il paroît tres-raisonnable & tres-bien établi, afin de maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon

Lib. 1. hist. in ult.

AN. 1014. celui que le pape aura choisi pour son merite, & à qui il aura donné la marque de cette dignité. C'est un témoignage de l'opinion du tems : car cette histoire est adressée à S. Odilon, mort en 1049.

Berno Aug. de Missa. c. 3. Pendant que l'empereur Henri étoit à Rome, il demanda aux prêtres pourquoi aprés l'évangile ils ne chantoient pas le symbole, comme on faisoit dans les autres églises. Ils répondirent, que l'église Romaine n'ayant jamais été infectée d'aucune heresie, n'avoit pas besoin de déclarer sa foi par le symbole. Toutefois l'empereur persuada au pape Benoît, de le faire chanter à la messe solemnelle. C'est ce que témoigne Bernon abbé de Richenou, qui étoit present.

XXXIX. Concile de Ravenne.

Ditm. p. 85. L'empereur avoit déja donné l'archevêché de Ravenne à son frere Arnoul : mais comme la possession lui en étoit disputée, il le fit alors introniser de nouveau, & consacrer sur le lieu par le pape. Il vouloit aussi faire dégrader Adalbert, usurpateur de ce siege : mais à la priere des gens de bien, il lui donna l'évêché d'Aricie. Le pape déposa quatre évêques ordonnez par l'archevêque Leon, depuis qu'il avoit perdu la parole. *Sup n. 3.*

to. 9. conc. p 833. Le nouvel archevêque Arnoul, tint un concile la même année 1014. le dernier jour d'Avril, dans l'église de la Resurrection à Ravenne : où assisterent Sigefroi évêque de Plaisance & plusieurs autres, des provinces d'Emilie, de Flaminie & de Pentapole. On raporta à ce concile, que pendant la vacance du siege de Ravenne, qui avoit duré onze ans depuis la mort de Frideric arrivée en 1003. il s'étoit commis plusieurs desordres dans la province : entre autres des ordinations illicites, & des dédicaces irregulieres d'églises

C'est pourquoi à la premiere session du concile il fut dit, que tous ceux qui avoient été ainsi ordonnez, demeureroient suspens, jusques à une discution plus exacte. Le lendemain le concile ordonna, que toutes les églises & les oratoires consacrez par Adalbert, seroient interdits, & la benediction déclarée nulle. Le troisiéme jour, défenses furent faites sous peine d'anathême à tous les évêques de la province, de vendre le saint chrême, les recommandations des ames, les sepultures des morts, & tout ce qui avoit été défendu par les archevêques Gerbert & Frideric : défense aux archiprêtres, de donner au peuple la benediction, ou la confirmation par le saint chrême : fonctions reservées aux seuls évêques. AN. 1014.

XL. Religion de S. Henri.

Tandis que l'empereur Henri étoit en Italie, il fonda un évêché à Bobio, par le conseil des évêques de la province, qui le jugerent necessaire. C'est le lieu où mourut S. Colomban, & où reposent ses reliques. L'empereur ayant celebré à Pavie la feste de Pâques, qui cette année 1014. étoit le vingt-cinquiéme d'Av repassa les Alpes, & visita avec peu de suite divers lieux de pieté. Cependant Ardoüin, qui se prétendoit toûjours roi de Lombardie, ravi du départ de Henri, s'empara de Verceil, dont l'évêque Leon eut de la peine à se sauver. Mais Ardoüin fut enfin obligé de se soumettre; & abandonnant le monde, il se retira dans le monastere de Frutare, où il mourut l'an 1018. le second jour de Mars; & quelques-uns le comptent entre les saints. *Ditm. p. 85.* *Mabill. act. Ben. sæc. 6. p. 350.*

L'empereur Henri retournant en Allemagne, vint à Clugny voir l'abbé S. Odilon, pour lequel il avoit une telle affection, qu'il le visitoit souvent, & le menoit *Vita. S. Meinverc. n. 26. Boll. 5 Jun. to. 19. p. 521. Chr. Ademari. p. 171.*

AN. 1014.

quelquefois à sa cour. A cette visite, il donna au monastere sa couronne, son sceptre, sa pomme, son habit imperial & un crucifix, le tout d'or, du poids de cent livres. Aprés avoir obtenu d'être associé à cette sainte communauté, il se recommanda à leurs prieres, & leur donna des terres considerables en Alsace. Saint Meinverc évêque de Paderborn, qui accompagnoit l'empereur profita de cette occasion, pour demander à saint Odilon des moines, afin de fonder un monastere prés de sa ville. Il emporta aussi le poids du pain, la mesure du vin, le livre de la regle, celui des hymnes, & un antiphonier ; & quand il fut de retour il fonda prés de Paderborn une chapelle en l'honneur de saint Benoît, qui devint depuis un monastere fameux.

Chr. Saxo.
Vit 4. c. 10. n. 70.
Ditm. p. 88.

L'empereur celebra à Bamberg la Pentecôte, puis il vint au monastere de Corbie en Saxe : où la vie relâchée des moines lui déplut tellement, qu'il entreprit de les reformer, & en fit emprisonner seize des plus rebelles. Comme ce monastere étoit du diocese de Paderbon, saint Meinverc, en ayant été chassé honteusement ; l'empereur, sur sa remontrance, fit déposer l'abbé, & mit en sa place Drutmar moine de Loresheim, l'an 1015. ce qui affligea tellement les moines, qu'ils se retirerent tous, excepté neuf. Plusieurs toutefois revinrent ensuite, & se soumirent à la regle.

Mirac. B. Rich. n. 8. sæc. 6. Bened. p. 533.

Le zele de l'empereur Henri pour la vie monastique, le porta jusques à vouloir en faire profession lui-même. Il aimoit particulierement Richard abbé de saint Vanes de Verdun ; & lui avoit souvent fait de riches presens, en or, en argent, & en ornemens. Un jour il vint voir les nouveaux bâtimens des lieux reguliers, que l'abbé avoit rétablis ; & en entrant dans le cloître,

soutenu d'un côté par l'évêque Heimon, & de l'autre par l'abbé Richard, il dit ces paroles du pseaume : C'est ici mon repos pour toûjours, c'est l'habitation que j'ai choisie. L'évêque remarqua cette parole de l'empereur, & dit à l'abbé en particulier : Si vous retenez ce prince, & le faites moine, comme il le desire, vous perdrez tout l'empire. L'abbé y fit une serieuse refléxion, & trouva un expedient pour contenter l'empereur, sans nuire à l'état. *Ps. CXXXI. 14.*

Il le fit venir au milieu de la communauté, & l'interrogea sur son dessein. L'empereur répondit avec larmes : qu'il avoit resolu de quitter l'habit seculier, & servir Dieu en ce lieu-même, avec les moines. Voulez-vous, dit l'abbé, suivant la regle & suivant l'exemple de Jesus-Christ, être obéïssant jusques à la mort ? Il dit qu'oüi, & de tout son cœur. Et moi, dit l'abbé, je vous reçoi pour moine ; & dés ce jour je me charge du soin de vôtre ame. C'est pourquoi je veux que vous fassiez, avec la crainte de Dieu, tout ce que je vous ordonnerai. Henri le promit : & l'abbé Richard continua : Je veux donc, & je vous ordonne, que vous retourniez gouverner l'empire, que Dieu vous a confié ; & que par vôtre fermeté à rendre justice, vous procuriez, selon vôtre pouvoir, le salut de tout l'état. L'empereur obéït, bien qu'à regret, & reprit le gouvernement de l'empire : mais il visitoit souvent l'abbé Richard, & regloit par son conseil les affaires les plus importantes de l'état.

XLI. Saint Meinveré de Paderborn.

Saint Meinverc de Paderborn, fut tiré du clergé d'Halberstat, pour venir à la cour de l'empereur Otton III. dont il étoit parent, & qui le fit son chapellain. L'évêque de Paderborn étant mort en 1009. le *Vita c. I. n. 4.* *c. 3. n. 14.*

roi Henri fit appeller Meinverc, & en souriant il lui donna un gant, & lui dit : Prenez. Que prendrai-je, répondit Meinverc ? L'évêché de Paderbon, reprit le roi. Le chapellain répondit : Que me doit cet évêché ? J'ai assez de bien pour en fonder un meilleur. C'est ce que je considere, dit le roi, & je desire que vous subveniez à la pauvreté de cette église. Il répondit gayement : Je l'accepte à cette condition ; & fut sacré par Villigise archevêque de Mayence son métropolitain, assisté des évêques qui se trouverent presens. Si-tôt qu'il eut pris possession, il commença à rebâtir magnifiquement dés les fondemens sa cathedrale, que les barbares avoient ruinée : & pour reparer la pauvreté de son église, il obtint du roi Henri plusieurs bienfaits, tant en terres qu'autrement. Il fit aussi donner à son église, par plusieurs seigneurs, par des ecclesiastiques, & par divers particuliers, un si grand nombre de fonds de terres, qu'il y a dequoi s'étonner de la devotion du peuple, & de l'industrie de l'évêque. Elle n'étoit pas moindre pour conserver, que pour acquerir : il avoit soin que les serfs, qui cultivoient ces terres, ne manquassent de rien : châtioit les paresseux, & recompensoit ceux qu'il trouvoit laborieux & fideles. Il visitoit son diocese avec tant de soin, que quelquefois il alloit seul par les villages, déguisé en marchand, pour connoître mieux l'état des peuples. Il eut grand soin des études & de l'instruction de la jeunesse : ensorte que sous Imade son neveu & son successeur l'école de Paderborn fut tres-florissante. On y apprenoit les sept arts liberaux, on y étudioit les poëtes, & les historiens, on s'appliquoit à bien écrire & à peindre. De cette école sortirent Annon archevêque de Cologne, Frideric de Mayence,

c. 6. 7. 8.

c. 10. n. 72 &c.

n. 78.

Mayence, Altman de Passau; & plusieurs autres. Saint Meinverc gouverna vingt-sept ans l'église de Paderborn, & mourut l'an 1036. le samedi de la Pentecôte cinquiéme de Juin. AN. 1016.

XLII. Le pape repousse les Sarrasins. *Ditm. lib. 7. p. 96.*

L'année 1016. les Sarrasins venant par mer en Italie, prirent Lune en Toscane, chasserent l'évêque & se rendirent maîtres du païs. Le pape Benoît l'ayant appris, assembla tous les évêques & les défenseurs des églises, & leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis, esperant avec l'aide de Dieu les mettre à mort. En même tems il envoya secretement une grande multitude de barques, pour leur couper le chemin à leur retour. Le roi des Sarrasins s'en étant apperçu, se sauva avec peu de suite ; ses troupes s'assemblerent, & d'abord eurent grand avantage sur les Chrétiens, trois jours durant : enfin ils prirent la fuite, & furent tous tuez, jusques au dernier ; ensorte que les Chrétiens ne pouvoient compter le nombre des morts, ni la quantité du butin. Leur reine fut prise, & pour punir son audace eut la tête coupée : le pape prit pour lui l'ornement d'or & de pierreries, qu'elle portoit sur sa tête ; & envoya à l'empereur sa part du butin, estimée mille livres. Aprés le partage du butin, les Chrétiens victorieux s'en retournerent chacun chez eux rendre graces à Dieu. Le roi des Sarrasins irrité de la mort de sa femme, & de la perte de ses troupes, envoya au pape un sac plein de châtaignes ; & lui fit dire par le porteur, que l'été suivant il lui ameneroit autant de soldats. Le pape lui envoya un petit sac plein de millet, en disant : que s'il n'étoit pas content du tort, qu'il avoit fait au patrimoine de saint Pierre, il vint une seconde fois, & qu'il trouveroit autant ou plus de gens armez.

AN. 1016. Vers le même tems il y eut à Rome un tremblement de terre, qui commença le vendredi saint, aprés l'adoration de la croix. Un Juif de la synagogue Greque, donna avis au pape, qu'à la même heure, les Juifs traitoient avec dérision l'image du Crucifix. Le pape s'en étant informé exactement, & ayant trouvé qu'il étoit ainsi: condamna les coupables à perdre la vie, & aprés qu'ils eurent été décapitez, la fureur des vents cessa.

Chr. Ademari. p. 177.

XLIII. Normans en Italie.

Glab. III. c. 1.

Cependant il vint à Rome un seigneur Normand nommé Raoul, qui s'étant attiré l'indignation du duc Richard, étoit sorti du pays avec tout ce qu'il avoit pû emporter. Il expliqua son avanture au pape Benoît, qui le jugeant brave guerrier, lui exposa les entreprises des Grecs sur l'empire d'occident. Car l'empereur Basile avoit ordonné au Catapan, c'est-à-dire au gouverneur de ce qui lui restoit en Italie, d'exiger le tribut qu'il prétendoit lui être dû ; & en execution de cet ordre, le Catapan avoit subjugué une partie de la province de Benevent. Le pape se plaignit donc à Raoul, qu'il ne trouvoit personne dans le pays, capable de repousser les Grecs. Il s'y offrit, le pape l'envoya à Benevent ; & il conduisit si bien les Italiens, qu'il leur fit remporter des avantages considerables.

Chr. Cass. lib. II. c. 37.

Les Normans étoient déja connus en Italie ; car seize ans auparavant, c'est-à-dire, vers l'an mille, quarante Normans revenant du pelerinage de Jerusalem, arriverent à Salerne, qu'ils trouverent assiegée par les Sarrasins. Les Italiens admirerent la grande taille de ces étrangers, leur bonne mine & leur adresse à manier les armes. Gaimar prince de Salerne, leur donna des armes & des chevaux ; & ils firent une sortie sur les infideles si imprévuë & si vigoureuse, qu'ils les forcerent

à se retirer. Le prince de Salerne les combla de loüanges, leur offrit de grands presens, & les pressa instamment de demeurer avec lui : mais ils répondirent, qu'en ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient eu autre motif que l'amour de Dieu & de la religion, refuserent les presens, & retournerent en leur pays. Le prince de Salerne envoya avec eux des deputez en Normandie, avec des citrons, des amandes & d'autres fruits d'Italie, des étoffes pretieuses & des harnois dorez pour les chevaux : afin d'exciter d'autres Normans à venir dans un pays, qui produisoit ces richesses.

Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu de tous côtez, une multitude innombrable de Normans sortirent de leur pays avec leurs femmes & leurs enfans, non seulement par la permission du duc Richard, mais par ses ordres pressans. Aprés plusieurs victoires sur les Grecs, Raoul voyant que ses troupes diminuoient, & que les Italiens étoient peu propres à la guerre : passa les monts avec peu de suite, & alla trouver l'empereur Henri, pour lui exposer l'état des choses. L'empereur, qui sur sa reputation desiroit de le voir, le reçut tres-bien, & lui fit divers presens. Nous verrons les grandes suites de cette entrée des Normans en Italie. *Glab. ibid.*

XLIV. Eglise d'Allemagne.

Entre les évêques cheris de l'empereur S. Henri, on compte S. Volbodon de Liége, qui étant né en Flandre d'une famille illustre, fut élevé dans le chapitre d'Utrect, en gouverna l'école & en fut prevôt. Aprés la mort de Baudri successeur de Notger, l'empereur donna à Volbodon l'évêché de Liege en 1017. il fut sacré par S. Heribert de Cologne, & il contribua ensuite à le reconcilier avec l'empereur. Il ne tint le siege que qua- *Vita. sæc. 6. Ben. p. 174. Boll. 20. Apr. to. 10.*

tre ans, & mourut le vingtiéme d'Avril 1021. Son successeur fut Durand né serf; mais tellement distingué par sa science & sa vertu, que S. Volbodon l'avoit recommandé à l'empereur, qui l'éleva à cette dignité, & le mit ainsi au dessus de ses anciens maitres.

Ditm. lib. 7. p. 91.

En Saxe Eid évêque de Meissen revenant de Pologne, mourut à Leipsic le vingtiéme de Decembre 1015. Ayant été élevé dans la communauté de Magdebourg, il n'accepta la dignité épiscopale que pour gagner des ames à Dieu; & quoiqu'il fût noble & riche en fonds de terres, il donna un illustre exemple de pauvreté évangelique. Il ne portoit point de linge & peu d'habits: quelquefois il étoit si transi de froid, qu'à peine le pouvoit-on réchauffer dans un poîle. Il jeûnoit rigoureusement, & marchoit plus à pieds nuds qu'à cheval. Quand la nourriture lui manquoit dans ses voyages, ou qu'il se trouvoit en quelque autre embarras; il remercioit Dieu, & ordonnoit à ceux qui l'accompagnoient d'en faire de même. Il étoit continuellement occupé à prêcher, à baptiser, à confirmer, non seulement dans son diocese, mais en plusieurs autres. Il consacra plusieurs églises, & souvent sans dire la messe: car il la disoit rarement, faisoit rarement le saint chrême, & ordonnoit peu de clercs. Ses larmes continuelles lui avoient affoibli la vuë. De ce qu'il épargnoit sur la dépense de sa maison, il acquit à son église prés de deux cens manses ou maisons de serfs. Il pratiqua pendant vingt-trois ans cette maniere de vie si laborieuse, qui n'étoit pas approuvée des autres évêques, comme de son côté il n'approuvoit pas la leur.

Sa mort fut suivie de prés de celle de Meingaud archevêque de Treves; & l'empereur donna ce siege à

Poppon fils du marquis Leopold, & prevôt de l'église de Bamberg. Il le fit sacrer par Archambauld archevêque de Mayence, nonobstant les remontrances de Thierri évêque de Mets, qui prétendoit que c'étoit à lui, comme premier suffragant, à ordonner son metropolitain.

Ditmar évêque de Mersbourg, qui nous a conservé la memoire de ces faits, mourut lui-même quatre ans aprés, sçavoir le premier jour de Décembre 1019. Il étoit de la premiere noblesse de Saxe : ses ancêtres paternels & maternels avoient commandé des armées, & rempli les premiers emplois depuis le regne de Henri l'Oiseleur : son pere Sigefroi fut un des plus fideles serviteurs de l'imperatrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. & eut ensuite grande part à la confiance de ce prince. Ditmar fut premierement élevé à Quedlimbourg prés d'une tante, puis à Magdebourg, où il embrassa la vie monastique, sans toutefois renoncer à la possession de plusieurs grandes terres; & ce ne fut qu'à condition d'en donner une bonne partie à l'église de Mersbourg, que le roi Henri lui donna cet évêché en 1009. aprés la mort de Vigbert. Il avoit trente-trois ans quand il entra dans ce siege, & le tint dix ans & sept mois. Il eut grand soin de faire rendre à son église les terres qui lui avoient été ôtées, quand l'empereur Otton la réunit à Magdebourg; & de lui en acquerir encore de nouvelles. Mais ce qui l'a rendu plus recommandable à la posterité, c'est l'histoire qu'il nous a laissée. Elle commence au regne d'Henri l'Oiseleur, & finit l'an 1018. marquant exactement les dates dans les dernieres années. Ditmar y fait son portrait avec beaucoup d'humilité, se dépeignant de petite

Vita per. Reinec. & antiqua p. 120.

Chr. Saxo. 1009. Ditm. lib. 6. p. 69.

taille & de mauvaiſe mine, & avoüant ingenument ſes fautes. Entre un grand détail de faits peu importans, il en raporte pluſieurs conſiderables, principalement touchant les vertus des évêques qu'il avoit connus. Il ſe plaint ſouvent des vexations des ſeigneurs, qui en Allemagne comme en France & en Italie, pilloient les biens des égliſes & inſultoient les évêques, reſpectant peu l'autorité du ſouverain.

XLV. Egliſe de Pologne.

Il raconte à la fin de ſon hiſtoire les avantages de Boleſlas duc de Pologne ſur le prince des Ruſſes : dont il prit la capitale nommée Kiovie, & en enleva de grands treſors. Cette ville avoit un archevêque & plus de quatre cens égliſes. Aprés cette victoire, Boleſlas enrichit conſiderablement les égliſes de Pologne, fondées par ſon pere Miciſlas : il leur donna des terres & des villes entieres, des vaſes d'or & d'argent, & tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice. Il ordonna que les dîmes fuſſent exactement payées, & fonda pluſieurs paroiſſes nouvelles.

Mais l'exaction des dîmes penſa peu de tems aprés renverſer la religion en Pologne. Car quelques ſeigneurs en prirent pretexte de dire, que le Chriſtianiſme étoit inſuportable. Ils vouloient ne plus aller aux égliſes, en chaſſer les prêtres & les clercs, & retourner à leurs anciennes ſuperſtitions. Boleſlas ayant été averti de cette conjuration, la prevint en faiſant arrêter les chefs, dont quelques-uns furent même punis de mort.

XLVI. Le pape en Allemagne.

Le pape Benoît VIII. vint lui-même en Allemagne, apparemment pour preſſer le ſecours contre les Grecs, & celebra à Bamberg avec l'empereur Henri, le jeudi ſaint & la fête de Pâques de l'an 1020. qui étoit le dix-

Chr. Saxo.

ſeptiéme d'Avril. Le dimanche ſuivant le pape conſacra l'égliſe de S. Eſtiene ; & l'empereur donna la ville de Bamberg & l'évêché à l'égliſe Romaine, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché, & de cent marcs d'argent. AN. 1020. *Vita S. Meinverc. n. 82. Vita S. Henri. Vita S. Chuneg. 3 Mart. Boll. to. 6. p. 272.*

Ce fut vraiſemblablement en cette occaſion, que l'empereur Henri renouvella & confirma les donations que ſes predeceſſeurs avoient faites à l'égliſe Romaine, de la ville de Rome, de l'exarcat de Ravenne, & de tant d'autres domaines en Italie. La donation de Henri ſemble copiée ſur celle d'Otton I. & on y voit comme dans les precedentes, la reſerve de la ſouveraineté de l'empereur. Cette derniere eſt ſouſcrite par l'empereur Henri, puis par douze évêques, tous d'Allemagne, dont les premiers ſont Archambauld de Mayence, Heribert de Cologne, Poppon de Treves, Thierri de Mets & Eberard de Bamberg, puis trois abbez & pluſieurs ſeigneurs. Le pape s'en retourna à Rome chargé de preſens. *Chr. Caſſ. lib. II. c. 46. ap. Bar. an. 1014. to. 9. Conc. p. 813. Sup. liv. LVI. n. 1.*

XLVII. Concile de Pavie. *to. 9. conc. p. 819.*

On peut croire auſſi, que le pape fit confirmer en cette occaſion un concile tenu à Pavie le premier jour d'Aouſt, où il avoit preſidé. Les actes qui nous en reſtent commencent par un grand diſcours, où il ſe plaint que la vie licentieuſe du clergé deshonore l'égliſe ; & qu'ils diſſipent les grands biens qu'elle a reçus de la liberalité des princes, les employant à entretenir publiquement des femmes, & à enrichir leurs enfans. Il montre enſuite, que les clercs ſont obligez à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes, & par les decretales de S. Sirice & de S. Leon : dont le dernier défend le mariage même aux ſoudiacres. Aprés avoir ainſi établi en *Sup. liv. XVIII. n. 35. XXVI. n. 55.*

AN. 1022. general, que tous les enfans des clercs nez depuis leur engagement sont illegitimes : il vient à ceux qu'un clerc né serf de l'église avoit eus d'une femme libre. On prétendoit que ces enfans étoient libres, suivant la regle de droit, que hors le mariage legitime l'enfant suit la condition de la mere: mais le pape soutient, que cette regle ne doit s'appliquer qu'aux enfans des laïques. Premierement, parce que les laïques, qui ont fait cette loi, n'ont aucun pouvoir de regler les droits de l'église: ensuite, parce qu'ils n'ont pû, en la faisant, avoir en vuë les enfans des clercs, puisque les clercs ne doivent point avoir d'enfans. Les clercs concubinaires objec-

1. Cor. VII. 2. toient ce passage de S. Paul: Que chacun ait sa femme pour éviter la fornication : mais le pape répond, que l'Apôtre ne parle que des laïques, & que c'est l'heresie de Jovinien de l'appliquer indifferemment à tout le monde. Il allegue une loi de Justinien, qui en certain cas déclaroit serfs les enfans des serfs, quoique nez de femmes libres ; & se plaint hautement des juges, qui jugeoient suivant la maxime ordinaire.

Aprés cette preface est le decret du pape divisé en sept articles. Il renouvelle la défense, d'avoir ni fem-

c. 1. 2. me ni concubine, & semble l'étendre à tous les clercs

c. 3. sans exception. Il déclare que les enfans des clercs sont serfs de l'église en laquelle servent leurs peres, quoique

c. 4. leurs meres soient libres, & prononce anathême con-

c. 5. tre le juge qui les déclarera libres. Aucun serf de l'église, clerc ou laïque, ne pourra faire aucune acquisition sous le nom d'un homme libre, sous peine de foüet & de prison, jusques à ce que l'église ait retiré

c. 6. tous les titres de l'acquisition. L'homme libre qui a prêté son nom, donnera à l'église ses sûretez, sous peine

AN. 1022.

peine d'être traité comme sacrilege ; & le juge ou le tabellion qui aura reçu le contrat, sera frappé d'anathême. Ce decret est souscrit par sept évêques, dont les premiers sont le pape Benoît, Aribert archevêque de Milan, & Raynald évêque de Pavie. c. 7.

L'empereur Henri à la priere du pape confirma ce decret, comme il étoit necessaire, puisqu'il regardoit le temporel ; & fit une ordonnance de sept articles, conformes à ceux du decret. Elle porte confiscation de biens & exil contre les juges, qui déclareront libres les enfans des clercs ; & contre les meres, la peine du foüet & de l'exil, pour ôter l'occasion du mal. Enfin sur chaque article elle joint les peines temporelles aux spirituelles. n. 4.

XLVIII. L'empereur se reconcilie avec S Heribert.

Vita. S. Herib. 16. Mart. c. 4. n. 23. Boll. to. 7. Vita S. Meinv. n. 83. Boll. to. 19. p. 539.

L'empereur Henri étoit irrité depuis long-tems contre Heribert archevêque de Cologne, qui n'avoit pas assisté à son élection, étant occupé aux funerailles de l'empereur Otton, & avoit tardé à lui apporter les ornemens imperiaux ; & l'on avoit persuadé à Henri, que l'archevêque vouloit un autre empereur. Au commencement de l'an 1021. l'empereur assiegea le comte Otton dans son château d'Hamerstein prés de Coblents, parce qu'il pilloit les terres de l'église de Mayence, en haine de l'archevêque, qui l'avoit excommunié dans un concile, pour un mariage illicite. L'empereur étant donc à ce siege, manda à l'archevêque de Cologne, de venir le trouver avec ses troupes. Heribert étant malade d'une grosse fievre, ne pût y venir ; & l'empereur croyant que c'étoit un pretexte, dit en colere : Eh bien, puisqu'il est malade, j'irai le visiter. En effet, sitôt qu'il eût soumis le comte, il marcha vers Cologne, & les ennemis de l'archevêque ne man-

quoient pas de l'échauffer encore contre lui.

Quand il y fut entré l'archevêque le reçut avec l'honneur convenable ; & la nuit suivante, l'empereur vit en songe un homme venerable revêtu d'ornemens pontificaux, qui lui dit : Prens garde, empereur, de rien faire contre mon confrere Heribert ; sache que c'est un homme agreable à Dieu, & que si tu l'offenses, tu en porteras infailliblement la peine. Le matin l'empereur envoya querir l'archevêque, qui se presenta les yeux baignez de larmes, voulant se plaindre de ce qu'il étoit irrité contre lui, sans sujet : mais l'empereur se levant de son siege, courut l'embrasser, & pour le remettre de son étonnement, il lui dit : J'avouë, mon pere, que depuis que je suis venu à la couronne, je me suis prevenu d'aversion contre vous, & ne vous ai pas fait justice : mais le ciel se déclare pour vous, & Dieu m'a fait connoître que vous êtes du nombre de ses élûs. Ayant ainsi parlé, il l'embrassa encore jusques à trois fois, & le fit asseoir auprés de lui : mais non content de cette satisfaction, la nuit suivante aprés matines, il prit un clerc avec lui, & alla à la chambre du prelat. Il ne l'y trouva pas, il étoit en priere, suivant sa coûtume, dans un oratoire de saint Jean là proche. L'empereur ôta son manteau, & se prosterna à ses pieds, le priant de lui remettre par sa puissance sacerdotale, tous les pechez qu'il avoit commis contre lui. L'archevêque releva l'empereur, & lui donna l'absolution qu'il demandoit : puis il lui dit en secret : Sachez qu'aprés vôtre départ nous ne nous verrons plus en ce monde. L'empereur attendri de cette prédiction, l'embrassa de nouveau en pleurant, & lui baisa les yeux & les mains. Saint Meinverc évêque de Paderborn étoit à Cologne

avec l'empereur, lors de cette reconciliation ; & il exhorta le prince à reparer par quelque aumône, l'injure qu'il avoit faite au saint archevêque ; c'est pourquoi l'empereur donna une terre en Vestfalie, au nouveau monastere de Paderborn. Saint Heribert mourut en effet le seiziéme de Mars la même année 1021. & fut assisté à la mort par Elie abbé de saint Martin de Cologne Ecossois de nation, & compté aussi entre les saints. Saint Heribert fut enterré au monastere de Duit, qu'il avoit fondé. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. Il avoit rempli le siege de Cologne vingt-deux ans, & eut pour successeur Pilegrim chapellain de l'empereur, qui le tint quinze ans.

AN. 1021.

Elog. sac. 6. Ben. p. 468.

Martyr. R. 16. Mart.

XLIX. Victoires de l'empereur en Italie.

Chr. Saxo.

Chr. Cassin. lib. II. c. 39.

Il suivit l'empereur Henry en Italie l'année suivante 1022. Car ce prince y passa sur les instantes prieres des Normans, des Italiens & du pape : pour s'opposer aux Grecs qui menaçoient Rome même. Il marcha le long de la mer Adriatique avec le corps de son armée qui étoit immense ; & envoya par le pays des Marses Poppon archevêque de Tréves, avec un détachement d'onze mille hommes : & Pilegrim archevêque de Cologne à Rome avec vingt mille hommes, pour prendre le prince de Capoüe & l'abbé du mont Cassin, qui étoient d'intelligence avec les Grecs. L'abbé nommé Atenulfe s'enfuit, resolu de passer à C. P. & s'embarqua à Otrante : mais il perit en mer. Pandulfe son frere prince de Capoüe, se rendit à l'archevêque Pilegrim qui luy sauva la vie, quoiqu'avec peine, parce qu'il l'avoit pris sous sa foi ; car les seigneurs l'avoient condamné à mort.

c. 40.

Du tems de l'abbé Atenulfe, quelques moines venant de Jerusalem, apporterent au mont Cassin une

Chr. Cassin. II. c. 33.

AN. 1022. petite partie du linge dont N. Seigneur essuya les pieds de ses Apôtres. Comme plusieurs ne vouloient point croire que cette relique fût veritable; ceux qui l'avoient apportée la mirent sur le feu de l'encensoir, où d'abord, elle prit la couleur du feu : mais quand on eût retiré les charbons elle revint à son état naturel. On la mit donc dans un reliquaire précieux, & on l'exposoit tous les ans le jeudi saint, pendant le lavement des pieds. Cette épreuve des reliques par le feu est remarquable; & nous en trouvons un autre exemple du même-tems dans la vie de saint Meinverc. Car ayant reçû du patriarche d'Aquilée le corps d'un saint Felix, pour le nouveau monastere qu'il avoit fondé prés de Paderborn : il fit allumer un grand bucher au milieu du cloître, & y mit le corps, jusques à ce que le feu fût éteint & reduit en cendres : ce qu'il réïtera jusques à trois fois, & le corps saint soûtint cette épreuve.

Vita S. Meinv. n. III. Boll. to. 19. p. 549.

L'empereur Henri prit Benevent & toutes les places, que les Grecs lui avoient enlevées : mais il trouva grande resistance à Troye en Poüille, qui attendoit du secours de l'empereur Basile. Aprés trois mois de siege, les habitans resolurent de se rendre; & ayant appellé un solitaire, comme il y en avoit un grand nombre en Italie, ils lui firent prendre une croix, & envoyerent avec lui tous les enfans de la ville, criant *Kyrie eleison*. Ils vinrent jusques à la tente de l'empereur, qui demanda ce que c'étoit; & on lui dit qu'ils demandoient misericorde pour la ville. Il répondit : Celui qui connoît les cœurs, sait que ce sont les peres de ces enfans, qui les font perir, & non pas moi. Il répandit des larmes, & les fit reconduire en sûreté. Ils revinrent le lendemain matin, criant de même; & il dit en les voyant cette

Glab. lib. III. c. I.

parole de N. S. J'ai pitié de ce peuple; & reçût la ville à composition. Car il avoit menacé, s'il la prenoit de la brûler, & de faire pendre tous les hommes. AN. 1022.

L. L'empereur au mont Cassin.

L'empereur Henri ayant reglé toutes ses affaires, alla visiter le mont Cassin avec le pape Benoît, & ils assisterent à l'élection que firent les moines, selon la regle, d'un abbé à la place d'Athenulfe. Quelques-uns donnoient leurs suffrages à l'abbé Jean, qui avoit renoncé en 997. pour se retirer dans la solitude, & se trouvoit present à cette assemblée : mais les plus sages representerent que son âge decrepit, ne lui permettoit plus de porter une telle charge; & tous enfin s'accorderent à choisir Thibaud prevôt de saint Liberateur, qui reçût la benediction abbatiale, le jour de saint Pierre vingt-neuviéme de Juin.

Chr. Cass. c. 42. Mabill. sæc. 6. p. 101.

Il sortit du monastere, comme plusieurs autres, sous l'abbé Manson, & fit le voyage de Jerusalem : à son retour l'abbé Jean II. le fit prevôt du mont Cassin, & quelques années aprés il lui donna la prevôté de saint Liberateur, dans le comté de Theate ou Chieti sa patrie. Pendant quinze ans qu'il gouverna ce monastere, il en rétablit magnifiquement l'église & les autres bâtimens, & lui acquit plusieurs terres: mais il ne fit pas moins de bien au mont Cassin, durant les treize ans qu'il en fut abbé.

Sup. liv. LVII. n. 39.

Pendant que l'empereur Henri étoit en ce monastere, il fut guéri d'une colique, & vuida trois petites pierres : ce qu'il attribua à l'intercession de saint Benoît, qu'il avoit vû en songe lui prédire sa guérison, & l'assurer que ses reliques étoient au mont Cassin. Car l'empereur croyoit comme tous les autres jusques alors, qu'elles étoient en France à Fleury sur Loire, où elles

c. 43.

Sup. XXXVIII. n. 60.

AN. 1022. avoient été apportées vers l'an 653. L'empereur Henri fit donc à cette occasion de riches offrandes à l'église du mont Cassin; savoir un livre d'évangiles couvert d'or, un calice d'or orné de pierreries & plusieurs ornemens précieux; & confirma les privileges & les donations faites au profit du monastere. Le pape & l'archevêque de Cologne firent aussi leurs offrandes, en action de graces de la guerison de l'empereur. Dés-lors ce prince demeura si persuadé que les reliques de saint Benoît étoient au mont Cassin, qu'il fit brûler l'histoire de sa translation en France, par tout où il la trouva. Ce qui n'a pas empêché les François, & la plûpart des autres savans, de soûtenir la verité de cette translation, & de continuer à en celebrer la fête l'onziéme de Juillet. Il n'y a guére que les Italiens qui persistent sur le fondement de cette revelation & de quelques autres semblables, à soûtenir que le corps de saint Benoît est toûjours demeuré au mont Cassin, ou qu'il y a été rapporté.

c. 44.

V. Mabill. Dissert. sac. 2. act. SS. Ben. p. 337.

LI. Concile de Selingstad.

Chr. Saxo. To. 9. conc. p. 844.

La mortalité qui se mit dans l'armée de l'empereur, l'obligea à repasser les Alpes en diligence, & il tint un concile à Selingstad prés de Mayence, l'onziéme d'Août de la même année 1022. indiction cinquiéme. Aribon qui presida à ce concile, avoit depuis peu succedé à Erkembold ou Archembaud dans le siege de Mayence, & il le tint environ dix ans. En ce concile il fut assisté des cinq évêques, de Vormes, de Strasbourg, d'Augsbourg, de Bamberg & de Virsbourg, tous suffragans de Mayence.

Serrar. Mogunt. p. 729.

c. 1.

Ce concile fit vingt canons. On ordonne l'abstinence de la chair quatorze jours avant la saint Jean, autant avant Noël, & jeûne en plusieurs vigiles, qui sont

marquées, entre autres la veille de l'Epiphanie. Défense à un prêtre de dire plus de trois messes par jour. Défense de jetter un corporal dans le feu, pour éteindre une incendie. Défense de porter une épée dans l'église, excepté celle du roi. Défense de faire dire par superstition & pour deviner des messes de la Trinité ou de S. Michel. Ordonné d'abatre les bâtimens attenant aux églises, & défense à d'autres qu'aux prêtres de loger dans le parvis. Qui n'observera pas le jeûne dénoncé par l'évêque, nourrira un pauvre le même jour. Le penitent, pendant le cours de sa penitence, demeurera dans le lieu où il l'a reçûë, afin que son propre prêtre puisse rendre témoignage de sa conduite; & le prêtre ne pourra lui partager sa penitence, ni le faire rentrer dans l'église, sans ordre de l'évêque. Et parce que plusieurs chargez de grands crimes, refusoient de recevoir la penitence de leurs pasteurs, & s'en alloient à Rome, croyant que le pape leur remettroit tous leurs pechez: le concile déclare qu'une telle absolution ne leur servira de rien, mais qu'ils doivent premierement accomplir la penitence, qui leur sera imposée par leurs pasteurs: aprés quoi s'ils veulent aller à Rome, ils prendront des lettres de leur évêque au pape. En general il est défendu d'aller à Rome, sans la permission de l'évêque ou de son vicaire. Ensuite de ces canons, on trouve la forme de tenir un concile. On voit ici que le pape étoit regardé comme un évêque étranger, quant à l'administration de la penitence: comme dans le capitulaire d'Heiton évêque de Basle deux cents ans auparavant.

An. 1022. c. 5. 6. 8. 10. 11. 15. 19. 17. 20. 18. 16.

Sup. liv. XLVI. n. 55. to. 7. conc. p. 1522.

LII. Bouchard de Vormes. Son decret.

C'est Bouchard évêque de Vormes, qui ayant assisté à ce concile, nous en a conservé les decrets, à la fin de

AN. 1022. ſon recueil de canons; & c'eſt par cet ouvrage qu'il eſt devenu fameux. Il y fut aidé par Vautier évêque de Spire, par Brunechon prevôt de ſon égliſe de Vormes, & principalement par Olbert moine de Lobes, & depuis abbé de Gemblous. Car comme Bouchard encore jeune, avoit une grande ardeur pour l'étude, il pria Baudri évêque de Liege, avec lequel il avoit lié à la cour une amitié particuliere, de lui envoyer un homme de lettres, pour l'aider dans l'étude des écritures. Baudri ne trouva perſonne plus capable de cet emploi que le moine Olbert; qui avoit étudié premierement ſous Heriger abbé de Lobes, puis à ſaint Germain de Paris, à Troyes, & à Chartres ſous l'évêque Fulbert. Etant abbé il amaſſa à Gemblous plus de cent volumes d'auteurs eccléſiaſtiques, & cinquante d'auteurs profanes, ce qui paſſoit pour une grande bibliotheque. Bouchard profita ſi bien de ſes inſtructions, qu'il devint le plus ſçavant prelat de ſon tems, & compoſa avec lui le grand recueil de canons que j'ai marqué.

Vita Burch. cum. Decr. edit. Colon.

Vita Olberti n. 3. ſac. 6. Ben. p. 600.

Bouchard en explique lui-même le deſſein dans la preface adreſſée au prevôt de ſon égliſe. C'étoit pour l'inſtruction des prêtres chargez de la conduite des ames, & principalement pour le rétabliſſement des penitences canoniques, ignorées ou negligées pour la pluſpart. L'ouvrage eſt diviſé en vingt livres, & commence par l'autorité du pape, l'ordination des évêques, leurs devoirs, & la maniere de les juger. Puis il parle du reſte du clergé, des égliſes & de leurs biens temporels: & enfin des ſacremens. Au ſixiéme livre il commence à parler des crimes & de leurs penitences: & c'eſt ce qui compoſe la pluſ grande partie de l'ouvrage. Il explique dans un grand détail la maniere d'impoſer &

lib. 1.

2. 3.

6. 7. 8. &c.

& de pratiquer la penitence : mais il explique aussi les moyens de la racheter, afin de ne pas mettre au desespoir ceux qui ne la pouvoient accomplir. AN. 1022. lib. 19.

Par exemple, celui qui ne peut jeûner, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chantera cinquante pseaumes à genoux dans l'église, & nourrira un pauvre ce jour là : moyennant quoi il prendra telle nourriture qu'il lui plaira, excepté le vin, la chair & la graisse. Cent genuflexions tiendront lieu de cinquante pseaumes; & les riches pourront se racheter pour de l'argent. Mais il faut bien remarquer que ce rachat de penitence, n'étoit que pour ceux à qui il étoit impossible de l'accomplir à la lettre; & que cette impossibilité n'étoit pas une cause pour en dispenser absolument, mais seulement pour la commuer, afin que le pecheur se punît de la maniere qu'il le pouvoit. c. 12. c. 14. c. 15. 22.

Ce recueil de Bouchard, comme les autres du tems, est rempli des fausses decretales, dont l'autorité s'établissoit de plus en plus: & les pieces dont il est composé ne sont pas tirées des livres originaux, mais des recueils precedens, particulierement de celui de Reginon : dont Bouchard a souvent copié les fautes, & y en a ajouté de nouvelles. Bouchard remplissoit d'ailleurs tous les devoirs d'un digne évêque : suivant l'état où l'église étoit de son tems. Ayant trouvé la ville de Vormes presque deserte, & devenuë une retraite de voleurs & de bêtes sauvages : il en rebâtit les murailles, rapella les habitans dispersez à la campagne, & la rétablit en cinq ans malgré l'opposition du duc Otton, qui ayant une forteresse dans la ville, y donnoit retraite aux pillards. Mais ensuite par l'autorité du roi Henri, Otton ceda à l'évêque cette forteresse en échan- Baluz. praef. in Regin. n. 12.

ge d'une terre ; & Bouchard l'ayant fait abbattre, en employa les materiaux à bâtir un monastere de chanoines. Il se fit aussi une maison dans une forêt à deux mille de Vormes, pour se retirer du tumulte des affaires ; & ce fut là qu'il composa son decret ou recueil de canons. Il donna des loix à la famille de saint Pierre, c'est-à-dire aux habitans des terres de sa cathedrale : pour regler leurs affaires, tant civiles que criminelles. Il fonda plusieurs monasteres, & par ses exhortations plusieurs personnes illustres quitterent le monde pour embrasser la vie monastique. Toutefois voyant que cette ferveur alloit trop loin, il appella un jour les freres de toutes les communautez ; & leur representa l'importance de suivre chacun sa vocation de chanoine, de moine ou de laïque, & de demeurer ferme dans l'état qu'on a embrassé.

in edit. Colon.

L'évêque Bouchard ne vivoit ordinairement que de pain, de legumes & de fruits, & ne beuvoit que de l'eau. Souvent il passoit une partie de la nuit à visiter les pauvres par tous les quartiers de la ville, & leur distribuer des aumônes abondantes. Il s'enfermoit tous les matins avant le jour pour prier jusques à prime, & celebroit tous les jours la messe pour les vivans & pour les morts. Il ne survécut que quatre ans au concile de Selingstat ; & se voyant prés de sa fin, il donna l'absolution à tous ceux qu'il avoit excommuniez : puis il se baigna, se fit raser la barbe & la couronne, & se revêtit d'habits propres. Il fit entrer ses vassaux & les autres qui s'y trouverent, & leur fit une exhortation touchante sur la vanité des grandeurs & des richesses par son propre exemple. Il mourut ainsi l'an 1026. & on ne lui trouva d'argent que trois deniers dans son

gant: mais on trouva dans un cofret un cilice tres-rude, & une chaîne de fer usée d'un côté à force de l'avoir portée. AN. 1022.

Vers le tems du concile de Selingstat, on découvrit en France une dangereuse heresie; & on la condamna dans un concile tenu à Orleans cette même année 1022. Il y avoit un seigneur Normand nommé Arefaste, homme de probité, de bon conseil & éloquent, qui par cette raison avoit été souvent employé dans des negotiations auprés du roi de France & des autres seigneurs. Il avoit chez lui un clerc nommé Herbert, qui alla étudier à Orleans, & se rendit disciple de deux clercs, qui y étoient en tres-grande reputation de doctrine & de sainteté, & faisoient de grandes aumônes: leurs noms étoient Estiene & Lisoye. On les estimoit à la cour: le roi Robert les aimoit, & Estiene fut quelque tems confesseur de la reine Constance, & étoit chef de l'école de saint Pierre Puellier: Lisoye étoit chanoine de sainte Croix, qui est la cathedrale. Mais ils s'étoient laissé séduire, comme plusieurs autres, par une femme venuë d'Italie, qui leur avoit communiqué une heresie, dont le fonds étoit la doctrine des Manichéens.

LIII. Manichéens en France.

to. 2. Spicileg. p. 670.

to. 9. conc. p. 838.

Labbe Mess. cur. p. 562.

Ademar. Chr. p. 180.

Glab. lib. III. c. 8.

Ils traitoient de réveries tout ce qu'on lit dans l'ancien & le nouveau testament, touchant la Trinité & la creation du monde: disant, que le ciel & la terre avoient toûjours été comme nous les voyons, sans avoir ni auteur ni commencement. Ils nioient que J. C. fût né de la Vierge Marie, qu'il eût souffert pour les hommes, qu'il eût veritablement été mis dans le sepulcre, ni qu'il fût ressuscité. Ils disoient encore, que le baptême ne lavoit point les pechez, que le corps & le sang de J. C. ne se faisoient point par la consecration du prêtre,

AN. 1022. qu'il étoit inutile de prier les saints, soit martyrs, soit confesseurs. Enfin que les œuvres de pieté étoient un travail inutile, dont il n'y avoit aucune recompense à esperer : ni aucune peine à craindre pour les voluptez les plus criminelles. Ils condamnoient le mariage, & défendoient de manger de la chair. Herbert ayant appris cette doctrine, croyoit être arrivé au comble de la sagesse ; & quand il fut retourné en Normandie chez Arefaste son maître, il s'efforça par l'affection qu'il avoit pour lui, de l'attirer à ses sentimens : disant qu'il n'y avoit point de ville comparable à Orleans, pour la science & la pieté. Arefaste ayant apperçu son erreur, en avertit Richard duc de Normandie, & le pria d'écrire au roi Robert : pour lui découvrir le mal caché dans son royaume, avant qu'il y fît plus de progrés ; & l'exhorter à donner à Arefaste lui-même, le secours necessaire pour y remedier. Le roi surpris d'une si étrange nouvelle, manda qu'Arefaste se rendît à Orleans en diligence avec Herbert son clerc, lui promettant toute sorte d'assistance.

Fragm. ap. Baron. an. 1017.

Arefaste se mit en chemin suivant l'ordre du roi ; & passant à Chartres, il vouloit consulter sur cette affaire l'évêque Fulbert celebre alors pour sa doctrine : mais il apprit qu'il étoit allé à Rome par dévotion. Il s'adressa au tresorier de l'église de Chartres nommé Ebrard, homme sage ; & lui ayant découvert le sujet de son voyage, il lui demanda son conseil, sur les moyens de combattre ces heretiques, & de se garantir de leurs artifices. Ebrard lui conseilla d'aller tous les matins à l'église faire sa priere, pour implorer le secours de Dieu, & se fortifier par la sainte communion ; puis qu'ayant fait le signe de la croix, il allât trouver ces heretiques,

qu'il les écoutât sans les contredire en rien, & fît semblant d'être leur disciple. AN. 1022.

Quand Arefaste fut arrivé à Orleans, il pratiqua de point en point tout ce qu'Ebrard lui avoit conseillé; & dans la maison de ces nouveaux maîtres, il se tenoit assis le dernier comme le moindre de leurs disciples. D'abord ils lui donnoient des exemples & des comparaisons tirées de l'écriture, & l'exhortoient à rejetter la mauvaise doctrine qu'il avoit cruë jusqu'alors, pour recevoir la leur, comme venant du S. Esprit. Et voyant qu'il rendoit graces à Dieu de tout ce qu'ils lui disoient, ils crurent l'avoir gagné, & commencerent à lui découvrir leur doctrine: sans l'envelopper comme auparavant d'expressions de l'écriture. Il leur demanda en quoi il devoit mettre son esperance, puisqu'ils lui défendoient de croire la passion de J. C. & l'efficace des sacremens de baptême & d'eucharistie; & ils lui répondirent: Vous avez été jusques ici dans l'abîme de l'erreur avec les ignorans; & vous venez d'ouvrir les yeux de l'esprit à la lumiere de la verité. Nous vous ouvrirons la porte du salut; & quand vous y serez entré, vous serez purifié de tous vos pechez par l'imposition de nos mains, & vous serez rempli du don du S. Esprit, qui vous fera penetrer la profondeur des écritures. Ensuite étant nourri d'une viande celeste, vous verrez souvent avec nous les anges; & par le secours de ces visions, vous pourrez en un moment vous transporter où il vous plaira, & vous ne manquerez jamais de rien, parce que Dieu sera toûjours avec vous.

Ce qu'ils appelloient la viande celeste se faisoit en cette maniere. Ils s'assembloient certaines nuits dans une maison marquée, chacun une lampe à la main, & Anon. to. 2. Spicil.

AN. 1022. recitoient les noms des demons, en forme de litanie, jusques à ce qu'ils vissent un demon descendre tout d'un coup entr'eux, sous la forme d'une petite bête. Aussi-tôt ils éteignoient toutes les lumieres, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit sous sa main, pour en abuser. Un enfant né d'une telle conjonction, étoit apporté au milieu d'eux, huit jours aprés sa naissance, mis dans un grand feu & reduit en cendre. Ils recueilloient cette cendre, & la gardoient avec autant de veneration que les Chrétiens gardent le corps de J. C pour le viatique des malades. Cette cendre avoit une telle vertu, qu'il étoit presque impossible de convertir quiconque en avoit avalé, pour peu que ce fût.

Sup. liv. III. n. 21. Ce recit a tant de rapport avec les calomnies, dont on chargeoit les premiers Chrétiens, qu'il semble en être imité : mais la chose est rapportée ainsi par un auteur du tems. *Ademar. Chr. p. 160.* Un autre dit seulement, que ces heretiques portoient avec eux de la poudre d'enfans morts, & que s'ils pouvoient en faire prendre à quelqu'un, ils le rendoient aussi-tôt Manichéen comme eux.

LIV. Concile d'Orleans. Sur les avis d'Arefaste, le roi Robert & la reine Constance se rendirent à Orleans, avec plusieurs évêques, *Chr. S. Pet. to. 2. Spicil. p. 740.* entre autres Leoteric archevêque de Sens ; & le lendemain on tira tous ces heretiques de la maison où ils étoient assemblez, & on les amena dans l'église de sainte Croix devant le roi, les évêques & tout le clergé. Arefaste fut amené avec eux, comme prisonnier, & prenant le premier la parole, il dit au roi : Seigneur, je suis vassal du duc de Normandie, qui est le vôtre, & c'est sans sujet, qu'on me tient enchaîné devant vous. Le roi lui répondit : Dites-nous pourquoi vous êtes venu ici, afin que nous voyions s'il faut vous

garder ou vous renvoyer comme innocent. Arefaste répondit : Ayant oüi parler de la science & de la pieté de ceux, que vous voyez ici avec moi dans les fers, je suis venu en cette ville, pour profiter de leurs instructions. C'est aux évêques, qui sont assis avec vous, à voir si en cela je suis coupable. AN. 1022.

Les évêques dirent : Si vous nous expliquez ce que vous avez appris de ces gens-ci, touchant la religion, nous en jugerons facilement. Arefaste répondit : Commandez-leur, le roi & vous, de dire eux-mêmes, en vôtre presence, ce qu'ils m'ont enseigné. Le roi & les évêques le leur ordonnerent : mais les heretiques ne vouloient point s'expliquer ; ils disoient autre chose que ce qu'on leur demandoit, ils n'entroient point dans le fonds de leur doctrine, & plus on les pressoit, plus ils employoient d'artifice pour s'échaper. Alors Arefaste voyant qu'ils ne cherchoient qu'à gagner tems, & à couvrir leurs erreurs de belles paroles, leur dit : J'ai crû avoir des maîtres, qui m'enseignoient la verité, & non pas l'erreur : vû l'assurance avec laquelle vous me proposiez cette doctrine, que vous nommiez salutaire, soûtenant que vous n'y renonceriez jamais, par la crainte des tourmens ni de la mort même ; & je voi maintenant que vous n'osez l'avoüer, & ne vous mettez pas en peine du peril où vous me laissez. Il faut obéïr au roi & aux évêques, afin que je sçache ce que je dois suivre & ce que je dois rejetter. Vous m'avez enseigné, que par le baptême on ne pouvoit obtenir la remission des pechez : que J. C. n'étoit point né de la Vierge, n'avoit ni souffert pour les hommes, ni été enseveli, ni ressuscité ; & que le pain & le vin, qui étant mis sur l'autel par les mains des prêtres, devient le sa-

AN. 1022. crement, par l'operation du S. Eſprit, ne pouvoit être changé au corps & au ſang de J. C.

Aprés qu'Arefaſte eut ainſi parlé Guerin évêque de Beauvais s'adreſſa à Eſtiene & à Liſoye, comme aux docteurs des autres, & leur demanda ſi c'étoit là leur creance. Ils déclarerent hardiment qu'ils croyoient ainſi depuis long-tems. Et nous nous attendons, ajoûterent-ils, que vous & tous les autres embraſſerez cette doctrine, qui eſt la pure verité. L'évêque leur dit : J.C. a voulu naître de la Vierge, parce qu'il l'a pû ; & il a voulu ſouffrir en ſon humanité pour nôtre ſalut, afin de reſſuſciter par la vertu de ſa divinité, & nous montrer que nous reſſuſciterons auſſi.

Ils répondirent : Nous n'y étions pas preſens, & nous ne pouvons croire que cela ſoit vrai. L'évêque de Beauvais leur dit : Croyez-vous avoir eu un pere & une mere ? Ils en convinrent ; & il reprit : Si vous croyez être nez de vos parens, lorſque vous n'étiez pas, pourquoi ne voulez-vous pas croire, que le Dieu engendré de Dieu ſans mere, avant tous les ſiecles, ſoit né d'une Vierge, à la fin des tems, par l'operation du S. Eſprit ? Ils répondirent : Ce qui repugne à la nature ne s'accorde point avec la création. L'évêque reprit : Avant que rien ſe fît par la nature, ne croyez-vous pas que Dieu le pere a tout fait de rien par ſon fils ? Ils répondirent : Vous pouvez dire ces contes à ceux qui ont des penſées terreſtres, & qui croyent les inventions des hommes charnels, écrites ſur la peau des animaux : pour nous qui avons une loi écrite par le S. Eſprit, dans l'homme interieur, & qui n'avons d'autres ſentimens, que ce que nous avons appris de Dieu-même, c'eſt en vain que vous nous parlez ainſi : finiſſez & faites de nous

ce que

ce que vous voudrez. Nous voyons déja nôtre roi, regnant dans le ciel, qui nous appelle de la main à des triomphes immortels. AN. 1022.

LV. Manichéens brûlez. Glab.

On disputa contr'eux depuis la premiere heure du jour, jusques à none, c'est-à-dire jusques à trois heures aprés midi; & on fit tous les efforts possibles pour les tirer de leur erreur. Comme on les vit endurcis, on leur declara, que s'ils ne changeoient, ils seroient aussitôt brûlez par ordre du roi, & du consentement de tout le peuple. Ils dirent qu'ils ne craignoient rien, & qu'ils sortiroient du feu sans aucun mal : ils se mocquoient même de ceux qui les vouloient convertir. Alors on les fit revêtir chacun des ornemens de son ordre, & aussitôt les évêques les déposerent : la reine, par ordre du roi, se tint à la porte de l'église, de peur que le peuple ne se jettât dedans pour les tuer; mais comme on les en faisoit sortir, la reine, d'une baguette qu'elle tenoit à la main, creva un œil à Estiene, qui avoit été son confesseur. On les mena hors de la ville, sous une cabane, où on avoit allumé un grand feu. Ils y alloient gayement, disant tout haut, qu'ils ne desiroient autre chose. De treize qu'ils étoient, il n'y eut qu'un clerc & une religieuse qui se convertirent : les autres furent brûlez avec la poudre abominable, dont il a été parlé. Toutefois, quand ils commencerent à sentir le feu, ils se mirent à crier qu'ils avoient été trompez, & qu'ils avoient eu de mauvais sentimens de Dieu, seigneur de l'univers. Quelques-uns des assistans touchez de leurs cris, voulurent les retirer du feu, mais il n'étoit plus tems; & ils furent tellement reduits en cendres, qu'on ne trouva pas même leurs os. On découvrit que le chantre de l'église d'Orleans, nommé Theodat, & mort trois ans aupara- Ademar.

AN. 1022. vant, étoit dans la même heresie, suivant le témoignage des catholiques & des heretiques mêmes : c'est pourquoi l'évêque Odalric le fit ôter du cimetiere, & jetter à la voirie.

On brûla de même ceux de cette secte, qui furent trouvez ailleurs : particulierement à Toulouse, comme témoigne Ademar moine d'Angoulême auteur du tems. Il ajoûte, que ces émissaires de l'Antechrist étoient répandus en differentes parties de l'Occident ; & se cachoient avec soin, seduisant tous ceux qu'ils pouvoient, hommes & femmes. Il les nomme expressément Manichéens, & dit qu'ils commettoient en secret des abominations qu'il n'est pas même permis de dire : & toutefois à l'exterieur, ils feignoient d'être vrais chrétiens. On voit encore que c'étoit des Manichéens par les raisons qu'employe le moine Glaber pour refuter leur doctrine. Il montre premierement la necessité de croire un Dieu souverain auteur de toutes les substances corporelles & incorporelles. Il marque la source du mal, en ce que la creature s'est écartée de l'ordre prescrit par le createur. Il dit que l'homme étant placé au milieu, entre la creature purement spirituelle, & celle qui n'est que corporelle, s'est abaissé au dessous de lui : que Dieu pour le relever a fait de tems en tems des miracles, & lui a donné les saintes écritures, dont il est l'auteur : que quiconque blasfeme contre l'ouvrage de Dieu, ne connoît point Dieu : que par les saintes écritures, nous connoissons la sainte Trinité, particulierement le fils de Dieu, de qui, par qui & en qui est tout ce qui est veritablement. Il vient ensuite à l'incarnation, dont le dessein est de rétablir en l'homme l'image de Dieu effacée par le pechée ; & enfin il mon-

Cod. c. 8.

tre, que le merite des saints, n'est que de s'être attachez à J. C. par la foi & la charité. AN. 1022.

LVI. Gauslin archev. de Bourges. Fragm. Duch. to. 4. p. 86. A.

Vers le même tems il arriva un prodige en Aquitaine, prés la côte de la mer. Trois jours avant la saint Jean, il tomba du ciel une pluye de sang, qu'on ne pouvoit laver, quand elle tomboit sur la chair d'un homme, sur de l'étofe ou sur de la pierre ; mais si elle tomboit sur du bois on la lavoit bien. Guillaume duc d'Aquitaine en manda la nouvelle au roi Robert ; le priant par la même lettre de consulter les savans de son royaume, sur la signification de ce prodige. Le roi en écrivit à Gauslin son frere naturel archevêque de Bourges : le priant de lui écrire promptement, si l'on trouvoit dans les histoires, qu'il fût jamais arrivé quelque prodige semblable ; & ce qui s'en étoit ensuivi. Ap. Fulb. ep. 95.

L'archevêque Gauslin répondit au roi, en rapportant plusieurs exemples de prodiges semblables, tirez des anciennes histoires, & donnant à celui-ci des significations mysterieuses. Fulbert évêque de Chartres, que le roi avoit aussi consulté, ne lui rapporte qu'un grand passage de Gregoire de Tours, avec une explication semblable : qui montre qu'on ne mettoit pas alors en question, que ces prodiges ne signifiassent quelque chose. Ep. 96. Ep 95. p 90.

Gauslin archevêque de Bourges étoit fils naturel du roi Hugues Capet. Il fut élevé dés l'enfance à saint Benoît sur Loire, & disciple du savant Abbon : aprés la mort duquel, le roi Robert son frere lui donna cette abbaye : nonobstant la resistance des moines, qui ne vouloient point le recevoir, à cause de sa naissance. Aprés la mort de Dâbert archevêque de Bourges, le roi l'éleva encore à cette dignité l'an 1013. Mais le peuple Ademar. Chr. p. p. 172.

AN. 1022. de Bourges refusa cinq ans durant de le recevoir : criant tout d'une voix, que le fils d'une prostituée ne devoit pas gouverner l'église. Enfin par l'entremise de saint Odilon abbé de Clugny, la volonté du roi prévalut, Gauslin fut reçû dans le siege de Bourges, & le remplit jusques à sa mort, qui arriva l'an 1030.

LVII. Fulbert évêque de Chartres.

Fulbert évêque de Chartres, n'étoit recommandable, comme il l'avouë lui-même, ni par sa naissance ni par ses biens. Il semble marquer qu'il étoit Romain: il eut de bons maîtres dés l'enfance, & il en profita si bien, qu'il devint un des plus fameux docteurs de son siecle. Il enseigna long-tems à Chartres, & fut chancelier de cette église. On voit par quelques-unes de ses lettres, qu'il sçavoit la medecine, & donnoit des médicamens : mais il n'en composoit plus depuis qu'il fut évêque. Comme il étoit estimé des rois, des évêques & des peuples, son merite le fit élire évêque de Chartres, aprés la mort de Rodolfe, quoiqu'il fût encore jeûne, c'étoit l'an 1007. Foulques étoit encore évêque d'Orleans, & Fulbert lui écrivit, pour le consoler de la foiblesse du roi Robert: qui se laissoit surprendre par des méchans, & ne soutenoit pas la justice avec la vigueur necessaire. Il l'exhorte à se faire rendre par l'abbé de Fleury la soumission qui lui étoit dûë, selon les canons ; & y exhorte aussi l'abbé, qui étoit Gauslin, depuis archevêque de Bourges.

Carm. p. 179. Ep. 2 fol. 12 & 15. Ep. 10. 46. 113. V. Mabill sæc. 6. p. 254. n. 3. Epist 41. Ep. 73.

Aprés la mort de Foulques, Thierry ayant été élû évêque d'Orleans, Fulbert refusa d'assister à son ordination, au jour marqué: parce que Thierry étoit accusé d'homicide, & que le pape en étant averti avoit défendu de l'ordonner. De plus on se plaignoit, que son élection avoit été extorquée par l'autorité du prince,

Ep. 61.

contre la liberté du clergé & du peuple. Toutefois Fulbert ayant reconnu son innocence, concourut à son ordination, & cultiva depuis son amitié. Aussi Thierri d'Orleans est-il compté entre les saints, & honoré le vingt-septiéme de Janvier. Il étoit fils du seigneur de Château-Thierri sur Marne, & petit-fils de celui qui bâtit cette forteresse, dont elle a gardé le nom.

V. Mabill. sæ. 6. p. 192.
Ep. 62. 63.
Boll. to 2 p. 788.

Fulbert témoigne lui-même la crainte qu'il avoit de n'avoir pas été bien appellé à l'épiscopat: par des vers, dont les sentimens sont plus estimables, que le stile. Mon createur, dit-il, ma vie, mon unique confiance, donnez-moi vôtre conseil, & la force de le suivre, dans l'incertitude où je suis. Je crains qu'étant entré temerairement dans l'épiscopat, je ne sois plus nuisible qu'utile au troupeau : c'est pourquoi je crois devoir ceder à ceux qui en sont plus dignes. Mais quand je pense, que sans appui de richesses ou de naissance, je suis monté sur cette chaire, comme le pauvre élevé de son fumier; je croi que c'est l'effet ordinaire de vôtre providence, & je n'ose changer de place, sans vôtre ordre, quoique j'en sois sollicité par le reproche de ma conscience. Vous sçavez, Seigneur, ce qui vous est le plus agréable & le plus utile pour moi : inspirez-le moi, je vous supplie, & m'aidez à l'executer.

Carm. p. 179.
Ps. CXII. 7.

Il fut rassuré dans ces craintes par saint Odilon de Clugny, avec lequel il étoit lié d'une étroite amitié, & qu'il estimoit jusques au point de le nommer l'archange des moines. Odilon lui conseilla de demeurer évêque : aprés quoi Fulbert prétendoit qu'il étoit obligé à lui donner son conseil & son secours en toutes ses peines.

Ep. 64.
Ep. 68.

Le roi Robert lui ayant fait demander son consen-

Ep. 88. tement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris: il répondit, qu'il y consentoit, en cas que ce fût un homme de beaucoup de lettres, & qui prêchât facilement: à quoi, dit-il, tous les évêques ne sont pas moins obligez qu'à l'action. Il suppose encore que l'élection ait été jugée canonique par l'archevêque de Sens & par les évêques de la province. Depuis que Ep. 11. 20. Francon fut ordonné évêque, Fulbert l'aida de ses conseils en diverses affaires: le consolant dans les persecutions, que l'église souffroit de la part des seigneurs; & l'exhortant à ne pas ceder à son ressentiment, jusques à prendre les armes. De peur, ajoûte-t-il, que si vous employez un glaive étranger, vous ne fassiez qu'on ne craigne plus le vôtre. Il l'exhorte encore à retirer en faveur des pauvres l'usufruit des autels, que ses predecesseurs avoient accordez à des laïques.

Ep. 45. Aprés la mort d'un soûdoyen de l'église de Chartres, Robert évêque de Senlis demanda cette place, pour lui ou pour Guy son frere. Fulbert répondit: Qu'elle ne convenoit ni à Robert, parce qu'il étoit évêque, ni à Guy, parce qu'il étoit trop jeune; & la donna à un de ses prêtres nommé Evrard, sçavant & vertueux. L'évêque de Senlis & sa mere en furent si irritez, qu'ils firent de terribles menaces contre Evrard, en presence de plusieurs témoins. En effet quelques-uns de leurs domestiques vinrent à Chartres, où s'étant tenus cachez pendant le jour, ils attaquerent de nuit le prêtre Evrard, comme il alloit à matines, & le tuerent à coups de lances & d'épées, dans le parvis de la grande église. Ses clercs qui vinrent un peu plus tard, le trouverent, qui en expirant prioit pour ses meurtriers, à l'exemple de saint Estiene. Quelque soin qu'ils eussent pris de se

cacher, le crime fut découvert par des indices, qui joints aux menaces precedentes, faisoient une entiere conviction. Fulbert en écrivit à Adalberon évêque de Laon, comme au plus ancien de la province de Reims, dont apparemment le siege étoit vacant : l'exhortant à faire justice d'un tel crime, & à excommunier les coupables. Pour lui il les excommunia, & refusa ce qu'ils offroient *Ep. 29. 60.* pour se faire absoudre, nonobstant les conseils & les instances de l'archevêque de Sens. Quant à l'évêque de *Ep. 48. 49.* Senlis, il ne voulut faire aucune satisfaction pour ce meurtre, ni avoüer qu'il en fût coupable.

Le siege de Reims ayant vacqué quelque tems aprés *Chr. Alber. 1023.* la mort de l'archevêque Arnoul, Ebles encore laïque *Marlot. lib. I. c. 20.* fut élû pour lui succeder, par le clergé & le peuple de la ville, du consentement du roi & de la plûpart des évêques de la province : mais Gerard de Cambray s'y opposa, insistant sur ce qu'Ebles étoit neophyte, & prétendant qu'il n'étoit point instruit de la discipline, & ne sçavoit qu'un peu de dialectique, pour imposer aux ignorans. Guy nouvel évêque de Senlis faisoit difficulté de prendre part à son ordination : mais Fulbert le rassura, lui apportant les exemples de saint Ambroi- *Ep. 38.* se & de saint Germain d'Auxerre, & lui representant le besoin de relever l'église de Reims, notablement déchuë. Ebles fut en effet sacré archevêque l'an 1024. & remplit dignement ce siege pendant neuf ans. Fulbert le consola dans les traverses qu'il souffroit de la part *Ep. 53.* d'Eudes comte de Champagne, & le reprit de ce qu'il vouloit abandonner son troupeau : disant que ce ne seroit pas agir en pasteur.

Guillaume V. duc d'Aquitaine, connoissant le me- *Chr. Adem. p. 173.* rite de Fulbert de Chartres, le fit venir auprés de lui,

V. ep. 16. 18. le retint quelque tems, & lui donna la tresorerie de S. Hilaire de Poitiers : mais Fulbert le pria enfin de l'en *Ep. 103. 130.* décharger, ne pouvant y aller souvent à cause de l'éloignement des lieux ; & protestant qu'il n'en seroit *Ep. 101.* pas moins attaché à son service. Dans une de ses lettres il lui explique ce que renferme le serment de fidelité, & les devoirs reciproques du vassal & du seigneur.

LVIII. Guillaume duc d'Aquitaine. *Chr. Adem. p. 172.*

Ce duc Guillaume que quelques-uns nomment le grand, étoit un des plus puissans princes de ce tems-là, & des plus religieux. C'étoit le défenseur des pauvres, le pere des moines, le protecteur des églises. Dés sa jeunesse, il prit la coutume d'aller à Rome tous les ans ; & s'il y manquoit une année, il alloit à saint Jacques en Galice. Soit qu'il marchât, soit qu'il tint sa cour, il paroissoit un roi plûtôt qu'un duc : aussi étoit-il absolu dans toute l'Aquitaine, & lié d'amitié avec le roi Robert & avec les princes étrangers, Alfonse roi de Leon, Sanche de Navarre, Canut de Danemarc & d'Angleterre ; & l'empereur Henri : ils se faisoient reciproquement des presens. S'il trouvoit un clerc recommandable par sa science, il en prenoit un soin particulier : ainsi il donna l'abbaye de saint Maixent au moine Rainald surnommé Platon. Le duc avoit été bien instruit dans sa jeunesse, il avoit quantité de livres dans son palais, lisoit lui-même ; & à l'imitation de Charlemagne y *p. 177.* employoit ses heures de loisir, & principalement dans *p. 173.* les longues nuits de l'hyver. Il n'étoit guére sans quelques évêques auprés de lui. Il donna des terres à plusieurs monasteres, entre autres à saint Martial de Limoges, à saint Michel en l'Erme & à Clugny. Car il honoroit singulierement les moines reguliers & les abbez, & se servoit de leurs conseils dans le gouvernement de son

état.

état. Il cherissoit sur tout saint Odilon abbé de Clugny, qu'il s'attacha par de grandes liberalitez, le considerant comme un temple du S. Esprit, & lui donna à reformer quelques monasteres de son obéïssance.

Il fonda de nouveau l'an 1010. celui de Maillezais en Poitou, qui fut érigé en évêché trois cens ans aprés. Il fonda l'abbaye de Bourgueil en Anjou dans une terre de son propre. De son tems & la même année 1010. on trouva au monastere d'Angeli en Saintonge le chef S. Jean; que l'on prétendoit y avoir été apporté dés le tems de Pepin roi d'Aquitaine fils de Louis le Débonnaire, fondateur de ce monastere. Nous avons encore l'histoire de cette translation, mais si grossierement fabriquée, que l'on en voyoit la fausseté dés l'onziéme siecle. Toutefois la découverte de ce chef que l'on croyoit être celui de saint Jean-Baptiste, reveilla merveilleusement la dévotion des fideles. On y accourut de toutes les provinces de Gaule, d'Italie & d'Espagne. Le roi Robert y vint avec la reine, & y offrit une conque d'or du poids de trente livres, avec des ornemens precieux. Sanche roi de Navarre y vint aussi, le duc de Gascogne, le comte de Champagne, & tous les autres seigneurs, les évêques & les abbez, tous avec de riches offrandes. On y apportoit en procession les reliques les plus fameuses, mêmes celles de saint Martial tenu pour l'apôtre d'Aquitaine. L'effet le plus solide de cette découverte, fut le rétablissement de l'observance reguliere au monastere de saint Jean d'Angeli. Le duc Guillaume fit venir saint Odilon, qui y mit un abbé nommé Reinald, & aprés la mort de celui-ci un autre nommé Aimeric. Le duc Guillaume mourut à Maillezais, revêtu de l'habit monastique & âgé

Chr. Malleac. p. 206.
V. Mabill sæc. 6. act. p. 133. Bill. P.
Labbe to. 2. p. 222.
Chr. ap. Besly.
Annal. Bened. lib. XXX. n. 14.
post. Op. Cypr.
Ademar. p. 178.

Chr. Malleac. p. 207. de soixante & onze ans, le dernier jour de Janvier 1030.

LIX. Piece du R. Robert.

Helg p. 68. Le roi Robert eut toûjours une affection particuliere pour la ville d'Orleans, parce qu'il y étoit né, y avoit été baptisé & couronné roi. Il rendit à l'église cathedrale de sainte Croix, des terres que l'évêque Foulques avoit données à Hugues de Beauvais, pour en avoir du secours; & donna à la même église des vases sacrez & des ornemens precieux. Il en donna aussi à l'abbaye de Fleury, dont il confirma les privileges. Car il regardoit saint Benoît comme un de ses principaux protecteurs: avec la sainte Vierge, saint Martin, saint Aignan, saint Corneille, saint Cyprien, saint Denys & sainte Geneviéve. Il fit bâtir à Orleans un nouveau monastere en l'honneur de saint Aignan: deux églises de Nôtre-Dame, & un monastere de saint Vincent. Un de saint Paul à Chanteuge en Auvergne, de saint Medard à Vitri, de saint Leger dans la forêt Iveline, de Nôtre-Dame à Melun, de saint Pierre & saint Rieul à Senlis. A Estampes le monastere de Nôtre-Dame & une autre église dans le palais. A Paris dans la cité, saint Nicolas qui étoit la chapelle du palais, le monastere de saint Germain l'Auxerrois, l'église de saint Michel dans la forêt de Bievre, qui est celle de Fontainebleau, le monastere de saint Germain de Paris avec l'église de saint Vincent dans la forêt de Laye. A Gomé une église de saint Aignan, une autre église de saint Aignan à Fay: le monastere de Nôtre-Dame à Poissi, celui de Cassien à Autun. Ce sont quatorze monasteres & sept autres églises.

p. 72. a. p. 77.

Sa dévotion pour le saint sacrement de l'eucharistie, étoit telle qu'il lui sembloit y voir Dieu dans sa

p. 64. b.

gloire, plutôt que sous une forme étrangere ; & c'est ce qui le rendoit si soigneux de fournir des vases & des ornemens pour celebrer dignement le saint sacrifice. Il se plaisoit aussi à orner richement les reliques des saints ; & on en découvrit un grand nombre sous son regne, qui avoient été long-tems cachées, particulierement vers l'an 1008. & dans la ville de Sens, sous l'archevêque Leoteric. Il y eut un grand concours, non seulement des Gaules, mais d'Italie & d'Outre-mer ; & plusieurs malades y furent gueries : ensorte que la ville de Sens en fut enrichie. Mais la découverte des reliques la plus celebre, fut celle des martyrs saint Savinien & saint Potentien apôtres de Sens. Ils étoient demeurez cachez dans des cavernes, de peur des payens, depuis le tems de l'archevêque Guillaume, qui vivoit l'an 940. Mais l'archevêque Leoteric les ayant trouvez vers l'an 1015. les fit enfermer soigneusement dans des coffres de plomb. Enfin le roi Robert & la reine Constance, firent mettre le corps de saint Savinien dans une chasse d'or & d'argent ornée de pierreries, que le roi raporta lui-même sur ses épaules avec le prince Robert son fils. Cette derniere translation se fit le vingt-cinquiéme d'Aoust vers l'an 1025. & un aveugle nommé Mainard, du village de Fontaines en Gâtinois, y recouvra la vuë, qu'il avoit perduë depuis trois ans.

Glab. III. c. 6.

Acta. SS. Ben. sæc. 6. p. 254.

Gall. Chr.

Le roi étoit tres-assidu aux offices de l'église, faisoit des prieres & des genuflexions sans nombre : lisoit tous les jours le psautier, enseignoit aux autres les leçons & les hymnes. Il passoit sans dormir les nuits entieres de Noël, de Pâques & de la Pentecôte. Depuis la Septuagesime jusques à Pâques il couchoit sur la terre, &

passoit le carême en pelerinages. Les aumônes ordinaires du roi Robert à Paris, à Orleans, & aux autres villes où il sejournoit, étoient de nourrir trois cens pauvres, & quelquefois jusques à mille, leur faisant donner du pain & du vin en abondance. En carême, quelque part qu'il fût, on donnoit tous les jours à cent ou deux cens pauvres du pain, du vin & du poisson. Le jeudi saint il en servoit au moins trois cens le genou en terre, donnant à un chacun du pain, des legumes, du poisson & un denier; & cela à tierce. Il en faisoit autant à sexte, puis il servoit cent pauvres clercs, donnant à chacun douze deniers & chantant toûjours des pseaumes. Enfin aprés son repas, revêtu seulement d'un cilice, il lavoit les pieds à cent soixante ou plus, & donnoit deux sols à chacun. Ces sous & ces deniers étoient d'argent. En l'honneur des douze apôtres il menoit par tout avec lui douze pauvres, qui marchoient devant montez sur des ânes & loüant Dieu.

Helg p. 72.

Ce bon roi portoit la compassion pour les pauvres & la patience, jusques à laisser prendre en sa presence l'argenterie de sa chapelle, & souffrir que l'on coupât les ornemens d'or ou de fourrures qu'il portoit sur lui. Helgaud moine de Fleury, qui a écrit sa vie, en raporte plusieurs exemples, comme ses plus belles actions. Il dit aussi qu'à Compiegne le bon prince fit arrêter le jeudi saint douze hommes, qui avoient conjuré contre sa vie: qu'il les fit garder dans la maison de Charles le Chauve, nourrir splendidement, & le jour de Pâques leur fit donner la communion. Le lundi ils furent jugez & condamnez tout d'une voix: mais le roi leur fit grace, en consideration de la nourriture celeste qu'ils avoient reçuë, & les ren-

p. 64.

voya, ſe contentant de leur défendre de rien faire de ſemblable. Pour prevenir les faux ſermens alors ſi frequens, il avoit fait faire un reliquaire de criſtal, orné d'or, mais ſans reliques, ſur lequel il faiſoit jurer les ſeigneurs ; & un autre d'argent renfermant un œuf de grifon, où il faiſoit jurer les gens du commun : comme ſi la validité du ſerment n'eût dépendu que des reliques. *p. 66. c.*

Mais ce prince faiſoit mieux paroître ſon zele dans le choix des évêques. Car, dit Glaber, quand un ſiege étoit vacant, il ne ſongeoit qu'à le remplir d'un digne ſujet, fût-il de la plus baſſe naiſſance. Ce qui lui attira l'indignation & la deſobéiſſance des ſeigneurs de ſon royaume, qui ne choiſiſſoient pour ces places que des nobles comme eux : car la pluſpart, à l'imitation des rois, ſe rendoient maîtres des élections. Le roi Robert trouvoit donc ſouvent de la reſiſtance de la part des ſeigneurs ſes vaſſaux : mais il étoit en paix avec les princes ſouverains ſes voiſins, ſçavoir l'empereur Henri, Ethelred roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre. *Glab. lib. III. c. 2.*

Son amitié avec l'empereur parut principalement dans leur entrevuë de l'an 1023. prés de la Meuſe qui ſeparoit leurs états. Pluſieurs de leur ſuite diſoient, qu'il n'étoit pas de leur dignité de paſſer l'un du côté de l'autre, & qu'ils devoient ſe voir ſur des barques au milieu de la riviere : mais l'humilité & l'amitié ſincere l'emporta. L'empereur Henri ſe leva de grand matin, & paſſa avec peu de ſuite du côté du roi Robert : ils s'embraſſerent tendrement, entendirent la meſſe celebrée par les évêques, & dînerent enſemble. Le roi offrit à l'empereur de grands preſens en or, en argent & en pierreries, avec cent chevaux richement enharnachez, *Sigeb. an. 1023. Glab. Ibid.*

& sur chacun l'armeure du cavalier : mais l'empereur ne prit qu'un livre d'évangiles & un reliquaire contenant une dent de saint Vincent. L'imperatrice prit une paire de gondoles d'or. Le lendemain le roi avec ses évêques, passa aux tentes de l'empereur, qui lui offrit de son côté cent livres d'or, mais le roi ne prit non plus que deux gondoles. Ils renouvelerent leur traité d'alliance, s'entretinrent des interêts de l'église & de l'état, & convinrent de se trouver à Pavie avec le pape, pour lui faire confirmer ce qu'ils avoient resolu.

LX. Richard ab. de Verdun.

Vita sæc. 6. Act. Ben. p. 519. Hugo Flav. Chr. Virdun. p. 160. Bibl. Lab.

Richard abbé de Verdun, cheri de ces deux princes, travailla utilement à leur union. Etant né dans le diocese de Reims de parens tres-nobles, il fit ses études à la cathedrale, qui étoit alors l'école la plus celebre de toutes les églises de la Gaule Belgique, tant pour la doctrine que pour les mœurs. Richard fut pourvû de la dignité de chantre de cette église, puis de celle de doyen : dont il s'acquitta avec tant de prudence & de capacité, qu'il se fit estimer & respecter de tout le monde. Il étoit assidu à l'oraison & recitoit le psautier tous les jours, partie prosterné, partie debout. Se sentant fortement appellé à la perfection, il redoubla ses aumônes, & distribua tous ses biens aux pauvres : mais il doutoit s'il demeureroit entre les siens, pour leur donner bon exemple, ou s'il quitteroit son pays, pour se délivrer des tentations qu'attire l'amour des parens.

Elog. sæc. 6. act. Ben. p. 185.

Il déliberoit encore, quand il reçut chez lui Frideric comte de Verdun, qui sous l'habit seculier servoit Dieu depuis long-tems avec un grand zele. Son frere Adalberon II. évêque de Verdun étant mort, il donna le comté à cette église, s'en reservant toutefois la joüissance sa vie durant. Le motif de cette donation fut de

reparer les torts que les ancêtres de Frideric avoient faits à cette église. Il la fit l'an 997. & la même année il alla en pelerinage à Jerusalem.

Ce fut au retour de ce voyage qu'il vint à Reims, & logea chez le doyen Richard, qui le reçut avec beaucoup de charité. Frideric voulut profiter de l'occasion, pour consulter un si habile homme, sur le dessein qu'il avoit de quitter le monde. Richard s'ouvrit à lui de son côté; & ils convinrent ensemble de se retirer à saint Vannes de Verdun. Ce monastere subsistoit dés le milieu du huitiéme siecle, mais il avoit été ruiné par les Normans: on avoit commencé à le rétablir foiblement, & il n'étoit alors habité que de sept Ecossois, sous la conduite d'un saint homme de la même nation nommé Fingen abbé de saint Felix de Mets. Les deux amis y ayant été reçus, n'y trouverent pas la regularité qu'ils croyoient; & s'en allerent à Clugny consulter saint Odilon, sur le parti qu'ils devoient prendre. Ayant reconnu leur merite & leur zele, il n'écouta point l'amour propre, qui lui auroit conseillé de les retenir chez lui: mais il les renvoya au monastere de saint Vannes, persuadé que Dieu les destinoit à y rétablir l'observance reguliere.

Acta SS. Ben. sæc. 6. p. 25.

A leur retour l'abbé Fingen fit difficulté de les recevoir, craignant que des personnes élevées dans l'opulence, eussent peine à s'accommoder de la pauvreté de ce monastere. Il ceda toutefois à leurs instances: mais il mourut environ trois mois aprés les avoir reçus. Alors Heimon évêque de Verdun, mit à sa place Richard, & le fit abbé de saint Vannes malgré la resistance des moines Ecossois. C'étoit l'an 1004. & il gouverna cette abbaye quarante-deux ans. Frideric ne la

regarda plus que comme ſon maître, montrant aux autres l'exemple d'une obéïſſance & d'une humilité parfaite.

La reputation de l'abbé Richard s'étendit bien-tôt, non ſeulement dans la France dont il étoit ſorti, mais dans tout le royaume de Lorraine : en ſorte que l'empereur Henri en ayant oui parler, le fit venir auprés de lui, l'entretint avec plaiſir, & le renvoya chargé de preſens. Il en uſa ainſi pluſieurs fois ; & s'étant informé de l'origine & de l'état de ſon monaſtere, il lui donna de quoi le rétablir & le rebâtir magnifiquement. Dans un de ces voyages l'abbé mena avec lui le moine Frideric, qui étant connu de toute la cour, & parent de l'empereur, étoit toûjours traité avec grand honneur. Un jour l'empereur étant avec les évêques & les ſeigneurs, Frideric que l'on avoit placé avec eux, vit ſon abbé aſſis beaucoup plus bas. Il ſe leva d'auprés de l'empereur, portant ſon marchepied, ſur lequel il s'aſſit aux pieds de l'abbé. Cette action fut admirée & loüée de tout le monde ; & fut cauſe que l'empereur fit aſſeoir auprés de ſoi l'abbé Richard & le moine Frideric enſuite.

Tandis qu'on rebâtiſſoit le monaſtere de ſaint Vannes, Frideric voyant des moines ſes confreres, qui avoient honte de remuer la terre & enlever les décombres : leur en montroit l'exemple le premier, auſſi-bien que de prendre l'oiſeau ſur ſes épaules & porter le mortier. Le duc Godefroi ſon frere le trouva un jour dans la cuiſine lavant les écuelles ; & dit en ſortant, que cette occupation ne convenoit guere à un comte : mais Frideric lui dit, qu'il ſe tenoit fort honoré de rendre de tels ſervices à ſaint Pierre & ſaint Vannes, patrons

du

du monaſtere. Un des moines voulant un jour le déchauſſer par charité, il lui dit avec une ſainte indignation : Que me ſert, mon frere, d'avoir quitté les honneurs du ſiecle, ſi je reçois de mes freres ſans neceſſité, les ſervices que l'on m'eût rendus dans le ſiecle ? Je ne ſuis venu ici que pour ſervir les autres. Son exemple excita pluſieurs ſeigneurs de ſes parens, non ſeulement à donner de grands biens à cette maiſon, mais à embraſſer eux-mêmes la vie monaſtique. L'abbé Richard ayant été chargé du monaſtere de ſaint Vaſt d'Arras, lui en donna la conduite en qualité de prevôt, & il y mourut l'an 1022.

L'abbé Richard devint un des trois reſtaurateurs de la diſcipline monaſtique dans l'empire François, les deux autres étoient Odilon de Clugny & Guillaume de Dijon. On nommoit le premier Odilon le pieux ou le débonnaire, à cauſe de ſa bonté : on nommoit le ſecond Guillaume par deſſus la regle, à cauſe de ſa ferveur auſtere ; & Richard étoit ſurnommé la grace de Dieu, à cauſe de ſa douceur. Baudri évêque de Liege, lui donna l'abbaye de Lobes, qui étoit tres-riche, pour y rétablir l'obſervance, & enſuite celle de ſaint Laurent de Liege. Roger évêque de Chaalons lui donna de même l'abbaye de ſaint Pierre : le roi Robert lui donna celle de Corbie : Baudoüin comte de Flandres lui en donna pluſieurs, ſaint Pierre de Gand, ſaint Amand, ſaint Riquier, ſaint Joſſe. Enfin on comptoit juſques à vingt & un monaſteres, dont il avoit pris la conduite, tant à la priere des évêques que des princes. Aprés les avoir reformez, il y mit des abbez, qu'il choiſit entre ſes diſciples : mais il en gouverna trois par lui-même, outre ſaint Vannes. En 1011. il alla à Ro-

me, & gagna les bonnes graces du pape Benoît VIII. Les princes avoient un tel respect pour lui, que souvent il accommodoit leurs differends. Il pardonna à un moine, qui avoit voulu le tuer ; & le voyant sincerement converti, en fit un de ses plus fideles disciples.

LXI. Enguerran abbé de saint Riquier. *Vita. sæc. 6. Ben. p. 494.*

Un autre abbé cheri du roi Robert, fut Enguerran de saint Riquier. Il n'étoit pas de grande naissance; mais dés l'enfance il fit paroître une grande inclination pour les lettres. Il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Centule, qui ayant été fondée par saint Riquier vers l'an 725. & ruinée par les Normans dans le siecle suivant, venoit d'être rétablie par l'abbé Ingelrad, auparavant moine de Corbie. Cet abbé permit au jeune Enguerran d'aller étudier à Chartres sous l'évêque Fulbert, où il apprit la grammaire, la musique & la dialectique. Cependant le roi Robert voulant faire par devotion le voyage de Rome, faisoit chercher des ecclesiastiques instruits, pour l'accompagner ; & sur la reputation d'Enguerran, il le mena avec lui, & fut tres-content de sa doctrine & de ses mœurs. Ce voyage fut environ l'an 1020. & le roi resolut dés-lors de placer Enguerran en quelque dignité ecclesiastique.

Etant retourné à son monastere, il y ranima les études, ensorte que l'on s'appliqua à chercher des livres, à en transcrire de nouveau, & à instruire la jeunesse. Cependant l'abbé Ingelrad mourut, & toute la communauté élut Enguerran pour lui succeder : excepté quelques-uns qui s'y opposoient, parce qu'ils étoient enflez de leur noblesse. Le roi ravi de trouver cette occasion de placer Enguerran, vint aussi-tôt à saint Riquier : mais celui-ci l'ayant appris par avance, se cacha

dans les bois. Le roi étant arrivé, le fit si bien chercher qu'on le trouva; & quand on le lui eut amené, il entra dans l'église, & en presence de tous ceux qui s'y trouverent, il le mit en possession, en lui faisant toucher les cordes des cloches. Car les investitures se faisoient toûjours par quelque signe sensible.

Le nouvel abbé eut grand soin de reparer les bâtimens du monastere, d'orner l'église & retirer les biens usurpez: d'empêcher par sa fermeté les usurpations nouvelles, & d'augmenter au contraire le temporel, par diverses donations qu'il reçût. Il écrivit par le conseil de l'évêque Fulbert son maître la vie, les miracles & la translation de saint Riquier en quatre livres, & composa quelques ouvrages en vers. Il vêcut jusques à l'an 1045. Guy alors archidiacre, & depuis évêque d'Amiens, fit son épitaphe. Il avoit été son disciple, & fut un poëte fameux en son tems.



AN. 1023.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIEME.

I. Eglise d'Allemagne.

Vita S. Godeh. n. 24. sec. 6. Ben. p. 410.

Sup. liv. LVIII. n. 51.

L'Archevêque Aribon invita l'empereur saint Henri, à venir celebrer à Mayence la fête de la Pentecôte, l'an 1023. & ce prince y assembla un concile national d'Allemagne, où par le conseil des évêques, il corrigea plusieurs desordres. Il voulut entre autres separer Otton comte de Hamerstein, d'avec Irmengarde, qui n'étoit point sa femme legitime : le comte le promit, partie par la crainte de l'empereur, partie sur les remontrances des évêques : mais la femme méprisa ouvertement leurs défenses.

Vita. n. 48. eod. sec. 6. p. 229. 771.

Vita S. Godeh. n. 28.

Godehard nouvel évêque d'Hildesheim vint au concile. Car Bernoüard étoit mort l'année precedente 1022. le vingtiéme de Novembre, aprés trente ans d'épiscopat. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, aussi fut-il depuis canonisé. L'empereur Henri ayant appris la nouvelle de sa mort, prit en particulier Godehard abbé d'Altaha, & lui déclara qu'il vouloit lui donner cet évêché. L'abbé le refusa absolument ; & ne se rendit point aux instances des évêques, que l'empereur lui fit parler. Il dit seulement, que si on le jugeoit digne de l'épiscopat, il attendroit que Ratisbone ou Passau vinssent à vacquer, afin de pouvoir être utile aux siens : car il étoit né dans le diocese de Passau. Toutefois un songe qu'il eut huit jours aprés, & qu'il crut venir du ciel, le détermina à accepter le siege d'Hildesheim ; & il fut sacré le jour de saint André vendredi trentiéme de Novembre 1022. par Aribon archevêque de Mayence son métropolitain. Godehard avoit

été offert à Dieu dés l'enfance, dans le monastere d'Altaha ou Altach : dont l'empereur Henri n'étant encore que duc de Baviere, le fit abbé, & lui donna ensuite plusieurs autres monasteres à reformer. Il étoit déja vieux, & ne songeoit qu'à se preparer à la mort, quand l'empereur l'obligea à se charger de l'épiscopat : toutefois il vêcut encore quinze ans, jusques au quatriéme de Mai 1038. qu'il mourut. Il fut canonisé dans le siecle suivant, ayant fait plusieurs miracles devant & aprés sa mort. AN. 1023.

La même année 1023. le vingt-deuxiéme d'Octobre, mourut Geron archevêque de Magdebourg, aprés avoir fait beaucoup de biens à son église : comme avoit fait à la sienne Arnoul évêque d'Halberstat, qui mourut la même année, & qui étoit en reputation pour sa science & son éloquence. L'empereur passa cette année la fête de Noël à Bamberg, où le peuple de ces églises vacantes, vint apprendre quels pasteurs il leur donneroit. Ayant donc déliberé avec ceux qui passoient pour les plus sages, il donna l'archevêché de Magdebourg à Hunfroi, tiré du clergé de Virsbourg, & l'évêché d'Halberstat à Brandag abbé de Fulde. La même année 1023. mourut saint Hartuic archevêque de Salsbourg, aprés trente-deux ans d'épiscopat. *Chr. Saxo.* *Vita ap. Canis. to. 2 p. 315.*

On peut juger du soin qu'apportoit l'empereur Henri au choix des évêques, par le grand nombre des saints personnages qui remplirent de son tems les sieges d'Allemagne. On remarque entre autres à Tréves Meingaud & Poppon : à Cologne Heribert & Pilegrim : à Mayence Villigise, Archambauld & Aribon : à Vormes Burchard, à Utrect Ansfrid & Athalbalde : à Munster Thierri & Sigefroi : à Osnabrug Thietmar, à Hil- *Vita S. Meinverc. n. 100.*

AN. 1024. desheim Bernoüard & Godehard, à Minden Sibert & Brunon, à Strasbourg Verinhaire, à Virsbourg Geron & Hunfroi, à Breme Unuan, à Paderborn Meinverc. Car encore que quelques-uns fussent en place avant le regne de Henri, il est à croire qu'ils lui aiderent par leurs conseils à choisir les autres.

II. Mort de saint Henri. Conrad roi.

L'empereur Henri affligé de diverses incommodités, demeura long-tems à Bamberg, où il avoit passé la fête de Noël en 1023. puis ayant repris ses forces, il se mit en chemin pour aller à Magdebourg. Mais il fut obligé de s'arrêter en chemin, & n'y arriva que le samedi saint, accompagné de tous les grands & de l'imperatrice Cunegonde, & y celebra la fête de Pâque, qui étoit le cinquiéme d'Avril en 1024. De là il passa à Halberstad, puis à Goslard, & enfin à Grone, où la maladie se renforçant l'obligea de s'arrêter.

Vita Henr. n. 27. ap. Sur. 14. Jul. *Sifrid. epit. p. 689.* *Vita S. Meinverc. n. 101.* *Martyr. R. 14. Jul.*

Se sentant prés de la mort, il appella les parens de l'imperatrice son épouse, & leur dit : Je vous la rends vierge, comme vous me l'avez donnée ; puis il mourut le quatorziéme de Juillet 1024. âgé de cinquante-deux ans, aprés en avoir regné vingt-deux comme roi, & dix comme empereur. Son corps fut porté à Bamberg, & enterré dans la cathedrale, dediée à saint Pierre, comme il l'avoit ordonné. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, il fut canonisé dans le siecle suivant, & l'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Vita Burch.

Aprés sept semaines d'interregne, les seigneurs élurent pour roi Conrad, qui fut couronné à Mayence par l'archevêque Aribon le huitiéme de Septembre 1024. Il étoit fils d'Henri, fils d'Otton, fils de Ludolf, fils aîné d'Otton le grand. Il fut élevé à Vormes, sous la conduite de l'évêque Bouchard, qui le voyant mépri-

sé de ses parens, à cause de son humeur douce, & de AN. 1024.
l'innocence de sa vie: le prit auprés de lui, & le nourrit comme son fils, l'instruisant dans la crainte de Dieu, & l'aimant particulierement pour la fermeté de son courage. On dit que saint Henri l'avoit lui-même designé pour son successeur. Il est connu sous le nom de Conrad le Salique, & il regna quinze ans.

III. Mort de Benoît VIII. Jean XIX. pape. *Papebr. Conat. Chr. Cass. II. c. 57. Glab. IV. c. 1.*

Le pape Benoît VIII. étoit mort la même année 1024. le dixiéme de Juillet aprés avoir tenu le saint siege prés de douze ans, & fut enterré à saint Pierre. Son successeur fut Jean son frere fils de Gregoire comte de Tusculum. C'étoit un pur laïque, qui fut élu pape à force d'argent: on le nomme Jean XIX. & il tint le saint siege neuf ans. Le patriarche de C. P. de concert avec l'empereur Basile, & avec quelques autres Grecs essaya d'obtenir le consentement de ce pape, pour se donner le titre d'évêque universel dans l'église Orientale, comme le pape le prenoit par toute l'église. Le patriarche envoya donc à Rome des députez chargez de grands presens, tant pour le pape que pour les autres, qu'ils trouveroient favorables à sa pretension; & comme l'avarice dominoit alors à Rome plus qu'en lieu du monde, les Grecs furent écoutez, & les Romains chercherent les moyens de leur accorder secrettement ce qu'ils desiroient. Mais le bruit s'en étant répandu par toute l'Italie, cette nouveauté excita un grand tumulte. On en murmura jusques en France, & l'abbé Guillaume de Dijon écrivit au pape sur ce sujet, une lettre tres-forte quoique tres-respectueuse. Enfin les Grecs furent obligez de retourner à C. P. sans avoir rien fait, & de se desister pour lors de cette pretension.

IV. Eglise de C. P.

Le patriarche qui fit cette tentative, étoit Eusta-

AN. 1025. the, successeur de Sergius. Car celui-ci ayant tenu vingt-cinq ans entiers le siege de C. P. mourut au mois de Juillet indiction seconde, l'an du monde 6527. de J. C. 1019. & ordonna patriarche Eustathe, qui étoit le premier des prêtres de l'église du palais: il tint le siege six ans & cinq mois, & mourut au mois de Decembre 6534. 1025. indiction neuviéme. Peu de jours aprés, l'empereur Basile tomba subitement malade; & le moine Alexis, abbé du monastere de Stude, l'étant venu visiter avec le chef de saint Jean Baptiste: il le déclara patriarche, & l'envoya introniser sur le champ, par le protonotaire Jean son ministre d'état. L'empereur Basile mourut le soir même, ayant vécu soixante & dix ans & regné cinquante; & fut enterré, comme il avoit desiré, dans l'église de saint Jean à l'Hebdome. Ce prince est fameux par ses victoires contre les Bulgares. Son frere Constantin, qui regnoit avec lui depuis cinquante ans, en regna seul encore trois; & le patriarche Alexis tint le siege de C. P. dix-sept ans.

Cedr. p. 717.

p. 719.

V. Synode d'Arras.

Syn. Attreb. to. 13. Spicil. init.

En France l'heresie qui avoit été découverte & reprimée à Orleans deux ans auparavant, n'étoit pas éteinte; & on en trouva des sectateurs à Arras en 1025. Gerard qui en étoit évêque aussi-bien que de Cambrai, avoit été instruit dans l'école de Reims sous l'archevêque Adalberon dont il étoit parent. Cet évêque ayant passé à Cambrai la fête de Noël & celle de l'Epiphanie, vint faire quelque sejour à Arras: où s'entretenant des devoirs de son ministere, il apprit qu'il y étoit venu d'Italie des hommes, qui introduisoient une heresie nouvelle: faisant profession d'une certaine justice, par laquelle seule ils pretendoient qu'on étoit purifié;

&

& ne reconnoissoient dans l'église aucun autre sacrement utile au salut. L'évêque Gerard ordonna de chercher ces heretiques, & de les amener en sa presence : eux sçachant pourquoi on les cherchoit, se disposoient à s'enfuir secrettement : mais ils furent prévenus & amenez à l'évêque. Comme il étoit alors fort occupé d'autres affaires, il se contenta de leur faire quelques questions sur leur creance ; & voyant qu'ils étoient dans l'erreur, il les fit mettre en prison jusques au troisiéme jour. Le lendemain il ordonna un jeûne aux clercs & aux moines, pour la conversion de ces heretiques. AN. 1025.

Le troisiéme jour, qui étoit un dimanche, l'évêque vint à l'église de Nôtre-Dame revêtu de ses ornemens, accompagné de ses archidiacres, aussi revêtus avec les croix & les évangiles, & environné de toute la multitude du clergé & du peuple. On chanta le pseaume *Exurgat Deus* : puis l'évêque s'étant assis avec les abbez & les autres, selon leur rang, il fit amener les prisoniers, & fit au peuple un sermon sur leur sujet en general. Ensuite s'adressant aux prisoniers, il leur demanda, quelle étoit leur doctrine & leur culte, & quel en étoit l'auteur. Ils répondirent, qu'ils étoient disciples d'un nommé Gandulfe d'Italie ; & qu'il leur avoit appris à ne recevoir point d'autre écriture que les évangiles & les écrits des apôtres. Mais il étoit venu à la connoissance de l'évêque, qu'ils rejettoient le baptême, l'eucharistie, la penitence, le mariage ; & qu'ils méprisoient les églises, & ne reconnoissoient point pour saints les confesseurs, mais seulement les apôtres & les martyrs. C'est pourquoi il les interrogea sur ces articles ; & commençant par le baptême, il leur dit ; *Ps. 67.*

AN. 1025. Puisque vous pretendez recevoir la doctrine évangelique, vous devez aussi recevoir ce sacrement. Car l'évangile raporte que J. C. dit à Nicodeme : Quiconque ne renaîtra point de l'eau & de l'esprit, n'entrera point dans le royaume des cieux. *Jo. III. c. 5.*

Ils répondirent : La doctrine que nous avons apprise de nôtre maître est conforme à l'évangile. Car elle consiste à quitter le monde, reprimer les desirs de la chair, vivre du travail de ses mains, ne faire tort à personne, & exercer la charité envers tous ceux qui ont du zele pour nôtre institut. Nous croyons qu'en gardant cette justice on n'a point besoin de baptême; & que si on la viole, le baptême ne sert de rien pour le salut. Or le baptême est inutile pour trois raisons: la premiere est la mauvaise vie des ministres, qui ne peuvent procurer le salut : la seconde est la rechûte dans les vices, ausquels on a renoncé dans le baptême: la troisiéme, qu'il ne semble pas qu'un enfant, qui ne desire & ne connoît pas même son salut, puisse profiter de la volonté & de la foi d'autrui.

A cela l'évêque répondit par un discours, dont voici la substance. J. C. qui est juste par lui-même & source de toute justice, n'a pas laissé de recevoir le baptême, pour accomplir toute justice, c'est-à-dire, pour nous en donner l'exemple. *Matth. III. 15.* Il a voulu que par ce signe sensible de l'ablution du corps, nous connussions la purification invisible de l'ame; & saint Pierre ne laissa pas de baptiser Corneille avec l'eau, quoiqu'il eût reçu le S. Esprit par avance. *Act. X. 47.* L'indignité du ministre ne nuit point au sacrement, parceque c'est le S. Esprit qui opere; & Judas baptisoit comme les autres apôtres. *p. 7.* *p. 11.* Les enfans peuvent profiter de la foi d'autrui, comme le para-

lytique de l'évangile & la fille de la Cananée. Enfin vous qui ne voulez dans l'église aucune ceremonie sensible, pourquoi observez-vous si religieusement de vous laver les pieds les uns aux autres ? Venant au sacrement de l'eucharistie, il dit : Quand nous offrons ce sacrifice, le pain & le vin mêlé d'eau, sanctifiez sur l'autel par la croix & les paroles de J. C. deviennent son vrai & propre corps, & son vrai & propre sang, quoiqu'ils paroissent être autre chose. L'évêque répondit ensuite à quelques objections, & raporta quelques histoires miraculeuses, pour montrer la verité du changement du pain & du vin au corps & au sang de J. C.

AN. 1025.
Matth. IX. 2.
c. 21

A ce discours, tous les fideles qui étoient presens fondoient en larmes, & loüoient la puissance & la misericorde de Dieu. L'évêque se tournant vers les heretiques, leur demanda s'ils avoient quelque chose à répondre. Ils dirent avec de grands soupirs, que ce qu'ils venoient d'entendre leur fermoit la bouche, & ils avoüerent leur faute, se frappant la poitrine & se prosternant par terre. Ils admiroient la bonté de Dieu, qui les avoit soufferts si long-tems à la honte du nom Chrétien ; & ils craignoient qu'il n'y eût plus de pardon pour eux, aprés en avoir seduit plusieurs autres. L'évêque leur dit : Vous auriez raison de le craindre, vous qui défendiez aux pecheurs d'esperer aucun fruit de la penitence : mais si vous rejettez de bonne foi vos erreurs, pour recevoir la doctrine Catholique, je vous promets avec confiance le pardon de la part de Dieu.

p. 21.

Il continua donc de les instruire, premierement touchant les églises materielles, qu'ils méprisoient, comme n'étant que des amas de pierres : touchant l'autel, l'encens & les cloches. Il leur expliqua tous les ordres, de-

c. 3.
c. 4. 5.
c. 6.

AN. 1025. puis le portier jusques à l'évêque : car ces heretiques ne vouloient aucun culte exterieur ; & tenoient pour indifferent quels fussent les ministres de leur religion, & en quels lieux ils en fissent l'exercice : dans des bois,
c. 7. dans des carrefours, dans des cloaques. Ils ne se mettoient point en peine non plus en quel lieu on les enterrât : disant, que les ceremonies des funerailles, n'étoient qu'une invention de l'avarice des prêtres. L'évêque les instruisit ensuite sur la penitence : montrant
c. 8. 9. qu'elle est utile même aux morts, pour lesquels on fait des prieres, des aumônes, ou d'autres œuvres penales. Car, dit-il, un ami peut suppléer à la penitence que son ami n'a pû accomplir, étant prévenu par la mort.

c. 10. Il passe au mariage, & dit, qu'il ne faut ni le défendre generalement, ni le permettre indifferemment à tous : parce qu'il n'est plus permis à ceux qui se sont
c. 11. une fois engagez au service de l'église. Il montre que
c. 12. 13. 14. l'on doit honorer les saints confesseurs aussi-bien que les martyrs. Il justifie la psalmodie, la veneration de la croix & des images : l'ordre des dignitez ecclésiasti-
c. 15. ques. Enfin il établit la necessité de la grace, contre la fausse justice de ces heretiques. Sur tous ces points, il
c. 16. raporte autant qu'il est possible, des preuves tirées du nouveau testament, par les discours & les exemples de J. C. & des apôtres : mais il en allegue aussi plusieurs de l'ancien testament.

c. 17. Cette instruction de l'évêque dura jusques à la fin du jour ; & comme il vit que les heretiques paroissoient convaincus, il leur ordonna de condamner leurs erreurs ; & lui-même en prononça ainsi la condamnation avec tous les abbez, les archidiacres & le clergé. Nous condamnons & anathematisons cette heresie, qui dit

que le baptême ne sert de rien, pour effacer le peché AN. 1025.
originel & les pechez actuels: que les pechez ne peuvent être remis par la penitence : que l'église, l'autel, le sacrement du corps & du sang de Nôtre-Seigneur, ne sont autre chose que ce que l'on voit des yeux du corps, regardant ce sacrement comme une chose vile ; & qui rejette les mariages legitimes. Nous condamnons cette heresie & tous ceux qui la soutiennent. Ils ajouterent une profession de foi contraire à ces erreurs, où ils disent en parlant de l'eucharistie : Nous déclarons que c'est la même chair, qui est née de la Vierge, qui a souffert sur la croix, qui étant sortie du sepulcre, a été élevée au dessus des cieux, & est assise à la droite du Pere.

Cette condamnation fut prononcée en latin : mais parce que ceux qui avoient professé l'heresie ne l'entendoient pas bien, on la leur fit expliquer en langue vulgaire par un interprete; & ils declarerent qu'ils acquiesçoient à la condamnation & à la profession de foi. On la leur fit souscrire, comme ils pouvoient, en faisant une croix; & tous les assistans rendant graces à Dieu, se retirerent avec la benediction de l'évêque. Il envoya la relation de ce synode à un évêque voisin, que l'on croit être Renauld de Liege: pour le précautionner contre ces heretiques, qui avoient sçu se déguiser si bien dans son diocese, qu'il les avoit laissé aller impunis. Gerard ajoute : Ceux qu'ils avoient envoyez chez nous pour en seduire d'autres, ayant été pris, resistoient avec une grande dissimulation, & on ne pouvoit tirer leur confession par aucuns tourmens : jusques à ce qu'étant convaincus par ceux qu'ils avoient presque infectez de leur erreur, ils nous en expliquerent une partie.

AN. 1025.

VI. Retraite de sainte Cunegonde.

Vita n. 7. sæc. 6. Ben. p. 458.

En Allemagne l'imperatrice Cunegonde se trouvant libre par le decés de saint Henri son époux, se retira au monastere de Caufunge en Hesse prés de Cassel, qu'elle avoit fondé, & dont elle fit dédier l'église le jour de l'anniversaire de saint Henri, quinziéme de Juillet 1025. Pendant la messe elle se presenta devant l'autel, revêtuë de tous les ornemens imperiaux, & offrit premierement une particule de la vraye croix. Aprés l'évangile, elle se dépoüilla de la pourpre, & se revêtit d'une tunique brune, qu'elle avoit faite de ses mains, & que les évêques avoient benie : elle se fit couper les cheveux, qui furent gardez en son honneur dans le monastere; & reçut des évêques le voile & l'anneau, chantant les prieres marquées, pour la consecration solemnelle des vierges. Ayant ainsi fait profession, elle passa dans ce monastere les quinze ans qu'elle vêcut encore, mais en simple religieuse, soumise à toutes ses sœurs, & humble sans ostentation. Comme elle excelloit dans les ouvrages de broderie, elle travailloit de ses mains : sachant, dit l'auteur de sa vie, qu'il est écrit : que qui ne travaille point ne doit point manger. Elle avoit toûjours l'esprit occupé de priere ou de lecture, qu'elle faisoit elle-même, ou qu'elle écoutoit : elle visitoit les sœurs malades, & prenoit grand soin des pauvres. Enfin consumée de veilles & d'austeritez, elle mourut le troisiéme de Mars 1040. & fut enterrée à Bamberg, prés de l'empereur son époux; mais elle défendit qu'on lui fît de pompe funebre. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & l'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Pontific. Rom. de consecr. Virg.

2. Thess. III. 10.

Martyr. R. 3. mart.

VII. Concile d'Anse.

To. 9. p. 859.

La même année 1025. on tint un concile à Anse prés de Lion, où assisterent douze évêques, savoir : Bouchard archevêque de Lion, l'archevêque de Vienne,

nommé aussi Bouchard ; l'archevêque de Tarantaise. Les évêques d'Autun, de Mâcon, de Challon, d'Auxerre, de Valence, de Grenoble, d'Uzez, d'Aouste & de Maurienne. Comme ils traitoient de plusieurs sujets, touchant les affaires ecclesiastiques, & l'utilité du peuple : Gauslin évêque de Mâcon, se leva au milieu de l'assemblée, & forma sa plainte contre Bouchard archevêque de Vienne : qui sans sa permission & son consentement avoit contre les canons ordonné des moines dans le diocese de Mâcon, c'est-à-dire dans le monastere de Clugny. L'archevêque de Vienne nomma l'abbé Odilon, qui étoit present, pour auteur & pour garent de ces ordinations. Odilon se leva avec ses moines, & montra un privilege qu'ils avoient reçû de l'église Romaine, pour n'être sujets ni à l'évêque, dans le territoire duquel ils demeuroient, ni à aucun autre : mais avoir la liberté d'amener tel évêque, & de tel païs qu'ils voudroient, pour faire les ordinations & les consecrations dans leur monastere : par les consecrations, j'entends les dédicaces d'églises. AN. 1025.

Alors on lut les canons du concile de Calcedoine & de plusieurs autres, qui ordonnent qu'en chaque païs les abbez & les moines soient soumis à leur propre évêque ; & défendent à aucun évêque, de faire dans le diocese d'un autre, ni ordination ni consecration, sans sa permission. En consequence de ces canons, les évêques déclarerent nul le privilege, qui non seulement ne s'y accordoit pas, mais y contrevenoit formellement ; & deciderent, que l'abbé de Clugny n'étoit pas un garent suffisant du procedé de l'archevêque de Vienne. L'archevêque convaincu par ces raisons, demanda pardon à l'évêque de Mâcon ; & par maniere de satisfac-

AN. 1025. tion, lui promit sous telle caution qu'il voulut, de lui fournir tous les ans, tant qu'ils vivroient l'un & l'autre, pendant le Carême, la quantité necessaire d'huile d'olives, pour faire le saint chrême. Cet exemple & celui de la dedicace du monastere de Loches, montrent que les évêques de ce tems-là, ne croyoient pas le pape au dessus des canons.

Sup liv. LVIII. n. 16.

VIII. Suite de la vie de S. Romuald.

Sup. liv. LVII. n. 59.

Vita. n. 53. sæc. 6. act. Ben. p. 296.

Il est tems de reprendre la suite de la vie de saint Romuald, & de voir sa bienheureuse fin. Aprés qu'il eut quitté l'empereur Otton III. & lui eut predit sa mort, il se retira à Parenzo, ville située dans une peninsule de l'Istrie, & y demeura trois ans : pendant la premiere desquelles il fonda un monastere, & y établit un abbé, les deux autres années il demeura reclus. Là Dieu l'éleva à une si haute perfection, qu'il connoissoit l'avenir, & penetroit plusieurs mysteres de l'ancien & du nouveau testament. Il y reçut tout d'un coup le don des larmes, ausquelles auparavant il s'excitoit inutilement ; & il lui dura tout le reste de sa vie. Souvent dans la contemplation il s'écrioit, transporté de l'amour divin : Mon cher Jesus, mon doux Jesus, mon desir ineffable, douceur des saints, suavité des anges ; & d'autres paroles au dessus du langage humain. Il ne vouloit plus celebrer la messe devant beaucoup de monde, parce qu'il ne pouvoit retenir l'abondance de ses larmes ; & comme si ses disciples avoient reçu le même don, il leur disoit : Prenez garde de ne pas répandre trop de larmes, elles affoiblissent la vuë, & nuisent à la tête.

n. 55.

Il sortit de cette retraite, cedant à l'instante priere des freres de ses autres monasteres : mais l'évêque de Parenzo l'ayant appris en fut si affligé, qu'il fit publier,

que

que quiconque donneroit une barque à Romuald pour repasser en Italie, ne rentreroit plus à Parenzo. Il arriva deux barques de dehors, dont les mariniers le reçûrent avec joye, s'estimant heureux de porter un si grand trésor ; mais dans le passage il survint une si violente tempête, que tous se crurent prêts à perir : les uns se dépoüilloient pour nager, les autres s'attachoient á une planche : Romuald ayant abaissé son capuce, & mis sa tête entre ses genoux, pria quelque tems en silence ; puis il dit à l'abbé Anson, qui étoit prés de lui, de déclarer aux mariniers qu'ils n'avoient rien à craindre ; & peu de tems aprés ils arriverent heureusement à Caorle.

Romuald vint à son monastere de Bifolco, dont il n. 58.
trouva les cellules trop magnifiques, & ne voulut loger que dans une, qui n'avoit guére que quatre coudées. N'ayant pû persuader à ces moines de se soumettre à la conduite d'un abbé ; il les quitta, & envoya demander une retraite aux comtes de Camerin. Ils lui offrirent avec grande joye toutes les terres de leur état, desertes ou cultivées ; & il choisit un lieu nommé Val de Castro, qui est une plaine fertile & bien arrosée, entourée de montagnes & de bois. Il y avoit déja une petite église & une communauté de penitentes, qui lui cederent la place. Romuald commença donc à y bâtir des cellules, & à y habiter avec ses disciples ; & il y fit des fruits incroyables. On venoit à lui de tous côtez chercher la penitence : les uns donnoient leurs biens aux pauvres, les autres quittoient le monde entierement, & embrassoient la vie monastique. Le saint homme étoit comme un seraphin, tellement embrasé de l'amour de Dieu, qu'il l'allumoit dans les cœurs de

tous ceux qui l'écoutoient. Souvent lorsqu'il prêchoit les larmes lui coupoient la parole tout d'un coup, & il s'enfuyoit comme un insensé : quand il étoit à cheval avec les freres, il marchoit loin aprés les autres, chantant toûjours des pseaumes, & répandant continuellement des larmes.

n. 60. Ceux qu'il reprenoit avec le plus de severité c'étoit les clercs seculiers ordonnez par simonie : leur déclarant qu'ils étoient perdus, s'ils ne renonçoient volontairement aux fonctions de leurs ordres. Ce discours leur parut si nouveau, qu'ils le voulurent tuer. Car la simonie étoit tellement établie en tout ce païs, que jusques au tems de Romuald, à peine y avoit-il quelqu'un qui sçût que c'étoit un peché. Il leur dit apportez-moi les livres des canons, & voyez si je vous dis la verité. Les ayant examinez, ils reconnoissoient leur crime & les déploroient. Le saint homme persuada à plusieurs chanoines & à d'autres clercs, qui vivoient comme des laïques, d'obéir à des superieurs, & de vivre en commun : ce qui semble être le commencement des chanoines reguliers, que nous verrons dans la suite. Quelques évêques, qui étoient entrez dans leurs sieges par simonie, vinrent le consulter ; & s'étant mis sous sa conduite, promirent de quitter l'épiscopat, & d'embrasser la vie monastique. C'est saint Pierre Damien qui raconte tout ceci dans la vie de saint Romuald ; & il ajoûte : Je ne sçai toutefois si le saint homme en put convertir un seul en toute sa vie. Car cette venimeuse heresie est tres-dure & tres-difficile à guérir, principalement dans les évêques : on promet toûjours, & on differe de jour en jour : ensorte qu'un Juif est plus facile à convertir.

n. 62. S. Romuald quitta Val de Castro y laissant quelques-uns de ses disciples, & passa au païs d'Orviette : où il

bâtit un monastere, par le secours principalement du comte Farulfe. Car ne pouvant contenter son zele, il formoit toûjours de nouveaux desseins; il sembloit qu'il voulût changer tout le monde en desert, & engager tous les hommes à la vie monastique.

Ayant appris le martyre de saint Boniface son disciple, tué par les Russes l'an 1009. il sentit un si grand desir de répandre son sang pour J. C. qu'il resolut aussitôt d'aller en Hongrie : mais depuis qu'il eut conçû ce dessein, il bâtit en peu de tems trois monasteres : celui de Val de Castro, dont je viens de parler, un autre prés de la riviere d'Esino, & le troisiéme prés la ville d'Ascoli. Ensuite ayant obtenu la permission du saint siege, il partit avec vingt-quatre disciples, dont deux avoient été sacrez archevêques pour cette mission. Car ils avoient tous un si grand zele pour le salut du prochain, qu'il lui étoit difficile d'en mener moins. Mais lorsqu'ils furent entrez dans la Pannonie, qui est la Hongrie, Romuald fut attaqué d'une maladie, qui l'empêcha de passer outre. Elle fut longue, & si-tôt qu'il avoit resolu de retourner, il se portoit mieux : mais quand il vouloit aller plus avant, son visage s'enfloit, & son estomac ne gardoit plus de nourriture. Il assembla donc ses disciples, & leur dit : Je voi que Dieu ne veut pas que je passe outre : mais parce que je n'ignore pas vôtre desir, je n'oblige personne à retourner, je vous laisse une entiere liberté ; mais je sçai qu'aucun de ceux qui demeureront ne souffrira le martyre. En effet de quinze qui s'avancerent en Hongrie, quelques-uns furent fustigez, plusieurs vendus & reduits en servitude ; mais ils n'arriverent point au martyre.

n. 63.
Sup. liv. LVIII. n. 26.

Romuald revint à son monastere d'Orviette, dont il

trouva que l'abbé ne suivoit pas ses maximes. Car il vouloit qu'un abbé, comme étant veritablement moine, aimât l'extrême abjection, n'eût point d'affection pour le temporel, & employât les biens du monastere, pour l'utilité des freres, sans faire aucune dépense par vanité. N'étant pas écouté, il quitta ce monastere, & s'alla loger avec ses disciples, prés du château de Rainier, qui fut depuis marquis de Toscane. Ce seigneur ayant quitté sa femme, sous pretexte de parenté, avoit épousé la veuve d'un de ses parens. C'est pourquoi Romuald ne voulut point demeurer gratuitement dans ses terres, afin de ne paroître pas approuver sa conduite; mais il lui payoit une piece d'or pour l'eau, & une autre pour le bois; & il le contraignit à les recevoir, en le menaçant de se retirer. Rainier disoit : Il n'y a ni empereur ni homme vivant, qui me donne tant de crainte, que le visage de Romuald. Je ne sçai que dire devant lui, & ne trouve point d'excuses pour me défendre. En effet le saint homme avoit ce don de Dieu, que tous les pecheurs, principalement les grands du siecle trembloient devant lui, comme en presence de la majesté divine.

IX. Divers monasteres de S. Romuald.

Il changea encore plusieurs fois de demeure, faisant du fruit par tout, & convertissant plusieurs pecheurs. Ce qui l'obligeoit à changer si frequemment, c'est que par tout où il demeuroit une foule innombrable le venoit chercher. Ainsi quand il avoit rempli un monastere, il y mettoit un superieur, & se pressoit d'en aller remplir un nouveau. Entre autres monasteres, il alla habiter la montagne de Sitrie dans l'Ombrie : où il souffrit une calomnie atroce de la part d'un de ses moines, nommé Romain. Car voulant le corriger de ses impuretez non

n. 75.

seulement par des reprimandes, mais par de rudes disciplines : celui-ci l'accusa d'un crime de même genre; & quoique son âge décrepit & son corps attenué l'en rendissent incapable, la calomnie trouva creance, & les disciples du saint homme le mirent en penitence, n. 78.
& lui défendirent de celebrer les saints mysteres. Il s'y soumit, & fut environ six mois sans approcher de l'autel. Enfin, Dieu lui commanda, sous peine de perdre sa grace, de quitter cette simplicité indiscrete, & de celebrer hardiment la messe. Il le fit le lendemain, & pendant la messe, il fut long-tems ravi en extase, & reçut ordre de donner une exposition des pseaumes, que l'on garde encore à Camaldule écrite de sa main.

Etant à Sitrie, il demeura sept ans enfermé, gardant n. 79.
continuellement le silence ; & toutefois il ne fit jamais plus de conversions, & ne renferma plus de penitens. Il ne relâcha rien dans la vieillesse de l'austerité de sa n. 80.
vie. Pendant un Carême il ne vêcut que de boüillon fait d'un peu de farine, avec quelques herbes, & il faisoit ainsi diverses experiences, pour éprouver ses forces. Pendant l'été, de deux semaines il en passoit une jeûnant au pain & à l'eau, l'autre il ajoûtoit quelque chose de cuit le jeudi. S'il étoit tenté de manger quelque viande plus de son goût, il la faisoit preparer; & aprés en avoir senti l'odeur, il se reprochoit sa sensualité, & la renvoyoit sans y toucher. Il avoit deux ou trois cilices, pour en changer tous les mois; & se coupoit lui-même la barbe & les cheveux, mais fort rarement. Pendant le Carême il ne sortoit point sans une necessité indispensable. Mais ces austeritez n'empêchoient pas qu'il ne montrât un visage serain & une gayeté continuelle. On raconte plusieurs guérisons

n. 81. &c. miraculeuses qu'il fit, mais évitant autant qu'il étoit
n. 82. possible qu'on les lui attribuât. Quand il envoyoit quelque part ses disciples, il leur donnoit un pain, un fruit ou quelque autre chose qu'il avoit benie ; & ses disciples guérirent plusieurs malades, en leur en faisant manger.

n. 93. Les moines de Sitrie vivoient dans une grande perfection. Tous marchoient nuds pieds, pâles, negligez, & toutefois contens dans leur extrême pauvreté. Quelques-uns demeuroient enfermez dans leurs cellules comme en des sepulcres. Personne n'y goûtoit jamais de vin. Non seulement les moines, mais leurs serviteurs & ceux qui gardoient les bestiaux, jeûnoient, observoient le silence, se donnoient la discipline l'un à l'autre, & demandoient penitence pour les moindres paroles oiseuses. Quand Romuald y vit un si grand nombre de moines, qu'à peine pouvoient-ils demeurer ensemble : il leur donna un abbé & se retira à Bifolco, gardant étroitement le silence.

n. 94. Cependant l'empereur saint Henri étant venu en Italie, envoya prier saint Romuald de le venir trouver, promettant de faire tout ce qu'il lui ordonneroit. Le saint homme refusoit absolument d'y aller & de rompre son silence ; mais ses disciples lui dirent : Considerez que nous sommes tant ici, que nous ne pouvons plus y loger commodément : demandez s'il vous plaît à l'empereur quelque grand monastere. Le saint homme leur écrivit : Sachez que l'empereur vous donnera le monastere du mont Amiat, voyez seulement quel abbé vous y mettrez. Il vint donc trouver l'empereur, qui se leva aussi-tôt, & dit avec un grand sentiment : Plût à Dieu que mon ame fût dans vôtre corps ! Il le pria de

lui parler: mais il ne put ce jour là lui faire rompre son silence. Le lendemain, quand Romuald vint au palais, les Allemans vinrent en foule le saluer en baissant la tête, & s'empressoient à arracher des poils de sa fourrure, pour les emporter en leur pays comme des reliques: dequoi le saint homme fut si affligé, que sans ses disciples il seroit aussi-tôt retourné à sa cellule. Etant entré chez l'empereur, il lui parla beaucoup de la restitution des droits des églises, de la violence des puissans & de l'oppression des pauvres. Enfin il demanda un monastere pour ses disciples; & l'empereur lui donna le mont Amiat: dont il chassa un abbé coupable de plusieurs crimes. Ce monastere situé en Toscane dans le territoire de Clusium, avoit été fondé vers l'an 743. par Rachis roi des Lombards. *Ital. sac. to. 3. p. 667.*

Une des dernieres fondations de saint Romuald, mais qui par la suite est devenuë la plus celebre de toutes, fut celle de Camaldule. Ce lieu nommé alors Campo-Malduli, est situé au milieu des plus rudes montagnes de l'Apennin dans le diocese d'Areze. Mais c'est une plaine agreable arrosée de sept fontaines. Saint Romuald le choisit comme propre à ses disciples, & y bâtit une église de saint Sauveur & cinq cellules separées pour autant d'ermites, à qui il donna pour superieur le venerable Pierre. Cet établissement se fit du consentement de Theodalde évêque d'Areze, qui entra dans ce siege l'an 1023. *Mabill. observ. ad vit. p. 278. Id. Iter Italic. p. 180.*

X. Fin de saint Romuald.

Saint Romuald sentant approcher sa fin, revint à son monastere de Val de Castro; & se tenant assuré qu'il mourroit bientôt, il se fit bâtir une cellule avec un oratoire, pour s'y enfermer & y garder le silence jusques à la mort. Vingt ans auparavant il avoit prédit *Vita. n. 100.*

AN. 1027. à ses disciples, qu'il mourroit en ce monastere, sans que personne fût present à sa mort. Sa cellule de reclusion étant faite, il sentit augmenter ses infirmitez, principalement une fluxion sur la poitrine, qui le pressoit depuis six mois: toutefois il ne voulut ni se coucher sur un lict, ni relâcher la rigueur de son jeûne. Un jour comme il s'affoiblissoit peu à peu, le soleil étant vers son coucher, il ordonna à deux moines qui étoient prés de lui, de sortir & de fermer aprés eux la porte de la cellule; & de revenir au point du jour, pour dire auprés de lui matines, c'est-à-dire, laudes. Comme ils sortoient à regret, au lieu de s'aller coucher, ils demeurerent prés de la cellule; & quelque tems aprés écoutant attentivement, comme ils n'entendirent ni mouvement ni voix, ils se douterent de ce qui en étoit: ils pousserent promptement la porte, & ayant pris de la lumiere, ils le trouverent mort couché sur le dos. Il vécut six-vingts ans, dont il en passa vingt dans le monde, trois dans le monastere, quatre-vingt-treize dans la vie eremitique. C'est ce que nous lisons dans sa vie, écrite quinze ans aprés par saint Pierre Damien: toutefois on croit qu'il y a du méconte, soit par la faute des copistes ou autrement, & que saint Romuald ne peut avoir vécu plus de quatre-vingt-dix ans. Il mourut l'an 1027. le dix-neuviéme de Juin, & l'église honore sa memoire le même jour: mais à Rome sa fête a été fixée au septiéme de Fevrier, jour de sa seconde translation. Incontinent aprés sa mort, il se fit quantité de miracles à son tombeau: ce qui fut cause que cinq ans aprés, les moines obtinrent du saint siege la permission d'élever un autel sur son corps: c'étoit alors une maniere de canoniser les saints.

Mabill. p. 279. Boll. 7. Febr. to. 4. p. 103. Martyr. R. 19. Jun. & 7. Febr.

Vita n. 101. 105.

Mabill. præfat. ad sæc. 5. n. 98.

Dans

Dans le même tems sous le pape Jean XIX. & Theodalde évêque d'Areze, vivoit le fameux musicien Gui, moine de la même ville, qui inventa la game & les six notes *ut. re. mi. fa. sol. la*, par le moyen desquelles un enfant apprend en peu de mois, ce qu'un homme apprenoit à peine en plusieurs années. Il prit ces syllabes des trois premiers vers de l'hymne de saint Jean *Ut queant laxis*; & écrivit sur sa nouvelle methode à Michel, moine de Pomposie, monastere alors celebre prés de Ferrare, qui l'avoit aidé dans cette entreprise. J'espere, dit-il, que ceux qui viendront aprés nous, prieront pour la remission de nos pechez, puisqu'au lieu qu'en dix ans, à peine pouvoit-on acquerir une science imparfaite du chant, nous faisons un chantre en un an, ou tout au plus en deux. Et ensuite:

XI. Guy d'Areze musicien.

Ap. Baron. an. 1022. & sæc. 6. Bened. p. 508.

Le pape Jean qui gouverne à present l'église Romaine, ayant oüi parler de nôtre école, & comment par le moyen de nos antiphoniers les enfans apprennent les chants qui leur étoient inconnus: en fut fort surpris, & m'envoya trois messages pour me faire venir. J'allai donc à Rome avec Gregoire abbé de Milan, & Pierre prevôt des chanoines de l'église d'Areze, homme tres-sçavant pour nôtre tems. Le pape m'ayant témoigné beaucoup de joye de mon arrivée, m'entretint longtems, me fit plusieurs questions; & feuilleta souvent mon antiphonier, qu'il regardoit comme un prodige. Il en medita les regles, & ne se leva point du lieu où il étoit assis, qu'il n'eût appris un verset qu'il n'avoit jamais oüi chanter, & n'éprouvât ainsi en lui-même ce qu'il avoit peine à croire des autres. Ma mauvaise santé ne me permit pas de demeurer à Rome: parce que la chaleur de l'été m'étoit mortelle, en des lieux mari-

mes & marécageux. Je promis de revenir à l'entrée de l'hiver, pour expliquer cet ouvrage au pape & à son clergé. Peu de jours aprés, j'allai visiter vôtre pere Gui abbé de Pomposie, homme cheri de Dieu & des hommes pour sa vertu & sa sagesse, que je desirois voir comme le pere de mon ame. Cet homme si éclairé approuva mon antiphonier sitôt qu'il l'eût vu, se repentit d'avoir suivi le sentiment de mes envieux, m'en demanda pardon; & me conseilla étant moine, de preferer aux villes épiscopales les monasteres, dont Pomposie est à present par ses soins le premier en Italie. C'est donc pour lui obéir, que je veux illustrer vôtre monastere par cet ouvrage: vû principalement que les évêques étant maintenant presque tous condamnez pour simonie, je crains de communiquer avec eux. Le moine Gui intitula Microloge son livre de la musique, & le dédia à Theodalde évêque d'Areze, son diocesain: qui l'avoit pris auprés de lui, pour lui aider à l'instruction de son clergé & de son peuple.

XII. Brunon évêque de Toul.

Vita Leon. IX. sac. 6. Ben. par. 2. p 53. Boll. 19. Apr. to. 10. p. 648.

Le roi Conrad étoit entré en Italie dés l'an 1025. ayant à sa suite Brunon son parent, clerc de l'église de Toul. Il étoit né en Alsace, & dés l'âge de cinq ans, ses parens le donnerent à Bertold évêque de Toul, pour le faire instruire. Etant devenu grand, ils l'envoyerent à la cour du roi Conrad, dont il se fit singulierement aimer: & dés lors, prévoyant qu'il seroit appellé à l'épiscopat, il resolut de preferer une église pauvre à toute autre. Il étoit âgé de vingt-trois ans & diacre quand il suivit le roi en ce voyage de Lombardie: étant chargé de la conduite des troupes de l'évêque de Toul, qui n'y pouvoit aller en personne. Brunon s'acquita mieux de cet emploi que ne promettoit son peu d'experience,

& prit grand ſoin des campemens & de la ſubſiſtance des troupes. AN. 1026.

Herman évêque de Toul étant mort l'année ſuivante 1026. pendant le carême, le clergé & le peuple élut tout d'une voix Brunon qui étoit encore avec le roi en Italie, & en écrivit à l'un & à l'autre : repreſentant que l'évêque, ſuivant les canons, doit être pris du clergé de la même égliſe, & que l'on ne doit jamais donner à aucune un évêque qui ne lui ſoit pas agreable. Le roi Conrad avoit grande repugnance à cette élection, tant à cauſe de la pauvreté de l'égliſe de Toul, que pour ſa ſituation dans l'extremité de ſon royaume, où il ne paſſoit preſque jamais. Au contraire c'étoit la pauvreté de cette égliſe, qui déterminoit Brunon à l'accepter : ainſi il fit tant d'inſtances auprés du roi, qu'il la lui accorda. Il ſe mit donc en chemin pour revenir d'Italie, & ayant évité les embûches des Lombards revoltez contre le roi, il arriva à Toul le jour de l'Aſcenſion, & fut mis en poſſeſſion par ſon couſin Thierri évêque de Mets.

Le roi Conrad vouloit que Brunon differât ſon ſacre juſques à Pâques de l'année ſuivante 1027. où il devoit être couronné empereur, afin de le faire ſacrer en même temps par le pape : mais Brunon ne voulut point contrevenir aux droits de l'archevêque de Treves ſon metropolitain. Toutefois il ſe trouva une difficulté : car l'archevêque prétendoit que ſes ſuffragans, avant que de recevoir l'ordination, devoient prêter ſerment, de ne jamais rien faire ſans exception, que par ſon ordre ou ſon conſeil : ce que Brunon croyoit impraticable, & ne vouloit rien jurer qu'il ne pût tenir. Enfin le roi Conrad les accommoda, reduiſant la pretenſion de l'arche-

AN. 1027. vêque aux affaires ecclesiastiques, suivant l'ancien droit des metropolitains. Brunon fut donc sacré évêque de Toul le neuviéme de Septembre 1026.

Sup. liv. LII. n. 5.

XIII. Conrad empereur.

Vip. vita Chunr. p. 433.

Le roi Conrad vint à Rome l'année suivante & y fut couronné empereur le jour de Pâques vingt-sixiéme de Mars par le pape Jean XIX. la reine Gisele son épouse fut aussi couronnée imperatrice. Deux rois assisterent à cette ceremonie : savoir Rodolfe roi de Bourgogne, oncle de Gisele, & Canut roi d'Angleterre & de Danemarc, qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Il se plaignit au pape, à l'empereur & aux autres seigneurs qui se trouverent presens, des vexations que souffroient ses sujets tant Anglois que Danois lors qu'ils alloient à Rome en pelerinage ou en marchandise : & on lui promit exemption des impositions & liberté des chemins, particulierement le roi Rodolfe, qui étoit maître de la pluspart des passages des Alpes. Canut se plaignit aussi au pape des sommes immenses, que l'on exigeoit de ses archevêques, quand ils alloient demander le pallium; & il fut resolu qu'on ne le feroit plus à l'avenir. C'est ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit aux prelats, aux seigneurs & au peuple d'Angleterre : à qui il recommanda de payer exactement à Rome le denier de saint Pierre & les autres redevances aux églises.

To. 9. conc. p. 861. ex Will. Malmesb.

L'empereur Conrad étant de retour en Allemagne, assista la même année 1027. à un concile assemblé à Francfort par Aribon archevêque de Mayence, où se trouverent vingt-trois évêques. A l'orient devant l'autel, étoient assis l'archevêque de Mayence avec ses suffragans : à l'occident l'empereur, ayant à sa droite Pelegrim archevêque de Cologne & ses suffragans; & à

sa gauche Hunfroi archevêque de Magdebourg avec les siens : au midi d'autres évêques, & au septentrion plusieurs abbez. En ce concile l'archevêque Aribon renouvella sa prétension contre S. Godehard de Hildesheim, touchant le monastere de Gandesheim : mais Godehard, qui étoit present, prouva son droit par le témoignage de sept évêques, qui avoient assisté au traité de Gandesheim. Neanmoins l'archevêque l'inquieta encore pour ce sujet en deux conciles, tenus les deux années suivantes. Enfin en 1030. il se desista, reconnut qu'il avoit failli, & se reconcilia avec le saint évêque. AN. 1027.

XIV. Canut R. de Danemarc & d'Angleterre.

Canut ou Cnuto fils & successeur de Suein ou Suenon roi de Danemarc, passa comme lui en Angleterre : pour vanger sa nation des cruautez du roi Ethelred, à qui il fit long-tems la guerre, & à son fils Edmond côté de fer. Enfin aprés la mort de ce dernier, il demeura seul maître de l'Angleterre l'an 1017. & y regna prés de vingt ans. Il étoit Chrétien, & d'usurpateur il devint un roi tres-bon & tres-sage ; ensorte qu'il merita le surnom de Grand. Ce fut par les conseils de S. Elnoth ou Egelnoth archevêque de Cantorberi. Ce prelat ayant été moine de Glastemburi, succeda l'an 1020. à l'archevêque Living successeur de S. Elfege ; & deux ans aprés il alla à Rome, & reçut le pallium du pape Benoît VIII. A son retour, passant à Pavie, il acheta un bras de S. Augustin cent marcs d'argent & un marc d'or, & enrichit de cette relique l'église d'Angleterre.

Elog. sac. t. Bened. p. 447.

Sup. liv. LVIII. n. 31.

Ce fut donc par ses exhortations, que le roi Canut fit vœu d'aller à Rome pour l'expiation de ses pechez, & l'accomplit comme nous venons de voir. Ce fut par ses conseils qu'il renouvella les loix tant ecclesiastiques que





To. 9. conc. p. 914. civiles : comme il paroît par le recueil, qui en reste contenant plusieurs reglemens importans sur les matieres de la religion, conformes à ceux des rois precedens. Ce fut encore par le conseil de l'archevêque, que le roi Canut étendit ses liberalitez sur les églises étrangeres : comme on voit par celle de Chartres, où il envoya une

Fulb. ep. 97. somme considerable, du tems de l'évêque Fulbert, qui l'en remercia par une lettre, & employa cet argent à rebâtir son église, qui avoit été brûlée. L'archevêque Egelnoth mourut l'an 1038. & est compté entre les saints.

Adam Brem. II. c. 38. Le roi Canut emmena en Danemarc plusieurs évêques d'Angleterre, dont il mit Bernard en Sconie ou Schonen, Gerbrand en Zelande, Reinher en Finlande. Unuan archevêque de Breme reçut bien l'évêque Gerbrand; mais il l'obligea à le reconnoître pour son superieur, & à lui promettre fidelité. L'ayant pris en amitié, il se servit de lui pour envoyer au roi Canut des députez avec des presens : le congratulant des victoires qu'il avoit remportées en Angleterre, mais le reprenant de ce qu'il avoit osé en enlever ces évêques. Le roi Canut prit en bonne part la reprimande, & vêcut si bien depuis avec l'archevêque, qu'il ne faisoit rien que

c. 39. par son avis : jusques là qu'il fut le médiateur de la paix entre ce prince & le roi Conrad le Salique.

XV. Saint Olaf R. de Norvege. c. 40. Le roi Canut fut continuellement en guerre avec Olaf roi de Norvege, prince juste toutefois, & zelé pour la religion chrétiene. Il s'appliqua particulierement à purger la Norvege des devins, des magiciens & des enchanteurs, dont elle étoit pleine; & il avoit auprés de lui des évêques & des prêtres venus d'Angleterre, qui l'aidoient par leur doctrine & leurs conseils. Les

plus distinguez pour la science, & pour la vertu étoient Sigefroi, Grimquil, Rodulfe & Bernard : qui par l'ordre du roi Olaf allerent prêcher l'évangile en Suede, en Gothie, & aux isles qui sont au delà de la Norvege. Ce prince envoya aussi des députez à l'archevêque Unuan avec des presens : le suppliant de recevoir favorablement ses évêques, & de lui en envoyer de sa part, pour affermir la religion en Norvege.

En même tems regnoit en Suede un autre Olaf nouveau chrétien, dont le roi de Norvege avoit épousé la fille, & qui n'étoit guére moins zelé que son gendre pour la religion chrétiene. Il fit de grands efforts pour faire abattre le temple d'idoles, qui étoit à Upsal, au milieu de son royaume ; & les payens craignant qu'il n'en vînt à bout, convinrent avec lui, que puisqu'il vouloit être chrétien, il choisît le meilleur païs de la Suede pour y établir une église & l'exercice de sa religion : sans faire violence à personne, pour quitter le service des dieux. Le roi fort content de ce traité, fonda une église & un siege épiscopal dans la Gothie occidentale, proche du Danemarc & de la Norvege. Ce fut à Scaren, ville alors tres-grande, à present peu considerable, où à la priere du roi de Suede Turgot fut ordonné premier évêque par l'archevêque Unuan ; & il s'acquitta si bien de son ministere, qu'il convertit à la foi deux peuples celebres des Goths. Le roi Olaf de Suede fit baptiser sa femme & ses deux fils Emond & Anond, & il fit donner à ce dernier le nom de Jacques au baptême : ce prince tout jeune qu'il étoit surpassa en sagesse & en pieté tous ses predecesseurs, & aucun roi ne fut si agréable aux Suedois que fut Anond.

Cependant Olaf roi de Norvege fut chassé de son c. 43.

royaume par la faction des seigneurs, dont il avoit fait mourir les femmes, à cause de leurs malefices. Le roi Canut, qui lui faisoit toûjours la guerre, se prevalut de cette revolte, & fut reconnu roi de Norvege: ce qui n'étoit encore arrivé à aucun des rois de Danemarc. Olaf mettant toute son esperance en Dieu, entreprit de se rétablir, pour reprimer l'idolatrie; & par le secours du roi de Suede son beau-pere, & des insulaires, il assembla une grande armée, & reconquit son royaume. Alors il crut que Dieu l'avoit rétabli, afin de ne plus pardonner à personne, qui voulût demeurer magicien, ou qui refusât de se faire chrétien. Il y réussit pour une grande partie: mais quelque peu de magiciens qui restoient, le firent mourir secretement, tant pour vanger les autres; que pour faire plaisir au roi Canut. Ainsi mourut le roi Olaf de Norvege, & fut regardé comme martyr. On l'enterra avec honneur à Drontheim capitale du royaume: il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, & il fut depuis en grande veneration à tous les peuples voisins. Il mourut l'an 1028. le vingt-neuviéme de Juillet, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 29. Jul.

Adam. c. 44.

Vers le même tems, un Anglois nommé Volfred, étant entré en Suede, commença à prêcher l'évangile avec une grande confiance, & convertit plusieurs païens. Il osa même dans leur assemblée maudire leur idole, nommée Torstan, & ayant pris une cognée, il la mit en pieces. Aussi-tôt les barbares le percerent de mille coups, & aprés avoir déchiré son corps, & s'en être joüez long-tems, ils le jetterent dans un marêt.

c. 42.

L'archevêque Unuan profitant de la paix solide entre

les

les Sclaves & les Saxons d'outre l'Elbe, rétablit la métropole de Hambourg, ruinée par les Normans en 845. & y rassembla une grande multitude d'habitans & de clercs. Il y demeuroit souvent, jusques à y passer la moitié de l'année, & y donnoit rendez-vous au roi Canut & aux princes des Sclaves. Enfin aprés avoir gouverné son église pendant seize ans, & s'être dignement acquitté de sa mission chez les infideles: il mourut le vingt-septiéme de Janvier 1029. & eut pour successeur Libentius II. neveu du premier, grand prevôt de la cathedrale. Il fut élû par la faveur de l'imperatrice Gisele, reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Jean XIX. mais il ne tint le siege de Breme & de Hambourg que quatre ans.

AN. 1027. Sup. liv. XLVIII. n. 32. c. 44. c. 45.

XVI. Constitution du patr. Alexis.

A C. P. le patriarche Alexis fit une constitution avec le concile des évêques qui se trouvoient à la cour nommé *synodos endemoûsa*, par laquelle ils reglerent divers points de discipline. Premierement plusieurs évêques faisoient retomber sur les métropolitains les charges de leurs dioceses; & pour en éviter le payement détournoient leurs revenus, & s'absentoient eux-mêmes. Je croi qu'il s'agit des contributions que l'empereur prenoit sur les évêques, comme nous avons vû; & que l'on rendoit les métropolitains responsables des nonvaleurs de leur province. Pour remedier à ce désordre, il est ordonné, que les métropolitains établiront des economes dans les dioceses, dont leur est venu la perte, jusques à ce qu'ils en soient indemnisez; & que dans les dioceses, dont ils craignent pareil dommage, par la negligence ou la malice des évêques: ils établiront des commissaires, pour prendre connoissance avec les évêques du revenu des églises, en faire rendre compte tous

Jus Græco-Rom. lib. 4 p. 250. Post. Zonar. p. 786 v. Sup. XXVIII. n. 19.

Sup. liv. LVI. n. 22.

AN. 1027. les ans, & employer le revenant-bon à l'indemnité du métropolitain, ou le conserver à l'église.

On se plaint encore des évêques, qui dissipoient les biens de leurs églises, qui prenoient des terres à ferme, & se mêloient indignement d'affaires temporelles; & on les menace de déposition, s'ils ne se corrigent. On se plaint de ceux qui se dispensoient d'assister aux conciles provinciaux, sans excuse legitime; & de ceux qui entreprenoient sur les droits de leurs confreres, en ordonnant des clercs étrangers. On défend aux clercs de passer d'une province à l'autre, sans permission par écrit de leur évêque. Ce qui regardoit principalement C. P. où venoient de tous côtez des clercs coupables ou innocens, ordonnez ou non; & y faisoient impunément leurs fonctions.

On recommande d'observer les bornes de la jurisdiction ecclesiastique: savoir, que les differends des clercs ou des moines entre eux soient jugez par l'évêque: ceux des évêques par le métropolitain, ou en cas de recusation, par le patriarche & son concile: avec défense expresse à tous clercs ou moines de s'adresser à des juges seculiers, suivant les ordonnances des empereurs mêmes; & nonobstant le privilege prétendu par les monasteres imperiaux.

La seance des évêques est reglée suivant le rang de leurs métropolitains. Enfin on condamne l'abus des oratoires domestiques, où les personnes puissantes affectoient de faire sonner, d'assembler le peuple, de celebrer l'office, & même des baptêmes: sous pretexte qu'on y avoit planté une croix par l'autorité du patriarche, ou de l'évêque. On défend aux évêques de donner de telles permissions, & aux prêtres sous peine

de déposition de celebrer en ces oratoires autre office que la messe, & encore aux jours de fête : menaçant d'anathême les laïques, qui refuseront de s'y soumettre. Cette constitution porte les noms de vingt-deux métropolitains & de neuf archevêques, par lesquels elle fut acceptée. Elle étoit seellée en plomb à l'ordinaire, & datée du mois de Janvier de l'an 6536. qui est l'an 1027. AN. 1027.

XVI. Monasteres en commande.

Jo. Antioch. to. 1. Monum. Gr. Cotel. p. 170.

Cette constitution parle aussi des monasteres donnez à des étrangers. On rapportoit le commencement de cet abus aux Iconoclastes, particulierement à Constantin Copronyme, ce mortel ennemi des moines. Aprés l'extinction de cette heresie, leurs biens leur furent rendus : toutefois les empereurs & les patriarches s'accoutumerent à donner des monasteres & des hôpitaux à des personnes puissantes & charitables : non pour en profiter, mais pour les rétablir, quand ils tomboient en ruine, pour en être les bienfacteurs & les protecteurs. Ce fut un pretexte, pour donner ensuite ces maisons absolument : premierement les moindres, puis toutes generalement, soit à des évêques, soit à des laïques, à des hommes mariez, à des femmes, à des payens mêmes. Ces donations se faisoient à vie, & quelquefois pour deux personnes de suite. On donnoit à des hommes des monasteres de femmes, & à des femmes des monasteres d'hommes ; & une même personne en avoit quelquefois plusieurs. Ces donataires, que l'on nommoit Charisticaires, joüissoient de tous les revenus, sans en rendre compte ; & souvent negligeoient les reparations des églises & des bâtimens, l'entretien du service divin, les aumônes accoutumées, & même la subsistance des moines : qui, faute du necessaire tomboient

AN. 1027. dans le relâchement. Ils étoient les maîtres des abbez, & les obligeoient à recevoir tels moines qu'il leur plaisoit : ou à loger dans le monastere des seculiers, presque en aussi grand nombre que les moines.

Les évêques donc qui se trouverent au concile de C. P. du mois de Janvier 1027. se plaignirent que ces Charisticaires tournant à leur profit les revenus des monasteres les reduisoient à une ruine totale, & les changoient en habitations seculieres, parce que la pauvreté obligeoit les moines à les abandonner. C'est pourquoi le concile permit aux moines de se pourvoir contre les Charisticaires, pour les obliger à reparer le tort qu'ils avoient fait au monastere, ou pour leur en ôter entierement la joüissance : ordonnant toutefois de ne s'adresser pour ce sujet qu'au concile du patriarche, & non aux juges seculiers.

Dans une autre constitution du mois de Novembre, indiction onziéme, qui est la même année 1027. le patriarche Alexis défend aux Charisticaires de faire passer leurs monasteres à d'autres. Car il y en avoit qui les vendoient comme des biens profanes. Il défend à toute personne, de quelque condition qu'elle soit, de posseder un monastere de l'autre sexe. Il défend aussi les alienations des fonds dépendans des monasteres, sinon par l'autorité du patriarche ou du métropolitain. Enfin les évêques qui ont reçu des monasteres de la liberalité des métropolitains, seront obligez de les leur rendre, quand les métropoles se trouveront reduites à l'indigence par les contributions necessaires pour les besoins de l'état. Cette constitution fut luë en presence de seize métropolitains & de cinq archevêques: la date est du mois de Novembre, in diction onziéme la même année 1027.

L'année suivante l'empereur Constantin mourut, aprés avoir regné cinquante ans avec son frere, & trois ans seul: ne songeant qu'à son plaisir. Il étoit tout occupé de courses de chevaux, entouré de boufons & de plaisans, & donnoit les gouvernemens & les emplois à des eunuques yvrognes & à d'autres personnes indignes. Il tomba subitement malade le neuviéme de Novembre, l'an du monde 6537. de J.C. 1028. & se voyant abandonné des medecins, il songea à se choisir un successeur. Il fit venir le patrice Romain Argyre, & lui dit: Choisissez de quitter vôtre femme, & d'épouser une de mes filles, ou d'avoir les yeux crevez. Romain étoit fort embarassé: mais sa femme pour le tirer de ce peril, se fit couper les cheveux, & entra en religion. L'empereur Constantin avoit trois filles, dont l'aînée nommée Eudocie se fit religieuse: Theodora, qui étoit la troisiéme, refusa d'épouser Romain Argyre, soit à cause de la parenté, soit parce que sa femme vivoit encore. Mais la seconde, nommée Zoë, accepta volontiers ce mariage. La question de la parenté fut agitée & decidée par le patriarche Alexis avec son clergé. Romain & Zoë reçurent la benediction nuptiale: il fut déclaré empereur, & Constantin mourut trois jours aprés âgé de soixante & dix ans.

AN. 1028.

XVIII.
Mort de Constantin. Romain Argyre empereur.

Cedr. p. 719.
p. 722.

Romain Argyre en regna cinq & demi. Il étoit d'une famille ancienne & illustrée par plusieurs grandes dignitez, & il fit beaucoup de bien pendant son regne. Sachant que la grande église de C. P. dont il avoit été économe, n'avoit pas assez de revenu, il lui assigna quatre-vingt livres d'or par an sur le tresor imperial. Il éleva trois syncelles à la dignité de metropolitains: mettant à Ephese Cyriaque frere du patriarche, à Cyzi-

Cang. famil. p. 154.

AN. 1028. que Demetrius, avec lequel avant que d'être empereur, il étoit lié d'une amitié particuliere, & Michel parent de Demetrius à Euchaïte. Il soulagea dans leurs besoins plusieurs personnes tombées dans la pauvreté, particulierement des ministres de l'église; il fit de grandes aumônes pour le repos de l'ame de l'empereur son beaupere, & donna des biens ou des honneurs à ceux que ce prince avoit maltraitez.

XIX. Fin de Fulbert de Chartres.

L'an 1029. l'église de France perdit une de ses plus grandes lumieres, Fulbert évêque de Chartres. Il s'étoit attiré la colere de la reine Constance, en s'opposant au desir qu'elle avoit de faire couronner roi Robert son dernier fils, au prejudice de Henri qui étoit l'aîné; & que le roi son pere vouloit faire reconnoître roi. Pour exclure Henri, on l'accusoit d'être dissimulé, paresseux, mou, capable de negliger ses droits comme son pere; & on pretendoit que son frere avoit toutes les bonnes qualitez contraires. Fulbert étoit pour Henri, suivant l'intention du roi: quoiqu'il fût bien averti que plusieurs évêques l'en blâmoient en secret, & que plusieurs en prenant un tiers parti, étoient d'avis de ne couronner ni l'un ni l'autre du vivant du pere. Enfin la volonté du roi prévalut, & Henri fut couronné à Reims le jour de la Pentecôte, quatorziéme de Mai l'an 1027. mais Fulbert s'excusa de se trouver à son sacre, pour ne pas s'exposer inutilement à la colere de la reine.

Glab. lib. III. c. 9.
Ap. Fulb. ep. 106. al. 50.
Ep. 59.

Fulbert mourut l'an 1029. le dixiéme d'Avril, laissant plusieurs disciples & quelques écrits, entre autres des lettres au nombre de plus de cent: mais courtes pour la plufpart, à cause, comme il le dit souvent, de la multitude de ses occupations. Outre celles dont j'ai parlé, en voici qui me paroissent remarquables. La

premiere qui eſt une lettre dogmatique, où en expliquant les principaux points de la religion Chrétienne, il dit, que l'euchariſtie n'eſt pas le ſymbole d'un vain myſtere, mais par l'operation du S. Eſprit le vrai corps de J. C. Et enſuite : Il n'eſt pas permis de douter, que celui qui a tout fait de rien, ne change par la même puiſſance la matiere terreſtre en la ſubſtance de J. C. Ep. 1. p. 8. p. 10.

Dans la ſeconde lettre, Fulbert répond à une conſultation touchant l'uſage qui s'obſervoit alors en pluſieurs égliſes, que le prêtre, à ſon ordination, recevoit de l'évêque une hoſtie conſacrée, qu'il devoit conſumer peu à peu, en prenant tous les jours une particule quarante jours durant. Je croyois, dit-il, que cet uſage fût établi dans toutes les égliſes, enſorte que perſonne ne dût en être ſurpris : car les évêques de nôtre province l'obſervent tous. Il parle du païs de ſa naiſſance. Puis il raconte un fait, qui lui avoit donné occaſion de chercher la raiſon de cette coutume. Un prêtre ayant reçu à ſon ordination l'hoſtie de la main de l'évêque, l'envelopa dans un parchemin deſtiné à cet uſage, qu'il ouvroit tous les jours en celebrant la meſſe, & en prenoit une petite partie proportionnée au nombre des jours. Il arriva une fois, qu'ayant dit la meſſe, en pliant les ornemens & le corporal, il oublia le parchemin où étoit l'hoſtie ; & le lendemain l'heure de la meſſe étant venuë, il ne la trouva plus, quelque mouvement qu'il ſe donnât pour la chercher. L'évêque l'ayant appris, ordonna à tous les freres de faire penitence pour lui ; & lui en impoſa à lui-même une ſevere. Ep. 2.

Je pris cette occaſion de demander à l'évêque, s'il ne jugeroit pas à propos, ſans prejudice de la religion, de conſumer l'hoſtie toute entiere le premier ou le ſecond

jour : voyant qu'on ne pouvoit sans peril la prendre peu à peu pendant si long-tems, & qu'il y avoit peu de prêtres capables d'en prendre un si grand soin. Il répondit, que cette ceremonie representoit les apparitions de J. C. à ses disciples pendant quarante jours aprés sa resurrection. Car pour aider leur foi encore foible, il ne se contenta pas de se montrer une fois à eux : mais avant que de les envoyer dans le monde, il les fortifia pendant quarante jours de la vuë de son corps, comme d'une nourriture celeste. Ainsi l'évêque qui tient la place de J. C. étant prêt à envoyer les prêtres au peuple qui lui est soumis, leur donne l'eucharistie pour quarante jours, afin de les faire souvenir de cette conduite du Sauveur. C'est ce que raporte Fulbert; & on trouve encore la même observance marquée dans un pontifical de l'église de Soissons, écrit avant six cens ans, où on lit ces paroles aprés la ceremonie de l'ordination : Les prêtres doivent recevoir de l'évêque des particules du corps de Nôtre-Seigneur, pour en communier pendant quarante jours : à l'exemple de N. S. J. C. qui conversa quarante jours avec ses disciples aprés sa resurrection. On trouve toutefois dans un ancien ordre Romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant sept jours, de l'hostie qu'ils avoient reçuë de l'évêque. Ce qui suffisoit pour montrer l'unité du sacrifice de l'évêque & du prêtre : qui est encore une raison raportée par Fulbert.

Martene de Antiq. rit. to. 2. p. 322. 396.

p. 14.

Ep. 52.

Dans une autre lettre il répond ainsi à un prêtre qui l'avoit consulté : Je vous conseille, pour le plus sur, de vous abstenir de celebrer la messe, plûtôt que de la dire, sans avoir au moins deux ou trois assistans. Quant à l'offrande, on peut dire que ceux pour qui nous sacrifions,

sions, offrent à Dieu par nos mains le sacrifice de loüange. Il répond à une autre consultation sur un prêtre, Ep. 83.
convaincu d'avoir celebré la messe sans communier, qu'il en faut exactement rechercher la cause. Si c'est par erreur contre la foi, ou pour quelque autre crime absolument mortel, il faut le déposer; si c'est pour yvresse ou impureté, comme ce sont aussi des pechez mortels, quoique plusieurs prêtres l'ignorent ou feignent de l'ignorer: il faut l'interdire & le châtier par l'abstinence, jusques à ce qu'il soit corrigé. Si c'est par dégoût, à cause de la frequente celebration: il faut le priver de la communion pendant un an entier, suivant le concile de Tolede. Si c'est une crainte excessive pour une faute legere: il faut le corriger avec charité suivant le capitulaire. Si c'est une maladie d'estomac ou de cerveau: il doit s'abstenir du ministere, jusques à ce qu'il recouvre la santé. Dans une autre lettre il dit: Ep. 79.
Quant au divers nombre de pseaumes, que quelques-uns ajoutent dans le tems du jeûne, à la fin de chacune des heures canoniales, je n'en trouve point de regle; & j'estimerois ces pseaumes superflus, s'ils n'étoient autorisez par la dévotion de ceux qui les disent. Outre les lettres de Fulbert, nous avons de lui quelques sermons, particulierement contre les Juifs, & sur la nativité de la sainte Vierge: dont il institua la fête dans son diocese. Entre ses sermons on trouve quelques regles de penitences canoniques pour les plus grands crimes. p. 167.

Aprés la mort de Fulbert, le roi Robert fit élire évêque de Chartres Thierri, qui fut ordonné par Leotheric archevêque de Sens: nonobstant l'opposition des chanoines de Chartres qui avoient élu leur doyen, &

AN. 1029. lui en avoient notifié l'élection à lui & au roi. Ils en écrivirent à cet archevêque, pour se plaindre de son procedé & de la contravention aux canons. Ils en écrivirent aussi à Guerin évêque de Beauvais, à Odolric d'Orleans, & à Arnoul archevêque de Tours : se plaignant de leur archevêque & du roi, qui vouloient leur donner pour évêque, malgré eux, un homme indigne & ignorant. Sachez ajoûtent-ils, que le comte Eudes ne le recevra jamais dans sa ville, que vous n'ayez examiné s'il doit être reçu ; & ne craignez point de manquer à la fidelité que vous devez au roi, vous ne la lui pouvez mieux témoigner qu'en l'obligeant à corriger les desordres de son royaume. Enfin ils écrivirent à saint Odilon de Clugny, craignant qu'il ne persuadât au comte de Chartres, de s'accommoder avec Thierri : mais tous leurs efforts furent inutiles, & Thierri demeura évêque de Chartres.

Ap. Fulb. ep. 131.
Ep. 132.
Ep. 133.

XX.
Dedicace de S. Agnan d'Orleans.
Helg. p. 73.

Il assista en cette qualité à la dédicace de l'église de saint Agnan d'Orleans, que le roi Robert fit faire cette année 1029. avec grande solemnité. Cette église avoit quarante-deux toises de long, douze de large, dix de haut, cent vingt-trois fenêtres. Il y avoit dix-neuf autels, dont le principal fut dedié à saint Pierre : la châsse de saint Agnan étoit d'argent, ornée par devant d'or & de pierreries. A cette dédicace se trouverent par l'ordre du roi trois archevêques, Gauslin de Bourges, Leotheric de Sens & Arnoul de Tours : avec cinq évêques, Odolric d'Orleans, Thierri de Chartres, Bernier de Meaux, Guerin de Beauvais & Raoul de Senlis ; saint Odilon de Clugny y assista aussi, & plusieurs autres hommes de merite, avec lesquels le roi aimoit à s'entretenir. Le roi porta sur ses épaules la

châsse de saint Agnan, & aprés la ceremonie il se mit à genoux devant le grand autel, se dépoüilla de sa pourpre, & fit publiquement une priere d'action de graces. AN. 1030.

Entre autres offrandes qu'il fit à cette église de saint Agnan, il lui laissa aprés sa mort, sa chapelle, qui consistoit en ce qui suit. Dix-huit belles chapes, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un messel d'Outremer garni d'yvoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel orné d'or & d'argent, avec un onyx au milieu, trois croix d'or, la plus grande du poids de sept livres. Cinq cloches, dont l'une pesoit deux mille six cens, qu'il avoit fait baptiser solemnellement & nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaud, qui montrent que dés lors on nommoit baptême la benediction des cloches; & il remarque qu'on y employoit l'huile & le chrême.

Les deux fils de ce bon prince, irritez par les mauvais traitemens de leur mere, s'accorderent à prendre les armes contre lui & à piller ses terres. Le jeune roi Henri se saisit de Dreux, & Robert son frere d'Avalon & de Beaune. Le roi marcha contre lui en Bourgogne avec des troupes; & consulta l'abbé Guillaume à Dijon, sur ce qu'il devoit faire en cette occasion, se recommandant lui & ses enfans à ses prieres. Le saint abbé lui répondit: Vous devez, seigneur, vous souvenir des chagrins que vous avez donnez en vôtre jeunesse à vôtre pere & à vôtre mere, & considerer que Dieu permet que vos enfans vous traitent de même. Le roi souffrit patiemment cette remontrance, se reconnoissant coupable; & aprés quelque degât dans l'une & Glab. III. hist. c. 9.

AN. 1030. l'autre province, il fit la paix avec ses enfans.

XXI. Fin de l'abbé Guillaume de Dijon. *Vita n. 29. sæc. 6. Act. Ben. p. 334.*

C'étoit en 1030. & la même année l'abbé Guillaume, au retour d'Italie, visita le monastere de Gorze, qu'il avoit autrefois reformé comme plusieurs autres. Puis il vint à Fescam, où il tomba malade; & vers la fête de Noël, sentant que sa fin étoit proche, il assembla les freres & regla avec eux ce qu'il y avoit à faire dans tous les monasteres dont il avoit la conduite. Il demanda le viatique, puis demeura toute l'octave sans parler, levant seulement les yeux au ciel. Enfin il mourut le vendredi jour de la Circoncision premier de Janvier l'an 1031. indiction quatorziéme, âgé de soixante & dix ans: quarante ans depuis son arrivée d'Italie en France. Il gouvernoit environ quarante monasteres, dans lesquels il y avoit plus de douze cens moines: qui étoient fermement persuadez, que tant qu'ils suivroient ses instructions, ils n'avoient rien à craindre en ce monde & ne manqueroient de rien. Entre ces monasteres, il ne faut pas oublier celui de Frutare au diocese d'Yvrée, que ses freres & lui fonderent de leur patrimoine, & dont il fit confirmer les privileges par le pape Benoît VIII. dans un concile de plus de quarante évêques, tenu à Rome le troisiéme de Janvier 1015. L'abbé Guillaume forma grand nombre de disciples: plusieurs abbez & plusieurs évêques Italiens quitterent leurs sieges pour vivre sous sa conduite, & plusieurs moines qu'il avoit élevez devinrent ensuite abbez ou évêques.

Vita n. 24. *p. 342.* *to. 9. conc. p. 834. sæc. 6. B. p. 340.*

XXII. Mort de Robert. Henri roi. *Helgald. p. 76.*

La même année 1031. le roi Robert à son retour de Bourgogne, passa le carême en pelerinages à saint Estiene de Bourges, à saint Mayeul, à saint Julien de Brioude, à saint Antonin, à saint Geraud d'Aurillac, &

à d'autres lieux de pieté : puis il revint à Bourges pour le dimanche des Rameaux, & de là à Orleans celebrer la fête de Pâque. En ce voyage il fit quantité d'offrandes aux lieux saints, & répandit de grandes aumônes. On dit même qu'il guerit plusieurs malades, en faisant sur eux le signe de la croix. Enfin il mourut à Melun le mardi vingtiéme de Juillet, âgé de soixante ans, dont il avoit regné trente-trois depuis la mort de son pere. Il fut porté à Paris & enterré à saint Denys, mais sans épitaphe ni aucun ornement à son tombeau : l'image de pierre qui s'y voit aujourd'hui, n'ayant été faite que plusieurs siecles aprés. Son fils Henri déja sacré quatre ans auparavant, en regna encore vingt-neuf.

AN. 1031.

XXIII. Concile de Bourges.

Gauslin archevêque de Bourges, étoit mort l'année precedente 1030. aprés avoir tenu le siege dix-sept ans; & Aimon, de la maison des seigneurs de Bourbon, lui avoit succedé. Il tint un concile le premier jour de Novembre 1031. ou assisterent avec lui Estiene évêques du Pui, Rencon de Clermont, Raimond de Mende, Emile d'Albi, & Deus-dedit de Cahors. Il nous reste de ce concile vingt-cinq canons : dont le premier porte, que dans toutes les églises soumises à ces évêques, le nom de saint Martial docteur de l'Aquitaine, ne sera plus proposé entre les confesseurs, mais entre les apôtres : comme le saint siege de Rome & plusieurs anciens peres l'ont défini. En effet, le pape Jean XIX. avoit envoyé une lettre sur ce sujet, adressée à tous les évêques, les abbez & les autres fideles de toute la Gaule, & elle fut luë en ce concile. Deux ans devant, c'est-à-dire, l'an 1029. on avoit decidé de même en faveur de l'apostolat de saint Martial, dans un concile de Limoges; & Jourdain, qui en étoit évêque, avoit

to. 9. p. 864.

to 9. conc. p. 687. E.

AN. 1031. défendu sous peine d'anathême, de plus agiter cette question dans son diocese.

c. 8. On ordonna encore au concile de Bourges, que les enfans illegitimes, principalement des prêtres & des autres clercs, ne seroient point admis dans le clergé; & que ceux qui y étoient déja, ne seroient point pro-

c. 9. mus aux ordres superieurs. Que les serfs ou les affranchis, n'entreroient point dans le clergé, qu'ils n'eussent reçu de leurs seigneurs une entiere liberté. Défen-

c. 15. se de faire des voitures le dimanche, soit par charroi, soit par bêtes de somme, sinon en grande necessité.

c. 21. Défense aux seculiers, de pretendre droit de fief sur les prêtres, pour les biens ecclesiastiques, que l'on appelloit fiefs presbyteraux. On traita aussi dans ce concile, de la paix que l'on vouloit établir, pour arrêter le cours des guerres particulieres.

XXIV. Conc. de Limoges S. Martial. n. 2. p. 869.

Le Jeudi dix-huitiéme du même mois de Novembre 1031. on tint un concile à Limoges, où l'archevêque Aimon presida, & neuf évêques y assisterent: savoir, les cinq qui avoient été au concile de Bourges; & de plus Jourdain de Limoges, Isembert de Poitiers, Arnaud de Perigueux, Rohon d'Angoulême. L'évêque Jourdain fit l'ouverture de la premiere session, en se plaignant des violences que les seigneurs de son diocese commettoient contre l'église & contre les pauvres: sans vouloir écouter les propositions de paix. Tous les évêques dirent, que ceux qui troubloient ainsi l'église, étoient dignes d'anathême. Alors Odolric abbé de S. Martial de Limoges, qui étoit assis auprés de l'évêque, & revêtu des ornemens sacerdotaux, se leva au milieu des évêques, & quand on eut fait silence, il dit: Je vous prie, venerable évêque, qu'avant que l'on trai-

te d'acune affaire, on termine la queſtion de l'apoſtolat de S. Martial, pour laquelle principalement nous avons procuré vous & moi la convocation de ce concile. Jourdain évêque de Limoges dit : Comme cette verité a été autoriſée, premierement par le pape, enſuite par le concile de Bourges, tenu le premier jour de ce mois de Novembre, où je n'étois pas preſent : je veux auſſi que la queſtion ſoit ici maintenant decidée, en ma preſence, pour finir la diſpute par ce troiſiéme jugement.

Engelric chanoine du Puy, eſtimé fort docte, ſe leva, & dit : Une infinité d'ignorans diſent, qu'il n'eſt point apôtre, parce qu'il n'eſt point du nombre des douze: mais S. Jerôme dit, que tous ceux qui avoient vû le ſeigneur en ſa chair, & qui prêchérent enſuite ſon évangile, furent nommez apôtres; & ceux que les apôtres avoient ordonnez, comme Epaphrodite, Silas & Judas. On apporta dans le concile le commentaire de ſaint Jérôme, ſur l'épître aux Galates, & on verifia le paſſage.

Azenaire abbé de Maſſiac & de Fleury, qui étoit venu avec l'archevêque de Bourges, dit qu'à la cour & dans tous les monaſteres de France, il avoit toûjours vû nommer ſaint Martial entre les apôtres : mais que le roi Robert lui ayant donné cette abbaye en Berri, il y avoit trouvé un autre uſage, & l'avoit corrigé. Car, ajouta-t-il, allant à Jeruſalem, & me trouvant à C. P. le ſamedi de la Pentecôte, j'entendis que les Grecs dans leurs litanies nommoient S. Martial entre les apôtres. Odolric abbé de S. Martial de Limoges, dit encore : Autrefois lorſque j'étudiois à S. Benoît en France, ſous le ſavant Abbon ; je trouvai que la coutume y étoit

AN. 1031. de nommer S. Martial entre les apôtres, & de même sous Gauslin son successeur. Mais du tems du roi Robert, Hugues mon predecesseur étant à sa cour à Paris, il s'émut sur ce sujet une dispute, entre les François & les Limousins, à laquelle je fus present. Les Limousins disoient : Vous ne faites pas bien de nommer S. Martial le dernier des apôtres : nous faisons mieux de le nommer le premier des confesseurs. L'archevêque Gauslin soutint l'opinion des François, disant que S. Martial devoit être reconnu apôtre ; puisqu'il étoit né de la race d'Abraham, parent de S. Pierre & de S. Estiene, disciple du seigneur : baptisé par son ordre & de la main de S. Pierre, ordonné évêque par J. C. même le jour de son ascension ; & envoyé par lui dans les Gaules, aprés avoir reçu le S. Esprit avec les apôtres, le jour de la Pentecôte. Ce discours de l'archevêque fut approuvé du roi & de tous les assistans.

p. 873.

On voit ici le fondement de cette opinion, touchant l'apostolat de S. Martial, C'étoit une histoire de sa vie composée sous le nom d'Aurelien son disciple, où se trouvent tous ces faits ; mais qui étoit inconnuë avant le dixiéme siecle, & que tous les savans reconnoissent aujourd'hui pour apocryphe. Ce que nous savons de plus certain touchant S. Martial, est le peu qu'en dit Gregoire de Tours : savoir qu'il fut envoyé en Gaule par le pape avec S. Denys & les autres premiers évêques, vers l'an 250. qu'il fut évêque de Limoges, & y prêcha l'évangile avec grand succés : enfin qu'il étoit honoré comme confesseur.

Greg. 1. hist. Fr. c. 31. Glor. conf. c. 27. Sup. liv. VI. c. 49. Tilm. to. 4. p. 475.

conc. p. 874.

Gerauld abbé de Solignac se leva ensuite dans le concile de Limoges, & dit : Nous avons chez nous de tres anciens livres où S. Martial est nommé apôtre ; mais

mais la négligence des ecclesiastiques l'a fait mettre depuis entre les confesseurs : croyant lui faire plus d'honneur en le mettant le premier entre ceux-ci, que le dernier entre les apôtres. Un savant clerc d'Angouleme dit entre autres choses : Il y a plusieurs années qu'il vint chez nous deux moines du mont Sinaï, savants & vertueux, l'un nommé Simeon, l'autre Cosme. Je leur demandai si les Orientaux connoissoient saint Martial ; & ils répondirent tout d'une voix, qu'ils le connoissoient pour apôtre & pour un des soixante & douze disciples. Plusieurs autres parlerent encore dans le concile, alleguant en general d'anciens livres & une ancienne tradition : mais sans specifier aucun tems precis, & se fondant toûjours sur les pretendus actes de saint Martial, dont personne ne contestoit l'autorité. Aprés de longs raisonnemens sur ce sujet, Aimon archevêque de Bourges dit : Nous fimes lire, il y a quinze jours, dans le concile de Bourges, la lettre du pape Jean, envoyée à tous les évêques des Gaules ; & tous les doctes qui y étoient approuverent ce qu'elle contient, & que vous avez institué. Ensuite Jourdain évêque de Limoges, raconta ce qui s'étoit passé au concile tenu en 1029. & tous se trouvant du même avis, les évêques se leverent pour aller celebrer la messe dans l'église de saint Sauveur : car on tenoit le concile dans la cathedrale dediée à saint Estiene. L'archevêque de Bourges officia à la priere de l'évêque de Limoges ; & aprés la premiere oraison, il en ajouta une de saint Martial comme apôtre.

AN. 1031.

p. 878.

p. 887.

p. 890.

XXV. Paix ordonnée.

Aprés l'évangile l'évêque Jourdain prêcha contre les pillages & les violences, exhortant tous les seigneurs à se trouver au concile le lendemain & le troi-

AN. 1031. siéme jour, pour y traiter de la paix ; & de la garder en venant au concile, pendant le sejour & aprés le retour, sept jours durant : sans s'attaquer l'un l'autre pendant tout ce tems, sous quelque pretexte que ce fût. Ensuite le diacre, qui avoit chanté l'évangile, lut par ordre des évêques & en leur nom, une excommunication contre les chevaliers du diocese de Limoges, qui refusoient ou avoient refusé, de promettre à leur évêque par serment la paix & la justice comme il l'exigeoit. Cette excommunication étoit accompagnée de maledictions terribles ; & en même tems les évêques jetterent à terre les cierges allumez qu'ils tenoient & les éteignirent. Le peuple en fremit d'horreur, & tous s'écrierent : Ainsi Dieu éteigne la joye de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix & la justice. L'évêque Jourdain dit au peuple : Cette même malediction vient d'être prononcée au concile de Bourges ; & nous souhaittons que la paix s'établisse en Limousin, comme elle s'est établie en Berri. Tous les évêques l'un aprés l'autre, & l'archevêque le dernier, appuyerent ce discours : déclarant qu'ils entendoient lier ceux que l'évêque de Limoges auroit liez, & benir ceux qu'il auroit benis. Enfin lorsque l'archevêque, en continuant la messe, fut venu à la fraction de l'hostie : il donna, selon la coutume, la benediction solemnelle, où il ne manqua pas d'inserer le nom de l'apôtre saint Martial.

Le lendemain vendredi dix-neuviéme de Novembre, on tint la seconde session du concile, où l'archevêque confirma ce qui avoit été déclaré touchant saint Martial ; & prétendit montrer qu'il étoit apôtre à bien meilleur titre, que les évêques des Gaules saint Denys,

ſaint Saturnin, ſaint Urſin, ſaint Auſtremoine, ſaint Front de Perigueux, ſaint Julien du Mans: en ce qu'il avoit reçu de J. C. même ſon ordination & ſa miſſion. L'archevêque vouloit prononcer dés lors l'excommunication contre ceux qui le conteſteroient encore : mais l'évêque de Limoges obtint un delai. AN. 1031.

Enſuite l'archevêque fit lire les canons du concile de Bourges, qui furent acceptez par l'évêque de Limoges, hors le ſecond, qui ordonnoit de renouveller l'euchariſtie tous les dimanches. Il dit, qu'il ſuffiſoit de la renouveller douze fois l'année, aux principales fêtes, qui ſe rencontrent à peu prés de mois en mois. Quant aux monaſteres reguliers, ajouta-t-il, nous nous en raportons à leurs abbez : parce qu'on y obſerve avec plus de ſoin & de propreté tout ce qui regarde le ſervice de l'autel, comme je l'ai vu de mes yeux. p. 897.

On ſe plaignit au concile que le monaſtere de Beaulieu du dioceſe de Limoges, avoit pour abbé un clerc ſeculier, qui avoit ſuccedé à ſon oncle par l'autorité des ſeigneurs du païs. Les moines de Beaulieu demanderent, qu'on leur donnât un abbé regulier: l'abbé ſeculier fut appellé, il ſe mit à genoux devant les évêques, & les pria lui-même de reformer cet abus; & l'évêque de Limoges fut chargé d'y mettre avant Noël un abbé ſelon la regle.

On demanda ſi des moines pouvoient quitter un monaſtere relâché pour paſſer à un plus regulier, & il fut decidé qu'oui: puiſque l'abbé même peut quitter des moines indociles. L'évêque de Limoges rendit témoignage, que dans ſon dioceſe il avoit pluſieurs monaſteres bien reglez : ſavoir ſaint Martial, ſaint Martin & ſaint Auguſtin de Limoges; Chambon, Soli- p. 900.

AN. 1031. gnac, & Userche. Il se plaignit toutefois de l'abbé de ce dernier monastere, que l'on accusoit d'y avoir enterré le vicomte d'Aubuçon excommunié & tué en pillant. L'abbé d'Userche interrogé sur ce fait, dit à l'évêque de Limoges : Seigneur, on ne vous a pas raporté la verité. Dieu me garde de recevoir un excommunié sans vôtre permission : plus nôtre état est élevé, plus nous devons être soumis aux évêques. Je prouve par témoins dignes de foi, que ce vicomte a été porté dans nôtre monastere par ses vassaux à mon insçu. Nous n'avons ni reçu ni enterré son corps, nous l'avons fait reporter de là l'eau sans aucun service divin, & sans qu'il y ait eû aucun clerc present quand ses vassaux l'y ont enterré.

p. 902.

Alors l'évêque de Cahors dit : Dernierement aprés le concile de Bourges, un chevalier excommunié fut tué dans mon diocese : quelque priere que me fissent ses amis & ses parens, je ne voulus jamais l'absoudre, pour donner de la crainte aux autres. Ses gens l'enterrerent dans une église, sans mon ordre & sans assistance de prêtre. Le matin on trouva son corps jetté nud sur la terre, assez prés du cimetiere, quoique le tombeau fût en son entier ; & ses gens l'ayant ouvert, n'y trouverent que les draps dont il étoit enveloppé. Ils y remirent le corps, & par dessus quantité de terre & de pierres. Mais le lendemain ils trouverent encore le corps jetté & le sepulcre entier : ce qui arriva jusques à cinq fois. Enfin ils enterrerent ce corps loin du cimetiere, & les seigneurs épouvantez jurerent la paix comme nous souhaittions.

Odolric abbé de saint Martial dit aux évêques : Si les seigneurs de Limousin s'opposent à vôtre dessein

d'établir la paix, que ferez-vous ? Les évêques le prierent de leur donner conseil, & il ajouta : Jettez sur tout le Limousin une excommunication generale : ensorte qu'on ne donne la sepulture à personne, sinon aux clercs, aux pauvres mandians, aux passans, aux enfans de deux ans & au dessous. Que l'office divin se fasse en cachette dans toutes les églises : mais qu'on donne le baptême à ceux qui le demanderont. Vers l'heure de tierce on sonnera les cloches dans toutes les églises, & tous prosternez sur le visage, prieront pour la paix. On donnera la penitence & le viatique à la mort. On dépouillera les autels dans toutes les églises, comme le vendredi saint, & on couvrira les croix & les ornemens. On ne revêtira les autels que pour les messes, & elles se diront à huis clos. Pendant cette excommunication personne ne se mariera : personne ne se saluëra par le baiser : personne ne mangera de chair ni d'autres viandes, que celles dont on use en Carême : personne ne se coupera le poil. Tout cela jusques à ce que les seigneurs obéissent au concile.

On demanda, si on recevroit l'obéissance d'un ou deux seigneurs, sans les autres ; & il fut decidé qu'oüi, parce qu'on doit toûjours recevoir les pecheurs à penitence. La terre de ce particulier, ajouta-t-on, sera donc en liberté, tandis que les autres seront en interdit. Que si tous les seigneurs consentent à la paix, ensorte qu'il n'y ait que quelques gentilshommes désobéissans : ils seront en particulier separez de la communion du corps & du sang de N. S. n'entreront point dans l'église, ne mangeront, ne boiront, ni ne marcheront avec les chrétiens : ne porteront point de linge, ne mangeront point de chair, & ne boiront point

AN. 1031. de vin, ne se couperont point leur poil : ne seront visitez par aucun clerc dans leurs maladies, & s'ils meurent, ils seront laissez à la même place, sans les couvrir de bois ni de pierre : personne ne recevra de leurs biens en aumône, pour le repos de leurs ames. Si un évêque se laisse fléchir, pour ne pas observer les reglemens du concile, il demeurera interdit tant que les autres évêques jugeront à propos.

On se plaignit au concile que l'on baptisoit dans le monastere de saint Martial à Pâques & à la Pentecôte, & que l'on y affranchissoit des serfs : ce que les clercs de la cathedrale soutenoient ne se devoir faire que chez eux. Mais on representa, que c'étoit un ancien privilege de S. Martial, & de quelques autres monasteres : à la charge que ceux qui auroient été baptisez seroient presentez le même jour devant l'évêque dans la cathedrale, pour la confirmation. Quant aux affranchissemens, on montra que l'on pouvoit les faire en toutes les églises.

p. 905. On decida, que l'on pouvoit prêcher non seulement à la cathedrale, mais dans toutes les églises : pourvû que le prédicateur clerc ou moine eût au moins l'ordre de lecteur ; & que l'évêque devoit non seulement ordonner de faire cette fonction si necessaire, mais en prier tous ceux qu'il en verroit capables, parce que les ouvriers n'étoient que trop rares dans la moisson du seigneur. On decida, qu'un homme aprés avoir commis un homicide volontaire, étant devenu moine ne pouvoit être promû aux ordres. Surquoi on rapporta l'exemple d'un particulier, qui ayant tué Estiene évêque de Clermont, s'étoit rendu moine à Clugny, pour faire penitence. L'abbé Odilon le trouvant capable,

p. 907. c.

vouloit le faire ordonner ; & consulta le pape, qui répondit : Il est impossible qu'un tel homme soit promu à aucun ordre, puisqu'il ne doit même ni offrir entre les mains du prêtre, ni communier, sinon à la mort en viatique. AN. 1031.

XXVI. Absolutions du pape. p. 908.

On se plaignit, de ce que les excommuniez obtenoient du pape la penitence & l'absolution, à l'insçu de leurs évêques ; & que ces absolutions injustes ruineroient la paix & les decrets du concile. Surquoi Engelric chanoine du Puy parla ainsi : Il y a quelques années qu'Estiene évêque de Clermont excommunia Ponce comte d'Auvergne, pour avoir quitté sa femme legitime, & en avoir épousé une autre. Comme il ne vouloit point l'absoudre qu'il ne se fût corrigé, le comte obtint à Rome son absolution du pape, qui ne savoit pas qu'il fût excommunié. L'évêque s'en plaignit au pape par lettres ; & le pape lui répondit : Ce n'est pas ma faute, c'est la vôtre de ne m'avoir pas averti par vos lettres, avant que ce coupable vînt à Rome ; je l'aurois absolument rejetté, & j'aurois confirmé vôtre excommunication. Car je déclare à tous mes confreres les évêques, que loin de les contredire, je prétens les aider & les consoler. Dieu me garde de faire schisme avec eux. Ainsi je casse & annulle cette absolution obtenuë par surprise ; & le coupable n'en doit esperer que malediction, jusques à ce que vous l'absolviez justement, aprés la satisfaction convenable.

Les évêques loüerent cette conduite du pape, & ajouterent : Nous avons appris des papes & des autres peres, que si un évêque a mis en penitence son diocesain, & l'envoye au pape, pour juger si la penitence est proportionée à la faute : le pape peut par son au- p. 909.

AN. 1031. torité la confirmer, la diminuer, ou y ajouter. De même, si un évêque envoye son diocesain au pape, avec des témoins ou des lettres, pour recevoir penitence, comme on fait souvent pour les grands crimes : il est permis à ce pecheur de la recevoir du pape. Mais il n'est loisible à persone de recevoir du pape la penitence & l'absolution, sans le congé de son évêque. Nous n'avons pas la fin des actes de ce concile de Limoges.

XXVII. Saint Simeon de Tréves.

Sup. n. 14. Vita sac. 6. Ben. p. 372. Boll. 1. Jun. to. 19. p. 87.

Le moine Simeon qui y fut cité comme témoin de la créance des Orientaux, sur l'apostolat de S. Martial, étoit un des grands saints de ce siecle. Il naquit à Syracuse en Sicile, de parens Grecs & tres-nobles, qui l'éleverent chrétiennement. Il n'avoit que sept ans, quand son pere le mena à C. P. où il le fit instruire par les plus savans maîtres. Etant devenu plus grand, l'exemple des occidentaux qu'il voyoit aller à Jerusalem, lui donna le desir de faire le même voyage. Aprés avoir visité les saints lieux, il demeura en Palestine, & passa sept ans à conduire les pelerins, avec un saint homme nommé Hilaire. Puis il s'attacha à un reclus, qui demeuroit dans une tour sur le bord du Jourdain. Un jour comme le jeune Simeon regardoit avec trop de curiosité par une fenêtre, des femmes qui venoient abruver des chameaux : le reclus qui étoit en haut l'appella, lui reprocha, sans l'avoir vû, ce qu'il avoit fait, & même ce qu'il avoit pensé : puis il ajouta : De quoi vous sert, mon fils, d'avoir quitté les biens de vôtre pere, si vous gardez dans vôtre cœur les desirs du monde, & si vous êtes sensible aux appâs de la chair ? Comme il vit que Simeon rougissoit, il continua : Ne craignez point, mon enfant, j'ai une bonne esperance de vous, par la grace de Dieu. C'est à vous de combattre l'ennemi, & à Dieu

Dieu de vous donner son secours pour le vaincre. Je le prie de vous récompenser du service, que vous m'avez rendu pendant ces années : mais je ne puis plus souffrir le concours du peuple, il faut que je me retire. En effet il se déroba de Simeon, & s'enfuit ailleurs.

Simeon avoit un grand desir d'être ermite : mais ayant appris par la lecture des vies des peres, qu'il falloit commencer par pratiquer l'obéissance dans une communauté : il alla à Bethléem ; & se rendit moine au monastere de sainte Marie, où il demeura deux ans, & exerça les fonctions de diacre. Ensuite il alla au monastere, qui étoit au pied du mont Sinaï ; & aprés y avoir demeuré quelques années il se retira par permission de l'abbé, dans une petite caverne, sur le bord de la mer rouge, & y vêcut seul prés de deux ans. Mais commençant à y être visité par ceux qui navigeoient sur cette mer, il revint au monastere ; d'où il fut envoyé pour rétablir celui du haut de la montagne, qui étoit demeuré desert, à cause des courses des Arabes.

Cependant quelques-uns des freres avoient été envoyez en occident pour les necessitez du monastere : c'est-à-dire, pour recevoir l'argent, que leur envoyoit Richard II. duc de Normandie. Car ce prince faisoit de grandes offrandes aux églises, presque par tout le monde : il envoya cent livres d'or au S. sepulcre de Jerusalem, & faisoit des presens à tous ceux qui vouloient y aller en pelerinage. Enfin il venoit tous les ans à Roüen des moines du mont Sinaï, recevoir les liberalitez du duc ; & ils en rapportoient quantité d'or & d'argent. Ceux donc qui avoient été envoyez pour recevoir cette rente, étant morts : le duc garda l'argent, & manda qu'on envoyât un moine fidele pour l'emporter. Simeon fut

Glab. lib. 1. c. 5.

choisi, par un commun avis, pour ce voyage ; & quoiqu'avec une grande répugnance, il obéït. Entre autres raisons qui purent le faire choisir, c'est qu'il savoit cinq langues, l'Egyptien, le Syriaque, l'Arabe, le Grec & le Latin.

Il passa en Egypte, & s'embarqua sur le Nil dans un vaisseau marchand de Venise. Mais ils furent rencontrez par des pirates, & tous massacrez, excepté Simeon qui se sauva à la nage & arriva à grand peine par terre à Antioche: où les Chrétiens le reçurent charitablement, & il fut bien-tôt connu des principaux & du patriarche même. Il y rencontra Richard abbé de S. Vannes de Verdun, qui alloit à Jerusalem : avec lequel il lia amitié, & s'attacha à lui comme à son pere. Simeon amena d'Antioche un moine nommé Cosme, avec lequel il arriva en France, & fut bien reçu par un comte nommé Guillaume, que l'on croit être le duc d'Aquitaine. Il demeura chez lui quelque tems, pendant lequel le moine Cosme mourut. Simeon vint donc seul à Roüen, où il trouva que le duc Richard étoit mort; & ne put apprendre aucune nouvelle de la rente ou aumône annuelle, qui étoit dûë au monastere de Sinaï. A Roüen Simeon fut logé par un seigneur nommé Gosselin, qui par son conseil bâtit un monastere sur la montagne la plus proche de Roüen, en l'honneur de la sainte Trinité ; & Simeon y laissa des reliques de sainte Catherine, qu'il portoit avec lui. Cette église en garda le nom ; & ce fut alors, si je ne me trompe, que sainte Catherine commença à être connuë en France. Richard II. duc de Normandie mourut en 1028. & Robert II. son frere lui succeda.

Sup. liv. LVIII. n. 57.

Chr. Virdun. p. 182.

Vita. n. 10.

Simeon se voyant ainsi frustré de ce qui étoit le su-

jet de son voyage : alla trouver l'abbé Richard à Verdun, & demeura long-tems auprés de lui. Cependant Poppon archevêque de Tréves, ayant la devotion d'aller à Jerusalem, le prit pour compagnon de son voyage; & à son retour lui offrit tel lieu qu'il lui plairoit, pour demeurer dans son diocese. Simeon choisit une petite loge dans une tour, prés une porte de la ville de Tréves : où l'archevêque l'enferma solemnellement en presence du clergé & du peuple le jour de S. André 1028. Simeon acheva saintement ses jours en cette reclusion, où il vêcut prés de sept ans.

XXVIII. Tentatives pour la paix.

Dans les deux conciles de Bourges & de Limoges tenus l'an 1031. il est souvent parlé de la paix, que les évêques vouloient établir en France. Pour en entendre le sujet, il faut se souvenir, que depuis prés de deux cens ans, c'est-à-dire depuis le regne foible de Loüis le Debonaire, l'autorité souveraine étoit peu respectée par tout l'empire François, en France, en Allemagne, en Italie : chaque seigneur prétendoit avoir droit de se faire justice à main armée; & comme les seigneurs se multiplioient à l'infini, ce n'étoit que pillages & violences : elles avoient passé en coutume, & n'étoient plus regardées comme des crimes. Ceux qui s'y trouvoient le plus exposez étoient les marchands, les artisans, les laboureurs, & le reste du menu peuple, encore serfs pour la plûpart : mais sur tout les moines & les clercs, à qui leur profession défendoit l'usage des armes.

On cherchoit depuis long-tems le remede à un mal si contraire, non seulement à la religion chrétiene, mais à la societé civile, dont il sappoit les fondemens; & nous avons vû dés le regne de Charles le chauve un grand nombre de decrets des conciles & d'ordonnan-

ces des princes contre les rapines, les oppressions des pauvres, & l'usurpation des biens consacrez à Dieu. Mais ces loix s'observoient mal; & ce fut du tems du roi Robert, que l'on commença, principalement en Aquitaine, à employer un remede plus efficace. J'en trouve le premier reglement dans un synode tenu au diocese d'Elne en Roussillon l'an 1027. le seiziéme de Mai.

To. 9. p. 1249.

Marca Concord. IV. c. 14. p. 435.

Oliba évêque d'Ausone, aujourd'hui Vic en Catalogne, presida à ce synode, au lieu de Berenger évêque d'Elne absent outre-mer: l'archiprêtre, l'archidiacre & les autres chanoines y assisterent, & le peuple y étoit present. On confirma les statuts que ces deux évêques avoient déja faits, & qui étoient mal observez; & on ordonna que dans tout le comté de Roussillon personne n'attaqueroit son ennemi depuis l'heure de none du samedi, jusques au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable. Que personne n'attaqueroit, en quelque maniere que ce fût, un moine ou un clerc marchant sans armes, ni un homme allant à l'église ou en revenant, ou marchant avec des femmes: que personne n'attaqueroit une église ou les maisons d'alentour à trente pas. Le tout sous peine d'excommunication, qui au bout de trois mois sera convertie en anathême: mais pendant les trois mois on fera des prieres publiques pour la conversion des excommuniez.

Tom. 9. conc. p. 910. Glab. IV. hist. c. 4.

Le moine Glaber qui vivoit dans le même tems raporte, que vers l'an 1030. le déreglement des saisons causa une famine affreuse; jusques-là que plusieurs en France furent brûlez publiquement, pour avoir mangé de la chair humaine. Comme on ne pouvoit suffi-

re à enterrer les corps, des perſonnes charitables bâtirent en quelques lieux des charniers, où on les jettoit en confuſion. Pour ſubvenir à la miſere publique, on vendit les ornemens des égliſes, & on vuida leurs treſors, ſuivant les decrets des peres. Cette calamité dura trois ans : mais loin de ſervir à la converſion des hommes, elle ne fit que les endurcir pour la plûpart & les rendre inſenſibles.

La ſterilité fut ſuivie d'une grande abondance; & alors les évêques & les abbez commencerent en Aquitaine à aſſembler des conciles. On ordonna enſuite d'en tenir dans la province d'Arles, dans celle de Lion, par tout le royaume de Bourgogne, & juſques aux extremitez de la France. Les ſeigneurs étoient invitez à s'y trouver avec les évêques, & le peuple s'y rendit avec joye. Tous, grands & petits, étoient diſpoſez à recevoir l'ordre des évêques, comme s'il venoit du ciel : tant ils craignoient de retomber dans la miſere paſſée. On dreſſa donc des articles, tant des crimes que l'on devoit éviter, que des bonnes œuvres que l'on devoit promettre à Dieu. Le principal article étoit de la paix, que les hommes de l'une & de l'autre condition, j'entends libres ou ſerfs, devoient inviolablement garder : marchant ſans armes & ſans crainte, quelque differend qu'ils euſſent auparavant. c. 5.

Glaber ajoute, que ceux qui pilleroient ou uſurperoient le bien d'autrui, devoient être punis ſuivant les loix, de peines pecuniaires ou corporelles. Que les égliſes devoient être des lieux de ſûreté, pour tous ceux qui s'y refugieroient, quelque crime dont ils fuſſent prevenus, excepté d'avoir violé cette paix. Car ceux-là devoient être pris même à l'autel. Les clercs, les

moines & les religieuses, devoient être en sûreté avec ceux qui les accompagnoient par païs. On ordonna de plus, que toutes les semaines on s'abstiendroit de vin le vendredi & de chair le samedi, sinon en cas de grieve maladie ou de feste solemnelle, qui se rencontrât ces jours là. Celui qui en étoit dispensé pour maladie, devoit nourrir trois pauvres; enfin on ordonna que l'on s'assembleroit tous les cinq ans, pour renouveller la promesse de cette paix.

Balder. Chr. Camerac. lib. III. c. 52. Sigeb. Chronogr. an. 1031.

Baudri évêque de Noyon, qui mourut au commencement du siecle suivant, ajoute: qu'un évêque de France disoit avoir reçu des lettres du ciel, qui avertissoient de renouveller la paix sur la terre. Il le manda aux autres, & leur donna ces preceptes pour les imposer aux peuples. Que personne ne portât les armes, soit pour repeter ce qui lui avoit été pris, soit pour vanger le sang de son parent: mais qu'il fût obligé de pardonner aux meurtriers. Que l'on jeûnât tous les vendredis au pain & à l'eau, & que l'on s'abstînt de chair le samedi; disant que ce jeûne suffiroit pour la remission de tous les pechez, sans y ajouter aucune autre penitence. Tout cela devoit être promis par serment; & qui refuseroit de le faire seroit excommunié, ensorte que personne ne le visiteroit à la mort, ni ne le mettroit en sepulture. Ils ordonnerent, ajoute l'auteur, plusieurs autres choses insupportables, qui font même peine à raconter.

XXIX.
Remontrance de Gerard de Cambrai.

Plusieurs les embrassoient volontiers, par l'amour de la nouveauté; mais Gerard évêque de Cambrai, qui seul du royaume de Lorraine dépendoit de la France, comme suffragant de Reims, ne pût jamais être persuadé de recevoir ces reglemens. Il disoit, que le genre

humain a été dés le commencement divisé en trois ; ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui cultivent la terre ; dont chacun a besoin des deux autres, & les deux du troisiéme. On doit donc, ajoutoit-il, porter les armes, & faire rendre ce qui a été pris par force : on ne doit pas irriter celui qui poursuit la vangeance d'un meurtre, le contraignant à l'abandonner, sans recevoir la satisfaction convenable : mais le reconcilier avec le meurtrier, suivant l'évangile. Il ne faut pas imposer à tout le monde, le jeûne du vendredi ou du samedi, parce que tous n'ont pas la même force : ni pretendre que ce seul jeûne suffise à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même penitence. Il n'est pas à propos de promettre par serment toutes ces pratiques, & s'exposer au peril d'un parjure. Enfin il est detestable d'excommunier ceux qui refusent de s'y soumettre, & de refuser la visite aux malades, & la sepulture aux morts. Il faut nous contenter des decrets autentiques des peres, & des penitences qu'ils ont reglées, pour les avoir méprisez. Telles étoient les remontrances de l'évêque de Cambrai.

Quelque tems auparavant, deux évêques de la même province, Berold de Soissons & Guerin de Beauvais, voyant que par la foiblesse du roi Robert, le royaume se ruinoit, les coûtumes du païs étoient méprisées & la justice abandonnée : crurent rendre service à l'état, en établissant cette paix, suivant la resolution des évêques de Bourgogne. Ils voulurent y faire consentir Gerard de Cambrai : mais examinant la chose plus à fond, il le refusa. Il disoit, que c'étoit troubler l'église, en entreprenant sur l'autorité royale. Car, ajoutoit-il, c'est aux rois qu'il appartient de reprimer

Balder. lib. III. c. 27.

les seditions par la force, de terminer les guerres, & faire la paix: le devoir des évêques est, d'avertir les rois, qu'ils doivent combattre vaillamment pour le salut de la patrie, & de prier Dieu qu'il leur donne la victoire. Les autres évêques murmuroient donc en secret contre Gerard, disant, qu'il n'étoit pas ami de la paix. Enfin il fut tant pressé par les siens, entre autres par Ledvin abbé de saint Vaast d'Arras, & par un autre abbé nommé Rotric, qu'il y consentit, bien qu'à regret. Mais l'évenement fit voir, combien il avoit raison de s'opposer à faire jurer cette paix: car presque tous ceux qui l'avoient jurée, fausserent leur serment.

XXX. S. Bardon archevêque de Mayence. *Vita sae. 6. Ben. 2. p. 6.*

En Allemagne, Aribon archevêque de Mayence étant mort, saint Bardon lui succeda. Il étoit noble, & ayant fait ses études dans l'abbaye de Fulde, sous l'abbé Archambaud, depuis archevêque de Mayence, il y embrassa la vie monastique. Comme il lisoit continuellement le pastoral de saint Gregoire, ses confreres lui en demanderent la raison; & il répondit en riant: Peut-être viendra-t-il quelque jour un roi, qui ne trouvant personne qui veüille être évêque, sera assez simple pour me donner un évêché. Richard abbé de Fulde, ayant bâti un nouveau monastere prés du grand, en donna la conduite à Bardon; & l'empereur Conrad étant venu à Fulde, & ayant voulu voir ce nouvel établissement, fut ravi d'y trouver Bardon, qu'il connoissoit déja de reputation, & qui étoit parent de la reine son épouse. Il l'embrassa & promit de l'élever en dignité à la premiere occasion. En effet, il manda peu de tems aprés à l'Abbé Richard de le lui envoyer; & lui donna l'abbaye de Verthine prés de Cologne, & quelque tems aprés celle d'Herfeld prés de Fulde, & Bardon fut abbé des deux ensemble.

Aribon

Aribon archevêque de Mayence, se trouva avec l'empereur à Paderborn à la fête de Noël 1030. & lui demanda congé d'aller à Rome. Il partit l'année suivante aprés la chandeleur ; & au retour, il mourut le treiziéme d'Avril 1031. aprés avoir tenu le siege dix ans. On porta son bâton pastoral à l'empereur Conrad, qui tint conseil sur le choix du successeur. Aprés que l'on eut nommé plusieurs sujets, quelqu'un dit, que suivant les privileges de l'abbaye de Fulde, on devoit en tirer alternativement l'archevêque de Mayence. L'empereur fut d'avis de differer l'élection ; & il se trouva en effet, que les privileges le portoient, & que les rois precedens les avoient suivis. Sur ce fondement Richard abbé de Fulde, crut que cette dignité le regardoit ; & ayant donné ordre aux affaires de la maison, il prit le chemin de la cour. Mais un matin, il dit aux moines qui l'accompagnoient : Ne vous affligez point, mes freres, je ne vous serai point ôté. J'ai vû cette nuit nôtre frere Bardon sur une haute montagne, où je ne pouvois monter. Il avoit une houlette à la main, ses brebis paissoient autour de lui, & une fontaine tres-claire sortoit de dessous ses pieds. C'est lui qui est choisi, cedons à la volonté souveraine. *Chr. Saxo. 1031.*

L'assemblée pour l'élection se tint au mois de Juin la veille de saint Pierre : le roi dit, sans nommer personne, qu'il connoissoit un sujet tres-digne : puis il appella Bardon, & déclara qu'il lui donnoit le siege de Mayence suivant le privilege de Fulde. Il fut donc sacré le lendemain vingt-neuviéme de Juin 1031. étant environ dans sa cinquantiéme année. L'empereur celebra cette année la fête de Noël à Goslar, Bardon s'y trouva, & suivant la prerogative de sa dignité, il officia

le jour de la fête. Il prêcha en peu de mots aprés l'évangile ; & plusieurs, mal satisfaits de son sermon, murmuroient de ce qu'on avoit choisi un moine pour remplir une si grande place. L'empereur même se repentoit de l'y avoir mis. Le lendemain jour de saint Estiene, Thierri évêque de Mets celebra la messe, & fit un sermon qui fut loüé de tout le monde. C'est là, disoit-on, un évêque. Le jour de saint Jean, on envoya demander à l'archevêque Bardon, qui celebreroit la messe. Il répondit que ce seroit lui. Ses amis l'en détournoient, sous pretexte de la fatigue d'officier si souvent : mais il fit un sermon qui fut admiré, & fit fondre en larmes tout l'auditoire. L'auteur de sa vie a eu soin de le conserver. Quand il vint se mettre à table avec l'empereur, suivant la coutume, l'empereur dit : C'est aujourd'hui Noël pour moi, nos envieux sont confondus ; & il le fit laver le premier. Mais l'archevêque ne fut pas plus touché des loüanges de ce jour, que du mépris du jour precedent. Il retourna à son diocese, & le gouverna vingt ans.

Adam. lib. II. c. 50.

A Hambourg l'archevêque Libentius II. mourut le vingt-cinquiéme d'Août 1032. extrêmement regretté ; & son successeur fut Herman, prevôt du chapitre d'Halberstat. Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Benoît IX. & tint le siege de Hambourg environ trois ans. Il avoit plus de simplicité que de prudence, & suivant les mauvais conseils de ses domestiques, il visita peu son diocese. La seule fois qu'il vint à Hambourg, il y amena une si grande suite & si mal disciplinée, qu'il sembloit qu'une armée ennemie y eût passé. Entre ses chapelains étoit Suidger, depuis pape sous le nom de Clement II.

Il y eut une grande éclipse de soleil le vendredi vingt-neuviéme de Juin fête de saint Pierre l'an 1033. & le même jour, quelques-uns des principaux d'entre les Romains, conspirerent contre le pape Jean XIX. le voulant tuer : ce qu'ils ne purent executer ; & ils le chasserent seulement de son siege. Mais l'empereur Conrad étant venu à Rome avec une armée, le rétablit & soumit tous les rebelles. Le pape Jean mourut la même année le huitiéme Novembre, aprés avoir tenu le saint siege neuf ans & trois mois. On ordonna à sa place Theophylacte son neveu, fils d'Alberic comte de Tusculum, quoiqu'il n'eût qu'environ douze ans : mais il fut élu à force d'argent. On le nomma Benoît IX. & il occupa le saint siege onze ans & prés de cinq mois, le deshonorant par sa vie infame. La simonie regna ainsi à Rome pendant vingt-cinq ans.

AN. 1033.

XXXI. Mort de Jean XIX. Benoît IX. pape.

Glab. IV. c. 9.

Papebr. conat.

Glab IV. c. 5. & V. c. 5.

Poppon archevêque de Treves, écrivit à ce pape en ces termes : Pendant que j'étois allé à Jerusalem par la permission de Jean vôtre predecesseur : des méchans commencerent dans nôtre païs à exercer des pillages, dont ils ne peuvent encore s'abstenir. J'ai souvent prié le roi mon maître d'y remedier, & je me suis adressé au même pape, mais sans effet. C'est pourquoi je vous prie de m'envoyer un homme des plus considerables & des plus habiles qui soient auprés de vous : pour m'aider contre ces violences, & me conseiller sur un autre sujet que je ne croi pas que vous ignoriez. Il est mort chez nous ces jours-ci, un homme d'une vie tres-sainte : dont nous devons croire qu'il est avec les bienheureux, si nous avons égard aux miracles que Dieu opere par lui. C'est pourquoi nôtre clergé & nôtre peuple nous ont prié instamment de vous envoyer sa vie & ses mi-

XXXII. Fin de S. Simeon de Treves.

Mabill. sæc. 6. Ben. p. 369. Sup. n. 27.

racles: afin que si vous le jugez à propos, vous nous donniez vôtre decret; pour permettre d'écrire son nom entre ceux des saints, & lui rendre les autres honneurs qui leur conviennent.

Sup. n. 27. Ce saint homme qui venoit de mourir à Treves, étoit le reclus Simeon. Depuis sa reclusion il souffrit de grandes tentations, tant des demons que des hommes. *Vita n. 13.* Etant arrivé un grand débordement d'eaux, le peuple alla se figurer, que ce reclus en étoit cause, & que ses crimes avoient attiré cette calamité. Ils demandoient tous les jours à l'archevêque avec de grands cris, de le chasser; & vinrent enfin à sa cellule en foule, jettant des pierres, dont une fenêtre fut brisée, & le voulant lapider: mais Simeon demeuroit immobile, rendant graces à Dieu, & priant pour eux. Quand il sut que sa mort étoit proche, pendant les derniers huit jours il ne voulut parler à personne, pas même celui qui le servoit; & mourut ainsi seul avec Dieu le premier jour de Juin l'an 1035. Il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, dont l'auteur de sa vie marque plusieurs en particulier. Cet auteur est Everuin ou Ebroïn, abbé d'un monastere de Treves: qui avoit connu le saint particulierement, & avoit eu grande part à sa confidence. Il écrivit sa vie par ordre de l'archevêque Poppon, & ce fut apparemment celle que l'on envoya à Rome. Le pape ne répondit pas si-tôt à la lettre de l'archevêque: mais enfin, il lui envoya un legat comme il desiroit, avec des lettres pour la canonisation de saint Simeon, qui fut celebrée à Treves le mercredi dix-septiéme de Novembre 1042. indiction *Martyr. R. 1. J.n.* dixiéme; & toutefois l'église l'honore le jour de sa mort. L'archevêque fonda en son honneur une église

collegiale, au lieu de sa reclusion & de sa sepulture; & cette église subsiste encore. A Cologne l'archevêque Pilegrim mourut l'an 1036. aprés avoir rempli dignement ce siege pendant quinze ans. Son successeur fut Herman.

Chr. Sax. 1036. Sup. liv. LVIII. n. 47.

XXXIII. S. Poppon abbé de Stavelo.

Vita ap. Boll 25. Janu. to. 2. p. 638. sæc. 6. Ben. p 569.

En ce tems étoit celebre saint Poppon abbé de Stavelo au diocese de Liege. Il naquit en Flandres vers l'an 978. & suivit d'abord la profession des armes, ne laissant pas dés-lors de vivre dans une grande pieté. Il alla en pelerinage à Jerusalem & ensuite à Rome. Le comte de Flandres Baudoüin le barbu, & les principaux seigneurs le cherissoient : un d'entr'eux voulut même lui donner sa fille; mais il la refusa, & ayant resolu de quitter le monde, il embrassa la vie monastique à saint Thierri prés de Reims: où l'abbé Richard de Verdun l'ayant vû, le prit tellement en affection, qu'il obtint de l'abbé de saint Thierri de le lui envoyer, & le retint auprés de lui à saint Vanes. Poppon y attira ensuite sa mere d'Adeloüive veuve depuis long-tems: non seulement elle prit le voile, mais elle se fit recluse, & est comptée entre les saintes.

L'abbé Richard ayant reçu du comte de Flandres le monastere de S. Vaast, y envoya Poppon pour le gouverner en qualité de prevôt: ce qu'il fit avec grande utilité pour le monastere. De là il alla trouver l'empereur S. Henri, pour les affaires de la maison; & gagna l'affection de ce prince, dont il obtint facilement ce qu'il demandoit. Il le détourna même d'un spectacle, auquel il se divertissoit, qui étoit d'exposer à des ours un homme nud frotté de miel. Poppon representa si bien à l'empereur & aux seigneurs l'inhumanité de ce divertissement qu'il en fit abolir l'usage. L'empereur

Henri lui donna quelque tems aprés l'abbaye de Stavelo, du consentement de l'abbé Richard, qui l'avoit rapellé à Verdun: & deux ans aprés il lui donna encore l'abbaye de S. Maximin de Tréves, où les moines qu'il vouloit reformer lui donnerent du poison, mais sans effet.

Aprés la mort de l'empereur S. Henri, il s'employa avec succés à réunir les princes de l'empire, divisez entr'eux; & ensuite à faire la paix entre Conrad roi d'Allemagne & Henri roi de France. L'évêché de Strasbourg étant venu à vacquer aprés la mort, comme l'on croit, de Verner, en 1029. l'empereur Conrad le voulut donner à Poppon: mais il s'en excusa, disant qu'il étoit fils d'un clerc, ce qui l'empêchoit d'être évêque, selon les canons. L'empereur ayant depuis appris la verité, lui fit des reproches de cette fiction; & Poppon répondit, qu'il se sentoit incapable même de la charge d'abbé, qu'il exerçoit. L'empereur charmé de son humilité, resolut de lui donner le gouvernement de toutes les abbayes qui vacqueroient dans son royaume. Ce qui lui donna occasion d'en reformer plusieurs, où il mit pour abbez des personnes de merite. On compte jusques à quatorze monasteres rétablis par ses soins. Enfin il mourut le vingt-cinquiéme de Janvier 1048.

XXXIV. Mort de Romain. Michel Paphlag. empereur.

Cedr. p. 733.

Romain Argyre empereur de C. P. avoit eu à son service un eunuque nommé Jean, qui devint tres-puissant sous son regne. Ce Jean avoit quatre freres, dont l'un nommé Michel, changeur de son métier & faux monoyeur, étoit parfaitement bien fait. L'imperatrice Zoé en devint amoureuse; & s'étant abandonnée à lui secretement, elle fit empoisonner l'empereur son mari, par l'eunuque Jean: mais d'un poison lent, qui lui cau-

sa une longue maladie. La barbe & les cheveux lui tomberent : il sentoit de grandes douleurs qui le tenoient au lict ; & lui faisoient desirer ardemment la mort. Enfin le jeudi saint onziéme d'Avril indiction seconde l'an 6542. autrement 1034. Michel le fit étouffer dans le bain. Il avoit regné cinq ans & demi, & fait beaucoup de bien pendant son regne. Il contribua p. 731. C.
au rétablissement de l'église du saint sepulcre à Jerusalem, qui fut achevée par son successeur

La même nuit de sa mort, comme on chantoit la p. 733. D.
passion, on envoya dire au patriarche Alexis, de la part de l'empereur, de venir promptement au palais ; mais il fut bien surpris de trouver que Romain étoit mort. On avoit paré la chambre dorée, & Zoé assise sur le throne presenta Michel au patriarche, le pressant de leur donner la benediction nuptiale. Le patriarche demeura tout interdit : mais Zoé & l'eunuque Jean lui donnerent cinquante livres d'or, & autant au clergé ; & persuaderent ainsi au prelat de faire ce mariage. Michel fut donc declaré empereur : on le distingue par le surnom de Paphlagonien, & il regna sept ans. Zoé croyoit regner sous son nom, mais l'eunuque Jean se rendit le maître absolu. Michel tomba peu de tems aprés en démence, ce que l'on appella possession du demon ; & on l'attribua à la vengeance divine, aussi bien qu'une gresle épouvantable, & d'autres prodiges qui arriverent en même-tems : car les Grecs les observoient curieusement. Il y eut une grande secheresse, pour laquelle les freres de l'empereur firent une procession. Jean portoit la sainte image d'Edesse ; le grand domestique portoit la lettre à Abgar ; le protovestiaire les langes sacrez. Ils marcherent ainsi à pied depuis le pa-

lais jusques à N. Dame de Blaquerne. Le patriarche fit une procession avec son clergé ; mais au lieu de pluye, il vint une gresle qui brisa les arbres & les tuiles des maisons.

p. 740. L'eunuque Jean poussa son ambition jusques à vouloir être patriarche de C. P. & plusieurs métropolitains entreprirent de faire réussir son dessein : les principaux étoient Demetrius de Cyzique & Antoine de Nicomedie eunuque, qui avoit été élevé sur ce siege, sans autre merite, que d'être parent de l'empereur. Le patriarche Alexis avec son clergé leur envoya un écrit, qui portoit: Puisque vous prétendez que mon entrée dans ce siege

Sup. liv. LVIII. n. 60. n'a pas été canonique, & que je n'y ai pas été placé par le choix des évêques, mais par l'ordre de l'empereur Basile : il faut déposer les metropolitains que j'ai ordonnez pendant onze ans & demi de pontificat, & anathematiser les trois empereurs que j'ai couronnez : alors je cederai le siege à qui le voudra. Demetrius & les autres ayant reçu cette déclaration furent remplis de honte & de crainte, car Alexis les avoit ordonnez pour la plûpart : ils garderent le silence, & l'eunuque Jean se désista de sa pretension.

L'an 6546. ou 1038. l'empereur étant à Thessalonique reçut des plaintes du clergé contre le metropolitain Theophane, qui ne leur payoit pas leurs pensions. L'empereur l'exhorta premierement avec douceur à les satisfaire : mais il s'emporta & refusa d'obéir. L'empereur crut qu'il falloit user d'adresse, & lui envoya demander par un de ses officiers cent livres d'or à emprunter, jusques à ce qu'il lui en vînt de C. P. L'archevêque protesta avec serment, qu'il n'en avoit pas plus de trente livres : mais l'empereur envoya ouvrir son trésor, &

on

& on y trouva trente-trois centenaires d'or, c'est-à-dire trois mille trois cens livres. Il prit sur cette somme tout ce qui étoit dû au clergé depuis la premiere année du pontificat de Theophane, & les fit payer jusques au courant : il distribua le reste aux pauvres, chassa l'archevêque de son siege, le relegua à une maison de campagne, & mit à sa place Promethée, qu'il chargea de lui faire une pension. On voit par là que l'empereur Michel avoit de bons intervalles.

L'empereur Conrad fit épouser au roi Henri son fils en 1036. Chunelinde fille de Canut roi d'Angleterre; & elle fut couronnée reine. La même année l'empereur passa en Italie, pour appaiser une revolte generale des vassaux contre leurs seigneurs. Car ils disoient que si l'empereur ne vouloit pas leur rendre justice, ils se la rendroient eux-mêmes. Il vint donc avec une armée, & passa à Verone la fête de Noël, où commençoit l'an 1037. suivant la maniere de compter de ce tems-là. Ensuite il vint à Milan, où il fut reçu magnifiquement par l'archevêque Heribert dans l'église de saint Ambroise. Le même jour le peuple de Milan vint en tumulte demander à l'empereur s'il vouloit favoriser leur conjuration. Il en fut indigné, & leur ordonna de se trouver au parlement qu'il tiendroit à Pavie.

XXXV. L'empereur Conrad en Italie.

Vippo. p. 440.

Chr. Sax. 1037.

Là il fit justice à tous ceux qui lui porterent des plaintes. Un comte nommé Hugues, & plusieurs autres Italiens exposerent les injustices que leur avoit faites l'archevêque de Milan : l'empereur l'ayant appellé, lui ordonna de les satisfaire tous : il se retira d'abord, puis il revint, & dit insolemment : Ce que j'ai trouvé dans le domaine de saint Ambroise, ou que j'ai acquis, de quelque maniere que ce soit, je le garderai sûrement

toute ma vie, & je n'en quitterai pas la moindre chose par l'ordre où à la priere de qui que ce soit. Les seigneurs l'exhortoient à excepter au moins la personne de l'empereur, mais il repeta le même discours. Alors l'empereur comprit qu'il étoit l'auteur de toute cette conjuration d'Italie ; & de l'avis des seigneurs, il le fit arrêter, & le mit à la garde de Poppon patriarche d'Aquilée & de Conrad duc de Carinthie. Ils le menerent jusques à Plaisance avec un moine, que par compassion on lui permit d'avoir auprés de lui. Mais une nuit le moine se coucha dans le lit de l'archevêque, qui s'enfuit trompant les gardes, & vint à Milan, où il se fortifia, & tint toute l'année contre l'empereur.

Ensuite l'archevêque & les trois évêques de Verceil, de Cremone & de Plaisance conjurerent secretement avec Otton comte de la haute Bourgogne, pour le faire empereur, aprés avoir fait mourir Conrad. Mais la conjuration ayant été découverte, l'empereur fit arrêter les trois évêques, & les envoya en prison au delà des Alpes. Quoiqu'il l'eût fait du conseil des seigneurs, plusieurs trouverent mauvais que des évêques eussent été condamnez, sans être jugez canoniquement ; & le jeune roi Henri desapprouvoit secretement la conduite de son pere, à l'égard de l'archevêque & de ces trois évêques. C'étoit avec raison : car comme aprés la sentence de déposition contre un évêque, on ne lui doit plus rendre aucun honneur, ainsi avant le jugement on lui doit un grand respect. Ce sont les paroles de Vippon dans la vie de l'empereur Conrad, dont il étoit chapelain, dediée à l'empereur Henri son fils.

L'archevêque de Milan ne voulant écouter aucune des propositions d'accommodement, qui lui étoient of-

fertes par le pape & par les autres évêques : le pape du consentement de tous les évêques le frapa d'anathême; & l'empereur donna l'archevêché de Milan à un homme noble, chanoine de la même église, nommé Ambroise. Mais il ne put le mettre en possession : Heribert s'y maintint jusques à la mort, & les Milanois ruinerent toutes les terres qu'Ambroise avoit aux environs. Le pape vint à Cremone trouver l'empereur, qui le reçut avec honneur : aprés quoi il retourna à Rome; & l'empereur ayant passé le Pô, vint à Parme celebrer la fête de Noël. Le jour même de la fête, les habitans ayant pris querelle avec les Allemans, il s'émut une sedition, où il se fit un grand massacre, & la ville fut pillée & en partie brûlée.

L'empereur passa en Poüille, & l'imperatrice alla à Rome faire ses prieres : puis elle réjoignit l'empereur, & ils allerent ensemble au mont Cassin. L'empereur aprés sa priere entra dans le chapitre, pour parler à la communauté. Tous les moines se prosternerent devant lui, & s'étant relevez, ils dirent : Nous attendions vôtre arrivée, comme les ames des justes attendoient dans les enfers la venuë du redempteur. L'empereur ne put retenir ses larmes, & les moines aprés s'être prosternez une seconde fois, lui raconterent les maux que Pandolfe prince de Capoüe leur avoit faits depuis douze ans, le conjurant au nom de Dieu & de S. Benoît de les en délivrer. L'empereur S. Henri à son dernier voyage d'Italie avoit emmené Pandolfe en Allemagne pour le punir de ses violences : mais aprés sa mort l'empereur Conrad lui permit de retourner à Capoüe, & il recommença à persecuter les moines du mont Cassin. Il retint à Capoüe l'abbé Theobalde, s'empara de tous les biens

Chr. Cassin lib. II. c. 65. Mabill. sæc. 6. p. 102.

Sup liv. LVIII. n. 49. Chr. Cass. c. 58. 59.

AN. 1038. du monastere, & le fit gouverner par ses valets : le reduisant à une telle disette, que le jour de l'Assomption de N. Dame, on manqua de vin pour le service de l'autel.

Les moines avoient déja porté leurs plaintes à l'empereur Conrad en Allemagne, & cette année même à Milan. Ils les renouvellerent donc au mont Cassin, & l'empereur leur assura avec serment, qu'il n'étoit venu en ces quartiers là que pour ce seul sujet ; & qu'il protegeroit ce saint lieu toute sa vie. Ensuite ayant demandé leur benediction, il mit sur l'autel de saint Benoît un tapis de pourpre bordé d'une broderie d'or : fit élire Richer abbé, car Theobalde étoit mort, & confirma tous les biens du monastere. Richer le gouverna tres-sagement jusques à l'an 1055. qu'il mourut. On remarque entre les moines du mont Cassin, plusieurs saints personnages qui vécurent depuis le commencement de cet onziéme siecle jusques au milieu, & on en compte jusques à douze.

Mabill. sæc. 6. Ben. p. 102.

XXXVI. Mort de Conrad. Henri III. roi.

Vippo. p. 442.

L'empereur Conrad revint ensuite en Allemagne : mais la peste causée à l'ordinaire par les chaleurs d'Italie, emporta une grande partie de son armée, & la jeune reine Chunelinde épouse du roi son fils. L'empereur lui-même étant à Utrect à la Pentecôte de l'année suivante 1039. mourut subitement le lendemain lundi quatriéme de Juin, aprés avoir regné prés de quinze ans. Son fils Henri III. surnommé le Noir, lui succeda & regna dix-sept ans.

XXXVII. Fin de S. Estiene R. de Hongrie.

Vita ap. Sur. 20. Aug. c. 19.

Saint Estiene Roi de Hongrie étoit mort l'année precedente. Dieu l'éprouva par de grandes afflictions : il perdit plusieurs enfans en bas âge, mais il s'en consoloit par les grandes esperances que lui donnoit le seul qui lui restoit nommé Emeric. Il le fit élever avec grand

ſoin, & compoſa pour ſon inſtruction un traité ou decret diviſé en deux livres, dont le premier contient des preceptes generaux pour la religion & les mœurs : le ſecond ſont des loix à peu prés ſemblables aux autres loix barbares. Le jeune prince profita ſi bien de la bonne éducation qu'il avoit reçuë, qu'il parvint à une haute pieté; & étant une nuit en prieres, il promit à Dieu de garder la virginité : mais il tint cette reſolution tres-ſecrete. Ainſi le roi ſon pere voulant aſſurer la ſucceſſion du royaume, lui propoſa un mariage convenable avec une belle princeſſe. Emeric s'en défendit d'abord, puis il ceda à la volonté de ſon pere & ſe maria : mais ſans prejudice de ſon vœu, & il ne toucha point à ſon épouſe : comme elle en rendit témoignage aprés la mort du prince, qui ſuivit de prés ſon mariage. Il fut enterré à Albe-royale, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau : auſſi l'égliſe l'honore-t-elle entre les ſaints le quatriéme de Novembre.

Poſt. Bonfin. Vita S. Emer. ap. Sur. 4. Nov.

Martyr. R. 4. Nov.

Le roi eut beſoin de toute ſa vertu pour ſe conſoler de cette perte; & afin d'attirer ſur lui la miſericorde de Dieu, il augmenta ſes aumônes, déja tres-grandes, ſur tout envers les étrangers. Il fit donc à l'occaſion de cette mort de grandes largeſſes, premierement aux moines & aux clercs, puis aux autres pauvres, & envoya même des aumônes aux monaſteres des païs étrangers. Il avoit une confiance particuliere en un ſaint ermite nommé Gonther retiré en Boheme; & quand ce ſaint homme le venoit voir, il le laiſſoit maître de ſon treſor. Enfin le ſaint roi Eſtiene ayant été long-tems malade, & ſentant approcher ſa fin, appella les évêques & les ſeigneurs de ſa cour, qui étoient chrétiens; & leur recommanda ſur tout, de conſerver la religion

nouvellement établie en Hongrie. Il mourut le quinziéme d'Août 1038. jour de l'Assomption de la sainte Vierge, & fut enterré dans l'église qu'il lui avoit fait bâtir à Albe-royale: mais s'y étant fait plusieurs miracles, son corps fut élevé quarante-cinq ans aprés, & sa sainteté reconnuë par un culte public. L'église l'honore le vingtiéme d'Août, jour de sa translation.

Martyr. R. 20. Aug.

XXXVIII. S. Gunther ermite.

Vita sac. 6. Ben. p. 475.

L'ermite Gunther ou Gonthier dont il vient d'être parlé, étoit un seigneur de Turinge, illustre par sa naissance & sa dignité, qui touché du repentir des pechez de sa jeunesse, alla trouver saint Godehard, depuis peu abbé d'Hersfeld, & ensuite évêque d'Hildesheim. Gunther lui découvrit le fond de sa conscience, & l'abbé lui persuada d'embrasser la vie monastique. Il renonça à ses biens qui étoient grands, & les donna au monastere d'Hersfeld du consentement de ses heritiers: se reservant toutefois, pour sa subsistance, le monastere de Guelingue, dont il joüissoit étant seculier, suivant l'abus de ce tems-là: ce qui fut cause que l'abbé differa quelque tems sa profession. Aprés l'avoir faite dans le monastere d'Altaha soumis au même abbé, il alla, par sa permission, demeurer à celui de Guelingue qu'il s'étoit reservé. Mais comme il n'étoit accoutumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvoit de grandes difficultez dans le gouvernement de cette maison, & venoit souvent demander conseil à l'abbé Godehard: qui lui dit enfin d'un ton ferme & severe: qu'il se soumît à l'obéïssance & à la stabilité qu'il avoit promise à Dieu, ou qu'il quittât l'habit & retournât dans le siecle. Il en parla même à l'empereur saint Henri, qui fit venir Gunther & lui representa fortement, qu'il ne pouvoit servir deux maîtres: ainsi il abandonna Gue-

Sup. liv. LVIII. n. 58.

lingue & revint à Altaha se ranger à la vie commune.

Il s'y distingua bientôt par sa ferveur & son austerité, en sorte que saint Estiene roi de Hongrie son parent, en entendit parler, & desira ardemment de le voir. Il envoya deux fois inutilement l'en prier : enfin Gunther se rendit à la troisiéme ; & avec la permission de son abbé il alla avec les envoyez du roi, qui le reçut avec une extrême joye. Il le fit manger à sa table, mais il ne put jamais lui persuader de manger de la viande.

Ensuite le saint homme se retira par la permission de son abbé, avec quelques moines d'Altaha, dans un desert des forêts de Boheme, où il fonda un ermitage ou nouveau monastere l'an 1008. & y demeura trente-sept ans. Lui & ses disciples vivoient dans une extrême pauvreté ; leur nourriture étoit grossiere, ils ne buvoient que de l'eau, & encore par mesure. Gunther qui les gouvernoit, étoit un homme sans lettres, qui n'avoit rien appris que quelques pseaumes ; mais il avoit été si attentif aux lectures de la sainte écriture, & aux discours des autres : que souvent il en expliquoit les sens les plus mysterieux, tantôt en souriant, tantôt plus serieusement, ensorte qu'il se faisoit admirer. L'auteur de sa vie dit avoir oüi de lui un discours sur saint Jean-Baptiste, qui tira les larmes de tous les assistans. Il mourut le neuviéme Octobre 1045. & est compté entre les saints.

XXXIX. Casimir moine R. de Pologne.

Cependant Micislas roi de Pologne, étant mort l'an 1034. & son fils Casimir étant encore trop jeune pour gouverner, il y eut sept ans d'interregne, ou plutôt d'anarchie. Rixa, veuve du dernier roi, devenuë odieuse, se retira en Saxe, sous la protection de l'empereur

Conrad; & son fils Casimir la quitta quelque tems aprés, pour venir en France; & se rendit moine à Clugny sous le nom de Charles. En Pologne, comme il n'y avoit point de maître, le desordre étoit extrême : la religion encore nouvelle se trouvoit en grand peril, les évêques reduits à se cacher, les églises exposées au pillage. Bretislas duc de Boheme, ennemi des Polonois, profitant de l'occasion, entra dans le païs, prit les meilleures villes, entre autres Gnesne, qui étoit la capitale; d'où par le conseil de Severe évêque de Prague, qui l'accompagnoit, il voulut enlever le corps du martyr saint Adalbert leur évêque: mais les Polonois prétendent, que les clercs de l'église de Gnesne tromperent les Bohemiens & leur donnerent à la place le corps de saint Gaudence frere de saint Adalbert. Les richesses de cette église qui étoient grandes furent pillées; entre autres un crucifix d'or du poids de trois cens livres, & trois tables d'or enrichies de pierreries, dont le grand autel étoit orné. Ce pillage de l'église de Gnesne arriva l'an 1038.

Dubrav. lib. 7. p. 52.

Sup. liv. LVII. n. 45.

L'année suivante Estiene, qui en étoit archevêque de l'avis des autres évêques de Pologne, envoya une députation à Rome pour se plaindre de ce sacrilege. Le pape Benoît IX. ayant deliberé sur cette affaire, on conclut que le duc Bretislas & l'évêque Severe seroient excommuniez, jusques à l'entiere restitution des choses saintes. Toutefois pour ne pas les condamner sans les ouir, ils furent citez à Rome; & y envoyerent des deputez, qui les excuserent sur la devotion pour de si precieuses reliques, & sur le droit de la guerre. Ils promirent que ce qui avoit été pris seroit rendu : mais depuis, ayant gagné par presens les cardinaux, ils ob-

tinrent l'abſolution de leur prince, ſans faire aucune reſtitution.

D'un autre côté, les Polonois ennuyez de l'anarchie, reſolurent de rappeller Caſimir fils de leur dernier roi : mais ne ſachant ce qu'il étoit devenu, ils envoyerent en Allemagne vers la reine Rixa ſa mere ; qui leur dit qu'il vivoit encore, mais qu'il étoit moine à Clugny : où par la permiſſion de l'abbé ſaint Odilon, ils parlerent à Caſimir. Nous venons, lui dirent-ils, de la part des ſeigneurs & de toute la nobleſſe de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce royaume, d'en venir appaiſer les diviſions, & le délivrer de ſes ennemis. Caſimir répondit : qu'il n'étoit plus à lui, puiſqu'il n'avoit pû même leur parler ſans l'ordre de ſon abbé. Ils vinrent donc à ſaint Odilon, qui aprés avoir pris conſeil leur répondit : qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de renvoyer un moine profés & ordonné diacre ; & qu'ils devoient s'adreſſer au pape, qui ſeul avoit dans l'égliſe la puiſſance ſouveraine.

Les deputez de Pologne allerent à Rome, & ayant eu audiance du pape Benoît IX. ils lui repreſenterent le triſte état de leur païs, & le beſoin qu'ils avoient du prince Caſimir, pour la conſervation du royaume & de la religion. Le cas étoit nouveau & la demande extraordinaire : toutefois aprés avoir bien conſulté, le pape crut devoir l'accorder. Il diſpenſa donc Caſimir de ſes vœux, lui permettant, non ſeulement de ſortir du monaſtere & de rentrer dans le monde, mais de ſe marier : à condition que les nobles de Pologne payeroient tous les ans au ſaint ſiege chacun un denier de redevance. Ainſi Caſimir retourna en Pologne, où il fut reconnu roi, & épouſa Marie ſœur du prince

AN. 1041. des Russes, dont il eut plusieurs enfans. Il commença à regner l'an 1041. Ce qui est surprenant, c'est que ni dans la vie de saint Odilon, ni dans les autres anciens monumens de Clugny, il ne se trouve rien d'une histoire si singuliere. Nous ne l'apprenons que par les historiens de Pologne qui ont écrit long-tems aprés.

Mabill. elog. S. Odil. n. 120 sec. 6.

XL. Alebrand archev. de Hambourg.

Adam. lib. II. c. 51.

A Hambourg aprés la mort de Herman, on élut pour archevêque Bezelin surnommé Alebrand, tiré du clergé de Cologne. L'empereur Conrad lui donna le bâton pastoral & Benoît IX. lui envoya le pallium. Il fut ordonné a Hambourg avec grande magnificence par ses suffragans avec sept autres évêques de Saxe, & tint le siege dix ans. Ce fut un tres-digne prelat, & qui fit de tres-grands biens à ses deux églises de Brême & de Hambourg, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il eut un soin particulier de son clergé ; & pour y faire observer la continence, suivant le dessein de Libentius son predecesseur, il rebâtit le cloitre de Breme, & rétablit la vie commune entre les chanoines. Il continua les murs de la ville commencez par Herman ; & renouvella celle de Hambourg, ruinée par les Sclaves. Il y bâtit de pierre de taille l'église & la maison épiscopale qui n'étoient que de bois ; & cette maison étoit comme une forteresse. Il profitoit de la paix qui étoit avec les Sclaves d'audelà de l'Elbe, pour y avancer la religion : mais les gouverneurs y mettoient obstacle, par leur dureté à exiger les tributs. Il ordonna trois évêques pour l'aider en sa mission chez les infideles, à Slesvic, à Ripen, & un troisiéme chez les Sclaves sans siege fixe. Enfin l'archevêque Alebrand mourut l'an 1043. vers le quinziéme d'Avril, & fut enterré à Breme.

Son successeur fut Adalbert prevôt d'Halberstat, homme tres-noble, bien fait de sa personne & orné de grands talens. Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad & le pallium du pape Benoît IX. & fut ordonné à Aix la Chapelle, en presence de l'empereur & des seigneurs, & de douze évêques qui lui imposerent les mains. Il tint le siege vingt-neuf ans. AN. 1041. Lib. III. c. 1.

XLI. Treve de Dieu.

En France, aprés les tentatives que l'on avoit faites dix ans auparavant, pour établir la paix : comme on en vit la difficulté, on se reduisit à une treve, pour certains jours : c'est-à-dire que depuis le mercredi au soir jusques au lundi matin personne ne prendroit rien par force, ne tireroit vengeance d'aucune injure, & n'exigeroit point de gage d'une caution. Quiconque y contreviendroit, payeroit la composition des loix, comme ayant merité la mort, ou seroit excommunié & banni du païs. On nomma cette convention la Treve de Dieu, & l'on crut qu'il l'avoit approuvée, par un grand nombre de punitions exemplaires, sur ceux qui l'avoient violée. Il est aisé de voir, que l'on y avoit consacré ces jours de la semaine plûtôt que les autres, en vuë des mysteres qui y furent accomplis : la cene de N. S. sa passion, sa sepulture & sa resurrection. Sup. n. 18. V. not. Cossart. to. 9. conc. p. 913. Glab. V. c. 1. p. 55. V. Marca. concord. IV. c. 14.

Cette treve fut établie par les évêques en plusieurs conciles ; & deux saints abbez y travaillerent puissamment, savoir Odilon de Clugny & Richard de Verdun. Ce dernier fut chargé de la faire recevoir en Neustrie, comme elle l'avoit été premierement en Aquitaine, puis en Austrasie : les Neustriens ne voulant pas s'y soumettre suivant ses exhortations, furent frappez de la maladie des ardens, c'est-à-dire, d'un feu qui leur devoroit les entrailles. Mais plusieurs Chr. Hug. Flav. p. 187. Sup. liv. LVIII. n. 57.

AN. 1041.

venant trouver Richard, furent gueris par ses prieres; & son monastere étoit plein de troupes de ces malades. Il leur donnoit à boire du vin où avoient trempé des reliques, entre autres de la poussiere raclée de la pierre du sepulcre de N. S. & leur faisoit jurer la treve. On ne faisoit cette ablution des reliques qu'aprés la messe: mais il y avoit toûjours un vaisseau plein de ce breuvage, pour satisfaire à la devotion des malades, qui arrivoient à tous momens.

XLII. S. Odilon refuse l'archevêché de Lion. *Glab. V. c. 4.*

Saint Odilon venoit de refuser l'archevêché de Lion. Aprés la mort de l'archevêque Bouchard, ce grand siege fut disputé par plusieurs contendants, qui n'avoient autre merite que leur ambition. Le premier fut Bouchard neveu du défunt & évêque d'Aouste, qui quitta son siege & s'empara insolemment de celui de Lion: mais aprés avoir fait beaucoup de maux, il fut pris par les vassaux de l'empereur, & condamné à un exil perpetuel. Ensuite un comte nommé Girard y mit de sa seule autorité son fils encore enfant, qui peu de tems aprés fut reduit à s'enfuir & se cacher. Le pape informé de ces desordres, fut conseillé par des gens de bien d'employer son autorité, pour faire ensorte que l'abbé Odilon fût sacré archevêque de Lion, suivant le desir de tout le clergé & de tout le peuple. Aussi-tôt le pape lui envoya le pallium & l'anneau, avec ordre d'accepter cette dignité. Mais le saint homme considerant la profession humble qu'il avoit embrassée, refusa absolument l'archevêché, & garda le pallium & l'anneau pour le futur archevêque.

Jo. ep. 2. to. 9. conc p. 858 & to. 2. Spicil. p. 387.

Le pape, c'étoit Jean XIX. écrivit sur ce sujet à l'abbé Odilon en ces termes: Saint Gregoire nous enseigne que plusieurs choses paroissent bonnes qui ne le

ſont pas, & qu'y a-t-il de meilleur en un moine que l'obéïſſance ? Vous ſavez combien ſaint Benoît la releve. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'égliſe de Lion, qui vous demandoit pour époux, & dont vous refuſez le gouvernement par attachement à vôtre repos. Je ne dis point que vous avez mépriſé l'autorité de tant de prelats, qui vous prioient d'accepter la dignité épiſcopale : mais nous ne pouvons laiſſer impunie vôtre déſobéïſſance à l'égard de l'égliſe Romaine & de nous, ſi vous ne la reparez par la ſoumiſſion. Autrement vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'ames, à qui vous pourriez être utile par vôtre exemple & vôtre doctrine. Je laiſſe le reſte à dire à l'évêque Geofroy, qui vous expliquera ma volonté, à vous & à vos confreres. Nonobſtant cette lettre ſi preſſante, Odilon perſiſta dans ſon refus ; & le pallium avec l'anneau demeurerent à Clugny. Cependant Henri roi d'Allemagne & d'Auſtraſie, qui comprenoit la Bourgogne, affligé de voir l'égliſe de Lion ainſi abandonnée, voulut en donner la conduite à Halinard abbé de ſaint Benigne de Dijon. Mais il repreſenta qu'un moine comme lui, étoit incapable d'une ſi grande charge ; & qu'il valoit bien mieux la donner à Odalric archidiacre de Langres, qui avoit l'âge, la vertu & la ſcience, & qui ſe trouvoit alors à Beſançon où étoit le roi, mais il n'en étoit pas aſſez connu. Le roi admirant ce dés-intereſſement, & voyant qu'Odalric étoit ſouhaité par les évêques & par le peuple, pour l'archevêché de Lion, le lui donna ; & il le gouverna dignement pendant cinq ans. *Glab. v. c. 4.*

XLIII. Fin de Richard abbé de Verdun.

L'abbé Richard avoit auſſi refuſé l'évêché de Verdun : mais il faut reprendre la ſuite de ſa vie. Il s'op-

Vita sæc. 6. act. Ben. p. 526. posa fortement à Heimon son évêque, qui employant ses richesses à rebâtir les murs de la ville, vouloit y comprendre le monastere de saint Vannes: l'abbé Richard lui representa, qu'il ne convient pas aux moines d'être renfermez dans les villes, de peur que leur repos ou leurs prieres nocturnes ne soient troublez par le bruit & les cris du peuple. L'évêque, qui comme grand seigneur ne souffroit pas aisément de contradiction, demeura ferme dans son dessein: & l'abbé eut recours à l'empereur Henri, qui envoya ordre à l'évêque de ne point passer outre. Il en eut du dépit, & l'abbé cedant à son indignation, se retira à Remiremont, où il passa cinq ans en retraite. Pendant ce tems il fit deux miracles: un lepreux fut guéri, pour être entré dans le bain aprés lui; & un aveugle recouvra la vûë, ayant lavé ses yeux de l'eau, dont le saint abbé avoit lavé ses mains. L'évêque en ayant oüi parler fut touché de repentir, & l'envoya prier de revenir à son monastere: à quoi il obéït.

L'abbé Richard entreprit ensuite le pelerinage de Jerusalem, qu'il desiroit ardemment depuis long-tems; *p. 550.* & le duc de Normandie, qui l'aimoit tendrement, fit les frais du voyage, qui furent grands; car l'abbé mena avec lui jusques à sept cens pelerins, & les défraya tous. Etant arrivé à C. P. il y séjourna quelque tems, pour visiter les lieux de devotion, & sa reputation vint bien-tôt aux oreilles du patriarche & de l'empereur. Ils voulurent l'entretenir l'un & l'autre: l'empereur lui fit de riches presens, & le patriarche lui donna plusieurs reliques, entre autres de la vraye croix. Quand il fut sur les terres des infidelles, il continua comme il avoit accoutumé tous les jours, de dire l'office pendant

le chemin, & même de celebrer la messe : ce qu'il faisoit hors des villes, mais quelquefois tout proche de la muraille, sans se mettre en peine des insultes des infidelles, qui lui jettoient quantité de pierres : ensorte que ceux de sa suite étoient obligez de se retirer hors la portée de leurs coups. Pour lui il demeuroit ferme jusques à ce qu'il eût achevé le saint sacrifice, sans que jamais il fût atteint d'aucune pierre. Les infidelles eux-mêmes en étoient surpris, & venoient l'accompagner avec honneur quand il partoit.

Etant arrivé à Jerusalem, il visita tous les saints lieux avec une extrême tendresse de devotion. Il y passa la semaine sainte ; & le samedi assista à la ceremonie du feu nouveau, que l'on croyoit dés-lors descendre par miracle au saint sepulcre. Il se baigna dans le Jourdain, & visita toute la terre sainte. Le patriarche de Jerusalem, qui l'avoit reçu avec grand honneur, le renvoya chargé de quantité de reliques. Passant à Antioche à son retour, il prit avec lui le saint moine Simeon, comme il a été dit ; & enfin aprés un si long voyage il arriva à Verdun, où il fut reçu avec une joie incroyable. *Sup. n. 27.*

Heimon évêque de Verdun étant mort l'an 1024. son successeur fut Rambert, qui tint le siege quatorze ans ; & ce fut aprés sa mort que le roi Henri le noir, la premiere année de son regne, c'est-à-dire l'an 1039. donna l'évêché de Verdun à l'abbé Richard ; mais il le refusa, & fit ordonner à sa place Richard son filleul, fils du comte Hildrade. Le saint abbé qui étoit déja fort âgé, survêcut encore sept ans, & mourut le quatorziéme de Juin 1046. On enterra avec lui les reliques qu'il portoit sur sa poitrine.

AN. 1041.

XLIV.
Michel Calafate empereur puis Constantin Monomaque.

Cedr. p. 749.

L'empereur Michel Paphlagonien se sentant pressé de sa maladie, & desesperant d'en guérir, se fit couper les cheveux, & reçut l'habit monastique des mains du moine Cosme, qui étoit toûjours avec lui & l'assistoit de ses conseils. Enfin il mourut, témoignant de grands sentimens de penitence des crimes qu'il avoit commis contre son predecesseur : car du reste il avoit assez bien vêcu. Il mourut le dixiéme Decembre l'an du monde 6550. de J. C. 1041. indiction dixiéme, ayant regné sept ans & huit mois Zoé se trouva ainsi délivré de l'eunuque Jean, qui gouvernoit sous le nom de Michel son frere. Elle eût bien voulu regner seule ; mais voyant qu'il ne lui étoit pas possible, elle adopta pour son fils un autre Michel, neveu du défunt empereur, surnommé Calaphate, parce que le patrice Estiene son pere avoit été calfateur de navires : mais elle lui fit promettre sous les plus terribles sermens, que toute sa vie il la tiendroit pour sa maîtresse & sa mere, & ne feroit qu'executer ses ordres.

Toutefois au bout de quatre mois le nouvel empereur se laissa persuader d'entrer en défiance de l'imperatrice Zoé, & de craindre qu'elle ne le fit perir comme ses deux predecesseurs : car on prétendoit qu'elle les avoit empoisonnez. Il resolut de la prevenir ; & croyant s'être assuré l'affection du peuple, il envoya de nuit Zoé dans l'isle du prince, fit arrêter le patriarche Alexis ; & le lendemain lundi d'aprés l'octave de Pâques il fit lire au peuple une declaration pour justifier sa conduite. Mais le peuple s'écria: Nous ne voulons point pour empereur le parjure Calafate, mais l'heritiere de l'empire nôtre mere Zoé. On rappella Theodora sœur de Zoé, du monastere où elle avoit été enfermée

malgré

malgré elle ; & Michel aprés avoir essayé de se soutenir par la force, fut reduit à s'enfermer dans le monastere de Stude, & y prendre l'habit monastique le mercredi de la même semaine vingt-uniéme d'Avril 1402. Mais le peuple l'en tira de force, lui creva les yeux, & le relegua dans un autre monastere. AN. 1042.

Zoé vouloit encore regner seule, mais le peuple l'obligea d'associer à l'empire sa sœur Theodora, & elles regnerent environ trois mois ensemble. Ce fut la premiere fois qu'on vit l'empire soumis à deux femmes; & neanmoins tout trembloit devant elles, tant on avoit de respect pour le sang de Basile le Macedonien. Zoé quoique plus vive dans ses sentimens, étoit plus retenuë à parler, mais elle étoit liberale jusques à la prodigalité : Theodora plus tranquille, parloit plus & donnoit moins ; mais ni l'une ni l'autre n'étoit capable de gouverner. Elles mêloient aux affaires les plus serieuses des amusemens de femmes, & leur principale occupation étoit de composer des parfums. C'étoit l'unique plaisir de Zoé : son appartement étoit un laboratoire, où on voyoit un grand amas de drogues aromatiques, & des fourneaux allumez, même dans la plus grande chaleur de l'été. Elle ne laissoit pas d'avoir de la pieté, au moins exterieure ; & honoroit particulierement la fameuse image de J. C. nommée Antiphonetés, qu'elle avoit ornée avec grand soin. Elle se prosternoit souvent devant cette image, se frappant la poitrine, & répandant beaucoup de larmes : elle lui parloit comme à une personne vivante, & selon que l'image lui paroissoit avoir plus ou moins d'éclat, elle en tiroit des presages pour l'avenir.

Psellus MS. to. 6.

Sup liv. XLIX. n. 5.

Enfin au bout de trois mois, Zoé vit elle-même sa

AN. 1043. necessité de faire un empereur ; & aprés avoir éloigné de la cour sa sœur Theodora, elle rappella Constantin Monomaque, exilé par l'eunuque Jean. Bien qu'elle fut âgée de plus de soixante ans, elle ne laissa pas de l'épouser en troisiémes noces : ils furent mariez l'onziéme de Juin, la même année 6550. 1042. le lendemain il fut couronné par le patriarche Alexis, & regna douze ans. L'année suivante 1043. indiction onziéme, le vingtiéme de Février, mourut le patriarche Alexis: aprés avoir tenu le siege de C. P. dix-sept ans. On trouva dans sa maison vingt-cinq centenaires, c'est-à-dire deux mille cinq cens livres d'or, qu'il avoit amassées, & que l'empereur fit enlever. Son successeur fut Michel Cerularius, c'est-à-dire le cirier, qui s'étoit fait moine depuis que l'eunuque Jean l'avoit exilé pour crime d'état. Il fut intronisé le jour de l'Annonciation vingt-cinquiéme de Mars ; & le second de Mai l'eunuque Jean eut les yeux crevez, & mourut quelques jours aprés.

Cedr. p. 758.

Sup. liv. LVIII. n. 61.

XLV. Revolution en Hongrie.

Chr. Jo. de Thurocz c. 35. 36.

En Hongrie aprés la mort de saint Estiene, Pierre fils de sa sœur fut reconnu roi : mais comme il étoit de race Allemande, il voulut donner à des Allemans les gouvernemens & les charges ; dequoi les Hongrois irritez, choisirent pour roi Ouo ou Aba beaufrere de saint Estiene ; & Pierre obligé de s'enfuir la troisiéme année de son regne, se retira en Allemagne prés le roi Henri le noir. Cependant Ouon répandit beaucoup de sang, & fit mourir cruellement les personnes les plus considerables du conseil, durant le carême, apparemment de l'an 1041. Ensuite il vint pour celebrer la Pâque à Chonad capitale de la province Morissene, dont Gerard étoit évêque. Ce prelat étant

Vita S. Gerardi. Sur. 24. Sept. & Act. Ben. sec. 6. p. 630.

invité de la part des évêques & des seigneurs, à venir couronner le nouveau roi, le refusa ; mais les autres évêques lui mirent la couronne. Car c'étoit l'usage de ce tems-là, que les rois recevoient des évêques la couronne à toutes les grandes fêtes.

Le roi Ovon entra donc dans l'église couronné, avec une grande suite de clergé & de peuple : mais l'évêque Gerard monta à la tribune, & parla ainsi au roi par interprete, car il ne parloit pas Hongrois : Le carême est institué pour procurer le pardon aux pecheurs & la récompense aux justes. Tu l'as profané par des meurtres, & en me privant de mes enfans, tu m'as ôté le nom de pere. C'est pourquoi tu ne merites point aujourd'hui de pardon ; & comme je suis prêt à mourir pour J. C. je te dirai ce qui te doit arriver. La troisiéme année de ton regne le glaive vangeur s'élevera contre toi, & tu perdras avec la vie le royaume que tu as acquis par la fraude & la violence. Les amis du roi, qui entendoient le latin, surpris de ce discours faisoient signe à l'interprete de se taire : voulant garantir l'évêque de la colere du roi. Mais l'évêque voyant que la crainte faisoit taire l'interprete, lui dit : Crains Dieu, honore le roi, déclare les paroles de ton pere. Enfin il l'obligea à parler ; & l'évenement fit voir que l'évêque avoit l'esprit de prophetie. Il prédit encore qu'il s'éleveroit dans la nation une violente sedition, dans laquelle il mourroit lui-même.

Gerard étoit Venitien, & dés l'enfance avoit reçu l'habit monastique. Ayant entrepris d'aller en pelerinage à Jerusalem, il passa en Hongrie, où le roi saint Estiene goûta tellement sa doctrine & sa vertu, qu'il le retint malgré lui, jusques à lui donner des gardes. XLVI. Saint Gerard de Hongrie.

Gerard se retira dans le monastere de Beel, que le saint roi avoit bâti à la priere de l'ermite Gunther; & y passa sept ans, s'exerçant au jeûne & à la priere & n'ayant pour toute compagnie que le moine Maur, qui fut depuis évêque des cinq églises. Le roi S. Estiene ayant établi la tranquilité dans son royaume, tira Gerard de sa solitude, le fit ordonner évêque, & l'envoya prêcher à son peuple: dont il se fit tellement aimer, que tous le regardoient comme leur pere. Le nombre des fidelles croissant, le saint roi fonda des églises dans les principales villes, & mit l'évêque Gerard dans celle de Chonad dediée à saint George. Là il y avoit un autel de la Vierge, devant lequel étoit un encensoir d'argent, où deux vieillards faisoient brûler continuellement des parfums, & tous les samedis on y disoit l'office de la Vierge à neuf leçons. Car le roi Estiene & toute la Hongrie avoient une devotion particuliere à la sainte Vierge.

L'évêque Gerard avoit grand soin de tout ce qui regarde le service divin, disant que la foi doit être aidée, par ce qui est agréable aux sens. C'est pourquoi il gardoit le meilleur vin pour le saint sacrifice, & l'été il le faisoit mettre à la glace. Pour se mortifier il se levoit la nuit, prenoit une cognée, & alloit seul à la forêt couper du bois. Dans ses voyages, il ne montoit pas à cheval, mais dans un chariot, pour s'occuper de saintes lectures. Il trouva moyen d'accorder la vie solitaire avec l'épiscopat, bâtissant des cellules prés des villes où il alloit prêcher, dans les lieux des forêts les plus écartez, pour y passer la nuit. Tel étoit ce saint évêque.

Herm. Chr. 1041. Ouon pour se vanger du roi d'Allemagne, qui avoit

reçu chez lui le roi Pierre, entra en Baviere l'an 1042. & y fit de grands ravages. Cette guerre dura deux ans: mais enfin l'an 1044. le roi Henri remit en possession Pierre, qui peu de tems aprés prit Ouon, & lui fit couper la tête. Ainsi fut accomplie la prophetie de saint Gerard.

AN. 1044.

La même année 1044. le roi Henri assista à un concile tenu à Constance, où il remit premierement tout ce qui lui étoit dû; puis il reconcilia tous les seigneurs de Suabe & tous les autres qui avoient des inimitiez: enfin il établit une paix inoüie jusques alors, & la confirma par édit, non seulement dans cette province, mais dans toutes les autres de son royaume. Ensuite Henri, qui étoit veuf, épousa Agnés, fille de Guillaume V. duc d'Aquitaine, & la fit couronner à Mayence.

Herm. 1043. Marian. 1044.

XLVII. Silvestre III. puis Gregoire VI. papes.

Papebr. conat. Desid. Casin. lib. 3. dialog. sac 4. act. Ben. to. 2. p. 451.

Cependant le pape Benoît IX. se rendoit de jour en jour plus odieux par sa vie infame, & par les rapines & les meurtres qu'il exerçoit contre le peuple Romain: qui ne pouvant plus le souffrir, le chassa de Rome vers la fête de Noël, l'an 1044. douziéme de son pontificat. On mit à sa place Jean évêque de Sabine, sous le nom de Silvestre III. mais il n'entra pas gratuitement dans le saint siege, & ne le tint que trois mois. Car Benoît qui étoit de la famille des comtes de Tusculum, insultoit Rome avec le secours de ses parens, & fit si-bien qu'il y rentra. Mais comme il continuoit toûjours sa vie scandaleuse, & se voyoit méprisé du clergé & du peuple, il convint de se retirer, pour s'abandonner plus librement à ses plaisirs; & moyennant une somme de quinze cens livres de deniers, il ceda le pontificat à l'archiprêtre Jean Gratien, qui étoit le plus estimé pour sa vertu de tout le clergé de Rome. Benoît se retira

AN. 1045. donc dans ses terres hors de la ville ; & Jean Gratien fut ordonné pape le dimanche vingt-huitiéme d'Avril 1045. Il prit le nom de Gregoire VI. & tint le saint siege environ vingt mois. Le moine Glaber auteur du tems finit son histoire par ces mots, aprés avoir parlé de l'expulsion du pape Benoît : On mit à sa place un homme tres-pieux & d'une sainteté connuë, Gregoire Romain de naissance, dont la bonne reputation repara tout le scandale qu'avoit causé son predecesseur.

Pierre Damien abbé de Font-Avellane, personnage dés-lors distingué par son merite, écrivit au pape Gregoire VI. sur sa promotion, pour lui en témoigner sa joye & celle de toute l'église : par l'esperance de voir sous son pontificat abolir la simonie. Mais, ajoute-t-il, on jugera de ce qu'on en doit esperer par l'église de Pesaro. Car si elle n'est ôtée des mains de cet adultere, cet incestueux, ce parjure, ce voleur, l'esperance des peuples sera entierement frustrée : s'il est rétabli, on n'attendra plus du saint siege rien de bon. Il écrivit encore au même pape une seconde lettre, où il dit : Sachez que pour nos pechez on ne trouve point de clercs en nos quartiers qui soient dignes de l'épiscopat. Ils le desirent assez, mais ils ne cherchent pas à le meriter. Toutefois selon la qualité du tems & la disette des sujets, il me semble que cet archiprêtre peut être promu à l'évêché de Fossembrune, quoiqu'il l'ait ardemment desiré : puisqu'il est un peu meilleur que les autres, & qu'il a l'élection du clergé & du peuple. Qu'il fasse penitence de son ambition, & qu'il soit sacré selon ce que Dieu vous inspirera. Je vous prie seulement, si vous ne le sacrez pas, de ne point remplir ce siege sans m'avoir parlé.

Petr. Dam. epist. 1.

ep. 2.

Pierre Damien naquit à Ravenne l'an 1007. Comme il étoit le dernier d'un grand nombre d'enfans, un des aînez fit des reproches à sa mere, de ce qu'elle leur donnoit tant de coheritiers; & elle en fut si touchée, que tordant les mains, elle se mit à crier qu'elle étoit une miserable qui ne meritoit pas de vivre. Elle cessa de nourrir ce pauvre enfant, qui devint bien-tôt livide de faim & de froid, & n'avoit presque plus de voix : quand une femme, qui étoit comme domestique dans cette maison survint & dit à la mere : Est ce agir en mere chrétiene, madame, que de faire pis que les tigresses & les lionnes, qui n'abandonnent pas leurs petits? cet enfant ne sera peut-être pas le moindre de la famille. Elle s'assit auprés du feu, & ayant frotté l'enfant de quantité de graisse, lui fit revenir la chaleur & la couleur : la mere rentra en elle-même, le reprit & acheva de le nourrir. AN. 1045. XLVIII. Commencemens de S. Pierre Damien. *Vita sac. 6. Bened. part. 2. p. 247.*

Il étoit encore en bas âge quand il perdit son pere & sa mere. Un des freres qui étoit marié, se chargea de son éducation : mais lui & sa femme étoient avares & durs, & traitterent cet enfant comme un esclave. Ils ne le regardoient que de travers, lui donnoient la nourriture la plus grossiere, le laissoient nuds pieds & mal vêtu, le chargeoient de coups : enfin quand il fut un peu plus grand, ils l'envoyerent garder les pourceaux. En cet état il trouva un jour une piece d'argent; & se croyant riche, il étoit en peine de ce qu'il en acheteroit qui lui fît le plus de plaisir. Enfin il dit en lui-même: Ce plaisir passeroit bien vîte, il vaut mieux donner cet argent à un prêtre, afin qu'il offre le saint sacrifice pour mon pere; & il le fit.

Un autre de ses freres nommé Damien, le tira de là misere, le prit chez lui, & le traitta avec une douceur

& une tendresse paternelle. Ce Damien fut archiprêtre de Ravenne & ensuite moine; & on croit que ce fût de lui que Pierre prit le surnom qui le distingue. Par les soins de ce frere il étudia premierement à Faïence, puis à Parme, où il eut Ives pour maître; & il fit un si grand progrés dans les lettres humaines, qu'il fût bientôt en état de les enseigner & sa reputation lui attiroit de tous côtez un grand nombre de disciples. Se voyant ainsi riche & honoré dans la vigueur de la jeunesse, il ne succomba pas aux tentations de vanité & de plaisir; mais il fit ces reflexions salutaires: M'attacherai-je à ces biens qui doivent perir? & si je dois y renoncer pour de plus grands, ne sera-t-il pas plus agreable à Dieu de le faire dés à present? Il commença dés-lors à porter un cilice sous des habits de fines étofes, à s'appliquer aux jeûnes, aux veilles & aux prieres. La nuit, s'il sentoit des mouvemens excessifs de sensualité, il se levoit & se plongeoit dans la riviere: puis il visitoit les églises & disoit tout le psautier avant l'office. Il faisoit de grandes aumônes, nourrissoit souvent des pauvres, & les servoit de ses mains.

Opusc. 45. c. 6.

Il resolut enfin de quitter entierement le monde, & d'embrasser la vie monastique; mais hors de son païs, de peur d'en être détourné par ses parens & ses amis. Comme il étoit dans cette pensée, il rencontra deux ermites du desert de Font-Avellane, dont il avoit oüi parler; s'étant ouvert à eux, ils le fortifierent dans son dessein, & comme il témoigna vouloir se retirer avec eux, ils lui promirent que leur abbé le recevroit. Il leur offrit un vase d'argent pour porter à leur abbé: mais ils dirent qu'il étoit trop grand, & qu'il les embarrasseroit dans le chemin; & il demeura fort édifié de leur desinteressement.

desinteressement. Pour s'éprouver il passa quarante jours dans une cellule semblable à celles des ermites: puis ayant pris son tems, il se déroba des siens & se rendit à Font-Avellane, où suivant l'usage on le mit entre les mains d'un des freres pour l'instruire. Celui-ci l'ayant mené à sa cellule, lui fit ôter son linge, le revêtit d'un cilice & le ramena à l'abbé, qui le fit aussitôt revêtir d'une cuculle. Pierre s'étonnoit qu'on lui donnât l'habit tout d'abord sans l'avoir éprouvé, & sans le lui faire demander: mais il se soumit à la volonté du superieur, quoiqu'alors la prise d'habit ne fût point separée de la profession.

Le desert de Font-Avellane, dedié à sainte Croix, étoit en Umbrie dans le diocese d'Eugubio, & saint Romuald y avoit passé quelque tems. Les ermites qui l'habitoient, demeuroient deux à deux en des cellules separées, occupez continuellement à la psalmodie, à l'oraison & à la lecture. Ils vivoient de pain & d'eau quatre jours de la semaine: le mardi & le jeudi ils mangeoient un peu de legumes, qu'ils faisoient cuire eux-mêmes dans leurs cellules. Les jours de jeûne ils prenoient le pain par mesure: ils n'avoient du vin que pour le saint sacrifice, ou pour les malades. Ils marchoient toûjours nuds pieds: prenoient la discipline, faisoient des genuflexions, se frappoient la poitrine, demeuroient les bras étendus, chacun selon ses forces & sa devotion. Aprés l'office de la nuit ils disoient tout le psautier avant le jour. Pierre veilloit long-tems avant que l'on sonnât matines, & ne laissoit pas de veiller encore aprés, comme les autres: persuadé que les devotions particulieres se doivent pratiquer sans prejudice de l'observance generale.

Ces veilles excessives lui causerent une insomnie dont il eut peine à guerir : mais depuis il se conduisit avec plus de discretion, & donnant un tems considerable à l'étude, il devint aussi savant dans les saintes écritures, qu'il l'avoit été dans les livres profanes. Il commença donc, par ordre de son superieur, à faire des exhortations à ses confreres ; & sa reputation venant à s'étendre, le saint abbé Gui de Pomposie prés de Ferrare, pria l'abbé de Font-Avellane, de le lui envoyer, pour instruire quelque tems sa communauté qui étoit de cent moines. Pierre Damien y demeura deux ans, prêchant avec un grand fruit ; & son abbé l'ayant rappellé, l'envoya quelque tems aprés faire la même fonction au monastere de saint Vincent prés Pierre-pertuse, qui étoit aussi tres-nombreux. Enfin l'abbé d'Avellane le déclara son successeur du consentement des freres, mais malgré lui ; & aprés la mort de cet abbé, non seulement il gouverna & augmenta cette communauté, mais il en fonda cinq autres semblables. Gui abbé de Pomposie mourut le trente-uniéme Mars 1046. aprés avoir gouverné ce monastere quarante-huit ans, tant par lui que par d'autres abbez qu'il mettoit à sa place pour vivre en solitude, & il est compté entre les saints.

Sup. n.

Acta SS. Ben. sec. 6. p. 508. Boll. 31. Mart.

XLIX.
Gregoire VI. cede. Clement II. pape.

Vill. Malmesb. Reg. lib. II. c. 13.

Le pape Gregoire VI. trouva le temporel de l'église Romaine tellement diminué, qu'excepté quelque peu de villes proche de Rome, & les oblations des fideles, il ne lui restoit presque rien pour sa subsistance : tous les patrimoines éloignez ayant été occupez par des usurpateurs. Dans toute l'Italie les grands chemins étoient si remplis de voleurs, que les pelerins ne pouvoient marcher en sûreté, s'ils ne s'assembloient

en assez grandes troupes pour être les plus forts: aussi peu de gens entreprenoient-ils ce voyage. A Rome même tout étoit plein d'assassins & de voleurs; on tiroit l'épée jusques sur les autels & sur les tombeaux des apôtres, pour enlever les offrandes si-tôt qu'elles y étoient mises, & les employer en festins & à l'entretien des femmes perduës. AN. 1045.

Gregoire commença par les exhortations, en representant l'horreur de ces crimes, & promettant de pourvoir aux besoins de ceux qui y étoient poussez par la pauvreté. Il écrivit aux usurpateurs des patrimoines de l'église de les rendre, ou de prouver juridiquement le droit qu'ils avoient de les retenir. Comme les exhortations faisoient peu d'effet, le pape employa l'excommunication: mais elle ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en armes autour de Rome, avec de grandes menaces & penserent même tuer le pape. Ainsi il fut reduit à employer la force de son côté, à amasser des armes & des chevaux, & à lever des troupes. Il commença par se saisir de saint Pierre, & tuer ou chasser ceux qui voloient les offrandes: puis il retira plusieurs terres de l'église, & rétablit la sûreté des chemins. Les pelerins s'en réjoüissoient, mais les Romains accoûtumez au pillage, disoient, que le pape étoit un homme sanguinaire & indigne d'offrir à Dieu le saint sacrifice, étant complice de tant de meurtres: les cardinaux mêmes approuvoient les discours du peuple.

Ce furent apparemment ces plaintes qui obligerent le roi d'Allemagne Henri le Noir de passer en Italie, & travailler à la réunion de l'église. Car Benoît IX. & Silvestre III. prenoient toûjours le titre de papes; & comme il étoit certain que Benoît avoit reçu de l'ar-

AN. 1046. gent pour ceder à Gregoire : on pretendoit que celui-ci étoit entré dans le saint siege par simonie. Le roi passa à Aix la Chapelle la fête de la Pentecôte l'an 1046. & fit venir prés de lui Vidger, qui ayant été élu archevêque de Ravenne, occupoit ce siege depuis deux ans, se gouvernant déraisonnablement & cruellement ; c'est pourquoi il lui ôta l'archevêché. il entra en Italie sur la fin de la même année, & fit tenir un concile à Pavie : puis étant venu à Plaisance, il y reçut honorablement le pape Gregoire VI. qui vint l'y trouver.

Herm. chr. 1046.

Vers la fête de Noël il fit tenir un concile à Sutri prés de Rome, où Gregoire fut invité, & s'y trouva, esperant d'être reconnu seul pape legitime : mais l'affaire ayant été examinée, il fut convaincu, comme disent la plûpart des auteurs, d'être entré irregulierement dans le saint siege. D'autres croyent, qu'il ceda volontairement pour le bien de la paix ; & qu'il pouvoit se justifier, puisque l'on avoit pû, sans simonie, donner de l'argent à Benoît pour en delivrer l'église. Ce qui est certain, c'est que Gregoire renonça au pontificat, sortit du siege, se dépoüilla des ornemens, & remit le bâton pastoral : aprés avoir été pape environ vingt mois. Le saint siege étant ainsi déclaré vacant, le roi Henri vint à Rome avec les évêques qui avoient tenu le concile de Sutri ; & d'un commun consentement, tant des Romains que des Allemans, il fit élire pape Suidger, Saxon de naissance évêque de Bamberg : parce qu'il ne se trouvoit personne dans l'église Romaine digne d'en remplir la premiere place. Adalbert archevêque de Hambourg, qui accompagnoit le roi Henri, pensa être élu pape en cette occasion ; mais il aima mieux faire tomber le choix sur son collegue Suidger. Le nouveau

Desid. Cass. dialog. 3.

Baron. an 1046. Papebr. Conat.

Adam. lib. III. c. 8.

pape prit le nom de Clement II. fut sacré le jour de Noël, & le jour même on couronna empereur le roi Henri & la reine Agnés imperatrice.

L. Halinard archev. de Lion.

Henri fut suivi en ce voyage par Halinard nouvel archevêque de Lion. Il étoit né en Bourgogne, & de chanoine de Langres il se rendit moine à saint Benigne de Dijon sous l'abbé Guillaume, qui le fit prieur, & aprés la mort duquel il fut élu abbé. Robert & Henri rois de France l'aimerent, aussi-bien que les empereurs Conrad & Henri; & nous avons vu comme celui-ci le voulut faire archevêque de Lion aprés le refus de saint Odilon. Odolric, à qui Halinard avoit cedé cette dignité, ne la remplit que cinq ans, aprés lesquels il fut empoisonné par des envieux. Alors tout le clergé & le peuple de Lion envoya au roi une députation, demandant instamment Halinard pour archevêque. Le roi l'accorda avec joye; mais Halinard refusoit toûjours, jusques à ce que le pape Gregoire VI. lui commanda absolument d'accepter.

Vita sæc. 6. Ben. par. 2. p. 34.

Sup. n. 42.

Quand il vint pour recevoir l'investiture, le roi voulut à l'ordinaire, lui faire prêter serment: il répondit: L'évangile & la regle de saint Benoît me défendent de jurer: si je ne les observe pas, comment le roi pourra-t-il s'assurer que je garderai plus fidellement ce serment? Il vaut mieux que je ne sois point évêque. Les évêques Allemans, principalement celui de Spire où étoit la cour, vouloient qu'on l'obligeât à jurer comme eux: mais Thierri de Mets, Brunon de Toul & Richard abbé de Verdun, amis d'Halinard, qui connoissoient sa fermeté, conseillerent au roi de ne le pas presser. Le roi dit: Qu'il se presente au moins, afin qu'il paroisse avoir observé la coutume. Mais Hali-

Matth. V. 34. Reg. c. 4.

AN. 1047. nard dit : Le feindre, c'est comme si je le faisois. Dieu m'en garde. Il fallut donc que le roi se contentât de sa simple promesse. Il assista à son sacre & donna tout ce qui fut necessaire pour cette ceremonie. Halinard fut ainsi ordonné archevêque de Lion l'an 1046. par Hugues archevêque de Besançon, & suivit le roi à Rome la même année. Il se fit extrêmement aimer des Romains pour son affabilité & son éloquence. Car il prenoit l'accent de toutes les nations qui usoient de la langue latine, comme s'il eût été né dans le païs même : c'est-à-dire, comme je croi, qu'il parloit bien l'Italien, le François & les autres langues vulgaires, qui commençoient dés-lors à se former de la corruption du Latin.

LI. Concile de Rome.

to. 9. conc. p. 1251.

Herm. Chr. 1047.

Incontinent aprés l'ordination de Clement II. c'est-à-dire, au commencement de Janvier 1047. il tint un concile à Rome, où fut reglée la contestation pour la presseance, qui duroit depuis long-tems entre l'archevêque de Ravenne & celui de Milan. Car chacun d'eux pretendoit être assis auprés du pape au côté droit. L'archevêque de Ravenne élu & non encore sacré, étoit Humfroi chancelier de l'empereur en Italie, à qui il venoit de donner cet archevêché. Le premier jour du concile, l'archevêque de Milan n'étant pas encore venu, le patriarche d'Aquilée s'assit à la droite du pape : laissant toutefois le siege de l'empereur Henri, que l'on croyoit prêt à venir. L'archevêque de Ravenne étoit assis à la gauche. Alors survint l'archevêque de Milan, qui voulut se mettre à la droite ; mais l'archevêque de Ravenne se recria, que c'étoit sa place, & le patriarche d'Aquilée en dit autant.

On produisit un catalogue des archevêques, qui

avoient assisté au concile du pape Symmaque, où l'archevêque de Milan étoit le premier : mais on raporta au contraire un decret du pape Jean successeur de Symmaque, portant que l'archevêque de Ravenne avoit cedé la preséance pour cette seule fois, sans tirer à consequence ; & qu'il devoit toûjours avoir la droite, à moins que l'empereur ne fût present, auquel cas il passeroit à la gauche. Le patriarche d'Aquilée avoit aussi un privilege du pape Jean XIX. qui lui donnoit la séance à la droite. Ensuite on demanda les avis, premierement aux évêques Romains & au clergé de Rome, qui avoient plus d'autorité & de connoissance de l'affaire, puis aux Allemans venus avec l'empereur. Jean évêque de Porto & Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine opinerent en faveur de l'église de Ravenne : Poppon évêque de Brixen fut du même avis, & tout le concile les suivit. AN. 1047.

Ce fut apparemment en ce même concile que pour commencer à extirper la simonie, qui regnoit impunément dans tout l'occident, l'on resolut entre autres choses, que qui auroit été ordonné par un simoniaque sachant qu'il l'étoit, ne laisseroit pas de faire les fonctions de son ordre, aprés quarante jours de penitence. L'empereur Henri ayant fait peu de séjour à Rome passa outre vers la Poüille emmenant avec lui le pape Clement, qu'il obligea d'excommunier les citoyens de Benevent, parce qu'ils ne l'avoient pas voulu recevoir. Le pape étant à Salerne accorda à la priere du prince Gaimar la translation de Jean évêque de Pestane à l'archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordonner sept évêques du voisinage, sans que le pape pût les ordonner à l'avenir. La bulle est du 21. de Mars 1047.

Glab. lib. V. c. ult.
Petr. Dam. opusc. VI. Gratiss. c. 27. 35.
Chr. Cassin.
Herman. Chr.
to. 9. conc. p. 945.

AN. 1047. Tandis que l'empereur étoit en Italie, il manda Pierre Damien, pour venir aider le pape de ses conseils: mais Pierre s'en excusa, écrivant au pape en ces termes : L'empereur m'a ordonné plusieurs fois, & si je l'ose dire, m'a fait l'honneur de me prier, de vous aller trouver, & vous dire ce qui se passe dans les églises de nos quartiers, & ce que je croi que vous devez faire ; & comme je m'en excusois, il me l'a commandé absolument. Il m'a même envoyé une lettre pour vous, que je vous prie de voir, & de m'ordonner si je dois me rendre prés de vous. Car je ne veux pas perdre mon tems à courir de côté & d'autre ; & toutefois je suis percé de douleur, voyant les églises de nos quartiers dans une entiere confusion, par la faute des mauvais évêques & des mauvais abbez. Et à quoi nous sert de dire que le saint siege est revenu des tenebres à la lumiere, si nous demeurons encore dans les mêmes tenebres ? Que sert d'avoir des vivres sous la clef, si l'on meurt de faim, ou d'avoir au côté une bonne épée, si on ne la tire jamais ? Quand nous voyons le voleur de Fano, qui avoit été excommunié même par les faux papes, celui d'Ossimo chargé de crimes inoüis, & d'autres aussi coupables, revenir triomfans d'auprés de vous : nôtre esperance se tourne en tristesse. Or nous esperions que vous seriez le redempteur d'Israël. Travaillez donc, saint pere, à relever la justice, & employer la vigueur de la discipline, ensorte que les méchans soient humiliez, & les humbles encouragez.

Epist. 3.

Luc. XXIV. 21.

L'empereur s'acheminant vers l'Allemagne, celebra à Mantoüe la fête de Pâque, qui cette année 1047. fut le 19. d'Avril. Il enleva de Parme le corps de saint Guy abbé de Pomposie, mort l'année precedente, & déja

Herman. Chr. 1047.

déja celebre par plusieurs miracles, pour le transferer à Spire. Il arriva à Augsbourg aux Rogations, & l'évêque Gebehard étant mort à son arrivée, il mit à sa place Henri son chapellain. Il celebra la Pentecôte à Spire; & donna l'évêché de Metz à Adalberon, aprés la mort de Thierri; & aprés la mort de Poppon archevêque de Treves, il mit à sa place Eberard prevôt de Vormes. Peu de tems auparavant il avoit donné l'évêché de Constance à Thierri son archi-chapellain & prevôt d'Aix la chapelle: celui de Strasbourg à Herrand prevôt de Spire, & celui de Verdun à Thierry prevôt de Bâle. AN. 1047.

Le pape Clement II. qui avoit suivi l'empereur en Allemagne mourut cette même année le neuviéme d'Octobre, aprés neuf mois & demi de pontificat; & fut enterré à Bamberg, dont il avoit été évêque, & où l'on voit encore son tombeau. Aprés sa mort les Romains demanderent pour pape Halinard archevêque de Lion: car l'empereur avoit exigé d'eux, moyennant une grande somme d'argent, de ne point élire de pape sans sa permission. Mais Halinard évita d'aller à la cour, jusques à ce que l'on eût élu un autre pape.

Papebr. Conat.

LII. Martyre de S. Gerard de Hongrie.

Jo. de Thurocz. c. 30.

Cependant les Hongrois toûjours mécontents du roi Pierre, rappellerent trois seigneurs fugitifs Endré, Bola & Leventé freres, de la famille de saint Estiene. Mais quand ils furent arrivez, ils leur demanderent opiniatrément la permission de vivre en payens, suivant leurs anciennes coutumes: de tuer les évêques & les clercs, d'abatre les églises de renoncer au christianisme, & d'adorer les idoles. Endré & Leventé, car Bela n'étoit pas encore revenu, furent obligez de ceder à la volonté du peuple: qui ne promettoit de combattre contre le roi Pierre qu'à ces conditions. Un

AN. 1047. nommé Vatha fut le premier qui professa le paganisme, se rasant la tête à la reserve de trois flocons de cheveux qu'il laissoit pendre. Par ses exhortations tout le peuple commença à sacrifier aux demons, & à manger de la chair de cheval. Ils tuoient les Chrétiens, tant clercs que laïques & brûlerent plusieurs églises. Enfin ils se revolterent ouvertement contre le roi Pierre, ils firent mourir honteusement tous les Allemans & les Latins, qu'il avoit répandus par la Hongrie pour divers emplois; & envoyerent dénoncer à Pierre, que l'on feroit mourir les évêques avec leur clergé & ceux qui levoient les dîmes : que l'on rétabliroit le paganisme, & que la memoire de Pierre periroit à jamais.

Ensuite Endré & Leventé s'avancerent avec leurs troupes jusques à Pesth sur le Danube : quatre évêques, Gerard, Beztrit, Buldi & Benetha l'ayant appris, sortirent d'Albe pour aller au devant d'eux & les recevoir avec honneur. Etant arrivez à un lieu nommé Giod, ils entendirent la messe que Gerard celebra : mais auparavant il leur dit : Sachez, mes freres, que nous souffrirons aujourd'hui le martyre, excepté l'évêque Benetha. Il communia tous les assistans, puis ils se rendirent à Pesth, où Vatha & plusieurs payens avec lui les environnerent, jettant sur eux quantité de pierres. L'évêque Gerard, qui étoit sur son chariot, n'en fut point blessé, & ne se défendoit qu'en leur donnant sa benediction, & faisant continuellement sur eux le signe de la croix. Les payens renverserent le chariot, & continuoient de lapider l'évêque tombé par terre. Il s'écria à haute voix : Seigneur J. C. ne leur imputez pas ce peché, ils ne savent ce qu'ils font.

Vita S. Ger. sæc. 6. Ben. p. 630.

Enfin on lui perça le corps d'un coup de lance dont il mourut. On tua aussi les deux évêques Beztrit & Buldi, avec un grand nombre de Chrétiens. Mais le duc Endré étant survenu, délivra de la mort l'évêque Benetha: ainsi fut accomplie la prophetie de Gerard, que l'église honore comme martyr le jour de sa mort vingt-quatriéme de Septembre.

AN. 1047.

Martyr. R. 24. Sept.

Le roi Pierre fut pris & aveuglé, & mourut de douleur peu de jours aprés; & le duc Endré ou André fut couronné roi à Albe-Royale la même année 1047. par trois évêques qui restoient aprés ce massacre des Chrétiens. Alors il ordonna à tous les Hongrois, sous peine de la vie, de quitter le paganisme, revenir à la religion chrétiene, & vivre en tout suivant la loi que leur avoit donnée leur roi saint Estiene. Heureusement Leventé mourut dans le même tems: car s'il avoit vécu davantage & fût devenu roi, on ne doute pas qu'il n'eût soutenu le paganisme. Le roi André fit bâtir un monastere en l'honneur de saint Agnan, en un lieu nommé Tyhon; & depuis son regne la Hongrie demeura Chrétienne.

LIII.
S Barthelemi de Tusculum.

A Rome cependant Benoît IX. rentra pour la troisiéme fois dans le saint siege le jour des quatre Couronnez, qui étoit le dimanche huitiéme de Novembre 1047. & s'y maintint huit mois & dix jours, jusques au jour de saint Alexis dix-septiéme de Juillet 1048. Enfin touché de repentir, il appella Barthelemi abbé de la Grotte-ferrée, lui découvrit ses pechez & lui en demanda le remede. Le saint abbé sans le flatter, lui déclara qu'il ne lui étoit pas permis d'exercer les fonctions du sacerdoce; & qu'il ne devoit penser qu'à se reconcilier à Dieu par la penitence. Benoît suivit son

Ms. ap. Papebr. Chr. Cass. lib. II. c. 81.

Vita Barth. in Thesaur. ascet. Poss. p. 415.

AN. 1048. conſeil, & renonça auſſi-tôt à ſa dignité.

L'abbé Barthelemi étoit né à Roſſane en Calabre, de parens pieux originaires de C. P. Ils le firent bien étudier & le mirent tres-jeune dans un monaſtere voiſin, où dés-lors il ſe diſtingua par ſa vertu. Ayant oüi parler de la vie admirable de ſaint Nil ſon compatriote, il quitta ſecrettement ſon païs & l'alla trouver en Campanie, où le ſaint abbé avoit déja ſoixante moines ſous ſa conduite: mais il trouva tant de merite au jeune Barthelemi, qu'il le preferoit à tous les autres. Celui-ci ſuivit ſaint Nil à la Grotte-ferrée prés Tuſculum, & aprés ſa mort on voulut le faire abbé; mais il s'en excuſa ſur ſa jeuneſſe. Toutefois aprés deux autres il ne put l'éviter, & fut ainſi le troiſiéme ſucceſſeur de ſaint Nil.

Etant abbé, il continuoit de travailler à tranſcrire des livres, car il avoit la main tres-bonne. Il compoſa pluſieurs chants eccleſiaſtiques à la loüange de la Vierge, de ſaint Nil & d'autres ſaints: il bâtit de fond en comble l'égliſe du monaſtere dediée à la Vierge, & accrut notablement la communauté. Il avoit un grand talent pour la converſion des pecheurs; & s'étoit acquis une telle autorité, que le prince de Salerne ayant fait priſonnier celui de Gaëte, il lui perſuada, non ſeulement de le délivrer, mais de lui donner encore une autre principauté.

LIV. Damaſe II. pape. Puis Leon IX. *Herm. Chr.* 1048.

Le même jour que le pape Benoît ſe retira, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Juillet 1048. on couronna pape Poppon évêque de Brixen, que l'empereur avoit choiſi en Allemagne & envoyé à Rome, où il fut reçu avec honneur. Il prit le nom de Damaſe II. mais il ne vécut ſur le ſaint ſiege que vingt-trois jours, & mourut à Pre-

neste le huitiéme d'Août 1048. Il fut enterré à saint Laurent hors de Rome, & le saint siege vaqua six mois. Cependant en une diete ou assemblée des prelats & des Seigneurs que l'empereur tint à Vormes l'automne suivant, on élut pour pape tout d'une voix Brunon évêque de Toul, qui étoit present, mais qui ne pensoit à rien moins. Il étoit âgé de quarante-six ans, & en avoit vingt-deux d'épiscopat, qu'il avoit dignement employez. D'abord il s'appliqua à reformer les monasteres par le moyen de Guidric abbé de saint Apre, disciple de saint Guillaume de Dijon. Brunon fut employé avec succés pour traiter la paix entre Rodolfe roi de Bourgogne & Robert roi de France. Sa vertu soutenuë de sa bonne mine & de ses manieres agreables, le faisoit aimer de tout le monde. Il aimoit la musique & en savoit même la composition. Il avoit une telle dévotion à saint Pierre, qu'il alloit tous les ans à Rome, & quelquefois avec une suite de cinq cens hommes. Tel étoit l'évêque Brunon quand il fut élu pour être pape.

AN. 1048.

Vita Leon. IX. sæc. 6. Ben. par. 1. p. 68. Boll. 19. Apr. to. 10. p. 696.

Il refusa tres-long-tems cette dignité ; & comme on le pressa de plus en plus, il demanda trois jours pour deliberer, pendant lesquels il demeura absolument sans boire ni manger, occupé uniquement de prieres. Puis il fit une confession publique de ses pechez : croyant par là faire connoître son indignité. Les larmes qu'il répandit en cette action, en tirerent de tous les assistans, sans leur faire changer leur resolution. Brunon fut donc contraint d'accepter le pontificat : mais il déclara en presence des deputez de Rome, qu'il ne l'acceptoit, qu'à condition d'avoir le consentement du clergé & du peuple Romain. Il retourna à Toul où il celebra la fête de Noël accompagné de quatre évêques, Hugues Ita-

AN. 1049. lien deputé des Romains, Everard archevêque de Treves, Adalberon évêque de Mets & Thierri de Verdun.

Brunon partit de Toul en habit de pelerin pour aller à Rome, s'occupant continuellement de prieres pour le salut de tant d'ames dont il étoit chargé. A Augsbourg étant en oraison, il entendit une voix qui disoit: Le Seigneur dit: Je pense des pensées de paix; & le reste de cet introïte tiré de Jeremie, que l'on chante aux derniers dimanches d'aprés la Pentecôte. Encouragé par cette revelation, & accompagné d'une infinité de personnes qui accouroient de toutes parts, il arriva à Rome. Toute la ville vint au devant de lui avec des cantiques de joye: mais il descendit de cheval, & marcha long-tems nuds pieds. Aprés avoir fait sa priere, il parla au clergé & au peuple, leur exposa le choix que l'empereur avoit fait de sa personne, les priant de déclarer franchement leur volonté quelle qu'elle fût; & ajouta, que suivant les canons, l'élection du clergé & du peuple doit preceder tout autre suffrage; & que comme il n'étoit venu que malgré lui, il s'en retourneroit volontiers, à moins que son élection ne fût approuvée d'un consentement unanime. On ne répondit à ce discours, que par des acclamations de joye; & il reprit la parole, pour exhorter les Romains à la correction des mœurs, & demander leurs prieres. Il fut donc intronisé le douziéme de Février 1049. qui étoit le premier dimanche de Carême, il prit le nom de Leon IX. & tint le saint siege cinq ans.

Jerem. XXIX. 11. 12. 14.

Quand il arriva à Rome, il ne trouva rien dans les coffres de la chambre apostolique, & tout ce qu'il avoit apporté avec lui étoit consumé tant aux frais du voyage qu'en aumônes. Il ne restoit rien non plus à

ceux de sa suite : mais le jour qu'ils étoient prêts à l'abandonner pour se retirer secretement, arriverent les députez des nobles de la province de Benevent, avec des presents magnifiques pour le pape, dont ils demandoient la benediction & la protection. Il fit des reproches aux siens de leur peu de foi, leur apprenant par cet exemple à ne se défier jamais de la providence. Dans la suite comme sa reputation attira à Rome un nombre extraordinaire de pelerins, qui mettoient quantité d'offrandes à ses pieds : il n'en prenoit rien pour lui ni pour les siens, tout étoit pour les pauvres. AN. 1049.

LV. Concile de Rome. *to. 9. conc. p. 1049. Herman. Chr. 1049.*

La seconde semaine d'aprés Pâques, qui cette année 1049. fut le vingt-sixiéme de Mars le pape Leon IX. tint un concile à Rome, où il appella non seulement les évêques d'Italie, mais ceux de Gaule ; & on y déclara nulles toutes les ordinations des simoniaques : ce qui causa un grand tumulte. Les prêtres & mêmes les évêques disoient que les fonctions ecclesiastiques & principalement les messes alloient cesser presque en toutes les églises : ce qui mettroit tous les fidelles au desespoir, & tendoit au renversement de la religion. Aprés de longues disputes, on representa au pape le decret de Clement II. savoir que ceux qui étoient ordonnez par les simoniaques pourroient exercer leurs fonctions aprés quarante jours de penitence. Ce qui fut suivi par Leon IX. En ce même concile il ordonna que tous les clercs qui quitteroient les heretiques pour se réunir à l'église catholique, demeureroient dans leur rang : mais sans pouvoir être promus aux ordres superieurs.

En ce même concile le pape approuva la translation de Jean évêque de Toscanalle au siege de Porto, comme utile & même necessaire : confirmant à lui & à ses

AN. 1049. successeurs tous les biens de l'église de Porto, entre autres l'isle de saint Barthelemi à Rome, qui lui étoit disputée par l'évêque de sainte Sabine. Le pape lui confirma aussi le droit de faire toutes les fonctions épiscopales au delà du Tibre; ce qui marque que le diocese de Rome étoit borné à la ville seule. C'est ce qui paroît par la bulle, datée du vingt-deuxiéme d'Avril 1049. indiction seconde, & souscrite par quinze évêques, dont les deux premiers sont Eberhard archevêque de Treves & Halinard de Lion.

Herm. Chr. Aprés ce concile le pape en tint un à Pavie la semaine de la Pentecôte, qui cette année étoit le quatorziéme de Mai: puis il passa le Montjou, & vint deça les Alpes suivi de plusieurs Romains. Il alloit en Allemagne trouver l'empereur, avec lequel il celebra à Cologne la fête de saint Pierre. En ce voyage il confirma l'exemption de l'abbaye de Clugni, par une bulle datée de l'onziéme de Juin, & adressée à l'abbé Hugues: car il y avoit six mois que saint Odilon étoit mort.

LVI. Fin de S. Odilon. Vita. c. 14. sæc. 6. Ben. p. 688. Il fut affligé de maladies tres-douloureuses pendant les cinq dernieres années de sa vie; & sentant sa mort prochaine, il fit encore le voyage de Rome, dans l'esperance d'y mourir sous la protection des apôtres, comme il l'avoit toûjours souhaité. Il y demeura quatre mois tres-malade, du tems du pape Clement II. qui le voyoit & l'entretenoit souvent. Il y étoit aussi visité par quantité de moines & de clercs, entre autres par Laurent évêque d'Amalfi, auparavant moine benedictin, homme tres-savant dans les livres des Grecs & des Latins. Odilon étant guéri contre son esperance, revint à Clugni, & presque toute une année s'appliqua

pliqua aux jeûnes, aux prieres & aux veilles, autant que son peu de santé lui permettoit. Il avoit resolu de visiter ses monasteres pour instruire & encourager les freres, & attendre la mort au lieu où il se rencontreroit. Ayant commencé cette visite il vint à Souvigny où saint Mayeul son predecesseur étoit mort. Là il eut une nouvelle attaque des douleurs de colique, qui le tourmentoient depuis long-tems, & desespera de sa vie. On lui donna l'extrême-onction & la communion, & on mit devant lui un crucifix, dont la vûë l'excitoit à des sentimens d'une tendre pieté. La fête de Noël approchoit : il parla la veille à la communauté, aussi-bien qu'il eût fait de sa vie, consolant les freres de sa perte. Le jour de la fête il se fit porter à l'église, tout mourant qu'il étoit, & là il commençoit les pseaumes & les antiennes, donnoit les benedictions & faisoit toutes les fonctions qu'il pouvoit, avec une gayeté merveilleuse ; esperant fermement de mourir à la fête de la Circoncision, comme son cher ami l'abbé Guillaume de Dijon. Pendant tout ce tems Odilon ne prenoit presque point d'autre nourriture que la sainte eucharistie. Quand on le vit à l'extremité, on le mit à terre sur un cilice couvert de cendre, où il expira doucement, les yeux arrêtez sur la croix, la nuit du dimanche premier jour de Janvier 1049. dans la quatre-vingt-septiéme année de son âge, & la cinquante sixiéme de sa prelature. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. *Martyr. R. 1. Janu.*

LVII. Commemoraison des Trépassez.

L'action de sa vie, qui l'a rendu le plus celebre est l'institution de la commemoraison generale des Trépassez. On raconte diversement la revelation, que l'on dit y avoir donné occasion : mais voici ce qui m'en pa- *Vita sæc. 6. Ben. part. 1. c. 13. Elog. ibid. n. 111.*

roît le plus vrai-semblable. Un pieux chevalier revenoit du pelerinage de Jerusalem : s'étant égaré de son chemin, il rencontra un ermite, qui apprenant qu'il étoit de Gaule, lui demanda s'il connoissoit le monastere de Clugni & l'abbé Odilon. Le pelerin ayant dit qu'il le connoissoit, l'ermite lui dit : Dieu m'a fait connoître qu'il a le credit de délivrer les ames des peines qu'elles souffrent en l'autre vie. Quand donc vous serez de retour, exhortez Odilon & ceux de sa communauté à continuer leurs prieres & leurs aumônes pour les morts.

Glab. lib. V c. 1.

Quoiqu'il en soit de cette revelation, nous avons le decret fait à Clugni, pour l'institution de cette solemnité, en ces termes : Il a été ordonné par nôtre bienheureux pere Dom Odilon, du consentement & à la priere de tous les freres de Clugni, que comme dans toutes les églises on celebre la fête de tous les Saints le premier jour de Novembre, de même chez nous on celebrera solemnellement la commemoration de tous les fideles trépassez, qui ont été depuis le commencement du monde jusques à la fin, en cette maniere. Ce jour aprés le chapitre, le doyen & les celleriers feront l'aumône de pain & de vin à tous venans, & l'aumônier recevra tous les restes du dîner des freres. Le même jour aprés vêpres on sonnera toutes les cloches & on chantera les vêpres des morts. Le lendemain aprés matines on sonnera encore toutes les cloches & on fera l'office des morts. La messe sera solemnelle : deux freres chanteront le traict, tous offriront en particulier, & on nourrira douze pauvres. Nous voulons que ce decret s'observe à perpetuité, tant en ce lieu que dans tous ceux qui en dépendent ; & si quelqu'un suit

l'exemple de cette institution, il participera à nos bonnes intentions. Tel est le decret de Clugni : cette pratique passa bien-tôt à d'autres églises, & devint enfin commune à toute l'église catholique.

Saint Odilon favorisa & excita les études dans ses monasteres. Ce fut par son ordre que Raoul Glaber écrivit l'histoire du tems ; & Odilon lui-même composa plusieurs écrits, dont il nous reste la vie de saint Mayeul son predecesseur, celle de sainte Adelaïde imperatrice, quelques lettres & quelques sermons sur les principales fêtes. Il forma plusieurs disciples, & fut consulté par les plus-grands personnages de son tems. Peu avant sa mort étant interrogé sur son successeur, il répondit : Je le laisse à la disposition de Dieu & au choix des freres. Craignant peut-être que s'il marquoit son successeur, comme avoient fait les quatre abbez ses predecesseurs, l'usage ne s'en établît à Clugni, au préjudice de l'élection ordonnée par la regle de saint Benoît. Aprés sa mort Hugues fut élû tout d'une voix.

Bibl. Clun. p. 349.

Vita. c. 14.

LVIII.
Saint Hugues abbé de Clugni.

Vita. Bibl. Clun. p. 414. Boll. 29. Apr. to. II. p. 628.

Il naquit dans le diocese d'Autun l'an 1024. son pere Dalmace comte de Semur vouloit l'élever pour les armes ; mais sa mere croyant qu'il étoit destiné au sacerdoce, vouloit l'élever pour l'église. Son inclination suivit celle de sa mere ; il ne se plaisoit point aux exercices des chevaux & des armes, & avoit horreur des pillages, alors si frequens. Il obtint enfin avec peine d'aller faire ses études auprés de Hugues son grand oncle évêque d'Auxerre & comte de Challon. Ayant commencé d'apprendre la grammaire, il renonça au monde, & entra à Clugni dés l'âge de quinze ans. Quelques années aprés saint Odilon voyant son meri-

AN. 1049. te extraordinaire le fit prieur, tout jeune qu'il étoit; & l'envoya en Allemagne : où il remit dans les bonnes graces de l'empereur Henri les moines de Paternac au diocese de Lausane. Il y apprit la mort de saint Odilon, & revint à Clugni chargé de presens, que l'empereur y envoyoit. On proceda à l'élection d'un abbé: Adalman le plus ancien de la communauté nomma le prieur Hugues, tous suivirent son avis: ainsi malgré sa resistance, il fut élu & reçut la benediction abbatiale de Hugues archevêque de Besançon le jour de la Chaire de saint Pierre 1049. n'étant âgé que de vingt-cinq ans, & il fut soixante ans abbé de Clugni.

LIX. Le pape Leon en France. *Hist. dedic. n. 7. sæc. 6. Ben. p. 715.*

Il assista en cette qualité au concile de Reims, que le pape Leon IX. tint la même année. Il avoit promis à Herimar abbé de saint Remi, d'aller faire la dedicace de la nouvelle église que cet abbé avoit bâtie; & comme Henri roi de France étoit à Laon à la Pentecôte de la même année 1049. l'abbé l'y alla trouver & le pria d'honorer cette dédicace de sa presence, & d'y faire assister les évêques de son royaume. Le roi le promit, & l'abbé envoya des lettres par la France & les provinces voisines, invitant les fidelles de se trouver à cette solemnité. Le pape étant parti de Cologne, vint à Toul à l'Exaltation de la sainte croix; & de là il envoya ses mandemens aux évêques & aux abbez, pour se rendre à Reims le premier jour d'Octobre, où il prétendoit tenir un concile aprés la dédicace.

Alors quelques seigneurs laïques qui se sentoient coupables de mariages incestueux & d'autres crimes contre la discipline de l'église; des évêques & des abbez, qui craignoient qu'on n'examinât leur entrée dans ces dignitez, & la conduite qu'ils y avoient tenuë,

representerent au roi de France, que la gloire de son royaume seroit avilie, s'il permettoit au pape d'y exercer son autorité, & s'il assistoit lui-même à ce concile: qu'on ne trouvoit point qu'aucun de ses ancêtres, eût permis à un pape l'entrée dans les villes de France pour un tel sujet. Ils ne connoissoient pas, sans doute, le concile de Troyes tenu par Jean VIII. Enfin ils ajoutoient, que la tenuë des conciles demandoit des tems paisibles & tranquilles; & qu'alors il y avoit de grands troubles, par le peu de soumission de plusieurs seigneurs, qui usurpoient les terres & les châteaux du roi même. C'est pourquoi il devoit plûtôt s'appliquer à pourvoir au bien de son état, qu'à tenir des conciles: qu'il devoit faire marcher contre les rebelles les seigneurs de son royaume: même les évêques & les abbez, qui y possedoient de si grandes terres. Et sur tout l'abbé de saint Remi, qui enflé de ses richesses, avoit eu la vanité de faire venir le pape pour dédier son église. Gebuin évêque de Laon, & Hugues comte de Braine, étoient à la tête de ceux qui s'opposoient à ce concile. Le roi persuadé de leurs raisons, manda au pape par l'évêque de Senlis, que lui, ses évêques & ses abbez, étoient obligez à reprimer des rebelles; qu'ils ne pouvoient se rendre au terme prefix pour le concile, & qu'ainsi le pape differât sa venuë en France à un autre tems: où le roi, delivré de ses affaires, pût les recevoir avec l'honneur convenable. Le pape répondit, qu'il ne pouvoit manquer à la promesse qu'il avoit faite à saint Remi; qu'il iroit faire la dédicace, & tiendroit le concile avec ceux qui s'y trouveroient. Le roi ayant reçu cette réponse, ne laissa pas de marcher contre les rebelles avec une grande armée: où les évêques & les abbez le sui-

AN. 1049.

AN. 1049. voient malgré eux, excepté ceux qui craignoient de rendre compte au pape de leurs actions. Car ceux-là marchoient volontiers à la guerre. On amenoit avec eux l'abbé de saint Remi bien affligé : mais aprés un jour de marche, on lui permit de retourner chez lui.

Le pape étant parti de Toul, arriva à Reims le jour de saint Michel, accompagné des trois archevêques, de Treves, de Lion & de Besançon, de Jean évêque de Porto, & de Pierre diacre & prefet de Rome. Trois évêques de France qui se trouvoient à Reims, savoir ceux de Senlis, d'Angers & de Nevers, allerent au devant de lui en procession, suivis du clergé, des abbez & des moines; & le reçurent à saint Remi, qui étoit alors hors des murailles. A l'entrée de la ville il fut reçu par l'archevêque de Reims & son clergé, & conduit à l'église metropolitaine : il s'assit dans le siege de l'archevêque, qui se mit à sa droite, & l'archevêque de Treves à sa gauche. Le pape celebra la messe, puis l'archevêque de Reims lui donna à dîner dans le grand palais prés de l'église.

LX. Dédicace de l'église de S. Remi.

Le lendemain dernier jour de Septembre, le pape craignant la foule du peuple, sortit la nuit pendant matines, accompagné seulement de deux chapellains, & retourna à saint Remi : où il se baigna & se fit raser, pour se preparer à la ceremonie du lendemain : puis il s'enferma dans une maison joignant à l'église, & y fit dire la messe devant lui. Car la foule étoit si grande, que les moines mêmes ne pouvoient faire l'office dans l'église. C'est qu'il étoit venu, non seulement du voisinage, mais des païs éloignez une multitude innombrable de l'un & de l'autre sexe & de toutes conditions, des villes & de la campagne. Tous s'empressoient

à baiser le tombeau de saint Remi & à y mettre leurs AN. 1049.
offrandes; & ceux qui ne pouvoient en approcher, les 1. Octob.
jettoient de loin, ensorte qu'il en étoit comblé. Quand ils étoient trop fatiguez de la foule, ils venoient tour-à-tour respirer dans le parvis; & là le pape se montroit à eux, du plus haut étage de la maison, où il s'étoit enfermé, leur donnoit sa benediction, & leur faisoit une exhortation morale: ce qu'il fit par trois fois en cette journée.

Le soir, par ordre du pape, on fit sortir tout le monde de l'église de saint Remi, pour y celebrer l'office de la nuit: mais le peuple demeura dehors en foule avec quantité de lumieres. Le lendemain matin, le pape reçut dans l'église le corps de saint Corneille, que le clergé de Compiegne avoit apporté, à cause des violences que l'on faisoit à leur église. A tierce le pape revêtu pontificalement, alla au tombeau de saint Remi avec les encensoirs & les croix, accompagné des quatre archevêques & de plusieurs abbez. On tira la châsse du saint, que le pape porta d'abord lui-même sur ses épaules; & l'ayant donnée à d'autres, il se retira dans une chapelle: on ouvrit les portes de l'église, le peuple entra en foule, en sorte qu'il y en eût d'étouffez & d'écrasez: on porta le corps saint dans la ville, fendant la presse avec beaucoup de peine, & on le déposa dans l'église métropolitaine de Nôtre-Dame. Le lendemain second 2. Octob.
jour d'Octobre, on le porta autour de la ville, & cependant le pape avec les évêques, faisoit la dédicace de l'église du monastere, où le corps saint fut raporté & descendu par une fenêtre, à cause de la foule. Le pape ne le fit pas encore mettre à sa place, mais sur le grand autel, pour y demeurer exposé pendant le concile; &

AN. 1049. tenir en plus grand respect les assistans. Il ordonna que personne ne celebreroit la messe sur cet autel, que l'archevêque de Reims & l'abbé de saint Remi ; & deux fois l'année sept prêtres choisis de l'église de Reims. Enfin il donna une absolution solemnelle au peuple qui s'étoit trouvé à cette fête ; & ordonna aux évêques & aux abbez de revenir le lendemain pour le concile.

LXI. Conc. de Reims premiere session.

3. Octob.

Sup. liv. LI. n. 25.

La premiere session se tint donc le troisiéme d'Octobre dans l'église de saint Remi. Il y avoit vingt évêques, prés de cinquante abbez, & plusieurs autres ecclésiastiques. Alors se renouvella l'ancienne dispute entre le clergé de Reims & celui de Treves : ceux de Reims disoient, que leur archevêque étoit primat dans la Gaule, & que par consequent, il devoit avoir la premiere place : ceux de Treves attribuoient au leur la même dignité & le même rang. Le pape ne croyant pas le tems convenable pour terminer ce differend, ordonna que les sieges des évêques fussent mis en rond & le sien au milieu, & que l'archevêque de Reims reglât les places. L'ordre de la seance fut tel. Le pape au milieu du chœur, tourné vers l'Orient, & vis-à-vis de lui l'archevêque de Reims à la droite, & celui de Treves à la gauche. Aprés l'archevêque de Reims quatre évêques, Berold de Soissons, Drogon de Terouanne, Frolland de Senlis & Adalberon de Metz. Au Midi, Halinard archevêque de Lion ; Hugues évêque de Langres, Joffroi de Coutances, Ives de Sées, Hebert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierri de Verdun. Au Septentrion, Hugues archevêque de Besançon, Hugues évêque de Nevers, Eusebe d'Angers, Pudique de Nantes, Duduc évêque de Veli en Angleterre, & Jean évêque de Porto. Derriere les évêques étoient

étoient assis aussi en rond les abbez, dont les premiers étoient, Herimar de saint Remi, Hugues de Clugny, Sigefroi de Gorze, Foulques de Corbie, Robert de Prum, Rainold de saint Medard, Giruin de saint Riquier & Godefroi de Vezelai. Il y avoit aussi deux abbez Anglois, envoyez avec l'évêque de Veli par le roi Edouard. AN. 1049. 3. Octob.

Aprés qu'on eût fait silence, Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine proposa, par ordre du pape, le sujet du concile : savoir les abus qui se pratiquoient dans les Gaules contre les canons, c'est-à-dire, la simonie, les fonctions ecclesiastiques & les églises usurpées par les laïques, les exactions que l'on levoit sur les églises, les mariages incestueux ou adulterins, l'apostasie des moines & des clercs qui renonçoient à leur habit & à leur profession, le port d'armes par les clercs, les pillages & les détentions injustes des pauvres, la sodomie; & quelques heresies, qui s'élevoient en ces quartiers. Aprés cette proposition il exhorta tous les assistans à donner aide & conseil au pape pour l'extirpation de ces abus; & s'adressant aux évêques, il les avertit, que sous peine d'anathême, ils eussent à déclarer publiquement, si quelqu'un d'eux avoit reçu ou donné les ordres sacrez par simonie.

L'archevêque de Treves se leva le premier & dit, qu'il n'avoit rien donné ni promis pour obtenir l'épiscopat, ni vendu les saints ordres à personne : l'archevêque de Lion & celui de Besançon protesterent de même de leur innocence sur ce point. Alors le diacre se tourna vers l'archevêque de Reims, & lui demanda ce qu'il en disoit. L'archevêque demanda delai jusques au lendemain, disant qu'il vouloit parler au pape en particulier:

AN. 1049. 3. Octob.

ce qui lui fut accordé. Tous les autres évêques se levant de suite se purgerent de même du soupçon de simonie: à la reserve de quatre, savoir ceux de Langres, de Nevers, de Coutances & de Nantes, dont la cause fut remise à examiner; & le diacre s'adressa aux abbez & leur fit la même admonition. L'abbé de saint Remi se leva le premier & se purgea de ce reproche, puis l'abbé de Clugny & plusieurs autres: mais il s'en trouva qui n'oserent rien répondre.

Alors l'évêque de Langres forma de grandes plaintes contre l'abbé de Poutieres son diocesain, disant, qu'il vivoit dans l'incontinence; & qu'ayant été excommunié faute de payer le cens annuel qu'il devoit à l'église Romaine, il n'avoit pas laissé de celebrer la messe & de venir au concile. L'abbé qui étoit present fut examiné, & n'ayant pû se justifier il fut déposé de sa dignité. Ensuite on dénonça sous peine d'anathême, que si quelqu'un soutenoit qu'un autre que le pape fût chef de l'église universelle, il eût à le déclarer. Tous se tûrent; & on lut les autoritez des peres sur la primauté du pape. Enfin le pape défendit, sous peine d'excommunication, que personne se retirât sans permission avant la fin du troisiéme jour du concile; & comme la nuit approchoit, il congedia l'assemblée.

LXII. Seconde session.

Le lendemain quatriéme jour d'Octobre, les évêques, les abbez & le reste du clergé s'étant rendus dans la même église de saint Remi: le pape se retira avec quelques prelats dans la chapelle de la sainte Trinité, où l'archevêque de Reims lui fit sa confession en particulier, & on parla long-tems des affaires de l'église: puis le pape en sortit, & on commença la seconde session du concile par les prieres & la lecture de l'évangile. Quand les

prelats eurent pris leurs places, le diacre Pierre somma l'archevêque de Reims de se défendre sur l'accusation de simonie, pour laquelle il avoit obtenu delai : l'accusant encore de plusieurs autres crimes, qu'il disoit avoir appris par la commune renommée. L'archevêque demanda permission de prendre conseil ; & l'ayant obtenuë, il assembla les évêques de Besançon, de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis & de Teroüane, & consulta secrettement avec eux ; puis étant revenu, il obtint du pape, que l'évêque de Senlis parlât pour lui. Cet évêque déclara, que l'archevêque n'étoit point coupable de simonie : aprés quoi le pape ordonna à l'archevêque de l'affirmer par serment, & fit lire la sentence de saint Gregoire touchant la justification de Maxime de Salone. L'archevêque de Reims demanda encore un delai, qui lui fut accordé : avec ordre de se trouver à Rome au concile qui s'y devoit celebrer à la my-Avril. On sursit aussi à l'examen des autres reproches avancés contre lui, parce qu'il ne paroissoit point d'accusateur legitime. Le pape se plaignit ensuite, que l'on avoit soustrait à l'église de Toul l'abbaye de Moutier-en-Der, qu'il pretendoit lui appartenir, & fit faire lecture de ses titres. L'archevêque de Reims soutint qu'il en avoit de plus anciens en sa faveur : sur quoi le pape ordonna, qu'ils seroient cherchez dans les archives de l'église de Reims, & raportez le lendemain. Alors le clergé de Tours, par la bouche de l'archevêque de Lion, se plaignit de l'évêque de Dol en Bretagne, qui s'étoit soustrait à l'archevêque de Tours, avec sept suffragans, & s'étoit attribué induëment le nom d'archevêque. Pour l'examen de cette affaire, l'évêque de Dol fut cité au concile qui se devoit tenir à Rome à la my-Avril.

AN. 1049. 4. Octob.

Sup. liv. XXXVI. n. 8.

Sup. liv. XLVIII. n. 44.

AN. 1049.
4. Octob.

Ensuite le diacre Pierre, promoteur du concile, attaqua l'évêque de Langres : l'accusant d'avoir obtenu son évêché par simonie, vendu les ordres sacrez, porté les armes, commis des homicides, des adulteres & des impuretez encore pires ; & traité tyranniquement son clergé. Ces crimes étoient prouvez par plusieurs délateurs presens : entre lesquels étoit un clerc qui assura, que lors qu'il étoit encore laïque, l'évêque lui avoit enlevé sa femme de force, & aprés en avoir abusé l'avoit fait religieuse. Il se trouva aussi un prêtre, qui se plaignoit, que l'évêque l'avoit pris & livré à ses satellites, qui l'avoient tourmenté d'une maniere honteuse & cruelle, ensorte qu'ils avoient extorqué de lui dix livres de deniers.

Sur ces plaintes l'évêque de Langres demanda permission de prendre conseil ; & l'ayant obtenuë, il appella les archevêques de Besançon & de Lion, confera secrettement avec eux & les pria d'être ses avocats: mais l'archevêque de Besançon voulant entreprendre sa défense, perdit tout d'un coup la parole : ce qui fut regardé comme une punition divine de l'évêque de Langres, qui la veille avoit accusé & fait condamner l'abbé de Poutieres moins coupable que lui. L'archevêque de Besançon ne pouvant parler, fit signe à celui de Lion de le faire à sa place. Il dit, que l'évêque de Langres avoüoit qu'il avoit vendu les saints ordres, & extorqué à ce prêtre la somme marquée : mais non pas qu'il l'eût fait tourmenter de la maniere qu'il disoit ; & qu'il nioit absolument tout le reste. Le pape voyant que la discussion de cette affaire ne pouvoit être achevée ce jour-là, parce que la nuit approchoit : fit seulement lire les canons touchant ceux qui vendent les

saints ordres, particulierement le second canon du concile de Calcedoine, & congedia l'assemblée. AN. 1049.

5. Octob.

LXIII. Troisiéme session.

Le lendemain cinquiéme jour d'Octobre, on tint la troisiéme session, où le diacre Pierre dit, qu'il falloit commencer par où avoit fini la precedente. L'évêque de Langres ne se trouva point: le promoteur du concile l'appella trois fois de la part du pape: on envoya même à son logis les évêques de Senlis & d'Angers, pour le ramener au concile, s'ils le trouvoient. En attendant leur retour, le promoteur s'adressa à ceux qui ne s'étoient pas encore purgez du soupçon de simonie. L'évêque de Nevers confessa, que ses parens avoient donné beaucoup d'argent pour cet évêché, mais à son insçu: que depuis qu'il en étoit pourvû, il avoit commis plusieurs fautes contre les regles de l'église, qui lui faisoient craindre la vengeance divine. C'est pourquoi il declara, que si le pape & le concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à sa dignité, que de la garder au prejudice de son ame. Ayant ainsi parlé, il jetta sa crosse aux pieds du pape: qui touché de son repentir, & avec l'approbation du concile, le fit jurer que cet argent avoit été donné sans son consentement; & lui rendit les fonctions épiscopales, avec une autre crosse.

Cependant on apporta un titre, par la lecture duquel il parut, que l'abbaye de Moustier-en Der appartenoit à l'archevêque de Reims. Ceux qui avoient été envoyez chercher l'évêque de Langres, dirent, que la crainte de l'examen de ses crimes, lui avoit fait prendre la fuite: alors le pape fit lire les autoritez des peres, & par le jugement de tout le concile, l'évêque fut excommunié. Sur quoi l'archevêque de Besançon declara, comme il

AN. 1049. 5. Octob.

avoit perdu la parole lorsqu'il avoit entrepris sa défense: demandant pardon au concile d'avoir celé ce miracle jusques alors. Le pape fut attendri jusques aux larmes & dit : Saint Remi vit encore. Alors par son ordre tous se leverent, & allerent avec lui chanter l'antienne de saint Remi, prosternez devant son sepulcre.

L'évêque de Coutances confessa qu'à son insçû un de ses freres lui avoit acheté l'évêché ; & ajoûta que l'ayant sçû il avoit voulu s'enfuir, pour n'être pas ordonné contre les regles : mais que son frere l'ayant pris de force l'avoit fait ordonner évêque malgré lui. On lui ordonna de l'affirmer par serment, ce qu'il ne refusa pas ; & on jugea qu'il n'étoit point coupable de simonie. L'évêque de Nantes déclara que son pere étant évêque de la même ville, lui avoit donné l'évêché de son vivant, & qu'aprés sa mort il lui avoit succedé moyennant de l'argent. C'est pourquoi par le jugement du concile il fut privé des fonctions épiscopales, en lui ôtant l'anneau & la crosse ; & on lui laissa seulement les fonctions de prêtre, à la priere des évêques.

Enfin le pape exhorta les archevêques presens à déclarer publiquement s'ils connoissoient quelqu'un de leurs suffragans coupable de simonie. Ils dirent qu'ils n'en avoient aucune connoissance ; & on parla des évêques, qui étant invités au concile, n'y avoient pas voulu venir, & n'avoient point envoyé d'excuse par écrit. C'est pourquoi aprés avoir fait lire les autoritez des peres, on les excommunia, avec tous ceux qui craignant la venuë du pape avoient suivi le roi à la guerre ; & nommément l'archevêque de Sens & les évêques de Beauvais & d'Amiens. On excommunia en-

core l'abbé de saint Medard, qui s'étoit retiré du concile sans congé ; & l'archevêque de saint Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre d'Apostolique, reservé au pape. AN. 1049. 5. Octob.

Ensuite on fit douze canons, pour renouveller les decrets des peres, méprisez depuis long-tems ; & on condamna, sous peine d'anathême, plusieurs abus qui avoient cours dans l'église Gallicane. C'étoit ceux dont le promoteur s'étoit plaint, dés l'entrée du concile, can. 1. entre autres les promotions d'évêques, sans élection c. 5. du clergé & du peuple. On y ajouta la défense de rien exiger pour la sepulture, le baptême, l'eucharistie ou la visite des malades ; & de prendre des usures. Et parce qu'il s'élevoit de nouveaux heretiques c. 7. dans les Gaules, le concile les excommunia avec ceux qui recevroient d'eux quelque service, ou qui leur donneroient protection. Il excommunia quelques seigneurs laïques en particulier, savoir les comtes Engelrai & Eustache, pour inceste : & Hugues de Braine qui ayant quitté sa femme legitime en avoit épousé une autre. Il défendit à Baudoüin comte de Flandres de donner sa fille en mariage à Guillaume duc de Normandie, & à ce duc de la recevoir. Il cita le comte Thibaud, parce qu'il avoit quitté sa femme. Il cita Geofroi comte d'Anjou au concile qui se tiendroit à Mayence, pour y être excommunié, s'il ne relâchoit Gervais évêque du Mans, qu'il tenoit en prison. Enfin il excommunia ceux dont le clergé de Compiegne avoit fait sa plainte ; & quiconque apporteroit quelque empêchement à ceux qui retourneroient du concile, que le pape congedia, en donnant sa benediction.

Le lendemain sixiéme jour d'Octobre, il vint au

AN. 1049. chapitre des moines de saint Remi, & leur demanda la societé de leurs prieres, en leur accordant la sienne: ils se prosternerent, il leur donna l'absolution, & les embrassa tous l'un aprés l'autre. Ensuite il assembla ce qui restoit de prelats du concile, entra à l'église, & fit celebrer la messe : puis il alla prendre le corps de saint Remi sur l'autel, & le portant sur ses épaules le remit à sa place : ainsi il prit congé, & se mit en chemin pour retourner. En consequence de cette quatriéme translation de saint Remi, il ordonna par une bulle adressée à tous les fideles du royaume de France, de celebrer la fête de ce saint le premier jour d'Octobre, comme nous faisons encore.

LXIV. Concile de Mayence. *To. 9. conc. p. 1046.*

Le pape repassa en Allemagne, & cette même année 1049. celebra à Mayence le concile qu'il y avoit indiqué. Il s'y trouva environ quarante évêques, à la tête desquels étoient cinq archevêques, Bardon de Mayence, Eberard de Tréves, Herman de Cologne, Adalbert de Hambourg & Engelhard de Magdebourg. L'empereur Henri y étoit present avec les seigneurs du royaume. Sibicon évêque de Spire y fut accusé d'adultere, & s'en purgea par l'examen du saint sacrifice: mais il se parjura; & depuis la bouche lui demeura tournée par paralysie, ce qui fut regardé comme la punition de son parjure. En ce même concile on défendit la simonie & les mariages des prêtres; & Adalbert archevêque de Hambourg étant de retour chez lui, pour faire mieux observer ce reglement, excommunia les concubines des prêtres, & les chassa de la ville: voulant ôter même le scandale que leur vûë pouvoit donner.

Adam. lib. II. c. 31.

Adalbert étoit un des plus estimez entre les prelats de

de son tems, cheri du pape & de l'empereur, & on ne traitoit aucune affaire publique sans son conseil. Jusques là que l'empereur Grec Constantin Monomaque, & le roi de France Henri envoyant des ambassadeurs à l'empereur d'Allemagne, écrivirent aussi à l'archevêque Adalbert, pour lui faire compliment sur les grandes choses que l'empereur son maître avoit faites par ses conseils. Ce prelat enflé de ces bons succés, & principalement de la faveur du pape & de l'empereur, conçût le dessein d'établir un patriarcat à Hambourg. La pensée lui en vint, premierement de ce que le roi de Danemarc souhaita d'avoir un archevêché dans son royaume; & il l'obtint du pape, pourvû que l'archevêque de Hambourg y consentît. Adalbert y avoit repugnance: toutefois il le promit, à condition que le pape accorderoit à son église l'honneur du patriarcat. Il se proposoit de soumettre à sa métropole douze évêchez, & les avoit déja designez: mais la mort du pape Leon, & celle de l'empereur Henri, qui la suivit de prés, arriverent avant que l'on eût pû convenir des conditions: ainsi ces grands desseins demeurerent sans execution. AN. 1050.

LXV. Heresie de Berenger.

Mabill. praef. sac. 6. par. 2. Vita S. Leon. 19. Apr. Boll. to. 10. p. 645.

Le pape Leon IX. ne manqua pas de tenir à Rome vers la my-Avril de l'année 1050. le concile qu'il avoit indiqué l'année precedente, & dont il est fait mention dans celui de Reims; & ce fut dans ce concile de Rome qu'il condamna pour la premiere fois la nouvelle heresie de Berenger. Berenger étoit né à Tours vers le commencement de ce siecle; & fit ses premieres études à l'école de saint Martin, où Vautier son oncle étoit chantre. Il alla les continuer à Chartres sous Fulbert, qui lui recommanda de suivre toûjours les traces des

peres, ſans jamais donner dans aucune nouveauté. Berenger étant revenu à Tours, fut reçu dans le chapitre de ſaint Martin du vivant du roi Robert; & quelque tems aprés y fut Maître-eſcole : car on y nomme ainſi cette dignité. Il étoit archidiacre d'Angers dés l'an 1040. mais il ne ceſſa pas pour cela d'enſeigner à Tours; & il y eut pour diſciple Euſebe, autrement Brunon, qui fut évêque d'Angers en 1047.

Cependant Lanfranc moine du Bec en Normandie, commença à enſeigner dans ce monaſtere avec un tel ſuccés, qu'on y venoit de toute la Gaule. Berenger chagrin de ſe voir abandonné, ſe mit à publier des opinions ſingulieres de theologie, auſquelles il n'avoit pas fait tant d'attention dans ſa jeuneſſe, & dont il avoit été juſques alors détourné par d'autres études. Il chercha les dogmes qui pouvoient par leur nouveauté le faire admirer & lui attirer des diſciples. Ainſi il combattit les mariages legitimes & le baptême des enfans : mais il attaqua principalement la doctrine commune de l'égliſe touchant l'euchariſtie, relevant Jean Scot & rejettant Paſcaſe : auteurs du neuviéme ſiecle dont j'ai parlé en leur tems.

Sup. liv. XLVII. n. 35. XLIX. n. 51.

Lanfranc l'ayant appris, témoigna publiquement, qu'il condamnoit l'erreur de Berenger; ſurquoi Berenger lui écrivit en ces termes : J'ai appris, mon frere Lanfranc, une choſe qu'Enguerran de Chartres a ouï dire, & dont je n'ai pas dû manquer de vous avertir : C'eſt que vous deſaprouvez & que vous tenez même pour heretiques les ſentimens de Jean Scot ſur le ſacrement de l'autel; qui ne s'accordent pas avec ceux de vôtre favori Paſcaſe. S'il eſt ainſi, mon frere, en portant ce jugement precipité, vous n'avez pas bien uſé de l'eſprit

que Dieu vous a donné & qui n'est pas meprisable ; car vous n'avez pas encore assez étudié l'écriture sainte, avec ceux que vous estimez les plus habiles. Et maintenant quelque peu instruit que je sois, je voudrois vous entendre sur ce sujet, si j'en avois la commodité, en presence de tels juges convenables, ou de tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, ne regardez pas avec mépris ce que je vous dis. Si vous tenez pour heretique, Jean dont nous approuvons les sentimens sur l'eucharistie, vous devez tenir pour heretiques saint Ambroise, saint Jerôme, saint Augustin, pour ne point parler des autres. Avant cette lettre, Berenger en avoit écrit une autre à Lanfranc dés-lors prieur du Bec, qui ne lui ayant point été renduë, fût luë de plusieurs personnes, & leur donna occasion de soupçoner Lanfranc d'être dans les sentimens de Berenger : ce qui montre que ce n'étoit pas la lettre que je viens de rapporter.

Le premier qui écrivit contre Berenger fut Hugues évêque de Langres, qui le traite de tres-reverend prêtre; parce que l'église n'avoit encore rien prononcé contre lui. Il raporte ainsi l'opinion de Berenger. Vous dites que le corps de J. C. est de telle sorte en ce sacrement, que la nature & l'essence du pain & du vin n'est point changée ; & vous rendez intellectuel ce corps que vous aviez nommé crucifié; en quoi vous le déclarez manifestement incorporel, & vous scandalisez toute l'église. Car si la nature du pain & du vin demeure réellement aprés la consecration, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé ; & si ce qu'il y a de plus se fait par la seule puissance de l'entendement, on ne comprend pas comment il subsiste : puisque l'entendement examine seulement les choses & ne les produit pas. Il finit en

Post. Lanfr. p. 68.

AN. 1050. l'exhortant à n'avoir point de sentimens singuliers; & ajoûte: Vous dites que vous voyez ce sacrement avec d'autres yeux que le commun. J'en parle par experience, je vous ai ouï, sans quoi je ne le croirois pas. Hugues de Langres avoit composé cet écrit avant le concile de Reims de l'an 1049. où il fut déposé pour simonie.

Sup. n. 62.

LXVI. Concile de Rome.

Herm. contr. an. 1050.

Lanfr. de Corp. D. c. 4.

Le concile de Rome fut tenu aprés Pâques, qui cette année 1050. étoit le quinziéme d'Avril. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, d'abbez & d'autres personnes pieuses de divers païs, entre lesquels étoit Lanfranc. Le pape Leon, à qui l'heresie de Berenger avoit été déferée, fit lire devant tout le concile sa premiere lettre à Lanfranc touchant l'eucharistie, qui avoit été apportée à Rome par un clerc de Reims. Car l'envoyé de Berenger qui en étoit porteur, n'ayant point trouvé Lanfranc en Normandie, donna cette lettre à quelques clercs: qui l'ayant luë & l'ayant trouvée contraire à la foi commune de l'église, la firent lire à d'autres & en expliquerent le sens fort au long. De là vint que Lanfranc fut soupçonné d'approuver les sentimens d'un ami qui lui écrivoit de la sorte.

Par la lecture de cette lettre, le concile vit que Berenger relevoit Jean Scot, condamnoit Pascase, & avoit des sentimens contraires à la foi touchant l'eucharistie. C'est pourquoi on prononça une sentence de condamnation, par laquelle il fut privé de la communion de l'église. Ensuite le pape ordonna à Lanfranc de se lever, & pour dissiper les mauvais bruits répandus contre lui, d'expliquer sa foi & la prouver par des autoritez, plûtôt que par des raisonnemens. Il se leva, expliqua ses sentimens, & les prouva si bien, qu'ils furent approuvez de tous, sans que personne y trouvât rien à

redire. Aprés quoi le pape indiqua le concile qu'il devoit tenir à Verceil le premier de Septembre prochain. AN. 1050.

A ce concile de Rome se presenterent les deputez de l'archevêque de Tours, pour continuer la plainte qu'il avoit formée au concile de Reims l'année precedente, contre le pretendu archevêque de Dol & les évêques de Bretagne, que l'on accusoit même d'être simoniaques. Le pape leur avoit ordonné de venir au concile de Rome; mais il n'y vint que les deputez de Tours, les Bretons n'y comparurent point. C'est pourquoi le pape écrivit au duc de Bretagne & aux seigneurs du païs une lettre où il dit: Nous avons trouvé dans les écrits des anciens, que tous les évêques de vôtre païs, doivent être soumis à l'archevêque de Tours: comme il est porté entre autres par les lettres du pape Nicolas à Salomon roi de Bretagne. Ensuite il déclare excommuniez les évêques de Bretagne, avec défense de celebrer l'office divin & de donner la benediction. Il recommande au duc de se soustraire de leur communion: & leur enjoint de se trouver au concile de Verceil, s'ils veulent répondre aux plaintes de l'archevêque de Tours & se purger de l'accusation de simonie.

epist. 12.

Sup. liv. L. n. 58.

LXVII. Conference de Brione.

Durand Troarn. p. 106 par. 9.

Cependant Berenger vint en Normandie, & arriva à l'abbaye de Preaux au diocese de Lisieux, rétablie dés devant l'an 1035. Il s'expliqua avec l'abbé nommé Ansfroi, qui l'avoit reçu avec beaucoup d'honnêteté; mais qui fut scandalisé de ses blasfémes. Cet abbé qui étoit savant, l'ayant examiné soigneusement sur plusieurs points, le reconnut infecté de plusieurs erreurs. Au sortir de là, Berenger alla promptement trouver le duc de Normandie Guillaume le bâtard, & tâcha adroitement de l'engager dans son erreur. Le duc, tout jeu-

AN. 1050. ne qu'il étoit, suspendit son jugement avec beaucoup de prudence ; & retint Berenger auprés de lui, jusques à ce qu'il alla à Briône, petite ville sur la riviere de Risle prés l'abbaye de Bec : où il assembla les plus habiles gens de toute la Normandie. Le lendemain que le duc y fut arrivé, on ouvrit la conference avec Berenger & avec un clerc qu'il avoit amené, & sur l'éloquence duquel il comptoit beaucoup. Mais ils furent si fortement refutez, qu'on les reduisit premierement au silence, & ensuite à la confession, quoique forcée, de la foi catholique.

Berenger étant sorti si honteusement de la conference de Briône, s'en alla à Chartres, où plusieurs l'interrogerent sur cette question de l'eucharistie : car le bruit de ce qui s'étoit passé étoit déja répandu bien loin. Mais il ne voulut rien répondre aux clercs de Chartres : il promit seulement de le faire quand on lui en donneroit la commodité. Cependant il leur écrivit une lettre, contenant plusieurs absurditez & plusieurs erreurs contre la foi catholique. Il eut même la temerité d'y traiter d'heretique l'église Romaine, sans en excepter le pape Leon, dont la foi & le merite étoient si connus. Car il disoit, qu'il ne differoit de répondre, que jusques à ce qu'il eût convaincu le pape & les Romains, dans le concile indiqué à Verceil, dont le jour étoit proche.

LXVIII. Mauger arch. de Roüen.

Gesta Guill. duc p. 194. 195. hist. Norm. Order. Vital. lib. V. c. 45.

L'archevêque de Roüen étoit alors Mauger, fils de Richard II. duc de Normandie, & successeur de son oncle Robert, dont il imita la vie scandaleuse, ne songeant qu'à son plaisir : mais il fit encore pis, en dissipant les biens de son église. Il ne laissa pas vers cette année 1050. de tenir un concile avec deux de ses suffra-

gans Hugues d'Evreux & Robert de Coutances : où d'abord il se plaint des mauvais princes, parce qu'il étoit mal avec le duc Guillaume son neveu. On y fit dix-neuf canons, où l'on blâme ceux qui briguent l'épiscopat en faisant des presents au prince & à ceux qui ont accés auprés de lui : on défend les translations & le mauvais pretexte, tiré de ce que l'évangile ordonne aux apôtres, de passer d'une ville à l'autre pour éviter la persecution. On défend diverses sortes de simonie & les entreprises des évêques & des clercs les uns sur les autres. Le dernier canon porte, que les nouveaux baptisez se presenteront huit jours durant en leurs habits blancs avec des cierges allumez dans l'église où ils ont reçu le baptême & dont ils sont paroissiens. C'est qu'il y avoit encore des Normans payens, qui se convertissoient tous les jours : quoiqu'on puisse aussi l'entendre des enfans.

to. 9. p. 1047. c. 2.

c. 3.

LXIX. Concile de Verceil.

Le concile de Verceil fut tenu, comme il avoit été dit au mois de Septembre de la même année 1050. le pape Leon y presida, & il y vint des évêques de divers païs. Berenger n'y vint point, quoiqu'il y eût été appellé : mais Lanfranc s'y trouva, ayant été retenu par le pape depuis le concile de Rome. En celui de Verceil on lut publiquement le livre de Jean Scot touchant l'eucharistie, qui fut condamné & brûlé ; on expliqua aussi l'opinion de Berenger, & elle fut condamnée. Deux clercs qui se disoient envoyez de sa part, voulant le défendre, furent d'abord confondus & arrêtez. En ce même concile le pape suspendit de ses fonctions Hunfroi archevêque de Ravenne, pour quelque differend qu'il avoit avec l'église Romaine ; mais il accorda le pallium à Dominique patriarche de Grade, avec le droit de faire

Lanfr. c. 4.

Herm. Chr. 1050.

Dandul. ap. Baron. an. 1050.

AN. 1050. porter la croix devant lui, & écrivit aux évêques de Venetie & d'Istrie de lui obéir comme à leur primat.

Ital. Sac. to. 5 p. 1189.

Aprés ce concile le pape Leon passa les Alpes & vint à Toul, où il accorda un privilege au monastere de saint Mansui en date du vingt-deuxiéme d'Octobre 1050. Il transfera aussi solemnellement les reliques de saint Gerard évêque de Toul, qu'il avoit canonisé au concile de Rome. Enfin il demeura en Lorraine & en Allemagne jusques au mois de Fevrier de l'année suivante.

Vita lib. II. c. 6.

LXX. Lettres à Berenger.

Durand.

En France on parloit beaucoup de l'heresie de Berenger, qui commençoit à s'étendre secrettement, & les gens de bien en étoient allarmez. Le roi Henri en ayant oüi parler, de l'avis des évêques & des seigneurs de son royaume, indiqua un concile à Paris pour le seiziéme d'Octobre, & ordonna à Berenger de s'y trouver. Cependant Berenger écrivit en ces termes à Ascelin moine du Bec, qui avoit assisté à la conference de Briône.

Apud Lanfr. p. 24. to. 9. conc. p. 1056.

Il auroit fallu vous écrire bien autrement, si la puissance divine m'en avoit laissé la liberté : mais puisque cela n'est pas, j'ai cru vous devoir écrire comme je puis. J'avois donc resolu en passant chez vous, de ne traiter de l'eucharistie avec qui que ce fût, avant que de satisfaire, selon l'évangile & l'apôtre, aux évêques que j'allois trouver. De là vient que je ne vous ay presque rien opposé ni accordé dans cette conference où vous étiez venu si indignement, pour ne pas dire le reste, comme vous verrez bien, si vous y faites reflexion. C'est la conference de Briône. Il continuë : De là vient aussi que je n'ai rien dit sur cette proposition sacrilege de Guillaume, que toute personne doit s'approcher à Pâques de la sainte table. Ce Guillaume étoit un autre moine du

Bec

Bec, depuis abbé de Cormeilles. Berenger continüe: AN. 1050.

Pour venir donc au fait, j'ai appris que Guillaume m'accuſe à preſent, de n'avoir pû nier, que Jean Scot ne ſoit heretique; vous m'êtes témoin que cela eſt faux, ſi vous vous ſouvenez bien de mes paroles : quoique vous-même teniez Jean Scot pour heretique. Je prie Dieu de ne vous pas permettre d'ignorer plus long-tems, combien ce ſentiment eſt inconſideré, impie, & indigne de vôtre ſacerdoce. Car vous démentez toutes les raiſons de la nature, la doctrine de l'évangile & de l'apôtre: ſi vous croyez avec Paſcaſe ce qu'il s'imagine lui ſeul, que dans le ſacrement du corps du Seigneur, la ſubſtance du pain ſe retire abſolument. Or voici ce que j'ai dit de Jean : que je n'avois pas vu entierement tout ce qu'il a écrit, comme il eſt vrai encore à preſent; & que ce que j'en avois vû ſur ce ſujet, je pouvois le montrer dans les écrits de ceux que l'on devoit tenir pour heretiques ſi Jean l'étoit, comme j'avois marqué dans ma lettre à Lanfranc. C'eſt-à-dire ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme & ſaint Auguſtin.

Il continuë : Je diſois au reſte, que ſi je trouvois dans Jean Scot, quelque choſe qui ne fût pas aſſez exact, je le deſapprouverois facilement. En parlant ainſi je diſois vrai, & j'évitois d'entrer en paſſant dans aucune diſcuſſion, pour la raiſon que j'ai dite. Ce brave homme, c'eſt Guillaume, avança ſeulement deux propoſitions qu'il avoit oüi dire que je ſoutenois. Que les paroles mêmes de la conſecration prouvoient, que la matiere du pain ne ſe retire pas du ſacrement; & que la verge épiſcopale n'eſt pas le ſoin des ames. Quant à la premiere propoſition, je l'ai ſoutenuë, comme vous pouvez vous en ſouvenir; & elle eſt ſi claire, qu'un jeune

AN. 1050. écolier peut la prouver, pourvû qu'il ſache paſſablement la force de la conſtruction des paroles. Quant à la ſeconde propoſition, j'ai dit au contraire, & je le ſoutiens encore, que la verge épiſcopale eſt le ſoin des ames. Et maintenant ce que je devois dire devant les évêques, je voudrois, s'il y avoit ſûreté, le dire au moins devant vous en preſence de qui on voudroit. Mais tant que je ne le puis, je vous conjure au nom du Seigneur, de ne pas vous rendre faux témoin, en diſant, que j'ai condamné Jean Scot; & je vous avertis de
Luc. XI. 52. craindre la malediction de l'évangile, contre ceux qui ayant la clef de la ſcience n'y entrent pas & empêchent
Iſa. XXX 10. les autres d'y entrer; & le reproche du prophete contre ceux, qui diſent aux voyans de ne pas voir. Comme Arnoul me dit en vôtre preſence, de vous permettre de croire ce qu'on vous avoit appris. Quoique toute mon application ſoit d'empêcher que l'on ne paſſe les bornes des peres, de l'évangeliſte, de l'apôtre, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Auguſtin, de ſaint Jerôme. Si j'ai la liberté d'en parler avec vous, je m'aſſure de vôtre penetration, que vous le verrez plus clair que le jour. Je vous ai écrit comme j'ai pû, attendant du Seigneur la commodité de conferer avec vous. Adieu. Telle eſt la lettre de Berenger, où l'on croit, que les évêques dont il parle, ſont ceux qui devoient s'aſſembler au concile de Paris.

Aſcelin lui répondit: J'ai reçu vôtre lettre avec joye, eſperant voir bien-tôt vôtre correction: mais l'ayant lûë, ma joye s'eſt tournée en triſteſſe. O Dieu, où eſt cette vivacité, cette ſubtilité, ce bon ſens, dont vous étiez ſi bien pourvû! puiſque vous avez même oublié, ſi vous ne le feignez pas, ce qui s'eſt paſſé dans nôtre

conference. Je veux dire, cette proposition de Guillaume, que tout homme doit à Pâques s'approcher de la table du Seigneur. Car nous sommes témoins qu'il a dit seulement, qu'on devoit s'en approcher, à moins que l'on eût commis quelque crime, qui obligeât à s'en éloigner; ce qui ne se devoit faire que par l'ordre du confesseur: autrement c'est rendre inutiles les clefs de l'église. AN. 1050.

Quant à moi, j'ai soutenu ce que moyennant la grace de Dieu, je croirai toute ma vie comme certain & indubitable: savoir, que le pain & le vin sur l'autel, par la vertu du S. Esprit & le ministere du prêtre, deviennent le vrai corps & le vrai sang de J. C. Et je ne juge point inconsiderément de Jean Scot; puisque je vois qu'il ne tend qu'à me persuader, que ce que l'on consacre sur l'autel, n'est ni le vrai corps ni le vrai sang de Nôtre-Seigneur. Ensuite: Vous dites que vous n'aviez pas lu son livre jusques à la fin; en quoi je ne puis assez admirer qu'un homme aussi sensé que vous, loüe si fort ce qu'il ne connoît pas. Au reste, je crois avec Pascase & les autres catholiques, que les fidelles reçoivent à l'autel le vrai corps & le vrai sang de J. C. & je ne combats point en cela les raisons de la nature: car je n'appelle nature que la volonté de Dieu, qui est toute-puissante. Il lui soutient ensuite qu'il a été obligé d'abandonner Jean Scot sur un mauvais sens qu'il donnoit à une oraison de saint Gregoire. Il lui reproche d'être d'un autre sentiment que l'église universelle; & soutient que le chantre Arnoul a eu raison de lui dire: Laissez-nous croire comme nous avons été instruits. Il vouloit, dit-il, vous détourner de changer ce chemin droit & battu que nous ont montré nos maîtres si saints,

AN. 1050. si sages & si catholiques. Il finit en l'exhortant à abandonner ce livre, qui avoit été condamné au concile de Verceil, qu'il nomme concile plenier ; & à revenir à la tradition catholique.

Theoduin ou Deoduin évêque de Liege, ayant appris que l'on devoit tenir un concile à Paris sur l'affaire de Berenger, écrivit ainsi à Henri roi de France : Le bruit s'est répandu au delà des Gaules & dans toute la Germanie, que Brunon évêque d'Angers & Berenger de Tours renouvellant les anciennes heresies, soutiennent que le corps du Seigneur n'est pas tant son corps, que l'ombre & la figure de son corps : détruisent les mariages legitimes, & renversent autant qu'il est en eux le baptême des enfans. On dit que par le zele que vous avez pour l'église, vous avez convoqué un concile pour les convaincre publiquement, & délivrer de cet opprobre vôtre illustre royaume. Mais nous n'esperons pas qu'on le puisse faire : puisque Brunon est évêque, & qu'un évêque ne peut être condamné que par le pape. C'est ce qui nous afflige sensiblement tous tant que nous sommes d'enfans de l'église. Car nous craignons, que si ces malheureux sont oüis dans un concile, où ils ne peuvent être punis : leur impunité ne produise un grand scandale.

to. 9. conc. p. 1061. to. 4. Analect. p. 396.

C'est pourquoi nous prions tous vôtre majesté de ne les point écouter, jusques à ce que vous ayez reçu du saint siege le pouvoir de les condamner. Encore ne faudroit-il point les entendre : il ne faut songer qu'à les punir. On a dû écouter les heretiques, lorsque les questions n'avoient pas encore été bien examinées : maintenant tout est si bien éclairci par les conciles & par les écrits des peres, qu'il ne reste rien de douteux.

Deoduin raporte ensuite plusieurs passages des peres contre les erreurs de Berenger, & conclut ainsi : Nous croyons donc que Brunon & Berenger sont déja anathematisez ; & par consequent vous n'avez qu'à déliberer avec vos évêques & les nôtres, avec l'empereur vôtre ami, & avec le pape même, de la punition qu'ils meritent. AN. 1050.

On raporte au même tems la lettre écrite à Berenger par Adelman, alors scolastique ou écolâtre de Liege, & depuis évêque de Bresse, qui commence ainsi : Je vous nomme mon frere de lait, à cause de la douce societé où nous avons si agreablement vécu à l'école de Chartres, vous plus jeune, moi un peu plus grand, sous nôtre venerable Socrate. Il veut dire l'évêque Fulbert. Ensuite il fait souvenir Berenger des entretiens que ce saint évêque avoit le soir avec eux en particulier dans un petit jardin prés de la chapelle : où leur parlant avec tant de tendresse, que souvent les larmes lui coupoient la parole, il les exhortoit à suivre le grand chemin & à marcher soigneusement sur les traces des peres, sans jamais s'en écarter. Il ajoute : Dieu vous garde, mon saint frere, de donner dans les sentiers détournez : qu'il montre au contraire la fausseté des bruits qui se répandent de tous côtez contre vous, même en Allemagne, où je suis depuis long-tems comme étranger.

On pretend que vous vous êtes separé de l'unité de l'église, en disant, que ce que l'on immole tous les jours sur l'autel par toute la terre, n'est pas le vrai corps & le vrai sang de J. C. mais une figure & une ressemblance. L'ayant oüi dire il y a deux ans, je resolus de vous écrire & d'en apprendre de vous-même la verité. Mais sachant que vôtre ami Paulin primicier de

AN. 1050.

Metz, étoit un peu plus proche de vous, je le priai de s'en charger & il le promit. Il l'a negligé jusques ici, mais Dieu m'a fait trouver une autre occasion de vous écrire. Je vous conjure donc par la misericorde de Dieu, & par la memoire si chere de Fulbert, de ne point troubler la paix de l'église catholique, pour laquelle tant de milliers de martyrs & tant de saints docteurs ont combattu ; & qu'ils ont si bien défenduë, que tous les heretiques sont demeurez confondus. Il établit ensuite la creance commune de l'eucharistie sur les paroles de l'écriture ; & montre que c'est toûjours J. C. qui consacre, comme c'est toûjours lui qui baptise.

LXXI. Concile de Paris. *Durand Troarn.*

Le concile de Paris se tint au jour nommé seiziéme d'Octobre 1050. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, de clercs, de nobles laïques, & le roi même y assista: mais Berenger n'y vint point, quoiqu'il en eût reçu ordre, & demeura avec son évêque Brunon, qu'il avoit engagé dans ses erreurs. Cependant Isembert évêque d'Orleans, produisit publiquement dans le concile une assez grande lettre & dit: Ordonnez, je vous prie, qu'on lise cette lettre de Berenger. Je ne l'ai pas reçuë de lui, mais je l'ai interceptée comme il l'envoyoit par un courrier à un de ses amis nommé Paul. On croit que c'est Paulin primicier de Metz. Cette lettre fut luë & écoutée avec une extrême attention : mais le concile en fut si scandalisé, qu'il en interrompit plusieurs fois la lecture, pour témoigner son indignation. On condamna donc tout d'une voix Berenger avec ses complices: on condamna aussi le livre de Jean Scot, d'où les erreurs que l'on condamnoit étoient tirées ; & on déclara, que si Berenger ne se retractoit avec ses sectateurs, toute l'armée de France ayant le clergé à la tête en habit eccle-

siastique, iroit les chercher quelque part qu'ils fussent, & les assieger jusques à ce qu'ils se soumissent à la foi catholique, ou qu'ils fussent pris pour être punis de mort. Telle fut la conclusion du concile de Paris. AN. 1050.

Comme le roi étoit abbé de saint Martin de Tours, il donna ordre d'ôter à Berenger le revenu qu'il tiroit en qualité de chanoine de cette église : dequoi Berenger se plaignit par lettre à un abbé nommé Richard, qui avoit accés auprés du Roi. Il le prie d'exciter ce prince à reparer par quelque liberalité la perte qu'il lui fait souffrir sans sujet. Ensuite il offre de montrer au roi & à qui il lui plaira, que c'est tres-injustement qu'au concile de Verceil on a condamné Jean Scot & approuvé Pascase. Le roi doit savoir, ajoute-t-il, que Jean Scot n'a écrit qu'à la priere du grand Charles son predecesseur, si zelé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes grossiers & ignorans de ce tems-là ne prevalût, il chargea ce savant homme de recueillir dans les écritures dequoi les desabuser. C'est Charles le Chauve dont il parle.

to. 2. Spicil. p. 510. to. 9. conc. p. 1062.

LXXII. Commencemens de Lanfranc.

Lanfranc cet illustre adversaire de Berenger, étoit Italien né à Pavie, d'une famille de senateurs, & son pere étoit du nombre des conservateurs des loix de la ville. Lanfranc le perdit en bas âge, & comme il devoit lui succeder dans sa dignité, il quitta Pavie pour aller faire ses études ; & aprés y avoir donné beaucoup de tems, il revint parfaitement instruit de toutes les lettres humaines. Ensuite il sortit de son païs, passa les Alpes, & vint en France du tems du roi Henri & de Guillaume duc de Normandie. Il arriva en cette province suivi de plusieurs écoliers de grande reputation, & s'arrêta à Avranches, où il enseigna quelque tems.

Vita sæc. 6. Bened. par. 2. p. 635. Boll. 28. Mai. to. 17. p. 834.

Mais considerant combien il est vain de chercher l'estime des creatures, il resolut de chercher uniquement de plaire à Dieu, & voulut même éviter les lieux où il y avoit des gens de lettres, qui pourroient lui rendre honneur.

Cependant comme il alloit à Roüen, sur la fin du jour passant par une forêt au delà de la riviere de Rille: il rencontra des voleurs, qui lui ayant ôté tout ce qu'il avoit, lui lierent les mains derriere le dos, lui couvrirent les yeux du capuce de sa chape, l'éloignerent du chemin & le laisserent dans des broussailles épaisses. En cette extremité, ne sachant que devenir, il plaignoit son infortune. Quand la nuit fut venuë étant rentré en lui-même, il voulut chanter les louanges de Dieu & ne put, parce qu'il ne l'avoit point appris. Alors il dit: Seigneur, j'ai tant employé de tems à l'étude, j'y ay usé mon corps & mon esprit, & je ne sai pas encore comment je dois vous prier. Delivrez-moi de ce peril; & avec vôtre secours je reglerai ma vie de telle sorte, que je puisse vous servir. Au point du jour il oüit des voyageurs qui passoient, & se mit à crier pour leur demander du secours. D'abord ils eurent peur, puis remarquant que c'étoit la voix d'un homme, ils s'approcherent; & ayant appris qui il étoit, ils le délierent & le ramenerent dans le chemin. Il les pria de lui montrer le plus pauvre monastere qu'ils connussent dans le païs. Ils lui répondirent: Nous n'en connoissons point de plus pauvre que celui qu'un certain homme de Dieu bâtit ici proche; & lui en ayant montré le chemin, ils se retirerent.

C'étoit l'abbaye du Bec commencée sept ans auparavant par le venerable Hellouin. Quand Lanfranc y arriva,

arriva, il trouva ce bon abbé occupé à bâtir un four où il travailloit de ses mains. Aprés s'être saluez, l'abbé lui demanda s'il étoit Lombard, le reconnoissant apparemment à son langage. Oui, répondit Lanfranc, je le suis. Que desirez-vous? dit Hellouin. Je veux être moine, répondit-il. Alors l'abbé commanda à un moine nommé Roger, qui travailloit de son côté, de lui donner le livre de la regle, comme saint Benoît ordonne de la faire lire aux postulans. Lanfranc l'ayant luë toute entiere dit, qu'avec l'aide de Dieu il observeroit volontiers tout ce qu'elle contenoit: aprés quoi l'abbé sachant qui il étoit & d'où il venoit, lui accorda sa demande. Il se prosterna sur le visage, & baisa les pieds de l'abbé dont il admiroit dés-lors l'humilité & la gravité. *Reg. c. 58.*

LXXIII. Hellouin abbé du Bec. *Vita sec. 6. Ben. par. 2. p. 343.*

Hellouïn, ou comme on disoit alors Herluin, étoit un gentilhomme du païs. Son pere Ansgot descendoit des premiers Normans qui vinrent de Danemark: sa mere Heloïse étoit parente des comtes de Flandres. Hellouin fut élevé par Gislebert comte de Brione, petit-fils du duc Richard premier; & de tous les seigneurs de sa cour, c'étoit celui qu'il cherissoit le plus. Car il passoit pour un des plus braves & des plus adroits aux armes de toute la Normandie: son merite étoit connu du duc Robert & des princes étrangers. Il avoit déja trente-sept ans, & vivoit dans l'état le plus agreable selon le monde, quand il commença à s'en dégouter & à rentrer en lui-même. Il alloit plus souvent à l'église, où il prioit avec larmes & y passoit quelquefois les nuits. Il venoit plus rarement à la cour du comte de Brione: ce n'étoit plus la même application aux armes, la même propreté en ses habits, tout son exterieur étoit negligé.

Souvent il jeûnoit tout le jour, & mangeant à la table du comte, il ne prenoit que du pain & de l'eau; il en vint jusques à ne vouloir plus monter à cheval, & à ne marcher que sur un âne. On s'en moquoit & on le traitoit d'insensé; mais il demeuroit ferme en sa sainte resolution, & passa trois ans en cet état.

Ce qui le retenoit à la cour étoit le desir de conserver les terres qu'il tenoit du comte, pour les consacrer à Dieu. Outre qu'il ne savoit quel genre de vie embrasser, & à qui s'adresser pour sa conduite: tant la Normandie étoit alors dépourvuë de bons guides pour la vie spirituelle. Les prêtres & les évêques mêmes étoient mariez publiquement & portoient les armes comme les laïques: tous gardoient encore les mœurs des anciens Danois. Enfin il découvrit au comte le dessein qu'il avoit de se retirer dans un monastere, & obtint de lui pour recompense de ses services la disposition de ses biens & de tous ceux de sa famille. Aussi-tôt il commença à bâtir un monastere dans une de ses terres nommée Borneville, & non content de conduire l'ouvrage, il y travailloit de ses mains. Il creusoit la terre, portoit sur ses épaules les pierres, le sable & la chaux, massonnoit lui-même, & en l'absence des autres, il amassoit ce qui étoit necessaire pour leur travail. Il jeûnoit tous les jours & ne mangeoit qu'à la fin de la journée aprés avoir fini son ouvrage. C'étoit l'an 1034. & Helloüin qui avoit alors quarante ans, ne savoit pas lire, suivant les mœurs de la noblesse de ce tems là, qui méprisoit entierement les lettres. A cet âge il commença à apprendre le psautier, & y employoit presque toute la nuit, pour ne rien perdre du travail de la journée. Il ne laissa pas depuis d'entendre si bien

Chr. Becc.

le sens des saintes écritures, qu'il étonnoit les gens de lettres.

Voulant apprendre la vie monastique, il alla à un certain monastere ; & aprés avoir fait sa priere, il s'approcha avec grand respect de la porte de la maison, comme si c'eût été la porte de paradis. Mais voyant des moines bien éloignez de la gravité de leur profession, il en fut troublé, & ne savoit plus quel genre de vie il devoit embrasser. Alors le portier le voyant entrer plus avant, & le prenant pour un voleur, le saisit par le cou de toute sa force & le tira hors la porte le tenant aux cheveux. Hellouin souffrit cet afront sans dire une parole. A Noël il alla à un autre monastere de plus grande reputation. Mais il y vit les moines pendant la procession saluer en riant les seculiers d'une maniere indécente, montrer avec complaisance leurs beaux ornemens, & s'empresser à qui entreroit le premier: jusques-là que l'un d'eux donna à celui qui le pressoit un tel coup de poing, qu'il le fit tomber à la renverse : tant les mœurs des Normans étoient encore barbares. Toutefois la nuit suivante étant demeuré pour prier en un coin de l'église, il vit avec grande consolation un moine, qui sans le voir, se vint mettre auprés de lui, & demeura en prieres jusques au jour, tantôt prosterné, tantôt à genoux.

Ne trouvant donc point de monastere à son gré, il revint à celui qu'il bâtissoit, & en fit consacrer l'église par Herbert évêque de Lisieux, qui en même tems lui donna l'habit monastique ; & trois ans aprés, comme il avoit déja rassemblé plusieurs disciples, il l'ordonna prêtre & abbé. Hellouin continua à montrer l'exemple du travail. Aprés que l'office étoit achevé à l'église, Ordéric. lib. 3.

il marchoit le premier aux champs, soit pour labourer, soit pour semer, soit pour porter du fumier ou le répandre, soit pour arracher des épines : tous travailloient & revenoient à l'église à toutes les heures de l'office. Leur nourriture étoit du pain de seigle & des herbes cuites au sel & à l'eau : encore n'avoient-ils que de l'eau bourbeuse. La mere de l'abbé se donna aussi à Dieu & se retira prés de lui, pour laver les habits des moines & leur rendre toutes sortes de services.

Quelque tems aprés Hellouin quitta Borneville pour transferer son monastere à un lieu plus commode nommé le Bec, du nom d'un petit ruisseau qui y passe ; & en peu d'années il y bâtit une église & des lieux reguliers. Mais comme les besoins du monastere l'obligeoient d'agir beaucoup au dehors : il lui falloit un homme capable de contenir les moines au dedans, & il étoit fort en peine de le trouver, quand Dieu lui envoya Lanfranc l'an 1041. de la maniere que j'ai dit. Hellouin crut alors, que ses prieres étoient exaucées ; & ils se respectoient mutuellement. L'abbé admiroit l'humilité d'un si savant homme, qui lui obéissoit en tout avec une soumission parfaite. Lanfranc admiroit la science spirituelle de ce laïque converti & élevé au sacerdoce depuis si peu de tems ; & il reconnoissoit que l'Esprit souffle où il veut. Hellouin étoit d'ailleurs tres-habile pour les affaires du dehors, pour les bâtimens, pour le soin de la subsistance : sans que cette application portât prejudice à son interieur. Comme il savoit tres-bien les loix du païs, il soutenoit parfaitement ses droits, & étoit l'arbitre des differends entre les autres.

Vita Lanfr. n. 3.

Jo. III. 8.

Lanfranc passa trois ans dans une entiere solitude, s'instruisant des devoirs de la vie monastique, & parti-

culierement des divins offices, ſuivant la promeſſe qu'il avoit faite à Dieu, quand il fut pris par les voleurs. Il parloit à peu de perſonnes & étoit peu connu même dans le monaſtére. Mais enſuite le bruit de ſa retraite ſe répandit, & la reputation qu'il avoit déja acquiſe, rendit fameux le monaſtere du Bec & l'abbé Hellouin. Les clercs y accouroient, les grands y envoyoient leurs enfans, les maîtres des écoles les plus fameuſes venoient l'écouter ; & en ſa conſideration pluſieurs ſeigneurs donnerent des biens à l'abbaye. Il n'en étoit pas moins humble; & un jour comme il liſoit au refectoir, le ſuperieur le reprit ſur un mot qu'il avoit bien prononcé, & il le prononça mal par obéïſſance. Il ſongea même à ſe retirer; voyant l'indocilité & la groſſiereté des moines du Bec, dont quelques-uns envieux de ſon merite, craignoient de l'avoir pour ſuperieur. Il ſe propoſoit donc de vivre en ermite : mais l'abbé Hellouin en fut averti par revelation, & le conjura tendrement de ne le pas abandonner. Lanfranc ſe voyant découvert lui demanda pardon, promit de ne le quitter jamais & de lui obéir en tout. Hellouin le fit prieur, lui donnant toute l'intendance du monaſtere; & depuis ils vécurent toûjours dans une parfaite union.

LXXIV. Egliſe d'Eſpagne.

Sup. liv. LVIII. n. 31.

En Eſpagne Alfonſe V. étant mort l'an 1028. ſon fils Veremond III. lui ſucceda & regna dix ans : mais il mourut jeune & ſans enfans, & laiſſa le royaume de Leon à Ferdinand I. qui avoit épouſé ſa ſœur. Il étoit fils de Sanche le grand roi de Navarre, & ayant auſſi le comté de Caſtille il en prit le nom; & eſt compté pour premier roi de Caſtille. Il commença à regner l'an 1038. & regna vingt-neuf ans; on lui donne, comme à ſon

AN. 1050. pere, le surnom de grand. Il fit tenir un concile à Coyac
to. 9. p. 1063. dans le diocese d'Oviedo l'an 1050. Ere 1088. où assisterent neuf évêques. Savoir ceux d'Oviedo, de Leon, d'Astorga, de Palencia, de Viseu, de Calahorra, de Pampelune, de Lugo & d'Iria ou Compostelle: il y avoit aussi plusieurs abbez & tous les grands du royaume. La reine Sancha est nommée en tête de ce concile avec le roi son époux, parce que c'étoit elle qui étoit proprement reine de Leon.

On y fit treize canons, entre lesquels il y a quelques reglemens pour le temporel, aussi étoit-ce une assem-
c. 7. 8. 10. 13. blée mixte. On y ordonne la residence aux évêques &
c. 1. aux clercs: on leur défend de porter des armes ou des
c. 3. habits indecens & de loger avec des femmes: de sacrifier dans des calices de bois ou de terre, ce qui mon-
c. 4. tre la pauvreté du païs. On recommande aux archidiacres & aux prêtres, d'inviter à la penitence les adulteres, les homicides & les autres pecheurs, & s'ils ne la font de les séparer de l'église. On recommande d'ob-
c. 6. server le dimanche, en commençant aux vêpres du samedi, & assistant le dimanche à la messe & à toutes les heures. Défense aux Chrétiens de loger ou manger
c. 11. avec les Juifs. Ordonné de jeûner le samedi. Tous les
c. 2. moines & les religieuses suivront la regle de saint Benoît & seront soumis aux évêques.

LXXV. Actions de Leon IX. Au commencement de l'année suivante 1051. le pape Leon IX. étoit encore en Allemagne, & il celebra
Herm. an. 1051. la Purification à Augsbourg avec l'empereur Henri & un grand nombre d'évêques & de seigneurs. L'archevêque de Ravenne Hunfroi s'y trouva par ordre de
Vita Leon. lib. II. c. 7. l'empereur; & ayant rendu au pape tout ce qu'il avoit usurpé sur l'église Romaine, il lui demanda l'absolu-

tion de l'excommunication prononcée contre lui au concile de Verceil l'année precedente. Comme il étoit prosterné aux pieds du pape, & que tous les évêques presens intercedoient pour lui : le pape dit : Dieu lui donne l'absolution de tous ses pechez selon sa devotion. L'archevêque se leva avec un ris moqueur ; & le pape fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proche : Helas ! ce miserable est mort. L'archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui qu'il mourut subitement, & à ce que l'on disoit, de poison. AN. 1050.

Ensuite le pape retourna à Rome, & aprés Pâques y tint un concile, où il excommunia Gregoire évêque de Verceil pour adultere, commis avec une veuve fiancée à son oncle. Cette censure avoit été prononcée en l'absence & à l'insçu de l'évêque : mais il vint peu aprés à Rome, & ayant promis satisfaction, il fut rétabli dans ses fonctions. On raporte à ce concile un decret du pape Leon, portant que les femmes, qui dans l'enceinte des murs de Rome se seroient prostituées à des prêtres, seroient à l'avenir adjugées au palais de Latran comme esclaves. Ce qui fut depuis étendu aux autres églises. *Herman.* *Petr. Dam. opusc. XVIII. c. 7.*

Le même pape donna à l'église de saint Pierre de Rome la dîme des oblations que l'on y offroit sur l'autel, & en marqua l'emploi pour les reparations, la décoration & le luminaire de la même église. Ce qui peut faire juger combien ces offrandes étoient abondantes. Ce pape, par une lettre adressée au clergé & au peuple d'Offimo, condamna la mauvaise coutume de quelques lieux : où aprés la mort de l'évêque le peuple entroit à main armée dans sa maison, pilloit tous ses biens, brûloit les maisons de campagne, coupoit les vignes & les arbres. Quand l'évêque auroit offensé *to. 9. conc. p. 985.* *Epist. 10.*

AN. 1051. quelqu'un pendant sa vie, dit le pape, quel mal a fait J. C. à qui cette église est demeurée en garde? & faut-il que la subsistance des pauvres perisse? il défend donc ce sacrilege sous peine d'anathême. Pierre Damien se plaignoit quelques années auparavant au pape Clement II. de ce que les crimes de l'évêque d'Ossimo demeuroient impunis; & ce fut apparemment la mort de ce scelerat, qui donna occasion à la lettre de Leon IX. Ce fut aussi à Rome & vers ce même tems, qu'il se choisit un successeur pour le siege de Toul : savoir Udon primicier, qu'il avoit déja fait bibliothecaire & chancelier de l'église Romaine; & qu'il aimoit comme son fils, pour son zele & ses autres bonnes qualitez. Il envoya un exprés à l'empereur pour avoir son agrément, & Udon tint le siege de Toul jusques en 1070.

Petr. Dam. I. epist. 3.
Vita Leon. lib. II. c. 8.

LXXVI.
Ecrit de P. Damien contre les clercs impudiques.
Petr. Dam. opusc. VII. c. 2.

On peut raporter à ces tems-là, c'est-à-dire aux premieres années de Leon IX. l'écrit que Pierre Damien lui adressa, pour avoir sa décision, touchant les clercs infectez de pechez abominables. Il y en a, dit-il, qui veulent bien recevoir la penitence, quelque rude qu'elle soit : mais ils ne peuvent se resoudre à perdre leur rang dans l'église; & quelques évêques, peut-être trop indulgents, ne jugent dignes d'être déposez, que ceux qui sont tombez dans le dernier degré de corruption. Pour nous il nous semble, que quiconque est dans ces habitudes criminelles, doit être exclus des ordres, ou en déchoir s'il y est déja promu. On objecte la necessité de trouver des ministres pour le service de l'église : mais par cette raison on mettra des coupables même dans les premieres places. Et ne peut-on pas dire que ceux-là sont tombez dans le sens reprouvé, qui aprés de telles chûtes veulent encore demeurer dans le ministere ecclesiastique?

c. 3.
c. 4.
c. 5.

clesiastique. L'apôtre juge dignes de mort, non seulement ceux qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui y consentent: toutefois il ne parle que des Gentils. Qu'auroit-il dit, s'il avoit vu cette playe dans le corps même de l'église & jusques dans le clergé? L'abus est venu dans un tel excés, que les peres spirituels pechent avec leurs propres enfans; & que les coupables se confessent à leurs complices, qui ne leur imposant point des penitences convenables, ne leur donnent point les moyens de se relever de leurs chûtes. Ils s'appuyent sur de fausses regles, que l'on trouve mêlées avec les canons & dont je mettrai ici quelques-unes: pour montrer que toutes les autres semblables, quelque part qu'on les rencontre, sont fausses & apocryphes. Si un prêtre qui n'est point moine a peché avec une fille, il fera deux ans de penitence, & pendant les trois carêmes il jeûnera au pain & à l'eau le lundi, le mecredi, le vendredi & le samedi: si c'est avec une religieuse & par habitude, la penitence sera de cinq ans. Un simple clerc qui aura peché avec une fille fera penitence six mois: un chanoine de même, si c'est frequemment, deux ans.

Rom. I. 32. c. 6. c. 7. c. 10.

L'auteur raporte quelques autres exemples de ces faux canons sur des cas plus infames; & continuë: Quiconque a tant soit peu de connoissance des canons, sait que la penitence d'un prêtre tombé en fornication est de dix ans: pour ne point parler des plus severes; & pour les laïques, de trois ans. Ainsi les clercs, suivant ces pretendus canons, qui ne leur imposent que six mois, seront traitez plus doucement que les laïques. Mais qui a fabriqué ces canons? Il est certain que tous les canons autentiques, ont été publiez par les conci-

c. 11. c. 12.

les ou par les papes ; & il n'est permis à aucun particulier d'en faire. Que si on demande l'auteur de ceux ci, on les trouvera differemment marquez en differens exemplaires. Quelques-uns les attribuent à Theodore, d'autres au penitentiel Romain, d'autres les appellent canons des apôtres. C'est qu'en effet on n'en connoît point les auteurs. Ce Theodore doit être l'archevêque
Sup. liv. XL. n. 46. de Cantorberi, à qui l'on a faussement attribué plusieurs canons penitentiaux, outre les siens.

c. 13. Pierre Damien raporte ensuite les canons du concile d'Ancyre, qui pour les pechez dont il s'agit en ce traité, ordonnent même aux laïques des penitences de vingt-cinq ans. Il ajoute l'autorité de saint Basile, touchant les moindres approches de ces crimes ; & celle du pape Sirice, qui déclare tout laïque mis en penitence indigne de la clericature. Il conclud en priant le pape de decider, aprés avoir consulté les canons & les hommes spirituels. Le pape lui fit réponse, loüant son ouvrage & avoüant, que selon la severité des canons, les degrez de pechez qu'il a marquez, meritent tous quatre la privation de tous les ordres : toutefois usant de clemence, il ne prononce la peine de déposition que contre les clercs les plus criminels. Ce qui donne lieu de croire, que le nombre des coupables étoit trop grand pour les traiter à la rigueur. Le pape Leon IX. ayant écouté trop facilement des calomnies contre Pierre Damien, ce saint homme lui écrivit avec beaucoup d'humilité & de fermeté : le priant de ne point le condamner sans examen, & ne desirant ses bonnes graces qu'autant qu'elles lui étoient utiles pour son salut.

Sup. liv. X. n. 16. conc. Ancyr. c. 16. — c. 15. — c. 16. — Leo epist. 17. — Lib. 1. epist. 4.

LXXVII. Livre Gratissimus.

Pendant le carême de l'an 1052. l'empereur Henri donna l'archevêché de Ravenne à Henri, à qui Pierre

Herm. Chr. 1052.

Damien adressa peu de tems aprés un écrit, qui commence ainsi: J'ai cru ne vous pouvoir offrir de present plus convenable au commencement de vôtre épiscopat, que celui que j'ai composé sur le sacerdoce. Je crois que vous n'ignorez pas combien depuis trois ans on a disputé en trois conciles de Rome, touchant ceux que les simoniaques ont ordonnez gratuitement, & combien on en dispute encore tous les jours en ces quartiers : jusques là que quelques évêques ont reordonné les clercs, que ces simoniaques avoient ordonnez. C'est pourquoi la plûpart de nos freres me pressent d'en dire mon avis ; & je m'en suis défendu jusques à present, esperant en recevoir la permission du pape : car on disoit qu'il passeroit bien-tôt par ici. Mais me souvenant que dans le dernier concile il a prié tous les évêques de demander à Dieu de les éclairer sur ce point : j'ai cru que j'obéissois à son ordre, en m'efforçant de resoudre cette question. *Opusc. VI.*

Entrant en matiere, il montre que J. C. étant la source de toutes les graces qui se répandent dans son église, c'est lui qui confere tous les sacremens par ses ministres ; & que comme c'est lui qui baptise, c'est lui aussi qui donne l'ordination. Par consequent il n'est pas plus permis de reordonner que de rebaptiser : parce que la validité du sacrement ne dépend point de la vertu du ministre. De là vient que toutes les ordinations faites par le pape Libere heretique & seditieux, ont été reconnuës bonnes, quoiqu'il ait vécu six ans aprés son apostasie. De même, quoique le pape Vigile fût un scelerat & un impie, aucun de ses successeurs n'a pensé à casser ce qu'il avoit fait. L'auteur raporte ensuite les exemples de plusieurs pecheurs publics de son tems, *c. 1. 2.* *c. 3.* *c. 9. 10. &c.* *c. 16.* *Sup. liv. XIII. n. 46.* *Sup liv. XXXII. n. 57.* *c. 18.*

AN. 1052. qui paſſoient pour avoir fait des miracles. Savoir Raimbauld évêque de Fieſole ſimoniaque & concubinaire; Marin prêtre concubinaire, & deux autres prêtres qu'il ne nomme point, dont la vie étoit toute ſeculiere. Au contraire il raporte pluſieurs exemples de ſaints perſonnages, qui bien qu'ordonnez par des ſimoniaques, avoient offert le ſaint ſacrifice toute leur vie; ſavoir Ronald de Camerino, Amique de Ramibone, Gui de Pompoſie, Firman de Fermo; & pluſieurs autres. Sur les corps deſquels, ajoute-t-il, par l'autorité du concile, on a dreſſé des autels oùil ſe fait des miracles. Ubert évêque de Rimini, avoit acheté ce ſiege neuf cens livres monnoye de Pavie; & toutefois c'eſt lui qui avoit ordonné prêtre le bienheureux Ardouin, par qui Dieu fait tant de miracles; & qui a offert le ſaint ſacrifice juſques à la fin de ſa vie.

Il montre l'inconvenient de l'opinion contraire, ſuivant laquelle depuis plus d'un ſiecle il n'y avoit plus de Chriſtianiſme en Italie, mais ſeulement une vaine apparence de religion; & les peuples ſeroient obligez de quitter leurs évêques, pour s'adreſſer à ceux qui ſeroient validement ordonnez: ce qui confondroit tout l'ordre

c. 34. de la hierarchie. Il exhorte les évêques à s'oppoſer à cette erreur; & à conſeiller au pape, de ne pas envelopper les innocens dans la même condamnation avec les

c. 35. coupables. Il raporte ce que le pape Leon avoit déja ordonné ſur ce ſujet; & loüe l'empereur Henri, d'avoir

c. 36. employé ſon autorité pour exterminer la ſimonie. Cet ouvrage fut nommé, *Gratiſſimus*, c'eſt-à-dire, tres-agreable, à cauſe du plaiſir qu'il fit à ceux dont les ordinations étoient revoquées en doute.

LXXVIII. Egliſe de France. to. 9. conc. p. 1068.

En France Jourdain évêque de Limoges étant mort,

plusieurs du clergé & de la noblesse allerent trouver Guillaume duc d'Aquitaine, le priant de leur donner un évêque. Il prit le conseil des seigneurs de toute l'Aquitaine, des clercs & des vassaux de l'église vacante; & aprés une meure deliberation, Itier fut élu, du consentement du duc & du vicomte Ademar, par les suffrages de tout le clergé & le peuple le quatriéme de Janvier l'an 1052. la vingt-deuxiéme année du roi Henri. Il fut ordonné par les évêques qui étoient presens, savoir Aimon archevêque de Bourges, Rencon évêque de Clermont & Gerard de Perigueux: du consentement des évêques de Rodés, d'Albi & de Cahors. Il est remarquable que dans cet acte, le roi n'est nommé que pour la date. AN. 1052.

La même année le pape & le roi autoriserent la fondation de l'abbaye de la Chese-Dieu en Auvergne. Le fondateur fut Robert, né dans le même païs, & fils d'un Geraud, que l'on croyoit être de la famille de saint Geraud d'Aurillac. Robert fut mis dés sa jeunesse entre les chanoines de saint Julien de Brioude, & reçut avec le tems tous les ordres, même la prêtrise, avançant toûjours en vertu. Il avoit un grand zele pour la conversion des pecheurs, & une telle affection pour les pauvres, qu'il fonda un hôpital prés de Brioude. L'amour de la retraite lui fit prendre le chemin de Clugni: mais ayant été découvert, on le ramena malgré lui, tant il étoit aimé de tous, particulierement des pauvres. Il conserva toutefois le dessein de se retirer dans un desert avec deux ou trois personnes, & d'y bâtir un monastere.

Vita sæc. 6. Ben. par. 2. p. 188. Sup. liv. LIV. n. 22.

Un gentilhomme nommé Estiene, qui se sentant chargé de pechez, étoit touché d'un grand desir de pe-

AN. 1052. nitence, s'adressa à Robert, qui lui conseilla de quitter le monde, offrant de se retirer avec lui : mais il l'exhorta à chercher un troisiéme compagnon, & quelque petite église abandonnée dans un desert, où ils pussent vivre de leur travail & des racines qu'ils trouveroient. Il vouloit même que ce fût une paroisse, afin de ne donner sujet à personne de se plaindre qu'il faisoit un nouvel établissement. Un autre gentilhomme nommé Dalmace, ami d'Estiene, s'offrit pour se joindre à eux ; & Robert les ayant trouvez fermes dans leur resolution, ils allerent s'établir à une église abandonnée, qu'Estiene avoit remarquée allant au Puy en Velay, & qu'ils obtinrent facilement avec le desert d'alentour, de deux chanoines du Pui à qui elle appartenoit. Ils eurent beaucoup à souffrir, non seulement de la sterilité du lieu, mais de la dureté des voisins, qui les chargeoient d'injures & de menaces : les traitant d'insensez, de venir sans rien avoir s'établir dans un lieu, où ils n'auroient pû subsister même avec des provisions.

Robert encourageoit ses deux disciples, & tandis qu'ils travailloient de leurs mains, il s'appliquoit à la lecture & à la priere pour avoir dequoi les instruire. Enfin par leur travail & leur patience, ils surmonterent toutes les difficultez ; & adoucirent si bien les esprits farouches de leurs voisins, que plusieurs se joignirent à eux, tant des nobles que des clercs. Les miracles que faisoit Robert, contribuerent beaucoup à lui attirer des disciples : mais il les attribuoit aux martyrs saint Vital & saint Agricole, à qui son église étoit dédiée. Enfin la multitude de ceux qui vouloient vivre sous sa conduite, l'obligea d'accepter les terres & l'argent qu'on lui offroit pour la fondation d'un monastere ; & il commença à le

bâtir au même lieu, par le conseil de Rencon évêque de Clermont, dans le diocese duquel il étoit. Robert s'étoit retiré en 1043. il commença son nouveau monastere environ trois ans aprés, & il l'acheva en 1052. comme il paroît par une bulle du pape Leon IX. datée du second jour de Mai, & par des lettres patentes du roi de France Henri, datées du vingtiéme de Septembre, & souscrites de plusieurs évêques & de plusieurs seigneurs: savoir Aymon archevêque de Bourges, Arnould de Tours, Agobert évêque d'Orleans, Helmuin d'Austun, Mainard archevêque de Sens, Enzelin évêque de Paris, Gui de Challon sur Saone. Les principaux seigneurs sont, Odon frere du roi, Robert duc de Bourgogne, aussi son frere, Guillaume duc d'Aquitaine; Guillaume duc de Normandie. On nommoit dés-lors cette abbaye, la Chese-Dieu, en latin, *Casa-Dei*: c'est-à-dire, la maison de Dieu. Robert en fut le premier abbé, & y gouverna jusques à trois cens moines. Il répara environ cinquante églises abandonnées depuis long-tems; & la Chese-Dieu devint dans la suite le chef d'un ordre ou grande congregation de plusieurs monasteres sous la regle de saint Benoît, dont sortirent plusieurs personnages illustres. Robert mourut l'an 1067. le dix-septiéme d'Avril, & il est honoré entre les saints.

AN. 1052.

Mabill. ...ary. ad vit. n. 8.

Append. ad Lup. Ferr. edit. Baluz. p. 524.

LXXIX. Fin d'Halinard archevêque de Lion.

Vita Halin. n. 8. sæc. 6. Ben. par. 2. p. 39.

Halinard archevêque de Lion, avoit presque toûjours suivi Leon IX. depuis qu'il fût pape. Il le fit venir avec les autres évêques de Gaule, au concile qu'il tint à Rome dés l'année 1049. premiere de son pontificat. Halinard l'accompagna au concile de Reims de la même année; & ensuite à un autre concile de Rome, aprés lequel il revint avec lui en France. Etant à Langres il en ordonna évêque Ardouin, en presence du

AN. 1052. pape, à la place de Hugues, déposé au concile de Reims. L'année suivante il retourna à Rome, & suivit le pape à Benevent, à Capoüe, au mont-Cassin & au mont-Gargan. Car comme il étoit puissant en paroles & avoit un grand talent de persuader, il servoit au pape de médiateur pour traiter la paix avec les Normans.

Sup. n. 62.

Le pape étant revenu de ce voyage, & se disposant à aller trouver l'empereur sur la frontiere de Hongrie, ordonna à Halinard de demeurer à Rome jusques à son retour. Alors Hugues ancien évêque de Langres, qui étoit à la suite de l'archevêque, pria le pape de lui imposer une penitence pour obtenir l'absolution de ses pechez : mais le pape le voyant touché d'un veritable repentir, dit que ce qu'il avoit souffert suffisoit, & lui donna aussi-tôt l'absolution. Même à son départ il lui fit de grands presens, & lui permit de rentrer dans son évêché : mais il mourut en revenant. Halinard étant donc à Rome, prêt à se separer de Hugues & des autres qui retournoient en France, fit un repas avec eux, où on lui servit un poisson empoisonné. Tous ceux qui en mangerent en moururent, les uns dans les huit jours, les autres aprés une longue maladie. L'archevêque Halinard en mourut le vingt-neuviéme de Juillet 1052. aprés avoir tenu sept ans le siege de Lion. Les nobles Romains le firent enterrer à saint Paul avec grand honneur. Il laissa ses ornemens & son argenterie à saint Benigne de Dijon dont il étoit abbé depuis vingt ans, il y donna beaucoup de livres; & entre les sciences où il s'appliquoit, il étudioit particulierement la geometrie & la physique. Son successeur dans l'archevêché de Lion fut Philippe premier du nom.

Alberic. Chr. an. 1052.

Le

Le pape Leon IX. fit donc cette année 1052. un troisiéme voyage en Allemagne, pour empêcher la guerre entre l'empereur & André roi de Hongrie. Ce prince refusoit de continuer le tribut, que ses predecesseurs payoient à l'empereur; & le pape avoit envoyé plusieurs nonces, pour persuader aux Hongrois de continuer cette marque de sujetion. Ils l'avoient promis, pourvû qu'on leur pardonnât le passé; & c'est pour y faire consentir l'empereur, que le pape entreprit ce voyage. Il avoit encore un autre motif & plus pressant, qui étoit de demander à l'empereur du secours contre les Normans établis en Italie: où ils faisoient de grands desordres, particulierement contre les églises. Le pape étant arrivé en Allemagne, trouva l'empereur disposé à accorder la paix aux Hongrois; mais le roi André qui l'avoit engagé à ce voyage ne la voulut plus; & le pape indigné de se voir ainsi mocqué, le menaça d'excommunication. Il revint avec l'empereur, car ils avoient été jusques en Hongrie, & passa le reste de l'année en Allemagne.

LXXX. Le pape en Allemagne. *Vita. ibid.*

Comme il étoit à Ratisbone, les moines de saint Emmeran lui firent voir des reliques, qu'ils disoient être de saint Denis Areopagite & premier évêque de Paris: prétendant qu'elles leur avoient été données par l'empereur Arnoul. On trouve même une bulle sous le nom de Leon IX. adressée au roi de France & à ses sujets, qui porte, qu'en la presence & à la priere de ses ambassadeurs, ces reliques ont été examinées & verifiées être de saint Denis. Mais outre que jamais auparavant on n'avoit parlé de cette translation à Ratisbone, cette bulle datée du septiéme d'Octobre 1052. est tenuë pour fausse par les savans; & nous avons une rela-

to. 49. conc p. 989. & 1071. V. Mabill. sæc. 5. Ben p. 113.

AN. 1052. tion, portant que le neuviéme de Juin de l'année suivante, Odon frere du roi Henri, se transporta par son ordre, au monastere de saint Denis, avec plusieurs seigneurs de sa cour, pour assister à la verification des reliques du saint; que Dagobert avoit fait mettre avec celles de ses deux compagnons en deux coffres d'argent, fermez avec grand artifice, & placez derriere l'autel dans une grotte profonde. Cette reconnoissance des reliques de saint Denis, se fit en presence de deux archevêques, Gui de Reims & Robert de Cantorberi, de cinq évêques, dont le premier étoit Imbert de Paris, de six abbez & de plusieurs seigneurs.

Duchesne to. 4. p. 157.

Herm. Chr.

Le pape & l'empereur celebrerent à Vormes la fête de Noël de l'an 1052. Le pape dit la messe solemnelle le jour de la fête, & le lendemain fit officier Liupold archevêque de Mayence, parce que c'étoit dans sa province. Saint Bardon étoit mort l'année precedente 1051. le dixiéme de Juin, aprés avoir tenu le siege plus de vingt ans, & Liupold prevôt de l'église de Bamberg lui avoit succedé. Comme donc il officioit à Vormes, aprés la premiere oraison de la messe, un de ses diacres chanta une leçon; car c'étoit l'usage de quelques églises d'en chanter plusieurs aux fêtes solemnelles: mais comme cet usage étoit contraire à celui de Rome, quelques-uns des Romains qui étoient auprés du pape, lui persuaderent d'envoyer défendre au diacre de chanter. Le diacre qui étoit un jeune homme fier, refusa d'obéir; & quoique le pape lui eût défendu une seconde fois, il n'en chanta pas moins haut la leçon. Le pape le fit appeller & le dégrada sur le champ. L'archevêque de Mayence lui envoya redemander son diacre, le pape le refusa, & l'archevêque prit patience pour lors: mais

V. Mabill. sæc. 6. par. 2. p. 3.

Chron. Saxo. Abb. Ursperg.

aprés l'évangile & l'offertoire, quand ce vint au sacrifice, l'archevêque s'assit dans son siege & protesta, que ni lui ni autre n'acheveroit cet office, si on ne lui rendoit son diacre: le pape ceda & le lui renvoya aussitôt revêtu de ses ornemens, & l'archevêque continua l'office. En quoi, dit l'auteur original, on doit considerer la fermeté de l'archevêque à soutenir sa dignité, & l'humilité du pape: qui voyoit qu'il falloit ceder au metropolitain dans sa province. AN. 1052.

En cette même occasion, comme le pape & l'empereur étoient à Vormes, le pape renouvella les instances qu'il avoit faites auprés de l'empereur, pour retirer l'abbaye de Fulde & plusieurs autres terres & monasteres d'Allemagne, qui appartenoient à l'église Romaine: sur quoi ils convinrent d'un échange; & l'empereur gardant ces terres, en ceda au pape plusieurs au delà des monts, entre autres Benevent pour Bamberg. *Herm. Chr.* *Chr. Cass.* II. c.

Le pape se plaignit aussi à l'empereur des violences des Normans, qui s'étoient emparez des terres de saint Pierre; & l'empereur lui accorda des troupes pour leur faire la guerre. Plusieurs Allemans volontaires s'y joignirent, dans l'esperance du butin, & plusieurs scelerats bannis pour leurs crimes; & le pape les reçut tous avec bonté, par le besoin qu'il en avoit pour cette guerre. *Herm.*

LXXXI. Conciles en Italie.

En retournant en Italie, il celebra à Augsbourg la Purification de l'an 1053. & la Quinquagesime à Mantouë. Là il voulut tenir un concile, mais il fut troublé par la faction de quelques évêques qui craignoient sa juste severité. Car leurs domestiques vinrent insulter ceux du pape qui se croyoient en sûreté, étant devant l'église où on tenoit le concile: ensorte que le pape fut *Vita II. c. 8.*

AN. 1053. obligé de se lever & de sortir devant la porte pour faire cesser le bruit. Mais sans respecter sa presence, ils s'opiniâtroient de plus en plus, à poursuivre à main armée ses gens desarmez, & les retirer de la porte de l'église où ils vouloient se sauver : ensorte que les fléches & les pierres voloient autour de la tête du pape, & quelques-uns furent blessez voulant se cacher sous son manteau. On eut tant de peine à appaiser ce tumulte, qu'il fallut abandonner le concile ; & le lendemain, comme on devoit examiner les auteurs de la sedition pour les juger severement, le pape leur pardonna, de peur qu'il ne parût agir par vengeance.

Il arriva à Rome pendant le Carême, & tint un concile aprés Pâques, comme les années precedentes, dont il ne nous reste qu'une lettre aux évêques de Venetie & d'Istrie, en faveur de Dominique patriarche de Grade, autrement la nouvelle Aquilée : portant qu'elle sera reconnuë metropole de ces deux provinces, suivant les privileges des papes ; & que l'évêque de Frioul sera renfermé dans la Lombardie, suivant les constitutions de Gregoire II. & Gregoire III. ainsi fut terminée cette ancienne contestation.

Leon. ep. 2.

Sup. liv. XLII. n. 7.

LXXXII. Le pape pris par les Normans.

Herm. Chr.

Aprés ce concile le pape marcha contre les Normans avec ses troupes. Ils demanderent la paix, offrant de se rendre ses vassaux, & de tenir de lui ce qu'ils avoient usurpé des terres de l'église : mais le pape refusa ces propositions, voulant qu'ils rendissent absolument ce qu'ils avoient pris de force, & leur ordonnant de s'en retirer. Les Normans, qui étoient en bien plus grand nombre que les troupes du pape, rejetterent sa proposition comme impossible ; & dirent, qu'ils défendroient par les armes le païs qu'ils avoient conquis par les armes,

ou qu'ils y mourroient. Ainsi on en vint à une bataille, qui fut donnée le dix-huitiéme de Juin. Les Allemans, qui chargerent les premiers, battirent les Normans & ils furent presque défaits: mais leur corps de reserve ayant surpris & environné les troupes du pape, les Italiens lâcherent le pied aussi-tôt; & la plûpart des Allemans furent tuez en se défendant vaillamment. Ainsi les Normans remporterent une pleine victoire, mais tres-sanglante: soit, dit Herman auteur du tems, parce qu'il convenoit mieux au pape de combattre par les armes spirituelles, que par les materielles pour des biens de ce monde: soit parce qu'il menoit avec lui grand nombre de méchans, attirez par l'impunité de leurs crimes, ou par l'esperance de contenter leur avarice: soit que la justice de Dieu punît les nôtres, pour quelque autre cause que lui-seul connoît. AN. 1053.

Le pape attendoit l'évenement du combat dans une petite ville voisine, où les Normans l'assiegerent; & ne pouvant s'y défendre, il fut obligé de les absoudre de l'excommunication prononcée contre eux, & de se rendre lui-même. Ils le menerent avec honneur à Benevent, mais ils l'y retinrent la plus grande partie de l'année, c'est-à-dire depuis le vingt-troisiéme de Juin 1053. jusques au douziéme de Mars 1054. Il prit grand soin de la sepulture de ceux qui avoient été tuez en ce combat, & les fit mettre dans une église ruinée qui se trouva proche: mais les Normans eux-mêmes la rebâtirent & y fonderent un monastere. Pendant ce sejour à Benevent, le pape menoit une vie tres-austere. Il couchoit à terre sur un tapis, étant revêtu d'un cilice sur la chair, avec une pierre pour

Chr. Cass. lib. II. c. 87.

Vita c. 12.

chevet. Il dormoit peu & recitoit toutes les nuits le pſautier avec des genuflexions innombrables. Il diſoit encore le pſautier pendant le jour, outre la meſſe & quantité d'autres prieres. Il faiſoit auſſi des aumônes immenſes à tous les pauvres qui ſe preſentoient.

Fin du douziéme Tome.



TABLE DES MATIERES.

A.

F.

K.

L.

reconnoître

M.

Q.

R.

S.

T.

V.

Z.

Fin de la Table des matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut: Pierre Aubouyn, & Pierre Emery Syndics de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de nôtre bonne ville de Paris, nous ayant fait exposer, qu'ils desireroient faire imprimer un Livre intitulé, *Histoire Ecclesiastique*, par le sieur Abbé Fleury, cy-devant Sous-Precepteur de nos tres-chers Petits-Fils les Roy d'Espagne, Ducs de Bourgogne & de Berry, s'il nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires: NOUS avons permis & permettons par ces presentes ausdits Aubouyn & Emery de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere & autant de fois que bon leur semblera, & de le vendre & faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume, pendant le tems de vingt années consecutives, à compter du jour de la datte desdites presentes. Faisons défenses à toutes persones de quelque qualité & condition qu'elles puissent être, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obeïssance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer, faire imprimer & contrefaire ledit Livre, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans, ou de ceux qui auront droit d'eux; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans; dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, l'autre tiers ausdits Exposans, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression sera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs; & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des presentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir lesdits Exposans, ou leurs ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites presentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & lettres à ce contraires: Car tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris le vingt-sixiéme jour de Janvier l'an de grace mil sept cens cinq, & de nôtre regne le soixante-deuxiéme. *Signé*, Par le Roy en son Conseil, LECOMTE.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris No. 308. page 412. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le 27. Janvier mil sept cens cinq. Signé, *P. EMERY, Syndic.*

